UNIVERSITE LUMIERE LYON 2
FACULTE DE GEOGRAPHIE, HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART, TOURISME
19 JUIN 2000
THESE DE DOCTORAT EN HISTOIRE
PRESENTEE PAR ROBERT CHANTIN

DES TEMPS DIFFICILES POUR DES RESISTANTS DE BOURGOGNE, ECHEC POLITIQUE ET REPRESSION. (SEPTEMBRE 1944-1953)

SOUS LA DIRECTION DE Mr ETIENNE FOUILLOUX

Table des matières

REMERCIEMENTS . 1

INTRODUCTION . 5

UNE SEQUENCE CLAIREMENT DELIMITEE . . 6

UNE PROBLEMATIQUE PERTINENTE ? . 7

UNE QUESTION ETRANGEMENT BLOQUEE, SINON EN DESHERENCE . 9

DES RESISTANTS AU RISQUE D'UNE SECONDE LIQUIDATION ? . . 12

LE TEMPS DE LE FAIRE : POSSIBILITE ET NECESSITE DE CETTE ETUDE . 13

LA PLACE DU CHERCHEUR, OU D'OU PARLER ? A QUI ? COMMENT ? . . 15

LES OUTILS DE L'INVESTIGATION : ARCHIVES ECRITES ET ENTRETIENS . 19

MEMOIRE ET HISTOIRE . 22

UNE DEMARCHE A PLUSIEURS DIRECTIONS . . 26

PREMIERE PARTIE : UNE SITUATION INITIALE CONFUSE, SUCCEDANT RAPIDEMENT A L'EUPHORIE DE LA LIBERATION . . 29

INTRODUCTION . . 29

CHAPITRE I : DIFFICULTES DE LA VIE QUOTIDIENNE ET ANGOISSES COLLECTIVES . . 30

I-UNE POPULATION CONFRONTEE A DE MULTIPLES DIFFICULTES . 30

II- UN MORAL FLUCTUANT, LE RETOUR D'UNE CERTAINE AGITATION SOCIALE . . 38

CHAPITRE 2 : MULTICIPLICITE DES POUVOIRS, UNE TRANSITION POLITIQUE QUI S'ANNONCE DIFFICILE . . 49

I-DES SITUATIONS DE FAITS DE GUERRE AUX DEBUTS DU RETABLISSEMENT DE L'ORDRE REPUBLICAIN . . 50

II-DE FREQUENTES QUERELLES D'AUTORITE . 54

III-DE MULTIPLES ATTENTATS, DE SEPTEMBRE 1944 A 1946 . . 59

IV-LES MILICES PATRIOTIQUES, INSTRUMENT DE PRISE DE POUVOIR OU ENTREPRISE MEDIOCRE ? . 65

CHAPITRE 3 :UNE SITUATION PERMETTANT L'INTRUSION DE PERSONNAGES TROUBLES . . 72

I- LUCIEN DOUSSOT, PETIT TRUAND, GESTAPISTE, CHEF DE MAQUIS . 72

II- LE “ COLONEL ALAIN ”, ESCROC, MYTHOMANE, CHEF FFI . 80

III- UN “ NAPOLEON ” DANS LA RESISTANCE NIVERNAISE . 91

IV- UNE RESISTANCE ICAUNAISE INFILTREE PAR L’*ABWEHR* . 99

CHAPITRE 4 : LES ALEAS D’UNE EPURATION LENTE ET MAL CIBLEE . 104

I-LE RESULTAT INEVITABLE DE LA COLLABORATION, DEVENU ENJEU POLITIQUE . 104

II-L’AFFAIRE MARSAC, MEURTRE RITUEL OU LIQUIDATION ORGANISEE ? . 108

CHAPITRE 5 : UNE OPINION DEÇUE, DESORIENTEE . . 119

I-LA PERCEPTION DE LA SITUATION PAR LE SEUL SOUS-PREFET COMMUNISTE DE LA REGION . 120

II-L’EVOLUTION DU RAPPORT DE LA POPULATION AUX QUESTIONS POLITIQUES . . 121

III-L’IMMENSE DECEPTION DES DEPORTES . 124

PARTIE II UNE TRANSITION POLITIQUE DELICATE . 129

INTRODUCTION . . 129

CHAPITRE 1 : LES COMITES DE LIBERATION . 130

I-UNE NAISSANCE AMBIGUË . 130

II-DES COMITES TARAUDES PAR LES DIVISIONS POLITIQUES . 136

III-LES ETATS GENERAUX DE LA RENAISSANCE FRANCAISE . 145

CHAPITRE 2 : EN SAONE-ET-LOIRE, UNE RESISTANCE PUISSANTE, DES CHEFS DE MAQUIS SOUS-PREFETS, RAPIDEMENT ECARTES. . 153

I-UNE SITUATION INITIALE COMPLEXE ET RICHE . . 153

II-UN CORPS PREFECTORAL ISSU DES ORGANISATIONS RESISTANTES . 160

CHAPITRE 3 : DES LUTTES D’APPAREILS INTENSES, MOUVEMENTS ET PRESSE ENJEUX DE POUVOIR . 180

I-DIVISIONS ET RECOMPOSITIONS DANS LES MOUVEMENTS DE RESISTANCE . 181

II-LES PARTIS REPRENNENT LE CONTROLE DE LA VIE POLITIQUE . 186

III- LA PRESSE, ENJEU POLITIQUE . 189

CHAPITRE 4 : DES COMMUNISTES EN DIFFICULTES AVEC LEUR PARTI . 194

I-DES CADRES IMPORTANTS MIS AU PILORI . . 195

II-DE JEUNES MILITANTS RAPIDEMENT ECARTES . . 212

III-DES SITUATIONS OU DES DIRIGEANTS SE RETROUVENT EN DEPHASAGE AVEC LA LIGNE OFFICIELLE DU PCF . 221

IV- LOUIS ET SACHA WALCZACK, OU RETOURNER EN POLOGNE, “ CONSTRUIRE LE SOCIALISME ” . 238

V-UN EXEMPLE DE DIFFICULTE : LES RELATIONS MAL CONTROLEES AVEC LES ORGANISATIONS FEMININES . 244

VI-UN PCF MOINS HOMOGENE QUE CE QU’IL VEUT FAIRE APPARAITRE, MOINS MONOLITHIQUE QU’IL N’EN A ETE DIT . . 246

PARTIE III DU MAQUIS A L’ARMEE REGULIERE DES SOLDATS DE L’AN II ? . 253

CHAPITRE 1 : GENESE ET ORGANISATION DE L’AMAGAME . . 254

I-L’AMALGAME, PENSE ET REALISE PAR LE GENERAL DE LATTRE DE TASSIGNY . . 254

II-EN AFRIQUE, NECESSITES ET CONTRAINTE D’UN PREMIER AMALGAME . 256

III-DE LA PREPARATION A L’AMALGAME A LA PREPARATION DE L’AMALGAME . 259

IV-DE LA PROVENCE A LA BOURGOGNE : LA GENESE FINALE DU PROJET (AOUT-SEPTEMBRE 1944) . 260

CHAPITRE 2 : COMPLEXITE ET DIFFICULTE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L’AMALGAME . . 265

I-L’ARMEE TRADITIONELLE EST PRESENTE CHEZ LES FFI : L’EXEMPLE DU 5e REGIMENT DE DRAGONS DE MACON . . 265

II-LA MISE EN ŒUVRE DE L’AMALGAME SE HEURTE A DE NOMBREUSES DIFFICULTES . 268

III-LES ARRIERE PENSEES POLITIQUES DE L’AMALGAME . 273

IV-QUE FAIRE DES JEUNES CHEFS DE MAQUIS ? . . 274

CHAPITRE 3 : QUE FAIRE DES FFI INTEGRES ? . 280

I-QUELS CRITERES A L’INTEGRATION ? . 280

II-LE BRASSAGE PERMANENT DES UNITES D’ORIGINE FFI AU SEIN DE LA 1ère ARMEE . 283

III-LA GRANDE MISERE MATERIELLE DES UNITES D’ORIGINE FFI : . . 286

IV-LE ROLE AMBIGU DES UNITES MAINTENUES HORS DES ZONES DE COMBAT . 290

V-LES CONDITIONS DE L’ENGAGEMENT AU COMBAT : DES SACRIFIES ? . 296

CHAPITRE 4 : LE 4e CHOC, UNE UNITE PRIVILEGIEE ? . . 305

I-DES MAQUIS AU COMMANDO DE CLUNY . 306

II-UNE FORTE IMPLICATION EN DE TERRIBLES COMBATS . . 309

III-COMMANDO DE CHOC, AVEC UNE MARRAINE DE PRESTIGE . 312

IV-MEMOIRE ET MYTHE . 315

CHAPITRE 5 : UNE REFERENCE HISTORIQUE LEGITIME OU ILLUSOIRE ? . . 317

I-L'AMALGAME DE 1793-1794 ET LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE . 317

II-EN 1944-1945, UN AMALGAME INVERSE ? . 318

PARTIE IV UN TERRAIN FAVORABLE A UNE VERITABLE REPRESSION CONTRE DES RESISTANTS . . 323

INTRODUCTION . . 323

CHAPITRE 1 : L'AFFAIRE PHILIPPOT . 324

I-EMILE PHILIPPOT,RECIT D'UNE VIE : UN PARCOURS CHAOTIQUE [640] . 324

II-LE PROCES CONTROVERSE DE 1945 AVANT L'OUBLI . 328

III-UNE CAMPAGNE DE SOUTIEN TARDIVE . 332

IV- LE PROCES DE NANCY . . 343

V- UN PARCOURS SINGULIER, REVELATEUR DE REALITES DE PORTEE GENERALE : . . 350

CHAPITRE 2 : DEUX AUTRES SITUATONS LIEES AU MAQUIS . 358

I-FRANÇOIS FLAMAND-*MARIUS*, CHEF DE MAQUIS DISSIDENT, FACE À LA JUSTICE MILITAIRE . . 358

II-ROBERT SERAUT, DE LA RESISTANCE AUX PRISONS DE LA REPUBLIQUE . 376

CHAPITRE 3 : DES RESISTANTS JUGES POUR DES FAITS POSTERIEURS A LA LIBERATION . . 380

I-ANTOINE BAR-*LE BARBU* , LIEUTENANT FTP, ASSASSIN OU HEROS ? . . 381

II-TRAVAUX FORCES POUR DES HOLD-UP . 385

III-J.P. KABACINSKY, UN RESISTANT POLONAIS CONDAMNE A MORT EN 1948 . . 389

IV-ROUSSEAU, BALDASSARI, EXBRAYAT, FFI LANGUEDOCIENS DEVANT LA JUSTICE DE DIJON . 394

[640] Sauf indication contraire, tous les éléments biographiques concernant PHILIPPOT, les témoignages et documents annexés proviennent des archives du Comité PHILIPPOT, détenues par Robert SIMON.

V-DANS UN CONTEXTE DE HARCELEMENT, UN OUBLIE, GASTON COUVERT . 399

CHAPITRE 4 : DES SITUATIONS DIFFICILES, RESULTANT D'UN PASSE PROCHE, GENERATRICES D'UNE MEMOIRE DOULOUREUSE . . 401

1-Les circonstances en cause . . 401

2-Des hommes précocement engagés dans le combat résistant . 401

3-Une justice étonnamment brutale et inégale . 402

4-Des soutiens sous conditions . . 404

5-Une mémoire repliée ou crispée, toujours douloureuse . . 405

PARTIE V UNE DEFAITE POLITIQUE RAPIDE, DETERMINANTE DANS LA CONSTRUCTION DE LA MEMOIRE RESISTANTE . . 407

INTRODUCTION . . 407

CHAPITRE 1 : DES RESISTANTS EN HETEROGENEITE . . 408

I-DES RESISTANTS RAPIDEMENT COUPES D'UNE OPINION DESORIENTEE, TOURNEE VERS D'AUTRES PREOCCUPATIONS QUE LE CHANGEMENT POLITIQUE . 408

II-DES RESISTANTS DESTABILISES, DEPHASES, DEPITES . . 411

III-DES HOMMES HETEROGENES AUX PROCESSUS DE RESTAURATION . 413

CHAPITRE 2 : LE PCF, UNE GRANDE FORCE CONSERVATRICE ? . . 414

I-DE LA POLITIQUE D'INSURRECTION NATIONALE AU RALLIEMENT AU PARLEMENTARISME : UNE CONTINUITE ? . 415

II-L'APPAREIL CONTRE LES HOMMES . 418

III-LE TRAITEMENT BUREAUCRATIQUE DES QUESTIONS POLITIQUES DELICATES . . 419

IV-PAR QUOI PASSA LA VICTOIRE DE LA POLITIQUE DE L'APPAREIL . 420

CHAPITRE 3 : FORMES ET ENJEUX DE LA MEMORIALISATION . 420

I-LES TRACES MATERIELLES, ENJEUX DE MEMOIRE, ENJEUX POLITIQUES . 421

II-L'HOMMAGE RITUALISE, LA DOULEUR ET LE SOUVENIR PATRIMONIALISES . 436

CHAPITRE 4 : FACE A L'ECHEC, MEMOIRE INDIVIDUELLE ET FORMES ORGANISEES DE LA MEMOIRE . 442

I-LES FORMES INDIVIDUELLES DE LA MEMOIRE . 442

II-LES ASSOCIATIONS, SIGNE D'UNE DEFAITE POLITIQUE, ENJEUX DES 447

FRACTURES IDEOLOGIQUES, VERS LEUR FIN ? .

III-VERS LA FIN ? . 450

CONCLUSION . 455

DEFAITE IL Y EUT : . 455

CE QUI FUT DEFAIT : . 458

CEUX QUI FURENT DEFAITS : . . 459

BIBLIOGRAPHIE . . 467

SOURCES ECRITES NON PUBLIEES . 467

SOURCES PUBLIQUES : . 467

SOURCES PRIVEES : . 471

SOURCES ECRITES PUBLIEES . . 471

OUVRAGES OU ECRITS AUTOBIOGRAPHIQUES A CARACTERE DE SOURCE PORTANT SUR L'HISTOIRE DE LA REGION: . 471

OUVRAGES EN PARTIE AUTOBIOGRAPHIQUES A CARACTERE DE SOURCE, DE PORTEE GENERALE OU PORTANT SUR D'AUTRES REGIONS : . 472

PRESSE : . 472

SOURCES ORALES . . 473

OUVRAGES PORTANT SUR LA PERIODE DE GUERRE, UTILES A L'INTELLIGIBILITE DES DONNEES ET ENJEUX DE LA LIBERATION . 483

OUVRAGES GENERAUX PORTANT SUR LA PERIODE 1944-1953 . . 485

TRAVAUX PORTANT SUR LES DONNEES ET ENJEUX DE LA PERIODE ETUDIEE . 486

REFLEXIONS SUR LA MEMOIRE . . 487

REFLEXIONS SUR L'HISTOIRE ET SES METHODES, SES RELATIONS AVEC LES DISCIPLINES VOISINES . 488

Annexe . . 491

REMERCIEMENTS

Ma plus vive reconnaissance va d'abord aux anciens résistants qui ont bien voulu m'accepter comme interlocuteur. Sans eux, une part décisive de ce travail aurait perdu son poids d'humanité et toute une dimension de la problématique m'aurait échappé. Que cela ait parfois débouché sur des liens d'affection, de complicité intellectuelle, d'amitié même est la preuve que dès lors que des acteurs survivent, le rapport de l'historien avec son sujet est transformé, que " la chair "sur laquelle il travaille, pour reprendre la formule de Marc Bloch, prend son acception la plus immédiatement concrète et la plus densément humaine.

Ma gratitude s'adresse ensuite à Etienne Fouilloux. Comme directeur de thèse, il a su me laisser travailler dans une grande liberté intellectuelle, tout en sachant ponctuellement dissiper avec délicatesse mes doutes bien réels sur ma capacité à mener à bien cette entreprise.

J'ai trouvé le plus souvent auprès des personnels des institutions publiques auxquelles j'ai eu recours bienveillance et disponibilité. Qu'ils en soient remerciés.

Je ne saurais oublier, *in fine*, mon épouse, qui de la préparation à l'agrégation interne à la thèse, via le DEA, a du pendant huit ans calquer son calendrier sur mes impératifs de travail et renoncer, à de rares et courtes exceptions près, à toute vacance hors du domicile ou des lieux d'enquête.

AD21 :
Archives départementales de Côte-d'Or.

AD58 :
Archives départementales de la Nièvre.

AD69 :
Archives départementales du Rhône.

AD71 :
Archives départementales de Saône-et-Loire.

AD89 :
Archives départementales de l'Yonne.

AM :
Archives municipales.

AN :
Archives nationales.

ANACR :
Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance.

AP :
Archives privées.

ARAC :
Association républicaines des Anciens Combattants.

AS :
Armée secrète.

BCRA :

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Bureau central de Renseignement et d'Action.

BOA :
Bureau des Opérations aériennes.

CA :
Corps d'armée.

CC :
Comité central.

CC :
Combat Command.

CCL :
Comité cantonal de Libération.

CDL :
Comité départemental de Libération.

CDLL-V :
Ceux de la Libération-Vengeance, puis Victoire (1944).

CE :
Commissaire aux effectifs.

CET :
Collège d'Enseignement technique.

CGA :
Confédération générale de l'Agriculture.

CGT :
Confédération générale du Travail.

CGTU :
Confédération générale du Travail unitaire.

CLL :
Comité local de Libération.

CLPE :
Comité pour la Libération des Patriotes emprisonnés.

CMN :
Comité militaire national (FTPF).

CMZ-Sud :
Comité militaire zone-sud (FTPF).

CNR :
Comité national de la Résistance.

CSL :
Courrier de Saône-et-Loire.

DIA :
Division d'Infanterie algérienne.

DIC :
Division d'Infanterie coloniale.

DIM :
Division d'Infanterie motorisée.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

EGRF :
Etats généraux de la Renaissance française.

FFL :
Forces françaises libres.

FLN :
Front de Libération national (algérien).

FN :
Front national.

FTPF :
Franc-Tireurs et Partisans français.

FTP-MOI :
Francs-Tireurs et Partisans-Main d'œuvre immigrée.

GF :
Groupes francs.

JC :
Jeunesse communiste.

JOC :
Jeunesse ouvrière chrétienne.

JSL :
Journal de Saône-et-Loire.

MLN :
Mouvement de Libération nationale.

MP :
Military Police.

MUR :
Mouvements Unis de la Résistance.

MURF :
Mouvements Unis de la Renaissance française.

MNPGD :
Mouvement national des Prisonniers de guerre et Déportés.

OCM :
Organisation civile et militaire.

ORA :
Organisation de la Résistance dans l'Armée.

PC :
Poste de commandement.

PCF :
Parti communiste français.

PCUS :
Parti communiste d'Union soviétique.

RCA :
Régiment de Chasseurs d'Afrique.

RD :

vertu de la loi du droit d'auteur.

Régiment de Dragons.

RG :
renseignements généraux.

RI :
Régiment d'Infanterie.

RM :
Région militaire.

RSM :
Régiment de Spahis marocains.

RTS :
Régiment de Tirailleurs sénégalais.

SAP :
Service Atterrissages et parachutages.

SAS :
Special Air Service.

SFIO :
Section française de l'Internationale ouvrière.

SOE :
Special Operations Executive.

TD :
Tank Destroyer.

UDSR :
Union démocratique et socialiste de la Résistance.

UFCS :
Union féminine civique et sociale.

UFF :
Union des Femmes françaises.

US :
United States.

vertu de la loi du droit d'auteur.

INTRODUCTION

“ En premier lieu, à la Libération, le climat de Vichy survivait : l’administration , les juges et le nouveau pouvoir en place, par peur des maquis communistes et FTP, retrouvaient leur tour de main traditionnel ”. Marc FERRO, in Travail de mémoire, 1914-1998, Collection Mémoires, Ed. Autrement, 1999, p. 52.

Le titre de ce travail de recherche porte en lui-même à la fois l’indécision et la provocation, au moins au plan de l’apparence des choses et des mots.

L’indécision semble incluse dans l’usage de l’article indéfini “ des ”, utilisé pour désigner la catégorie de résistants dont il sera ici question. Cette indécision, délibérée, indique que l’étude ne portera pas sur l’ensemble des résistants de la région au cours de la séquence allant de septembre 1944 à 1953, ce qui constituerait de toute façon un travail d’une ampleur telle qu’il ne pourrait être que le fait d’une équipe de chercheurs. Le critère discriminant permettant de passer de la catégorie “ les résistants de Bourgogne ” à celle “ des résistants de Bourgogne ”, au sens de “ certains résistants ”, est celui des difficultés rencontrées par ces derniers, dans la période qui a suivi la Libération, difficultés d’ordres divers mais qui firent de tous des hommes ou des femmes en échec, face aux réalités rétablies d’une France pacifiée.

La provocation, ou pour le moins le paradoxe, réside précisément dans l’idée de difficultés, de défaite politique pour une catégorie de gens que le rituel commémoratif, les mythes constitués autour de l’engagement résistant, comme la grandeur réelle de celui-ci, tendent plutôt à ériger en vainqueurs héroïques, figure fort éloignée de celle de vaincus de la période suivante.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Or il s'agira bien, tout au long de cette recherche, de débusquer en quoi, comment, au sein de quels processus politiques, des hommes sortis du combat libérateur auréolés de cette victoire, se retrouvèrent en situation d'échec politique, écrasés par les forces de restauration, comment certains d'entre eux furent pris dans une machinerie judiciaire impitoyable, tout en se demandant comment cela se traduisit pour être supportable dans la construction mémorielle de la Résistance.

Le cadre territorial, celui de la Bourgogne et de ses quatre départements, s'il n'a pas alors la cohésion que la construction régionale a constitué, présente néanmoins une certaine homogénéité. C'est le cadre d'action du commissaire de la République, c'est l'espace où se déroulent des combats décisifs de fin août à la mi-septembre 1944, enfin c'est le ressort de la Cour d'Appel de Dijon.

UNE SEQUENCE CLAIREMENT DELIMITEE

Le choix des limites chronologiques s'est imposé par la seule réalité des faits. Le moment de la Libération, s'il obéit à une chronologie qui s'étend d'octobre 1943 avec la libération de la Corse à la fin de la guerre pour les poches de l'Atlantique, constitue un événement éminemment politique. Il marque la fin de l'occupation et efface de ce fait l'humiliation de 1940 et ouvre une nouvelle séquence politique riche d'hypothèses sur les voies à suivre. La fin de la séquence, 1953, regroupe une série de faits, symboliques ou bien réels, qui closent les années pendant lesquelles furent confrontés, dans l'Etat comme dans les forces politiques, le PCF tout particulièrement, des forces de renouveau et des forces de restauration.

Déjà l'année 1952 avait ouvert la voie. Symboliquement, les disparitions du roi d'Angleterre GEORGE VI en janvier et un mois plus tard celle du général de LATTRE de TASSIGNY, voient s'effacer deux figures majeures de la guerre. En France, plusieurs faits politiques indiquent que le temps des espoirs de rupture est clos. Dans la mouvance communiste, le journal *Action* qui, au delà de ses contradictions internes, avait constitué un lieu de pensée en partie dégagée des carcans staliniens, est supprimé. Au sein d'un Mouvement de la Paix, instrumenté depuis Moscou, mais où d'authentiques progressistes avaient cru trouver une organisation susceptible de rompre l'effrayante logique de la guerre froide, l'appareil du PCF engage la lutte contre les neutralistes, comme Pierre COT et Yves FARGE. Alors que cet appareil s'enferre dans une alternance entre l'aventurisme de la manifestation contre la présence à Paris du général RIDGWAY et l'opportunisme des replis tactiques opérés après son échec et la rocambolesque " affaire des pigeons ", se prépare en sous-main " l'affaire MARTY-TILLON ". L'exclusion du premier, bien plus encore la mise à l'écart du second, signalent à ceux qui ne s'en seraient encore pas aperçus que pour la direction communiste, " la page de la Résistance est tournée " [1]. L'exclusion de Georges GUINGOUIN, le quasi mythique " préfet du maquis ", en 1952, l'éloignement de toute responsabilité de chefs résistants comme PANNEQUIN l'année

[1] J.P. RIOUX, *La France de la Quatrième République, t.2,* Points Seuil Histoire, 1983, p. 17.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

suivante, vont dans le même sens. D'une certaine façon, pour ce qui est de liquider une partie de l'héritage résistant, le PCF est en phase avec ses adversaires de droite : au sein du pouvoir gouvernemental, l'année 1952 a vu pour la première fois arriver un personnel conservateur, ayant souvent été maréchaliste pendant la guerre, dont Antoine PINAY constitue l'archétype. Ce dernier, rejetant les " sottises " de la Libération, sait allier un conformisme idéologique absolu et des forces novatrices, technocratiques et néo-capitalistes, ce qui n'est pas sans rappeler d'une certaine façon le dispositif politique de Vichy, tout au moins lors de sa période initiale.

L'année 1953 clôt définitivement la séquence. L'événement majeur, en France, fut constitué par le vote d'une troisième loi d'amnistie, succédant à celles de 1947 et 1951. La loi n° 53-681 du 6 août 1953 était l'aboutissement de débats prolongés et souvent vifs et de pas moins de six projets successifs [2] . En rétablissant dans leurs droits la quasi totalité des épurés non encore amnistiés, en ouvrant les portes des prisons à bon nombre de ceux qui y étaient encore enfermés alors que, nous le verrons, y restaient d'anciens résistants, cette loi tirait un trait sur le bilan de la collaboration et sur l'épuration qui suivit. Certes, elle incluait les précautions de langage d'un premier article qui rendait " hommage à la Résistance " et affirmait que l'amnistie n'était pas ***" une critique contre ceux qui, au nom de la loi, eurent la lourde tâche de juger et de punir "***, mais le mal était fait. L'amertume de bon nombre de résistants n'était certes pas nouvelle. Depuis bien longtemps, souvent depuis 1946, ils avaient pu constater une dissymétrie croissante de la part de certains tribunaux entre les procès de collaboration et ceux de résistants, mais la loi tirait un trait quasiment définitif et brisait un processus épurateur inachevé, partiel et partial.

Bien d'autres événements de 1953 manifestent qu'une séquence est close, que définitivement les données qui organisent la réalité nationale et internationale sont principalement celles de l'après-guerre. A l'Est, plus que la mort du " petit père des peuples ", les soulèvements ouvriers en RDA et les changements au sein du pouvoir en Hongrie ouvrent une nouvelle période. En France, une majorité se rassure avec l'homme tranquille de Saint-Chamond, tente d'oublier le drame indochinois ; au sein de l'appareil du PCF se poursuit le travail de marginalisation de ceux qui furent " trop résistants " [3] et persistent à rester des rebelles.

UNE PROBLEMATIQUE PERTINENTE ?

Ainsi posée et insérée dans un champ temporel nettement balisé, une telle problématique se heurte d'emblée à une première difficulté, celle de sa pertinence. Cette difficulté a été fermement formulée par Jean-Pierre RIOUX dans la conclusion de son étude sur la IVe

[2] H. LOTTMAN, *L'épuration*, Le Livre de poche, 1994, p. 532-535.

[3] A. PERNETTE, fils de H. PERNETTE, secrétaire fédéral du PCF à la Libération : " A la Libération, au PC, il ne faisait pas bon avoir été trop résistant ". Entretien. 10-03-1999.

vertu de la loi du droit d'auteur.

République [4] . Il y pose la question ***" Faudrait-il donc ici entonner le lamento banal sur l'échec de la Résistance ?"***. Pour lui, ***" seuls peuvent tenir ce langage ceux qui mettent dans la Résistance plus qu'elle ne pouvait contenir "***, récusant ainsi les " illusions " de certains.

Une telle formulation, énoncée en conclusion d'une étude portant sur la période préalablement délimitée, semble immédiatement réduire à néant la pertinence donc l'objet de cette thèse.

Néanmoins ce point de vue est moins fermé qu'il ne le paraît et offre une possibilité d'échapper à l'impossibilité d'esquiver le " lamento banal ". Le propos de Jean-Pierre RIOUX porte sur " la Résistance ". Or la thèse formulée par le titre de ce travail est sous-tendue par le constat que " la Résistance ", si elle fut un puissant point de référence, attractif ou répulsif selon les choix des uns et des autres aux temps de l'occupation, si elle constitua le centre d'une construction mémorielle au cours de la période suivante, ne saurait désigner autre chose qu'un puissant mouvement patriotique et antifasciste. Ce qui, au moment où la contradiction principale se nouait contre l'occupant, suffisait largement pour constituer une cohésion, s'en révélait incapable dès lors que la Libération la résolvait. Cette contradiction s'effaçait de ce fait devant celles qui portaient sur les contours de la France nouvelle à reconstruire. Désormais propulsées au premiers plans, ces contradictions révélaient une réalité crue : s'il y avait bien eu des résistants, si ceux-ci désormais étaient porteurs de projets, de rêves, d'illusions peut-être, par contre la Résistance comme force cohérente avait cessé d'exister, son objectif unificateur étant atteint. Face aux enjeux nouveaux, ce n'est donc pas d'une Résistance qu'il faut parler, mais au sein de processus politiques complexes, de résistants.

Parmi ces résistants - il sera loisible de le montrer au cours de ce travail -, se trouvent précisément des hommes et des femmes qui mettent " dans la Résistance plus qu'elle ne pouvait le contenir ".

Cette observation se décline alors en deux questions.

- Penser que certaines dimensions du combat libérateur étaient porteuses d'une autre France que celle de la IVe République consiste-t-il ou non à lui assigner plus qu'il " ne pouvait contenir " ? Si la démarche de l'historien n'est pas de définir, de décrire des possibles inscrits en termes de potentialités dans un événement, elle doit pouvoir autoriser, sinon imposer, de constater et identifier l'existence de l'espoir en ce possible. Cet espoir, ce sont bien des hommes et des femmes qui le portèrent, dans l'atmosphère fiévreuse du combat clandestin comme au fond de l'horreur des camps. Certes il le fut confusément mais avec quelle force de conviction. Dès lors, cette réalité est un fait historique dont la prise en compte s'impose.
- La seconde question procède de cette affirmation. Dès l'instant qu'existe chez certains résistants l'espoir, plus que la pensée, d'une France radicalement transformée, par quels processus celui-ci fut-il vaincu, effacé, détourné au profit des forces de restauration et quelles furent alors les conséquences sur la conscience de ces vaincus, quelle part cela prit dans la construction de la mémoire résistante ? Ceci

[4] J.P. RIOUX, *La France de la Quatrième République*, t.1, Points Seuil Histoire, 1980, p. 262.

vertu de la loi du droit d'auteur.

constitue le cœur de ma problématique.

A condition de ne pas tomber dans un “ lamento banal ” à juste raison mis en cause par Jean-Pierre RIOUX, il est donc possible, en répondant à ces questions, d’apporter un éclairage particulier sur la France des années 1944-1953 et de restituer l’histoire d’une partie de ceux qui furent du combat résistant.

UNE QUESTION ETRANGEMENT BLOQUEE, SINON EN DESHERENCE

Un moment majeur de l’investigation historique à propos de la Libération de la France, des données politiques de la transition entre le temps d’occupation et de clandestinité et ceux du rétablissement de la République et de la restauration de l’Etat, fut constitué par le colloque international tenu à Paris en octobre 1974 sous le double parrainage du Comité d’Histoire de la 2e Guerre Mondiale et du CNRS, qui assura la publication des actes en 1976. Balayant une large palette de questions, des circonstances de la Libération aux données politiques de la transition, de l’intégration des FFI dans l’armée régulière à l’épuration, de l’évaluation du régime de Vichy aux enjeux économiques et démographiques des premières années de liberté, ce colloque en présupposait la mise en cohérence possible, tentait d’en embrasser la totalité pour en dégager une signification. L’importance quantitative des intervenants [5], la qualité de la plupart, anciens acteurs comme Daniel MAYER, Pascal COPEAU, Charles TILLON, Jean CHAINTRON, historiens spécialistes de la question comme Henri MICHEL, Charles-Louis FOULON, Robert O. PAXTON ou René REMOND, l’ampleur d’une publication de plus de 1000 pages, signalent un moment fort de la recherche, à l’occasion du trentième anniversaire des faits étudiés. Ainsi que l’indique dans sa préface le maître d’œuvre du colloque Henri MICHEL [6], celui-ci intervient à la suite de rencontres similaires portant sur des aspects particuliers, “ La guerre en Méditerranée ” [7] et “ Les relations franco-britanniques ” [8]. Il apparaît donc sinon comme un couronnement, du moins comme un moment majeur du travail du Comité d’Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale.

Or, le quart de siècle qui lui a succédé a vu l’abandon de la poursuite d’une telle entreprise, dans sa dimension collective comme dans sa ou ses problématiques intégrant les données du combat résistant, de la Libération et des années suivantes. La production

[5] Henri MICHEL les estime à une centaine.

[6] H. MICHEL, *La Libération de la France,*Actes du colloque international, CNRS, Paris, 1976, p.15.

[7] CNRS, 1971, 781 p. et 1975 429 p.

[8]

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

historienne semble depuis avoir rétabli le moment de la Libération comme ligne de partage entre les préoccupations des uns et des autres. Révélatrice de ce phénomène est l'importante série de colloques organisée par l'IHTP, principal avatar du comité d'Henri MICHEL, de 1993 à 1996, centrés autour du thème de la Résistance et des Français. Entreprise nécessaire, car comme l'affirment d'emblée et de façon délibérément provocatrice dans l'introduction de la publication des actes du colloque de Toulouse [9] Jean-Marie GUILLON et Pierre LABORIE, " l'Histoire de la Résistance reste à faire ", mais qui ne règle pas la question de ce qui suivra.

Or de cela, s'il en fut question après le colloque de 1974, ce ne fut que par des voies individuelles ou s'il y eut des travaux collectifs, ceux-ci ne portaient alors que sur un aspect particulier de la question.

La question du pouvoir, des pouvoirs, tels qu'ils se sont établis dans les premiers mois, au cours des premières années suivant la Libération, a fait l'objet d'approches souvent stimulantes. Sous des angles d'approche et au sein de problématiques différentes sinon divergentes, Charles-Louis FOULON [10], Grégoire MADJARIAN [11], Fred KUPFERMAN [12] se sont penchés sur les enjeux de pouvoirs après la Libération. Concernant le seul PCF, Philippe BUTON a avancé la thèse d'une double tentative d'accession au pouvoir de la part de ce parti, en 1944 et 1946. Mais à l'exception de celui de Grégoire MADJARIAN, les ouvrages en question portent pour l'essentiel sur les appareils politiques, les enjeux de pouvoir et bien peu sur les acteurs.

Le colloque organisé par la FNSP intitulé " La France en voie de modernisation, 1944-1952 ", dont la publication des actes date de décembre 1981 constitue une entreprise intéressante puisqu'elle couvre la séquence chronologique dont j'ai tenté de démontrer la cohérence, mais son intitulé même ne fait des questions de pouvoir qu'un aspect particulier du thème de la modernisation. Cela n'empêche pas la contribution de Jean-Jacques BECKER et Serge BERSTEIN, intitulée " Modernisation et transformation des partis politiques au début de la IVe République " de s'interroger sur l'éventuelle capacité de la Résistance de se constituer en force politique ou au moins de modifier les forces politiques traditionnelles. Leur conclusion est que, dans un cadre politique nouveau, les partis traditionnels ont su se rendre maîtres du pouvoir, sans se transformer réellement, ce qui signe la défaite politique de la Résistance.

Reste que toutes ces études présentent deux caractéristiques dominantes, elles ne dépassent pas, chronologiquement, les premiers temps de liberté ou se limitent généralement au jeu des appareils, aux rapports de force nationaux, au sein d'une sorte de théâtre d'ombres dont les acteurs sont quelque peu désincarnés, où les éventuelles

[9] J.M. GUILLON et P. LABORIE (s. d.), *Mémoire et Histoire : la Résistance,* Ed. Privat, Toulouse, 1995, p15.

[10] C.L. FOULON, *Le pouvoir en province à la Libération, les Commissaires de la République (1943-1946),* Presses de la FNSP et Armand Colin, 1975.

[11] G. MADJARIAN, *Conflits, pouvoirs et société à la Libération,* UGE, 1980.

[12] F. KUPFERMAN, *Les premiers beaux jours, 1944-1946,* Calman-Lévy, 1985.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

singularités disparaissent au profit des aspects principaux.

Eu égard à ces observations, l'entreprise constituée par l'ouvrage collectif publié en 1994 sous la direction de Philippe BUTON et Jean-Marie GUILLON [13] présente plusieurs aspects amorçant un déblocage de la question.

Sous la prudence de son intitulé, " Les pouvoirs en France à la Libération ", l'ouvrage possède la double caractéristique de ne pas enfermer la notion de pouvoirs dans la stricte sphère des institutions et des appareils de partis, avec notamment les contributions d'Isabel BOUSSARD sur le monde paysan, d'Etienne FOUILLOUX sur les forces religieuses et d'Olivier WIEVIORKA sur la presse et surtout d'intégrer des études locales aux perspectives nationales. Ces contributions, s'appuyant sur le réseau des correspondants locaux de l'IHTP, permettent d'établir un va-et-vient entre le local et le national, une " dialectique entre pouvoir central et périphéries " [14] qui permet d'accéder à une appréhension beaucoup plus fine d'une réalité dont la complexité était effacée par les démarches nationales. Par exemple, les comités de libération, qui ont pu être présentés parfois comme des quasi *soviets* aux mains de l'appareil communiste, apparaissent dès lors, et la réalité bourguignonne ira tout à fait dans ce sens, comme beaucoup moins uniformes et surtout beaucoup moins antagoniques à l'ordre social qu'il n'était convenu de croire, que ce soit dans une historiographie exaltant une situation potentiellement révolutionnaire ou dans une approche frileuse, diffusée par tel auteur à succès, tendant à voir partout la menace de la révolution.

Mais limitée chronologiquement, vue l'ampleur du champ spatial, aux années 1944-1945, avec quelques échappées sur les années suivantes, cette étude ne permet pas d'observer les conséquences de cela sur les premières années de la IVe République, soit 1946-1953, notamment dans ce qui peut apparaître comme un véritable acharnement judiciaire contre certains résistants.

Il n'empêche que 20 ans après le colloque de 1974, cet ouvrage apparaît comme un élément de déblocage de la question et légitime de la sorte des investigations sur la période 1944-1953, à l'aune de la problématique de la défaite d'une partie de la Résistance, sur un espace géographique réduit, permettant ainsi d'approcher au plus près la complexité des situations et d'intégrer les hommes et les femmes qui firent cette histoire. Effacés dans leur singularité par les études trop structurelles, ils peuvent alors être saisis non plus comme pièce d'un ensemble mais comme individus, pris dans leur éventuelle singularité. Concernant des forces habituellement perçues comme dotées d'une forte cohésion, le PCF en particulier, cette démarche doit permettre d'accéder à une appréhension plus fine donc plus juste de sa réalité.

DES RESISTANTS AU RISQUE D'UNE SECONDE

[13] P. BUTON et J.M. GUILLON (s.d.), *Les pouvoirs en France à la Libération,* coll. Temps Présents, Belin, 1994.

[14] op. cit., introduction, p 14.

vertu de la loi du droit d'auteur.

LIQUIDATION ?

Le terme " liquidation " est fortement chargé d'intensité dramatique. Bien souvent, particulièrement à propos d'agents de réseaux ou au sein de systèmes policiers, il renvoie à la disparition physique. Pour la France des années de référence, c'est évidemment de " liquidation " politique qu'il s'agit, avec son sens imagé de se débarrasser de quelqu'un ou de quelque chose.

Que certaines dimensions de ce que fut la Résistance aient été l'objet rapidement après la Libération d'une liquidation, pour le moins d'une défaite suivie d'effacement, ce sera une des tâches de ce qui va suivre de le montrer. Ce qui ne fait pas de doute est la conviction de bien des survivants actuels d'avoir été " liquidés " [15], de s'être " fait avoir " [16], par des hommes, des forces, des structures auxquels ils ne reconnaissent aucune légitimité résistante.

Poser la question d'une seconde liquidation ou plus précisément de dissolution et d'effacement, en cette fin de siècle frémissante de volonté mémorielle, ne relève en rien d'un paradoxe facile.

L'action inexorable du temps en est le premier facteur. La disparition physique progressive des survivants annonce le temps où le travail de mémoire sera figé au niveau de ce qu'ils nous auront laissé.

Plus gravement opèrent en cette fin de siècle d'inquiétantes confusions de sens dont d'authentiques résistants sont porteurs ou complices et dont il serait regrettable que les historiens les légitiment. Ces confusions portent sur des anachronismes et sur une conception linéaire et répétitive de l'histoire. L'anachronisme le plus courant consiste à plaquer sur le combat résistant des référents aujourd'hui à la mode, ceci afin d'en renforcer la légitimité. Il en est ainsi des droits de l'homme présentés comme un référent historique des résistants. Or, tout du moins dans le cadre géographique de cette étude, les références historiques dont se réclamaient les résistants ne comportent jamais la Déclaration de 1789. Les moments historiques qui servirent d'appuis à des actions d'éclat relevaient tous de l'histoire de la République, en particulier la victoire de Valmy, les victoires de l'An II ou le 11 novembre 1918. Noyer le combat résistant dans celui pour les droits de l'homme, dont les années 90 ont montré les ambiguïtés et les turpitudes dont il peut être le paravent, est la meilleure façon d'en effacer les spécificités, les singularités. De la même façon opèrent des tentatives pour établir une continuité entre le combat résistant et des engagements d'aujourd'hui, sur le thème " résister hier, résister aujourd'hui ". Gît là une conception erronée de l'Histoire et une grave illusion pour les gens d'aujourd'hui. La démarche induit une linéarité de l'Histoire, présuppose que les

[15] Raymond BARRAULT- *Jean ROCHE,* responsable AS-MUR, Zone Nord de Saône-et-Loire à partir de mai 1944. Entretien 30 juin 1997.

[16] François FLAMAND-*MARIUS*, chef du sous-secteur AS de Bresse du Nord. Entretien 17 décembre 1994.

vertu de la loi du droit d'auteur.

situations renvoient les unes aux autres, que le fait d'avoir été d'un combat prédispose à être des suivants. Que telle ou telle figure de la Résistance se soit retrouvée aux côtés des combattants de l'indépendance algérienne hier, aux côtés des sans-papiers aujourd'hui permet certes de constater, éventuellement saluer une continuité, une cohérence dans son parcours mais en aucun cas de penser qu'avoir été résistant induit d'être de ces combats, suffit à constituer un noyau de conviction apte à penser les séquences historiques suivantes. Ce serait négliger le caractère prescriptif de la politique, des choix qui en procèdent comme celui d'une Histoire faite de ruptures, de bifurcations posant à chaque fois des questions nouvelles, exigeant des réponses que les leçons du passé sont insuffisantes à constituer. Ce serait oublier, ou feindre de le faire, que les parcours individuels présentent les mêmes discontinuités.

De ce dernier point procède l'illusion abondamment distillée aux jeunes générations sous le vocable de " devoir de mémoire " qui en plus de son insistance moralisante suppose que la mémoire de la Résistance apporte une intelligibilité de la période actuelle à celui qui la cultive. Les divergences d'appréciation qui se sont exprimées sur des situations complexes comme la crise du Kosovo au printemps 1999 au sein même des organisations d'anciens résistants ou d'anciens déportés apportent un démenti cinglant à cette illusion. Etablir comme certains n'ont pas hésité à le faire une linéarité entre la Résistance et l'UCK kosovar est d'abord une monstruosité formelle et ensuite une façon de diluer la Résistance dans toute forme de résistance à toute forme d'oppression, donc au bout du compte à la liquider en la banalisant, en la diluant dans une mémoire faite de bons sentiments, en excluant soigneusement les questions politiques. Il en est d'ailleurs de même pour toute tentative de parallélisme entre la Serbie affrontée à l'OTAN et d'autres formes de résistance à l'oppression de grandes puissances. A l'instar de la citoyenneté qui fait l'objet d'un usage polysémique quelque peu étourdissant et perd de ce fait la profondeur de sa signification, la référence résistante, diluée au gré des modes de pensée de l'air du temps est en grave danger de perte de sens, donc au bout du compte, de liquidation.

LE TEMPS DE LE FAIRE : POSSIBILITE ET NECESSITE DE CETTE ETUDE

S'attaquer à la problématique annoncée ne va pas de soi, du fait de la présence physique d'un nombre encore conséquent d'acteurs. Interroger des hommes et des femmes, susciter chez eux un travail de mémoire, à propos d'un épisode souvent douloureux, parfois enfoui dans l'oubli, pose quelques difficultés dans la conduite de l'entretien, dès lors qu'il s'agit d'interlocuteurs dont la plupart sont habitués à parler de la période lumineuse de leur engagement résistant [17] . Les premiers moments de l'entretien initial ont souvent amené des réponses sous-tendues par l'idée implicite " Pourquoi parler de

[17] Michelle PERROT : " L'histoire peut blesser la mémoire ", *in Travail de mémoire, 1914-1998*, Collection Mémoires, Autrement, 1999, p. 39.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

cela ? Interrogez-moi plutôt sur “ma” résistance ”. Cela signalait à la fois de la difficulté d’“en ” parler et de la surprise d’être interrogé à ce propos.

Mais difficulté ne fait pas impossibilité et cette fin de siècle constitue un moment où l’abord de telles questions devient réalisable.

Secondairement joue l’âge. Particulièrement pour ceux qui n’étaient déjà plus des jeunes en 1944, la conscience d’arriver au terme de leur vie incite à en accepter le bilan. Il serait évidemment sordide d’en jouer pour en quelque sorte extorquer des “ aveux ” sur un mode quasi policier ; mais il est loisible, en particulier lorsque les conditions matérielles - dont la proximité géographique -, permettent un travail prolongé d’interlocution, d’accomplir avec celui qui témoigne un travail de mémoire fécond. C’est parfois une course contre le temps. Il arrive que la mort devance le carnet de rendez-vous, suscitant non pas le regret médiocre d’avoir perdu une information mais le sentiment de l’occasion manquée d’une rencontre avec la conscience d’un “ monument historique ” [18] . En plus des freins matériels, temps et éloignement géographique, ce travail d’interlocution active doit s’imposer une limite, celle du droit à l’oubli, oubli qui fut pour des acteurs une façon de survivre à un passé douloureux, de vivre un présent non pollué par une mémoire difficile. Le respect de ce droit s’impose.

Mais l’essentiel dans le déblocage des questions politiques est dans la rupture provoquée par l’effondrement du système soviétique et ses conséquences sur la conscience des anciens résistants communistes ou l’ayant été, mais aussi indirectement sur celle de ceux qui s’opposèrent à eux. L’ébranlement géopolitique, la disparition de la “ patrie des travailleurs ”, les défaites politiques du parti français ont fait tomber bien des barrières mentales. Y compris chez ceux qui eurent à souffrir des manœuvres bureaucratiques de l’appareil politique du PCF, a longtemps opéré une sorte de devoir de réserve, fondé sur le vieux souci né du climat de guerre froide de ne pas donner de gages à l’adversaire. Cette sorte de rétention de mémoire a le plus souvent cédé depuis une dizaine d’années. Significativement la non appartenance de celui qui enquête “ au Parti ” ou à “ la famille communiste ” n’est plus que rarement un obstacle à une interlocution féconde, ce qui ne fut pas toujours le cas dans le passé. Lorsque ça le reste, c’est le fait d’individus ou d’appareils médiocres, habitués aux rapports de clientèle, gardiens d’une orthodoxie d’un autre âge.

Possibilité donc, ouverte par le cours du temps et les ruptures politiques, mais aussi nécessité, sinon urgence. Autant la possibilité relève de son évaluation, autant la nécessité ou l’urgence découle du choix, de la volonté délibérée. Ce choix se discute, ne relève en rien de l’évidence. Il est loisible de penser qu’il ne sert à rien, ou que cela est trop tôt, ou trop tard, pour développer une telle problématique. Un argument recevable est que les constructions mythiques ou les effacements de mémoire servent à rendre un passé difficile supportable et qu’en conséquence leur démolition relève de la mauvaise

[18] Il en fut ainsi avec Bernard MOREY, décédé en mars 1998. Membre du secteur de Cuiseaux, (petite ville aux limites orientales de la Saône-et-Loire, au piedmont du Jura) de *Combat* dès 1941, chef de secteur des MUR en 1943, responsable SAP du terrain *Chimène* jusqu’à son arrestation et sa déportation à Neuengamme au printemps 1944. Chef d’entreprise, dirigeant sportif, élu local, écrivain, il incarnait une figure à la fois ouverte, distante des mythes, quelque peu désenchantée d’un cadre important de la Résistance de la R1.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

action.

Telle n'est pas mon approche de la question. La Résistance, les résistants, dans la victoire du combat libérateur comme dans les difficultés et échecs n'ont besoin en aucune façon de constructions mythiques. Certes, celles-ci opposent une étonnante résistance aux chocs successifs qu'elles ont subis. La double mythologie gaulliste et communiste constituée après la guerre ayant été en grande partie démantelée tant par le travail d'historiens comme Robert O. PAXTON que par la fragilisation de leur base idéologique et politique, on pouvait espérer la disparition des mythes internes à la mémoire résistante. Or cette fin de siècle apporte une démenti partiel à cet espoir. En témoigne la récurrence, en particulier au niveau de l'histoire locale de micro-mythologies à propos des petits " grands hommes ", de la survalorisation de la lutte armée par rapport aux autres dimensions de l'action résistante et en cette fin de 1999, les cérémonies engagées en de nombreux lieux pour célébrer le centième anniversaire de la naissance de Jean MOULIN. Après avoir été successivement affecté à la fonction d'agent soviétique puis d'homme des Américains, voilà le " Roi de l'armée des ombres " de MALRAUX statufié à nouveau comme il le fut en 1964 dans une grande et belle opération orchestrée par le chantre de la Ve République, comme si son comportement de 1940 à 1943, son activité, son courage face à la barbarie ne suffisaient pas à constituer une figure magnifique, à l'instar de bien d'autres.

Les incertitudes du monde actuel, la fragilisation entretenue de l'image de la figure résistante, les mythes récurrents rendent nécessaire et urgente une restitution de ce que vécurent la Résistance, les résistants, de ce que devint leur combat, dès lors que la France fut libérée. Traiter ce dernier aspect sous l'angle de la défaite n'est en rien brouiller, affaiblir la figure historique des acteurs concernés, mais la restituer dans sa totalité, dans sa complexité, donc dans sa réalité. L'histoire de leur défaite ne diminue en rien le sens et la grandeur de leur combat. Pour être défait, il faut avoir combattu et s'il subvient ensuite une défaite politique, c'est après avoir mené une grande bataille nationale. Au-delà de ce qui n'est après tout que le travail classique de l'historien, il s'agit bien de la meilleure façon de leur rendre hommage, de leur restituer un poids d'humanité dont les " antiquaires " [19] comme les fabricants de statues tendent à les priver.

LA PLACE DU CHERCHEUR, OU D'OU PARLER ? A QUI ? COMMENT ?

La vigueur des controverses à propos de certains aspects du combat résistant comme le rôle de Jean MOULIN, le fait qu'ils trouvent parfois une traduction judiciaire ou soient, à la suite d'une publication, projetés devant l'actualité, la présence physique d'acteurs survivants, mettent les historiens dans des positions où il leur est beaucoup demandé. Ils se retrouvent dans la position du dispensateur d'une vérité dont ils sont bien placés pour

[19] L'expression est, dans une acception quelque peu dépréciative, de Moses I.FINLEY.

vertu de la loi du droit d'auteur.

connaître la relativité. Pascal ORY à propos de ce rôle affecté à l'historien dans les procès estime qu'il ***" fait de ce professionnel du temps assimilé indûment à un gardien de la mémoire (…), un policier, un juge ".*** [20]

Le recul de l'emprise des mythologies gaulliste et communiste, la fin des contraintes que faisait peser le climat de guerre froide sur la liberté intellectuelle avaient pu laisser penser que désormais le rapport entre l'historien et son objet retrouvait une distance favorable à un travail serein.

La dernière décennie a fort malencontreusement montré que non seulement il n'en était rien, mais qu'au contraire, plus que jamais peut-être, il était intimé aux historiens de cette période de se prononcer devant la justice comme sur le terrain médiatique, de s'ériger en juges, ou en d'autres circonstances en célébrants du culte de figures mythifiées.

Les années 1997-1998 ont été particulièrement riches en de telles occurrences. Les publications du *Livre noir du communisme* [21] , de l'ouvrage de Gérard CHAUVY consacré à Raymond AUBRAC [22] , le film fort dommageable consacré à son épouse Lucie par Claude BERRY [23] , le procès PAPON ont suscité controverses et polémiques, généré des entreprises qui ont fragilisé la position des historiens.

Parmi celles-ci, l'organisation par *Libération* le 17 mai 1997, à leur demande, d'une table ronde aux allures de confrontation réunissant Lucie et Raymond AUBRAC à des historiens de l'IHTP ou des hommes comme Jean-Pierre VERNANT cumulant passé résistant et magistère intellectuel, a donné lieu à un affrontement qui a suscité un malaise certain. Celui-ci a été ressenti par certains des protagonistes eux-mêmes comme Maurice AGULHON qui regrette [24] le " climat pénible (…) et bien peu productif " de l'échange. Jean- Pierre VERNANT ressentit d'emblée " une impression désagréable ". Il en a été de même chez beaucoup de ceux qui à titres divers portent intérêt à la période et ce qui se dit et pense à son propos. Ce qui s'est passé le 17 mai au siège de *Libération* mérite que l'on s'y attarde quelque peu, parce que cela noue l'essentiel des difficultés auxquelles se heurte toute investigation sur la période. Les identifier organise alors un véritable garde-fou méthodologique fort précieux.

[20] ***Pascal ORY, Du rôle des historiens dans des procès récents, in Travail de mémoire, op. cit. p.53.***

[21] Stéphane COURTOIS, Nicolas WERTH, Jean-Louis PANNE et al., *Le livre noir du communisme, crimes, terreur et répression*, Laffont, 1998, 930 p.

[22] Gérard CHAUVY, *AUBRAC : Lyon 1943*, Armand Colin, 1997, 457 p.

[23] Sans tomber dans un procès d'intention préalable, on pouvait douter de la capacité du producteur d'un film comme *Uranus* à réaliser sur le sujet une œuvre du niveau de *L'armée des ombres* de Jean-Pierre MELVILLE. Ceux, dont je suis, qui se sont imposés un tel spectacle ont pu constater l'étendue du désastre. Il est significatif que des associations d'anciens résistants comme l'ANACR s'en soient fait l'ardent propagandiste, y compris auprès de scolaires. Mythes, geste, légendes ont encore de " beaux jours " devant eux.

[24] *Libération*, 13 juillet 1997.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Ce que la médiatisation a fini par imposer sous le détestable vocable d'"affaire AUBRAC ", sans que soient explicitement désignées les circonstances de 1943 ou les polémiques de 1997, connecte plusieurs dimensions qui en constituent la difficulté : un couple qui a exercé un rôle notable dans la Résistance et par la suite ; les circonstances de l'arrestation de Jean MOULIN et les incertitudes qui planent sur son déroulement comme sur le rôle de certains protagonistes ; la volonté revendiquée de Lucie AUBRAC de jouer un rôle actif dans la diffusion de la mémoire résistante, en association avec les historiens, non sans revendiquer un certain recours au mythe, à la légende ; le film *Lucie AUBRAC* semant le trouble par son simplisme, ses ambiguïtés et ses libertés prises avec les faits ; enfin la médiatisation outrancière de tout cela dans le climat délétère créé par la publication de Gérard CHAUVY.

Malgré le malaise suscité par la façon dont s'est déroulée cette table ronde, les interventions des uns et des autres comme leurs réactions *a posteriori* publiées par le même quotidien du 10 au 13 juillet portent sur plusieurs réalités ou difficultés inhérentes à tout travail de recherche sur la Résistance et les résistants.

Alors que chacun convient que la période prête facilement à l'héroïsation, à la mythification, François BEDARIDA, dans son propos liminaire comme dans l'épilogue de la table ronde, insiste sur ce qui est pour lui la seule façon d'y échapper. Il s'agit de ***" débrouiller l'écheveau, d'opérer un décryptage minutieux et scrupuleux, en évitant toute exagération, toute image d'Epinal, toute légende dorée "***, car ***" seule la connaissance positive permet d'authentifier les faits et de proposer des interprétations "***. La démarche inverse, où l'on se met " à broder, à inventer des récits " expose " à un très grave choc en retour ", avec une perte de crédibilité à l'égard du public. Cette inquiétude semble partagée par Laurent DOUZOU [25] , lorsqu'il avance que ***" le risque est fort de glisser insensiblement d'une défiance envers la légende à une remise en cause de la Résistance dans son ensemble ".*** Même si l'on peut douter que sur certains dossiers très complexes comme l'affaire de Caluire la conviction positiviste de François BEDARIDA suffise à régler la difficulté, est formulé ici le souci essentiel de rompre avec une vision légendaire de la Résistance, avec le " mythe nécessaire " dont Henry ROUSSO estime à juste titre [26] qu'il a ***" tant desservi la mémoire nationale, et singulièrement celle des résistants "***, mais dont l'effritement risque de susciter scepticisme puis rejet du phénomène d'ensemble que fut la Résistance.

Cela soulève le problème du rapport à établir avec les acteurs survivants. Le rejet des approches enjolivées par plusieurs participants à la table ronde ont suscité la réaction du couple AUBRAC, vigoureusement formulée par Lucie : ***" Les historiens me traitent de star installée sur le devant de la scène. Mais qui m'a fait star ? "***, avec plus de formes par Raymond : ***" Si ces deux cultivateurs de mythe sont coupables d'être montés sur un piédestal, qui les a mis, sinon ceux qui maintenant les opposent aux "soutiers de la gloire" ? "*** [27] . Peu importe que la mise en cause soit méritée ou non, elle

[25] *Libération,* 13 juillet 1997.

[26] *Libération,* 17 juillet 1997.

[27] ***Libération, 10 juillet 1997.***

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

identifie une réelle difficulté. Quiconque travaille sur ces questions est amené à rencontrer des acteurs dont certains ont des personnalités exceptionnelles, d'autres sont en permanence en représentation, ou à l'inverse minorent systématiquement leur rôle. La relation à établir avec chacun de ces cas de figure est complexe et délicate. Le respect, la révérence ne doivent en aucun cas exclure l'exigence ; l'admiration ne saurait occulter le souci de vérité ; la cordialité, parfois l'amitié doivent exclure la complaisance. C'est bien sûr d'autant plus difficile lorsque l'interlocuteur a été depuis longtemps constitué dans une figure emblématique, donc intouchable. La difficulté n'en est qu'accentuée lorsque l'entretien porte sur des épisodes moins glorieux, en particulier sur les années suivant la Libération.

De ce qui pourrait apparaître comme une impossibilité formelle, comme une quasi aporie, il est loisible de sortir.

D'abord en prenant la perche tendue par Jean-Pierre VERNANT [28] qui tout en émettant des réserves sur le souci de " remettre à leur place " les " figures emblématiques ", rappelle les " centaines " et " milliers d'hommes et de femmes dont on ne parle pas ". Avançons ici l'hypothèse de la fécondité d'un va-et-vient systématique entre ce qu'en d'autres temps on eut désigné comme la base et le sommet, entre ces résistants locaux qui voyaient la situation à échelle réduite - et certains ne se privent pas de le rappeler dans l'entretien en refusant de se prononcer sur des questions dont ils ne connaissent que ce qu'ils ont appris qu'après coup -, et ceux qui exerçaient des fonctions de commandement, de direction.

Ensuite en estimant que la plus saine des choses est que chacun accepte les délimitations de territoire. Rien de plus détestable et générateur de confusions que l'utilisation des historiens par des résistants comme points d'appui pour régler des conflits internes aux associations, ou les tentatives d'acteurs d'associer témoignage personnel et entreprise historienne. La stricte délimitation des rôles semble bien ici un gage de clarté. Témoignage sur une expérience vécue [29] et tentative de reconstruction plus large doivent être soigneusement distingués, même si bien entendu rien n'empêche qu'un acteur fasse œuvre historienne, à condition de faire alors abstraction de sa propre histoire.

Enfin, il est impératif d'assumer la double dimension idéologique et subjective de la démarche.

Moses I. FINLEY affirme dans son article " *Progrès dans l'écriture de l'Histoire* " [30] que ***" l'étude et l'écriture de l'histoire sont une forme d'idéologie "***, s'empressant de préciser qu'il parle d'idéologie " au sens le plus large, au sens "neutre", à peu près comme la définit le *Shorter Oxford English Dictionnary :* ***"un système d'idées concernant les phénomènes, en particulier les phénomènes de la vie sociale ; la manière de penser caractéristique d'une classe ou d'un individu" ".*** Dans ce cadre, le statut de

[28] *Libération,* 13 juillet 1997.

[29] Comment ne pas citer ici *Entre mythe et politique* de Jean-Pierre VERNANT pour sa hauteur de vue, son honnêteté intellectuelle, sa profonde humanité, Le Seuil, 1996, 636 p.

[30] *In* Moses I. FINLEY, *Mythe, mémoire, histoire,* Flammarion, 1981, 270 p.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

l'interlocuteur n'est ni réduit au rôle d'informateur servant seulement à établir la matérialité des faits, dans une démarche exclusivement historiciste, ni celui avec lequel on mène un débat, entre spécialiste d'une question. Sa " manière de penser " et non pas seulement ce qu'il dit savoir, devient alors un moyen de rendre intelligibles les faits. Par exemple, les formes de conscience de témoins et de maquisards d'une zone dissidente concernant le chef du maquis contribuent à la fois à identifier une figure originale, complexe et à percevoir le cheminement de son image à travers le temps.

Le corollaire nécessaire de ce choix est la prise en compte de la dimension subjective des données fournies par les faits comme par le discours de l'interlocuteur. A la méfiance fréquente à l'égard de cette dimension, il importe de substituer l'idée qu'à partir du discours produit, qui est le dit d'une personne, sur des faits passés, le concernant ou non, il sera possible de constituer des mises en relations permettant l'identification des phénomènes de conscience d'un groupe, de leur évolution, des comportements qu'ils ont induits.

Cette double condition permet d'échapper à ce que FINLEY identifie comme la fonction de " grands antiquaires " dans son article " *La Constitution des ancêtres* [31] ". Alors, le dialogue peut devenir " une fabrique de mémoire " [32] .

LES OUTILS DE L'INVESTIGATION : ARCHIVES ECRITES ET ENTRETIENS

Sans anticiper sur l'analyse des sources disponibles (voir volume II, partie " Sources "), il importe d'établir au préalable ce à quoi est confrontée toute recherche sur une période où entrent en jeu les sources inertes et les témoignages oraux d'acteurs ou de simples témoins survivants.

Les archives écrites sur la période considérée sont bien entendu les archives publiques, mais aussi une quantité notable d'archives privées, accumulées par des hommes ou des femmes qui se trouvant dans des positions de responsabilité, ont eu la possibilité d'en conserver des traces écrites. Les fonds privés des archives publiques constituent une catégorie intermédiaire, qui présente l'avantage de conserver à la famille la maîtrise de l'accès tout en assurant la disponibilité en un lieu centralisé et public. L'existence d'archives privées introduit un élément supplémentaire dans la relation entre le chercheur et son interlocuteur. La détention par celui-ci de documents, dont il perçoit qu'ils intéressent son vis-à-vis, constitue dès lors un instrument de pouvoir dont certains ne se font pas faute de faire usage, soit par la rétention, soit par une distillation " au mérite ". Un tel comportement ouvre parfois à une dérive dommageable (l'observation n'inclut évidemment pas ceux qui, soit par prudence naturelle, soit parce que des contacts

[31] Idem, p. 245,n.

[32] De Marc FERRO, à propos de la fonction de l'émission *Histoire parallèle, in Travail de mémoire,* op. cit. p. 51.

vertu de la loi du droit d'auteur.

précédents leur ont appris celle-ci, ne se livrent que progressivement, attendant que des rapports confiants se soient constitués). Cette dérive tend à constituer une relation qui relève d'un clientélisme fort peu propice à l'indépendance et à la liberté intellectuelle du chercheur. Il convient évidemment de refuser d'entrer dans ce jeu, de part et d'autre, et ne pas constituer des sortes de chasses gardées de tel ou tel chercheur, de telle ou telle université. A cela s'ajoute le problème de la destination de ces archives privées après la disparition de son détenteur. Là encore il serait souhaitable que tous les universitaires adoptent tous la seule attitude convenable en conseillant aux familles de déposer cela dans des structures publiques ou si elles souhaitent conserver les originaux, constituer et déposer une copie. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas.

L'autre question soulevée par l'écrit est celle de sa crédibilité, donc du rapport qu'institue le chercheur avec ces " morceaux de papier ", selon la formule de Claude LEVI-STRAUSS. Même si cela semble relever de l'évidence, il paraît important de rappeler la nécessaire distance à adopter à l'égard de sources dont la matérialité pourrait tendre à leur attribuer une sorte de capacité immanente de fiabilité [33]. L'intervention finale de Jean-Pierre VERNANT [34], au titre de sa fonction de modérateur, au colloque organisé en décembre 1993 à Toulouse sur le thème " Mémoire et Histoire : la Résistance ", rappelle l'attitude nécessaire : ***" Un document est toujours une trace, il a toujours un aspect témoignage, qu'il soit document officiel - un rapport de police – qu'il soit une lettre, qu'il soit un article de journal relatant comment les choses se sont passées. Pour être compris, ce témoignage-là demande lui aussi d'être critiqué. ".*** Ce rappel salutaire vaut bien sûr pour les écrits privés, mais tout autant pour ceux auxquels leur caractère public pourrait conférer une sorte d'objectivité naturelle. L'exemple pris par Jean-Pierre VERNANT est particulièrement judicieux. Les documents de police, consultés en grand nombre en particulier pour la partie consacrée aux procès de résistants comme dans la reconstitution du parcours résistant de tel ou tel ont révélé leur double subjectivité, celle de celui qui les a écrits, celle de l'Etat qu'il sert, que ce soit celui de Vichy ou la République restaurée. L'un et l'autre, l'Etat et son serviteur, ont la même propension à travestir, biaiser, fausser, détourner qu'un témoin lambda. Cela mérite alors la même prudence d'approche et constitue à soi seul une information. Pour prendre un exemple quelque peu simpliste mais bien réel et éloquent, le nombre croissant de rapports d'enquête pour faits de résistance de la brigade de gendarmerie de Louhans à partir de 1942 se terminant par un constat d'échec ne signifie en rien l'inexistence de faits ou l'inefficacité des recherches, mais le ralliement subreptice des enquêteurs à ladite Résistance.

Une autre limite de la plupart des traces écrites, tout particulièrement les documents émanant soit de l'Etat , soit d'organisations, est leur propension à gommer les singularités au profit des dominantes. Il est indéniable que les rapports circonstanciés des sous-préfets à leur supérieur sur la vie de leur arrondissement dans les premiers mois

[33] L'ouverture des archives moscovites suivant l'effondrement de l'URSS a donné lieu à une étonnante excitation, nourrie de la conviction que cela allait révolutionner l'historiographie du communisme. De la part de spécialistes du stalinisme, il y avait tout de même quelque paradoxe d'accorder autant d'intérêt aux traces laissées par un système passé maître dans l'art de la manipulation.

[34] Jean-Pierre VERNANT, *in Mémoire et histoire : la Résistance,* op. cit. p. 344.

vertu de la loi du droit d'auteur.

suivant la Libération, constituent une source très riche ; il est tout aussi vrai qu'ils identifient rarement, le plus souvent jamais, des phénomènes de conscience très minoritaires, mais qui débouchèrent par exemple sur les vagues d'attentats de l'automne 1944 et de l'été 1945. L'œil de l'Etat fut en l'occasion aveugle, sa capacité à saisir le sens d'événements imprévus fort limitée. Seule la mise en dialectique du pluriel et du singulier permet une appréhension à la fois large et fine de la réalité observée.

Interviennent alors les apports des entretiens avec les acteurs. On a vu quelles difficultés posait l'interlocution chercheur-acteur. L'appropriation du contenu même de l'entretien en soulève d'autres. La période prise en considération présente une double caractéristique : elle porte sur des acteurs dont un nombre important est encore en vie ; elle n'est pas celle à propos de laquelle ils ont été habitués, pour une part d'entre eux, à être érigés en témoins par les chercheurs. La prise en compte du contenu des entretiens pose donc les mêmes problèmes méthodologiques que ceux qui portent sur la période de la Résistance, tout en introduisant des variables, liées à la non familiarité de leur approche comme à la problématique de l'échec qui sous-tend le questionnement.

La pratique de l'entretien est commune à des disciplines voisines, ethnologie, anthropologie, histoire, même si les deux premières peuvent en revendiquer une utilisation plus essentielle. Si la double influence du positivisme puis de l'école des *Annales* en a freiné l'usage, les années 80 et 90 ont vu se développer une réflexion féconde sur leur place dans la recherche historique. Sans anticiper sur la partie bibliographique, on peut noter sans chercher à être exhaustif les travaux de Philippe JOUTARD comme les deux tables rondes organisées par l'IHTP dont les communications furent publiées en 1981 et 1987. Le recours à l'histoire orale, joliment qualifiée par Philippe JOUTARD d'" hérésie porteuse de renouvellement " au cours de la table ronde de 1986, soulève le double problème du choix de l'interlocuteur, donc de sa représentativité, et du rapport subjectif qui s'instaure, tout particulièrement lorsque les circonstances multiplient les occasions de rencontre. Le critère de la représentativité ne relève en rien de l'évidence objective. D'abord, convenons-en, il est parfois nécessaire de prendre en compte les seuls témoignages disponibles, avec regret, parce que d'autres témoins ont choisi le silence, soit parce qu'ils ne sont plus là. Cette situation diffère alors peu de celle qu'offrent les archives écrites, où l'on doit bien parfois " faire avec ". Mais surtout, la pratique de l'histoire orale amène à choisir, au moins à faire la part des choses. Postulons que la représentativité de tel ou tel témoignage ne tient pas à la position éminente de son émetteur, mais bien à l'originalité du témoignage, à la singularité de la sensibilité qu'il exprime. Qu'est-ce qui permet la plus riche appréhension de la personnalité et du parcours d'un maquisard victime de poursuites judiciaires après la guerre, entre le témoignage d'un fils restituant avec finesse une figure paternelle complexe, ou les considérations d'un responsable résistant estimant que cette complexité entachait la limpidité nécessaire à l'image du résistant ? Si les deux doivent être pris en compte, le second parce qu'il restitue une dimension de la construction de la mémoire résistante, c'est bien du côté du premier qu'il faudra se tourner pour saisir ce que fut la difficulté et l'isolement des résistants réprimés. S'ajoute la difficulté de toute interpellation d'une mémoire individuelle dont Michelle PERROT [35] peut dire que ***" le témoin est***

[35] Michelle PERROT, *Archive, mémoire, histoire, in Travail de mémoire*, op. cit. p.39.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

légitimement accroché à sa mémoire, à qui l'on dit "non, ce n'était pas ainsi, ou pas tout à fait ainsi" ".

Le statut du contenu de l'entretien a donc en commun avec la trace écrite d'exiger ce que Moses I. FINLEY adopte comme définition de l'histoire : ***" une enquête systématique et critique non seulement parce qu'elle évalue de façon critique les témoignages, mais aussi plus largement parce qu'elle procède à un examen conscient et rationnel du sujet dans toutes ses dimensions et ses implications, en se refusant autant que faire se peut, à admettre automatiquement les points de vue, les approches, les habitudes mentales qui ont cours "*** [36] **.** Il n'est donc en rien susceptible d'être *a priori* moins fiable que le document écrit mais requiert le même souci d'indépendance de pensée à l'égard des idées de l'air du temps. Il présente en plus une spécificité : il n'est pas une trace de mémoire immobilisée au moment où elle a été constituée, mais une mémoire en travail, au feu des conjonctures politique, intellectuelle, organisationnelle, mais aussi de la volonté de celui qui la détient. Après la question du rapport au témoin, du mode de traitement du témoignage, se pose celle du rapport entre cette mémoire, ses formulations, et l'histoire possible des faits comme de cette mémoire.

MEMOIRE ET HISTOIRE

" La société, donc, fait appel à l'historien et en même temps ne veut pas l'entendre, et ce d'autant moins qu'un passé peut en cacher un autre. On voit très facilement se succéder en effet occultation et hypermédiatisation, polarisation sur certaines pages d'histoire " [37] **.**

Depuis les travaux fondateurs ayant donné naissance aux ouvrages consacrés aux lieux de mémoire sous la direction de Pierre NORA [38] , le thème de la mémoire, de ses manifestations, de ses traces, de ses rapports complexes avec l'histoire sont devenus récurrents et ont donné lieu à de nombreuse occasions de confrontations et publications. Une des vertus de cette situation est qu'elle amène des intellectuels issus de disciplines dont les rapports n'ont pas toujours été simples et dont les délimitations de territoires peuvent apparaître parfois comme bien factices, j'entends par là histoire, anthropologie, sociologie, de se retrouver sur un terrain commun. Elle permet aussi un dialogue fructueux avec d'autres disciplines dont les paradigmes, les démarches sont sans conteste spécifiques, comme la philosophie. Un exemple stimulant en a été donné en 1998 à Grenoble, où sous un vocable recouvrant habituellement des choses moins roboratives, celui de " stage MAFPEN ", a été organisé sur le thème " Histoire et Mémoire ", une confrontation entre philosophes et historiens, avec la participation de Paul RICOEUR, Jeffrey Andrew BARASH, Olivier ABEL, Henry ROUSSO et François

[36] ***Moses I. FINLEY, La Constitution des ancêtres, in Mythe, mémoire, histoire. Op. cit. p 243.***

[37] ***Gilles MANCERON, Eclairer par l'Histoire les malaises de la société, in Travail de mémoire, op. cit. p. 43***

[38] Pierre NORA (s.d.), *Les lieux de mémoire,* 3 vol. Gallimard 4760 p.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

BEDARIDA.

Il convient d'emblée de poser deux précautions nécessaires à l'utilisation de la notion de mémoire.

La première observation concerne la signification de l'usage de plus en plus extensif de la mémoire, en association avec le vocable de devoir, dans notre société de fin de siècle. Ceci concerne tout autant le chercheur, pour qui cette réalité est source de signifiant, que l'enseignant, intimé à insuffler aux adolescents ou jeunes adultes qu'il a en face de lui cette fiévreuse exigence. Les laudateurs ou propagateurs de ce devoir de mémoire se gardent généralement de s'interroger sur le contenu de cette mémoire, ni sur le sens de son usage par rapport au réalités du présent. Dans son introduction au stage précité, son organisatrice Martine VERLHAC eut cette formulation salutaire : ***" Cinquante ans plus tard, ayant perdu nos illusions et ressassant nos culpabilités, nous vouons à la mémoire un culte quasiment pathologique et nous abandonnons largement nos responsabilités pour le présent ".*** François BEDARIDA pour sa part estima dans sa contribution que si " la valeur curative de la mémoire " était " immense ", il ne fallait pas moins prendre " garde à ne pas tomber dans la célébration inconditionnelle du culte de la mémoire ". Plus brutalement, Jacques LE GOFF exprime un point de vue proche lorsqu'il estime que ***" le culte du passé va avec le conservatisme social "*** [39] . Un exemple éclairant de cette déviation est constitué par l'annuel " Concours de la Résistance et de la Déportation ", 38e du nom en 1999. Destiné aux élèves de l'enseignement secondaire, de la classe de 3e à celle de terminale, il fait l'objet d'un important investissement préparatoire de la part des associations d'anciens résistants et déportés et de cérémonies de remises de prix auxquelles les autorités, Préfecture, Office départemental des Anciens Combattants, fournissent cadre matériel et caution de l'Etat. Certes, cela manifeste le souci légitime des anciens résistants et déportés de laisser trace de leur histoire comme l'intérêt de la part d'adolescents ou jeunes adultes pour une histoire à la fois lointaine pour eux mais parfois proche par la proximité éventuelle d'un survivant. Il n'empêche que bien des réserves peuvent être avancées à propos du vocable de " concours ", chargé de connotation de compétition. D'autre part, il est remarquable qu'il n'y ait jamais eu de tentative d'évaluation de la trace particulière laissée chez les participants à ce concours, comparés à ceux qui n'ont bénéficié que du cours classique, en termes d'intelligibilité des situations ultérieures. L'exemple de l'état des consciences dans l'ex-RDA, pour des gens dont l'enfance et l'adolescence ont été gorgées de bonne conscience antifasciste, est là pour rendre prudent et dubitatif à propos des vertus civiques de la convocation insistante au devoir de mémoire. Les événements du Kosovo ont fait la démonstration des terribles dangers que constitue, concernant le peuple serbe, le culte morbide d'une mémoire historique douloureuse et sur quelle utilisation cela peut déboucher. Ce propos recoupe l'analyse du psychanalyste Fethi BENSLAMA [40] estimant que " notre époque pourrait être l'époque de cette maladie, en ce sens que à travers toutes les revendications de l'identité culturelle, linguistique, ethnique, etc., le mémorial envahit le champ des consciences et empêche finalement de percevoir

[39] ***Jacques LE GOFF, Histoire et mémoire, Folio Histoire, Gallimard, 1997, p.53.***

[40] Fethi BENSLAMA, *Un passé en devenir, in Travail de mémoire,* op. cit. p 221.

vertu de la loi du droit d'auteur.

le présent ". Concernant la mémoire résistante, il conviendra, au sein de la problématique générale de ce travail, de s'interroger sur l'éventuel rapport entre cet excès de mémoire mis en cause par Martine VERLHAC et la volonté d'effacer la défaite politique de la Résistance.

A ce concept ambigu préférons alors celui de travail de mémoire. A la connotation moralisante du premier, il a le mérite de substituer celui d'effort positif, portant à un processus de maîtrise de ce que l'on cherche. Certes, il n'est en rien univoque. Il désigne indifféremment le travail sur la mémoire, celle-ci n'étant alors qu'un objet, l'effort individuel sur sa propre mémoire de la part d'un acteur, enfin, et c'est alors son acception la plus riche, la démarche née de l'interlocution entre témoin et chercheur, constituant une sorte de maïeutique.

Par ailleurs, cette mémoire n'est en rien une donnée qui serait dotée des vertus immanentes de la vérité historique. Dès les premières pages de la somme fondatrice que constituent *Les lieux de mémoire*, Pierre NORA [41] avance que ***" la mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants, et à ce titre, elle est évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations ".*** A propos de la " mémoire collective ", Moses I. FINLEY [42] estime qu'elle ***" n'est pas autre chose que la transmission à un grand nombre d'individus, des souvenirs d'un seul homme ou de quelques hommes, répétés à maintes reprises ; et l'acte de transmission, de communication et donc de conservation de ces souvenirs n'est ni spontané, ni inconscient, mais délibéré, destiné à atteindre un but connu de celui qui opère cette transmission ".*** C'est dans un ordre d'idée proche que Robert FRANK [43] formule les limites de la mémoire collective. Pour lui, ***" il reste clair que la mémoire collective charrie des mythes, opère des tris, organise la sélection et l'oubli, opère un travail de sacralisation, conformément à sa fonction principale qui est de forger et de légitimer l'identité de la collectivité dont elle se réclame "***. Une des dimensions de la prise en compte de cette réalité sera alors pour l'historien d'identifier la nature de ce qui est " délibéré ", du " but commun ", d'en extraire le sens, de le mettre en relation avec l'individu ou le groupe dont il émane. L'identification des " déformations successives ", des " utilisations et manipulations " permet, en établissant le rapport instauré à un moment donné avec un pan de l'histoire, d'esquisser la nature de ce moment. La mémoire, collective et individuelle, est alors beaucoup plus qu'un témoignage fragile sur les faits mais constitue à elle seule un objet de l'Histoire.

Cette mémoire dépend bien entendu, dans ses configurations, dans ses transformations, dans son champ spatial, de ce qui est mémorisé. Or, pour ce qui est de

[41] Pierre NORA, op. cit., p. 24-25.

[42] Moses I. FINLEY, op. cit. p. 32.

[43] Robert FRANK, *La mémoire empoisonnée, in La France des années noires,* s.d. Jean-Pierre AZEMA et François BEDARIDA, t. 2, Le Seuil, 1993, p.485.

vertu de la loi du droit d'auteur.

la Résistance et de ses avatars dans la période prise ici en compte, nous avons à faire à un processus divisé, éclaté, divers, où il est plus question de résistants que d'une Résistance. Si celle-ci a existé, c'est plus en termes de perception, glorieuse et attractive pour les uns, angoissante et insaisissable par les occupants et leurs sbires français. Son unification dans le cadre du CNR relève plus de la préparation de restauration du système parlementaire basé sur les partis que d'un réel processus d'unification sur le terrain. La réalité de la Résistance fut par contre marquée par la complexité des formes d'organisation, la diversité des courants politiques et des structures en émanant. Ceci a inévitablement une résonance profonde sur les formes, le contenu de la mémoire résistante. Face aux tentatives de constituer une mémoire nationale, dont les célébrations du centenaire de la naissance de Jean MOULIN sont la plus récente incarnation, subsistent un grand nombre de formes éclatées de mémoire, au niveau de petits groupes, d'anciens d'un maquis, parfois même d'un individu isolé. Cet éclatement se retrouve particulièrement lorsqu'il s'agit d'une mémoire douloureuse, comme celle qui concerne l'objet de cette étude, celle des temps difficiles succédant aux temps glorieux. Une des pistes de réflexion à ouvrir sera alors de s'interroger sur la façon dont ces mémoires ont fait leur chemin, partagées entre les fidélités collectives, la fraternité des petits groupes et l'enfouissement des souvenirs douloureux. Les grandes mythologies nationales ne souffrent pas les figures complexes, encore moins les parcours déviants. La part de l'échec, de l'effacement ou de l'exclusion qui fut celle de ceux dont j'ai choisi d'étudier le parcours se transcrit forcément en des formes de mémoire particulière. L'emboîtement de celles-ci avec les formes de mémoire collective constitue alors une dimension signifiante de la construction de la mémoire résistante ; elles sont aussi un aspect de la défaite ici étudiée puisque elles sont exclues des tentatives de constitution d'une mémoire nationale et tant soit peu consensuelle de la Résistance.

Au sein de ces perspectives, la façon dont la mémoire résistante s'est inscrite dans la matière inerte, donc en des lieux et sous des formes bien spécifiques devient une dimension de ce que fut la défaite politique de résistants. L'absence de forme centralisée à l'instar de ce que furent les monuments aux morts de 1914-1918, la dispersion des lieux, la diversité des formes monumentales et des inscriptions, les difficultés administratives ou politiques constituent une dimension de la relative marginalisation de la Résistance dans la République restaurée, tout du moins de l'absence de réel consensus sur ce qu'il faut mémoriser et commémorer. Bien que cela déborde le cadre chronologique de cette étude, on peut remarquer que les entreprises muséographiques, ultérieures à 1953, sont une autre manifestation de cette réalité [44]. De la même réalité relève l'absence durable de trace matérielle pour des faits pourtant éminemment mémorables, mais ne répondant pas à une image héroïque et guerrière du combat résistant [45].

La prise en compte de la dimension mémorielle de ce dont il sera question ici fait donc partie de l'investigation historienne. Si les difficultés identifiées, dans les rapports complexes entre mémoire et histoire doivent inciter à une grande prudence, la part de singularité, de spécificité qu'elle recèle ne peut que pousser à en faire un temps décisif de la démarche d'ensemble. Mais ceci doit se faire avec les précautions énoncées, dans le

[44] Jean-Yves BOURSIER, *Les enjeux politiques des " musées de la Résistance ", in L'esprit des lieux, le patrimoine et la cité,* s.d. Daniel J. GRANGE et Dominique POULOT, Presses Universitaires de Grenoble, 1998.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

choix des interlocuteurs, la prise en compte du contenu des entretiens, le rapport instauré entre mémoire et histoire. Faute de cela, la confusion actuelle sur la mémoire prendrait le dessus, serait négligée l'impérieuse nécessité de s'appuyer d'abord sur la réalité des faits, écartée la conviction que la politique est une activité qui relève du choix, de la prescription. Alors le sens profond des événements de la période disparaîtrait derrière les lieux communs de l'air du temps et les modes idéologiques.

UNE DEMARCHE A PLUSIEURS DIRECTIONS

L'organisation de cette démarche est dictée par les faits, plus exactement par les différentes formes prises par les difficultés rencontrées par des résistants de Bourgogne et la répression qu'ils subirent.

Préalablement, il convient de faire le point sur la situation politique au moment de la Libération. Il s'agit de vérifier si l'affirmation de Marc FERRO, cité en préambule de cette introduction est conforme à la situation locale. Tout particulièrement, il importe de discerner, derrière l'image de liesse populaire, quelles réalités matérielles, quels rapports de forces en constitution dessinent un contexte complexe, confus ; comment réagit la population face à ces réalités comme face aux formes que prit rapidement le phénomène d'épuration. Alors sera établi l'état des consciences, de l'opinion, dans les premiers mois de liberté, ce qui constitue le contexte au sein duquel se posa l'alternative politique, transformer ou restaurer.

La première dimension où les difficultés se manifestèrent, où l'échec politique fut patent, est celle du déroulement de la transition politique ; premier chronologiquement puisque le processus est amorcé dans la clandestinité dès l'été 1944, premier parce qu'il touche au cœur des enjeux politiques. Ce processus voit agir des hommes dont certains veulent une France renouvelée en profondeur, en s'appuyant sur les forces issues du combat clandestin et en faisant des structures provisoires de libération le cadre nouveau de la vie politique alors que d'autres n'ont de cesse que d'accélérer la remise en place des cadres anciens. Il conviendra alors de se demander comment ces forces contradictoires opérèrent, au sein des comités de libération, dans les cadres administratifs des sous-préfectures, mais aussi à l'intérieur de la force politique la plus vigoureusement renforcée, le PCF. L'hypothèse d'une défaite rapide des forces les plus novatrices au sein de ces différentes instances de pouvoir pourra alors être mise en œuvre. Il s'agira alors non d'établir les contours d'un autre possible, ce qui relèverait de la prospective et non de l'Histoire, mais de constater l'existence d'un espoir dans ce possible, d'en analyser la confrontation avec les contraintes du quotidien et les résistances des appareils installés à

[45] Un exemple éclairant est fourni par la libération par des résistants locaux, le 24 mars 1944, d'un ancien sanatorium transformé par Vichy en centre d'internement pour tuberculeux des camps du Sud de la France à La Guiche, en pays charolais. L'opération, exécutée sans pertes, permit de récupérer des cadres pour les maquis. Or, du fait de l'opposition de notables locaux, aucune trace n'existait de ce haut fait d'armes. Il fallut un long et patient travail des survivants de l'opération pour obtenir en 1999 la pose d'une plaque commémorative sur les murs de l'ancien camp.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

tout véritable changement.

Le troisième temps de ce travail est constitué par l'étude de l'intégration de FFI dans l'armée régulière, désignée par le vocable de l'amalgame à forte référence révolutionnaire, sur les conditions de leur engagement dans les batailles finales, dans leur rapport à la population comme aux questions politiques. Le choix d'intégrer cette dimension à la problématique d'ensemble n'est en rien incongru. Nonobstant le fait que la Bourgogne appartint alors aux régions françaises ayant le plus contribué à la constitution d'unités d'origine FFI, l'étude de la façon dont se fit cet amalgame, plus précisément quel y fut l'élément intégrateur et dominant, du rôle que jouèrent ces unités, en s'intéressant particulièrement à leurs difficultés lorsqu'elles étaient cantonnées loin d'un front qu'elles rêvaient de rejoindre, l'interrogation enfin du rôle " en creux " joué par l'éloignement des processus politiques intérieurs, en des moments décisifs, d'une partie certes minoritaire mais oh combien agissante de la jeunesse française, constituent bien un élément de la réflexion sur le devenir difficile de résistants.

Vient alors le moment de prendre en compte une dimension particulière, celle des procès de résistants. Alors que les uns sont engagés dans les structures de transition, que d'autres participent aux derniers combats de la guerre, s'amorce une dimension des règlements de compte d'après-guerre. Longtemps occultée ou ignorée, parfois réduite à quelques figures emblématiques comme celle de Georges GUINGOUIN, cette réalité soulève toute une série d'interrogations. Celles-ci portent particulièrement sur les aspects de la Résistance qui sont mis en cause, sur l'attitude des forces issues de la Résistance à l'égard des résistants jugés, sur ce que cela révèle des processus politiques en cours, enfin sur les formes particulières de mémoire générées par ces situations. Qu'ils portent sur des faits contemporains du maquis ou postérieurs à la Libération, les procès sont un puissant révélateur de la complexité de ce que fut ce combat, révèlent les difficultés de hors-la-loi à conserver une attitude conforme à des principes que leur ennemi et ses complices violaient délibérément. Par ailleurs, l'analyse de l'attitude des forces politiques, PCF en particulier, des associations d'anciens résistants face à cette répression, du contenu de leurs discours comme de leurs inflexions selon la conjoncture politique offrent un éclairage original sur la période. Enfin, la faible place de cette question dans les premières formes d'expression de la mémoire résistante exprime puissamment le type de figure résistante convenable qui est constituée par cette mémoire. A ce triple titre, comme à celui de restituer dans la totalité de leur réalité des hommes effacés, la question des procès de résistants constitue une dimension nécessaire de la démarche.

Alors il sera possible, en une dernière partie, de mettre ces strates apparemment distinctes en une cohérence qui est celle de la thèse qui sous-tend ce travail : celle d'une défaite de résistants qui présentaient des traits communs, et d'une certaine façon, plus ou moins brutale selon les cas, furent exclus, effacés, ou simplement minorés par les consensus successifs constitués autour de la mémoire résistante. Leur place dans cette mémoire, les fragilités et inquiétudes de celle-ci apparaissent alors comme les lointains échos de la défaite initiale.

vertu de la loi du droit d'auteur.

vertu de la loi du droit d'auteur.

PREMIERE PARTIE : UNE SITUATION INITIALE CONFUSE, SUCCEDANT RAPIDEMENT A L'EUPHORIE DE LA LIBERATION

INTRODUCTION

Le moment de la Libération, qui, au contraire de l'armistice de 1918, n'est en rien instantané pour le pays puisqu'il s'étend en métropole de la libération de la Corse aux ultimes combats des poches de l'Atlantique, suscite de vastes mouvements de foules. Au processus complexe et obscur des mouvements, réseaux, maquis se superpose l'apparence unanime de la foule. S'il faut être très circonspect à propos du parallélisme classique entre celles qui encensaient PETAIN et celles qui acclament les libérateurs, elles ont au moins en commun de manifester le ralliement à ce qui exista en-dehors d'elles.

Le choc émotionnel vécu par ceux qui, pourchassés des mois, parfois des années, se voient célébrés en héros est parfois terni par des scènes comme celle que vécut à

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Chalon-sur-Saône Marcel CHAUVILLE, ouvrier communiste, prisonnier évadé puis résistant, fier de descendre d'une enfant naturelle du général de la Ière République JOUBERT, reconnue par ce dernier. Il dut s'interposer, faisant usage de la menace de son arme, pour empêcher une des multiples scènes de tontes de femmes. Ce choc est symbolique de la rencontre de deux dimensions de ce qu'est la société française, porteuses de l'héritage des années d'occupation et mais aussi nouant une partie de ce qui s'annonce.

Se pencher sur ce que furent les premières années de paix pour des résistants suppose alors que soit fait le point sur la situation de la région telle qu'elle se présente dès septembre 1944. Poids des contraintes matérielles, enjeux de pouvoirs et traitement de l'épuration en constitueront la trame.

CHAPITRE I : DIFFICULTES DE LA VIE QUOTIDIENNE ET ANGOISSES COLLECTIVES

I-UNE POPULATION CONFRONTEE A DE MULTIPLES DIFFICULTES

Dans les villes et villages de la région, le moment de la Libération a donné lieu à des manifestations de joie et d'enthousiasme de la part d'une majorité de la population, puis à des cérémonies officielles rendant hommage aux combattants de la liberté. A ces moments d'euphorie, certes tempérés là où les derniers combats avaient donné lieu à des massacres de civils, comme à Laives en Saône-et-Loire, succéda rapidement la brutale confrontation avec les multiples problèmes matériels issus de cinq années de conflit.

1-L'immensité des problèmes matériels

" C'est le ravitaillement qui occupe la première place dans les soucis de la vie quotidienne et on peut être assuré que si les rations alimentaires sont plus fortes, la grande majorité de la population qui ne connaît rien aux questions politiques n'aura que des louanges à adresser au gouvernement " [46] ***.***

Outre le tranquille mépris que manifeste cette note à l'égard d'une population dont la " grande majorité " est réduite, par ignorance des " questions politiques ", à un rapport vassalisé au gouvernement, l'attribution de la première place aux problèmes de ravitaillement dans les préoccupations des Français trois semaines après la fin de la guerre en Europe est significative d'une donnée essentielle à toute réflexion sur les données et circonstances de la transition politique des années 1944-1945, celle du poids des difficultés matérielles auxquelles se heurte quotidiennement la population.

[46] ***AD 71 Dossier CDL non référencé, Note d'information quotidienne n° 4296 des Renseignements généraux au Directeur départemental du Ravitaillement général. 1er juin 1945.***

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

1-1-Des destructions de guerre perturbant profondément la vie économique

Si la désastreuse campagne de mai-juin 1940 provoqua peu de traces, limitée qu'elle fut à d'ultimes et héroïques combats, par contre la période de l'occupation comme les affrontements de la Libération laissèrent de profondes marques sur la région. Elle subit des bombardements alliés, comme ceux des 17 octobre 1942 et 20 juin 1943, visant à paralyser la contribution des usines SCHNEIDER du Creusot à l'effort de guerre allemand, sous contrainte et à basses cadences, mais aussi ceux qui visèrent les infrastructures ferroviaires d'une région carrefour. Le plus marquant concerna la gare de Nevers, le 16 juillet 1944, qui certes interrompit le trafic jusqu'au 4 août, mais fit 330 victimes, détruisit 300 immeubles ou maisons d'habitation, dans le cadre de ce que les militaires désignent par le terrible euphémisme de " dégâts collatéraux ". Si les actions de sabotage d'une résistance puissante, en particulier en Saône-et-Loire, marquèrent peu durablement les infrastructures, du fait de la modestie des moyens dont elle disposait, mais aussi par la volonté consciente de mener le combat libérateur tout en intégrant les besoins des temps futurs, par contre les destructions des dernières semaines, d'origine allemande pour freiner les troupes libératrices venues du sud, ou alliée pour couper leur retraite, furent lourdes. Ce fut particulièrement le cas de l'axe majeur de la vallée de la Saône, avec la destruction des ponts, de Verdun-sur-le-Doubs à Lyon et de gares importantes comme celles de Mâcon et Dijon.

Tout cela pesa lourdement sur le redémarrage de l'économie, imposant entre autre, un énorme travail de reconstruction. Ainsi, lors de la séance du 26 novembre 1945 de la deuxième session du Conseil général de l'Yonne, l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées rapporte [47] que pour le département, 8000 maisons sont sinistrées, dont 1200 doivent entièrement être reconstruites et que 90% disposent seulement d'une couverture provisoire. Dans son rapport au Commissariat de la République de Bourgogne-Franche-Comté du 28 octobre 1944, la Délégation régionale à l'information insiste sur l'ampleur des dégâts laissés par la retraite allemande, pillage, destructions, arrestations, fusillades [48] .

1-2 Un appareil de production à bout de souffle ou disparu

A ces destructions, spectaculaires mais tout de même ponctuelles, laissant quasiment intactes les deux principales villes de la région, Dijon et Chalon-sur-Saône comme la majorité des espaces ruraux, s'ajoute, beaucoup plus insidieuse et pénalisante à moyen terme, l'usure ou la disparition des moyens de production. Ont manqué bien souvent tout au long du conflit les pièces de rechange pour les machines-outils de l'industrie, pour le matériel agricole comme pour les véhicules divers, utilisés par les prestataires de services, commerçants, médecins ou simples particuliers. S'y ajoutent les destructions, réquisitions opérées tout au long de la guerre mais plus particulièrement au cours des

[47] AD 89 201W1.

[48] Idem.

vertu de la loi du droit d'auteur.

derniers mois précédant la Libération, par l'occupant comme par les FFI. Dans une région où la moitié de la population est encore rurale, où la motorisation de l'agriculture est encore limitée, les atteintes multiples au cheptel chevalin pèsent lourd dans l'activité agricole. Les prélèvements successifs de l'armée française mobilisée en 1939 puis de l'armée allemande en déroute en 1944, la surmortalité dans les zones de combats, privent souvent les paysans de leur animal de trait. La reconstitution d'un cheptel chevalin suffisant, en particulier dans des zones de cultures spécialisées comme les vignobles, prit plusieurs années. Dans son rapport mensuel au préfet de Saône-et-Loire du 13 décembre 1944 [49] , le sous-préfet d'Autun, Henri VITRIER, fait état de cette grande difficulté pour les paysans du Morvan, aggravée par l'état d'un ***" matériel aratoire fatigué ".***

1-3-Des échos multiples des désordresmonétaires et financiers : la question des prélèvements opérés par la Résistance

Ces actions, le plus souvent légitimées par les besoins matériels des mouvements, maquis et groupes francs comme par l'attitude des organismes ou personnes visés, firent l'objet de débats et légendes récurrents. Dès la Libération, ils font l'objet d'enquêtes diligentées par le Ministère de l'intérieur. Ainsi, le 26 décembre 1944, le préfet de l'Yonne transmet à ce ministère l'état des ***" prélèvements effectués auprès des perceptions, recettes des contributions indirectes, bureaux de poste "*** du département [50] . Ils s'élèvent à 11,7 millions de francs, auxquels s'ajoutent 18,6 millions prélevés sur les fonds du bureau d'embauche allemand de Sens, opération effectuée ***" depuis la Libération par le colonel LAURENT à Sens "***. Sur la seconde somme, 6 millions furent affectés au fonctionnement des CLL, le reste étant attribué à l'état-major de la région du Morvan, versé à *DIAGRAMME*, Colonel VIATTE. Les 11,7 millions précités ayant été " dépensés vraisemblablement pour les besoins militaires du moment ", le préfet conclut qu'***" il semble par conséquent impossible à l'heure actuelle d'en opérer la récupération ".***

De même, le commandant *GUILLAUME,* membre de l'état-major FFI de Saône-et-Loire, fait état [51] d'un " prélèvement massif ", le jour même de la Libération de Mâcon, le 4 septembre, de 50 millions sur la succursale locale de la Banque de France, pour opérer au remboursement de réquisitions réalisées sous l'égide des FFI.

Tout ceci désorganise manifestement la circulation monétaire, privant notamment les organismes d'Etat de liquidités. Les répercussions contribuent à la lenteur du redressement économique. Ainsi, le 13 décembre 1944, la CCI de Chalon-Autun-Le Creusot, dans son rapport au sous-préfet VITRIER, impute la poursuite des difficultés économiques au fait que ***" la trésorerie des entreprises s'épuise du fait des retards de paiements de l'Etat "*** [52] ***.***

[49] AD 71 W123855, correspondance sous-préfet d'Autun avec le préfet de Saône-et-Loire.

[50] AD 89 1W318.

[51] Claude ROCHAT-*GUILLAUME, Les compagnons de l'espoir,* Ed. ANACR, Mâcon, 1987, p.250. Par convention les pseudonymes seront écrits en italiques et en majuscules.

vertu de la loi du droit d'auteur.

1-4- Même la nature n'y met pas du sien

De l'automne 1944 au printemps 1945, le temps n'est ni au diapason des joies de la Libération ni conforme aux espoirs de la population. La fin de l'été et le début de l'automne sont marqués par l'arrivée précoce de la fraîcheur humide, faisant du vin de Bourgogne 1944 un " clairet " peu susceptible de réchauffer les esprits, la vendange s'étant effectuée par " un temps très médiocre " selon le *Petit Mâconnais* du 20 septembre. L'hiver se signale par de brutaux changements de temps dont la population comme les FFI partis combattre les Allemands en Alsace se seraient bien passés. Début décembre, les rivières sont en crue, puis, dès le milieu du mois, survient une vague de froid brutale, paralysant l'économie, offrant aux Allemands une fenêtre climatique favorable à leur ultime tentative de contre-offensive dans les Ardennes et faisant de la bataille d'Alsace un long martyre pour des FFI mal équipés. Le retour de la douceur, à partir de fin janvier, amène le retour de crues particulièrement sévères dans le Val de Saône. Même le joli mois de mai se livre à quelques frasques, neige à Paris le 1er et surtout gelées de printemps le même jour et à nouveau le 3 sur les vignobles qui heureusement bénéficièrent d'un superbe été faisant du premier millésime de temps de paix un des plus grands du siècle.

2-Un casse-tête quotidien pour la population

Dans ce contexte de désorganisation économique et de conditions climatiques difficiles, la vie quotidienne est marquée pour une majorité de la population par une foule de problèmes, des plus banals aux plus vitaux.

2-1-Outre les problèmes de ravitaillement alimentaire, ce sont des pénuries de tous ordres qui pèsent sur la vie quotidienne.

En avril 1945, le syndicat des cordonniers de Saône-et-Loire décide d'appeler ses adhérents de cesser d'assurer le ressemelage des chaussures, ***" faute de livraison de plaques de cuir et de caoutchouc "*** [53] . S'il ne s'agit que d'un aspect apparemment mineur, il n'en contribue pas moins à exaspérer ceux qui croyaient que la fin du conflit et des réquisitions de l'occupant permettraient de retrouver rapidement les conditions de vie d'avant la guerre.

Si les dégâts subis par les infrastructures contribuent à compliquer la vie économique, il en est de même pour les moyens de transport. Très prosaïquement la pénurie de bicyclettes et de pneus pèse lourd, comme en témoignent deux sources : les procès en première instance où le vol de ces biens vient parmi les causes les plus fréquemment jugées et la chronique des interventions des élus locaux, parlementaires ou conseillers généraux, auprès des autorités préfectorales.

[52] ***AD 71 W123855.***

[53] ***AD 71 W128563.***

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Ainsi, le 30 septembre 1946, François MERCIER, député communiste, s'adresse [54] au préfet de Saône-et-Loire pour demander un bon d'achat d'une bicyclette au profit d'un père de famille de 5 enfants, résidant à Chalon-sur-Saône, sinistré à 100%, qui en plus de son travail, dispose d'un jardin potager à Saint-Rémy, commune distante de quelques kilomètres. A cette demande, le préfet répond le 17 octobre que ***" la faiblesse des contingents mis à (sa) disposition par le ministre de la production industrielle ne (lui) permet de satisfaire que les demandes rentrant dans les cas prioritaires (corps médical, sages-femmes, infirmières, bâtiment et presse) ainsi qu'une faible partie de celles formulées par des personnes utilisant une bicyclette pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail "***. Le cas motivant l'intervention du parlementaire n'entre dans aucune de ces catégories, aussi la demande est repoussée.

Dans le même ordre de préoccupations, le 26 juin 1946, le conseiller général de Dezize-les-Maranges demande au préfet [55] du même département un bon d'achat d'une bicyclette pour une jeune fille de Saint-Emiland qui est élève à l'école Pigier du Creusot, à 17 kilomètres de son domicile. Considérant qu'elle doit effectuer ce trajet trois fois par semaine, soit environ 100 km, l'élu estime le cas prioritaire. Le 18 juillet, le préfet lui répond qu'il ne peut que l'assurer d'examiner le cas lors de la répartition du contingent du troisième trimestre, sans le moindre engagement sur le résultat.

Ces difficultés avaient d'ailleurs, le 26 septembre 1946, suscité de la part du député MERCIER [56] une intervention irritée où il s'indignait que " des bons de pneus et de chambres à air " ne soient même pas honorés, alors qu'ils étaient disponibles " facilement et sans bons " au marché noir. La réponse préfectorale du 16 octobre relève de l'aveu d'impuissance puisqu'elle indique que le préfet a décidé des " mesures pour mettre en place, chaque mois, des quantités de pneus correspondant aux bons alloués " par le ministère de la production industrielle, ***" mais que les contingents mis à (sa) disposition chaque trimestre ne (lui) ont permis de satisfaire qu'une faible partie des demandes dont (il a) été saisi "*** [57] ***.***

Les services à la population ne sont pas épargnés. Dans son rapport au CDL de l'Yonne du 25 octobre 1945 [58] , la commission de solidarité de ce comité fait état, à l'hôpital d'Auxerre, de " manque de linge, de couches pour bébés, de couvertures ", de l'" état répugnant de la literie des enfants ", d'insuffisance de la nourriture. Elle s'indigne qu'à cette époque de l'année aucun local de l'hôpital ne soit chauffé. Dans un tout autre ordre d'idée, le député-maire de Montceau-les Mines, Fernand MAZUEZ, sollicite auprès des services préfectoraux, le 29 novembre 1946, un bon lui attribuant quatre pneus pour les camions de la voirie chargés de l'évacuation des cendres (les milliers de familles de

[54] AD 71 W720.

[55] Idem.

[56] Ibidem

[57] AD 71 W720.

[58] AD 89 1W324.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

mineurs se chauffent exclusivement avec ce combustible fourni par les Houillères). La réponse du 27 décembre ne lui donne que partiellement satisfaction [59] .

2-2- Des goulets d'étranglement multiples

Les pénuries multiples dont souffre la population sont bien souvent le produit et l'origine de goulets d'étranglement qui donnent l'impression qu'à tous les niveaux l'économie française des années 1944-1947 est victime de dysfonctionnements dont on voit mal par lequel il est possible de commencer à s'attaquer pour relancer la production.

La répartition de la production est perturbée, en particulier au cours de la première année de liberté, par la pénurie des transports. Dans un rapport [60] adressé le 9 février 1945 à la Direction régionale du Ravitaillement général, au préfet et au CDL, Rupert POLFIED, Directeur départemental du Ravitaillement général constate que le programme d'importation de blé " n'a pas été réalisé par suite des difficultés d'obtention de wagons " et que même la répartition départementale est difficile car " la production est en majeure partie à l'est du département ".

Le cas des fers à chevaux, objet d'une grande banalité technique mais d'une impérieuse nécessité économique pour une agriculture utilisant encore largement la traction animale, est significatif de cette situation.

Le 18 octobre 1945, de LAUNAY, maire de Palinges, en Saône-et-Loire, fait état [61] auprès du préfet d'une grève des maréchaux-ferrants, protestant contre la réduction de 25% des livraisons de fers et de clous au troisième trimestre 1945. Ignorant " le bien fondé des prétentions des grévistes ", il insiste sur la gravité de " conséquences de ce mouvement, à l'époque des semailles " et attend du préfet que son ***" intervention mette immédiatement fin, par un moyen quelconque, à un état de choses aussi préjudiciable à l'intérêt du pays "***. Dans sa réponse du 14 décembre, le préfet observe que le mouvement se limite au seul Charolais, façon probable de relativiser indirectement la référence de l'élu local à " l'intérêt national ", et estime que les artisans avaient ***" raison de se plaindre de l'insuffisance de matières premières mises à leur disposition ".***

Le problème rebondit au printemps suivant. Marc GOUTHERAUT, conseiller général de Bourbon-Lancy, aux marges du Charolais, dénonce [62] auprès du sous-préfet de Charolles Jean PERETTI le " grave manque de fers à chevaux " de sa circonscription, à la suite de la non livraison d'une commande de 20 tonnes de ces produits, les forges de Commercy produisant l'acier nécessaire à leur production n'ayant pas elles-mêmes " reçu le charbon promis ". Eclairante situation où, à partir de l'insuffisance de la production charbonnière [63] , de loin en loin, on finit à des paysans qui, au moment des semis de

[59] AD 71 W720.

[60] AD 71 Dossier CDL.

[61] AD 1 W722.

[62] Idem.

vertu de la loi du droit d'auteur.

printemps et des foins ne peuvent faire ferrer leur chevaux, comprenant probablement mal qu'il en soit ainsi. La situation locale met aussi la trivialité de l'objet fer à cheval en décalage avec la gravité des circonstances politiques. En effet, lors de la transmission du dossier au préfet, le 17 mai, Jean PERETTI ajoute un commentaire personnel où il indique qu' ***" étant donnée la situation politique actuelle du canton de Bourbon-Lancy où M. GOUTHERAUT a besoin d'assurer son autorité en prévision des prochaines élections générales, il me paraîtrait opportun de faire obtenir satisfaction à la clientèle de ce canton afin de faciliter la tâche de ce conseiller nouvellement élu "***. Finalement, le Préfet DREVON indique au conseiller général, le 29 mai, que le problème ne relève pas de sa compétence, mais qu'il ***" demande à l'office professionnel des produits de quincaillerie à Paris, de hâter la livraison de 20 tonnes correspondant aux bons remis par M. GUIMARD, quincaillier à Bourbon-Lancy "***. La connexion avec des circonstances politiques locales a manifestement facilité l'avancée du dossier.

Ces pénuries touchent des produits issus d'un long processus industriel où plusieurs goulets d'étranglement peuvent opérer. Encore plus étonnantes apparaissent des situations à solution purement locale. Le 18 novembre 1945, le CDL de la Nièvre, réuni en réunion plénière, est amené à prendre des mesures de réquisition de bois pour assurer le chauffage domestique à Nevers [64] . Une telle pénurie peut surprendre pour un des départements les plus forestiers de France. Dans un ordre d'idée voisin le sous-préfet d'Autun Henri VITRIER signale [65] le 13 janvier 1945 au préfet les difficultés rencontrées par les exploitants forestiers, du fait de la pénurie d'avoine et de foin. De ce fait, ils ne peuvent utiliser pleinement leurs chevaux pour débarder et transporter le bois.

2-3- Des situations révélant de multiples dysfonctionnements

L'épuration mise en œuvre à partir de la Libération aboutit à la mise en détention d'un certain nombre de personnes, dans des structures le plus souvent inadaptées, avant de comparaître devant les commissions de criblage puis les Cours de Justice ou Chambres civiques. Cela soulève une série de problèmes qui ne sont pas sans révéler d'autres pénuries et qui en retour, par la détention d'actifs, pèsent sur les difficultés de la production.

Dans un message aux Commissaires de la République daté du 11 novembre 1944, le ministre de la production industrielle prenant en considération [66] la situation d'ingénieurs, directeurs, agents de maîtrise des mines incarcérés, estime que leur ***" inactivité est préjudiciable à la remise en marche des Houillères "*** et demande en conséquence

[63] Le sous-préfet d'Autun signale (AD 71 W123855) au préfet, le 20 avril 1945, que le site de production charbonnière d'Epinac ne dispose que de 300 mineurs contre 950 avant la guerre et que la production quotidienne est tombée de 1000 à 50 tonnes.

[64] AD 58 999W61.

[65] AD 71 W123855.

[66] AD 71 6W25444.

vertu de la loi du droit d'auteur.

" d'accélérer dans toute la mesure du possible le travail des commissions ". Se manifeste ici fortement la contradiction entre la nécessité politique de l'épuration et les impératifs de la production industrielle.

La détention, dans des locaux collectifs ayant souvent été fortement dégradés par divers épisodes de la guerre, soulève de lourds problèmes matériels. A Auxerre, la caserne Gouré sert de centre de détention depuis qu'elle a été remise à la disposition du préfet, le 16 octobre 1944 [67] , avec un début de fonctionnement dès le 28 du même mois. Le 13 janvier 1945, dans un rapport adressé au ministre de l'Intérieur, le préfet de l'Yonne fait état d'importants problèmes sanitaires, avec développement de " troubles digestifs, hernies, infections diverses (furoncles, impétigos) liés à l'affaiblissement physiologique ", dus " sans doute à l'avitaminose, au manque de crudités et de viande ". Leur traitement se heurte à deux types de difficultés. La pénurie de médicaments introduit une inégalité entre ceux " qui ont les moyens de payer leurs dépenses pharmaceutiques " et les autres. Les soins sont assurés par les médecins de ville désignés à tour de rôle pour une semaine par l'Inspection départementale de l'hygiène. Or le rapport fait état de leurs réticences à assurer ce service et propose la nomination d'un " médecin attitré avec deux infirmières ".

Aux problèmes liés aux séquelles du conflit s'ajoutent les dysfonctionnements d'une économie administrée, où le rationnement des produits de base reste le socle de la distribution.

En particulier la complexité des classements pour le ravitaillement fait l'objet de multiples interventions pour modifier la position de telle ou telle ville ou de telle ou telle catégorie de travailleurs, les critères établis créant des situations aberrantes. Par exemple, le 28 juin 1946, le député MRP Roger DEVENY s'adressant au préfet [68] , s'indigne que les 1300 maraîchers de Saône-et-Loire ne soient pas classés dans la catégorie " travailleurs ", ce à quoi le préfet répond le 20 juillet que ne sont classés T1 que les " maraîchers résidant dans des villes à suppléments nationaux ". Dans la zone de production légumière du Val de Saône, ce n'est le cas que d'une minorité. Ne pas classer ces agriculteurs comme " travailleurs " allait à l'encontre du seul bon sens et ne pouvait que heurter profondément la perception qu'ils avaient à juste titre de leur utilité sociale et de la pénibilité de leur travail.

Les impératifs d'une certaine centralisation de la collecte et de la distribution créent des situations qui ne peuvent que susciter colère et indignation dans la population. Le 14 décembre 1944, le CDL de Saône-et-Loire s'étonne [69] qu'alors que le département est producteur de betterave à sucre et dispose à Chalon-sur-Saône d'une sucrerie industrielle, disposant des stocks importants, ***" l'approvisionnement de la Saône-et-Loire soit assuré par la région parisienne alors que ces stocks seraient largement suffisants pour approvisionner le département ".***

Dans un rapport au CDL de Saône-et-Loire la commission de ravitaillement du CLL

[67] AD 89 1W463.

[68] AD 71 W720.

[69] AD 71 W128563.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

d'Allerey, commune riveraine de la Saône, proteste en février 1946 [70] contre l'attribution à la commune, pour fourniture de bois de boulangerie, de coupes située sur la rive opposée de la rivière, sur les communes de Pourlans et Navilly. Or la rive droite, où est située Allerey dispose de surfaces boisées importantes et plus grave, les destructions de ponts et l'absence de bacs pour traverser la Saône imposent un large détour par Chalon-sur-Saône, située 35 km en aval. Le rapport passe entre différentes mains, est transmis aux services préfectoraux qui finalement résolvent le problème, mais plusieurs mois plus tard.

D'autres situations locales manifestent des comportements de gaspillage ou de négligence dans l'utilisation de moyens déjà insuffisants dont disposent les populations. Le 20 février 1945, le CLL de Charolles dénonce auprès de CDL de Saône-et-Loire [71] l'utilisation d'une locomotive du dépôt de Paray-le-Monial pour aller chercher à Charolles un sac de tabac de 25 kg. Le CLL souhaite connaître le " responsable d'une telle fantaisie ", alors que la pénurie de charbon pèse sur l'économie du pays et la vie de ses habitants. Interrogés par le CDL, les services de Ravitaillement général répondent que les conditions de circulation difficiles sur les voies routières avec froid et verglas avaient amené au choix du réseau ferré pour le transport d'un produit dont la disponibilité était nécessaire à la paix sociale.

Au vu de ces quelques situations ponctuelles, il apparaît que la population, bercée aux temps de l'occupation de l'idée que la victoire verrait le retour rapide des conditions de vie d'avant 1939, se trouve confrontée à de multiples difficultés qui pèsent fortement sur son moral, donc sur les processus politiques mis en mouvement par la Libération.

II- UN MORAL FLUCTUANT, LE RETOUR D'UNE CERTAINE AGITATION SOCIALE

Une telle situation ne pouvait qu'opérer fortement sur l'état d'esprit d'une population partagée entre espoirs, attention aux ultimes combats et inquiétude pour les absents.

1-De la Libération à la fin du conflit, l'influence de la situation militaire

1-1- Une déception grandissante

La libération progressive du pays suscite une forte attente de la part d'une population soumise aux privations depuis plus de quatre ans. Dans son rapport mensuel [72] du 17 octobre 1944 au préfet, le chef d'escadron de gendarmerie FORTIN, commandant la Compagnie de l'Yonne, indique dans la rubrique " Situation générale et état d'esprit des

[70] Idem.

[71] AD 71, dossier CDL.

[72] AD 89, 1W26.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

populations " que, du 10 septembre au 10 octobre, ***" la population a cru que la libération de la terre signifiait le retour immédiat à toutes les facilités inconnues depuis quatre ans "***. Portant sur les premières semaines suivant la Libération, ce constat est intéressant à un double titre. L'avant-guerre, comme référence idéalisée n'est ici identifié qu'en termes de " facilités ", propos à résonance vichyste, pouvant surprendre dans ce contexte. Plus significativement, il porte l'accent sur l'attente, en termes d'amélioration des conditions matérielles, que fait naître le départ des occupants. C'était négliger l'impact négatif des séquelles de la guerre, le coût des opérations en cours, l'énorme prélèvement d'actifs que constituent les prisonniers et déportés, mais cette attente était aussi à la mesure des privations subies par une large majorité de la population. Ceci renvoie au débat instauré alors au gouvernement entre de GAULLE et son ministre de l'économie sur le choix entre l'austérité et un assouplissement des contraintes.

Cette situation est identique en Saône-et-Loire, où dès le 14 octobre 1944, le sous-préfet d'Autun VITRIER insiste [73] auprès du préfet DREVON sur l'importance du ravitaillement dans le moral de la population, constat confirmé le 23 décembre 1944 par le commissaire de police du Creusot qui dans son rapport mensuel au sous-préfet, fait état du " malaise " de la population devant " la lenteur de la réorganisation économique ". Le même personnage substitue le terme de " mécontentement " à " malaise ", formulant ainsi une dégradation, dans son rapport du 8 janvier 1945, tout en insistant sur le calme de la population.

En un registre voisin, le commissaire du Commissariat principal de Dijon, dans son rapport au préfet de Côte d'Or du 10 février 1945 [74] constate que ***" le sentiment de déception, à l'égard des mesures d'assistance dans le ravitaillement promises par les postes d'émission alliés au cours des années passées et non réalisées, si ce n'est à échelle infime, s'accroît visiblement "***. Deux semaines plus tard le même constate que ***" la population laisse poindre un état d'énervement par suite du ravitaillement toujours précaire ".***

Cette déception est pathétiquement formulée dans une lettre interceptée par la censure militaire d'un père de Côte d'Or à son fils, soldat en Allemagne dans les troupes d'occupation, le 2 juillet 1945 [75] . ***" Je suis dégoûté de la société et voudrait me retirer dans un bois loin de tout et de tous. C'est le noir…Nos usines sont à la veille de chômer faute de charbon, et il y a des centaines de milliers de prisonniers allemands. Qu'attend-on pour les mettre à la mine ? On prétexte que parmi eux il y a à peine 8000 mineurs. Nous demandait-on en Allemagne si nous étions mineurs ? Combien parmi nous ont été dans les mines et qui étaient comptables, coiffeurs ou autres ? … "***. Ce témoignage, aux limites du désespoir pourrait n'être qu'une manifestation singulière s'il n'était parfaitement en phase avec les évolutions rapportées

[73] AD 71 W123855.

[74] AD 21 W21424.

[75] Idem.

vertu de la loi du droit d'auteur.

par ceux qui ont en charge d'observer l'état de l'opinion publique. Ces derniers, dont les formulations ne concernent d'abord que globalement les difficultés du ravitaillement se font plus précises à partir de l'été 1945, où apparaît, comme dans les rapports mensuels des 23 août et 23 septembre de la Légion de gendarmerie de Côte d'Or [76], le phénomène de la " hausse constante des prix ", provoquant en août " l'exaspération des populations laborieuses et des petits retraités " et en septembre " la misère dans les foyers modestes et particulièrement chez les personnes âgées ". Aux pénuries diverses et dysfonctionnements du Ravitaillement général se superpose la maladie insidieuse de l'inflation, source de ségrégation sociale.

1-2- Des préoccupations qui passent au second plan pendant le conflit

De la Libération, en septembre 1944, au 8 mai 1945, cette déception grandissante, produit direct des conditions matérielles, passe à plusieurs reprises à l'arrière plan de préoccupations dominées par la situation militaire. C'est tout particulièrement le cas au moment où la bataille des Ardennes suscite inquiétude et angoisse d'assister à un retournement de situation ; c'est alors une période difficile où tous les facteurs conjoncturels jouent négativement. A l'opposé, les victoires qui s'accumulent à partir de mars sur le territoire allemand provoquent un sursaut d'optimisme dont rendent compte des observateurs. Le rapport du commissaire principal de Dijon au préfet indique le 10 avril 1945 que l'opinion est " tournée vers la marche des événements de la guerre " et vit dans " la perspective proche du retour des prisonniers et déportés ". Le 25 du même mois, le " bon moral " de la population est imputé par le même fonctionnaire à la seule situation militaire [77].

Le sous-préfet VITRIER est pour sa part plus prudent dans l'évaluation du bon moral en vue de la victoire. Ses rapports successifs à son supérieur sont de grand intérêt. Henri VITRIER est en effet le seul sous-préfet communiste de Saône-et-Loire, ancien commissaire aux effectifs, donc politique, des FTPF de la partie du département relevant du CMN. Alors que l'on pourrait craindre de sa part une surestimation de la mobilisation populaire, ce sont au contraire des formulations prudentes et plutôt pessimistes qu'il émet [78]. La réputation d'intégrité intellectuelle du personnage renforce la crédibilité de ses analyses. Le 25 février 1945, il constate que ***" face aux carences unanimement constatées des services du ravitaillement ", " la masse se renferme dans une attitude hermétique, boudeuse sinon hostile et ne veut rien entendre des abjurations officielles "***. Au-delà du constat sur l'attitude de la population, c'est bien d'un aveu d'impuissance politique qu'il s'agit ici, formulé sans détours. Le contexte local comme le moment renforcent son poids : nous sommes alors encore en pleine période de transition politique où la proximité de la Libération comme les difficultés de communications donnent aux autorités préfectorales une grande latitude d'action. D'autre

[76] AD 21 W21423.

[77] AD 21 41M113.

[78] AD 71 W123855.

vertu de la loi du droit d'auteur.

part, l'autorité du sous-préfet d'Autun, si elle concerne des zones morvandelles peu dynamiques, s'étend sur l'ensemble du bassin minier et sidérurgique de Montceau-les-Mines et du Creusot, la première ville ayant fourni d'importants effectifs aux maquis FTPF de la zone. Même les perspectives de la victoire ne suscitent dans la population, selon le rapport du 20 avril, que des ***" espoirs, sans pour cela susciter dans les cœurs une joie extérieure "***, la population reste dominée par une ***" sorte de mélancolie anxieuse, influencée par les difficultés de l'après-guerre "***. S'il fait état dans son rapport sur le mois de mai de ***" l'explosion de joie délirante des premiers jours du mois "***, dès juillet il s'inquiète de voir ***" la masse populaire retomber dans une atonie douloureuse ".***

S'ils n'effacent pas les moments d'explosion de joie, de défoulements collectifs, ces différents documents mettent brutalement en relief le contraste entre l'intensité des attentes et la profondeur de la déception devant les réalités matérielles. Toute une mythologie nourrie d'images bien réelles, mais ponctuelles, tombe pour laisser place à des réalités plus profondes, seules susceptibles d'expliquer l'évolution des consciences, le comportement des différents acteurs sociaux.

2- Une population traversée de puissantes " émotions "

2-1- Des psychoses nourries des souvenirs de guerre

Surgissent pendant ces mois séparant la Libération de la fin de la guerre deux thèmes relevant largement de l'imaginaire collectif et de la psychose : la " cinquième colonne " et les " maquis bruns ".

La formulation de cinquième colonne, issue de la guerre d'Espagne, fut reprise et largement instrumentée au cours de la période de la " drôle de guerre ". Désignant des éléments ennemis infiltrés qui travailleraient à désorganiser les défenses du pays, à saper le moral de la population, son utilisation extensive par le pouvoir politique contribue à créer dans la population une véritable psychose, plus inhibante que mobilisatrice. L'ampleur et la rapidité de l'effondrement de mai-juin 1940 n'ont pu que lui donner de la crédibilité ; elles suscitent l'idée d'un pays détruit de l'intérieur par les forces obscures de l'ennemi et permettent ainsi d'éviter de soulever les questions politiques et militaires posées par " l'étrange défaite " [79] . Le spectre d'une cinquième colonne resurgit dans la période allant de la Libération à la fin du conflit. La crainte de son retour est ainsi avancée par le sous-préfet de Chalon-sur-Saône Claude ROCHAT, le 17 février 1945. La veille, 1500 à 2000 " ménagères " [80] ont manifesté dans sa ville aux cris de " du pain ! du beefsteack ! " à l'initiative de l'UFF. Tout en reconnaissant la légitimité des demandes formulées, tout en prenant des initiatives pour améliorer le ravitaillement, il manifeste sa crainte [81] de voir un tel mouvement social " avantager la cinquième colonne ". La formulation de cette crainte peut surprendre de la part de celui qui fut un des chefs

[79] Marc BLOCH, *L'étrange défaite,* Folio Histoire, Gallimard, 1990, 328 p.

[80] *Courrier de Saône-et-Loire,* 17 février 1945.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

majeurs de la résistance locale, dont personne ne nie le courage physique, à un moment où l'issue de la guerre ne fait plus de doute, dès lors que l'ultime offensive des Ardennes a été brisée. S'il précise aujourd'hui [82] , qu'il craignait non pas un retour offensif sur le plan militaire, mais un sabotage insidieux du redressement économique et politique du pays par des forces résiduelles du vichysme, Claude ROCHAT n'en utilisait pas moins, en 1945, la crainte diffuse de voir l'acquis de 1944 remis en cause. Les difficultés du redressement économique, le terme incertain d'une guerre dont l'issue ne faisait plus de doute, les déceptions accumulées, constituaient un terrain fertile à le diffusion de cette psychose.

Celle-ci se manifeste aussi à propos de " maquis bruns ", symétrique pro-allemand des maquis libérateurs, dont la constitution éventuelle nourrit des craintes multiformes, largement diffusées par la presse locale, reprise parfois par les autorités.

En ce qui concerne la Bourgogne, les seuls faits objectifs signalés sont le survol nocturne ***" d'escadrilles de nationalité inconnue "*** [83] rapporté par le capitaine TURLOTTE, commandant la section de gendarmerie d'Autun au sous-préfet VITRIER le janvier 1945 et la chute d'un Fock-Wulf 200, intercepté et abattu par un Bristol Beaufighter de L'US Airforce le 27 septembre 1944 à Saint-Nicolas-les-Cîteaux en Côte-d'Or. La situation du conflit à la fin de janvier 1945, l'incapacité de la *Luftwaffe* de réaliser des opérations loin de ses bases, l'importance stratégique du front italien exigeant des bombardements par des escadrilles venues d'Angleterre et survolant donc la région, ces trois données objectives constituent la base d'une explication d'évidence pour ce qui est des survols d'escadrilles. Que celle-ci ne se soit pas toujours imposée, que d'autres explications aient pu être envisagées mesure la profondeur chez certains de la psychose analysée ci-dessus. Quant à l'appareil allemand isolé abattu, l'enquête menée par Gilles HENNEQUIN [84] tend à l'attribuer à des vols entre l'Allemagne et l'Espagne, sans rapport direct avec la situation en France, constitués d'appareils isolés.

Pour le reste, aucune donnée objective n'est observable, même si la presse quotidienne fait fréquemment état de parachutages, de présence de miliciens regroupés dans les bois. Ainsi *Le Courrier de Saône-et-Loire* dans son numéro du 20 avril 1945 fait état du parachutage près de Chalon-sur-Saône d'un membre du PPF ***" porteur de consignes très importantes destinées aux membres de la cinquième colonne restés en France ou parachutés depuis la Libération ".*** L'affaire n'a aucune suite : l'information jamais confirmée, mais jamais infirmée, tous les mécanismes insidieux des " bobards " travaillant dans les consciences sont en place, organisant ou renforçant les angoisses collectives. Pour sa part, dans son rapport référencé ci-dessus, la capitaine TURLOTTE fait état de " quelques alertes de parachutages " mais que " rien de précis n'a

[81] AD 71, W 120164, (Annexe n°1).

[82] Entretien, 6 février 1995.

[83] AD 71, W123855.

[84] Gilles HENNEQUIN, *Résistance en Côte- d'Or,* t.3, éd. à compte d'auteur, p. 259. Instituteur, Gilles HENEQUIN a accumulé une somme très importante de témoignages, de documents concernant la question.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

pu être constaté ni même observé ". L'absence de constatation et " même " d'observation permet de s'interroger sur l'origine des " alertes " et renvoie sans doute à une perception purement imaginaire, nourrie de crainte diffuse, qui n'est pas sans faire penser aux mécanismes mentaux ayant déclenché la " Grande Peur " des campagnes à la fin de juillet 1789 étudiée par Georges LEFEBVRE. Ce parallélisme est légitimé par les situations similaires se déroulant dans le département voisin de la Nièvre. Dans son rapport du 14 décembre 1944 au préfet de Nevers [85], le capitaine commandant la section de Gendarmerie de Cosne-sur-Loire fait état du survol de la région, le 11 décembre, par ***" des avions de nationalité indéterminée "***, dont ***" le ronflement du moteur laisserait supposer qu'il s'agirait d'un appareil allemand "***. Une semaine plus tard, le sous-préfet de Château-Chinon rapporte au préfet de la Nièvre [86] que ***" des individus suspects pris pour des parachutistes ont été signalés dans la région de Saint-Brisson. Des FFI venus de la Côte d'Or ont patrouillé dans les bois se trouvant à proximité et n'ont obtenu aucun résultat. De l'enquête effectuée par la gendarmerie, il résulte que les individus signalés étaient en réalité deux chasseurs qui, se trouvant en situation irrégulière, avaient essayé de se dissimuler et qui ayant été aperçus, avaient été pris pour des suspects… "***. On retrouve ici le contraste entre des éléments initiaux à fort contenu technique, l'identification du bruit de moteur d'avion, ou constituant une image forte de la guerre, le parachutiste, avec la réalité banale de braconniers, figure familières en ces régions rurales. Le conditionnel prudent concernant les premiers permet de se rétablir sur une réalité rassurante. Si tout cela ne suscite pas de panique collective comme en 1789, il en résulte néanmoins un climat d'inquiétude fort éloigné des joies de la Libération.

Une autre situation où la rumeur alimente peurs et images angoissantes se produit dans la vallée de la Loire, entre Saint-Pierre-le-Moûtier et Decize dans la Nièvre [87]. Le 12 septembre 1944, la capitaine FFI *VICTOR* fait état auprès du commandant de la place de Moulins de la découverte d'un cadavre. Il rapproche les faits des agissements d'une bande d'une dizaine d'hommes cantonnant dans la forêt " au N.E. de la route Saint-Pierre/Decize ". Selon lui, ***" ces individus sont notoirement connus dans le pays comme bandits et pillards "***. Le commandant départemental FFI prend suffisamment l'affaire au sérieux pour charger, le 30 septembre, deux bataillons FFI de liquider ce groupe. De son côté, la gendarmerie enquête. Au bout du compte, cette double opération aboutit à la conclusion ***" qu'il n'y aurait pas de pillards dans cette région "***. Si la circonstance est mince, elle est révélatrice de la façon d'expliquer des situations liées aux derniers règlements de compte.

2-2- Le réveil d'une certaine agitation sociale

Jusqu'en 1947, les mécontentements divers, engendrés par les difficultés du

[85] AD 58, 999W1925.

[86] AD 58, 999W1925.

[87] AD 58, 3W8.

vertu de la loi du droit d'auteur.

ravitaillement comme par les lenteurs de la reconstruction ne débouchent sur aucun mouvement social d'ensemble. La présence au gouvernement des forces politiques, PCF et SFIO, contrôlant la principale force syndicale réunifiée, la CGT, la politique du " retroussons nos manches " du PCF, contribuent à prévenir toute protestation d'ensemble. Néanmoins, ça et là, des protestations ponctuelles portant le plus souvent sur la question du ravitaillement manifestent l'ampleur du mécontentement et des déceptions.

A Chalon-sur-Saône, la manifestation des ménagères de février 1945 est suivie par une manifestation portant sur les mêmes questions de ravitaillement, mais de nature différente. Alors que la première était à l'initiative de l'UFF peu suspecte de volonté de sabotage de la politique du GPRF, la seconde est décidée par une association familiale liée aux forces conservatrices. Elle donne lieu à une scène inhabituelle où le sous-préfet ROCHAT doit faire front, juché sur une chaise, à la foule déchaînée contre les nouvelles autorités [88] . L'ancien commandant *GUILLAUME* que l'expérience du maquis prédisposait peu à de telles situations en retira la conviction que les forces vaincues en 1944 n'étaient pas éliminées et que la vigilance la plus rigoureuse s'imposait.

Les difficultés du ravitaillement touchent manifestement fortement les femmes, traditionnellement chargées de " faire bouillir la marmite ". Certaines n'hésitent pas à prendre des initiatives pour imposer une distribution. Le 15 janvier 1945, à Pont-sur-Yonne, environ 80 femmes [89] occupent la laiterie " Les Fermiers réunis " et obtiennent du directeur une attribution de 50 g de beurre par personne.

La situation au Creusot, où les usines SCHNEIDER emploient 9230 salariés, fait l'objet de rapports [90] alarmistes de la part du capitaine COFFIN, commandant la section de gendarmerie de la ville. Dans son rapport du 17 février 1945, il fait état de menaces de cessation de travail des 1450 ouvriers travaillant dans les ateliers de réparations ferroviaires. La nature de leur activité mesure l'importance du problème, le goulet d'étranglement des transports ferroviaires exigeant une reconstitution rapide d'un parc de locomotives massivement réduit par les destructions et les prélèvements allemands. Le motif du mécontentement est prosaïque : les ouvriers demandent de recevoir des matières grasses en quantités égales à celles perçues par les mineurs en janvier, soit 500 g d'huile et 650 g de beurre. Le 7 mars, le *Courrier de Saône-et-Loire* signale que 600 ouvriers du Creusot ont manifesté dans la cour de l'Hôtel de Ville, la veille, à l'appel de leur syndicat. Ceci suscite de la part du même gendarme un commentaire assez désabusé sur la situation des consciences dans son rapport du 20 mars au sous-préfet VITRIER. Il y observe que ***" les difficultés du ravitaillement permettent aux mauvais Français de rassembler les mécontents et de les dresser contre les pouvoirs publics. Témoin la manifestation du 6 mars dans la cour de l'Hôtel de Ville. Les populations rurales continuent de pratiquer un individualisme outrancier. Jamais***

[88] Entretien 6 février 1995.

[89] AD 21 W21423.

[90] AD 71 W123855.

vertu de la loi du droit d'auteur.

peut-être l'égoïsme n'a si bien fleuri. Peu leur importe que les habitants des villes, les enfants n'aient pas l'indispensable, pourvu qu'ils continuent leurs profits… " [91] . Ce rapport est significatif des problèmes des autorités à identifier la cause des " difficultés du ravitaillement " et l'attitude des différentes forces sociales. La formule " mauvais Français ", exclusivement moralisante, esquive prudemment une caractérisation politique des manifestants, en des temps d'unanimité nationale proclamée. L'appréhension globale des " populations rurales " comme des " habitants des villes " fait l'économie d'une analyse mettant en relief les victimes de la situation, ce qui tendrait à légitimer leur protestation. Reste que ce rapport est révélateur d'un malaise qui s'installe dans des régions qui furent pourtant fortement ralliées à la Résistance.

2-3- Les rapports parfois difficiles avec les troupes alliées

Dans les trois villes de Bourgogne servant de garnison à des troupes américaines, Auxerre, Sens et Dijon, il apparaît que, passées les effusions de la Libération et les premiers mois de liberté, surgissent des frictions, des incidents qui suscitent une certaine hostilité à l'égard de ces troupes.

Dans la capitale régionale, le phénomène reste assez limité. Il touche au plus immédiat de la vie quotidienne, le ravitaillement. Dans son rapport au préfet du 10 février 1945 [92] , le chef du Commissariat central de Dijon constate ***" un certain malaise, par comparaison constante et inévitable des conditions de vie des militaires américains séjournant à Dijon avec celles que connaissent nos propres combattants au front et la population civile elle-même "***. Il rapporte être ***" intervenu auprès de la MP pour éviter que certaines poubelles de mess ou de cantines américaines ne demeurent en évidence sur la voirie publique avec des restes alimentaires dont l'abondance et la variété étaient de nature à accroître le malaise "***. Le problème serait mince, et sa solution quelque peu dérisoire, si les rapports des mois suivants ne faisaient état d'incidents, certes qualifiés de " mineurs " dans le rapport de juillet, prenant souvent la forme de bagarres de cafés où il est fort difficile de distinguer qui a lancé les premières insultes entre deux groupes avinés. Le rapport d'août, le dernier abordant ce problème du fait du départ des troupes, signale en plus de bagarres récurrentes de nombreuses dégradations et, plus graves, de nombreux accidents de circulation, dont deux mortels, le plus souvent expliqués par l'irrespect des règles du code de la route par les militaires. Le " malaise " signalé en février tend à devenir franche hostilité, le rapport de juillet cite une phrase lancée par un ***" ancien résistant " : " on a bien chassé les autres, on mettra bien ceux-là à la porte "***, signe d'une exaspération manifeste.

Mais la situation apparaît nettement plus dégradée dans l'Yonne, en particulier à Auxerre où stationnent des éléments divers, dont au cours de l'été 1945 des unités de la célèbre 101e Airborne Division.

La cohabitation pose d'emblée des problèmes d'empiétement d'autorité. Le 22

[91] ***AD 71 W123855.***

[92] AD 21 41M113.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

décembre 1944, le préfet de l'Yonne proteste [93] auprès du ministère de l'Intérieur contre la décision des autorités militaires de Troyes, étendant leur autorité sur l'Yonne, d'imposer un couvre-feu de 21 heures à 6 heures. Jusque là, il ne s'imposait que de 24 à 6 heures. Interdisant de fait " toute manifestation et réunion publique " cette mesure est, selon le préfet, " très mal considérée dans toutes les couches de la population ", estimant que ***" ce retour à des mesures draconiennes rappelle les vexations de l'occupation allemande "***. Elargissant son propos le préfet manifeste son souhait de ***" ne pas recevoir d'ordres des autorités alliées, mais seulement du gouvernement français "***. Nous avons ici affaire à un conflit inévitable entre des autorités militaires alliées qui considèrent la région comme faisant partie du théâtre d'opérations, aux jours les plus incertains de la bataille des Ardennes, et un versant français où la population pense en avoir fini avec les contraintes de la guerre et où les structures de l'Etat entendent exercer la totalité de leurs prérogatives.

Cette question des empiétements d'autorité touche à ce que les citoyens français peuvent considérer comme totalement rétabli depuis la Libération : la liberté d'expression. Dans une note reçue par le préfet de l'Yonne le 23 février 1945 [94] , le Counter Intelligence Corp demande que tous les articles de presse concernant l'armée américaine lui soient soumis pour examen avant publication et sollicite un droit de censure sur les films diffusés dans le département.

Les conflits d'autorité s'étendent aussi au domaine policier. Les autorités américaines prétendent appliquer leurs propres règles à des citoyens français en position délictueuse à leur égard. Le QG des troupes américaines en stationnement à Auxerre transmet le 14 octobre 1945 au préfet, au commissaire de police, au commandant de la gendarmerie nationale, un rapport ayant pour objet les " fonctions et pouvoirs de la MP ". Il stipule que ***" la MP peut appréhender et détenir temporairement les personnes non soumises aux lois américaines coupables de sérieux actes criminels de marché noir de denrées appartenant aux Etats-Unis, possession de matériel américain, pour entrée dans des lieux interdits et pour vol de choses appartenant à l'armée américaine ou pour tentative de commettre de tels actes "*** [95] . Il est précisé que ***" la détention aura seulement pour but de remettre les détenus aux autorités françaises, de prévenir de tels actes criminels, de sauvegarder les biens des américains et de conserver des témoins ; la détention avant la remise des coupables aux autorités françaises sera aussi brève que possible "***. Le rapport indique enfin que les éventuelles perquisitions seront effectuées avec " autorisation des autorités françaises ". Un tel texte soulève un triple problème : celui de la difficile cohabitation entre deux instances de pouvoir de police, celui de la durée non précisée de la détention par la MP de citoyens français, celui enfin de l'impact psychologique de perquisitions effectuées par des hommes de la MP, fût-ce avec autorisation des autorités françaises. Ceci n'échappe pas aux dites autorités puisque le 30 octobre, le secrétariat général pour la police de la région Bourgogne-Franche-Comté

[93] AD 89 1W925.

[94] AD 89 1W328.

[95] AD 89 1W328.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

répond [96] au préfet de l'Yonne qui lui a transmis le rapport le 17 en formulant trois observations. Il estime que la durée de détention " ne devra pas excéder 48 heures ", que des perquisitions effectuées par des membres de la MP constitueraient " un viol de la loi " et souhaite que s'instaure " une collaboration nécessaire ", étant donné que " les incidents avec les militaires alliés (sont) particulièrement nombreux " dans le département de l'Yonne.

Cette cohabitation difficile entre des instances jalouses de leur propre autorité pèse d'autant plus lourdement que l'année 1945 est jalonnée par de nombreux incidents entre la population civile et des militaires, malgré les efforts de la MP maintes fois salués par les rapports de police français.

Dans un rapport transmis à l'inspecteur d'Académie de l'Yonne le 30 juin 1945 [97] , la directrice du collège de jeunes filles de Joigny rapporte l'intrusion, au cours de la nuit du 28-29, de huit soldats américains dans l'internat du collège. Bien qu'ils se soient enfuis dès l'arrivée du personnel, sans autre conséquence qu'une grande frayeur pour les élèves, l'affaire amène la MP à enquêter sur les auteurs et le préfet, à qui le rapport a été transmis, à estimer que " les faits sont très regrettables, surtout dans un internat de jeunes filles ". L'incident, s'il est mince dans ses conséquences touche à une corde sensible, opposant la fragilité virginale à la brutalité de l'intrusion collective.

Le paroxysme des incidents est atteint au cours du mois d'août 1945. Ainsi, le 4 août, le commissaire de police de Sens rapporte [98] au préfet qu'en trois jours, ce ne sont pas moins de sept agressions et une rixe dans un café qui se sont déroulées dans la ville. Le même fonctionnaire fait état dans son rapport du 13 août de huit incidents (" vols, violence dans cafés et maisons de tolérance, ivresse "), plusieurs fonctionnaires de police français ayant été pris à partie dans l'exercice de leur fonction. La MP n'est pas exempte de reproches puisque deux de ses membres, ivres, attaquent deux policiers à Auxerre le 17 août. Lors d'un concert public en plein air, le 13 août à Sougères-sous-Sinotte, près de Seignelay, les soldats américains, appréciant peu la prestation, attaquent les musiciens, brisent un violon, et dans la bagarre collective qui en découle, un coup de feu part et un habitant est tué. Avec une issue moins dramatique mais touchant lui aussi à la sensibilité de la population, l'incident du 6 août sur les bords de l'Yonne à Auxerre met en présence une jeune fille de 18 ans refusant de répondre aux avances de trois soldats américains. Ceux-ci, pour toute forme de procès, la précipitent dans la rivière. La victime sachant nager cela se termine par un bon bain. L'épisode n'en constitue pas moins un élément de plus contribuant à remonter une population particulièrement sensibilisée depuis que le 3 août, à Piochy, deux adolescentes de 13 et 17 ans ont été violées par des soldats américains, selon le rapport du commissaire de police de Sens au sous-préfet de la ville [99] . La brigade de gendarmerie de Chablis fait état le 7 août du saccage de ses locaux par

[96] Idem.

[97] Ibidem.

[98] AD 89 1W328.

[99] Idem.

vertu de la loi du droit d'auteur.

trois militaires US éméchés le 3, de l'agression d'un habitant et de l'enlèvement d'un enfant le 4, de 5 vols et agressions le 5 [100]. Le sous-préfet communique le 7 à son supérieur immédiat que ***" la population semble complètement désemparée par la conduite des troupes alliées avec lesquelles elle ne demande qu'à vivre en bonne intelligence "***, tout en convenant que ***" ni la police, ni la gendarmerie, ni même la MP ne se sont senties de force à enrayer les agissements de certains énergumènes "***. Cette préoccupation teintée d'impuissance est transmise au ministère de l'Intérieur par le préfet de l'Yonne [101], le 7 août ; il indique que les actes de violence " ont vivement impressionné la population " et que ***" l'opinion publique est nettement remontée contre les troupes américaines et il est à craindre que des représailles se produisent "***. Le problème se pose d'autant plus que le même rapport signale l'arrivée de 4 à 5000 nouveaux hommes de troupe américains, chiffre considérable représentant le quart de la population locale.

" L'effort louable des officiers supérieurs américains " signalé par le sous-préfet de Sens dans son rapport du 7 semble porter ses fruits. La chronique des incidents divers s'allège progressivement et le 9 octobre le préfet peut indiquer au général commandant la 101e Airborne ***" l'amélioration très sensible constatée dans les relations entre mes administrés et les soldats de votre division "***. Il ne fait état que " d'incidents de plus en plus rares ". La situation n'est cependant pas totalement apaisée comme en témoigne l'incident dont a été victime l'inspecteur des Renseignements généraux de l'Yonne G.S. qu'il rapporte à son supérieur hiérarchique le 12 novembre 1945 [102]. En visite chez des amis, il assiste à une scène étonnante. Trois soldats américains urinent sous la fenêtre de cuisine de son hôtesse. Celle-ci les ayant invités à aller se soulager ailleurs, ils répondent en brisant les vitres avant de s'enfuir. Le fonctionnaire de police les ayant rejoint et leur ayant " fait connaître (sa) qualité en leur présentant (sa) carte professionnelle ", est frappé au visage, avec deux dents cassées. Les soldats sont retrouvés par la MP chez un garagiste avec lequel ils se livrent au marché noir. La victime insiste sur le fait que les coups ont été portés après que ses agresseurs aient " eu connaissance de (sa) qualité de policier ". Cet ultime épisode noue trois données, désinvolture à l'égard de la population, agressivité envers les forces de l'ordre françaises, marché noir, toutes susceptibles de maintenir un climat malsain.

L'ensemble de ces circonstances pèse forcément sur les processus politiques en cours, suite à l'effondrement du dispositif vichyste et à la mise en place des structures de transition. A la difficulté et à la complexité de celle-ci, il ajoute l'attitude d'une population fluctuant entre espoirs, désillusions, déceptions.

[100] AD 21 W21423.

[101] Idem.

[102] AD 89 1W328.

vertu de la loi du droit d'auteur.

CHAPITRE 2 : MULTICIPLICITE DES POUVOIRS, UNE TRANSITION POLITIQUE QUI S'ANNONCE DIFFICILE

Au cours de la période libératrice comme dans les premières semaines qui suivent, la question de la nature et de l'exercice du pouvoir se pose en des termes identiques au reste du pays, tout en présentant certaines singularités. Les maquis, en particulier dans la Nièvre et la Saône-et-Loire, y furent suffisamment puissants pour mener de véritables batailles contre l'occupant. Ils donnèrent de ce fait aux mouvements et partis qui les contrôlaient un poids politique décisif dès lors qu'il s'agissait, en interlocution avec les autorités d'Alger puis de Paris, de préparer la transition, ses structures et ses hommes. Au-delà, la Bourgogne occupe dans ce qui est le champ de bataille, du 6 juin au jour où le Rhin fut franchi, une place particulière. Sa position géographique, au Centre-Est du pays, la place au carrefour de l'axe majeur venu de la Méditerranée par le couloir Rhône-Saône, de l'axe menant au Bassin parisien et aux Iles britanniques et de celui qui dirige vers le Rhin et l'Allemagne rhénane. C'est d'ailleurs la configuration des grandes voies romaines qui menaient du monde méditerranéen à la Bretagne et à la Germanie. De ce fait, c'est par ses marges méridionales, en pays mâconnais, que les premières troupes de l'Armée B, débarquées quelques vingt jours plus tôt en Provence, entrèrent en territoire bourguignon. C'est par le Nord-Ouest, que pénétrèrent dans l'Yonne et la Nièvre, depuis la Haute-Marne, les unités alliées dont la 2ème DB de LECLERC, flanc garde méridional de la 3e Armée US de PATTON, qui elle-même constituait l'aile droite du dispositif arrivant de Normandie. Ces unités formaient ainsi la seconde pièce d'une mâchoire qui se refermait, par sa jonction avec des troupes de la 1ère DFL arrivant du Sud, le 12 septembre 1944, à Nod-sur-Seine près de Châtillon-sur-Seine. S'ajoutaient à ces dernières les éléments FFI appartenant soit à la " colonne Schneider ", nom familier du Groupement mobile du Sud-Ouest soit à des maquis du Sud-Est, arrivés par le Sud dans le fourgons de l'Armée B. Bien que les dernières troupes allemandes l'aient quittée à la mi-septembre, la Bourgogne restait pour sa partie septentrionale considérée comme faisant partie du champ de bataille tant que celle-ci se déroulait en Franche-Comté voisine, durant les difficiles épisodes de l'automne et du début de l'hiver 1944. De ce fait, les autorités militaires, y compris alliées, prétendaient y exercer une partie de l'autorité. Ceci n'était pas sans complexifier la question des pouvoirs.

Celle-ci se pose principalement sous trois aspects : celui de la nature des structures, héritées ou nouvelles et de leurs relations, celui du rétablissement de l'ordre, avec le problème particulier d'une véritable vague d'attentats, enfin celui du problème d'interprétation posé par l'existence, le rôle et l'importance des Milices patriotiques et de leurs succédanés. Ces trois dimensions fournissent des éléments d'analyse à propos de la nature de la transition politique et de la politique du PCF, aujourd'hui encore objet de débat entre les tenants de la thèse du loyalisme du PCF et de son ralliement au parlementarisme et ceux qui, à l'instar de Philippe BUTON, soutiennent qu'il a cherché à accéder au pouvoir.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

I-DES SITUATIONS DE FAITS DE GUERRE AUX DEBUTS DU RETABLISSEMENT DE L'ORDRE REPUBLICAIN

1-Au sein du combat libérateur, la préparation de la séquence suivante

Les derniers mois de lutte pour la Libération ont vu la mise en place de structures destinées soit à répondre à des problèmes internes à la Résistance, comme le tribunal départemental FFI que Claude ROCHAT-*GUILLAUME*, commissaire départemental aux effectifs de l'AS puis des FFI,mit en place à son QG de Cruzille en juillet 1944, soit à préparer la période de transition entre l'effondrement de l'Etat vichyste et la restauration de la République. Cette entreprise déboucha sur la mise en place, parfois dès novembre 1943 donc plusieurs mois avant l'ordonnance du CFLN d'avril 1944, des futures municipalités. Il en fut ainsi à Cluny [103] .

Dans le premier cas, il ne s'agit en rien, selon l'initiateur même du tribunal [104] de se substituer à quoi que ce soit. Resté dans l'histoire sous le nom de " Tribunal de Cruzille ", il s'agissait plutôt d'une cour martiale, destinée à ***" faire cesser les abus d'une justice impulsive et sommaire, pratiquée par chaque groupe, à la discrétion de son chef…Trop de chefs de maquis avaient la main lourde… "*** [105] . Présidé par *GUILLAUME,* ce tribunal est composé de quatre juges dont un représentant de l'AS, un des FTP et un seul juge professionnel, ancien magistrat au Tribunal de Trévoux dans l'Ain, Me MARTZLOFF-*Victor ROLLAND*. Il fut en effet impossible de trouver un seul homme de loi local pour apporter sa connaissance du droit deux mois seulement avant la Libération. C'est dire les limites des fameux " services rendus à la Résistance " dont se prévalurent la plupart des magistrats. L'objectif affiché du tribunal FFI est de rechercher et juger les agents de l'ennemi et les traîtres, instruire les faits de droit commun et les délits commis par des FFI enfin enquêter sur les cas suspects. Les séances se déroulent à Cruzille, sans avocat. Le juge faisant fonction de Commissaire du Gouvernement est chargé de faire état des circonstances atténuantes. L'échelle des sanctions va de quelques jours de détention à la peine de mort. Sur plus de 300 cas instruits en deux mois, il y eut 27 condamnations à mort, dont 7 concernant des Allemands, 15 pour appartenance à des organisations collaboratrices (LVF, Milice) ou " action délibérée contre la Résistance ", 5 pour " brigandage au nom de la Résistance ". L'existence même de ce tribunal comme son bilan ouvrent toute une série de questions. S'agissait-il d'une justice primaire, relevant d'une " épuration sauvage " ? Claude ROCHAT [106] ne

[103] Ainsi qu'en témoigne le docteur Charles PLEINDOUX, in *Fault pas y craindre,* chronique du régiment de Cluny et du 4e bataillon de choc qui en émana. Edité par l'Amicale du bataillon.

[104] Entretien, 16 août 1996

[105] Claude ROCHAT, op.cit., p. 275.

[106] Entretien, 6 février 1995.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

revendique pas un statut officiel pour une structure dont il mesure le caractère " révolutionnaire ". Il en assume l'ambiguïté, celle d'un tribunal fonctionnant en phase d'insurrection généralisée, au sein d'une zone libérée. Il relevait d'une justice interne aux forces de libération comme du souci de maintien d'un ordre civil embryonnaire. Il apparaît d'autre part que sa création fut accueillie avec soulagement par bien des chefs de maquis [107] ravis de ne pas avoir à décider du sort de leurs prisonniers. Une question corollaire est celle du comptage des exécutions dans le bilan de l'épuration. Mêmes les clarifications d'Henry ROUSSO ne permettent pas de trancher puisqu'il distingue une épuration extrajudiciaire d'une épuration judiciaire, alors que l'on se situe ici à mi-chemin des deux catégories. De plus les 27 exécutés ne relèvent pas de la même configuration, certains, pris les armes à la main contre le maquis subissent un sort que le GPRF avait lui-même scellé, alors que les condamnations pour brigandage relèvent d'un souci de maintien de l'ordre visant à rassurer les populations. Ce dernier objectif ne peut être assimilé à la stricte épuration. Enfin, la relative modestie des chiffres, dans un département où la terreur milicienne et allemande déferle du débarquement à la Libération peut constituer un contre-exemple à la réalité établie par Henry ROUSSO lorsqu'il constate l'importance de l'épuration non légale dans les zones de maquis. Le tribunal de Cruzille, peut-être à la différence d'autres situations comme en Savoie, a joué un rôle modérateur, en pleine zone maquisarde, mais on peut aussi constater, cette fois à l'instar de Henry ROUSSO, que la majorité des cas de peine capitale eussent débouché sur un jugement identique de la part des Cours de Justice de l'épuration légale, compte tenu de la lourdeur des charges. Celle de Saône-et-Loire prononça 38 condamnations à mort. Cette analyse trouve une forme de confirmation dans les circonstances ayant entouré la réalisation d'un important supplément du *JSL* lors du cinquantième anniversaire de la Libération. L'appel à témoignage, réitéré à plusieurs reprises dans les 83 000 exemplaires du quotidien, s'il eut un écho quantitatif assez massif, n'apporta rien en terme de mise en cause du tribunal de Cruzille. De plus, alors qu'une contribution sur les enjeux de la transition prenait clairement position en sa faveur, aucune réaction négative ne vint des lecteurs, alors que sur d'autres questions, la palette habituelle de points de vue contradictoires concernant cette période s'exprima.

La capacité à concevoir, mettre en place des structures politiques aptes à assurer le difficile moment suivant la Libération, s'exprime elle aussi précocement. Elle concerne la question des municipalités à mettre en place au jour de la Libération. Si le texte fondateur de la question est l'ordonnance du CFLN d'avril 1944 sur l'organisation des pouvoirs, c'est dès le 20 novembre 1943 que, pour prendre l'exemple le plus précoce identifié, les premiers contacts pour constituer un conseil municipal sont pris à Cluny en Saône-et-Loire. Dans *Fault pas y craindre* [108], le docteur PLEINDOUX témoigne avoir été contacté ce jour là par Mr MAURICE, professeur à l'ENAM de la ville puis avoir participé à plusieurs réunions clandestines aboutissant à la mise en place d'une équipe municipale prête à prendre le relais du conseil vichyste.

[107] En témoignent aussi bien Georges DEREPAS-*MEMETTE*, chef de groupe FTPF (entretien du 22 mai 1995) que Rupert POLFIET, ancien dirigeant des MUR de Saône-et-Loire, chef de maquis AS (entretien du 25 janvier 1995).

[108] *Fault pas y craindre,* op.cit.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Mais la grande affaire est la création des Comités de Libération. Dans la foulée de la première réunion du CNR, le 27 mai 1943, et en conformité avec sa composition intégrant, au grand dam de certains mouvements, des représentants des partis politiques, les CDL se mettent en place. Ce fut fait, non sans mal, tant les rivalités, les susceptibilités locales, les difficultés liées à l'occupation rendaient l'opération délicate. Ainsi en Côte-d'Or, l'opération se fait dans un contexte et dans des modalités lourdes de différends politiques, particulièrement entre l'appareil clandestin du PCF et la SFIO. Dès le 12 novembre 1943, date de la mise en place du premier CDL (sa composition varia au fil des chutes ou des élargissements à de nouvelles organisations), s'établit un face à face particulièrement agressif entre Marcel ASMUS- *DUPRE* membre du triangle de direction départemental du PCF et Claude GUYOT-*LECHAT*, président du CDL, ancien député-maire socialiste d'Arnay-le-Duc. La réunion fondatrice, dont ASMUS ressort [109] convaincu qu'elle fut précédée d'une réunion excluant le PCF et le FN, vit GUYOT reprocher vertement au dirigeant communiste "l'aventurisme " [110] dont il aurait fait preuve la veille, en organisant deux manifestations à l'appel du général de GAULLE, au dépôt SNCF de Perrigny et au centre de Dijon, pour commémorer l'armistice victorieux de 1918. Bien que les deux initiatives n'aient provoqué aucune arrestation, GUYOT poursuit ASMUS de sa hargne. D'emblée, le CDL se fonde sur une profonde divergence entre ceux qui veulent le maintenir en veilleuse, dans l'attente de la Libération, et les communistes qui y voient l'occasion de se réintégrer à part entière dans le jeu politique.

2- Aux jours de la Libération, cohabitation de centres de pouvoir multiples, parfois concurrents, issus de processus différents

La rencontre, en des moments à la fois glorieux et difficiles, de situations de fin d'une période et de celles qui préparent la séquence suivante, dans une grande incertitude et confusion de pouvoirs, aboutit à une cohabitation difficile entre des structures d'autorité héritées et d'instances nées du processus libérateur.

Sur le plan civil, subsistent du régime précédent des organismes à fonction théoriquement technique mais que les circonstances ont affublé de pouvoirs qui en font des cibles privilégiées pour la population. Il s'agit principalement des organes du Ravitaillement général. Une partie de ceux-ci sont depuis plusieurs semaines, particulièrement dans des zones sous contrôle de la Résistance, au service des organisations clandestines. Ce ralliement fut souvent, comme en Saône-et-Loire en Bresse chalonnaise dans la zone du maquis de *MARIUS*, obtenu sous la contrainte et la sincérité de l'engagement de certains de ses fonctionnaires au service de la République restaurée fait problème. De même, la justice et la police, qui à l'exception de collaborateurs comme les commissaires GREGOIRE à Auxerre [111] ou MARSAC à Dijon,

[109] Paulette ASMUS, entretien du 2 septembre 1997 et Maurice Asmus, A.P.

[110] Claude GUYOT, *Historique du CDL de Côte-d'Or,* p.142

[111] AD89, 6W25450. Commissaire spécial, René GREGOIRE fut condamné à mort par la Cour de Justice de l'Yonne le 20 avril 1945.

vertu de la loi du droit d'auteur.

voient la plus grande partie de leur personnel rester en place, non sans que cela soulève des difficultés. La cohabitation, la collaboration souvent nécessaires de ces instances avec les organes de pouvoir que sont les commissaires de la République et les comités de Libération nouent forcément des situations difficiles.

Il en est de même des organismes relevant des armées. Plusieurs semaines virent cohabiter les brigades de gendarmerie, les représentants de l'armée régulière et de l'armée américaine, les prévôtés FFI, les commandants de place FFI avec les unités FFI en cours d'intégration à l'armée régulière. Toutes ces instances possédaient une part de pouvoir légal. Les brigades de gendarmerie étaient restées en place durant l'occupation, certaines avaient fait bénéficier les résistants de leur passivité, parfois de leur complicité, avant de se rallier à la suite du débarquement. Quant aux unités FFI en cours d'intégration à l'armée, elles s'attribuaient plus ou moins fictivement des pouvoirs de maintien de l'ordre. S'ajoutaient enfin à cela les Milices patriotiques et les Gardes civiques républicaines qui interviennent elles aussi dans ce processus complexe de remise en ordre d'une région très ébranlée par la guerre. Cette situation, produite par les circonstances, ne peut qu'engendrer une certaine confusion et provoquer des occasions d'empiétement d'autorité.

Enfin existent des situations prolongeant les dissensions internes à la Résistance, tout en anticipant sur les fractures politiques de la séquence suivante. Le 8 novembre 1944, le Directeur général de la Police nationale de Dijon obtient " un renseignement par une personne digne de foi " [112] . L'enquête menée par le SRPJ de Dijon établit que le commandant D., commandant les gardes voies et communications du département aurait constitué avec des complices dont un commandant de l'armée, J.P., " ayant rejoint le maquis le 10 août 1944 ", soit un mois avant la Libération, un dépôt d'armes " prises aux FTP ". La prise n'est pas insignifiante puisqu'il s'agit de 7 FM dotés de 18 chargeurs chacun, 23 fusils et 11 mortiers. Cela réduit à néant le prétexte avancé par D., l'utilisation pour " garder les voies ". Les auditions établissent l'appartenance de J.P. au SR du 2e bureau dès 1942 ainsi que celle d'un de ses complices à un maquis lié au SOE. L'affaire se termine par un arrêté du Commissaire de la République MAIREY qui suspend les deux commandants. Il reste une situation liée aux rivalités de dispositifs résistants d'obédience différente, prolongées après la Libération. Il fait peu de doute qu'il s'agissait de se préparer à d'éventuels affrontements entre forces issues de la Résistance, après la Libération.

Les jours de Libération ne sont donc qu'un moment central au sein d'un processus de préparation puis de mise en œuvre de l'élimination des héritages des temps de collaboration et de la restauration de l'ordre républicain. Il apparaît que ce processus voit cohabiter des formes de pouvoir héritées avec des instances plus ou moins légales, plus ou moins révolutionnaires issues de la Résistance. Cette cohabitation met face à face plusieurs légitimités, celle de la continuité de l'Etat, celle de la volonté de restauration à l'identique d'une République parlementaire à laquelle l'entreprise du CNR a donné quelque crédibilité, celle de la dimension révolutionnaire du fait maquisard. Au cœur d'une situation de vide de l'autorité, cette complexité ne pouvait que susciter des situations

[112] AD21 40M115.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

difficiles, mettant plusieurs de ces parcelles d'autorité en face à face plus ou moins hostile.

II-DE FREQUENTES QUERELLES D'AUTORITE

Cette réalité, couplée à l'ampleur des difficultés matérielles, suscite une multiplicité de situations où se mêlent conflits de compétence, d'intérêts, rivalités de pouvoir.

1- Les problèmes ravitaillement, souvent au centre de conflits

Les pénuries multiples conjuguées à la dispersion des centres de pouvoirs sont l'origine de situations inextricables.

En avril 1945, un échange de courrier entre les préfectures du Doubs et de Saône-et-Loire [113] porte sur la réquisition, en gare de Chagny en septembre 1944 d'un wagon de charbon à gazogène venant de La Grande Combe dans le Gard à destination d'une entreprise de Douvot. Questionné par le préfet, le maire de Chagny répond le 5 mai que la wagon, " avarié " à la suite des bombardements de septembre, avait dû être évacué rapidement " pour satisfaire aux ordres de l'autorité militaire ", sans toutefois fournir la moindre preuve écrite. Cette absence comme l'utilisation à propos de charbon d'un terme plus couramment utilisé pour les denrées périssables révèlent l'embarras du maire pour expliquer une préoccupation liée au seul souci de se prémunir des pénuries de l'hiver à venir.

Dans la Nièvre, dans son rapport de septembre 1944, le directeur départemental du Ravitaillement général proteste auprès du préfet [114] sur des distributions d'huile effectuées dans la commune de Donzy par le CLL " contre les règles en vigueur ", estimant qu'il y avait " lieu que ce genre de distribution cesse au plus tôt ". Le fonctionnaire conclut avec un dépit manifeste en affirmant que ***" si le CLL continue à faire des attributions sans l'assentiment du Ravitaillement général, aucun contrôle ne (sera) possible ".*** Il est à noter qu'il n'en est même plus à contester au CLL la possibilité de " faire des attributions ", il se contente d'en demander d'en être informé ! Sous la plume d'un directeur départemental, ceci est un manifeste aveu d'impuissance devant les situations de faits que les circonstances favorisent. Les velléités interventionnistes du CLL de Donzy ne cessent d'ailleurs pas puisque le 28 octobre 1944 [115] , le même directeur départemental se plaint auprès du préfet de l'imposition par ledit comité d'une distribution par la laiterie BERTHIER de 100 g de beurre à chaque habitant de la commune, perturbant ainsi les livraisons imposées à l'entreprise. Ceci suscite de la part du préfet une double réaction : auprès du président du CLL, lui rappelant qu'il n'a " aucune qualité pour décider de cette distribution " et qu'il ne s'"explique pas, malgré (ses) interdictions réitérées " qu'il ait pris

[113] AD71 W127353.

[114] AD58 999W609.

[115] Idem.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

" une telle initiative " ; auprès des responsables de la gendarmerie comme de la police pour leur intimer de mettre fin à des " pratiques irrégulières qui ont tendance à se généraliser ". Même le cadre de structures comme les comités de Libération est parfois dépassé. Dans une lettre adressée au préfet de la Nièvre le 22 septembre 1944 [116] Mr M., qui s'exprime " au nom d'un groupe de travailleurs " de Nevers signale qu'un ***" groupe de cafetiers et marchands de vin de la ville sont allés avec voiture et camion acheter du vin pour la Résistance, la consommation et les cafetiers "***. Très sceptique sur le second objectif annoncé, l'auteur de la lettre demande un " contrôle ", " au nom de la classe laborieuse ". De telles situations débordent tout cadre ayant au moins une apparence de légalité ou de transparence et amènent d'ailleurs les comités de Libération à mettre en place des systèmes de contrôle, à la fois des services du ravitaillement général et des initiatives échappant à toute autorité. Cette démarche dont nous verrons en partie II qu'elle absorbe l'énergie de résistants notoires ne va pas sans difficultés. A Châtillon-en-Bazois (Nièvre), le préfet nomme le 4 novembre 1944 un membre de CCL local au poste de contrôleur des infractions économiques. A la suite de protestations de la population, le président du CDL informe le président du CCL, le 12 avril 1945 que ledit personnage s'est vu prononcer dans le passé plusieurs condamnations en matière économique et qu'en conséquence il demande qu'au plus vite il soit écarté de sa fonction, pour restaurer la crédibilité du comité local [117] .

La faible légitimité d'un organisme, le Ravitaillement général, entaché d'une image vichyste, contribue à en affaiblir les capacités à mettre en application la politique de lutte contre le marché noir et d'organisation de la collecte de la production. En novembre et décembre 1944, un conflit révélateur oppose le maire de Cluny au chef de district du Ravitaillement général de Saône-et-Loire. L'essentiel du dossier [118] est constitué des courriers adressés par ce fonctionnaire au préfet et à son supérieur hiérarchique. Il en ressort qu'à Cluny, l'arrêté préfectoral du 31 octobre, qui fixe la ration de viande hebdomadaire à 250 g et interdit l'achat direct à la ferme et l'abattage par les bouchers, ceci afin d'assurer le monopole des commissions d'achat, n'est pas respecté. Les protestations du chef de district lui ont attiré une verte réplique du maire, début octobre donc avant l'arrêté préfectoral, rétorquant qu'à Cluny, " c'est la Résistance qui commande ". Il se plaint aussi d'une campagne d'opinion dirigée contre lui qui lui impute un passé de membre du PPF et fait courir le bruit de sa prochaine destitution comme ancien fonctionnaire d'un organisme vichyste. Il oppose auprès du directeur départemental une double dénégation à ces allégations. Non seulement il n'a jamais appartenu au PPF mais il a refusé d'adhérer au SOL et il prétend avoir établi dès novembre 1942 des faux papiers pour des réfugiés puis pour des réfractaires au STO en 1943, qu'enfin, il n'a jamais dénoncé les centres d'abattage clandestins de la région, ***" car plusieurs abattaient pour ravitailler les jeunes gens qui avaient pris le maquis "***. Compte tenu de cette campagne et du refus du maire de Cluny de répondre à ses

[116] Ibidem.

[117] AD58 999W609.

[118] AD71 W120164.

vertu de la loi du droit d'auteur.

demandes formulées le 29 novembre de mise en application de l'arrêté du 31 octobre, il demande sa mutation. Cette réponse attendue est venue indirectement le 17 novembre, sous la forme d'une lettre envoyée par le maire à tous les bouchers de la ville. Il les enjoint de cesser les trafics mais maintient la liberté d'abattage à condition que le produit soit réservé à la population de la ville et vendu au prix de la taxe.

Cette situation, au-delà de ses aspects locaux, connecte plusieurs données de la période suivant immédiatement la Libération : la difficulté sinon l'incapacité d'un organisme d'Etat d'imposer à une profession le respect des règles établies par son représentant à la préfecture ; l'attitude ambiguë d'une municipalité provisoire, au cœur d'une zone libre depuis juin ; enfin le refus inconséquent d'une région d'élevage, de partager le sort du reste de la population, en se réservant de fait une large partie de la production.

Les pénuries, particulièrement dans l'alimentation, renforcées par la désorganisation matérielle et structurelle suivant la Libération, mettent donc les services du Ravitaillement général en première ligne. Ballottés entre les consignes émises par l'autorité préfectorale, l'interventionnisme des comités de Libération ou de formes plus ou moins spontanées de pouvoir et la forte demande venue des populations, facilement suspectés par ces dernières de prolonger les pratiques du régime défunt, ils se retrouvent au centre des disputes de la France libérée.

2- Des intervenants multiples dans le maintien de l'ordre

Non seulement l'intervention dans un même domaine de plusieurs types d'instances et d'acteurs sème un certain trouble, mais celui-ci est accentué par la faible légitimité de certains d'entre eux. C'est particulièrement le cas des services de police qui ont largement participé à la lutte contre la Résistance et dont l'épuration, tardive et partielle, laisse en fonction des personnages au passé douteux. Dans son rapport de novembre 1944 à la Direction générale de la Police nationale [119], le Commissaire de Police de Nevers fait état des résultats d'une enquête diligentée à la suite d'une demande du président du CDL de la Nièvre. Celui-ci s'étonne que l'enquête sur le meurtre d'un ancien conseiller national ait été confiée à trois inspecteurs venus de Dijon qui avaient déjà sévi dans les mêmes lieux en 1942-1943. Les investigations des policiers nivernais au sujet de leurs collègues aboutissent à l'arrestation de deux d'entre eux, accusés d'avoir contribué à des arrestations de résistants.

La pratique des contrôles routiers, exigés par la lutte contre le marché noir et effectués par des organismes divers, aboutit parfois à des drames. Le 4 novembre 1944, le préfet JACQUIN informe [120] Jean MAIREY d'un " tragique incident " intervenu à Entrains-sur-Nohain près de Cosne-sur-Loire (58). Une voiture interceptée par un barrage installé par des membres de la Milice patriotique locale a ouvert le feu et tué un des miliciens, " père de 7 enfants ". La voiture était en fait celle de FFI de Clamecy " qui se

[119] AD58 9991926.

[120] AD58 999W1947.

vertu de la loi du droit d'auteur.

croyaient sans doute attaqués ".

Dans leur première note suivant la Libération, les Renseignements généraux de Dijon informent [121] la Direction générale de la Sûreté nationale le 16 septembre de fréquents incidents opposant des fonctionnaires de police à des FFI. Ils estiment que de graves incidents auraient eu lieu " si les gardiens de la paix n'avaient pas fait preuve de diplomatie, voire même d'abandon des droits que leur donne leur fonction ". Cette dernière formulation signifie très prosaïquement que les policiers ont renoncé à contrôler les FFI. Formulé quelques jours après la Libération par une structure policière qui a traversé la guerre sans particulièrement manifester d'états d'âme, ce regard sur une situation mettant en vis-à-vis une règle déconsidérée et les faits issus du combat libérateur est révélateur des questions mises en œuvre en cette conjoncture.

Le 8 novembre 1944, le sous-préfet de Sens transmet au préfet d'Auxerre [122] une liste d'interventions de FFI, au titre du " maintien de l'ordre ". Arrestations pour interrogatoire, y compris d'un maire, détention pour ivresse et réquisitions constituent une longue liste où, selon le sous-préfet, les services de police se sont vus déborder par les actes incontrôlés des FFI.

Les mises en garde et interventions des organes officiels pour juguler ce phénomène n'aboutissent manifestement pas rapidement puisque qu'en janvier 1945, un chef d'escadron FFI de la Nièvre transmet [123] un bilan de ses actions en matière de lutte contre les trafics économiques. La première quinzaine du mois se solde par 50 PV, 28 pour transport illicite, 20 pour hausse illicite, l'identification de 2 centres d'abattage clandestin et de 2 lieux de trituration illégale. Cette situation permet d'identifier l'ambivalence de la situation : le fait que nous disposions d'un rapport officiel exclut une action incontrôlée. Cela signifie que tout en travaillant à réduire progressivement la latitude d'action des organes issus de la Résistance, les instances préfectorales leur laissent encore une marge d'intervention.

L'identité même de ceux qui procèdent à des interventions fait parfois problème. Le 2 février 1945, un véhicule de la maison de vins METROP de Mâcon fait l'objet d'un contrôle sur la route menant à Cluny, avec prélèvement d'une partie de la cargaison de vin et d'alcool. Suite à la plainte de la victime, une longue suite d'échanges épistolaires [124] se déroule pendant deux mois entre sous-préfet, préfet, subdivision FFI, mairie de Cluny, commandant de la Garde civique républicaine de Cluny, soit pour mettre en cause, soit pour se disculper. Finalement le dossier est clos, sans que l'identité des intervenants ait pu être établie. Les hypothèses envisagées mettent en jeu gendarmerie, police, FFI, GCR. Cet épisode est révélateur de la dispersion de l'autorité, cinq mois après la Libération.

[121] AD21 40M249.

[122] AD89 1W319.

[123] AD58 999W1926.

[124] AD71 W120154.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Ces situations voient donc intervenir dans le retour à l'ordre trois catégories d'organes, issus de l'Etat vichyste, du combat libérateur ou du processus de restauration républicain, d'où une grande confusion et des portes ouvertes à de multiples incidents.

3-Abus de pouvoirs et règlements de comptes

Si la collaboration entre les commandants de place, chargés du maintien de l'ordre dans les villes et les municipalités provisoires installées ou rétablies par les CDL, se déroula le plus souvent sans heurts majeurs, dans certains cas il y eut affrontement, généralement dû à des empiétements de pouvoirs. C'est le cas à Cheny, commune située près de Migennes dans l'Yonne [125] . Le maire radical-socialiste de Cheny, après avoir démissionné, accepte de reprendre ses fonctions, à condition que le commandant de la place de Migennes lui fasse des excuses au sujet de menaces d'arrestation qu'il a proférées à son égard pour avoir été maintenu par Vichy. L'affaire serait insignifiante si le syndicat des cheminots de Migennes, regroupant dans ses rangs de nombreux anciens FTPF, n'était intervenu en faveur du maire. Il rappelle que l'élu a toujours refusé d'enlever le buste de Marianne dans sa mairie, qu'il a organisé des dépôts de gerbes aux monuments aux morts et s'en prend au commandant de place mis en cause pour ses méthodes dictatoriales et son appartenance au PSF et à *CDL-V*. La lettre est assortie d'une menace de grève en cas de refus de faire des excuses. L'incident amène à s'interroger sur la signification de la nomination d'un cadre du mouvement anticommuniste *CDL-V* comme commandant de place d'une commune à forte identité cheminote, où le PCF possède de solides assises et où la Résistance communiste fut particulièrement active pour paralyser les importantes installations ferroviaires.

Une situation elle aussi très locale met en branle en Saône-et-Loire pas moins que le MLN, le CDL, l'Inspection académique, le sous-préfet de Louhans. L'affaire concerne Mme O. PAULY, institutrice et secrétaire de mairie à la Chapelle-Thècle [126] . Le 12 décembre 1944, celle-ci se plaint auprès du sous-préfet de Louhans d'une campagne menée contre elle par J., membre du MLN de Sornay, commune voisine. Cette campagne dénonce son action à la mairie pendant la guerre et vise son exclusion de ses deux fonctions. Pour sa défense, elle revendique l'établissement de fausses cartes de ravitaillement pour des réfractaires, fait état d'une lettre de soutien d'une partie de la population, d'un vote unanime du CLL en sa faveur et d'un certificat de Claude ROCHAT-*GUILLAUME,* ancien membre de l'état-major départemental FFI qui établit qu'elle avait " cherché à venir en aide " aux mouvements de Résistance. Son adversaire, pour sa part, s'appuie sur le parrainage des dirigeants locaux du MLN, sur son passé de membre de *Franc-Tireur* et sur l'appui d'une partie de la population du village. Si l'inspecteur d'Académie ne cède pas et maintient l'institutrice à son poste, le président du CDL propose pour régler le problème l'exclusion d'O.PAULY du CLL, malgré le soutien de celui-ci. L'argumentation avancée relève de la dérobade : BERTHEAUD justifie sa décision en estimant qu' " étant discutée, il y a lieu simplement de se passer de son

[125] AD89 1W319.

[126] AD71 Dossier CDL.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

concours au CLL ". Il avance en effet qu' ***" il est préférable, surtout à l'approche des élections que les gens appartenant aux CLL ne donnent prise à aucune critique… "***. Si l'on rajoute qu'avant guerre, le mari de la victime avait été préféré au poste de secrétaire de mairie au père de son accusateur, nous avons tous les ingrédients d'un drame local. Les circonstances font qu'il met en mouvement des autorités qui avaient à ce moment des problèmes d'une autre importance à traiter. Cette occurrence révèle aussi le rôle de l'irruption d'une conjoncture électorale dans des processus politiques jusque-là maîtrisés par des structures issues de la Libération.

Même s'il faut se garder de généraliser hâtivement des situations ponctuelles, on peut cependant conclure que ces conflits de compétences, d'autorités, ces rivalités ou règlements de comptes ne pouvaient que contribuer à dégrader le climat politique. C'est dans ce contexte qu'intervient une véritable vague d'attentats qui, s'ils eurent des effets matériels et surtout humains limités, contribuèrent eux aussi à cette dégradation.

III-DE MULTIPLES ATTENTATS, DE SEPTEMBRE 1944 A 1946

Dès les derniers mois de 1944, avec des vagues successives coupées de périodes d'accalmie, la Bourgogne est marquée par un grand nombre de faits classés dans la rubrique " attentats " par ceux qui sont en charge des enquêtes, services de police ou brigades de gendarmerie. Si l'énumération de tous ces faits serait fastidieuse et peu signifiante, il apparaît possible d'en dégager quelques caractéristiques communes puis d'esquisser une typologie afin de donner sens à un phénomène qui a largement disparu de la mémoire collective.

1-La nature du phénomène

Une première caractéristique qui se dégage de l'analyse des différents cas est une inscription particulière dans le temps. Globalement deux périodes sont fortement marquées, les premiers mois qui suivent la Libération et l'été 1945, avec des répliques peu nombreuses au cours de 1946. La première période prolonge directement les derniers mois d'occupation et la nature des attentats diffère peu des règlements de compte de l'été 1944. L'été 1945 voit apparaître deux catégories de nouveaux acteurs, les déportés rapatriés à la fin du printemps et d'anciens maquisards intégrés à l'armée dans le cadre de la politique d'amalgame puis démobilisés après la victoire sur l'Allemagne. Le phénomène semble résiduel en 1946, la statistique de l'ensemble de l'année, établie par les services de police [127] pour le département le plus touché, la Saône-et-Loire fait état d'un total de 19 attentats (13 contre des immeubles, 5 contre des civils, 1 contre un policier), ce qui est proche de la statistique mensuelle des mois de 1945 marqués par le plus grand nombre d'attentats.

La nature de ceux-ci est double. La cible privilégiée est constituée par les biens matériels, principalement les biens immobiliers, professionnels de préférence. Il s'agit d'attentats à l'explosif. Le plastic est le plus fréquemment utilisé, souvent accompagné

[127] AD21 40M397.

vertu de la loi du droit d'auteur.

d'inscriptions qui identifient la motivation des acteurs. Suivent, beaucoup moins nombreux, dans un rapport de 1 à 5, les attentats contre les personnes, les agressions sans intention de tuer représentant une petite majorité, par rapport à ce qui est désigné selon le point de vue adopté comme une " exécution " ou comme une " assassinat ". Cependant ce rapport numérique change au début de l'été 1945, avec le retour des déportés. En juin, le bilan établi par les services de gendarmerie [128] fait état d'un recul des attentats par explosifs (10) alors que les agressions contre les personnes sont en forte progression dont 5 " exécutions sommaires ".

L'aspect le plus spectaculaire est le nombre de ces attentats. Pour la seule Saône-et-Loire, du 1er au 30 septembre 1944, ce sont 65 attentats qui sont répertoriés par les services de police [129] soit environ deux par jour en moyenne. Compte tenu du fait que, selon de nombreux témoignages, une partie de ceux-ci n'ont pas fait l'objet de plaintes donc d'enquêtes, on a la mesure d'un phénomène d'une certaine ampleur, même si ses effets matériels sont dans la majorité des cas assez limités.

Cette ampleur amène à s'interroger sur l'écho qu'eurent ces attentats, au delà du strict niveau des cibles ou victimes.

Tous les rapports de police ou de gendarmerie qui abordent la question des réactions suscitées dans la population par ces faits convergent pour constater une indifférence, parfois une certaine complicité avec les auteurs. La ville de Châtillon-sur-Seine, au nord de la Côte-d'Or, en pleine zone de maquis importants, vit une année particulièrement agitée. Le 24 novembre 1944, 3 attentats visent les locaux de " commerçants réputés collaborateurs ", selon l'analyse fournie par le sous-préfet à son supérieur [130]. Le commandant de la 8e Légion de Gendarmerie rapporte aux services préfectoraux [131] un total de 20 attentats pour l'ensemble du mois de mai 1945. Il estime que ***" seule une partie de la population- celle qui a sympathisé avec Vichy- s'inquiète "***. Les Renseignements généraux constatent [132] 4 attentats au plastic lors de la nuit du 24 au 25 juillet, le bilan de la nuit suivante est identique avec de plus 6 charges découvertes avant explosion. Le rapport déplore que la population ne soit " pas hostile à ces actes ", celle-ci regrettant que les cibles n'aient pas été " touchées par l'épuration ". Lors des attentats en décembre 1944 à Lormes dans la Nièvre avec apposition d'affiches sur les maisons de témoins à décharge dans des procès de collaboration, le rapport de la Brigade de gendarmerie [133] indique que les enquêteurs se sont ***" heurtés à la mauvaise volonté des habitants de Lormes qui pour la plupart approuvent les auteurs… "***. Ainsi, la

[128] AD21 W21422.

[129] AD21 40M395.

[130] AD21 W21422.

[131] AD21 W21423.

[132] AD21 40M393.

[133] AD58 W860.

vertu de la loi du droit d'auteur.

population manifeste une sorte de complicité passive à l'égard des attentats concernant des faits de collaboration, attitude prolongeant l'attitude adoptée à l'égard de la Résistance.

Ce constat teinté de dépit qui émane des enquêteurs se heurtant à un mur de silence complice est prolongé par le commandant de la Légion de gendarmerie analysant les événements de mai 1945 à Châtillon-sur-Seine. Il constate que ***" les gendarmes et les policiers ne font pas leur travail ou le font mal (...) Aujourd'hui, on a l'impression qu'avant d'agir le gendarme placé devant sa conscience se pose la question : " si j'interviens demain, que va-t-il m'arriver ?" "***. A propos du " malaise " qui paralyse les gendarmes, il estime que pour redonner " au personnel sa tranquillité ", il faudrait " mettre fin à des enquêtes vexatoires et souvent injustifiées " sur leur attitude pendant la guerre. Cette analyse, venant d'un officier supérieur de la gendarmerie, est révélatrice des effets en cascade du processus de l'épuration. Les forces de l'ordre, dont le ralliement au combat résistant fut partiel et souvent très tardif, ont tout intérêt à obtenir des gages de la part des plus radicaux des anciens résistants, souvent à l'origine des attentats. Le rapport concernant les attentats d'août dans la même ville, mais issu cette fois des Renseignements généraux avance une explication différente, même si elle n'est pas contradictoire. Il estime que les gendarmes " ne semblent plus posséder, depuis leur passage au maquis, de toute la liberté d'action nécessaire ". Il s'agit cette fois des gendarmes ayant établi des liens de fraternité avec les maquisards, évidemment peu à même d'être très actifs dans des enquêtes dans lesquelles certains de ces derniers sont susceptibles d'être concernés. Gît là l'explication de la passivité observée par l'officier côte-d'orien comme par la police et le fait que rares furent les enquêtes qui débouchèrent sur des inculpations.

L'attitude des forces politiques organisées est généralement une condamnation qui, si elle se teinte parfois d'une certaine compréhension, met toujours en avant le nécessaire retour à l'ordre républicain. La position du PCF est particulière puisqu'il est souvent mis en cause, du moins certains de ses militants, dans l'origine des attentats. La vigueur et la constance de sa dénonciation des profiteurs du marché noir, de la lenteur et des insuffisances de l'épuration alimentent ces imputations. L'attitude officielle est le rejet et la protestation de respect des formes légales. La réalité semble moins simple : les quelques arrestations concernent souvent des militants ou sympathisants du PCF [134] et des textes internes de reprise en main résonnent comme la reconnaissance de la difficulté du parti à contrôler des hommes tout droit sortis du maquis, de l'armée ou des camps et ayant tendance à prendre le discours épurateur pour plus qu'un instrument politique d'agitation. L'arrestation puis la condamnation d'un dirigeant communiste du bassin minier, Marc CARIMANTRAND, pour des règlements de compte postérieurs à la Libération, sans que le PCF lui apporte le moindre appui est révélatrice de la rémanence d'une ligne radicale, décalée par rapport au légalisme de la direction. A la suite d'une série d'attentats accompagnés d'inscriptions vengeresses sur les locaux visés à Sens en août, la section communiste de la ville publie [135] un étonnant communiqué. Elle y indique que ***" A la suite d'ordres qu'elle vient de recevoir de sa direction, la section communiste de Sens***

[134] Pour la seule fédération de Saône-et-Loire, plusieurs militants notoires sont incarcérés en 1945 pour des faits postérieurs à la Libération.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

prend nettement position contre les marques apposées sur plusieurs maisons et les explosifs placés près des vitrines et qui les détériorent en explosant. La section du Parti communiste demande à ses adhérents de rester calmes et unis ”. Ainsi, pour les cadres de cette section, il faut des “ ordres ” pour prendre position, ce qui n'allait pas de soi semble-t-il. Le choix de la forme publique pour toucher les “ adhérents ”, si elle peut s'expliquer par une volonté de frapper l'opinion, n'en révèle pas moins une situation où ces adhérents, certains d'entre eux tout du moins, ne sont pas encore replacés dans un dispositif politique sous contrôle et restent dans un configuration de poursuite de l'insurrection nationale.

2-Des motivations et objectifs divers

La cible de la grande majorité des attentats est constituée par des collaborateurs, au moins présumés tels.

Parmi eux, ce sont les commerçants qui sont particulièrement visés, dans ce cas sous forme d'explosifs placés devant les magasins, avec des effets allant de quelques éclats de bois à une destruction totale, les vitres du voisinage souffrant particulièrement comme à Châtillon-sur-Seine où les 3 attentats du 24 novembre 1944 ont brisé “ un millier de vitres ” [136]. Souvent accompagnées d'inscriptions vengeresses, ces actions peuvent prendre un sens plus large. Dans la même ville de Châtillon, la série d'attentats des 24 et 27 août 1945 est suivie la nuit du 29 au 30 de l'affichage de textes qui appellent les ouvriers de la ville à refuser de travailler sur les chantiers des bâtiments détruits, enjoignent un industriel qui a fermé son entreprise à la Libération de reprendre son activité, exigent des commerçants qu'il respectent le prix de la taxe [137]. Il s'agit donc là plus qu'un simple règlement de compte mais une véritable substitution aux pouvoirs légaux pour imposer certaines règles. L'enquête, avant clôture du dossier, a pu établir qu'il y avait derrière cela “ une véritable organisation ”, dirigée par la veuve d'un médecin fusillé, avec six exécutants dont trois déportés. La participation d'éléments militaires est d'ailleurs souvent observée comme à Autun où le 16 août 1945 la devanture des charcutiers MONTEBOURG est détruite par explosif, des témoins ayant reconnu dans le groupe “ un uniforme militaire ”.

D'anciens cadres de l'Etat vichyste sont eux aussi une cible. Dans le bilan des attentats de 1945, les services du Commissaire de la République estiment [138] que lorsqu'il visent un ancien élu ou responsable nommé par Vichy, ils interviennent souvent “ après une mauvaise épuration ”. C'est le cas de l'explosion provoquant “ des dégâts importants ” qui survient à Fourchambault (Nièvre) la nuit du 4 au 5 janvier [139] au domicile de B., commandant de gendarmerie en retraite, ancien maire de Garchizy pendant l'occupation

[135] AD21 40M233.

[136] AD21 W21422.

[137] AD21 40M393.

[138] AD21 40M395.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

après sa nomination en 1941, ancien commandant des gardes des voies de communications de la Nièvre. Le rapport concernant l'attentat précise que dans ses fonctions " il exécutait les ordres reçus avec une discipline inflexible ", que " pas franchement collaborateur, il avait la réputation d'être vichyste à 100%". Interné le 25 septembre 1944, il est libéré le 29 janvier 1945. L'attentat est imputé à des " éléments communistes ".

Le troisième catégorie de collaborateurs visés est constituée par les dénonciateurs. L'attentat de Lormes fait suite à la condamnation d'une dénonciatrice de résistants par la Cour de Justice de la Nièvre à " seulement 5 ans de travaux forcés ". Elle avait bénéficié d'un certificat de " bonne moralité " de la part de 10 habitants de la ville, au grand dam du reste de la population, dans une zone morvandelle ayant particulièrement souffert. A Paray-le-Monial, c'est un couple de dénonciateurs qui est abattu par celui qu'il ont contribué à envoyer en déportation, Jean B., fonctionnaire de police. Il avait juré à Buchenwald que s'il revenait, il exécuterait les responsables de son arrestation, ce qu'il fit en 1946. Jugé en 1948 par la Cour d'Assises de Saône-et-Loire, ce policier fut acquitté à la suite d'un procès où il bénéficia de la défense de Me Catherine AMAR, veuve de l'avocat de Georges MANDEL, mort à Orianenbourg, elle-même survivante de Ravensbruck et qu'un déporté de Paray-le-Monial [140], ayant accompagné son mari dans ses derniers instants, avait sollicitée.

De loin beaucoup moins fréquents et limités à quelques cas sont les attentats visant des hommes occupant des poste de responsabilité à la Libération. Le premier visé est Pierre DENAVE, maire de Mâcon nommé par le CDL, membre du MLN. Son domicile est la cible, dans la nuit du 13 au 14 septembre 1944, d'un attentat sans gravité matérielle, ressemblant plus à un avertissement qu'à une volonté de destruction. C'est le départ d'une affaire d'envergure puisque la responsabilité en est imputée à Rupert POLFIET, ancien directeur de la Maison du prisonnier de Mâcon, ancien dirigeant des MUR, fondateur en Saône-et-Loire du MNPGD et à ce titre proche de François MITTERRAND, hôte du général de LATTRE DE TASSIGNY lors de la Libération et au moment des faits directeur départemental du Ravitaillement général. Les circonstances de son arrestation sont rocambolesques puisque convoqué par le préfet DREVON pour une séance de travail avec les sous-préfets, il voit surgir dans le bureau même du préfet des policiers constitués en souricière [141]. Il fut acquitté par le tribunal de la 8ème Région militaire. Un demi-siècle plus tard, il affirmait que ces attentats étaient le fait de jeunes maquisards appartenant à son groupe qu'il avait choisi de couvrir par son silence. Si la thèse peut expliquer les attentats contre des collaborateurs ou supposés tels, elle ne règle en rien le mystère autour d'un attentat visant une personnalité dont la droiture n'était contestée par personne, mais que son indépendance d'esprit et son hostilité aux appareils politiques traditionnels rendaient gênant. A Tournus, c'est le premier adjoint au maire qui est victime

[139] AD58 3W8.

[140] Maurice AULOIS, déporté du " convoi des tatoués ", qui a assisté aux derniers moments de maître AMAR.

[141] Récit de Claude ROCHAT, sous-préfet de Chalon-sur-Saône (entretien du 29 mai 1995) et de Rupert POLFIET (entretien du 25 janvier 1995).

vertu de la loi du droit d'auteur.

d'un attentat dans la nuit du 25 au 26 décembre 1944. A la suite, plusieurs membres de l'Amicale des anciens maquisards et résistants de la région de Tournus sont arrêtés. Le rapport au CDL [142] signale que l'incident a " des répercussions au sein de cette amicale ". Son président, Louis DUCHER- capitaine *ROGER* annonce à l'assemblée générale du 6 janvier sa volonté de coopérer avec la police et d'exclure les coupables. Dans la Nièvre, c'est le président du CDL en personne, Louis GAUTHE qui subit les effets d'un engin explosif posé devant son magasin. Le rapport des RG au préfet [143] suppose qu'il s'agit là d'une vengeance personnelle sur un personnage dont il souligne l'impopularité à Nevers. Il est vrai qu'avant de rejoindre la Résistance, il avait siégé pendant toute une partie de la guerre au conseil municipal de Nevers et de ce fait sa nomination à la tête du CDL suscitait quelque rancœur chez certains résistants prompts à le manifester avec éclat.

Enfin une dernière catégorie d'attentats vise d'anciens résistants ne jouant pas de rôle particulier dans la politique suivant la Libération. C'est ainsi qu'à la Charmée, en région chalonnaise, le garage de Gaston REBILLARD, mécanicien, est détruit à l'explosif le 14 mars 1945. La victime est un authentique résistant local, d'abord passeur puis chef d'un groupe de saboteurs ayant travaillé pour les FTP et pour des organisations liées à l'IS. L'efficacité de ses actions, son refus de se soumettre à la discipline d'une organisation, son fonctionnement en " corsaire " [144] selon sa propre expression, avec tarification des actions, ne lui avaient pas fait que des amis. Gît là une origine possible de cet attentat. Le 3 avril 1945, c'est le lieutenant GUERITTE, lié à *NAPO* dans la Nièvre qui est agressé sur le " Pont Mal Placé " à Nevers et jeté à l'eau, sans trop de dommages. Le pont en question franchit la Nièvre dont la faible profondeur exclut tout risque de noyade. Nous sommes là dans le registre de l'intimidation. Il n'empêche que dans ces deux situations, ce sont manifestement des règlements de compte concernant la période de la Résistance qui sont à l'origine des faits.

Ces deux vagues successives d'attentats contre les biens ou les personnes sont donc à la fois le prolongement désordonné de la fin de l'occupation et une façon de traiter les questions en jeu dans le processus de retour à l'ordre. Elles manifestent la difficulté de ce processus, mais aussi la persistance d'un courant constitué de gens estimant que l'heure n'est pas à l'abandon des méthodes des temps de la clandestinité. Aujourd'hui encore, si l'abord de ce sujet suscite chez la plupart une certaine gêne et réticence à en parler, il provoque chez quelques-uns une nostalgie manifeste, expression d'une vision insurrectionnaliste de la politique. Il reste que, au moment des faits, même si la population apportait une approbation passive, cela ne pouvait contribuer à simplifier la perception qu'avaient les gens du sens des événements.

IV-LES MILICES PATRIOTIQUES, INSTRUMENT DE PRISE DE

[142] AD71 Dossier CDL.

[143] AD58 40M394.

[144] Entretien du 8 mai 1996.

vertu de la loi du droit d'auteur.

POUVOIR OU ENTREPRISE MEDIOCRE ?

Les Milices patriotiques, les circonstances de leur naissance, la mesure de l'importance de leur action dans les enjeux politiques de la France libérée, leur place dans la stratégie politique du PCF, ont fait et font encore l'objet de débats historiographiques passionnés. L'enjeu du débat touche à deux questions : le PCF eut-il en 1944 une volonté et une politique de prise de pouvoir prolongeant l'insurrection nationale et si oui, les Milices patriotiques constituaient-elles la masse de manœuvre pour la réalisation de cet objectif ? A ce propos, il serait de grand intérêt de rechercher si le " coup de Prague " où les milices ouvrières jouèrent un rôle non discuté dans le coup de force a pu contribuer à attribuer rétrospectivement, dans le contexte de la guerre froide, un rôle démesuré à ces Milices. Aucune étude générale, portant sur l'ensemble du pays n'ayant été à ce jour réalisée, il y a donc quelque intérêt d'en étudier leur naissance et en évaluer le rôle, dans le cadre d'une région où la Résistance fut de grande importance. Cette étude, parce que ces milices sont un des éléments du contexte de la France libérée, met une dernière touche à l'analyse de la situation constituant le cadre d'action de ceux qui ont désormais la charge du pays.

1-Une naissance confuse et ambiguë

Les grandes lignes de l'histoire initiale des Milices patriotiques, à l'échelle nationale, sont bien établies. Philippe BUTON les rappelle dans ses travaux [145]. Nées d'une initiative communiste annoncée par *l'Humanité* clandestine du 15 août 1943, sous le vocable de milices ouvrières, devenues patriotiques dans le même organe 15 jours plus tard, elles ne sont alors conçues qu'à l'état de potentiel à activer au moment de l'insurrection nationale, afin d'encadrer le soulèvement ouvrier. C'est en décembre 1943 qu'apparaît l'idée de la nécessité de les constituer immédiatement. Elles bénéficient alors du soutien quelque peu réticent de la CGT en janvier 1944 puis du CNR en mars 1944, et sont dotées fin mai d'un Conseil central à composition exclusivement communiste, ce qui vaut à Pierre VILLON sa première mise en minorité par un CNR inquiet de cette manœuvre. Il n'empêche qu'avant la Libération, elles ne sont qu'un cadre organisationnel vide de militants [146]. De la Libération au retour de Maurice THOREZ le 27 novembre, elles sont au cœur du jeu politique complexe qui met en mouvement le gouvernement, le PCF et les structures issues de la Résistance, dont le CNR. Le débat porte sur leur existence, leur statut, leur rôle et leurs moyens avec la question sensible de l'armement. Le discours de THOREZ au Vél d'Hiv le 30 novembre n'y faisant pas la moindre allusion semble clore la question et établir qu'elles disparaissent de la stratégie communiste, alors strictement organisée autour du retour à l'unité de l'Etat. Ainsi, avec un mois de décalage par rapport au gouvernement [147], le PCF semble en phase avec la position ministérielle, alors que le

[145] Philippe BUTON, *Le couteau entre les dents,* Ed. du Chêne, 1989 et *Les lendemains qui déchantent*, Presses de la FNSP, 1998.

[146] Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent,* p. 288-289.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

CNR a proposé le 3 novembre un statut pour les Gardes civiques républicaines qui à l'exception de l'appellation, constituent un décalque des Milices patriotiques.

Il importe alors de voir si cette périodisation a des effets immédiats sur les réalités locales et leur correspond et de s'interroger sur les réalités organisationnelles afin d'en évaluer le poids et le sens politique.

Les mois de septembre et octobre 1944 voient effectivement apparaître dans la plupart des villes des Milices patriotiques, comme à Dijon dès le 16 septembre, quelques jours après la libération de la ville. Elles sont le plus souvent squelettiques, aux effectifs [148] largement surévalués. L'antécédence de leur formation par le PCF est confirmée dans l'Yonne où lorsque le CDL en séance plénière adopte le 18 octobre 1944 [149] le principe de leur constitution, sur proposition de NIEL représentant le PCF, leur dispositif est déjà en place. A sa tête se trouvent deux officiers communistes de la Résistance, les capitaines Charles VIVET et Robert LOFFROY, ancien commissaire aux effectifs des FTP, en cours d'intégration à l'armée régulière. Nommé par son parti à la tête des Milices patriotiques, officier d'une armée régulière, Robert LOFFROY se voyait obligé à de " véritables acrobaties " dont il sortit en décembre lorsque le colonel LANQUETOT, commandant la subdivision militaire de l'Yonne et de la Nièvre lui imposa de choisir entre ses " deux casquettes ". Il le fit d'ailleurs sans grand dépit, au profit de l'armée, tant il percevait les MP comme " une foutaise ", " une connerie politique ".

La situation dans le département de la Nièvre apparaît sensiblement différente, avec des Milices patriotiques plus fortement intégrées aux forces résistantes. C'est le 8 août 1944 que le commandant Roland CHAMPENIER nomme à leur tête Paul MATRIOLET-*LE VENGEUR* ou *LA RIPETTE* [150] qu'il a convoqué à son quartier général. Ce dernier reçoit alors le grade de lieutenant. Ce choix n'est pas sans signification. Alors qu'en nombre de cas la responsabilité des Milices patriotiques fut accordée soit à des politiques soit à des hommes au passé résistant peu consistant, c'est à un combattant de longue date que le jeune chef FTP confie ce rôle dans la Nièvre. Manifestement, pour CHAMPENIER, loin d'être un exutoire médiocre, les Milices patriotiques devaient constituer un élément décisif du processus libérateur, situé entre le noyau dur des maquis et la grande masse de la population. MATRIOLET constitue en 10 jours [151] cinq sections urbaines (Clamecy, Fourchambault, Guérigny, Prémery, principales villes ouvrières de la Nièvre et Pougues-les-Eaux) et met sur pied une infirmerie des maquis au château de Villement à Guérigny, avec deux médecins, deux infirmières, deux ambulanciers et un intendant.

[147] Le 28 octobre, le ministre de l'Intérieur TIXIER a fermement rappelé aux préfets l'obligation de mettre en œuvre la dissolution des Milices patriotiques et autres groupements s'arrogeant des pouvoirs de police.

[148] Robert LOFFROY, responsable départemental des Milices de l'Yonne. Entretien du 18 décembre 1996.

[149] AD89 1W26.

[150] CHAMPENIER est à 20 ans le chef d'un important dispositif FTPF, le " Groupement Cher et Nièvre ", le second, " vieux (42 ans) militant communiste ". Pour plus de détails, voir infra partie III.

[151] Paul MATRIOLET, entretien du 18 septembre 1997 et archives privées.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Cette structure dut d'ailleurs être évacuée le 30 août devant l'installation d'un élément ennemi à Guérigny, pour se replier dans un autre château, plus éloigné des axes de communication. Du récit de Paul MATRIOLET, confirmé par les enquêtes de J.C. MARTINET [152], il ressort que les équipes des Milices patriotiques jouèrent un double rôle au cours des ultimes combats de la Libération. En contact permanent avec elles, par agents de liaison, MATRIOLET put être " tenu au courant heure par heure des mouvements de troupes " et ainsi en rendre compte à ses supérieurs CHAMPENIER et DE CHAMPEAUX. En retour, ces équipes se virent attribuer des tâches de retardement, coupures par abattis ou explosifs, qui, sans constituer des combats directs, permirent de peser sur les mouvements de l'ennemi. Enfin certaines d'entre elles furent infiltrées dans Nevers pour y préparer la Libération dès les derniers jours d'août. Malgré les difficultés rencontrées dans cette tâche avec les hommes de COURVOISIER-*NAPO*, elles furent chargées d'organiser sous la houlette de MATRIOLET l'entrée triomphale des maquis dans la ville, le 9 septembre, précédant le Comité départemental de Libération. Déjà confrontées à l'action du bataillon *NAPO,* ces Milices patriotiques se virent imposer rapidement de restituer leurs armes par le commandant d'armes de Nevers FRADAY, avec l'accord des dirigeants du PCF [153]. Cette exigence ne fut que partiellement réalisée, avec beaucoup de réticences sinon de résistances, dont nous pourrons évaluer les traces durables dans la mémoire résistante nivernaise.

Contrairement à la chronologie nationale, on observe des initiatives de création débordant largement le moment de leur interdiction, sous l'appellation initiale, sous celle de Gardes civiques républicaines ou plus vaguement de police supplétive, mais avec les mêmes objectifs et le même fonctionnement. Le 11 décembre 1944, lors d'une réunion publique du PCF à Montcenis [154], en plein cœur du bassin charbonnier et sidérurgique du Creusot, un appel est lancé aux FFI pour rallier les GCR. Le 27 décembre, le sous-préfet de Chalon-sur-Saône, Claude ROCHAT transmet au préfet un vœu du CCL de Saint-Léger-sur-Dheune pour l'attribution de 6 ports d'armes à des anciens résistants volontaires pour aider la gendarmerie, réduite à trois unités [155]. Le motif avancé met en avant la nécessité de se protéger de " parachutistes ennemis ". Le sous-préfet soutient la demande sans se prononcer sur ce point mais en estimant nécessaire le renforcement d'une brigade en situation de " faiblesse numérique ". Le préfet transmet au Commissaire de la République le 10 janvier, donc sans hâte excessive, ce dernier l'informant 9 jours plus tard de son refus, arguant que de parachutistes ennemis il n'y avait point. A la suite du départ, fin décembre, d'éléments FFI stationnés à Château-Chinon dans la Nièvre, le CCL émet le vœu de création d'une section de GCR. Son président justifie sa demande par l'inquiétude de la population après des témoignages ***concernant " des fusées***

[152] J.C. MARTINET, *Histoire de l'Occupation et de la Résistance dans la Nièvre, 1940-1944,* Ed. DELAYANCE, La Charité-sur-Loire, 1987, 354 p.

[153] Paul MATRIOLET, entretien du 18 septembre 1997.

[154] AD71 W123855.

[155] AD21 40M387.

vertu de la loi du droit d'auteur.

aperçues par des cultivateurs et pouvant servir de signaux à des avions ", les nécessités de la lutte contre le marché noir et le " cinquième colonne ". Ces quelques situations confirment les décalages entre les consignes gouvernementales et les réalités locales.

2-Des actions limitées

Les interventions qui donnent lieu soit à des rapports d'archives, soit à des articles de presse ne sortent des habituels contrôles routiers que lorsqu'ils provoquent des incidents ou qu'ils débordent du cadre initialement fixé.

A Auxerre, le 3 novembre 1944 [156] les Milices patriotiques émettent l'idée de se voir confier la garde de la caserne Gouré, transformée en centre de détention où sont regroupées les internés destinés à passer en commission de criblage. Le service des RG qui transmet l'information au préfet souligne que trois officiers communistes sont à leur tête, détail qui contribue à expliquer qu'aucune suite ne fut donnée à la demande.

Elles interviennent aussi dans le domaine de la lutte contre le marché noir, objectif à l'origine de leur formation, mais en s'attribuant des pouvoirs réservés habituellement aux forces de polices. Le CDL de Saône-et-Loire [157] est informé le 18 janvier 1945 que la GCR de Mâcon a dressé procès-verbal à Varennes-les-Mâcon pour abattage clandestin. Banal en soi, le fait est néanmoins révélateur du prolongement de fait d'exercices au grand jour de pouvoirs de police par des structures théoriquement dissoutes. Il en est de même à Joigny où le 12 mars 1945 un gardien de la paix est contrôlé par un barrage de 4 hommes se réclamant des MP, armés de revolvers et se justifiant par les exigences de " la défense du territoire ".

L'action des Milices patriotiques ou de certains de leurs membres recoupe à l'occasion les circonstances liées aux attentats. C'est le cas à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) où lors de la nuit de Noël 1944 le chef de la Milice patriotique de la ville, M.J., employé SNCF est surpris par une patrouille venant de surveiller le pipeline de l'armée américaine qui alimente les armées, alors qu'il vient de poser une bombe au plastic devant une épicerie dont il suspecte le propriétaire d'avoir collaboré avec l'occupant [158] . Son arrestation permet de découvrir à son domicile de nombreuses armes. Il est néanmoins acquitté par la Cour d'Assises de Chalon-sur-Saône le 4 juillet 1945. Son profil de " bon ouvrier ", de " digne père de 6 enfants " [159] , " la misère noire " dans laquelle sa famille est plongée depuis son arrestation, provoquant la mort de l'un de ses enfants, ont manifestement ému le jury.

[156] AD89 1W26.

[157] AD71 dossier CDL.

[158] *Courrier de Saône-et-Loire,* 26 décembre 1944.

[159] Il est notable que les attendus des procès de l'époque, du tribunal correctionnel aux Assises, font fréquemment référence à la situation familiale de la personne jugée. Le nombre d'enfants est alors manifestement un élément appréciatif.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Tout cela, auquel pourraient être ajoutées des actions économiques menées en collaboration avec des comités de libération, ne représente tout de même pas grand chose et certainement pas les éléments constitutifs de la préparation d'on ne sait quelle entreprise subversive, mais plutôt le résultat confus du prolongement des situations de la Libération, mêlées aux angoisses collectives, à la volonté majoritaire de combattre le marché noir. Ceci est d'autant plus vrai qu'il apparaît que la qualité de ces forces supplétives fut plutôt médiocre.

3-Une valeur médiocre, parfois douteuse, de l'aveu même des initiateurs

A plusieurs reprises, des résistants ou des officiers des forces de l'ordre émettent des doutes sur la qualité et la légitimité de membres des Milices. Lorsque le Commissaire de la République MAIREY [160] transmet le 20 octobre 1944, des " directives générales " aux préfets de Bourgogne, il y inclut, après s'être plaint d'exactions multiples d'organisations incontrôlées, la consigne d'amalgamer les forces issues des FFI et les Milices patriotiques aux " forces de police régulières ", en constituant des " équipes mixtes ". Le 10 novembre 1944, le commandant de la section de gendarmerie du Creusot transmet [161] au sous-préfet d'Autun des informations concernant la milice patriotique de Saint-Bérain-sous-Sanvignes, village du bassin industriel. Composée d'une " dizaine d'hommes ", commandée par un " chef mineur ", elle compte dans ses rangs " trois condamnés de droit commun et un nomade en résidence surveillée ". Dans l'Yonne, les RG dans un rapport mensuel portant sur le mois de novembre 1944 [162] , analysent les tenants et aboutissants de l'arrestation de l'inspecteur d'Académie par des " gardes patriotiques ", les capitaines T. et V. Il est suspecté d'avoir soutenu la politique de Vichy. Le préfet, informé des circonstances, fait libérer le fonctionnaire et arrêter les deux justiciers. Le rapport note que les " milieux de la Résistance " ont déclaré être " surpris de voir T. et V. dans une organisation de la Résistance " alors qu'ils n'avaient " pas connaissance de leur activité dans ce sens pendant la clandestinité ". Le 10 décembre, c'est le président du CDL de la Nièvre qui, en assemblée plénière, appelle [163] à la prudence au sujet des GCR, craignant " l'intrusion d'éléments dangereux pour la vie nationale ". Enfin, en forme d'aveu d'échec, c'est le représentant du PCF au CDL de la Nièvre, LIMOGE qui propose lui-même d'appeler à " la dissolution des GCR " avec remise des armes, ému qu'il est par " l'admission au sein des GCR d'éléments ex-vichystes ". Il est soucieux " d'éviter l'action d'éléments dangereux sous couvert d'une organisation semi-officielle ". La volonté d'appliquer la dissolution pourrait n'être au bout du compte que la stricte application de la ligne officielle ramassée dans la formule " une armée, une police… ", si le cadre communiste n'avait pas fait référence à la nature du recrutement de

[160] AD21 W21341.

[161] AD71 W123855.

[162] AD89 1W26.

[163] AD58 999W1627.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

ces organisations. Cette appréciation converge d'ailleurs avec le témoignage de Robert LOFFROY chef départemental des Milices de l'Yonne, étonné par l'arrivée dans leurs rangs d'éléments parfaitement inconnus de lui-même, sans le moindre passé résistant et de plus de médiocre qualité morale et politique [164].

Donc, si les structures mises en place dès avant la Libération par le PCF sont composées de militants confirmés, il apparaît bien que l'essentiel des troupes des MP, GCR ou polices supplétives a été constitué de résistants de la dernière heure, sinon de la dernière minute, en mal de rachat ou de dissimulation d'un passé peu glorieux ou même franchement douteux.

Ces dimensions confuses, incertaines se retrouvent dans la disparition même de ces organisations.

4-Une dissolution en ordre dispersé

Le communiqué du ministre de l'Intérieur à destination des Commissaires de la république, en date du 28 octobre, n'a donc pas reçu le moindre début d'application. C'est pourquoi le 27 janvier [165] le ministre de la défense DIETHELM transmet aux préfets un rappel formulé en termes très vifs, leur rappelant que les prévôtés FFI doivent être " considérées comme illégales " et doivent être dissoutes de même que les gardes civiques, " sans délai ". Quelques jours plus tard, le 2 février, c'est le ministre de l'Intérieur TIXIER qui rappelle à nouveau aux préfets [166] que " seule la police régulière de l'Etat a le droit d'exercer les pouvoirs de police " à l'exclusion des " formations armées irrégulières ", MP et GCR. Le CDL de la Nièvre, à la demande même du PCF, on l'a vu, obtempère dès le 16, non sans ambiguïté puisque les représentants de la SFIO précisent [167] qu' ***" il est bien entendu que la police supplétive n'est pas dissoute et conservera ses attributions et ses armes "***. L'appel est entendu par le CCL de Cosne-sur-Loire qui informe le CDL, le 25 février [168], que toutes les GCR sont dissoutes. Et c'est finalement à la dissolution " de toutes les formations supplétives " que le CDL appelle le 6 mars 1945 [169]. Dans l'Yonne [170], selon un rapport reçu par le chef régional des services de sécurité publique le 6 mars, toutes les armes ont été remises, à une exception " particulièrement non dangereuse " près. En Saône-et-Loire, le sous-préfet d'Autun, dans son rapport de

[164] Robert LOFFROY, entretien du 18 décembre 1996.

[165] AD71 dossier CDL.

[166] AD21 40M387.

[167] AD58 999W609.

[168] AD58 999W61.

[169] AD58 999W1626.

[170] AD21 40M387.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

mars 1945 [171] affirme que ***" toutes les formations subsistantes ont été dissoutes, y compris les gardes patriotiques et les Milices patriotiques "***, précision intéressante, venant d'un sous-préfet communiste. Cette information converge avec un rapport des services départementaux des RG qui constatent le 9 mars qu'il n'existe plus de formation dans le département, que seule la milice de Mâcon disposait d'armes de guerre, soient 2 FM et 12 fusils. Le même jour, les RG de Côte-d'Or constatent la même situation [172] , à cette nuance près que selon eux " la remise des armes n'a été qu'imparfaitement suivie ".

La question ouverte par l'initiative communiste d'appeler à la constitution de milices ouvrières est donc close en mars 1945. Il a fallu cinq mois pour que la volonté gouvernementale soit réalisée. Ceci ne se fit d'ailleurs pas sans quelques réticences. Le 26 janvier 1945, le préfet de Côte-d'Or informe le Ministre de l'Intérieur [173] qu'en Saône-et-Loire des divergences sont apparues au sein du PCF à ce sujet. Le 9 mars, les RG de la Côte-d'Or informent le préfet [174] que le secrétaire fédéral du PCF, Marcel ASMUS, fait l'objet de " violentes critiques sur son attitude ", jugée " trop légaliste " surtout dans les " milieux cheminots ". Ces deux documents, en parfaite convergence avec les enquêtes orales, manifestent la persistance au sein de la mouvance communiste d'un courant insurrectionaliste, issu principalement des FTP. Le ralliement au parlementarisme de leur parti suscite chez ces militants doutes, hésitations et réticences. La force de l'appareil interne, le formidable instrument de cohésion qu'est l'anticommunisme en viendra facilement à bout. Il reste aujourd'hui encore la conviction chez beaucoup de ces maquisards communistes, ceci quelque soit leur parcours ultérieur, qu'autre chose était possible. Elle est souvent exprimée sous forme de boutades, teintées d'un parfum de nostalgie.

Quant à la question du décalage entre les décisions gouvernementales de dissolution des Milices patriotiques et leur mise en œuvre pratique, plutôt que d'y voir une faiblesse de la part des instances de pouvoir, elle permet d'avancer l'hypothèse qu'il s'agissait d'un choix de tactique politique visant à éviter d'affronter, en pleine fièvre libératrice, ce qui avait à ce moment là une certaine légitimité, pour attendre des conditions plus favorables pour régler la question. Il fallait laisser à l'appareil du PCF le temps de faire passer une ligne politique qui n'allait pas de soi. Nous sommes donc fort éloignés de l'image d'une force de frappe prête à faire de la France ce que fut l'histoire de l'Europe centrale. En écho à ces considérations établies à partir de données locales, on peut rappeler le mot du commandant du 11e bataillon de choc de Montlouis [175] répondant à une proposition de constituer une milice armée destinée à contrer une prise de pouvoir communiste : ***" Vous imaginez André TOURNE, sénateur communiste de la région et Compagnon de la***

[171] AD71 W123855.

[172] AD21 40M387.

[173] AD21 40M233.

[174] AD21 40M387.

[175] Cité dans *La piscine,* Roger FALIGOT et Pascal KROP, Le Seuil, 1985, p.87.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Libération organiser un coup de force ? Non, ce n'est pas possible ".

Il ressort de ce chapitre un tableau particulièrement complexe et confus de la question de l'autorité publique, de ses structures comme de son exercice. Elle est la résultante à la fois des séquelles de la collaboration, mais aussi des choix du GPRF de limiter l'ampleur de l'épuration dans les cercles dirigeants et du PCF d'adopter une ligne légaliste en phase avec les choix géopolitiques de l'URSS. Probablement inévitable, compte tenu des circonstances, cette réalité n'en constitue pas moins un élément de trouble des esprits et une situation qui offre un espace à des personnages au passé peu en harmonie avec la Libération.

CHAPITRE 3 :UNE SITUATION PERMETTANT L'INTRUSION DE PERSONNAGES TROUBLES

Le travail d'infiltration antérieur à la guerre par les agents de l'*Abwehr*, l'action pernicieuse de collaborateurs ou de résistants retournés ont contribué au noyautage de mouvements et réseaux de la Résistance. Si certains, comme l'agent GARCIA en Saône-et-Loire, furent détectés et éliminés, d'autres survécurent à la Libération et occupèrent parfois des positions de pouvoir au sein du combat final, parfois même dans la séquence suivante. Cette réalité appartient de ce fait entièrement à toute problématique portant sur les processus politiques alors en œuvre. Elle permet, à travers l'étude des entregents de ces hommes, d'identifier les déplacements de dispositifs politiques et les nouveaux enjeux, dès lors que la libération du pays est acquise.

I- LUCIEN DOUSSOT, PETIT TRUAND, GESTAPISTE, CHEF DE MAQUIS

Lorsque s'ouvre son procès devant la Cour de Justice de Lyon, fin novembre 1949, soit plus de cinq ans après sa première arrestation lors du défilé de la Libération à Mâcon le 4 septembre 1944, Lucien DOUSSOT n'est en rien un accusé banal. Son dossier d'instruction le met en cause, ne serait ce que comme comparse, rien moins que dans les arrestations du général DELESTRAINT " *VIDAL* ", de Jean MOULIN " *MAX* ", et lui impute 336 arrestations de résistants, dont 313 déportations et 20 exécutions, de juin 1943 à juin 1944. L'histoire mouvementée de cet aventurier passé de la petite délinquance au travail pour la *Gestapo* puis au commandement d'un maquis dépasse largement le personnage et permet de mettre en lumière certains aspects complexes des dispositifs résistants [176] .

[176] Sauf indication contraire, les informations concernant Lucien DOUSSOT sont issues du dossier de la Cour de Justice du Rhône, n°2664, AD69. La plupart ont été reprises dans l'ouvrage de Gérard CHAUVY, *AUBRAC : Lyon 1943,* Albin Michel, 1997, 457 p.

vertu de la loi du droit d'auteur.

1-Itinéraire d'un aventurier se mettant au service de la *Gestapo* lyonnaise

Trois moments de sa vie rattachent Lucien DOUSSOT à la Saône-et-Loire. Il y naît en 1912, à Chagny. Une jeunesse fort agitée le mène en 1935 devant le Tribunal correctionnel de Toulon pour " embauchage de mineure en vue de la débauche ". Cette faute lui vaut 4 mois de prison ferme. En 1939, devant le Tribunal correctionnel de Dijon, il est condamné à 2 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour pour vols. Il est alors interné à Clairvaux. L'avancée des troupes allemandes provoque l'évacuation de la centrale, le 14 juin 1940, à pied. Le groupe des évacués recèle trente-huit détenus condamnés pour intelligence avec l'ennemi, dont Frédéric MARTIN qui deviendra dans les milieux de la collaboration parisienne le tristement célèbre Rudy de MERODE. Ce dernier, entrepreneur en travaux publics, avait travaillé sur les chantiers de la ligne MAGINOT et en avait livré les plans à l'*Abwehr.* Il est probable que DOUSSOT, en permanence à la recherche d'une occasion de s'enrichir ait repéré là des gens et des circonstances intéressants. Abandonnés par leurs gardiens, les détenus disparaissent dans la nature et DOUSSOT revient dans son département natal.

Il y ouvre alors, à Saint-Jean-des-Vignes, commune maraîchère de la périphérie de Chalon-sur-Saône, un bar interlope, à l'enseigne " chez Lulu ", où passent trafiquants en tous genres, agents de l'IS et joueurs de poker dont DOUSSOT, par plaisir comme par besoin d'argent, est un passionné. Il pratique le passage de la ligne de démarcation. La région de Chalon-sur Saône en est un des sites principaux car la ville est située au croisement de la ligne et de l'axe majeur Nord-Sud avec la RN6, la voie ferrée PLM et la Saône, dont le lit majeur constitue la séparation entre les deux zones sur quelques centaines de mètres de Chalon, quartier des Chavannes à Droux au sud. Dans son *Histoire secrète de l'occupation* Gérard CHAUVY rapporte le témoignage d'un gendarme avançant qu'il " était presque le seul passeur du coin " et affirmant par ailleurs que DOUSSOT lui aurait déclaré ***" plutôt que me casser la nénette à faire le va-et-vient, j'ai plus d'intérêt à ne faire le passage qu'une fois par semaine… ".*** Cette double information ne tient pas. Les études historiques [177], les témoignages d'hommes comme André JARROT [178], Gaston REBILLARD [179] qui ont pratiqué le passage, de Claude ROCHAT [180] qui en a bénéficié, comme l'histoire tragique de Camille CHEVALIER sont là pour attester de l'importance de l'activité de passage, en particulier au lieu dit " Les Chavannes " à l'Est de Chalon et au Moulin de Droux au sud de la ville. En cet endroit la ligne suit un affluent de rive droite de la Saône selon une direction Est-Ouest, en direction du bassin minier. Quant aux motivations des passeurs, si les deux figures extrêmes des passeurs désintéressés, le plus souvent membres de réseaux comme Camille CHEVALIER tête de pont chalonnaise de *Delbo-Phénix,* et des passeurs

[177] Rémy BONNOT, *La ligne de démarcation en Saône-et-Loire,* mémoire de maîtrise, Université de Dijon.

[178] Entretien 7 mai 1998.

[179] Entretien 3 mai 1998.

[180] Entretien 16 août 1996.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

vénaux prêts à trahir ou exploiter sans retenue leurs victimes sont généralement les seules retenues, on ne saurait négliger ceux qui tout en tarifant leur service, l'assuraient correctement comme Gaston REBILLARD qui assure avoir réalisé des passages gratuits, mais aussi demandé une contribution à ceux qui le pouvaient. DOUSSOT, sans le moindre scrupule, appartient à la seconde catégorie, exploitant sans vergogne ses victimes, pratiquant le chantage et la dénonciation. D'ailleurs, alors que la suppression de la ligne au début de 1943 amène les premiers à basculer vers d'autres activités de résistance, lui va se mettre au service du plus offrant, ou plutôt des plus offrants.

2-L'agent double

Les enquêtes menées à son sujet en vue du procès de 1949 établissent qu'il a été arrêté par les Allemands dès 1942 et que c'est par la suite qu'il aurait été recruté par MOOG, pièce maîtresse sous l'immatriculation " K30 " du dispositif constitué par Ludwig KRAMER. Il est alors affecté à la sous-direction IV-E du SD lyonnais dirigée par les agents KRULL et SCHMIDT. Sa défense remet en cause ce déroulement des faits, commencé par l'arrestation à Chalon. Un témoignage, ignoré de tous ceux qui ont travaillé sur le dossier DOUSSOT intervient en faveur de la thèse de l'accusation. Il émane du colonel Henri THOMAS [181] . Les parents de ce dernier tenaient le café situé près de la ligne de démarcation, aux Chavannes, faisant de plus office de dépôt des cars Citroën dont les lignes venant du sud s'interrompaient là, du fait de la ligne. Il se souvient avoir assisté à l'arrestation de DOUSSOT, qu'il connaissait pour le voir fréquenter les lieux, peu de temps avant la suppression de la ligne de démarcation. L'autre point de la défense de DOUSSOT consiste à justifier son entrée en fonction par des consignes venues de la Résistance, transmises à Mâcon chez LONGEPIERRE, rue Bigonnet, lors d'une réunion avec Henri GUILLERMIN et Laurent BAZOT de *Combat*, à l'initiative d'un homme clef de ce mouvement, Marcel PECK-*BATTESTI*. Cet homme est un proche de Claude BOURDET et constitue une pièce maîtresse des NAP, appartenant à la gauche de *Combat.* L'histoire de PECK, disparu après son arrestation en 1943, recoupe d'ailleurs en une autre circonstance l'histoire de la Résistance en Bourgogne puisque c'est un de ses adjoints au NAP, Jean MAIREY qui proposa au poste de Commissaire de la République Jean BOUHEY avant de le remplacer au pied levé à la suite d'un accident en septembre 1944. Laurent BAZOT, ancien officier aviateur, fut l'adjoint de Claudius BILLON-*BUISSON* responsable de la R1 de l'AS jusqu'à la chute de ce dernier le 1er février 1943 en compagnie de son adjoint Pierre LAVERGNE-*BEAUGE*. Cette chute précède de quelques semaines le dramatique coup de filet opéré par la police lyonnaise dans l'ensemble du dispositif de l'AS.

Toujours est-il qu'entre mai et juin 1943, DOUSSOT émarge aux services du SD lyonnais et que jusqu'au bombardement du 26 mai 1944 de l'Ecole de Santé militaire de l'avenue Berthelot, il déploie une intense activité. Celle-ci l'amène à croiser des résistants originaires de son département natal. C'est ainsi qu'il participe aux interrogatoires très musclés de Bernard MOREY [182] et qu'il rencontre une connaissance du quartier des Chavannes, Henry THOMAS. Celui-ci, appelé aux Chantiers de Jeunesse d'Artemarre, y

[181] Entretien 2 juin 1999.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

avait rapidement acquis des fonctions de chef. Lié à la Résistance, il avait organisé un simulacre d'agression par ses hommes, suivie d'un vol d'équipements (tenues, skis). Peu dupes, les policiers l'avaient remis aux autorités d'occupation et il se retrouva ainsi dans les locaux de la *Gestapo* lyonnaise, y croisant DOUSSOT, chacun interpellant l'autre sur le mode " qu'est-ce que tu fais là ? " [183] . DOUSSOT participe aussi à des actions de filature, selon le témoignage de Klaus BARBIE, auditionné le 16 juillet 1948 par le commissaire BIBES alors que ce dernier est employé par les autorités d'occupation américaines en Allemagne. Notons au passage l'aspect surréaliste de cette audition, portant tout de même sur les circonstances de l'arrestation du représentant du chef de la France libre, pendant laquelle BARBIE peut, en présence d'un officier de liaison français, tranquillement deviser sur les rôles respectifs de ses subordonnés dans cette affaire, bénéficiant de la protection de ses nouveaux commanditaires. Il est vrai que nous sommes alors en plein blocus de Berlin-Ouest.

Pendant cet épisode lyonnais, DOUSSOT, via BAZOT, donne des gages à certains organismes de la Résistance, en particulier le réseau *Dupleix*, fournissant des listes d'hommes à mettre à l'abri, menacés qu'ils sont d'arrestation. Le chef de ce réseau, Marcel DREYFUS-*LAFOND* témoigna devant la Cour de Justice de Lyon de la réalité de ces activités, tout en soulignant qu'elles étaient tarifées fort cher, ce qui confirme, s'il en était besoin, que l'argent constituait la motivation majeure d'un homme dépourvu de tout scrupule.

3-De la *Gestapo* au maquis

Le bombardement du siège de la *Gestapo* lyonnaise installée dans les locaux de l'ancienne Ecole de Santé militaire de l'avenue Berthelot par l'aviation britannique, en mai 1944, offre à DOUSSOT l'occasion idéale de rompre avec ce double jeu et rallier le camp des futurs vainqueurs. Les témoignages convergeants de Klaus BARBIE dans une interview de France-Soir du 26 mai 1972, de Jacques HIRSH-*GIRIN* du réseau *Dupleix* dans sa déposition du 26 avril 1949 devant la Cour de Justice de Lyon [184] et de DOUSSOT lui-même devant la Cour de Justice décrivent un homme qui, profitant du désordre créé par le bombardement, emplit deux valises de documents concernant des affaires en cours, contenant des archives, notamment celles des MUR de la R1 et probablement aussi de l'argent, et s'enfuit pour rejoindre ses contacts au sein de la Résistance.

Quelques jours plus tard, le même DOUSSOT, flanqué de son acolyte André THEVENOT, arrive en grand équipage, voiture du SD, uniforme allemand et armes au

[182] Bernard MOREY fut successivement responsable du secteur de Cuiseaux (Saône-et-Loire) de *Combat* puis des MUR. Dans le cadre du SAP, il organisa le terrain d'atterrissage *Chimène.* Arrêté par la *Gestapo* lyonnaise en avril 1944, il fut déporté à Neuengamme.

[183] Entretien, 2 juin 1999.

[184] AD69 dossier de la Cour de Justice du Rhône, non coté, n°2464. Sauf indication contraire, les informations de ce paragraphe en sont issues.

vertu de la loi du droit d'auteur.

maquis de Cru. Du nom du lieu-dit où il est installé, au flanc des croupes calcaires qui bordent à l'Est le bassin de Cluny, ce maquis est alors commandé par Jean-Louis DELORME. Habitant de Cluny, DELORME a commandé le premier groupe franc organisé par *TIBURCE,* avant de rassembler en mai 1944 une trentaine d'hommes dans les bois de Clessé, puis de gagner Cru. C'est donc une pièce maîtresse du dispositif constitué par l'agent anglais. Par ailleurs, et y compris chez ceux qui sont les plus opposés à la mainmise britannique sur les maquis, Jean-Louis DELORME bénéficie d'une image très positive de chef prudent, efficace, respectueux de ses hommes [185] .

L'homme qui arrive le 7 juin impressionne par sa prestance. Grand, blond, le visage émacié marquant la détermination, portant beau, volontiers discoureur, il fait de l'effet à beaucoup de ces jeunes maquisards, récemment arrivés au maquis, facilement trompés par une belle apparence. Pour le capitaine Jacques DUBOIN, ***" figure d'aventurier surgie d'un roman du temps des corsaires, vêtu des dépouilles allemandes, il exerce sur ses hommes un ascendant indéniable… "***. Si personne ne lui nie un incontestable courage au feu, plusieurs de ses hommes émettent les plus sérieux doutes sur ses capacités d'entraîneur de chef de maquis.

Henri MONDANGE à qui la carrière militaire en Indochine et en Algérie sans parler de la redoutable bataille d'Alsace confèrent quelque compétence en ce domaine, estime aujourd'hui [186] que ce " chef de bande " n'avait pas grande capacité militaire et ***que " s'il n'y avait eu que des chefs comme ça à la bataille d'Azé [187] , il y aurait eu de la casse "***. S'il parle de " chef ", c'est parce que rapidement Jean-Louis DELORME est muté et que DOUSSOT se retrouve à la tête du maquis de Cru. DELORME trouva la mort au cours d'un combat, sur la RN6, le 31 août. Henri MONDANGE rapporte une autre occurrence où DOUSSOT, dans une entreprise montée par lui-même, se retrouva en échec total. Il s'agissait, le 15 août 1944, de faire sauter le pont surplombant la voie ferré PLM à Fleurville, à quelques kilomètres au nord de Mâcon, avec l'appui de parachutistes arrivés quelques jours plus tôt. A cet endroit, voie ferrée et RN6 sont très proches, dominées par le château où les Allemands avaient installé un poste de surveillance. Montée en plein jour, l'opération visait à neutraliser le château par les maquisards pendant que les parachutistes installaient les explosifs. L'approche du château, au milieu des vignes, fut rapidement détectée par les Allemands et la section d'Henri MONDANGE se retrouva sous le feu de deux MG42 postées sur les terrasses du château. Elle parvint à se replier, mais avec un mort et deux blessés. Selon Henri MONDANGE, " jamais Jean-Louis n'aurait fait cela en plein jour " et " s'il l'avait appris, il aurait fait un scandale ". Claude ROCHAT, alors responsable des maquis AS au sein de l'état-major FFI donc supérieur hiérarchique de DOUSSOT, fait état de " l'impression fâcheuse produite par la similitude des allures et des manières avec celles des SS " [188] , de l'habitude de

[185] En témoignent tous ceux qui l'ont côtoyé. Parmi eux, deux jeunes maquisards, Antoine BOUILLOT, mineur de Montceau-les-Mines, entretien du 23 mai 1998 et Henri MONDANGE, ouvrier de Cluny, entretien du 11 décembre 1998.

[186] Entretien du 11 décembre 1998.

[187] Nom donné à l'offensive menée depuis Mâcon le 2 juillet 1944 par des forces allemandes contre les maquis du Mâconnais et du Clunysois et particulièrement le PC de GUILLAUME au Mont Saint-Romain.

vertu de la loi du droit d'auteur.

DOUSSOT de se déplacer " en voiture découverte, munie d'une mitrailleuse pivotante ". Tout cela cadrait fort mal avec la volonté de ceux qui étaient à la tête de cette zone libérée d'être comme des poissons dans l'eau au sein de la population locale.

C'est donc ce désormais capitaine *LUCIEN* parfois affublé du pseudonyme *Le Phalère* qui défile fièrement à la tête de ses hommes, parmi les 1500 combattants des maquis de Saône-et-Loire le 4 septembre 1944, quai LAMARTINE à Mâcon devant une foule enthousiaste. Mais à la fin du défilé, devant l'Hôtel de Ville, brusquement un attroupement se produit, un groupe d'hommes en civil se saisissent de DOUSSOT après l'avoir copieusement abreuvé d'injures. L'intervention de ses hommes le libère. Le lendemain, il est arrêté à Lyon, avec une voiture chargée d'armes. Dès le 9, il est élargi. A nouveau arrêté le 27 décembre et interné à la prison Saint-Luc, il s'en évade le 7 février 1945. Repris, il s'évade à nouveau. Ces épisodes successifs permettent de s'interroger sur les réseaux de complicité dont il peut disposer. Désormais, commençait la très longue instruction du dossier DOUSSOT par la Cour de Justice, malgré les manœuvres visant à la dessaisir en arguant du fait que militaire, il relevait de la justice de l'armée. Après une longue cavale, il se livre à la justice en mars 1948. Pendant ce temps-là, son ami Laurent BAZOT est intervenu auprès d'*ALBAN*-VISTEL pour assurer que DOUSSOT était prêt à se livrer, s'il " bénéficiait de garanties ". Cette exigence, compte tenu de la lourdeur des charges, est révélatrice de l'impudence du personnage. Finalement jugé en 1949, il est condamné à mort par la Cour de Justice de Lyon le 25 novembre, avant de bénéficier de la grâce du président AURIOL, le 17 janvier 1951 [189]. A la suite de réductions de peine, il est finalement libéré le 15 avril 1963, soit avant le résistant COUVERT [190] condamné pour suspicion d'un seul meurtre ! Disparu de la région, il aurait trouvé la mort dans un accident d'automobile suspect avec rupture de direction peu après sa libération. Jusqu'à la mort, il sème le trouble derrière lui.

4-Beaucoup d'interrogations sur le rôle et le jeu d'un tel personnage

Des différentes sources et travaux utilisés ressortent quelques certitudes et d'importantes interrogations.

Les contours du personnage, ses entregents au sein de la Résistance, enfin la réalité de son double jeu sont désormais bien établis. Les incertitudes portent sur les circonstances de leur établissement comme sur la part relative des services fournis à la *Gestapo* et à la Résistance.

Le personnage, si l'on fait abstraction des apparences qui purent séduire, est une " crapule " [191]. Vénal, flambeur, sans le moindre scrupule, il appartient à cette catégorie d'hommes auxquels les circonstances de la guerre ont offert des occasions de réaliser

[188] Entretien du 15 avril 1998.

[189] AD69 437W156.

[190] Voir infra partie IV.

[191] Henri THOMAS et Henri MONDANGE, entretiens cités.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

leur goût de l'argent, des femmes et des aventures. Elles ont fait de ce qui ne serait probablement resté qu'une petite frappe locale en temps de paix un homme pris en considération, promu à des postes de responsabilité et doté d'un pouvoir sans limites sur les autres.

Ses entregents au sein des structures résistantes sont principalement Laurent BAZOT et *TIBURCE.* Il prétend avoir rencontré précocement le premier, aux temps du passage de la ligne de démarcation, à Saint-Gengoux-le-National, gros village de la Côte chalonnaise où opérèrent résistants français et services anglais de l'IS et du SOE. BAZOT appartient dès cette époque à *Combat*. Comme lui ancien pilote de chasse, il a été l'adjoint du capitaine Claudius BILLON-*BUISSON*, chef de l'AS de la R1. L'arrestation de ce dernier, le 1er février 1943, en compagnie de Pierre LAVERGNE-*BAUGE*, préluda aux chutes en cascade au sein de la direction lyonnaise de l'AS en mars 1943. Si l'affirmation de DOUSSOT, confirmée d'ailleurs par BAZOT, est probablement exacte, par contre beaucoup d'incertitudes planent sur les circonstances de leurs retrouvailles à Lyon comme sur la chronologie de l'établissement des liens avec les Allemands et avec la Résistance. BAZOT affirme avoir été contacté par DOUSSOT au début de l'été 1943, donc fin juin, début juillet, et qu'à la suite de ses offres de service, avoir organisé la rencontre de Mâcon avec PECK-*BATTESTI.* Ceci implique l'antériorité du recrutement de DOUSSOT par le SD. Or ce qui ressort des multiples et parfois contradictoires récits de DOUSSOT, c'est qu'ayant gagné librement Lyon après le fin de la ligne de démarcation, il aurait été contacté pour offrir ses services à la *Gestapo* tout en servant d'agent de renseignements pour la Résistance. Il aurait alors rencontré BARBIE qui l'aurait confié à MOOG. Ce n'est qu'après ces faits qu'il aurait retrouvé par hasard BAZOT, ce dernier, après accord de *BATTESTI,* acceptant ses offres de service. DOUSSOT nie donc avoir été arrêté par les Allemands à Chalon et avoir alors été approché par MOOG ce que différents témoignages, en particulier celui d'Henri THOMAS permettent de démentir. Quant au rôle attribué à *BATTESTI*, un des rares protagonistes à ne pouvoir témoigner du fait de sa disparition après son arrestation de l'automne 1943, il se heurte à un problème de chronologie. Ce dirigeant majeur des NAP, arrêté début 1943, s'évade, rejoint un maquis et ne revient à Lyon qu'en juin 1943 où il n'exerce d'ailleurs plus la direction des MUR, confiée à *JOINVILLE* [192] . La caution de *BATTESTI* apportée au recrutement de DOUSSOT est donc probablement inexistante, soit parce qu'il n'était pas à Lyon dans l'hypothèse la plus probable de contacts au printemps, soit parce que cela ne relevait plus des ses responsabilités. Tout cela irait dans le sens de contacts limités à BAZOT et au réseau *DUPLEIX*, n'impliquant pas les échelons supérieurs des NAP, des MUR et de *COMBAT.* Quant aux liens avec *TIBURCE*, ils datent au plus tard de mai-juin 1944, puisque l'arrivée annoncée de DOUSSOT en Cru ne pouvait se faire sans sa caution. En l'occurrence, la médiation de BAZOT fut le facteur initial. Qu'il ait servi de conserve la *Gestapo* et la Résistance ne fait pas de doutes ; l'interrogation porte alors sur l'importance relative des deux éléments du jeu et sur ce que peut représenter un tel " jeu " dans le contexte complexe de l'affrontement entre Résistance et forces d'occupation.

La réalité du travail de DOUSSOT est attestée côté allemand en deux circonstances par Klaus BARBIE. Lors de la commission rogatoire de 1948 déjà citée il fait état du point

[192] Ainsi qu'en témoigne la secrétaire de *BATTESTI*, Anne-Marie SOUCELIER. AD69 Dossier Cour de Justice n°2464.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

de vue de KRULL, un des chefs de DOUSSOT au sein de la section IV-E du SD, disparu en décembre 1944 au cours de la bataille des Ardennes et qui estimait que, compte tenu de l'importance des gages fournis par DOUSSOT, il semblait difficile de penser qu'il pouvait en même temps servir les SR français. C'était de la part de KRULL une perception bien simpliste. Pour sa part, BARBIE ne nourrit au moins rétrospectivement pas le moindre doute sur le double jeu de DOUSSOT lorsqu'il déclare à *France-Soir* le 26 mai 1972 : ***" Je sais que le travail pour nous fut fait. Mais je sais aussi que le travail pour le compte de nos ennemis fut également bien fait ".*** Côté Résistance, les contacts avec DOUSSOT sont assumés par Marcel DREYFUS-*LAFOND* du réseau *DUPLEIX,* comme par son adjoint HIRSH-*GIRIN*,revendiqués par BAZOT. Le premier le fait non sans estimer que le coût de ces contacts était bien élevé et que les circonstances et lieux de leur établissement n'étaient vraiment pas très ragoûtants [193] . Dans sa déposition du 1er juillet 1948, il estime que les témoignages de BAZOT et *GIRIN* " sont sujets à caution en raison de leurs relations très étroites avec DOUSSOT ". Par contre, ni les services anglais, ni FRENAY pour *COMBAT,* ni VISTEL pour la direction lyonnaise de la R1 ne se " souviennent " de DOUSSOT. C'est particulièrement étonnant pour *TIBURCE* qui apparaît sur certaines photographies aux côtés de *LUCIEN* aux temps du maquis de Cluny et pour VISTEL qui, lors de sa déposition du 14 février 1949 ne connaît que BAZOT comme élément trouble en contact avec la *Gestapo.* L'ampleur des dégâts causés par DOUSSOT rend bien improbable le fait que VISTEL ait ignoré son nom. L'amnésie de 1949 peut s'expliquer par le souci de mettre le moins possible en relief de tels aspects du combat résistant. Une autre hypothèse est que BAZOT n'ait pas fait remonter à ses chefs lyonnais tout ce qu'il savait de son contact. Il est vrai qu'il est allé jusqu'à déclarer qu'il ignorait que DOUSSOT procédait à des arrestations au service des allemands.

Est donc pratiquement établie l'antériorité du recrutement de DOUSSOT par la police allemande, via l'agent MOOG, l'établissement de contacts avec la Résistance en l'occurrence le réseau *Dupleix* par l'intermédiaire de BAZOT et la fourniture vénale de renseignements, enfin l'arrivée au maquis, en profitant du bombardement de mai 1944 et toujours en utilisant les liens avec BAZOT.

Reste que cet itinéraire, autant par la notoriété des acteurs impliqués que par ses bifurcations soulève de lourdes questions.

L'utilisation de la notion de double jeu pour désigner les activités de DOUSSOT de mai 1943 à mai 1944, donc à un moment où l'issue de la guerre fait de moins en moins question, ne saurait suffire. Encore faut-il évaluer la part des activités de chacun des " jeux ". Or, même si la défense de DOUSSOT a pu faire état de renseignements, fournis faut-il le rappeler à prix très élevés et permettant de sauver quelques dizaines de résistants, dont des cadres importants de Libération-Sud comme Serge RAVANEL, en contrepoint les 336 arrestations qui lui furent reprochées et la participation probable aux filatures menant à l'arrestation de DELESTRAINT et MOULIN justifient pleinement l'appréciation sans appel de Claude ROCHAT-*GUILLAUME* : " Quelques pages dans un volume de trahison ". Plusieurs témoins dont Jean REGNIER de la mission *PORTHOS* ou Joseph MARCHAN du SOE avancent d'ailleurs des dénégations à la fiabilité d'une partie

[193] Gérard CHAUVY, op. cit. p.244.

vertu de la loi du droit d'auteur.

importante des renseignements obtenus [194] .

Cette dimension du personnage rend obscure sa récupération par le dispositif AS-SOE du Clunysois, sous la houlette de BAZOT et *TIBURCE.* A partir du moment où il a abandonné ses anciens maîtres, il n'a aucune utilité apparente, et s'il s'était agi de lui offrir une possibilité de rédemption, pourquoi lui avoir attribué un commandement, au prix de l'affaiblissement opérationnel d'un maquis ? Là où dans beaucoup d'autres circonstances il aurait été liquidé, il plastronne ouvertement avec ses amis BAZOT et *TIBURCE.* L'hypothèse d'une anticipation des enjeux politiques suivant la Libération ne tient pas puisqu'il n'y joua aucun rôle. C'est donc entre juin et septembre 1944 que DOUSSOT est utile à ceux qui l'ont amené à Cluny. Restent deux explications parfaitement compatibles, d'une part la propension de BAZOT à être fasciné par des personnages troubles, comme KALIS ou DOUSSOT, d'autre part, la volonté des Alliés, rencontrée dans bien d'autres situations, de ne pas laisser se constituer au sein des forces maquisardes qu'ils contrôlaient une trop forte cohésion et un trop fort enracinement local. Remplacer Jean-Louis DELORME comme chef d'un maquis où il avait fondu dans un même moule paysans, ouvriers de Cluny et mineurs de Montceau-les-Mines par un chef comme DOUSSOT pouvait parfaitement entrer dans ce dessein.

Reste enfin la grâce présidentielle, perçue comme choquante et mystérieuse aux yeux de bien des résistants locaux. Le contexte politique de la période de troisième force, les liens complexes existant en Saône-et-Loire entre Fernand MAZUEZ, donc l'appareil de la SFIO, le préfet LAMBERT et BAZOT ont probablement joué en faveur de DOUSSOT, sans que l'on puisse percer à coup sûr le mystère du choix présidentiel.

Les circonstances de l'arrivée de Lucien DOUSSOT au maquis, l'action qu'il y développa et les répercussions de cela après la guerre constituent un des éléments d'un contexte fort complexe dans le département, avant comme après sa libération. Elles appartiennent aux situations qui permettent de percevoir, derrière la lumineuse façade du combat libérateur et antinazi des coulisses fort obscures.

II- LE " COLONEL ALAIN ", ESCROC, MYTHOMANE, CHEF FFI

Si le personnage DOUSSOT ne recèle plus aujourd'hui grand mystère, ne serait-ce que parce que la justice s'est prononcée depuis un demi-siècle, il subsiste autour du mystérieux colonel FFI ALAIN un voile d'incertitude. Quelle que soit l'envergure de l'homme, l'importance de ses fonctions, comme commandant de la subdivision FFI de Saône-et-Loire à la Libération puis liquidateur FFI de la 7e région militaire, la diversité de ses liens politiques, de la droite traditionnelle à la SFIO, en font un personnage clef de la situation du département à la Libération et un puissant révélateur d'une confusion dont il a joué.

1- Une prise en compte éclairante

[194] AD69, dossier DOUSSOT.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Le " colonel ALAIN ", inconnu jusque là en-dehors d'un tout petit nombre de personnes, apparaît au grand jour en Saône-et-Loire à la fin du mois d'août 1944, à quelques jours de la libération du département, en pleine fièvre politique de mise en place des structures de transition. Il se réclame d'une décision du colonel DESCOURS, depuis l'état-major de la R1. Elle en ferait le chef départemental des FFI. Portant beau [195], paré d'un halo de mystère suscitant la suspicion des uns et renforçant le respect d'autres, se réclamant de hautes protections et d'un passé militaire glorieux, l'homme s'installe d'autant plus facilement dans ses nouvelles fonctions que les deux chefs FFI dont il est destiné à assumer les responsabilités se consacrent dès début septembre à des tâches nouvelles. Le commandant de la FERTE SENECTAIRE-*FERRAND* prend le commandement d'un bataillon de FFI rattachés à la Division alpine et Claude ROCHAT-*GUILLAUME,* son adjoint est nommé sous-préfet de Chalon-sur-Saône. Il a de ce fait décliné l'offre du général de LATTRE d'être auprès de lui le représentant des FFI intégrés à l'armée régulière.

Les circonstances de la nomination du " colonel ALAIN ", son itinéraire, les polémiques suscitées par la suite dépassent largement un personnage dont nous verrons qu'au bout du compte il ne présente par lui-même qu'un mince intérêt. Ils permettent d'apporter une touche au tableau de la situation politique en ce moment décisif de la Libération et des années de mise en place de la IVe République, fortement conditionnée par les données du combat résistant et pesant de façon déterminante sur les réalités de la transition. Les sources disponibles sont de deux ordres. Plusieurs acteurs survivants, ayant assumé des fonctions importantes sont aujourd'hui disposés à témoigner sur " l'affaire ALAIN " convaincus qu'ils sont que démasquer les imposteurs contribue à préserver ce qu'il reste à protéger de ce que fut la Résistance. C'est notamment le cas de Claude ROCHAT [196], au contraire de Guy LANQUETIN qui estimait dans une lettre au précédent, en janvier 1954, en pleine guerre froide, que ***" devant les attaques qui sont continuellement portées contre les anciens résistants, les querelles et les noirceurs du passé ne sont plus de mise "*** et que ***" les faire revenir à la surface ne serait que donner des armes à ceux qui veulent se venger de nous "***. Claude ROCHAT abandonne aujourd'hui cette position de défensisme résistentialiste pour faire état de ce qu'il pense dans son ouvrage de 1987. Ce souci, même s'il ne relève en rien de l'obsession, était partagé avant sa disparition en 1999 par Marcel VITTE- *THIBON,* qui avant d'être professeur d'histoire à l'ENI de Mâcon puis inspecteur général fut un jeune lieutenant du groupe franc *Ravageurs* deGENEVÈS-*GERARD* et fit état dans des études locales [197], en 1994, de " l'affaire ALAIN " et par Raymond BARRAULT-*Jean ROCHE*, en mai 1944 tout jeune chef des MUR de l'ex zone occupée de Saône-et-Loire, après avoir été de ceux qui s'engagèrent dans le combat résistant dès 1940. Ce dernier estime que la préservation du sens profond de cet engagement exige que toute la clarté soit faite sur de telles circonstances [198].

[195] Chantal ROCHAT-*PLUMETTE*, agent de liaison, témoigne de la forte impression qu'il lui inspira alors. Entretien 11 août 1999.

[196] Entretien, 24 mai 1998.

[197] *JSL*, édition de Mâcon, 28 août 1994.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Les sources écrites sont constituées d'un dossier déposé aux AD de Saône-et-Loire, dont une version photocopiée est possédée par d'anciens résistants. C'est de l'une d'elle dont j'ai pu disposer. Outre des pièces établissant les différentes identités sous lesquels ALAIN s'est présenté dans le département, il est principalement constitué de trois rapports des RG de Saône-et-Loire, tous de 1954, dont l'adjonction permet de reconstituer l'essentiel du parcours du personnage. Cette reconstitution rapide de son parcours, dont la dimension rocambolesque relèverait du roman historique, permettra de mettre en relief en quoi ses relations, les complicités actives ou passives dont il a bénéficié mettent à jour bien des réalités politiques des années 1944-1950.

2- Un parcours fulgurant

2-1- Premiers contacts

C'est à la fin d'août 1944 que le " colonel ALAIN " est présenté au commandant *GUILLAUME* par le commandant *FERRAND* avec qui il partage, non sans quelques heurts, le commandement des FFI du département. Selon *FERRAND*, il s'agit d'un important chef de réseau, désigné pour prendre le commandement militaire du département. Faute de consignes officielles venues de l'état-major lyonnais, DESCOURS-*BAYARD* ou PROVISOR- *DARCIEL*, *GUILLAUME* refuse de reconnaître cette désignation. Mais, absorbé par les ultimes combats de la Libération puis par ses tâches préfectorales, il ne suit pas l'affaire [199] .

2-2- Une carrière " brillante "

Néanmoins, et alors qu'il semble qu'aucun document officiel ne le confirme, il apparaît bien que cette nomination soit officialisée puisque dès la libération de Mâcon, le 4 septembre, ALAIN installe son PC à l'hôtel des Champs Elysées, abandonné quelques jours plus tôt par l'Etat-Major de liaison 893 du colonel BRÜCKNER [200] . Quinze jours plus tard, il est nommé commandant de la subdivision, ce jusqu'en décembre 1945. N'étant alors que porteur d'un pseudonyme seyant bien à un ancien chef de réseau, ALAIN fait officialiser le 15 octobre 1944 cette identité, parée de données flatteuses (annexe n°3). Que la subdivision militaire ait à sa tête un bel officier de 30 ans, titulaire de deux doctorats, droit et lettres, excipiant de fonctions de lieutenant-colonel dans l'ORA, décoré de la Croix de guerre avec trois citations, affichant ses liens avec une représentante de la petite noblesse rurale de la région, avait de quoi rassurer ceux qui considéraient que désormais il était de première urgence de tourner la page de la séquence précédente. Ses mérites lui valent en 1946 une série de médailles : Légion d'Honneur, Croix de Guerre avec palmes et Médaille de la Résistance.

[198] Entretien 22 avril 1998.

[199] Claude ROCHAT, op. cit. p.292.

[200] Marcel VITTE, *1944 à Mâcon*, Comité du cinquantenaire de la Libération, Mâcon, 1994, p.36.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Son commandement s'achève en décembre 1945, avec sa démobilisation. Les années suivantes le voient assurer des " missions ", en Allemagne et en Italie sur lesquelles nous reviendrons. Ceci ne clôt pas sa carrière militaire puisque le 21 mars 1949, il est nommé par décision ministérielle président de la Commission d'Homologation FFI de la 7e Région militaire, fonction qu'il assuma jusqu'en novembre 1953. C'est au cours de cette période, en 1951, qu'il se marie le 12 novembre à la mairie de Montceau-les-Mines, sous une nouvelle identité (annexe n°4), devant le député-maire SFIO de la ville, le docteur MAZUEZ, avec pour témoin Jean BOUHEY et Laurent BAZOT. Le premier, député de Côte d'Or, élu un première fois en 1936, fit partie des rares députés qui s'étaient élevés contre les Accords de Munich. Nommé commissaire de la République de Bourgogne-Franche-Comté à la Libération, il est réélu député de son département en 1946, toujours sous l'étiquette socialiste. Le second, Laurent BAZOT, est l'ancien commandant du 4e bataillon de choc issu des maquis du Clunysois. Le mariage religieux est célébré à Mazille, commune où ALAIN réside au château " Charly " de Mlle de la MOUSSAYE, par l'abbé GUIMET. Celui-ci avait été nommé fin août 1944 " aumônier du maquis " par l'évêque d'Autun, monseigneur LEBRUN, sur demande d'ALAIN qui estimait que cette fonction manquait aux FFI.

Ainsi, sans que l'on sache alors trop d'où il vient et qui il fut, le personnage ALAIN assume des fonctions importantes. Il ne cherche jamais à adopter un profil modeste, n'hésite pas à aller faire une tournée des popotes au 4e Choc en Allemagne avec force apparat [201], noue des liens d'influence de haut niveau. Or il apparaît clairement que le personnage est un imposteur, un escroc, probablement mythomane, peut-être même un agent double.

3- Derrière une façade prestigieuse, une piètre réalité

3- 1- Il ment sur son identité et ses origines

De son arrivée en Saône-et-Loire en novembre 1942, après un séjour breton, jusqu'en octobre 1944, il est connu seulement sous un nom qui peut à la fois passer pour un véritable patronyme ou, par une banalité fréquemment utilisée, pour un pseudonyme de clandestinité, celui de Jean-Marie ALAIN. C'est sous ce nom qu'il loue une chambre meublée à Prissé, jusqu'à son installation à Mâcon en septembre 1944. Selon le rapport de police de 1954 [202], seule la supérieure d'une communauté mosellane repliée à Prissé, qu'ALAIN avait utilisée comme filière, sœur PICARD, connaissait sa véritable identité, ce qui à ses yeux crédibilisait la figure d'un authentique résistant, devant se cacher sous un faux nom. C'est d'ailleurs sous cette véritable identité qu'il a obtenu le 29 juin 1942, un passeport pour la Suisse, délivré par la préfecture du Puy-de-Dôme, " pour achever une thèse de doctorat ", travail nécessitant la consultation d'ouvrages de bibliothèques suisses. Il n'hésite pas à se doter d'une filiation aristocratique : il affirme à sœur PICARD

[201] Victor LOIZILLON, alors jeune capitaine du bataillon, entretien, 11 août 1999.

[202] Sur l'histoire de ce rapport, voir l'analyse des sources, vol 2.

vertu de la loi du droit d'auteur.

qu'il est le fils d'une fille naturelle d'un monsieur de SUREMAIN, famille connue en Saône-et-Loire, dont il réutilisera d'ailleurs le nom, un peu déformé, pour ses papiers de mariage en 1951.

La Libération étant acquise, les clandestins sortis de l'ombre, l'ambiguïté sur son identité ne pouvaient aller de pair avec ses hautes fonctions. ALAIN s'invente alors une première fausse identité légale, avec apparition de la particule. Seuls sont conformes à la réalité les détails physiques, la date de naissance, la nationalité. Habilement, il choisit un lieu de naissance, Alger, rendant difficile toute investigation sur la réalité de cette origine. Comme indiqué précédemment, il sait se constituer un profil avantageux, estimant probablement que cela éloignerait les suspicions. Ses états de services militaires suffisent apparemment à une hiérarchie peu vigilante puisque c'est sur la base de cette fausse identité qu'il est nommé à ses fonctions de commandant de subdivision militaire, homologué comme lieutenant-colonel FFI, finalement désigné comme liquidateur de la 7e région militaire et, pour parachever le tout, décoré en 1946 pour des états de service dont il eut été facile de vérifier qu'il relèvent d'une totale falsification.

C'est à l'occasion de son mariage, le 12 novembre 1951, qu'il réalise une nouvelle imposture sur son identité. Pour ce faire, il fournit un extrait de registre de naissances issu de la mairie de Sarreguemines qui s'avère être un faux en écriture. Là encore il conserve un fond de réalité, lieu et date de naissance, noms, prénoms du père et de la mère mais y ajoute une particule suivie d'un nom imaginaire, de FRONTAC pour son père, de SUMAIN pour sa mère, dont le patronyme PROVO, à consonance étrangère, est francisé par un " st " final. De Charles KALIS, né de Charles KALIS et de Cécile PROVO, il devient Charles KALIS de FRONTAC, issu de deux familles à particule. Ce mariage, dont on a vu qu'il bénéficie d'une caution de haut niveau politique et religieux donne lieu d'ailleurs à d'étranges absences administratives. Le rapport de police signale qu'à la date du 1er mars 1954 cet acte n'a toujours pas été mentionné sur les registres d'état-civil de sa ville de naissance, dont les services affirment n'avoir rien reçu alors que ceux de Montceau-les-Mines assurent qu'ils ont transmis l'information. Dernier aspect surprenant, toute trace du susdit mariage a disparu de l'état-civil de cette dernière ville. Cela fait décidément beaucoup de pistes effacées derrière les pas de Jean-Marie KALIS " de FRONTAC " !

3- 2 – Il ment sur son parcours intellectuel

S'il déclare officiellement en octobre 1944 être titulaire de deux doctorats, ce qui pour un officier aux brillants états de service constitue une carte de visite prestigieuse dans le monde civil, il insiste sur ses études de théologie dès lors qu'il est au contact de ses nombreuses connections avec les milieux d'Eglise.

Or de tout cela , il n'est rien ou presque. De l'enquête des RG d'août 1954 comme du témoignage de ceux qui l'ont côtoyé de 1944 à 1949, il ressort un parcours quelque peu chaotique et ne débouchant sur aucun titre universitaire, même s'il eut la vertu de lui fournir des entregents et un vernis de connaissances suffisant pour briller en société.

Il ressort de ses activités de 1935 à 1939, établies par les RG sur la base des archives universitaires, militaires et policières, que KALIS a alterné études, formation

vertu de la loi du droit d'auteur.

militaire et périodes d'oisiveté, sans déboucher sur un quelconque titre prestigieux. Ses études le mènent d'abord au séminaire de Metz dont il aurait été exclu pour une affaire de mœurs puis à la faculté de théologie de Strasbourg où il contracte deux inscriptions, en 1936 et 1938, séparées par son service militaire. Au cours de ce service militaire, étant titulaire du Brevet de préparation militaire supérieure acquis à la suite d'une formation suivie pendant ses études au séminaire, il est envoyé aux EOR de Saint-Maixent. Il n'en ressort qu'avec le grade de sergent, signe d'échec pour une formation qui débouche normalement sur le grade d'aspirant. La guerre interrompt le deuxième séquence de ses études en théologie. Prisonnier le 30 juin 1940, libéré comme " alsacien-lorrain ", il quitte la Lorraine en juin 1941 pour rejoindre Clermont-Ferrand où les facultés strasbourgeoises se sont repliées. Il y reprend d'ailleurs ses études de théologie, et apparaît sur les registres du ravitaillement de la mairie de Chamalières comme le bénéficiaire d'une carte d'alimentation sous sa véritable identité, Willy -c'est son deuxième prénom- KALIS. Si ces épisodes successifs ont pu suffire à le doter d'un savoir suffisant pour entretenir les religieuses de Prissé ou les vieilles dames de petite noblesse rurale rencontrées au château de Mazille, nous sommes bien loin du titulaire de deux doctorats.

3- 3- Il ment sur ses états de service militaires et résistants

Dans ce qu'il déclare en octobre 1944, il y a, comme toujours dans ses différentes fausses déclarations, un fond de réalité. Il a bien fait la campagne de 1939-1940 " dans l'Est " puisque son régiment, le 166e RIF, tient les ouvrages de la ligne Maginot à Rohrbach, il est bien fantassin, spécialisé dans les forteresses. Pour le reste, grade et décorations, tout est faux, fruit d'une manipulation consciente ou de la manifestation d'une mythomanie délirante.

Il en est de même de ses activités résistantes. Auprès des religieuses lorraines repliées à Prissé, il se présente comme un ancien officier de 2e bureau et ancien secrétaire du général FRERE. Ces fonctions, parfaitement imaginaires, ne sont pas choisies sans habileté. L'appartenance à une structure de renseignements tisse un voile de mystère autour d'un personnage en recherche de discrétion sur sa véritable histoire. La référence au chef de l'ORA a de quoi rassurer sœur PICARD dont l'activité résistante dépendait de cette organisation. Cette référence à l'ORA n'est pas totalement imaginaire. L'abbé VINCENT, ancien aumônier du Quartier général du général FOCH, professeur de religion à la faculté de Strasbourg où il a eu KALIS comme étudiant, est lié à cette organisation et il a eu l'imprudence d'en faire état devant lui. Il ne restait à KALIS qu'à usurper ces titres résistants. Cette appartenance lui permet de faire état lors de son séjour à Prissé d'activités résistantes à Clermont-Ferrant, ce que l'abbé VINCENT dément formellement, et en Bretagne. Kalis joue évidemment sur le caractère clandestin de l'action résistante et rassurant de l'appartenance à l'ORA pour asseoir sa crédibilité en Mâconnais. C'est avec la même audace qu'il fait état dès juin, auprès de BAZOT, d'un commandement départemental qui lui aurait été confié.

3- 4- Il ment en permanence sur ses relations et ses soutiens, se servant de cela pour en constituer de bien réels

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Soit par des affirmations péremptoires soit par des sous-entendus, ALAIN se constitue, de son arrivée dans le département de Saône-et-Loire jusqu'aux années 50 et même au-delà, un véritable réseau de relations, dans trois milieux spécifiques, religieux, militaire, politique. Nous avons vu comment il s'invente un lien avec le chef de l'ORA, dont la mort d'épuisement au camp du Strüthof le 13 juin 1944 rend toute vérification très aléatoire. Après la Libération, alors commandant de la Subdivision militaire, il revendique l'amitié d'officiers supérieurs du ministère de la Guerre, alors qu'il y est soit parfaitement inconnu soit perçu comme éminemment suspect ainsi que le vérifia Robert BOULLAY, ancien chef d'état-major du commandant *FERRAND*, membre de l'état-major de la subdivision militaire, en 1945. Auprès de l'abbé GUIMET, il se réclame de liens intellectuels et amicaux avec Jacques MARITAIN. Un voyage le mène à Rome, en 1947, en " mission " de la direction des affaires culturelles dont le directeur, MARX, lui est redevable d'avoir contribué à le mettre à l'abri, début 1944 au port d'Arciat, hameau de Crèches-sur-Saône au sud de Mâcon. Cela lui permet de laisser entendre qu'il doit cette mission au titulaire du " Quai d'Orsay " qui est à ce moment là Robert SCHUMAN, par ailleurs dirigeant majeur du MRP. Sa présence à Rome lui permet de plus de laisser croire qu'il a ses entrées au Vatican. Tout cela, au moment où la guerre froide éclate, ne peut que le rendre inévitable dans les milieux qui font désormais de la lutte contre le communisme l'axe de toute politique, quels que soient les doutes nourris par certains à son égard. Cette propension à se réclamer de liens, d'autant plus importants qu'ils sont obscurs, avec de hautes sphères du monde politique ne le quittera pas jusqu'au plus fort de la tempête de mai-juin 1968. Il résidait alors dans sa maison d'Iliat, dans l'Ain, mais près de Mâcon, il faisait état auprès de son voisin Daniel PONTUS [203] de ses liaisons avec Christian FOUCHET, constituées aux temps du RPF et continuées depuis.

4- Une capacité bien réelle de se constituer des soutiens locaux protecteurs

Les rapports de police de 1954, confirmés en tous points par les témoignages actuels font apparaître la constitution de deux réseaux d'influence et de soutien qu'ALAIN est parvenu à constituer dans le département. Le premier, chronologiquement parlant, part des religieuses de Prissé et de Mlle de la MOUSSAYE . Il connecte trois milieux : d'abord celui de la religion, avec sœur PICARD et l'abbé GUIMET, puis celui de l'armée d'armistice ralliée à la Résistance, avec Thibaud de la CARTE de la FERTE SENECTAIRE-*FERRAND*, ancien officier du 5e RD, qu'Albert CHAMBONNET- *DIDIER*, chef régional de l'AS, avait désigné en janvier 1944 pour prendre, avec Claude ROCHAT-*GUILLAUME* comme adjoint, la direction de l'AS de Saône-et-Loire (il s'agissait alors de remplacer le commandant de BELLECOMBE- *BEAURIVAGE* tombé le 23 janvier aux mains de la *Gestapo* à la suite du travail d'un de ses agents engagé dans le dispositif AS de Saône-et-Loire, GARCIA), enfin celui de la petite aristocratie locale, avec, aux côtés de Mlle de la MOUSSAYE, sa sœur Mme de MARIZY et Mme de la GUIBOURGERE. *FERRAND* apparaît comme l'élément commun, unificateur, servant souvent d'entregent à ALAIN. Il le couvre de sa légitimité de chef départemental. L'engagement incontesté de ces gens dans la Résistance, principalement via l'ORA, se conjugue avec un solide

[203] Entretien, 17 janvier 1998.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

conservatisme politique et social, facilement effarouché par l'importance du dispositif FTPF dans les deux zones, sud et nord, du département et de la présence à l'état-major de l'AS, des MUR, puis des FFI, de gens comme Claude ROCHAT ou Vincent BERTHEAUD-*TARZAN*, politiquement orientés à gauche. C'est dire que tout en ALAIN a de quoi mettre ces gens en bonne disposition à son égard.Il en est de même à l'état-major de la R1 où face au partisans de la politique du CNR, FARGE, VISTEL-*ALBAN,* PROVIZOR- *DARCIEL,* un bloc conservateur, structuré autour de DESCOURS, prête une oreille complaisante aux prétentions et sollicitations d'ALAIN.

Le second réseau se constitue après la guerre. A des degrés divers on y retrouve le député-maire SFIO de Montceau-les-Mines, Fernand MAZUEZ-*Le Toubib* devenu tardivement, le 1er juillet 1944, " médecin-chef du maquis " au sein du dispositif FFI, le préfet de Saône-et-Loire depuis juin 1946 Pierre LAMBERT, enfin le député de Côte-d'Or Jean BOUHEY, tous socialistes. Si tout semble séparer les deux réseaux de soutien, un homme est à la rencontre des deux groupes, Laurent BAZOT, ancien officier de l'aviation, devenu le chef du maquis, puis régiment, enfin commando de Cluny avant de devenir le glorieux " 4e Choc ". Lié à MAZUEZ et *FERRAND* depuis les combats de l'été 1944 et des temps de libération, il contribue en 1946-1947 à mettre en relations le député-maire et le nouveau préfet avec ALAIN. Au-delà de péripéties médiocres où les intérêts personnels ou les complicités involontaires de malversations ne sont pas absents mais sans grand intérêt, se pose la question de ce qui a bien pu constituer l'élément d'unité de tous ces gens-là, que par ailleurs beaucoup de choses séparent.

Deux données majeures se dégagent des enquêtes des RG comme des témoignages. Les liens de dépendance se sont constitués en Clunysois et Charolais entre certaines organisations de la Résistance intérieure et le dispositif britannique représenté sur place par l'agent BROWN-BARTOLDI-*TIBURCE,* parachuté dès septembre 1943 et Guy DARTOIS- *MICHEL*, officier canadien venu le renforcer en juin 1944. Ces deux hommes n'eurent de cesse jusqu'aux ultimes heures de la Libération de tenter de mettre l'action des maquis locaux au service de la seule stratégie alliée, s'opposant vigoureusement à tout processus ou toute organisation tendant à s'en échapper et n'hésitant pas à lancer des initiatives aventuristes pour peu qu'elles servent leurs objectifs. Il en fut ainsi de leur proposition, rejetée par l'état-major FFI, d'attaquer et libérer la ville de Mâcon fin août 1944 alors que la sagesse commandait d'attendre le départ des Allemands et l'arrivée de l'Armée B. L'armement léger des maquis n'eut pas pesé lourd face à des unités de la XIXe Armée allemande dotées de chars lourds. Ces agents trouvèrent chez ceux dont on a pu constater les liens avec ALAIN une oreille attentive, tant ils sont préoccupés eux aussi par la dynamique politique créée par le fait maquisard.
Le deuxième élément d'unité apparaît très lié aux circonstances qui ont vu se recomposer le dispositif politique issu de la Libération, au fil de l'évolution de la guerre froide, l'anticommunisme constituant un nouveau facteur de cohésion. Ouvertement professé par le député-maire de Montceau-les-Mines lors des grèves de mineurs de 1947 et surtout de 1948, marquées par des affrontements violents avec les forces de l'ordre, comme par le préfet LAMBERT, il rapproche, au-delà des rivalités électorales, les différents soutiens d'ALAIN, de Mlle de la MOUSSAYE élue maire RPF de Mazille en 1947 aux dirigeants socialistes locaux hantés par le spectre moscovite. Tout ceci permet à ALAIN, malgré les doutes qu'il suscite finalement chez beaucoup de gens, de bénéficier de facilités

vertu de la loi du droit d'auteur.

administratives évitant que l'on se penche trop sur ses usurpations d'identité. Ainsi, le 16 septembre 1950 obtient-il un passeport, renouvelé de même en 1952, sans la moindre enquête sur l'identité déclarée, KALIS de FRONTAC [204] . De façon aussi surprenante, son épouse dispose d'un passeport au même nom le lendemain même de son mariage. Les services préfectoraux de Mâcon firent en la circonstance preuve d'une célérité étonnante.

Ces deux données politiques successives constituent un élément de réponse à une question que l'on ne peut éviter de se poser devant les invraisemblances du comportement d'ALAIN, en particulier concernant son état-civil. Que pouvaient peser, au cœur des combats de la Libération, des doutes sur un personnage aussi utile, quelle importance pouvait avoir aux yeux de ses soutiens, en 1951, peut-être dès 1950, en pleine guerre de Corée, après 5 années de guerre en Indochine, le fait de découvrir qu'ALAIN était KALIS de FRONTAC, à partir du moment où il apparaissait dans sa fonction, comme un allié en place ?

5- Des gens lucides

Pour ne considérer que ceux qui n'ont jamais faibli dans leur hostilité, il apparaît que seul un tout petit nombre d'acteurs virent en ALAIN au moins un imposteur. Ce sont Claude ROCHAT, Vincent BERTHAUD, Raymond BARRAULT-*JEAN ROCHE*, enfin celui dont le dispositif FFI mis en place par DESCOURS en septembre 1944 fait l'adjoint d'ALAIN, Jean RITOUX – colonel *LE DON,* chef des FTPF de la zone sud du département. Or, dans les processus complexes de la transition politique suivant la Libération, aucun de ces hommes fut en mesure de faire pièce à l'influence montante d'ALAIN. Claude ROCHAT est nommé sous-préfet de Chalon-sur-Saône, Vincent BERTHAUD préside le CDL, Raymond BARRAULT estimant sa tâche terminée se met volontairement en retrait et retrouve son école et ses élèves, et *LE DON*, exclu du PCF en décembre 1944, quitte le département. Le terrain est donc dégagé pour celui qui joue à merveille de ses soutiens les plus fermes pour réduire au silence ou fragiliser ceux qui s'inquiètent de cette influence.

6- Comment cerner le personnage Charles KALIS ?

6-1- Un imposteur et un escroc

Qu'il soit imposteur, trompant délibérément sur ce qu'il fut, ne fait pas de doute pas plus que sa qualité d'escroc, minutieusement établie par les rapports de police.

Ces escroqueries n'auraient pas grand intérêt pour cette étude si elles ne concernaient des personnages d'importance dans la vie politique locale, d'ailleurs appartenant aux proches soutiens d'ALAIN et si leur découverte par les victimes mêmes, loin de les inciter à rompre le mur de silence et de mystère construit autour d'ALAIN, les amenait à tout faire pour empêcher l'affaire d'être mise à jour.

Dès son séjour à Clermont-Ferrand, en 1942, l'étudiant en théologie est suspecté par

[204] Rapport des RG, 28 février 1954, p.2.

vertu de la loi du droit d'auteur.

son professeur l'abbé VINCENT, d'être l'auteur d'un vol de 10 000 francs au préjudice d'un autre enseignant [205]. Son commandement à la subdivision militaire de Mâcon laisse " un souvenir assez curieux " sur sa gestion aux yeux de Robert BOULLAY, ancien membre de l'état-major de *FERRAND* et de Me PRINET, notaire à Mâcon, gestion marquée par un grand flou. Il apparaît enfin qu'il escroqua des sommes importantes à plusieurs personnalités du département [206], Laurent BAZOT, le Dr BAUD, maire de Saint-Gengoux-le-National, proche de MAZUEZ et BAZOT et Romain BUFFET, conseiller général de Saint-Gengoux. De l'analyse policière, il ressort qu'il finança les campagnes électorales initiales, de 1945 à 1947 de plusieurs d'entre eux, MAZUEZ et BUFFET notamment, à une époque où il gérait des fonds publics et que lorsqu'il se trouva sans grande ressource, il sut se rappeler à leur bon souvenir. Les mêmes fonctions lui donnaient accès à des renseignements sur de sordides affaires d'attentats, comme celui de Saint-Gengoux, lui permettant par la suite d'exercer un chantage sur les protagonistes [207]. Mais il ne s'agit pas des activités d'un escroc de haut vol. Le rapport du 28 février 1954 constate qu'il ***" vit d'expédients divers au détriment d'un certain nombre de naïfs auprès desquels il a gardé longtemps et souvent il garde encore son prestige "***. Ceci est confirmé par Daniel PONTHUS qui à ce moment là, âgé de 13 ans, vit avec ses parents dans une maison contiguë à la " maison bourgeoise " dont ALAIN dispose alors grâce aux largesses de Mme de la GUIBOURGERE qui lui a vendue dans des conditions financières très favorables. Ce voisin se souvient [208] que celui qui est connu sous son nom d'ALAIN, comme " un grand résistant ", pensionné de guerre après avoir été trépané, vit assez simplement, même s'il reçoit de nombreuses visites. Les voitures sont le plus souvent immatriculées dans le Rhône. Quand à la naïveté des victimes avancée comme explication, la qualité de celles-ci permet d'en douter. L'importance de ce qui peut être imputé, au début des années cinquante, à KALIS, la défense opiniâtre que MAZUEZ exerce sans faillir, au prix de pressions sur l'activité des fonctionnaires de l'état-civil ou de la police montre qu'il s'agit de bien autre chose.

Le dernier moment de présence d'ALAIN dans la région, peu après 1968 [209] est d'ailleurs l'occasion d'une ultime et lamentable escroquerie. Disposant depuis son arrivée à Iliat des services d'un homme à tout faire " assez fruste ", disposant de livrets de caisse d'épargne aboutissement d'une vie de travail, ALAIN, ayant obtenu une procuration sur ces comptes, profita d'une hospitalisation de cet homme pour les vider…et disparaître.

6-2- Une capacité à utiliser les situations pour tisser des liens

[205] Rapport RG, août 1954, p.4.

[206] Rapport des RG, 28 février 1954, p. 16-17.

[207] Idem p.8.

[208] Entretien, 14 juin 1998.

[209] Idem.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Le personnage manifeste un grande habileté pour se construire une légitimité parfaitement fictive, en agissant au nom d'une fonction ou responsabilité qu'il n'a pas, le succès de l'opération l'installant dans une figure incontestable. Cette sorte de tactique en boucle fut aussi celle qu'il pratiqua pour des avantages financiers, aidant d'abord pour se rendre indispensable, notamment en situation électorale, pour plus exiger ensuite pour lui-même. Très significative est l'utilisation qu'il fit de l'aide apportée au directeur des affaires culturelles du ministère des affaires étrangères, MARX, en recherche de faux papiers et de planque au printemps 1944. Si l'on ignore qui le mit sur cette affaire, probablement la filière de l'ORA, il l'utilisa à profit pour se constituer une image positive en Saône-et-Loire : il s'adresse pour protéger MARX à Rupert POLFIET, alors directeur de la Maison du prisonnier et dans la clandestinité chef départemental des MUR, il obtient le service demandé, ce qui le valorise aux yeux du bénéficiaire et le constitue en personnage d'influence auprès de POLFIET. Ce crédit est renforcé en avril ou mai 1944 [210] lorsque ALAIN le prévient de l'imminence de son arrestation par la *Gestapo.*

De même, ALAIN sait alors au mieux jouer de sa réputation d'homme du renseignement et de l'organisation, renforcée d'une certaine façon par les aspects les plus troubles. Les circonstances abordées par le rapport de police d'août 1954 à propos d'un emploi de " chargé de mission à la défense passive " servant de paravent à la mise en place d'un " petit noyau d'hommes sûrs, pouvant se regrouper pour faire face par la force à un mouvement insurrectionnel lancé par le parti communiste ", où l'on retrouve BAZOT prêt à s'impliquer dans un combat qu'il croit en continuité avec celui de 1944, pourraient paraître relever d'une imagination excessive de la part du fonctionnaire de police si l'on ne la remettait dans son contexte de guerre froide et sans la référence à l'épisode montcellien où un maire SFIO fait appel à des hommes de main RPF pour peser sur un climat social agité, fait confirmé par des témoins survivants [211]. Le fait même que le PCF laisse entendre qu'il joue un rôle dans la lutte anticommuniste, en particulier lors de l'épisode du " complot " du Plan Bleu contribue à renforcer cette image, accentuant ainsi son crédit et son utilité auprès de tenants de ce combat. Ceci contribue à éclairer et expliquer l'attitude de MAZUEZ. Il déploie beaucoup d'énergie pour empêcher ou freiner toute investigation auprès des services d'état-civil de sa propre ville, pour briser des services de RG de Saône-et-Loire ne se soumettant pas à ses pressions et manifeste à l'égard de leur chef de service d'un véritable acharnement. Il continue à entretenir avec ALAIN des relations cordiales alors que ses impostures sont établies. De son côté le préfet LAMBERT déploie aussi beaucoup d'efforts pour freiner les investigations. Lorsque Vincent BERTHEAUD parvient à contourner l'échelon départemental et obtient le 21 mai 1953 du ministère de l'intérieur qu'il demande des explications au préfet sur les accusations portées par l'ancien président du CDL, il n'hésite pas à s'appuyer sur les nécessité de " l'ordre public " et de l'honorabilité d'hommes politiques pour demander l'enterrement du dossier, ce qu'il obtint d'un ministère peu soucieux de scandale. ALAIN bénéficie même à ce moment-là de l'attitude de ses pires ennemis, qui considèrent, à l'instar de Claude ROCHAT, que dans le contexte de 1954, alors que la loi d'amnistie de

[210] Rapport des RG, août 1954, p.7.

[211] Roger JOLY et Camille VAILLOT, ancien résistants, mineurs. Entretien du 20 octobre 1999.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

1953 a ouvert les portes des prisons à la plupart des collaborateurs condamnés à de lourdes peines et que la guerre froide idéologique fait rage, " faire revenir à la surface " ces " noirceurs du passé " serait armer les ennemis de la Résistance.

Si le dossier ne trouve pas de débouché judiciaire, les recherches n'en sont pas pour autant abandonnées puisque selon le témoignage de Daniel PONTHUS, alors adolescent, son propre père, voisin d'ALAIN à Iliat, fut interrogé en 1955 par des policiers en civils sur les allées et venues effectuées, les visites reçues par cet homme, jouissant " d'une certaine notoriété locale ", sous le nom de " colonel ALAIN ". L'un des policiers précisa d'ailleurs à PONTHUS père " il n'est pas plus colonel que vous et moi ". Les gendarmes de la brigade de Thoissey dont dépend Iliat ayant fait part à PONTHUS de leur connaissance de l'enquête lui indiquèrent un an plus tard, donc en 1956, avoir reçu " l'ordre de laisser tomber " [212] .

7- Un ultime soupçon

Le rapport d'enquête d'août 1954 s'achève sur une dernière information concernant les fréquentations de KALIS. Elle porte sur un ecclésiastique lorrain, l'abbé ETZLINGER, agent du SD de Nancy, condamné en 1945, 1946 et 1966 (annexe n°4) pour atteinte à la sûreté de l'Etat, près duquel KALIS aurait résidé en Suisse en juillet 1954. Cette suspicion sur une troisième dimension du personnage éclairerait, si elle devenait réalité démontrée, deux circonstances où ALAIN fit état d'informations d'origine allemande, auprès de l'abbé VINCENT et de Rupert POLFIET. Elle expliquerait la pratique systématique du mystère, des pistes brouillées, de l'implication de gens bien placés.

Ainsi le personnage lui-même n'a d'intérêt historique que par ce qu'il révèle sur la période considérée, des temps de libération à l'année 1953. Imposteur imaginatif, escroc médiocre, aux liens douteux avec un agent allemand, il a su au mieux jouer des circonstances troubles de la période où la nécessité du secret lui permit de d'affabuler sur son passé, où les fractures politiques en jeu dans la Résistance, puis dans un contexte de guerre froide en gestation et finalement énoncée lui assurèrent des entregents et des complicités. L'incertitude du passé résistant de certains, l'opportunisme politique et électoral, l'anticommunisme revitalisé par la guerre froide assurèrent un terrain fertile à ses manœuvres. Reste l'incertitude sur la limite entre ses appuis réels et imaginaires et la part de naïveté chez certaines de ses victimes, toutes de mince intérêt historique, même si une élucidation délesterait des personnalités d'une part de responsabilité dans l'ascension et le parcours du beau " colonel ALAIN ".

III- UN " NAPOLEON " DANS LA RESISTANCE NIVERNAISE

S'il est des points communs entre les personnages que sont Lucien DOUSSOT et KALIS pour la Saône-et-Loire et André COURVOISIER pour la Nièvre, c'est bien le flou, sinon le mystère qui les entoure à propos de moments ou épisodes des temps de guerre et l'aspect étrange de leur intervention dans les circonstances de la Libération. Pour sa part,

[212] Entretien juin 1998.

vertu de la loi du droit d'auteur.

J.C. MARTINET [213] , n'hésite pas, tout en convenant que " l'affaire COURVOISIER " n'a pas fait " autant de bruit ", à établir une comparaison avec les cas de GRANDCLEMENT à Bordeaux et FARJON dans le Nord, comme lui officiers de l'OCM, étudiés par Gilles PERRAULT dans *La longue traque.*

Celui qui prend alors le pseudonyme de *NAPOLEON*, vite abrégé en *NAPO*, ce qui est déjà en soi une indication sur la modestie du personnage, arrive dans la Nièvre au cours de l'année 1942. Cet ancien sous-officier de Spahis, reconnaissant lui-même avoir de connexions avec le " milieu " parisien, est envoyé par l'OCM dans la Nièvre pour y installer des groupes dont le travail serait, en connexion avec le BOA, de préparer des terrains de parachutages et d'en organiser la réception.

Il disparaît en août 1943, à la suite de chutes massives dans les organisations où il intervient, réapparaît un an plus tard et joue un rôle surprenant dans la libération de Nevers. Ce personnage suscite alors des appréciations diverses et contradictoires, allant de l'apologie chez l'historien de L'OCM Arthur CALMETTE comme dans ses propres écrits, aux fermes condamnations venant des membres de l'Etat-Major FFI du département, notamment de son chef, le colonel ROCHE.

Les circonstances de la libération de Nevers comme celles des semaines qui la suivirent permettent de cerner le personnage et surtout de s'interroger sur ce qui lui permit de tenter et en partie réussir, d'apparaître comme le libérateur et le garant de la paix civile, alors que les faits en font un agent double, par ailleurs fort irresponsable.

1-L'étrange libération de la préfecture de la Nièvre

En cette fin août 1944, les vallées de la Loire et de l'Allier, en particulier le triangle Decize-Nevers-Saint-Pierre-le Moûtier, ne sont en rien des zones tranquilles. Alors que l'aile droite du dispositif allié venu de Normandie, constitué par les unités commandées par PATTON et les troupes de l'Armée B remontant l'axe Rhône-Saône à une vitesse inattendue, s'apprêtent à opérer leur jonction en Côte-d'Or, d'importantes unités de l'armée allemande refluent selon un axe Sud-Ouest/ Nord-Est. Compte tenu du relief et de la configuration des axes de communications, leur route passe par cette zone. C'est particulièrement le cas de la fameuse " colonne Elster ". L'objectif de ces troupes est de remonter le cours de la Loire de Nevers à Digoin, puis d'emprunter l'axe naturel Bourbince-Dheune, gagner Autun puis Dijon. De ce fait, la résistance départementale de la Nièvre a dès le début de l'été prudemment installé et maintenu son Etat-Major ainsi que le CDL clandestin dans le petit village d'Ouroux-en-Morvan, au cœur d'un territoire bien tenu pour le maquis et ne présentant pour l'ennemi aucun intérêt militaire particulier. Face à la situation créée par la rapidité de l'avancée des troupes franco-américaines venues du Sud, facilitée par le choix allemand de constituer une ligne d'arrêt plus au nord selon un axe Dijon-Belfort, les chefs de la résistance nivernaise ont décidé d'éviter toute initiative prématurée en direction de la capitale départementale et des communes ouvrières de sa périphérie, Fourchambault et Varennes-Vauzelles. L'objectif était d'y infiltrer des petits groupes, sans chercher un affrontement risquant de provoquer des représailles sur la

[213] Jean-Claude MARTINET, *Histoire de l'Occupation et de la Résistance dans la Nièvre*, Ed Delayance, p. 89.

vertu de la loi du droit d'auteur.

population.

Or, le 26 août, les habitants de Nevers découvrent sur les murs de leur ville l'affiche portant la proclamation suivante [214] :

FFI-GROUPE NAPO Le groupe NAPO est à Nevers Ne le cherchez pas Il vient du maquis et sait se dissimuler Le g^l de Gaulle veut une France forte et propre Il l'obtiendra avec ceux qui ont tout sacrifié pour notre pays Que les autres restent à la place qu'ils ont choisie depuis plus de 4 ans Rien ne nous fera dévier de la ligne de conduite que nous avons choisie et qui est " droiture, discipline et responsabilité " NAPO

Cette proclamation est étonnante à bien des égards, notamment par le voile de mystère qu'elle tisse autour d'un " groupe " dont la plupart des Neversois n'ont jamais entendu parler. La référence au sigle FFI et à l'autorité du général de Gaulle est pour sa part totalement abusive : la seule légitimité FFI et gaulliste est alors incarnée par l'état-major d'Ouroux, où les différentes composantes de la Résistance collaborent sans trop de difficultés et le " groupe " *NAPO*, regroupé depuis début août dans les bois de Chevenon n'est en rien intégré à ce dispositif départemental. Quant aux trois principes finaux, la suite de l'histoire de COURVOISIER en font l'inverse absolu de la réalité, l'auteur de la proclamation se révélant alors indiscipliné, irresponsable, peut-être agent double. Le sens de cette manœuvre apparaît clairement, en contrepoint des choix du commandement FFI : il s'agit, en s'appuyant sur les autorités en place à Nevers, de prendre de court les autres forces résistantes, et créer une situation de fait. Cela faisait de *NAPO* un personnage incontournable lors des temps suivant la Libération. Iljoue une stratégie personnelle qu'il convient alors d'identifier afin d'en cerner les attendus.

La suite des événements, particulièrement l'entrée réelle du groupe *NAPO* dans Nevers, fait l'objet de récits et interprétations divergents. L'historien " officiel " de l'OCM, Arthur CALMETTE [215] , dédaignant de façon quelque peu surprenante les écrits de celui dont il veut faire un héros sans tache, aligne les contre-vérités. Il affirme que l'entrée de *NAPO* dans Nevers se fit le 3 septembre, jusqu'à ce que les " FFI ", c'est-à-dire *NAPO* et ses hommes, en soient chassés " dans la soirée ", par " les maquis FTP du Morvan ", arrivés " en force ". Ces éléments constituent le socle d'une légende noire de la libération de la Nièvre où les FFI sont confrontés à un complot communiste. Les trois informations majeures sont erronées : la date, l'origine des " maquis FTP ", les circonstances des difficultés des hommes de *NAPO*. Ce dernier ne va d'ailleurs pas aussi loin dans le détournement des faits dans son rapport d'activité du 28 septembre 1951 [216] , authentifié, mais avec les plus extrêmes réserves sur les exploits dont se pare l'auteur, par le colonel ROCHE, chef départemental FFI. Ce rapport fait état d'une entrée de ses compagnies dans la ville de Nevers à la suite d'une information venue de la gendarmerie qui annonçait le départ des troupes allemandes, au cours de la nuit du 6 au 7 septembre. Installé le 7, à 10 heures avec son PC à l'Hôtel de France, ancien siège de la *Kommandantur*, il

[214] AN 72AJ168.

[215] Arthur CALMETTE, *L'OCM, Histoire d'un mouvement de Résistance de 1940 à 1946*, p.202.

[216] AN 72AJ168.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

revendique l'unification des forces résistantes présentes dans Nevers, l'organisation de leur cantonnement et la mise en ordre de la ville. La réalité des faits, minutieusement reconstituée par JC MARTINET, entièrement confirmée par Paul MATRIOLET- *LE VENGEUR* [217] , adjoint du commandant Roland CHAMPENIER, est toute autre. S'il n'était pas nécessaire d'unifier des FFI passés sous commandement unique depuis août, par contre la première tâche des hommes de *NAPO* fut d'entreprendre le désarmement des éléments FFI infiltrés avant son arrivée et d'une cinquantaine d'hommes appartenant aux Milices patriotiques, constituées sous l'autorité de MATRIOLET. Quand à son expulsion, travestie par Arthur CALMETTE, réduite par lui-même à un retour ***" dans les cantonnements ", elle fut le fait du commandant de CHAMPEAUX qui l'enjoignit, le 8 septembre à 9h30, parlant au nom du colonel ROCHE, de " déguerpir et quitter la ville "*** [218] ***.***

Ce départ, exécuté sans obtempérer, permit, dès le lendemain, l'entrée officielle des maquis, de leur Etat-Major, des membres du CDL et du préfet JACQUIN dans une ville cette fois définitivement libérée.

Jusqu'à la dissolution du bataillon *NAPO*, le 30 novembre, de nombreux problèmes opposèrent les autorités à certains de ses éléments, à l'origine d'incidents le plus souvent couverts par leur chef.

2-La fin d'un parcours semé d'embûches, d'interrogations, et de comportements surprenants.

Le premier séjour de COURVOISIER-*NAPO* dans la Nièvre, de 1942 à l'été 1943 laisse quelques certitudes et beaucoup d'interrogations, minutieusement répertoriées par Jean-Claude MARTINET.

Les certitudes portent sur sa contribution à la structuration de l'OCM nivernaise, à partir de début 1942. Le dispositif mis en place par *NAPO* est impressionnant. Ce sont 10 sections qui couvrent le département et vont bien au-delà puisqu'elles incluent Moulins et Bourges, regroupent chacune 5 à 10 membres dont certains appartiennent en parallèle au BOA, recrutés principalement dans les milieux politiquement conservateurs, avec une forte représentation des professions libérales et indépendantes, commerçants, agriculteurs, cadres de l'Etat. Un comité départemental présidé par *NAPO* coiffe l'ensemble.

La mise en place de ce dispositif permet, au cours de l'année 1943, la réception de plusieurs parachutages d'armes que *NAPO* disperse et stocke dans de sites peu usités comme les silos à betterave, au nom de la stratégie strictement attentiste de son organisation. La majorité des armes furent perdues, soit par détérioration naturelle, soit par découverte par les Allemands.

Enfin, ne faisant aucun doute, est la vague d'arrestations qui frappe l'organisation en 1943. L'OCM est alors l'organisation relativement la plus frappée par la répression.

[217] Entretien, 18 septembre 1997.

[218] Jean Claude MARTINET, op. cit. p.287.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Exécutions, déportations, emprisonnements disloquent totalement le dispositif que son chef choisit de quitter, se mettant à l'abri à Paris pour un an. Son retour en août 1944, le regroupement dans les bois de Chevenon d'hommes dont certains, comme GAYET-*BEBERT* et TARTRAT-*KIKI,* survivants des chutes de 1943, ne l'ont pas attendu pour reprendre la lutte, ne mériterait pas grande attention tant son rôle dans les combats résistants fut modeste, sans l'épisode nerversois de la Libération.

Ces quelques faits soulèvent des questions qui toutes portent sur *NAPO*, sur ses connexions parisiennes avant son arrivée dans la Nièvre et sur son rôle dans les chutes de l'été 1943 dont il a réchappé et qui ont suivi sa brouille avec Marcel BARON-*MARQUIS,* commerçant de Nevers, responsable des équipes BOA. Michel PICHARD salue le comportement " intelligent, efficace, consciencieux " de BARON [219] . Si rien ne permet d'affirmer l'implication active de *NAPO* dans ces chutes, une circonstance amène à forcément s'interroger : il s'agit de sa liaison, à partir de juin 1943 avec Alice G.-*LILY*, née en 1921 dans le Bas-Rhin, présentée, lors de multiples contacts ou rendez-vous où il l'emmenait, comme une résistante, membre influente de *Libération*. Cette jeune femme, " allumeuse ", avait été présentée à NAPO par un architecte de La Charité-sur-Loire. Subjugué, *NAPO* en fit son égérie. Celle-ci, après la guerre, s'est révélée être l'agent F8022 de l'*Abwehr* et fut condamnée en juillet 1945 à la réclusion à perpétuité pour " intelligence avec une puissance ennemie ". En ces circonstances, *NAPO* fut au moins totalement irresponsable. Non seulement il avait laissé *LILY* pénétrer bien des secrets de l'organisation, mais lorsqu'il la surprit dans une pose peu orthodoxe avec deux de ses hommes, il se contenta de la " congédier " selon sa propre expression lorsqu'il en fit part à son chef PICHARD-*PIC*, abasourdi par un telle légèreté. Quelques jours plus tard les arrestations commençaient. C'est donc ce chef au moins totalement irresponsable qui proclame le 26 août, son attachement à la " ligne de conduite " faite de " droiture, discipline, responsabilité ".

3-Des controverses prolongées

Celui que Jean-Claude MARTINET qualifie de " personnage le plus controversé de la résistance nivernaise " continue à être perçu comme un authentique résistant par " quelques hommes restés fidèles à sa mémoire ". Outre son rôle incontestable dans la structuration de l'OCM et en partie du BOA entre 1942 et 1943, ces soutiens se fondent sur l'image légendaire dont COURVOISIER lui-même s'est paré, utilisant, dans le contexte de la guerre froide, les ressorts de ce dont il s'est toujours réclamé : l'anticommunisme. Le document majeur est constitué par son rapport du 28 septembre 1951, déjà abordé. Du récit très détaillé de ses activités et contacts du 20 août à fin septembre 1944 se dégagent trois faits majeurs. *NAPO* prétend avoir été contacté dès le 21 août par un officier de gendarmerie, en liaison avec l'EM FFI, pour prendre en charge la libération de Nevers, d'où l'épisode de l'affiche du 26. Il lui reviendrait d'empêcher des affrontements qui impliqueraient la population. *NAPO* affirme avoir proposé, lors d'une réunion au château de Sermoise, en présence du capitaine BALLAND, officier FFI représentant l'EM d'Ouroux, de se présenter ***" seul et sans armes trouver le***

[219] Michel PICHARD, cité dans Jean-Claude MARTINET, op. cit. p.91.

vertu de la loi du droit d'auteur.

commandant allemand de la place (il s'agit de Nevers) et de lui proposer de se rendre sans combat ". Enfin il se présente comme celui qui, premier arrivé à Nevers, a su unifier les composantes multiples qui s'y trouvaient, après la libération de la ville.

Dans son histoire de l'OCM [220] , CALMETTE enjolive encore ce plaidoyer *pro domo*, faisant du groupe *NAPO* " les FFI " du département ce qui est une généralisation des plus abusives, le présentant comme une victime des FTP, forcément parés d'intentions hégémoniques, alors que son expulsion de l'Hôtel de France fut décidée par le commandant départemental FFI ROCHE et transmise par le marquis Denys de CHAMPEAUX- *BIARD*. Ce dernier, officier de cavalerie, avait certes noué de liens affectueux et confiants avec le jeune commandant FTP Roland CHAMPENIER, mais le présenter comme un suppôt des " moscoutaires " relève d'un exercice sans le moindre rapport avec la réalité.

Au sein même des organisations auxquelles COURVOISIER est lié des réserves sont formulées, sur sa personnalité comme ses comportements. Michel PICHARD, homme aux multiples pseudonymes, *PICOLO, PIC, BEL, GAUSS*, envoyé en 1943 en France par le BOA pour rechercher et organiser des terrains d'atterrissage en apporte un portrait [221] dont certains traits, dans le contexte d'un combat clandestin, révèlent la dangerosité du personnage :

" De taille moyenne, NAPO, qui devait avoir une quarantaine d'années, était robuste et corpulent. Son allure martiale et joviale à la fois exerçait un attrait certain sur les gens, et on conçoit aisément qu'il ait pu former une équipe solide et dynamique. Il n'avait malheureusement aucune notion des règles de sécurité, et, tout en rendant hommage à ses qualités d'animateur, il convient de reconnaître objectivement qu'il n'était pas apte à diriger une organisation clandestine. Sans que, bien entendu, on ne lui posât des questions, il donnait volontiers sur sa propre carrière des renseignements détaillés et souvent déconcertants. Il avait un côté "Tartarin " au demeurant sympathique. "

Non respect des règles de sécurité, inaptitude à diriger, propension au bavardage :

c'est bien de cela qu'il s'agit derrière les formules balancées de PICHARD, mettant en vis-à-vis de ces traits de caractère des qualités n'ayant pas grand chose à voir avec les exigences du combat clandestin, jovialité, sympathie naturelle. On peut alors s'interroger sur les motivations de ceux qui ont attribué de telles responsabilités, mettant ainsi en jeu la vie de tant d'hommes et femmes engagés dans le combat résistant, à un personnage dont les faiblesses étaient aussi évidentes.

Il n'est donc pas surprenant que le jugement porté par celui qui était le chef théorique de *NAPO*, lors de la seconde période de sa présence dans la Nièvre, le colonel ROCHE, chef militaire départemental soit particulièrement sévère. Roche avait été désigné à ce poste par l'ensemble des forces résistantes départementales à la fin de 1943, après avoir été le chef départemental de *Libération-Nord.* Annotant le récit de l'histoire de l'OCM par *NAPO* [222] , ROCHE accumule les formules comme " aucune trace ", " aucune preuve " à

[220] Arthur CALMETTE, op. cit. p.202-203.

[221] Cité dans J.C.MARTINET, op.cit. p.90.

vertu de la loi du droit d'auteur.

propos d'allégations flatteuses pour lui-même avancées par l'auteur,en particulier une condamnation à mort par contumace dont il aurait été l'objet le 26 août 1943. Il en fait une preuve de son importance et une justification de sa disparition du département au moment où son organisation est disloquée par les arrestations, alors qu'aucune trace n'a pu être identifiée d'un tel jugement. S'appuyant sur le témoignages d'hommes ayant appartenu au dispositif OCM-BOA, ROCHE fait état de son aventurisme. Un témoin, M. MILLIEN, chef de division à la préfecture, va plus loin, faisant de *NAPO* un agent double. Lorsqu'il authentifie, non pas la véracité du contenu mais l'origine du rapport fait par COURVOISIER en 1951, ROCHE appelle à " la plus extrême prudence " à l'égard d'affirmations venant d'un personnage " excessivement suspect et dont le passé puis la vie après la Libération sont loin d'être sans reproches ". Cette litote porte sur les liens revendiqués de COURVOISIER avec le milieu parisien avant la guerre, comme sur les circonstances de sa mort accidentelle, dans des circonstances tellement mystérieuses que certains y voient un simulacre pour se refaire une nouvelle vie.

Après la Libération, *NAPO* et une partie de ses hommes se signalent par un certain nombre d'exactions. Cela finit par provoquer l'arrestation de leur chef. Le cas de celui-ci resurgit en mai 1945. Lors de la réunion du CDL du 4 mai [223] , le représentant du FN, MILLOT dénonce qu'il soit libre à nouveau et qu'il ait été " vu à la sous-préfecture tout à l'heure ". Il fait état des liens de COURVOISIER avec le Comité des Forges et dénonce son double jeu et sa volonté de lutter d'abord " contre les communistes ". MILLOT informe le CDL que COURVOISIER envisage de plus de porter plainte contre *Le Patriote*, journal du FN et exiger de lui 3 millions de francs de dommages et intérêts pour diffamation. La question resurgit le 31 mai. Devant la même instance, son président GAUTHE indique que c'est sur initiative du juge d'instruction que COURVOISIER était libre et fait état de la présence à Nevers " d'un lieutenant et d'un commandant venus de Paris " qui " s'occupent de son cas et malmènent sérieusement ceux qui prétendent porter atteinte à l'honorabilité de COURVOISIER ". Confirmant les craintes émises par MILLOT, il informe le Comité que COURVOISIER exige par voie de justice 3 millions du *Patriote* et 2 du *Journal du Centre.* Dans un rapport du CDL destiné aux autorités préfectorales et consacré aux mouvements [224] , le même GAUTHE lui fait porter l'essentiel de la responsabilité des chutes de 1943 ayant disloqué le dispositif OCM-BOA sur *NAPO*. Il met en avant la " curieuse façon de faire de la Résistance " d'un homme qui " s'exhibait dans les cafés et déployait son activité au grand jour " et rappelle que " les réunions "très secrètes" qu'il tenait avec ses amis chez C., charcutier en-dessous du marché Saint-Arrigle à Nevers étaient connues de toutes les commères du quartier ". Enfin, il informe ses pairs que lors de son procès sa maîtresse l'a accusé d'être comme elle un familier des officiers du SD, ce qui accréditerait la thèse, non seulement de son irresponsabilité et de ses imprudences, mais aussi de son double jeu.

Ces jugements venant de la part d'hommes pondérés comme ROCHE et GAUTHE

[222] AD58 999W62.

[223] AD58 999W628.

[224] AN 72AJ168.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

pèsent évidemment lourd face à un homme et des situations troubles, ayant débouché sur des drames. Il n'empêche que COURVOISIER-*NAPO* n'a pu exercer de telles responsabilités, en particulier lors de sa première venue dans la Nièvre, ni prendre la part surprenante dans la libération de Nevers par la seule force de son ambition. Il lui a bien fallu bénéficier, à l'instar d'ALAIN en Saône-et-Loire, de complicités, d'entregents l'utilisant à des fins qu'il convient d'identifier, au moins au stade de l'hypothèse.

4-Un ressort majeur : l'anticommunisme

Deux faits permettent d'avancer sur cette piste. Le premier touche aux liens établis dès son arrivée entre les deux dispositifs OCM et BOA. Membre de l'OCM , COURVOISIER est celui par lequel le BOA de la Nièvre est exclusivement lié à cette organisation. Cela n'allait pas de soi puisque les rapports de force locaux faisaient, et de loin, de *Libération-Nord* le premier mouvement de résistance, donc le plus à même de mettre en place un dispositif de terrains et d'équipes de parachutages. Celui qui deviendra *NAPO* empêcha cela et fit tout pour maintenir le BOA sous la soumission à l'OCM. Gît là d'ailleurs la source de la rupture avec son chef PICHARD lorsque son développement lui permettant de voler de ses propres ailes, se posa la question de l'autonomie du BOA par rapport à l'OCM. Hostile à cette évolution, *NAPO* se heurta à PICHARD lorsque celui-ci désigna comme responsable des équipes de parachutages Marcel BARON- *MARQUIS,* en juillet 1943, ce qui suscita une violente altercation de ce dernier avec *NAPO* [225] . Celui-ci alla alors jusqu'à tenter de susciter la formation d'une autre structure de direction du BOA. PICHARD dut en appeler à la direction de l'OCM pour régler la question. Que *NAPO* soit alors allé au-delà de ce qui lui était assigné, mû par son ambition, ne fait guère de doute. Cela n'empêche que jusque là il fut l'exécuteur de la politique de ceux qui l'avaient envoyé et promu dans un département où l'esquisse d'une unification de la résistance non communiste avec le FN et les FTP commençait à prendre forme.

L'autre occurrence soulevant des questions concernant la nature des arrières politiques de COURVOISIER est constituée par les circonstances étranges de la libération de Nevers. La mise en vis-à-vis des deux récits dont nous disposons, celui de *NAPO* de 1951, déjà cité et celui de P. DEMONGEOT, édité en 1975 par l'Amicale des Anciens FTPF du groupement Cher et Nièvre permet de reconstituer les événements et identifier ceux qui instaurèrent le groupe *NAPO* en acteur privilégié, au détriment des forces organisées et commandées par l'EM départemental FFI. Il s'agit du capitaine de gendarmerie MAIGRET-COLLET, commandant les forces de gendarmerie de Nevers et du capitaine BALLAND, officier de liaison du maquis, représentant à Nevers l'EM départemental. Il est établi que c'est le second qui transmit à *NAPO* l'appel du premier à entrer dans Nevers pour y assurer un ordre qui dans les faits passa par le désarmement des FFI et Milices patriotiques présents dans la ville. Cette initiative fut prolongée par une réunion des trois hommes, dans la journée du 7 septembre. Elle déboucha sur un accord faisant du bataillon *NAPO* l'auxiliaire exclusif de la police et de la gendarmerie pour tenir la ville. Les deux officiers menant une manœuvre tortueuse demandent au même moment à une délégation constituée par Roland CHAMPENIER, Denys de CHAMPEAUX et Paul

[225] J.C.MARTINET, op. cit. p.133.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

MATRIOLET d'attendre leur ordre pour faire entrer leurs forces dans la ville. Cette manœuvre ayant été éventée, l'EM départemental décida alors de réaliser la " seconde " libération de la ville et l'éloignement de *NAPO*. L'ordre naturel des choses reprenait alors son cours. Reste à identifier les motivations d'un homme comme le capitaine BALLAND, désigné par les chefs départementaux pour commander la place de Nevers et qui se livre à de tortueuses manœuvres ouvertement dirigées non seulement contre les Milices patriotiques mais aussi contre l'ensemble des forces politiques et militaires regroupées dans le CDL et l'EM FFI. Le fait que les Milices patriotiques et les maquis FTP aient été les premières cibles de ces manœuvres viennent à l'appui de la thèse du mobile anticommuniste de celles-ci. La conviction que les autres composantes étaient des otages impuissants du PCF et de ses organisations, FTP notamment, ne pouvait que renforcer les tenants de cette théorie dans leur volonté de mettre en avant des hommes à leurs yeux fiables.

L'histoire de *NAPO*, dont le second épisode ne pesa finalement que très peu sur le processus de la Libération et de ses suites, est cependant, à l'instar de situations proches dans d'autres départements, révélatrice de l'existence de forces politiques qui placèrent des hommes au sein de mouvements résistants pour y mener une stratégie se projetant très au-delà de la seule libération du pays et préparant les combats politiques de la séquence suivante. Elles le firent y compris en jetant dans les griffes de l'occupant des pans entiers de ces mouvements. Les filières et réseaux ainsi constitués, furent réactivés à l'occasion de situations difficiles, durant l'affaire algérienne notamment.

IV- UNE RESISTANCE ICAUNAISE INFILTREE PAR L'*ABWEHR*

Si en Saône-et-Loire le " colonel ALAIN " a opéré en électron libre, l'Yonne voit sévir après la Libération plusieurs personnages ayant en commun de servir l'*Abwher* et dont le parcours et l'action se sont croisées avant septembre 1944. Il s'agit du capitaine *JO,* du commandant DUPRE-*GILHO* et du commandant BARDET-*ROGER.*

1-Le capitaine *JO*, usurpateur, agent double

1-1-Un FTP brouillon et trop zélé ?

Dans un rapport adressé au préfet de l'Yonne et au procureur de la République, le commissaire commandant les Renseignements généraux d'Auxerre fait état [226] le 29 août 1944, soit quelques jours après la libération de la ville, des activités répréhensibles du capitaine *JO*, du 2e bureau de l'état-major FFI du département. Celui-ci se livre à la maison d'arrêt d'Auxerre à des interrogatoires qui suscitent chez le personnel pénitentiaire et par extension " en ville ", " une forte émotion ". Des prévenues, trois femmes de 22, 23 et 30 ans, convaincues d'avoir eu des relations amoureuses avec des Allemands et suspectées de dénonciations ont été interrogées par *JO* entièrement dénudées, ont été battues à coup de poing, de pied et de ceinturon. Le personnel " qui s'efforçait de

[226] AD89 1W319.

vertu de la loi du droit d'auteur.

soustraire les détenues à ses coups " s'est vu menacé par l'arme de poing du capitaine FFI.

Il se signale à nouveau au même fonctionnaire [227] , mais cette fois seulement comme suspect lors de l'arrestation puis la disparition de Marcel BROCARD, ancien militant communiste, ayant rompu à la suite du pacte germano-soviétique puis adhéré à la IVe Internationale. Opérée le 22 septembre par deux inconnus, dont l'un " semble être *JO* ", cette arrestation aboutit le 29 décembre à la découverte du cadavre de BROCARD dans les bois de Seignelay. Rien ne permet de confirmer l'hypothèse policière, ni au service de qui *JO* aurait opéré. Rien n'exclut cependant que *JO* ait voulu, en éliminant un trotskiste, courant dont il sait que le PCF le poursuit d'une véritable volonté de destruction, renforcer son crédit auprès de ses supérieurs hiérarchiques, à moins bien sûr qu'il n'ait agi sur ordre. Les deux hypothèses sont plausibles.

L'homme qui apparaît ainsi sous le champ d'observation de la police n'est ni inconnu ni nouveau venu dans l'Yonne où son histoire commence en avril 1944. L'homme arrive, depuis le Loiret, accompagné d'une femme nommée Pierrette, présenté par le parent d'un cadre FTPF, chef de maquis réputé pour son " indiscipline viscérale " MITTAY-*PAULO*, ***" chef courageux mais peu soucieux de sécurité "*** [228] **.** Ce chef de maquis organise des hommes sans en référer au recruteur ce qui accroît les risques d'infiltration. Entré en contact avec la direction régionale FTPF, *JO* se dit communiste et ancien des Brigades internationales. Robert LOFFROY se souvient d'un homme qui " s'agitait beaucoup, parlait énormément, était très envahissant ". Son passage dans les maquis FTP de l'Yonne est marqué, selon LOFFROY, par de nombreuses " excentricités " en particulier avant le débarquement. Cette attitude qui aboutit le 10 juillet 1944 à la dissolution de la compagnie dont le commandement lui avait été confié, la compagnie ROUGET de LISLE, est partiellement masquée par " la grande pagaille qui chez les FTP de l'Yonne avait suivi l'échec de l'insurrection du 6 juin ". En effet, obéissant à des consignes venus des " politiques ", initiative qui sera par la suite mise au compte du seul CER Marcel ASMUS-*DUPRE* alors qu'il semble n'avoir que répercuté des ordres venus de l'échelon supérieur, les FTP icaunais ont lancé " une tentative de soulèvement général " qui s'acheva en fiasco. Robert LOFFROY en témoigne aujourd'hui, le 6 juin 1944, ASMUS-*DUPRE* proposa au CMR de lancer l'insurrection nationale. L'accueil fut enthousiaste. Cette attitude dont le déroulement des événements démontra qu'elle était totalement irréaliste s'explique selon Robert LOFFROY par l'idéalisation du thème de l'insurrection nationale dont étaient bercés les FTP et par la coupure que la clandestinité avait creusée avec le reste de la population, les amenant à en surévaluer la capacité de sursaut collectif, à la seule annonce du débarquement. Dans ce contexte agité qu'une sérieuse reprise en main en juillet apaisa, le fait que plusieurs chefs de compagnie FTPF fassent preuve d'indiscipline ou d'irresponsabilité contribue à ne pas trop mettre le cas *JO* en relief, ceci d'autant plus qu'il conquiert une véritable légitimité en devenant à partir du débarquement une sorte de champion de la chasse et de l'élimination de collaborateurs, ce qui le fait bénéficier d'une grande popularité chez de nombreux maquisards. En réalité,

[227] AD89 1W319.

[228] ***Robert LOFFROY, commissaire aux effectifs du FN de l'Yonne. Entretien 16 octobre 1996.***

vertu de la loi du droit d'auteur.

il élimine ceux qui pourraient témoigner de son double jeu. Récompensé pour ces exploits, il est nommé en août " responsable aux renseignements ", dépendant directement du CTR, fonction où il manifeste " un zèle remarquable ", éliminant de nombreux agents de l'*Abwehr*, faisant dès le premier jour de la Libération une véritable chasse au ***" gratin de la collaboration auxerroise qui n'était pas parvenu à prendre la fuite avec les Allemands "*** [229] . Ses excès lors des interrogatoires signalés par les RG amènent ses supérieurs à le relever de ses fonctions. Cette initiative suscite protestations, distributions de tracts pour défendre celui qui s'est constitué une figure de justicier. Robert LOFFROY convient aujourd'hui avoir ***" sous-estimé le prestige dont il jouissait auprès des maquisards aux yeux desquels il symbolisait la justice "***, notamment en arrêtant en pleine audience le greffier du tribunal d'Auxerre, ancien membre du PPF. Rétabli dans son grade, il se met sous la protection de *GILHO.* Cette situation est révélatrice, chez les maquisards, de la survalorisation de la dimension armée de leur combat et du courage physique qui permit à des gens comme *JO* de se constituer une figure héroïque masquant leur besogne d'agents doubles. Elle constitue, n'étant en rien isolée, un démenti à ceux qui tendraient à présenter le dispositif FTP et celui du FN comme strictement soumis aux directives venues de leurs cadres communistes.

1-2- L'agent double démasqué, éliminé

Ses liaisons avec les services de renseignements allemands furent mises à jour dans des circonstances où la part de hasard joua un rôle déterminant.

En mars 1944 le responsable militaire des FTPF de l'Yonne, CHAMFROY- *CLAIR* reçoit, chose rare selon Robert LOFFROY, une mise en garde de la direction parisienne, le CMN des FTPF, contre l'éventuel passage dans l'Yonne d'un couple se faisant appeler TONIMATON, et qui avait fait au service de l'occupant des ravages dans la région parisienne et le Loiret. La mise en garde était accompagnée de la consigne de le mettre hors d'état de nuire. Or en août 1943, à Guerchy, commune de résidence de Robert LOFFROY, où il s'occupait avec son camarade Claude BURAT d'une Auberge de Jeunesse, s'était présenté un jeune couple d'une vingtaine d'années se faisant appeler Jo et Huguette TONIMATON. Ils s'affichaient de façon très bavarde comme des jeunes communistes parisiens poursuivis par les Allemands après leur participation à la manifestation parisienne du 14 juillet, en route pour un maquis FTP des Alpes. Alerté, Robert LOFFROY ne put qu'être perplexe devant leur attitude, mais les laissa partir. Lorsque plusieurs mois plus tard vint l'avertissement de Paris, Robert LOFFROY fut convaincu d'avoir eu affaire aux personnages annoncés.

Quelques jours après la Libération, Robert LOFFROY est averti par la mère de Claude BURAT de la présence des TONIMATON à Auxerre. Dans le doute, il les fait arrêter par le 2e bureau FFI, donc par le capitaine *JO*. Porteurs d'ordres de mission parfaitement en règle et confirmés par Paris comme membre de la JC clandestine, ils sont rapidement élargis. Quelques jours plus tard, début octobre, *JO* et sa compagne, se disant menacés par des complices des collaborateurs qu'ils ont contribués à éliminer disparaissent du département. Le cadavre de *JO* est retrouvé quelques semaines plus

[229] ***Robert LOFFROY entretien cité.***

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

tard dans le midi. L'enquête établit que ce sont les hommes de *GILHO* qui ont éliminé un témoin gênant.

En effet, la mise à jour, à partir de 1946 du dispositif de l'*Abwehr* dans l'Yonne et dans la région parisienne permet d'établir l'appartenance de Georges CLEMENT- *JO*, né à Saint-Mihiel le 21 décembre 1903, à ce service depuis 1940, en lien avec DUPRE-*GILHO.* Sa compagne, de son vrai nom Georgette BOUY, comparaissant devant la Cour de Justice d'Orléans, lui reconnut huit condamnations pour des délits divers, avant la guerre.L'information venue de Paris en 1943 était bien exacte puisque CLEMENT et sa compagne avaient usurpé l'identité du jeune couple de communistes, dont la plongée dans la clandestinité avait en quelque sorte rendu disponible la véritable identité. Ainsi, Robert LOFFROY découvrit avec quelque dépit qu'il avait fait arrêter en septembre 1944 les véritables TONIMATON par celui qui avait usurpé leur nom pour couvrir ses activités en région parisienne ! Encore peut-on se réjouir avec lui que le décalage des circonstances ait empêché une éventuelle mise en pratique des consignes de sécurité venues de Paris en 1944 et que les véritables TONIMATON aient profité du fait que l'exécution des traîtres supposés ou réels obéissait à moins de célérité après la Libération.

Toujours est-il que *JO* avait pu sévir de longs mois sans être mis en difficulté, bénéficiant d'une figure héroïque de justicier. Lorsque Marcel BARBOT, futur député-maire communiste de Nevers, inspecteur des maquis pour la région FTP, vint à Auxerre en octobre 1944 et s'inquiéta des bruits qui couraient sur les méthodes de *JO*, il lui fut rétorqué qu'il était utile au parti, qu'il l'avait financé aux temps de la clandestinité et qu'il fallait donc fermer les yeux sur ses excès [230] .

2-DUPRE-*GILHO* une pièce maîtresse du dispositif allemand en France

CLEMENT-*JO* n'est qu'un personnage de seconde zone, dont les excès et les extravagances ne pouvaient que finir par intriguer ses chefs, même s'ils l'assuraient d'une grande popularité auprès de maquisards avides d'exploits spectaculaires et de justice immédiate. Il n'en est pas de même pour son supérieur hiérarchique, DUPRE-*GILHO.*

Celui-ci, membre de la direction du mouvement *Ceux de la Libération-Vengeance* [231] , est à la Libération chef du 2e bureau de la place d'Auxerre, chargédu contrôle de l'état-major FFI. Or, arrêté en 1946, il est jugé, condamné à mort et exécuté cette même année. L'enquête à propos de son passé met en lumière une autre face du personnage. Dès avant la guerre, il émarge à l'OVRA tout en infiltrant en Espagne le groupe dirigeant des Brigades internationales, où il est remarqué dans l'entourage immédiat d'André MARTY. En 1941, il est au service de Hugo BLEICHER-*Monsieur JEAN* de l'*Abwehr* qui est chargé d'infiltrer le réseau d'espionnage *Interallié* et en 1943 est de ceux qui sont chargés de mener un travail au sein de la section française du SOE. Au cours de son procès DUPRE-*GILHO* avoue être à l'origine de la chute du premier commandant des FFI

[230] Marcel BARBOT, commissaire politique, élu député-maire de Nevers en 1945.

[231] Mouvement issu de la fusion de *Ceux de la Libération* et de *Vengeance* issu du PSF. Devient *CDLL-Victoire* après la Libération.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

de l'Yonne, Marcel CHAMPOT-*CHOLLET* ainsi que de nombreux autres résistants locaux.Cet agent de l'*Abwehr* put donc en toute impunité traverser la première année de liberté, en occupant des fonctions importantes dans le processus de liquidation des FFI. De plus, selon un rapport établi le 21 novembre 1973 [232] , Paul PICOT, pharmacien à l'hôpital de Sens, ancien président du parti radical-socialiste de l'Yonne, avance que DUPRE-*GILHO* travaillait en même temps pour les services américains, leur fournissant en particulier des renseignements collectés par ses agents sur les rampes de lancement des V1. Ce dernier élément ferait du personnage un agent triple, servant deux des armées engagées dans le conflit tout en étant infiltré dans une structure de la Résistance française.

3-Le commandant BARDET, un agent de l'*Abwehr* dans l'état-major FFI

Un troisième personnage manifeste l'importance de l'infiltration d'agents doubles dans le dispositif résistant de l'Yonne. Il s'agit du commandant BARDET-*ROGER* qui a pris le commandement du réseau *Jean-Marie*-SOE à la chute de son fondateur le commandant Henri FRAGER-*PAUL*, arrêté à Paris le 27 juillet 1944, déporté et assassiné à Buckenwald le 4 octobre 1944. Pendant l'été 1944, il commande le maquis d'Aillant-sur-Tholont. " Homme habile et énergique " [233] , il est du premier état-major FFI constitué le 31 mai 1944, aux côtés de *CHOLLET*, d'Adrien SADOUL-*CHEVRIER,* de Jean CHAPELLE-*VERNEUIL* et du commandant HERBIN. Or, arrêté le 5 décembre 1945, jugé en décembre 1949, il est condamné à mort le 16 par la Cour de Justice de la Seine puis gracié. En effet, arrêté par les Allemands en mai 1943, retourné, il est depuis l'agent *DICK*, matricule E8010 de l'*Abwehr.* Le bulletin mensuel des anciens du réseau *Jean-Marie* exprime le désarroi des anciens compagnons de combat de BARDET et de l'un de ses acolytes : ***" Beaucoup d'entre nous avaient dans la clandestinité vécu côte à côte avec les deux accusés, leur faisant alors une confiance absolue. Pour tous ceux-là ce ne pouvait être qu'un déchirement douloureux que d'apprendre soudainement que ces hommes qu'ils avaient connus, respectés, admirés, avaient un autre visage qui leur était inconnu "***. Dans son rapport au préfet du 3 novembre 1944 [234] , le commissaire des RG d'Auxerre n'a pas ces états d'âmes. S'il reconnaît le " dynamisme " du personnage, lui assurant " un grand ascendant sur ses hommes ", il en déplore " la férocité des procédés ", la pratique " d'exécutions sommaires ", visant par leur vigueur à " masquer son double jeu ". Pour ce fonctionnaire de police, BARDET relève de la figure du *condottiere.*

4-Une infiltration diversifiée

Ainsi il apparaît que le département de l'Yonne a vu, au moins à tel ou tel moment, ses principales organisations de Résistance, *CDLL-V*, FTP, SOE, infiltrées par des agents

[232] AN 72AJ208.

[233] Robert BAILLY, *Si la Résistance m'était contée*, ANACR de l'Yonne, 1990, p.365.

[234] AD 89 1W26.

vertu de la loi du droit d'auteur.

ayant été ou étant au service des occupants. La capacité de plusieurs de ces agents à masquer leur double jeu au delà de la Libération contribue, lorsqu'il est découvert, à une certaine confusion à l'égard de la figure résistante puisque des cadres majeurs apparaissent comme complices de l'ennemi. Chez beaucoup de résistants cette découverte tend à engendrer un certain repli sur soi-même, manifestant le désarroi de ceux qui " ne savent plus quoi penser ". Cette attitude est renforcée par une fréquente indulgence illustrée par BLEICHER lui-même qui bénéficie d'un non-lieu, ayant tardivement, selon une expression qui fit florès, " rendu des services à la Résistance ". Quant à savoir si ce double jeu voyait alterner des séquences séparées par des retournements ou conciliait simultanément les deux activités, il apparaît dans les situations envisagées que c'est bien de la deuxième hypothèse qu'il s'agit, les chutes avouées s'étant produite en période d'activité résistante.

Donc, à des degrés de responsabilité et de dangerosité divers, des hommes troubles ont pu infiltrer, y compris à des postes de responsabilité importants, les dispositifs résistants. Qui plus est, et on est alors au cœur des préoccupations de cette étude, certains d'entre eux ont joué un rôle dans les processus de transition ou au moins bénéficié d'appuis dès lors qu'ils se sont retrouvés face à la justice. Ces situations constituent alors une des multiples facettes de la réalité de la période, constitutives des difficultés de ceux qui voulaient que seules les lumières du combat libérateur soient à la base de la France nouvelle dont ils rêvaient.

CHAPITRE 4 : LES ALEAS D'UNE EPURATION LENTE ET MAL CIBLEE

S'il a pris depuis, souvent sous des plumes fort complaisantes pour la collaboration, une acception très dépréciative, le terme d'épuration baigne littéralement la période de la Libération et les mois qui la prolongent. Apparu en 1791 dans son sens moderne d'élimination d'éléments indésirables d'une société [235], il possède d'emblée de fortes connotations révolutionnaires. De ce fait, il est perçu par certains comme une urgente nécessité et par d'autres comme la manifestation effrayante de leur défaite.

I-LE RESULTAT INEVITABLE DE LA COLLABORATION, DEVENU ENJEU POLITIQUE

La constance de collaboration politique des organismes de l'Etat de Vichy avec la puissance occupante, police et magistrature en particulier, l'ampleur des fortunes accumulées par les praticiens de la collaboration économique et surtout le tragique bilan de la terreur milicienne des derniers mois d'occupation font de l'épuration un thème récurrent, une préoccupation constante chez ceux qui estiment que la construction d'une

[235] Selon le Dictionnaire historique de la langue française, Ed. Robert.

vertu de la loi du droit d'auteur.

France nouvelle exige que soient extirpés tous les stigmates de la soumission au vainqueur de 1940. La façon dont elle fut menée, ses résultats, ses limites et ses hésitations constituent de ce fait un élément majeur du contexte des premiers mois de liberté.

1-La légitimation par les organes de la France libre

C'est dès le 13 juillet 1940 que le chef de la France libre annonce sur les ondes de la BBC que ***" la France libérée punira les responsables des désastres et les artisans de sa servitude "*** [236] . L'acte de punition est explicitement affecté aux résistants par Jacques DUCHESNE dans l'émission " Les Français parlent aux Français " lorsqu'il y énonce, en 1941 qu'à " La Gestapo d'Hitler comme à celle de Darlan ", il doivent opposer leur " propre terreur secrète ". L'immédiateté de la punition est reprise par Maurice SCHUMANN lui-même à la mi-septembre 1941 lorsqu'il annonce que la sentence de mort pour les dénonciateurs est " exécutoire avant la victoire ". La verve de Pierre DAC décline à longueur de messages les avertissements en direction de ceux à qui il annonce : ***" Vous serez verdâtre, la sueur coulera sur votre front et dans votre dos ; on vous emmènera et, quelques jours plus tard, vous ne serez plus qu'un petit tas d'immondices "*** [237] . Bien entendu ces thèmes sont repris et développés par la presse et l'ensemble de la propagande clandestine. Ces déclarations sont à lire à plusieurs niveaux . Si l'annonce est bien réelle, elle se renforce d'une volonté de peser, par la menace, sur le comportement de ceux qui, hésitant sur la conduite à suivre ou déjà engagés dans la collaboration, seraient susceptibles de choisir au moins la passivité, au mieux le retournement. Ceux qui recevaient ces messages au sein des maquis, dans l'ombre de la clandestinité, n'avaient que faire de ces subtilités. C'était pour eux la légitimation de leur volonté de briser ceux dont ils subissaient la politique et les forces qu'ils affrontaient. D'ailleurs l'exemple venait d'Alger où le CFLN n'avait pas hésité à faire mener une active épuration, notamment en faisant arrêter, juger, condamner à mort et exécuter un ancien ministre de PETAIN, Pierre PUCHEU, venu en Afrique du Nord se livrer à d'obscures manœuvres politiques avec le général GIRAUD. C'était aussi pour eux la responsabilité écrasante d'exercer, donc de mesurer, de maîtriser et de contrôler, une justice rendue sans règles autres que celles que s'imposaient ceux qui la pratiquaient. Cette responsabilité était non seulement annoncée, elle fut dotée d'une base réglementaire, dès lors que la France combattante se fut constituée en CFLN le 3 juin 1943 puis en GPRF un an plus tard, organes dont la légitimité revendiquée leur permettait de légiférer par ordonnances ayant force de loi.

2-L'épuration légalisée

De juillet à novembre 1943 le CFLN [238] jette pas à pas les bases du cadre juridique des

[236] ***Charles de GAULLE, Discours et messages, vol. I, Plon, 1970. p.15.***

[237] ***Pierre DAC, Les voix de la Liberté, t.IV, p. 127.***

[238] Herbert LOTTMAN, *L'épuration,* Fayard, 1994, p. 64-75.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

différents domaines concernés par l'épuration, la politique, l'administration et l'économie. L'ordonnance du 6 juillet 1943 légitime, même s'il contrevient aux lois établies, tout acte accompli depuis le 10 juin 1940, " dans le but de servir la cause de la libération de la France ". Par la suite, ce sont les bases de l'épuration légale qui sont jetées par différents textes définissant les formes de collaboration et légalisant leur répression, en s'appuyant sur la législation existante, en particulier les articles 75 à 83 du Code pénal qui définissent les actes de trahison, d'atteinte à la sûreté de l'Etat ou susceptibles de " nuire à la défense nationale ". Outre les conséquences pratiques pour les temps suivant la Libération qu'ils impliquent concernant la mise en place d'une épuration légale, ces textes, et tout particulièrement celui du 6 juillet 1943, constituent forcément pour les combattants une couverture légale aux actes de guerre auxquels ils sont amenés à se livrer. Nous verrons lors de l'étude des procès de résistants que la définition du service de " la cause de la libération de la France " reçut des acceptions à géométrie variable selon les situations et fit l'objets d'intenses polémiques. Il n'en reste pas moins que pour les combattants, tout du moins ceux qui en eurent connaissance, cela légitimait et légalisait des mesures brutales, prises dans le contexte particulier de la guerre de libération, ceci d'autant plus clairement qu'au moment du débarquement le COMAC comme les mouvements ou les FTPF appelaient explicitement à l'exécution des traîtres [239]. A partir du moment de libération, c'est la phase de l'épuration légale qui s'ouvre. Si elle marque un changement de nature, elle conserve avec la période précédente la dimension de brûlante exigence qui vient de tous ceux qui eurent à souffrir de la collaboration. De ce fait, outre sa mise en œuvre, elle devient un thème majeur d'agitation, avec celui du ravitaillement.

3-Préoccupations matérielles et agitation politique

Dès les premières semaines de liberté, la demande d'une épuration élargie et rapide devient un thème récurrent de la propagande issue des comités de libération, des partis de gauche comme de la plupart des mouvements. Omniprésent dans les dénonciations des limites et lenteur des réformes promises, ce thème est le plus souvent étroitement associé à la question du ravitaillement. Cette association n'est ni fortuite ni artificielle. Elle est légitimée par le maintien dans les services du Ravitaillement général de fonctionnaires ayant servi le régime de Vichy et qui apparaissent ainsi à la fois comme les manifestations d'une épuration insuffisamment élargie et comme les acteurs du sabotage du ravitaillement.

De véritables campagnes politiques sont développées à l'égard de cibles individuelles, constituées par des personnels majeurs de l'appareil de répression de Vichy, étroitement associé aux forces de sécurité de l'occupant.

Dans l'Yonne la cible principale est GREGOIRE, commissaire divisionnaire aux Renseignements généraux d'Auxerre, ayant laissé une sinistre trace dans le département. Dès le 23 septembre, au cours d'une réunion publique à Auxerre, le PCF exige un procès rapide et sa condamnation à la peine capitale [240]. Cette volonté trouva une réponse lors du procès du commissaire devant la Cour de Justice de l'Yonne, du 18 au 20 avril 1945,

[239] Herbert LOTTMAN, op.cit., p. 42-43.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

aboutissant à la condamnation à mort de l'accusé. Mais le fait qu'il ait comparu libre à son procès est révélateur des hésitations ou contradictions apparues au cours de l'instruction des dossiers de tels personnages.

Il en est de même en Côte-d'Or où l'automne 1944 est marqué par la mise en cause du commissaire MARSAC principal ordonnateur de la chasse aux résistants de la région. Les hésitations de la justice devant le dossier vont d'ailleurs déboucher sur un drame obscur qui en faisant disparaître le personnage avant son procès évitera d'entendre la voix d'un homme très informé, du fait de sa fonction, de ce qui s'était passé depuis 1943.

Les lenteurs et hésitations de l'épuration suscitent colère et protestation de forces issues de la Résistance. Le 5 mars 1945 , le comité de coordination FN/MLN de Chalon-sur-Saône exige dans le quotidien local une ***" épuration totale de la police et de la magistrature "***, ***" le châtiment exemplaire de tous les traîtres et de tous les trafiquants "***. Cette exigence manifeste trois réalités politiques, six mois jour pour jour après la Libération du département. L'exigence fiévreuse d'une épuration radicale émise par une large partie du monde résistant n'a été que très partiellement satisfaite ; la connexion avec les questions du ravitaillement, avant et après la Libération, est confirmée par la mise en cause des " trafiquants ", appellation visant les profiteur du marché noir, cibles de l'action des comités de libération et des Milices patriotiques ; mais comme il sera démontré dans l'étude de l'échec des structures issues de la Résistance, ce discours radical cache en fait leur incapacité à avoir prise sur le réel, sa dimension globalisante compensant son faible écho sur une population plus préoccupée par les problèmes quotidiens, le suivi des opérations militaires et, du printemps à l'été 1945, par le retour des prisonniers et déportés.

4-Un problème bien réel

Le décalage croissant entre une population de plus en plus désireuse de tourner la page et de ne pas trop s'interroger sur la période précédente et des organisations porteuses de la demande d' " épuration totale " ne doit pas masquer la lenteur, les incertitudes et la partialité du processus de l'épuration. De ce fait, des dossiers graves continuent à mobiliser, au-delà des querelles partisanes. C'est le cas en Côte-d'Or du dossier de l'abbé VAXILLAIRE, accusé d'avoir dénoncé le maquis de Foncegrive [241] au printemps 1944. Attaqué par la gendarmerie française, ce maquis subit de lourdes pertes, un tué au combat, quatre fusillés, trois déportés morts dans les camps. La longueur de l'instruction, étendue jusqu'en 1947, le déplacement du procès, initialement prévu à Dijon pour février 1947 à la Cour de Justice de Lyon suscitent la constitution d'un véritable front uni en Côte-d'Or puisque le meeting de protestation du 21 février à Dijon est organisé par les partis de gauche, les mouvements, de l'OCM à *Libé-Nord* et des organisations d'anciens combattants comme Rhin-Danube. La lenteur des instructions successives, l'indulgence croissante des jugements suscitent chez beaucoup d'acteurs du combat libérateur un fort sentiment de frustration. Aujourd'hui encore, reste chez certains d'entre eux la conviction

[240] AD89 6W25450.

[241] AD21 41M279.

vertu de la loi du droit d'auteur.

qu'une épuration plus rapide, plus brutale, plus ciblée sur les véritables décideurs aurait pesé positivement sur la suite des événements politiques.

5-Parmi les facteurs de cette situation, le poids des difficultés matérielles

Les caractéristiques de l'épuration, telles qu'elles ont été identifiées, tiennent à des données politiques liées à la volonté du général de GAULLE de s'appuyer sur une partie de l'appareil d'Etat hérité comme d'éviter des déchirement internes à la société qu'une trop large épuration risquerait de susciter. Il ne faut malgré tout pas négliger une dimension secondaire et partiellement conséquente des choix politiques, celle des conditions matérielles dans lesquelles s'est déroulée la mise en place des juridictions d'épuration, Cours de justice et Chambres civiques.

Dans la Nièvre, le 20 novembre 1944, le procureur du gouvernement de la Cour de justice s'adresse [242] au procureur général pour faire état des problèmes dans lesquels il se débat. Il ne dispose alors que de deux magistrats pour traiter 450 dossiers déjà ouverts, avec une probabilité d'un millier à l'issue des enquêtes. Il demande de ce fait l'attribution d'un personnel constitué de deux secrétaires, deux greffiers et trois sténodactylos réparties entre le parquet, l'instruction et le greffe. Il sollicite de plus la création de deux sous-sections de la Cour de justice à Château-Chinon et Clamecy. Le 12 décembre le préfet informe le ministre de l'Intérieur des difficultés matérielles des tribunaux d'épuration. Le Palais de Justice, ancien palais ducal de la ville, ne disposant pas de place, il a dû louer quatre pièces dans un immeuble privé, servant de cabinet au Président, au Commissaire du gouvernement, au juge d'instruction, au secrétariat. Enfin il soulève les difficultés de transport et les coûts associés par le transfert de détenus à Pougues-les-Eaux, la prison de Nevers étant insuffisante.

Une telle situation, révélée plus de trois mois après la Libération par des hommes en charge de l'épuration met crûment en lumière le fossé existant entre l'importance des tâches, des difficultés matérielles pour les exécuter et la double réalité de l'urgence de traiter la question et de la volonté des forces résistantes de la voir régler. Manifestement, la médiocrité des moyens mis à la disposition des tribunaux d'épuration est une des composantes d'une volonté politique d'aller ni trop vite, ni trop loin, ni trop fort dans le processus d'épuration.

Les situations envisagées permettent de conclure que cette épuration est au cœur des enjeux politiques de la Libération et des temps qui lui succèdent. La confrontation entre une exigence de justice à la mesure des crimes avec les hésitations, lenteurs et palinodies de l'appareil judiciaire ne pouvait que déboucher ponctuellement sur des situations tragiques, comme ce qui devint, à Dijon, " l'affaire MARSAC ".

II-L'AFFAIRE MARSAC, MEURTRE RITUEL OU LIQUIDATION ORGANISEE ?

[242] AD58 999W967.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Le jeudi 15 février 1945, l'ex-commissaire MARSAC est extrait de sa cellule de la prison de Dijon par des éléments d'une foule estimée à plus de 10 000 personnes. Il est alors lynché, son corps supplicié promené à travers la ville. Le personnage, son rôle durant l'occupation dans la lutte contre la Résistance, les circonstances de sa détention et de sa mort, l'écho national qu'eurent les faits, constituant une sorte de mythe d'une justice populaire spontanée, constituent à eux seuls une véritable " affaire " dont les tenants et aboutissants touchent à de multiples aspects de la période suivant la Libération et dont le président du CDL de Côte d'Or, Claude GUYOT, estimait " qu'elle ne pouvait pas ne pas éclater " [243] .

1-Une épuration d'une lenteur exaspérante

Le personnage a connu pendant l'occupation une ascension extrêmement rapide au sein des forces de police. Un rapport du Secrétaire général pour la police de Dijon, intitulé " Causes et effets de la manifestation ", adressé à la Direction générale de la Sûreté Nationale au lendemain de sa mort [244] retrace les étapes de ce parcours. Nommé commissaire stagiaire à la Brigade de Dijon le 5 avril 1941, il est promu le 10 mai 1943 chef de la section politique, puis nommé commissaire principal, chef de la Délégation régionale des Renseignements généraux le 24 janvier 1944, ceci à 28 ans. Ces fonctions le mettent en première ligne dans la lutte contre ceux que le régime vichyste et les forces occupantes qu'il sert qualifient de " terroristes ". Ses succès lui valent une citation à l'ordre des services de police de la région de Dijon : il ***" déploie à la tête de ses hommes une activité inlassable, un dévouement admirable, un cran magnifique ; se trouve ainsi à la base des heureux résultats policiers dans la région de Dijon "***. En effet, lors du premier mois qui le voit à la tête des Renseignements généraux de Dijon, ce sont 250 arrestations de résistants qui sont mises à son crédit par Claude GUYOT [245] . Ceci explique que le nom même de ce policier suscite grande crainte chez les résistants de Bourgogne. Nous avons donc affaire à un personnage à la carrière fulgurante, largement liée aux circonstances particulières de l'occupation, qui traîne derrière lui l'image sanguinaire de celui qui fut responsable de l'arrestation et de l'exécution de cinq jeunes dijonnais dont quatre élèves de l'Ecole normale d'instituteurs de Dijon. Cet acharnement, s'exerçant " principalement à l'encontre des FTPF " [246] , ne l'empêche pas, au cours du troisième trimestre de 1943, de nouer de contacts avec le BOA aboutissant à " un *modus vivendi* provisoire " [247] .

Si PICHARD s'étend peu sur la nature et les circonstances des contacts entre

[243] Claude GUYOT, *Historique du CDL de la Côte-d'Or,* p.215.

[244] AD21 40M114.

[245] Claude GUYOT, op.cit., p.217.

[246] Michel PICHARD, *L'espoir des ténèbres,* p.356.

[247] idem p.104.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

MARSAC et certaines structures de la Résistance, les enquêtes minutieuses menées en Côte-d'Or par Gilles HENNEQUIN [248] permettent d'éclairer quelque peu cet aspect assez particulier. Le dispositif concerné est constitué par l'OCM et le BOA qui, comme en d'autres endroits comme la Nièvre, coopérent dans l'organisation des parachutages et des sabotages. On y rencontre des hommes relevant aussi, formellement ou par simple proximité politique, des FTPF et du FN. Il s'agit de Charles PROFIT, Alix LHOTE, proche du FN, déporté et Maxime GUYOT. Cette proximité organisationnelle, surprenante à bien des titres, permet aux FTP de bénéficier d'une partie du premier parachutage de Côte-d'Or, organisé pour le BOA le 17 juillet 1943, à Saint-Philibert, village où Alix LHOTE est instituteur. Ceci nuance quelque peu d'ailleurs l'image, largement constituée après coup, des FTPF privés d'armement. Charles PROFIT est pour Gilles HENNEQUIN " un résistant infatigable ", sans cesse en action, " peu importait avec quelle organisation ", ce qui explique sa double appartenance, fondateur d'un maquis FTP à Cessey-sur-Tille et immatriculé comme agent P2 du réseau Action du BOA. C'est d'ailleurs à ce titre qu'il rencontre une première fois MARSAC, en 1943 à Arceau, près de Dijon, chez son chef de MAISONNEUVE, de l'OCM. MARSAC qui a déjà " rendu des services " au BOA, en faisant libérer un " radio " est convié à assister, dans une pièce voisine, à l'interrogatoire d'un homme se réclamant de la Résistance et suspecté d'être agent allemand. Démasqué, celui-ci est condamné à mort et exécuté non loin de là. Ceci n'empêche pas MARSAC d'envoyer dans la même période de l'été 1943 ses GMR à l'attaque de maquis constitués comme PROFIT d'anciens de la Compagnie du Génie 9/12, créée par les accords d'armistice en juin 1940 afin de participer à la reconstruction des infrastructures ferroviaires françaises. C'est d'ailleurs après l'arrestation de plusieurs de ses hommes que PROFIT monte une opération bien dans le style du personnage : accompagné de deux faux *Feldgendarms*, il se rend chez MARSAC pour lui annoncer qu'il fera exécuter deux policiers chaque jour si ses hommes ne sont pas libérés [249] . S'il n'obtempère pas complètement, MARSAC fait disparaître les découvertes d'armes des procès-verbaux ce qui mena à des peines légères.

Dès début 1944, ***" il comprend que si le BOA accepte ses services, le réseau entend strictement témoigner des services ainsi rendus mais en laissant la justice le soin de juger les très graves délits commis par MARSAC "*** [250] **.** Dès lors, il rompt avec le BOA. Même si l'épisode fut de courte durée, il est révélateur de situations qui virent des collaborateurs majeurs de la lutte contre la Résistance chercher à constituer des contacts et par la grâce de " services rendus " échapper à la justice. Il refait d'ailleurs une nouvelle tentative, en août 1944, faisant alors savoir à l'EM-FFI qu'il était prêt à se rallier à la Résistance. Depuis 1943, il s'était à nouveau signalé, notamment en étant à l'origine de l'arrestation de 117 personnes à Montceau-les-Mines, début 1944 où ses services effectuèrent une grande rafle. Rien de surprenant donc qu'il reçoive une fin de non-recevoir. De l'ensemble de ces circonstances, il ressort que sa motivation était moins

[248] Gilles HENNEQUIN, *Résistance en Côte-d'Or,* t.3, p.183-185.

[249] Gilles HENNEQUIN, op. cit. p.117.

[250] idem p.312.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

la volonté de travailler avec l'occupant que sa haine des communistes ou supposés tels, jointe à un farouche esprit carriériste.

Arrêté à la Libération, il voit sa mise en jugement devant la Cour de justice demandée par le CDL dès le mois d'octobre. Devant la lenteur de l'instruction, le 8 décembre, ce comité convoque en séance plénière le procureur LECHAT, le commissaire du Gouvernement VOISENET et le juge BOUCHARD, chargé de l'instruction [251] . Face à l'interpellation d'un CDL soumis à une intense campagne communiste en faveur d'un épuration rapide et radicale, les magistrats arguent de la nécessité de longues et nombreuses auditions pour instruire le dossier, de la " défense pied à pied " d'un MARSAC excipant de liens avec la Résistance, enfin du risque de mettre en danger des victimes déportées en cas de citations de leur nom au cours d'un procès précédant la fin de la guerre. Néanmoins, ils promettent une comparution dès janvier. La campagne de presse contre MARSAC menée par le PCF et ses organisations périphériques s'amplifie en janvier, attisant l'impatience comme la volonté de vengeance d'une opinion déjà fortement mobilisée sur ce dossier. C'est ainsi que le 13 janvier 1945, *L'Avenir*, hebdomadaire du FN de Côte-d'Or titre à la une " Dans toute la Côte-d'Or, un seul cri : à mort MARSAC ! ". La suspicion des épurateurs est renforcé par une tentative d'évasion de MARSAC, le 14 janvier au cours d'un transfert dont le *Bien Public* indique dans son édition du 15 qu'il se faisait " à pied, sans menottes ". Dès le 4 janvier, le CDL avait envoyé une adresse solennelle [252] au Garde des Sceaux, l'alertant des lenteurs de l'épuration et de ses conséquences prévisibles :

Le 16 janvier, lors d'un transfert de la PJ à la prison, au retour d'un interrogatoire, MARSAC tente de s'évader, tentative ajoutant à l'impatience face aux lenteurs de la procédure, la crainte de le voir y échapper, enfin le sentiment diffus qu'il dispose dans l'appareil de la police et de la justice de complicités. D'ailleurs, dès le 4 janvier, le CDL, sous couvert du Commissaire de la République, avait envoyé une protestation solennelle au ministre de la Justice. J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fonctionnement de la Cour de justice en Côte-d'Or et sur les dangers que comporte pour l'ordre public la lenteur des instructions. Installée le 9 novembre 1944, la Cour de justice de Dijon n'a statué jusqu'à ce jour que sur sept affaires. […] Un procès important parmi tant d'autres est à l'instruction depuis novembre : celui d'un commissaire de police convaincu d'avoir exercé une activité extraordinaire contre les patriotes et ayant à son actif 250 arrestations. Le Commissaire du Gouvernement avait promis que les débats s'ouvriraient le 15 décembre. Le 31 décembre a passé lui aussi et nous apprenons qu'il n'est pas sûr du tout que l'instruction soit terminée avant la fin du mois, si bien que les accusés ont des chances de ne jamais comparaître devant leurs juges. Cette lenteur exaspère tout le monde. Le public s'impatiente. Il souffre de conditions de vie difficiles ; on pouvait satisfaire à bon compte sa soif de justice en jugeant des inculpés de marque ; or il voit venir peu de ravitaillement et pas du tout de justice. On comprend fort bien sa légitime impatience. [...] Si un tel état de choses devait persister, il est certain que la

[251] Claude GUYOT, op. cit. p.216.

[252] AD21 40M114.

vertu de la loi du droit d'auteur.

justice populaire se ferait d'elle-même. Nous avons pu endiguer jusque là la marée, mais le moment est venu où nous serions obligés de convenir, si le peuple se faisait justice lui-même, qu'il n'a fait que remédier rigoureusement aux défaillances de l'organisme qualifié et nous ne saurions le blâmer. […] Le Président du CDL.

Au delà de la solennité de l'interpellation, deux points méritent attention dans les formulations du CDL. Il établit le lien entre les " conditions de vie difficiles ", allusion entre autres aux énormes difficultés de ravitaillement en ce premier hiver de liberté, durcies par les caprices d'un temps qui fait alterner inondations et vagues de froid, et la nécessité d'une justice rapide afin de " satisfaire à bon compte sa soif de justice ". Par là même, le CDL, par la voix de son président, tente de se dédouaner de ses responsabilités d'un domaine -le ravitaillement- dont il a hérité de la charge des services vichystes, en escomptant de l'épuration de quelques " inculpés de marque " qu'elle compense la colère montante contre les conditions de vie dégradées. Nous sommes en présence d'une singulière approche de la part de cet organisme, concevant l'épuration comme un exutoire à une colère pouvant se retourner contre lui, comme une sorte d'os à ronger à jeter à une opinion dont manifestement il n'est fait ici d'autre cas que de la considérer que comme une masse à " satisfaire à bon compte ". Nous sommes ici fort éloignés des idéaux démocratiques du programme du CNR. Quant à la référence à la possibilité de voir une " justice populaire se (faire) d'elle-même " et à l'affirmation que ceci ne saurait être blâmé, elle résonne, dès lors que les événements du 15 février sont connus, d'une façon étrangement prémonitoire. Harcelé par le PCF et par la presse locale, le CDL avalise par avance l'exercice d'une " justice populaire " s'exerçant sur MARSAC, se dessaisissant ainsi de ses responsabilités politiques. Même si ce texte ne fut connu qu'après coup, les communiqués du CDL protestant contre la lenteur de l'épuration avaient la même tonalité et préparaient le terrain des faits à venir.

2-Un procès à nouveau repoussé

Au bout du compte, cédant aux pressions diverses, la Cour de justice fixe une audience pour le 14 février. Dans son édition du lendemain, *La Bourgogne républicaine* exprime sa stupéfaction devant la décision prise :

" La Cour de justice de Dijon a pris hier une décision dont nous dirons nettement qu'elle est plus que regrettable. Elle a renvoyé sine die le procès MARSAC, sous le prétexte en apparence honorable, mais en réalité spécieux, que la publication des noms de patriotes déportés en Allemagne, après avoir été livrés par MARSAC aux Allemands, susciterait inévitablement des représailles. […] Mais on pouvait fort bien juger MARSAC sans prononcer les noms des déportés politiques. On pouvait fort bien se contenter de citer à l'audience cinq témoins : les parents des normaliens que l'ancien commissaire a livrés au peloton d'exécution allemand.. Les témoignages auraient suffi. L'évocation de la mort de ces cinq enfants, la lecture de leurs déchirantes lettres d'adieu auraient suffi… "

Venant d'un organe de presse plutôt modéré, l'article cité est révélateur de l'exaspération qui monte dans la pourtant paisible capitale bourguignonne. Les effets de style, avec la répétition de " on pouvait fort bien " et " auraient suffi ", martèlent la possibilité d'une

vertu de la loi du droit d'auteur.

alternative possible aux atermoiements de la Cour de justice. La référence aux normaliens fusillés fait appel au souvenir d'un drame devenu depuis un élément majeur de la mémoire dijonnaise, mettant face à la barbarie des êtres incarnant la jeunesse, la réussite scolaire dans une institution, l'Ecole normale d'instituteurs, qui jouait un rôle majeur dans l'imaginaire laïque et démocratique puissamment revivifié par la Résistance.

Ainsi l'audience tant attendue se clôt sur une décision d'ajournement du procès, ce qui suscite, selon le quotidien susnommé, " une violente manifestation à l'intérieur du Palais de Justice ", suivie par un cortège organisé par les parents des fusillés et déportés, dirigé jusqu'à la préfecture et au bureau du préfet. A partir de cette décision, PCF et CDL vont rivaliser d'initiatives afin d'encadrer la mobilisation. Dès le 14, le PCF lance un appel à un meeting de protestation pour le 15 février à 18 h 30, salle de Flore du Palais des Etats [253] . Les Renseignements généraux font état de la présence fréquente, particulièrement près des usines, de papillons collés. Ils appelent à cette manifestation en dénonçant le fait que " Marsac ayant échoué, les juges lui donnent l'occasion de tenter à nouveau sa chance". Ainsi, le PCF met en cause ouvertement la Cour de justice, lui attribuant une volonté délibérée de faciliter les desseins d'évasion de MARSAC. Le fait n'est pas insignifiant, sachant que le PCF participe au CDL et que celui-ci exerce théoriquement un contrôle sur ladite Cour.

Dès qu'il découvre l'initiative communiste, le CDL ou plus précisément son président Claude GUYOT, décide de prendre les devants en appelant pour l'après-midi du 15, donc quelques heures avant le meeting du soir, à ***" une manifestation monstre, en appelant toute la population dijonnaise à clamer son indignation et sa réprobation "*** [254] ***.*** Après avoir consulté " par téléphone le plus grand nombre possible de membres du CDL ", GUYOT signe un communiqué de presse appelant au meeting, en précisant : ***" La gravité de la décision et l'heure de la manifestation font une obligation aux ouvriers de quitter en bloc le travail "***, façon indirecte d'appeler à la grève générale, via la CGT contrôlée par le courant réformiste.

Les justifications avancées dans son ouvrage de 1962 par Claude GUYOT sont révélatrices de la volonté des deux courants majeurs du CDL, socialistes et leurs alliés d'une part, PCF et ses organisations sous contrôle d'autre part, de récupérer le mouvement de colère populaire et en apparaître le meilleur défenseur. Toutes les organisations membres du CDL se rallient à l'appel, alors que le PCF maintient son meeting du soir. L'appel à la grève, les surenchères des uns et des autres ne peuvent que tendre une atmosphère déjà durcie par la décision de la Cour de justice.

3-Un après-midi de chien

Cette tension explique que dès l'annonce de la manifestation, se soit tenue à la Préfecture une réunion des responsables de l'ordre à Dijon. Dans son rapport du 16 février à la Direction générale de la Sûreté nationale [255] , le Secrétaire général pour la

[253] AD21 40M114.

[254] Claude GUYOT, op. cit. p.220.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

police de Dijon fait état du dispositif prévu pour empêcher tout débordement. Les lieux sensibles (prison, Préfecture, Palais de Justice…) se voient affecter 201 fonctionnaires de police (corps urbain et CRS) ou gendarmes, 65 étant maintenus en réserve. Dans son propre rapport, le commandant de BROSSARD, de la CRS 81, précise à propos des CRS mis en réserve qu'il s'agit de " jeunes gardiens en instruction qu'il était contre indiqué d'utiliser au contact avec la foule ". Sept sites étant considérés comme sensibles, le dispositif apparaît d'emblée comme assez léger. La prison par exemple, où MARSAC est détenu, se voit attribuer une section de 65 CRS, dont rien d'ailleurs n'indique qu'ils ne partagent pas le désir de vengeance exprimé à l'égard de MARSAC. Dans son rapport à ses supérieurs [256], l'officier de paix DROGOUL, commandant le détachement chargé de la garde de la prison, précise qu'il avait reçu " l'ordre de ne tirer en aucun cas sur la foule ", décision logique, cinq mois après la Libération. Il reste que, de fait, la protection de bâtiments officiels était particulièrement légère.

Le déroulement de la manifestation nous est accessible via plusieurs sources : le récit qu'en fit Claude GUYOT, les compte rendus d'origine policière, un dossier de clichés photographiques d'origine non identifiée, enfin le témoignage de Paulette ASMUS [257], à ce moment là compagne du premier secrétaire fédéral de Côte-d'Or du PCF, membre du CDL. Il en ressort d'abord le caractère massif d'une manifestation chiffrée selon les témoignages de 10 000 à 15 000 personnes, selon les différents compte rendus d'origine policière, 25 à 30 000 selon Claude GUYOT, chiffre de toute façon tout à fait considérable pour une petite capitale régionale, alors que ni les prisonniers de guerre ni les survivants des camps de la mort n'était revenus, supérieur même aux défilés de la Libération. Cette foule est bigarrée et disparate, tous les témoins y constatant la présence de nombreux ouvriers, souvent avec des pancartes ou banderoles de leur entreprises, d'étudiants, de femmes et de soldats français ou appartenant à l'armée des Etats-Unis. Le rassemblement, convoqué sur la place de la Libération, est présidé, depuis une tribune, par les représentants des forces ayant appelé : Claude GUYOT pour le CDL, le chanoine KIR, Marcel ASMUS du PCF, Pierre BRANTUS du MLN, PETIT de la CGT, Mlle PAQUET de l'UFF, BILLARD pour le syndicalisme chrétien, l'abbé DAYET du FN, THOMAS de la SFIO et BIGOT du CLL de Dijon. C'est dire que, du chanoine KIR à ASMUS, toutes les nuances politiques de la Résistance sont présentes. Plusieurs de ces personnalités, GUYOT et ASMUS en particulier, s'adressent alors à la foule, au long de ce que GUYOT qualifie de " temps de discours modérés mais fermes ", à la suite duquel ***" il est décidé qu'un cortège se rendra devant la Palais de Justice puis devant la prison, à la demande des familles des fusillés "*** [258]. Ce premier moment de l'après-midi du 15 février pose déjà question. Si le récit du président du CDL apparaît très consensuel et apaisé, le secrétaire général pour la police de Dijon, dans son rapport du 16 février à la

[255] AD21 40M114.

[256] Idem.

[257] Entretien du 1er septembre 1997.

[258] Claude GUYOT op. cit. p. 222.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Direction générale de la sûreté nationale à Paris, indique qu'à la fin de son intervention, Claude GUYOT proclama ***" nous allons nous diriger vers le Palais de Justice et la prison. Pour clore cette manifestation, répétez avec moi le serment solennel "nous jurons de venger nos morts " ", et précise qu'à la suite de cette adjuration " un grand cri lui répondit ; à ce moment là, l'arme est chargée, le but est visé "***. Par contre Paulette ASMUS, qui était à ce moment là la compagne du dirigeant communiste, avant de l'épouser quelques années plus tard, pourtant peu suspecte de sympathie pour de président du CDL, affirme aujourd'hui ne garder aucun souvenir de cet épisode. Par contre elle témoigne [259] de l'insistance de GUYOT pour que le meeting se prolonge en manifestation devant le Palais de Justice et la prison. Par contre, les dirigeants du PCF, effrayés par l'ampleur inattendue du mouvement, eussent préféré une dispersion immédiate, probablement soucieux de ne pas amplifier à l'extrême la manifestation unitaire de l'après-midi, afin de ménager un espace politique à leur initiative du même soir. De ces témoignages en partie contradictoires, il ressort que Claude GUYOT, devant une manifestation qui " dépasse tous les pronostics " [260] , a choisi de laisser à la foule un espace de défoulement collectif, où la forte charge émotionnelle, renforcée par la présence au premier rang du meeting des familles des cinq jeunes fusillés, pourrait s'exprimer. Le rapport policier cité pose problème. Soit il est conforme à la réalité des faits, GUYOT ayant intérêt, vu le déroulement du drame, à masquer sa responsabilité, et alors celui-ci apparaît comme le manipulateur de la foule, organisant sciemment le lynchage de MARSAC, soit il est construction *a posteriori* et alors se pose la question de l'intérêt qu'aurait eu la police d'inventer de toute pièce une situation peu favorable à l'image du personnage, écartant l'attention d'éventuels autres initiateurs. Dans l'un ou l'autre cas, il est patent que cette situation est trouble à l'image du parcours de MARSAC et de la diversité des gens et forces concernés.

Pour ce qui est du défilé lui-même, les témoignages convergent : récit de GUYOT, rapports policiers et souvenirs de Paulette ASMUS, confirmés par les photographies prises par de journalistes au long du parcours. Ils décrivent une foule grave, déterminée, bien éloignée de l'image que colportèrent alors et colportent encore aujourd'hui nombre d'ouvrages entretenant la thèse d'une foule furieuse, se livrant à une sorte de défoulement primitif et sanglant. En effet, après environ un kilomètre de parcours, la manifestation arrive devant la prison. Une partie des manifestants selon la police, des gens déjà sur place selon Claude GUYOT, pénètrent dans l'enceinte. Les faits qui s'enchaînent alors nous sont rapportés avec minutie par le lieutenant DROGOUL, commandant les forces chargées de protéger le bâtiment. Il rapporte à ses supérieurs [261] que " la cellule de MARSAC se trouvait au rez-de-chaussée et à proximité droite de l'entrée " et que " le gardien chef ouvrit lui-même la cellule de MARSAC ", non sans avoir au préalable " enlevé les étiquettes des cellules renfermant les détenus B…, D…,ainsi que deux femmes récemment condamnés à mort par la Cour de Justice ", ceci vers 17

[259] Entretien du 3 avril 1998.

[260] Claude GUYOT, op. cit. p.223.

[261] AD21 40M114.

vertu de la loi du droit d'auteur.

heures 05, selon DROGOUL. Ces faits sont confirmés par un rapport d'un inspecteur des RG [262] dont la suite du récit atteste qu'il fut au cœur de l'événement, établissant de façon détaillée comment MARSAC fut exécuté. Le corps de MARSAC, d'abord " piétiné et déchiqueté " est alors pendu à un poteau indicateur, puis à un platane. S'en suit alors une macabre procession, le corps supplicié étant promené, dans une sorte de cérémonie d'expiation, à travers la ville, à nouveau pendu cette fois aux grilles de l'Hôtel de Ville, malgré les tentatives du maire Georges CONNES pour faire cesser ce " carnaval moche ". "Injurié, menacé ", le maire doit renoncer, le défilé peut reprendre un autre tour de ville jusqu'à ce que, la foule s'étant progressivement éclaircie, la police, essuyant des jets de pierre récupère le cadavre et dépose à la morgue à 19 heures 10. Il s'est donc passé deux heures depuis l'extraction MARSAC de sa cellule.

En contraste avec la dramaturgie de l'après-midi, le meeting du soir se déroule paisiblement, 1500 personnes selon la police viennent écouter des représentants du FN, de l'UFF, du PCF. Bien entendu, il est surtout question des faits de l'après-midi. De la thèse avancée, les rapports des RG, le témoignage de Paulette ASMUS, les échos de presse sont convergents pour dire qu'elle tourne autour de l'idée d'un coup monté par des gens ayant intérêt à ce que MARSAC se taise définitivement. Sont nommément désignés les juges, les avocats de MARSAC et ses chefs hiérarchiques. Le président du CDL n'est pas épargné lors de l'intervention de l'abbé DAYET du FN, estimant que " quand on déchaîne la force humaine, il faut prévoir où elle s'arrêtera ", allusion limpide à l'attitude de GUYOT, avant et pendant la manifestation. Naît au cours du meeting une phrase qui eut quelque postérité : " MARSAC a payé ses crimes, et pendant ce temps, ses complices sablent le champagne ", façon balancée de dire que la mort de MARSAC n'est pas imméritée, mais que seul un traitement judiciaire du dossier aurait permis de tout savoir sur ses entregents ou complices.

4-Eléments d'interprétation, échos et enjeux d'une sale affaire

Les incertitudes sur la réalité des faits, l'écho national et la constitution en archétype d'une vengeance de masse de la mort de MARSAC, les doutes qui pèsent sur les initiateurs et bénéficiaires, les répercussions internes au CDL amènent à penser que sous la brutalité des faits gisent toute une série de questions et enjeux révélateurs des complexités de cette période de transition.

L'écho massif à l'appel des différentes forces du CDL, l'attitude de cette foule, décrite comme " hurlante et vociférante " par un agent des RG [263] alors que les autres témoignages comme les photographies la montrent plutôt passive mais tendue, révèlent l'extrême sensibilité des Dijonnais à la façon dont se déroule l'épuration. En réalité celle-ci focalise probablement non seulement le désir de voir vengées des victimes dont les plus connues, nous l'avons vu, concentrent des images très sensibles, mais aussi la pression psychologique d'une situation intérieure et extérieure difficile. Sur la vie quotidienne pèsent les énormes problèmes du ravitaillement comme la lenteur du redémarrage de la

[262] idem.

[263] AD21 40M114.

vertu de la loi du droit d'auteur.

production ; si l'issue de la guerre ne fait pas de doute, le terme en est incertain. Au moment des faits, ce n'est que depuis deux semaines que la poche de Colmar est réduite et même si, à l'exception des poches de l'Atlantique, le territoire est libéré, pèse lourdement l'angoisse sur le sort des déportés et des prisonniers de guerre. La conjonction de ces données explique l'hypersensibilité collective à la conduite de l'épuration et la tendance à la focaliser sur des situations aussi fortement constituées que celle de l'ex-commissaire MARSAC.

Le déroulement des faits, les circonstances de la mort de MARSAC amènent à s'interroger sur la part du spontané et du décisionnel, et pour ce dernier sur l'origine de la décision. Face à l'analyse fine des faits, des traces archivistiques laissées, des témoignages de témoins ou d'acteurs la thèse d'une forte pulsion spontanée et vengeresse ne tient pas. Les photographies [264] prises en contre plongée depuis le mur d'enceinte de la prison pendant le lynchage de MARSAC permettent d'avoir une vue panoramique de cette foule, sous un angle montrant l'expression des visages. Or, et y compris pour les rangs les plus proches du groupe en acte, on ne trouve nulle trace d'expression relevant de l'hystérie collective. Les exécuteurs de MARSAC semblent procéder comme en service commandé. Ces constatations convergent d'ailleurs avec l'analyse de Claude GUYOT dans le compte rendu qu'il transmet le 20 février au Ministre de l'Intérieur, dans lequel il fait état du " calme parfait " et de l' " ordre impeccable " du cortège. L'étrangeté de ce contraste entre la barbarie du lynchage et le calme environnant se conjugue avec un autre aspect troublant, dont Claude GUYOT comme Paulette ASMUS font état : la présence, au moment de l'arrivée du cortège, dans la première cour d'enceinte de la prison d'un groupe de gens armés de "revolvers et mitraillettes, de grenades , d'échelles ", de " rondins " selon le rapport de police, dont " des Américains " selon Claude GUYOT appartenant à des unités stationnées à Dijon, constituant l'élément parvenant à entrer dans la prison et extraire MARSAC. Claude GUYOT s'interroge en rafale dans son rapport : " Qui étaient ces gens là ? D'où venaient-ils ? Pourquoi étaient-ils là ? A qui avaient-ils obéi ? ", manifestant ainsi une perplexité surprenante : ces gens, les photographies en témoignent, opèrent à visage découvert, au contact des manifestants, des dirigeants du CDL, des forces de polices et nul ne semble se soucier de la moindre tentative d'identification. Si l'on y ajoute les circonstances de l'ouverture de la seule cellule de MARSAC, si enfin on fait état d'une révélation de Claude GUYOT dans son ouvrage de 1962 où il fait état de l'arrivée " chez le procureur général ", avant l'audience du 14, d'un télégramme signée " du ministre de la Justice lui-même, prescrivant le renvoi de l'affaire ", nous sommes face à une convergence de faits particulièrement troublante. L'affaire est suffisamment d'importance pour que le général de division commandant la Mission de liaison d'inspection mobile d'organisation de l'armée [265] adresse au ministère de la guerre un copieux rapport de 12 pages. Il fait état des faits, non sans erreurs [266] , mais surtout il avance une interprétation politique de l'affaire. D'emblée, il centre cette analyse non sur la victime qui n'est " en quoi que ce soit intéressante ", ce qui est tout de même évacuer bien vite sa capacité de nuire, mais sur

[264] AD21 40M114.

[265] SHAT 6P7.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

" l'action irréfléchie du Président du CDL, et d'un manque total de sens politique de la part des responsables locaux ". A propos de l'appel à manifester, il s'étonne que la décision ait été prise par le seul GUYOT, le CDL, le préfet, le maire de Dijon, le Commissaire de la République lui-même approuvant " au moins tacitement " l'initiative. Le déroulement des faits dont il met en relief le discours enflammé de GUYOT lui permet d'avancer une condamnation brutale de " certains personnels politiques de province ", " ces "HOMAIS départementaux" qui dans une ville bourrée de blessés et d'étrangers oublient la guerre… ". S'étonnant que le président du CDL, le préfet, le commissaire de la République soient " tous professeurs et membres d'un même parti politique ", il s'acharne sur GUYOT : " petit professeur… apprenti sorcier, submergé par les forces qu'il a déchaînées ", avançant un parallèle avec Camille DESMOULINS manifestement très dévalorisant à ses yeux. Si la matérialité des faits sur lesquels s'appuient ces éléments de réflexion est globalement conforme à la réalité, ce rapport dénote néanmoins de la part de son auteur une particulière virulence à l'égard des structures de transition, tout particulièrement le CDL " irresponsable " et les " hommes politiques des partis de la résistance ", connotée à une certaine condescendance à l'égard de la " province ". Cette charge sans nuance dispense son auteur de s'interroger plus sur l'origine réelle de la mort de MARSAC et sur l'intérêt que pouvaient avoir certaines personnes et organisations à sa disparition.

Localement, si chacun s'interrogea sur les responsabilités, de fait aucune initiative ne fut prise pour identifier l'origine de l'affaire. Celle-ci devint l'objet de querelles internes au CDL, en particulier entre le PCF et SFIO, détentrice de la présidence. Le premier émet des doutes sur la volonté de Claude GUYOT, en complicité avec les autorités préfectorales et policières, de ne pas empêcher le lynchage de MARSAC. La direction du CDL, par la plume de son président ou par l'intermédiaire de *La République de Bourgogne*, quotidien dirigé par Pierre BRANTUS du MLN, accuse la mouvance communiste d'avoir attisé la colère populaire pour ensuite, alors que la mécanique était lancée, tout faire pour en empêcher l'inéluctable aboutissement. Une telle querelle apparaît bien périphérique à la question centrale de l'origine des faits. Une hypothèse possible est qu'au delà de leurs querelles, les composantes du CDL, mesurant les effets déstabilisateurs de révélations sur la totalité du parcours de MARSAC et sur les tenants et aboutissants de sa mort, ont préféré ne pas aller plus loin. Ainsi les mythes constitués, gommant les connexions éventuelles entre certaines forces résistantes et des éléments collaborateurs, purent perdurer ; ainsi le souvenir de cette singulière journée se réduisit pour la plupart à l'image d'une justice populaire, pour l'approuver comme pour la condamner.

Reste à s'interroger sur ce qu'il y avait derrière l'attitude de la foule. On l'a vu, sa composition était très disparate. La forte composante étudiante et ouvrière s'explique par la nature des victimes de MARSAC et par l'influence communistes dans ces milieux. La présence de militaires, en-dehors des questions soulevées sur le rôle des soldats américains est la manifestation, rencontrée en bien d'autres circonstances, de la présence dans les processus politiques suivant la Libération, d'anciens maquisards en voie

[266] Il avance notamment que la foule transporta le cadavre à " l'équarissage ", version totalement fantaisiste, démentie par tous les récits et rapports locaux.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

d'intégration ou intégrés dans l'armée régulière. Au delà de ces groupes, ce sont probablement les différentes composantes de la population dijonnaise, en particulier la petite bourgeoisie salariée ou de la boutique qui est là, comme le montrent les photographies. La question est de savoir par quel mécanisme tous ces gens se sont finalement coulés dans ce qui apparaît bien, y compris dans la passivité complice, dans une sorte de macabre cérémonie. L'explication réside probablement dans la puissance des angoisses accumulées au cours de la guerre revivifiées par les incertitudes de ces temps encadrés par une Libération déjà lointaine et une victoire tardant à venir. Le défilé, dans ses deux séquences successives, toutes fortement ritualisées, la première dans la figure protestataire classique, la seconde dans celle de la célébration macabre, fonctionne alors comme exutoire de ces ressorts psychologiques.

Au titre de ce que fut la carrière de MARSAC, de la façon dont les instances de l'épuration la traitèrent, des formes que prirent son lynchage et du traitement de son bilan, il est donc possible d'affirmer qu'elle concentre bien des réalités et enjeux de cette période confuse où la France libérée doit d'un même mouvement régler les comptes d'un passé tragique et s'inventer un avenir.

Dès lors, l'" affaire MARSAC " devint un référent de tout discours protestataire contre les difficultés de l'épuration. Si elle n'en résume pas toutes les données, elle en est cependant un épisode significatif et contribue à expliquer l'état d'une opinion traversée par plus de doutes que de certitudes.

CHAPITRE 5 : UNE OPINION DEÇUE, DESORIENTEE

Au cours de la première année suivant la Libération, donc dans la période initiale de la séquence étudiée, les quatre composantes de la situation de la France précédemment envisagées agissent fortement sur l'état d'esprit de Français, les mettant souvent en opposition avec l'immensité des espoirs générés par les combats libérateurs, révélant ou exacerbant les contradictions politiques nées durant l'occupation. L'étude de ces réalités amène à utiliser le concept d'opinion, à la fois commode et délicat ; commode parce ce qu'il renvoie sans ambiguïté aux perceptions collectives des événements, aux réactions qu'ils suscitent, à l'approche par la population de son avenir ; délicat parce qu'il identifie principalement les tendances majeures, gomme les singularités et tend à limiter les phénomènes de conscience, individuels ou collectifs, aux échos suscités par les messages émis, les actions entreprises, les politiques menées, par ce qui relève de l'Etat, des structures économiques et des organisations sociales. Des aspects importants de l'attitude comme des formes de conscience de la population échappent donc à l'analyse menée en terme de faits d'opinion. Cette limite est renforcée par le fait que les sources majeures pour cette période sont constituées par les analyses des observateurs étatiques, police et gendarmerie, collectées par ceux qui incarnent le pouvoir de l'Etat, préfets et sous-préfets. Cette réserve faite, il reste que ces sources permettent d'esquisser les données dominantes de l'opinion française.

vertu de la loi du droit d'auteur.

I-LA PERCEPTION DE LA SITUATION PAR LE SEUL SOUS-PREFET COMMUNISTE DE LA REGION

1- Henri VITRIER, sous-préfet communiste d'Autun

L'arrondissement d'Autun présente plusieurs singularités. La partie nord du département ayant été coupé de la préfecture mâconnaise par la ligne de démarcation, la sous-préfecture d'Autun assura ses fonctions sur l'ensemble de la partie du département situé en zone occupée, constituée par l'essentiel du potentiel industriel avec Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines. Pendant une partie des temps d'occupation, c'est un milicien, AUGER, qui assura les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement et de préfet de la zone Nord, y exerçant une chasse impitoyable aux résistants. A la Libération, lors de l'attribution des postes de sous-préfets par le CDL, c'est à Henri VITRIER, ancien responsable des FTPF de la zone nord du département qu'échoit la responsabilité de l'arrondissement d'Autun. Avant son éviction, intervenue dès 1946, il exerce sa fonction avec beaucoup de sérieux, sachant manifestement atténuer sinon même écarter les préventions suscitées chez certains par son appartenance politique. La trace archivistique majeure [267] de son bref passage dans cette fonction est constituée d'un copieux dossier de rapports de synthèse adressés ponctuellement au préfet. Respectant scrupuleusement le plan indiqué par les services préfectoraux, il rassemble fidèlement les rapports fournis par les services de police des villes de son arrondissement ainsi que ceux des brigades de gendarmerie pour les zones rurales. Ce n'est qu'en de rares circonstances, comme dans son rapport du 25 février 1945, qu'il sort d'un mode strictement descriptif pour esquisser une volonté politique.

2- Une population rapidement troublée

Dès le 26 octobre 1944, Henri VITRIER fait état auprès du préfet DREVON du " trouble " qui tend à s'instaurer dans l'opinion, en particulier devant des " arrestations arbitraires ", les " difficultés du ravitaillement ", de nombreux conflits nés de " la lenteur de la mise en place des nouveaux conseils municipaux " ou opposant certains de ces conseils aux CLL. Il reprend, concernant la grande ville industrielle qu'est le Creusot, l'analyse de son commissaire de police selon lequel " le changement de municipalité est passé presque inaperçu ". Dans ce cas, il faut voir, bien plus qu'une situation généralisable, les effets conjugués du paternalisme des SCHNEIDER, le traumatisme des deux bombardements alliés des 17 octobre 1942 et 20 juin 1943 qui au prix d'une paralysie temporaire d'usines travaillant pour l'occupant, avaient profondément marqué la ville (près de 400 morts, 3000 maisons détruites).

A l'instar de ses correspondants dont il répercute les échos auprès du préfet, il observe le désintérêt progressif de la population pour les questions politiques. A la " sorte de mélancolie anxieuse " de son rapport d'avril 1945 succède " l'atonie douloureuse " de

[267] AD71 W123855.

vertu de la loi du droit d'auteur.

celui de juillet pour finir en août par le constat que " l'opinion n'a que peu d'attention aux questions politiques ", que ***" les controverses politiques passent au second plan, sauf en quelques cénacles où les militants dénombrent les forces, inculquent les principes, en prévision des prochaines consultations électorales… "***

Ces formulations sont d'un double intérêt. Destinées au seul préfet, elles laissent au militant communiste qu'est Henri VITRIER, une latitude de liberté de pensée et d'expression qu'il n'aurait pas eue dans des écrits publics. Cette dimension accorde à ces quelques lignes une crédibilité certaine. Quant à leur contenu proprement dit, il est en profonde discordance avec le discours convenu issu des forces politiques partisanes lancées dans le combat électoral comme des structures issues de la Résistance qui cherchent à maintenir l'enthousiasme des temps du combat libérateur. Le constat de la disjonction en cours entre une population de plus en plus absorbée par les difficultés quotidiennes, perturbée par les situations troubles suivant la Libération et le mode de traitement de l'épuration et ce que VITRIER qualifie non sans quelques mépris de " cénacles " est éloquent de la rapidité de l'évolution de l'opinion, dans les quelques mois suivant le retour de la liberté.

Ces réalités, que des spécificités locales comme on l'a vu pour le Creusot pourraient expliquer, recoupent en fait largement ce qui peut être observé dans le reste du département et de la région.

II-L'EVOLUTION DU RAPPORT DE LA POPULATION AUX QUESTIONS POLITIQUES

1-Une opinion divisée, partagée entre épuration et souci de paix civile

Dans le département de l'Yonne, le chef d'escadron FORTIN, commandant la compagnie de l'Yonne de la Gendarmerie française observe dans son rapport au préfet du 7 octobre 1944 qui porte sur la période allant du 10 septembre au 10 octobre [268] , " l'incertitude dans l'esprit des populations qui craignent que des troubles soient provoqués ". Cette observation succède à l'analyse du processus de l'épuration en cours, marqué au niveau départemental par environ 600 arrestations. Concernant ce qui relève pourtant d'une forte demande de la part des populations, l'observation du chef d'escadron révèle un souhait diffus de retour à une paix civile après des années de troubles. On touche là à une donnée décisive de la période, la volonté de changements profonds venant d'une partie de la population, alliée à ce souhait de paix civile. Dans son rapport du 3 novembre, donc quasiment contemporain du précédent, le commissaire commandant les Renseignements généraux de l'Yonne observe que " les milieux résistants ne sont pas unanimes " à propos de l'épuration et de la lutte contre le marché noir.

L'arrestation de gens ayant " milité dans la Résistance " comme LHEMANN, qui sera par la suite convaincu de trahison aux côtés de son acolyte BARDET, contribue au trouble

[268] AD89 1W26.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

d'une opinion " assez complexe à saisir ". Pour lui, la majorité du ***" public qui a assisté passivement aux événements qui se sont déroulés (…) ne suit qu'avec beaucoup de lenteur les personnes qui veulent les mener vers une rénovation plus ou moins précise de notre pays ".*** Dans un même ordre d'idée, le sous-préfet de Sens rapporte au préfet d'Auxerre le 21 novembre 1944 qu'à la suite d'arrestations mal comprises et d'attentats à Joigny, " l'opinion est désorientée " et manifeste le souhait d'un " retour à la légalité ". Le sous-préfet explique par un joli euphémisme cette réaction, " la période un peu révolutionnaire de la Libération étant passée ".

Le rôle de la conduite de l'épuration dans l'évolution de l'opinion est confirmé par de nombreux rapports à l'image de celui de l'inspecteur de police Gabriel CARRE au commissaire de police de Cosne-sur-Loire [269] . Celui-ci constate le 18 novembre 1944 que ***" le sentiment populaire est qu'il est souhaitable que les pouvoirs publics agissent avec fermeté pour réprimer les agissements de certains exaltés dont les vengeances le plus souvent à caractère personnel n'ont rien à voir avec ce qu'il est convenu d'appeler le patriotisme ".***

Cette demande de forte intervention étatique ressort en des termes proches des observations du rapport mensuel que les services des Renseignements généraux de Côte-d'Or fournissent au préfet. Dans sa livraison de décembre 1944, il observe que ***" la population aspire au calme et on a l'impression qu'elle applaudirait à des actions gouvernementales énergiques étant effectuées dans le but de restaurer l'ordre et l'union… ".***

Ainsi, les analyses venant des différents départements de la Bourgogne convergent largement sur trois points majeurs concernant les dominantes de l'opinion. Après les brefs moments de liesse collective de la Libération, très vite viennent les temps d'incertitude, taraudée par les troubles des premières semaines. Ceci engendre un profond désir de paix civile, parfois en harmonie, parfois en contradiction avec une volonté transformatrice. Enfin ce désir se formule principalement en une forte demande à l'égard des autorités étatiques. Elle intervient quelques mois, parfois quelques semaines après la Libération, à la suite de plusieurs années de rejet par une part croissante de la population de la légitimité d'un Etat fantoche ; mais aussi de l'émergence ici ou là, au cœur de zones libérées, de formes de pouvoir échappant en grande partie à toute tutelle. Un tel retour des habitudes de demande au seul Etat de l'assurance des tâches de la paix civile est révélateur de la prégnance des traditions étatiques et centralisatrices, non seulement dans les structures, mais aussi, sinon surtout, dans les consciences.

2-Un impact électoral fort

Là gît probablement l'explication du désintérêt observé fréquemment des questions politiques, de la part d'une fraction majeure de la population, lorsque le temps des premières élections, au printemps et à l'automne 1945, fut revenu. Le 25 avril 1945, le commissaire des Renseignements généraux de Dijon transmet au Commissariat central de la ville une note [270] où il constate que la population a " un moral bas ", qu'elle est

[269] AD58 999W1925.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

laissée " froide " par les perspectives électorales, analyse qu'il base sur la faible affluence aux réunions électorales manifestant à ses yeux " un véritable désintéressement de l'opinion à l'égard des questions politiques ". Ce phénomène s'explique en partie selon lui par l'incapacité des organisations issues de la Résistance de constituer des listes uniques pour ces élections locales. Les mois d'été n'infléchissent pas le phénomène puisque dans son rapport du 21 juillet 1945 [271], le commandant de la Légion de gendarmerie de Côte-d'Or avise le préfet du souhait " d'une fraction importante de la population " de voir ***" mettre un terme aux agissements des saboteurs et au désordre qui persiste dans trop de domaines "*** et supprimer ***" certains organismes économiques qui ne profitent qu'à une minorité de personnes sans responsabilités, ayant intérêt à faire durer le plus possible la situation qui les fait vivre "***, ceci allant de pair avec " une soif de stabilité ". L'approche des élections cantonales et nationales de l'automne voit les partis, en particulier le PCF, déployer " une grande activité ". Pour sa part, la population " semble de plus en plus marquée par le dégoût des luttes politiques ". Le commissaire principal du Commissariat central de Dijon communique au préfet le 25 septembre [272] que ***" la période précédent le premier tour du scrutin a démontré comment la population dijonnaise se désintéresse de plus en plus des questions électorales "***, avec des réunions électorales squelettiques, à l'exception de celles du PCF et de la SFIO, et constate ***" la lassitude du citoyen moyen devant les luttes politiques qui risquent de rester aussi stériles qu'avant 1939 "***. Observons cependant que les deux exceptions signalées sont tout de même les deux principaux partis politiques à l'issue de la guerre.

Ces analyses sont à mettre en vis-à-vis des données électorales qui sont marquées par un taux de participation élevé et une large victoire des partis se réclamant d'une légitimité résistante. La contradiction n'est qu'apparente. L'absence d'élections depuis l'avant-guerre comme de toute autre alternative politique, le vote massif de femmes pour la première fois reconnues comme citoyennes à part entière et la légitimité de trois partis associés dans le tripartisme sous la houlette du général de GAULLE expliquent le comportement électoral des Français. Ce vote est une manifestation de légitimisme. Il n'en reste pas moins que beaucoup d'électeurs se sont prononcés sans enthousiasme, sans illusions. Manifestement, un ressort s'est cassé. Au choc des difficultés et confusions des premiers mois, les grands espoirs confus de la Libération se sont dissipés.

3-Un repli national

De ce fait, c'est tout l'héritage politique fécond de cette période qui est fragilisé. La Résistance avait formulé de façon nouvelle la question nationale, déconnectée dans la pratique des distinctions opérées par la seule nationalité administrative. Si l'on a vu émerger après coup des approches du fait résistant qui établissaient des classifications par catégories sociales, professionnelles et nationales, avec pour ces dernières la

[270] AD21 41M13.

[271] AD21 W21423.

[272] AD21 41M13.

vertu de la loi du droit d'auteur.

distinction entre résistants français et résistants étrangers, celles-ci semblent bien avoir été fort éloignées du vécu des acteurs [273] . Ceci permettait d'envisager en termes nouveaux pour les temps de paix retrouvée le traitement de la question nationale en France. Cela ne fut pas le cas dans la ville minière de La Machine dans la Nièvre, dans une zone où le Résistance fut active, avec une participation significative des mineurs polonais au combat libérateur. Dans un rapport en date du 13 avril 1945 [274] , dans la partie consacrée à " l'état d'esprit de la population ", le service des Renseignements généraux de la Nièvre fait part au préfet de Côte-d'Or du " malaise " qui s'est instauré à La Machine entre Français et Polonais. La population polonaise compte selon ce rapport 429 hommes, " presque tous mineurs ". Il note que ***" certains ont parfois une attitude incorrecte à l'égard de nos compatriotes. Ce sont surtout les jeunes polonais qui se montrent parfois arrogants. Beaucoup de ces derniers sont nés en France et ils supposent qu'ils ont les mêmes droits que les Français (…). Ils ne doivent pas oublier que notre pays ne leur a donné l'hospitalité qu'à condition de ne pas s'immiscer dans nos affaires intérieures… "***. En quelques mots, le responsable d'un service départemental de police, s'adressant à un préfet régional, identifie une question majeure, celle des " droits " des populations ne possédant pas la nationalité française. Il avance un véritable énoncé politique, à propos de leur rapport aux " affaires intérieures ", dans lesquelles elles sont invitées à ne pas " s'immiscer ". Sauf à considérer que le combat pour la libération du territoire et contre l'Etat vichyste ne relevaient pas de ces " affaires ", nous avons bien là l'affirmation d'une volonté de mise entre parenthèse de ce qui fut, moins d'un an plus tôt, dans une zone où la participation des mineurs polonais à la Résistance fut une donnée majeure du combat libérateur. Cela pourrait être imputé à des circonstances locales si l'épisode ne renvoyaient aux multiples difficultés rencontrées par des " étrangers " dans les années suivant la Libération, avec, pour ne citer que lui, les embûches posées à Georges CHARPAK, jeune juif étranger, résistant et déporté à Dachau, devant ses demandes de naturalisation. Du même ordre des choses relève la proposition faite à des maquisards du Lot, issus des scouts juifs, d'intégrer l'armée régulière, en octobre 1944, dans la seule Légion étrangère, les unités d'origine FFI leur étant fermées [275] .

III-L'IMMENSE DECEPTION DES DEPORTES

C'est dans ce contexte confus et complexe que s'opère le retour des survivants des camps. Maints témoignages, écrits sur le vif ou produits d'une réflexion plus tardive ont dit la chaleur et l'empressement parfois trop insistant des proches, mais aussi, résumée dans

[273] Chantal LOIZILLON-*PLUMETTE* témoigne que dans un dispositif comme celui du maquis de Cluny, la diversité nationale (Français, Polonais, Italiens, Espagnols, Allemands, Autrichiens) n'entrait en rien dans la subjectivité de chacun et regrette l'établissement postérieur de classifications catégorielles.

[274] AD21 41M212.

[275] En témoigne Guy GAULTIER, maquisard du maquis de VABRE, intégré au " groupement SCHNEIDER ". Entretien du 22 mai 1998.

vertu de la loi du droit d'auteur.

l'expression terrible de Simone VEIL [276] , " on embarrassait ", une certaine gêne de la part d'une partie de la population qui avait depuis six mois ou plus réappris à vivre en paix et que le tragique cortège des survivants des camps de la mort précipitait dans la dimension la plus terrible du conflit.

Leur retour, étalé d'avril à août 1945, est marqué d'abord par l'immense bonheur de retrouver la vie et la liberté. Ceux dont l'état physique n'est pas trop dégradé peuvent savourer l'air de cette liberté. Maurice AULOIS, de Paray-le-Monial en Saône-et-Loire, résistant de *COMBAT*, arrêté à 19 ans le 31 juillet 1943, ayant connu les camps de Auschwitz, Buchenwald, Sachsenhausen, Bergen-Belsen et Barth Sthool, libéré par les Soviétiques le 1er mai 1945 et rapatrié en avion le 28, témoigne de la douce folie qui le prit dans le bus le conduisant du Bourget à l'hôtel Lutétia : ***" Nous étions tellement heureux de retrouver l'air de la liberté que nous restions sur la plate-forme du bus. C'était intense, on pleurait tous "*** [277] . Bien que rapatrié au seuil de la mort, atteint du typhus, Jean TORTILLER, FTP de la Côte chalonnaise, pris au combat, déporté à 18 ans en mai 1944 à Neuengamme, se souvient du bonheur dans lequel il baignait au fur et à mesure que la vie reprenait le dessus : ***" pour moi, c'était le paradis, c'était une métamorphose totale, on voyait la France libre… ".*** [278]

Mais très vite apparaît le décalage entre le pays rêvé et la réalité dans laquelle ils sont rapidement immergés. Les témoignages les plus expressifs de la perception de ce phénomène émanent généralement de ceux qui ont eu une partie de leur vie adulte avant 1939, qui peuvent donc mettre en vis-à-vis ce qu'ils y ont vécu, leurs espoirs et la réalité dans laquelle ils sont plongés. Rapatriée à Chalon-sur-Saône quelques jours plus tôt (il s'agit d'ailleurs des premiers retours pour la Saône-et-Loire), une déportée au camp de Ravensbrück témoigne dans l'édition des 15-16 avril 1945 du *CSL* de sa " déception " devant " la désunion régnant parmi les Français " : " nous voulons bien avoir souffert, mais il faudrait que cela eut servi à quelque chose ". Mais c'est de Jean PUISSANT, instituteur socialiste de Villeneuve-sur-Yonne, que vient la formulation la plus forte. Né en 1908, il est blessé en 1940, fait prisonnier puis rapatrié. Résistant dès mars 1943, il est arrêté le 23 octobre de la même année. Détenu à Auxerre, il est ensuite transféré le 23 janvier à Compiègne puis déporté à Buchenwald le 26. Il exprime l'immensité des déceptions qu'il rencontra lors de son retour [279] . S'il reconnaît avoir été touché par la population de Villeneuve-sur-Yonne se rendant quotidiennement aux heures d'arrivée des trains susceptibles de compter des déportés rapatriés, il porte sa critique sur trois aspects majeurs.

Il a très mal supporté ***" la publicité de mauvais aloi autour des horreurs des camps, publicité comparable à celle que les hebdomadaires populaires font aux***

[276] Propos tenu sur France2 le 8 mai 1995 dans un émission consacrée à la libération des camps.

[277] ***Entretien du 22 juin 1994.***

[278] ***Entretien du 16 juin 1994.***

[279] AN 72AJ208.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

crimes et aux catastrophes " génératrice selon lui de ***" pitié dont les manifestations étaient parfois inopportunes, souvent gênantes et humiliantes "***, de ***" curiosité morbide et sadique, interprétations extravagantes ou tout au moins faussées "***. Parmi ces manifestations, " la sérénade éclatante " que l'harmonie municipale " déplacée en corps " exécuta devant le domicile de chaque rapatrié, " au milieu d'un concours de population considérable " au fur et à mesure des retours lui semble particulièrement pénible à vivre, même si " cela partait d'un bon sentiment ". Ce dont témoigne ici Jean PUISSANT perdura plusieurs années. Peu de villes échappèrent, lors des défilés officiels célébrant la défaite allemande, à la présence de déportés ayant revêtu leur tenue de bagnards. Le PCF pour sa part ne rechigna pas à mettre en avant la dimension douloureuse de la période, ce qui ne fut pas sans créer chez certains un profond malaise. A Montceau-les-Mines, Madame LEROY, veuve d'Elsof LEROY, militant communiste, fondateur de l'OS sur le bassin minier, abattu par la gendarmerie française le 1er juillet 1942, elle-même déportée à Ravenbrück fut systématiquement mise en avant dans les cérémonies et manifestations diverses organisées par le PCF et les organisations sous son contrôle. Son fils, né en 1925, témoigne aujourd'hui [280] du malaise grandissant que cela provoqua chez sa mère. La présence lancinante des martyrs du Parti est générale à toute la région. Les portraits de Guy MOQUET, de Roland CHAMPENIER, jeune et brillant chef FTP de la Nièvre mort sur le front d'Alsace, de Titus BARTOLI, instituteur de Digoin, fusillé en octobre 1941 à Châteaubriand, de Jean DAMICHEL, instituteur de Saint-Jean-des-Vignes dans la banlieue maraîchère de Chalon-sur-Saône, fusillé le 15 décembre 1945 au Mont-Valérien trônent aux tribunes de réunions électorales du PCF en 1945-1946.

Révulsé par cette utilisation du martyr des déportés, Jean PUISSANT dénonce, concernant les ***" nombreux comités, associations, journaux, nouveaux groupements nés à la Libération et contribuant à la réorganisation de la vie sociale de notre pays ", " des gens bien en place, installés, et ne manifestant guère le désir de se serrer un peu pour nous faire une petite place "***. La litote de la seconde partie de la phrase, après la violence de la dénonciation qui précède, n'est en rien innocente sous la plume subtile de l'auteur de *La colline sans oiseau*. C'est en fait un véritable blocage de certaines structures qu'il dénonce. Il vise nommément le COSOR, " organisation de secours véritable ", " destinée à secourir les déportés ", devenue " administrative et paperassière avec guichets, comptoirs, formulaires, employés " et où, au moins dans l'Yonne, " jamais on ne fit entrer " un déporté. Son autre cible est le MNPGD, dont chacun sait qu'il fut la première base pour de très hautes carrières, " association toute constituée " lors du retour des déportés résistants. Il fallut ***" une réunion tumultueuse où 300 déportés unanimes eurent un mal inouï à renvoyer à leurs chères études les 2 ou 3 responsables du MNPGD local s'accrochant désespérément à leur fauteuil ".***

Enfin Jean PUISSANT met en cause [281] l'attitude de certains hommes de justice au cours de procès de collaborateurs où des déportés sont cités comme témoins. A l'appui de son propos, il cite son " pauvre camarade GARNIC ", principal du collège d'Avallon,

[280] Elsof LEROY. Entretien du 2octobre 1996. Après la guerre, le fils a adopté le prénom de son père.

[281] AN 72AJ208.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

affirmant " à maintes reprises " à Buchenwald avoir été dénoncé par G…Lors du procès de ce dernier pour de nombreuses autres dénonciations de patriotes, face aux témoins à charge, l'avocat du prévenu s'adressa au jury en ces termes : ***" Ces déportés sont infiniment respectables, ils ont souffert, regardez comme preuve cette maigreur, ce tremblement, ces yeux hagards ; leur esprit a souffert aussi, ils ne sont plus eux-mêmes. Il a suffi de leur souffler un mot d'ordre pour qu'ils le répètent sans comprendre… ".*** En plus d'un traitement insupportable de survivants des camps de la mort, les formulations citées laissent percer l'intention politique. Derrière l'idée d'un " mot d'ordre ", soufflé à des gens égarés, gisent les bases de ce qui constitua par la suite le négationnisme. Cette occurrence icaunaise n'est en rien isolée. Des déportés comme Maurice AULOIS, déjà cité, comme Robert SERAUT, déporté au Strüthof à 17 ans, se retrouvèrent lors de procès de collaborateurs où ils étaient cités comme témoins, devant des magistrats qui siégeaient dans le tribunal qui les avait jugés en 1943 et livrés aux Allemands.

Le choc brutal entre ce que les déportés avaient pu se constituer comme imaginaire pour le futur au cours de leur martyr et la réalité difficile de la situation de 1945 constitue un élément supplémentaire de celle-ci. Il contribue à nourrir les déceptions, les désillusions, le sentiment que c'est plus le passé qui revient qu'un nouveau qui s'instaure. La réactivation du phénomène des attentats à la suite de leur retour est manifestement l'expression chez certains de ce sentiment. Il est aussi devenu un élément constitutif de la mémoire collective des déportés.

Ce qui ressort de ces quatre niveaux d'analyse de l'opinion des gens de la région lors des premiers mois de liberté est donc dominé par un souci grandissant de retour à un certain ordre des choses, une grande fragilité face aux difficultés matérielles ou aux désordres prolongeant les situations de guerre, enfin par le poids des déceptions de tous ceux qui dans l'ombre de la clandestinité comme dans l'horreur des camps avaient rêvé, plus que conçu, une France autre, rompant avec les routines d'avant la guerre. Ceci constitue un élément majeur du contexte dans lequel vont opérer les hommes et les forces chargés de la transition politique.

vertu de la loi du droit d'auteur.

vertu de la loi du droit d'auteur.

PARTIE II UNE TRANSITION POLITIQUE DELICATE

INTRODUCTION

Dans le contexte confus qui vient d'être décrit se pose la délicate question des cadres politiques et institutionnels et du type de société dont la France libérée va se doter.

Si elle fut avant tout un grand mouvement de combat contre le fascisme et pour la liberté du pays, la Résistance a porté en elle un immense rejet de tout ce qui apparaissait comptable de l'humiliante défaite de 1940, hommes, partis ou institutions et la volonté corollaire d'inventer une France nouvelle.

Il importe alors de s'interroger sur la façon dont cette volonté put s'inscrire dans la reconstruction d'un Etat républicain, de se demander si, au travers des parcours individuels comme des engagements collectifs, elle parvint à imposer ses vues, ou si tout au contraire ce furent les forces de conservation et de restauration qui, au bout du compte l'emportèrent.

Cette problématique amène à se pencher sur les organes de transition mis en place à la Libération comme sur les appareils d'Etat ou politiques hérités, afin d'y discerner les

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

termes et l'issue de l'affrontement entre ces deux hypothèses politiques, transformation ou restauration.

CHAPITRE 1 : LES COMITES DE LIBERATION

Fruits d'une initiative centrale comme d'initiatives spontanées, les comités de Libération répondent de ce fait à des objectifs divers. Perçus par les autorités d'Alger comme des structures de transition, ils sont pour beaucoup de résistants une forme de pouvoir prolongeant le combat libérateur, homogène à la connotation révolutionnaire de leur nom. De cette réalité initiale naît alors inévitablement une histoire tourmentée. Elle fait des comités l'un des lieux majeurs où se nouent les conflits politiques.

I-UNE NAISSANCE AMBIGUË

1-Les bases réglementaires

C'est l'ordonnance du 21 avril 1944 [282] , " portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération ", qui fonde l'existence des comités de libération. Elle affirme en son article 1 ***" la souveraineté du peuple français "*** sur " les futures institutions ". Celle-ci se manifeste par l'élection d'une ***" assemblée nationale constituante, dès que les circonstances le permettront "***. Avant cet acte fondateur, des solutions transitoires sont définies, qui concernent les conseils municipaux et généraux élus avant la guerre, mais surtout prévoient " dès la Libération " la prise de fonction de Comités départementaux de Libération (CDL) " chargés d'assister le préfet ". Ils seront ***" obligatoirement consultés sur tous les remplacements des membres de conseils municipaux et du conseil général ".*** Le CDL ***" cesse ses fonctions après la mise en place des conseils municipaux et des conseils généraux, selon la procédure prévue aux articles ci-dessus ".***

Le cadre initial est donc, vu depuis Alger et les instances du CFLN, parfaitement délimité. La nature des fonctions, limitées à l'assistance du préfet nommé par le CFLN, comme la détermination de leur terme, fixé à " la mise en place " des conseils municipaux et généraux, font des CDL et *a fortiori* des CCL et CLL qui leur sont théoriquement soumis, des organes de transition. Ils sont soumis au préfet, émanation du pouvoir central, et chargés d'assurer, au nom de la légitimité conquise dans le combat clandestin, la vie départementale dans la période séparant la Libération de la mise ou remise en place d'institutions définitives. Or cette délimitation se heurte à la dynamique issue des réseaux, mouvements et maquis qui contient, certes confusément, une volonté de rupture radicale avec le passé. Elle est donc difficilement réductible à une seule fonction restauratrice. L'intérêt est alors de cerner comment se formula cette contradiction,

[282] AD71 W123563.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

comment elle opéra, pour aboutir un an plus tard à ce que Fred KUPFERMAN pouvait analyser comme la faillite politique de la Résistance [283] .

2- Une situation délicate pour les CDL

Cette contradiction est perçue et formulée en de nombreuses circonstances par les acteurs de cette période. Ainsi, dans le département de la Nièvre, la collaboration entre le préfet et le CDL commence conformément à la lettre de l'ordonnance d'avril. Dès la première séance, le 16 septembre 1944, le président du CDL GAUTHE assure au préfet JACQUIN : ***" Vous trouverez toujours en nous, monsieur le préfet, l'esprit le plus large de compréhension et la collaboration la plus étroite "*** [284] . Mais cette définition paisible est manifestement en contradiction avec les attentes de la population et avec ce qu'elle transfère sur le CDL en terme de capacité de décision. Dès le 30 octobre, dans une tribune du *Journal du Centre*, le président du CDL est amené à formuler ce décalage : ***" Il s'est créé dans l'opinion publique un courant qui attribue au CDL des pouvoirs totaux en toutes les matières, à tel point qu'il devient responsable de tout ce qu'il y a de mal fait, de tout ce qui n'est pas fait ou devrait l'être (…) Pour dissiper cette équivoque, je me permet d'indiquer que le CDL n'a aucun pouvoir de décision. Pendant la clandestinité, il était entendu qu'il aurait la possibilité de prendre des décisions qui devraient être appliquées par l'administration mais il n'en fut rien et aujourd'hui son rôle est réduit à très peu de choses. Il émet des vœux, transmet de nombreuses doléances qu'il reçoit mais pour la plupart restent sans suite… ".*** Il réitère ces propos, en les durcissant, lors de la visite à Nevers du commissaire de la République MAIREY, le 2 novembre. Ils sont rapportés le lendemain par le même journal. Il y dénonce ***" le malaise qui règne dans le département, le mécontentement qui monte jour après jour contre le gouvernement et les pouvoirs publics "***. Il s'exclame : ***" Grande est notre déception, aujourd'hui nous assistons à ce spectacle : Vichy renaît, Vichy préside à la résurrection de la République. Ses lois sont appliquées, ses créatures, ses officines sont en place et commandent, le gouvernement refuse de les déboulonner, bien plus Vichy liquide la Résistance. Hier, c'était nos glorieux FFI dissous, aujourd'hui ce sont les Milices patriotiques, demain ce sera notre tour y compris le CNR… "***. Ces déclarations sont d'un grand intérêt, venant d'un homme qui contrairement à son homologue de Saône-et-Loire n'est pas issu exclusivement du combat libérateur puisqu'il fut jusqu'en 1943 conseiller municipal de Nevers. Plutôt qu'à ses interlocuteurs, par ailleurs membres comme lui de la SFIO, c'est au public qu'il s'adresse. Le texte vaut moins par sa sincérité improbable, avec les références aux FFI et aux Milices patriotiques que GAUTHE n'a jamais particulièrement appréciées et à une " clandestinité " où il ne fut pas un acteur notoire, que par la situation et les contradictions qu'il révèle entre les espoirs de certains et la réalité de la restauration de l'ordre républicain et le problème de fond qu'il pose, celui de la liquidation de la Résistance et la difficulté de fonctionnement d'un CDL privé de prise

[283] Fred KUPFERMAN, *Les premiers beaux jours,* Calman-Lévy, 1984, p.124-127.

[284] ***AD58 999W1625.***

vertu de la loi du droit d'auteur.

sur le réel et accablé de tâches subalternes. Une difficulté supplémentaire concerne la définition de ce que doivent être les comités locaux. Le CDL de Côte-d'Or s'y essaie dès le 21 août 1944, soit quinze jours après la libération de Dijon [285] . Dans une circulaire adressée aux CCL en constitution, il précise que les comité locaux doivent ***" aller de l'extrême droite aux communistes, sans aucune exclusive. Le comité doit être un véritable arc-en-ciel politique mis sous le signe de la Résistance. Il est même recommandé d'y envisager la présence d'une femme connue pour ses sentiments patriotiques… "***. Malgré la référence à la Résistance, nous avons ici affaire à une conception particulièrement extensive de la composition politique des comités, probablement due à la volonté de la majorité socialiste du CDL de ne pas se retrouver face à des CCL noyautés par le PCF. Quant aux précautions de langage à propos de l'hypothèse d'une présence féminine, elles sont la fois en discordance avec l'importance de la participation des femmes au combat libérateur et en totale homogénéité avec l'état des consciences sur cette question.

3- Le rapport complexe avec les conseils municipaux et généraux

Cette complexité est inhérente au rôle même des comités de libération, CDL, CCL et CLL. Ils n'ont des parcelles de pouvoir que tant que ne fonctionnent pas réellement des municipalités et conseils généraux qu'ils ont pour tâche de rétablir.

Elle est brutalement formulée dès le 10 septembre 1944 par le CLL de Migennes [286] . Cette petite cité est un important dépôt SNCF, avec ses 150 locomotives, ses rotondes, ses ateliers de réparations. De ce fait, elle fut un important lieu de lutte contre l'occupant, scandée d'exploits héroïques comme celui de Louis RIGLET, FTP sédentaire, qui fit sauter 17 locomotives en juillet 1943, de drames comme la mort du même RIGLET, sous la torture, à Auxerre le 4 avril 1944. Le CLL de Migennes constitué dès la Libération de la ville est composé [287] d'un socialiste, un communiste, un radical-socialiste, un PSF, un représentant de la CGT, un " syndicaliste chrétien ", un " socialiste à tendance communiste " [288] , représentant le FN. Selon le rapport de police, le comité envisage pour lui-même deux hypothèses. Soit il " serait incorporé au conseil municipal, s'il était dissous, démissionné ou réorganisé ", soit " s'il reste en fonction " son rôle serait ***" d'étudier toute question locale, économique et politique, et émettre des avis, intervenir auprès du conseil municipal ou du préfet. Ce comité pourra demander le jugement des suspects, d'indésirables, de mauvais français. Il n'aura pas à rendre de jugements ".***

L'alternative est ici soit la disparition par incorporation au conseil municipal, soit la

[285] AD21 20W889.

[286] AD89 1W319.

[287] AD89 1W85.

[288] Cette identification est le produit de l'éclatement de la SFIO de l'Yonne, dont certains militants notoires intégrèrent le FN, pour souvent rejoindre le PCF à la Libération.

vertu de la loi du droit d'auteur.

réduction à une fonction consultative et de conduite de l'épuration.

A l'inverse il arrive que ce soit le CLL lui-même qui soit contesté dans sa légitimité ou son utilité. A Broye, commune de l'Autunois, le 12 juillet 1945, une assemblée d'anciens prisonniers dénonce le CLL [289] dans un courrier au CDL, en met un second en place, non reconnu par le CCL et le CDL, bien qu'il soit soutenu par une pétition signée par 90% de la population et par le maire, élu au printemps avec 83% des voix. Le CDL arguant du fait que le maire est " un homme des SCHNEIDER " (nous sommes dans le bassin d'emploi du Creusot), que l'attitude du président des prisonniers " devant l'ennemi avait laissé beaucoup à désirer ", refuse d'en tenir compte et maintient son soutien au premier comité. Ce qui est en jeu ici est la question du processus dont relève le comité, de quelle légitimité, résistante ou électorale, il peut se réclamer, de ce qui peut le remettre en cause. Le point de vue du CDL de Saône-et-Loire est éclairé par la réponse qu'il apporte au maire d'Antully, commune située entre Autun et Le Creusot, dont le conseil municipal de 1939, étant au complet et ayant été confirmé à la Libération estime dans une lettre du 7 février 1945 que de ce fait, aucun CLL n'a lieu d'être. A cela, Vincent BERTHEAUD, au nom du CDL, répond [290] que les deux structures ne sont pas substituables, que le conseil municipal " représente le climat politique " de la commune, alors que le CLL, chargé " de le contrôler ", " représente la Résistance ". Cette réponse constitue un véritable énoncé politique, riche de sens. En opérant une distinction entre " climat politique " et représentation de " la Résistance " et en l'associant à des structures distinctes, le président du CDL reconnaît que les deux processus politiques sont désormais déconnectés.

La question du rétablissement du conseil général par le CDL de la Nièvre fait l'objet de longs débats au sein de cette instance [291] . Lors de sa séance du 30 novembre 1944, un vif affrontement oppose le préfet au communiste JOURDAN, représentant le FN. Le préfet estime que seul le conseil général peut " engager des dépenses ", que " la situation matérielle " du CDL " est tout à fait transitoire ", ce à quoi JOURDAN répond qu'il " ne trouve pas opportun de rétablir le conseil général ", que concernant le pouvoir financier, le CDL n'a qu'à se " donner ces pouvoirs ". Le fonctionnaire d'autorité ne peut alors que lancer à son contradicteur : ***" si vous voulez faire la révolution, c'est autre chose. Si vous voulez désobéir aux ordres du gouvernement, je serai obligé de me retirer de cette salle "***, non sans annoncer que le conseil général est rétabli par décret gouvernemental et que la part du CDL se limite " à faire des propositions sur sa composition ". Le PCF et ses soutiens ne peuvent que freiner le processus de ce rétablissement. Lors de la réunion du 7 décembre 1944, LIMOGES, représentant du PCF estime que ***" quand les conseils généraux seront installés, je ne vois pas quel rôle il nous restera à jouer "*** ; la déléguée de l'UFF surenchérissant en proclamant solennellement ***" si nous acceptons la dissolution des CDL, nous acceptons de même la dissolution de la Résistance ! "*** et LIMOGES, par un raccourci étonnant

[289] AD71 dossier CDL.

[290] Idem.

[291] AD58 999W1626 et AD21 W21559.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

déclarant en conclusion que ***" si les CDL disparaissent au profit des conseils généraux, nous retomberons sous la coupe des trusts d'avant-guerre "***. Ces effets de manche de la part des représentants communistes relèvent de l'aveu d'impuissance, le processus de rétablissement des institutions d'avant-guerre étant engagé. Probablement destinés à entretenir les espoirs de ceux qui n'ont pas renoncé à une transformation révolutionnaire, ils sont significatifs des difficultés de l'appareil du PCF à concilier discours et pratique gouvernementale.

La séance du 4 janvier 1945 voit la légitimité même du conseil général remise en cause. Un représentant du PCF estime qu'il n'a " pas lieu d'être " et que le mieux serait d'intégrer les conseillers généraux n'ayant pas démérité pendant la guerre au CDL, ce qui provoque l'ire du préfet comme des autres conseillers. Il faut une forte incitation préfectorale pour que le CDL se soumette et mette en place un conseil général.

4- La composition des CCL et CLL

Ces comités dont la composition " reflète la Résistance ", selon le président du CDL de Saône-et-Loire BERTHEAUD [292], et doit être avalisée par le préfet sur proposition du CDL, présentent une structure extrêmement peu homogène. Ils correspondent à des modes de représentation qui changent selon les communes. Ainsi, dans la Nièvre on peut rencontrer [293] des CLL dont les membres sont identifiés selon des critères d'appartenance politique ou organisationnelle à l'image du CDL, comme à Saint-Pierre-le-Moûtier où sont représentés le FN, la SFIO, le PCF, *Libération-Nord,* le BOA, l'UFF, l'AS et les " prisonniers-déportés ". D'autres, à l'instar de celui d'Azy-le-Vif, composé de six personnes, sont constitués sur des critères à la fois politiques et professionnels ; à Azy les trois bûcherons, le charbonnier, le cantonnier et une femme représentent le PCF (2), la SFIO (2), l'UFF et " un républicain de la première heure ". D'autres enfin représentent des groupes d'intérêts. Celui de Saint-Benin-des-Bois est présidé par Mme Vve Georges LEYTON " représentant le Résistance ". Son défunt mari Georges LEYTON-*SOCRATE* fut le prestigieux chef du maquis éponyme affilié à *Libération-Nord*-ORA, constitué aux limites de la Nièvre et de la Saône-et-Loire dès fin novembre 1943, " un des plus redoutables au moment de la débâcle allemande " [294], abattu par l'ennemi le 10 août 1944 au cours d'un " accrochage fortuit ". Elle est assistée d'un fils de déporté " représentant les victimes de l'occupation ", d'un instituteur " représentant les fonctionnaires ", d'un cultivateur " représentant l'agriculture ", enfin d'un employé de chez LAMBIOTTE, entreprise de chimie du bois de Clamecy " représentant les ouvriers ". Le caractère plus ou moins spontané de la constitution des CLL et CCL, l'incapacité évidente du CDL, attelé à des tâches plus impérieuses, à imposer un contrôle sans failles, expliquent l'incertitude que révèle cette analyse à propos de la composition de ces comités. S'ils sont au bout du compte le plus souvent constitués à l'image des CDL, par

[292] AD71 Dossier CDL.

[293] AD58 999W1625.

[294] Jean-Claude MARTINET, op. cit. p. 197.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

une sorte de système de poupées gigognes, on a pu constater l'interférence avec ce mode d'autres formes de représentation, liés aux circonstances (prisonniers, victimes) ou aux réalités économiques et sociales. Ces identifications selon des critères catégoriels apparaissent fort éloignés de la réalité résistante et signent la rupture entre celle-ci et les processus postérieurs, même s'ils semblent en émaner.

Ainsi constitués, avec des pouvoirs limités, les comités locaux pouvaient difficilement être les organes de double pouvoir redoutés par les uns, espérés par d'autres. Leur composition les amène à se perdre souvent dans des querelles héritées de l'avant-guerre ou nées des circonstances de l'occupation et de la Libération, où conflits de bornage, problèmes de gestion de caisses de Secours mutuel absorbent une partie importante de l'activité du comité, le tout étant recouvert d'une solide langue de bois se lançant dans de grandes déclamations dont certains cahiers de doléances constituent une illustration éloquente. Il arrive même qu'un CLL prenne ouvertement parti pour un maréchaliste convaincu [295] . A Chaintré, commune du sud de la Saône-et-Loire un conflit éclate entre le CLL et de CCL de Crêches-sur-Saône à propos de la destitution du maire René SONNERY. Ce dernier, élu sans discontinuer depuis 1929, maintenu par Vichy et déclaré inéligible par le CCL et le CDL, est le châtelain du village, résidant dans une vaste demeure d'origine féodale. Sa défense auprès du CDL, au nom du CLL, est constituée par le curé du village qui pour légitimer son intervention du 4 novembre, se réclame de la doctrine sociale de l'Eglise, prétend passer auprès de certains pour " un curé communiste ". Il insiste sur le fait que R. SONNERY a fait " magnifiquement les deux guerres ", qu'en " bon châtelain " soucieux du sort de ses mandants, il n'a pas hésité à faire abattre les platanes de l'allée d'honneur menant au château pour fournir du bois de chauffe pendant les hivers de l'occupation, qu'enfin, s'il fut maréchaliste, il n'eut pas de relations avec l'occupant, et que " son fils se bat aux premières lignes sur le front de Lorraine ". Le 6 novembre, R. SONNERY s'adresse lui-même au préfet, rappelant que c'est le CLL qui l'a remis sur la liste des conseillers municipaux, contre l'avis du CCL, qu'il a certes été membre des Croix de Feu puis du PSF mais qu'il s'est éloigné de celui-ci dès 1937, qu'il présida le tribunal d'honneur de la Légion des Combattants en 1941 et qu'il demande une enquête sur son honorabilité. A la suite d'une ultime intervention du CDL auprès de préfet arguant que vu ses fonctions dans une organisation vichyste, la Légion des combattants, SONNERY ne pouvait être membre d'une assemblée municipale, cette position est avalisée officiellement et notifiée à l'intéressé le 9 décembre. Dans cette situation, le comité local apparaît comme la stricte émanation de l'opinion dominante, en rien l'expression d'un processus politique d'une quelconque rupture. Pour cette population, l'appartenance à une organisation vichyste n'a rien d'infamant et l'emporte l'attachement à un notable qui plus est " bon châtelain ".

Ainsi, perçus par leurs partisans comme par ceux qui les craignent comme l'émanation du fait résistant, les comités de Libération apparaissent enfermés dans la contradiction entre la dynamique dont ils sont en partie porteurs et le rôle limité qui leur est affecté, situés de façon confuse par rapport aux structures étatiques en voie de restauration et fragilisés par l'incertitude qui pèse sur leur constitution. Ces données initiales augurent mal de leur capacité à constituer une force tant soit peu cohérente pour

[295] AD71 Dossier CDL.

vertu de la loi du droit d'auteur.

apporter des réponses aux gigantesques difficultés qu'ils auront à traiter.

II-DES COMITES TARAUDES PAR LES DIVISIONS POLITIQUES

1-Le prolongement des rivalités et fractures des temps de guerre

Très vite, dès les premiers jours de liberté, les divisions héritées resurgissent, après avoir été superficiellement et fugitivement masquées par la joie de la Libération. Elles se manifestent d'emblée à propos de deux enjeux majeurs : la désignation et la composition du CDL puis des comités locaux. En ce qui concerne les premiers, les quatre comités bourguignons sont présidés par des gens issus des MUR pour la Saône-et-Loire et de *Libération-Nord* pour les autres départements, tous appartenant à la SFIO. Cette situation est d'ailleurs sévèrement contestée, en particulier en Côte-d'Or. Au cours de la séance plénière du CDL du 23 septembre 1944 [296] , le docteur KUHN, radical-socialiste, membre du FN, est salué par le président GUYOT. Il fut un des fondateurs du CDL clandestin, mais après avoir été arrêté puis libéré au bout de trois mois, il dut alors prendre le maquis, au contraire des autres principaux dirigeants du CDL. C'est donc le retour de celui qui fut éloigné des processus politiques dijonnais de l'été 1944 que salue GUYOT. Mais les politesses d'usage sont rapidement dépassées par KUHN qui dans son intervention fait état " du grave malaise qui s'étend dans ce département ". Il impute ce malaise à " la faute lourde de conséquences qui a été commise par le parti socialiste ". Pour expliciter cette mise en garde, il interpelle les représentants de la SFIO en ces termes : ***" Messieurs les socialistes, qui êtes ici, vous vous êtes bien servi pendant que les combattants de la première heure croupissaient en prison, car le commissaire du gouvernement est membre du PS, le commissaire adjoint est membre du PS, le préfet est membre du PS, le chef de cabinet est membre du PS, le président du CDL est membre du PS(…). Tous les leviers de commande sont aux mains du PS. Pourtant rien ne justifiait une telle chose, (…) si mes souvenirs sont exacts, lorsque le commissaire du gouvernement, lorsque le préfet actuels ont été pressentis, sur mes conseils, pour entrer dans le premier groupement de Résistance, ils ont refusé…".*** Il poursuit, regrettant que les maires de Montbard et Semur-en-Auxois, révoqués par Vichy en 1941, n'aient pas été rétablis en 1944. Suit un débat confus qui tourne autour du moment de l'entrée en résistance de tel ou tel, sur l'antériorité du CDL, dont la première mouture, non reconnue par la mouvance socialiste, ne relevait que du dispositif communiste, avec le PCF et le FN. Seul le CDL constitué le 12 novembre 1943 est légitime aux yeux des socialistes. Notons au passage que ces affrontements opposent des hommes qui étaient déjà en place avant la guerre, BOUHEY, commissaire de la République, député élu en 1936, GUYOT, maire et conseiller général d'Arnay-le-Duc, KUHN maire de Vitteaux.

Face à cette situation, la tactique du PCF est de saturer les comités via les organisations qu'il contrôle. C'est ainsi qu'il revendique une représentation, parfois légitime d'ailleurs dans certaines situations, pour le FN, la CGT, l'UFF, l'UJRF, les " vieux

[296] AD21 W21557.

vertu de la loi du droit d'auteur.

travailleurs ", les anciens combattants et diverses organisations économiques ou sociales sous son contrôle. Cette stratégie, décrite pour la période précédant la Libération par Philippe BUTON [297] , pose la question des choix politiques qui la sous-tendent. Y eut-il de la part du PCF une volonté de faire de la pyramide des comités de libération, en particulier aux deux niveaux inférieurs que constituent les CCL et les CLL, des structures de contre-pouvoir, face aux détenteurs de la légitimité de l'Etat, commissaires de la République et préfets ? Cette hypothèse trouve une apparence de confirmation en deux éléments déjà observés, les tentatives d'obstruction à la mise en place de municipalités provisoires et de conseils généraux provisoires et l'usage de proclamations à fortes connotations anticapitalistes, particulièrement autour de la dénonciation du régime " des trusts ". Or, ceci est en contradiction avec les choix légitimistes de la direction nationale et de plus ne vaut que pour les premiers mois de fonctionnement des comités. Dès lors qu'apparaissent à l'horizon politique des échéances électorales, de nouveaux positionnements se constituent, opérant de nouvelles frictions et divisions au sein des comités. L'hypothèse d'un projet communiste d'utilisation des comités de libération comme support à une prise de pouvoir ne tient pas.

2-Des comités enfermés dans les joutes électorales

Dans son rapport bimensuel au préfet, en date du 3 novembre 1944 [298] , le service des Renseignements généraux de l'Yonne observe " la lutte sournoise " qui se déroule au sein du CDL et des CCL, en particulier entre le PCF et les autres courants. Dans ce département, un enjeu de ces joutes porte sur l'intégration de l'organisation *Ceux de la Libération-Victoire*, exclue de la première mouture du CDL. Or ce mouvement, qui prit sa part dans le combat libérateur, en particulier dans le Sénonais, est largement l'émanation du PSF d'avant la guerre, parti bien implanté dans cette partie Nord de l'Yonne. Mais le rapport constate qu'à Sens, concernant le CCL, ***" le public s'est très bien rendu compte que le CCL servait de tremplin pour les personnes ayant des ambitions électorales ".***

Cette analyse est largement confirmée par les comptes rendus de réunions plénières des CDL où dès le début de 1945, une part sans cesse croissante des débats tournent autour des futures élections municipales. S'il a tenté d'en faire repousser l'échéance, au nom de la nécessité d'attendre le retour des prisonniers et déportés, le PCF, dès que la décision de les maintenir au printemps est prise, se jette dans la bataille de " l'unité ". Deux situations se présentent alors : avec des listes homogènes se réclamant de la légitimité résistante, le plus souvent dans des communes modestes, ou alors avec éclatement de l'unité résistante. C'est notamment le cas à Auxerre où, selon le rapport des Renseignements généraux du 3 avril 1945 [299] , André CORNILLON, conseiller municipal, membre du CLL, membre du bureau régional du PCF et du comité directeur du

[297] Philippe BUTON, op. cit. p.49 à 55.

[298] AD89 1W26.

[299] AD21 40M212.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

FN, invite les " organisations résistantes " à constituer une liste commune en vue des élections municipales. S'il obtient sans surprise une réponse positive des organisations contrôlées par le PCF, par contre la SFIO, la Jeune République, la loge maçonnique " Le Réveil de l'Yonne " rejettent la proposition. L'explication avancée par le fonctionnaire de police auteur du rapport se contente de faire référence à l'impopularité à Auxerre du PCF et particulièrement de CORNILLON.

Une situation identique se retrouve à Nevers. Au cours de la séance du 29 mars 1945, le PCF mène l'offensive pour le report et pour des listes uniques [300] . Au nom de la SFIO, LHOSPIED rejette la proposition en avançant un argument quelque peu étonnant, une liste unique étant selon lui " source de division ".

De ce fait, dans la plupart des villes de quelque importance, c'est en ordre dispersé que ceux qui se réclament de la Résistance se lancent dans la joute électorale. Quant aux communes de taille modeste, les conseils sortants sont en majorité reconduits, ainsi qu'en atteste le rapport du CDL de Saône-et-Loire au CNR du 7 mai 1945 [301] . Il affirme que ***" les listes établies sur nos indications par les responsables des différents partis et mouvements siégeant au CDL ont été plébiscitées par la population et les municipalités mises en place ont été dans la majorité des cas réélues "***. Comme ces derniers étaient eux-mêmes en majorité un prolongement des conseils élus en 1935, on peut constater une certaine continuité politique de 1935 à 1945, la rupture de la guerre n'opérant pas sur ce plan. Par contre il est des situations d'échec pour les organisations résistantes, désavouées par le suffrage universel. Dans les comptes rendus fournis au CDL de la Côte-d'Or, les présidents des CCL, faisant état de ces situations [302] font tous référence aux réalités des mois suivant la Libération. A Meursanges l'élection a confirmé un conseil nettement marqué à droite. Le correspondant du CLL s'en explique ainsi : ***" A la Libération, nous avons gardé le maire B….pourtant collaborateur, ayant vendu tout son stock de vin aux Allemands, mais nous avions fait révoquer M…, collaborateur admirant l'armée d'occupation et le régime hitlérien, faisant de la propagande pour envoyer les jeunes en Allemagne(…) le maire a eu le culot d'aller demander à ce conseiller révoqué de figurer sur la liste des candidats. Ayant refusé, c'est son fils, collaborateur également, qui l'a remplacé (…)Si les électeurs ont voté ainsi, c'est pour se venger de ce qui avait été fait à la Libération, pour garder les hommes de droite et pour suivre la politique du curé qui avait fait aussi sa propagande… "***. On retrouve une référence identique à l'action du curé dans une autre commune viticole, Volnay. Pierre CHANGARNIER, correspondant local du CLL transmet ses observations du CDL le 23 mai 1945. ***" En réponse à votre lettre du 17 courant, j'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements suivants : 1- le nouveau conseil municipal est entièrement de droite, voire même d'extrême-droite ; les cinq conseillers de gauche de l'ancien conseil dont deux prisonniers n'ont pas été réélus. 2- Par une propagande effrénée, depuis les feuilles distribuées à***

[300] AD58 999W1628.

[301] AD71 Dossier CDL.

[302] AD21 W20892.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

domicile jusqu'aux sermons dominicaux les trois dimanches qui ont précédé les élections, le curé de la paroisse a eu une grande influence, car il demandait avec insistance de voter chrétien, et je me demande ce que représentait la liste de gauche à ses yeux… ". A Santenay, c'est le secrétaire de la section socialiste qui se plaint du comportement du curé de la commune. Le maire élu au printemps ayant été destitué, son conseil municipal a démissionné collectivement. Sa demande de constituer une liste " composée de tous les partis politiques et FFI locaux " ayant été bloquée, il affirme avoir ***" appris que c'était le curé de Santenay, d'accord avec l'abbé KIR, qui mettait des entraves, espérant toujours faire réhabiliter le maire déchu "***. D'autres échecs sont explicitement imputés à la mauvaise conduite des affaires du pays. A Genlis, l'échec de la gauche est attribué à " l'épuration trop lente et mal faite " et au " ravitaillement qui est conduit de façon déplorable " : ils ont alors " fait perdre beaucoup de sympathies à la gauche ". Il en est de même dans le canton de Recey-sur-Ource ou le président du CCL constate que les listes issues des organisations résistantes " ont "été battues dans toutes les communes ". Là aussi, c'est " le manque d'épuration, avec des peines trop légères et souvent ridicules ", " le ravitaillement mal assuré " et une Résistance qui " n'a pas été assez énergique " qui sont invoqués comme éléments d'explication. Apparaissent des amorces d'autocritique comme à Pouilly-en-Auxois [303] où le président du CCL estime le 20 juin 1945 que là où il y eut échec, " il faut penser que dans les propositions faites par le CCL on n'a pas assez compté avec l'opinion publique ".

Se dégagent de ces témoignages plusieurs types de situations. Elles peuvent être de continuité, conservatrice ou de gauche, de rejet des listes " résistantes " ou bien de retour en force des éléments réactionnaires temporairement écartés en 1944, enfin de manifestation de mécontentement à l'égard d'une politique trop frileuse.

Les élections apparaissent ainsi pour les comités de libération comme une sévère épreuve. Elles absorbent une part importante de l'énergie de leurs membres, suscitent ou creusent des divisions profondes, révèlent parfois une réelle coupure avec la majorité de la population. Loin d'être locale, cette situation touche l'ensemble des CDL puisque dans son compte rendu de l'assemblée générale des CDL de décembre 1944 [304] , le délégué nivernais rapporte que ***" la question des pouvoirs a été complètement étouffée par celle de la date des élections "***. La disproportion des deux enjeux comme la nature de celui qui mobilisa les débats sont significatives d'une dérive précoce des CDL dans des luttes d'appareils, dans l'enfermement sur des disputes subalternes.

Les élections départementales et nationales de l'automne ne font qu'accentuer cette évolution. Au fur et à mesure de l'approche de l'échéance, les rapports d'activités des CDL au CNR s'amincissent, le nombre de réunion se réduit, les relations entre des forces concurrentes se tendent [305] . Ceci est explicitement avancé par le CDL de Saône-et-Loire

[303] AD21 40M250.

[304] AD58 999W1627.

[305] Cette situation est particulièrement marquée en Saône-et-Loire, en forte disproportion avec un activisme antérieur intense, dans une relative unité.

vertu de la loi du droit d'auteur.

qui dans son rapport d'activités du 22 octobre reconnaît " l'activité réduite " du comité, du fait ***" qu'un grand nombre des membres le composant ont pris part à la lutte électorale pour les élections cantonales puis par la suite pour les élections générales "***. Le rapport d'activité d'août du CDL de la Nièvre se réduit à trois pages, avec un contenu limité à des problèmes locaux.

La conduite des campagnes comme les résultats du vote ont par une sorte d'effet boomerang de lourdes répercussions sur le fonctionnement interne de comités, donnant lieu à de véritables règlements de comptes. A Chalon-sur-Saône, le 7 mai 1945, trois membres du CCL en sont exclus par le CDL, " pour avoir figuré sur des listes électorales opposées à celles préconisées par le CCL ". Un quatrième membre démissionne par solidarité [306]. De ce fait, le CCL, jusque là ouvert à tous les courants de la Résistance, perd son aile conservatrice incarnée par René PRETET, membre du MLN et surtout directeur du quotidien dominant *Le Courrier de Saône-et-Loire*. C'est une situation de même nature qui ébranle le CCL de Cuisery où, selon une note des Renseignements généraux du 19 juin 1945 [307], la majorité du comité " se proposerait d'évincer son président ", celui-ci ayant soutenu aux élections municipales un opposant à la liste " Résistance ".

Les conflits politiques touchent aussi les conseils municipaux issus du scrutin. A Pernand-Vergelesses, commune viticole de la Côte de Beaune le conseil municipal élu se compose [308] de 4 " SFIO-*Libération-Nord* ", 2 " MRP-*Libération-Nord* ", 3 " Modérés-FN ", 1 " communiste-FN ". Maurice PAVELOT, viticulteur, responsable de la section socialiste depuis les années trente, organisateur de la Résistance non communiste dans la Côte explique ces identifications politiques et l'élection de trois modérés, dont l'un fut frappé d'indignité nationale et dans une commune très marquée à gauche, par "une alliance monstrueuse de communistes ex-résistants et de vichyssois, alliance dirigée en partie contre la personne du maire sortant… ". Elu au premier tour comme maire, à la majorité absolue, Maurice PAVELOT démissionne immédiatement, refusant " le mandat en raison de la campagne immonde menée contre lui et l'entrée au conseil municipal d'un vichyssois et d'un dénonciateur ". De ce fait, sont élus par les voix " modérées ", MRP et PC, un maire communiste flanqué d'un premier adjoint " réactionnaire ". Maurice PAVELOT en conclut que ***" la sainte alliance de la carpe et du lapin va donc avoir à faire une expérience municipale sous le contrôle d'une majorité socialiste et résistante "***. Certains comités cessent toute activité après les élections. C'est le cas de la plupart des CLL de l'Yonne [309] " sauf où des listes réactionnaires avaient été élues ".

Ainsi divisés, fragilisés, absorbés par les campagnes électorales, les comités de libération ne sont pas à même de mener au mieux l'autre grande tâche que leur avait assignée le CFLN, la participation à la conduite de l'épuration.

[306] AD21 40M250.

[307] Idem.

[308] AD21 W20894. Lettre de Maurice PAVELOT au CDL.

[309] AD89 1W85.

vertu de la loi du droit d'auteur.

3-L'épuration difficile, pour des comités submergés par la gestion quotidienne

Le cadre initial des tâches confiées aux comités par le CFLN limite celles-ci à l'information. Très vite, dès les dernières semaines du combat libérateur et au cours des premiers mois de liberté cette limite est débordée. Ceci suscite plusieurs rappels venus des instances supérieures. En Saône-et-Loire, dès le 8 août, Lucien DREVON-*VILLEFRANCHE*, ancien responsable des MUR, président du CDL clandestin et futur préfet de la Libération rappelle dans un message " à tous les secteurs " qu' ***" à aucun moment il n'a été question de conférer aux comités locaux de Résistance le pouvoir d'ordonner eux-mêmes des arrestations(…) Ils doivent se garder d'initiatives aventureuses qui risqueraient de compromettre sérieusement l'ordre public "***. Le problème continue à se poser dans les mois qui suivent la Libération. Ceci suscite, le 1er février 1945, un sévère rappel de la part du ministre de l'Intérieur TIXIER auprès des commissaires de la République et des secrétaires généraux pour la police. Il y signale que ***" les commissions d'épuration de certains CLL continuent à charger leurs membres d'entreprendre des enquêtes de police pour le compte desdits comités "***. Il ***" estime qu'il importe de mettre un terme à ces activités illégales, les services de police étant seuls habilités à poursuivre des enquêtes, procéder à des interrogatoires, faire des perquisitions… "***. Par une coïncidence de dates singulière, le même jour le sous-préfet d'Autun, Henri VITRIER répond [310] au maire de Saint-Léger-sous-Beuvray qui l'avait interrogé le 29 janvier sur cette question que " les CLL ont surtout pour mission d'aider les CCL et le CDL à remplir leur devoir d'épuration. Par épuration, il faut comprendre non seulement la constitution de dossiers mais encore l'obligation de donner des renseignements ". Sauf à jouer sur les mots il est difficile de concevoir l'établissement de " dossiers " et la collecte de " renseignements " sans pratiquer ce que le ministre prohibe formellement. On ne peut que constater les décalages entre le sommet de l'Etat et les relais locaux constitués par les comités et même le niveau des sous-préfets. La position ministérielle amène à s'interroger sur ce qu'il reste, en matière d'épuration, comme latitude d'action auxdits comités, d'autant plus que l'ordonnance gouvernementale du 21 décembre fixant la liste des organisations dont les anciens membres relèvent de la peine d'indignité nationale a introduit comme circonstance permettant de relever l'impétrant de sa peine " les services rendus à la Résistance ". On sait un demi-siècle plus tard que ce critère fut l'objet d'une utilisation très extensive.

Limités dans leur latitude d'intervention, les comités ne peuvent que s'élever ponctuellement contre les multiples échappatoires qu'il constatent. Ils concernent particulièrement le domaine judiciaire, où la grande modestie de l'épuration amène à de nombreuses situations pénibles. Le 4 janvier 1945, le président du CDL de la Nièvre s'adresse [311] au ministre de la Justice pour protester contre l'affectation comme

[310] AD71 Dossier CDL.

[311] AD58 999W1625.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

vice-président à la Cour de Justice du département de l'ancien président du tribunal de La Châtre dénoncé le 27 décembre par le CLL de cette ville comme " magistrat collaborateur notoire", ayant eu " des propos et une attitude antinationale ". Sur un mode identique, le 5 juillet 1945, le CDL de Côte-d'Or publie dans le *Bien Public* une protestation solennelle contre la remise en liberté à Paris du juge SABATIER, procureur général à Dijon pendant la guerre, suspendu, interné à la Libération, transféré à Paris car ne pouvant être jugé dans la juridiction de son ressort et finalement remis en liberté, sans poursuites. Les mesures d'élargissement de condamnés, rapidement apparues, suscitent indignation et inquiétude. Le 7 octobre 1945, le CCL de Château-Chinon proteste auprès du CDL de la Nièvre [312] contre la libération de la prison de Clairvaux de l'abbé L., curé d'une paroisse du canton, condamné à huit ans de travaux forcés par la Cour de Justice de la Nièvre pour ***" activités antinationales et compromission sérieuse dans l'attaque du maquis de Chaumard par les Allemands le 31 juillet 1944 "***. Cette attaque s'était soldée pour les maquisards par 22 morts et 4 déportés dont deux ne revinrent pas. Le 3 mars, c'est le CDL du même département qui proteste auprès du CNR à propos du même cas, ainsi que de la grâce qui vient d'être accordée au colonel D., " ancien chef de la LVF, coupable d'avoir servi dans les rangs de l'ennemi et d'avoir porté l'uniforme allemand ". Le même CDL intervient [313] en une situation où le grotesque côtoie le sordide. Le 26 décembre 1944, son président dénonce auprès du CNR le maintien en fonction de l'Inspecteur d'Académie de la Nièvre dont la commission d'épuration des fonctionnaires avait demandé la suspension. Il précise que ***" le plus beau est que l'on vient de (l') aviser que Mr B… est chargé de donner son avis sur les instituteurs défaillants que nous aurons à passer à la commission d'épuration. C'est le comble de l'épuré devenant l'épurateur… ".***

Les aléas de cette épuration, partielle, partiale et inégale, suscite deux types de réactions dans les comités, comme on l'a vu dans le corps électoral, le souhait d'une épuration plus radicale, mieux ciblée et à l'inverse un effroi plus ou moins simulé devant son ampleur excessive. Les débats au sein des CDL font écho à cette ambivalence. Une note des Renseignements généraux de l'Yonne [314] annonce le 27 septembre 1945 l'intention de deux membres du CDL " d'attaquer la tendance politique qui a été donnée à l'épuration " et de ***" s'opposer au désir de certains membres du CDL de traduire devant la Chambre civique Jean MOREAU, élu conseiller général d'Auxerre-Ouest "***. Maire d'Auxerre pendant l'occupation, Jean MOREAU est la cible d'une offensive menée par le PCF et l'initiative observée manifeste la contre-attaque de ses partisans au sein du CDL.

Ainsi, l'épuration dont on a pu observer les difficultés de mise en œuvre, constitue un véritable défi aux comités de libération. Rapidement privés de capacité d'agir sur le réel, elle leur offre un ultime champ d'intervention, mais aussi un ferment de division et d'impuissance.

[312] AD58 999W1622.

[313] Idem.

[314] AD21 40M250.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

4- Des comités absorbés par des taches de gestion quotidienne

En plus des tâches fixées par l'ordonnance d'avril 1944, les comités de libération se trouvent dès leur constitution face aux problèmes de gestion quotidienne qu'ils partagent avec les services préfectoraux et de nombreux organismes hérités du régime de Vichy. Les membres des CDL, mais aussi ceux des comités locaux, se trouvent rapidement submergés par l'ampleur des difficultés comme par la force de l'attente de résolution des problèmes qui monte de la population. C'est un véritable dirigisme économique que les CDL mettent en place. Dans le procès-verbal de son activité pour le mois de novembre 1944, transmis au CDL de Saône-et-Loire le 6 décembre [315] , la commission ravitaillement fait état de fixations de prix à la consommation, de marges des grossistes. Chaque CCL est requis de désigner deux délégués chargés de la répression du marché noir. La fonction échoit souvent à des acteurs importants de la Résistance, comme à Saint-Bonnet-de-Joux, chef-lieu du Charolais où c'est René FLECHARD, ancien lieutenant FFI et chef de maquis, qui est en charge de cette fonction.

Les rapports d'activité des comités regorgent de dénonciations, de sollicitations pour obtenir telle fourniture, tel passe-droit, telle réduction ou suppression d'amende ou d'imposition de livraison.

Cette activité multiforme donne lieu à des situations quelque peu cocasses, mettant en vis-à-vis brutalement l'ampleur des problèmes et certaines dimensions très prosaïques. Lors de la réunion de constitution du CLL de Charrin, dans la Nièvre, son président, après une déclaration liminaire très emphatique sur le " devoir d'agir et d'agir consciencieusement " enchaîne, sans transition, par : " en ce qui concerne les permis de chasse… ". Le 10 octobre 1944, le CDL de la Nièvre lance un appel [316] en faveur des FFI locaux confrontés à l'arrivée précoce du froid en des termes très " vieille France " : ***" Fileuses, jeunes et vieilles, prenez vos rouets, prenez vos fuseaux, filez chacune un peloton de laine, il nous aidera à faire des passe-montagne, des gants et des chaussettes ".***

Fréquemment, les comités de libération se heurtent à l'inertie d'organismes économiques hérités de la période vichyste. Parmi les situations confinant au ridicule après coup, mais manifestement exaspérantes au moment des faits, on peut prendre en compte ce que dénonce le président du CDL de la Nièvre [317] le 6 janvier 1945 auprès du CNR. Il s'agit d'une amende dont l'OCPRI exige le versement du journal *Le Patriote*, organe du FN, pour ne pas avoir déclaré les pneumatiques de sa voiture pendant l'occupation, en des temps où la publication était évidemment clandestine. GAUTHE estime qu'il s'agissait de " l'exécution des instructions données de Londres et d'Alger par le CFLN " et qu'en la circonstance, ***" il faudrait que le gouvernement nous dise si la***

[315] AD71 Dossier CDL.

[316] AD58 999W1626.

[317] AD58 999W1622.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Résistance et les patriotes ont eu tort de suivre ces instructions et si ce sont les agents vichyssois restés dans des organismes comme l'OCPRI qui ont eu raison de nous brimer… ". Sous la plume d'un homme politique pondéré comme GAUTHE, cette missive exprime manifestement une profonde exaspération, d'autant plus que les circonstances donnaient des arguments à ses rivaux communistes. Par ailleurs on peut concevoir ce que pouvait représenter pour les organes du CNR la remontée de ces protestations nées de circonstances locales mais révélatrices d'une situation générale. A l'instar des structures locales, il était lui aussi submergé par des tâches subalternes.

Le cumul de ces difficultés suscite de nombreuses manifestations de découragement et de déception de la part de gens dont la plupart se sont plongés dans ces tâches avec détermination. Dans une note du 14 mars 1945, les Renseignements généraux de l'Yonne [318] font état du mécontentement de nombreux CCL face à l'absence de réponses aux questions posées aux instances supérieures ou aux administrations, par l'ignorance dans laquelle sont laissés les vœux exprimés. Ce sentiment d'impuissance est formulé par le CDL de la Nièvre dans une communication au préfet le 12 décembre 1945 [319] . Le comité constate avec amertume que ***" toutes les demandes et décisions du CDL qui n'ont cependant rien d'exagéré sont écartées ou bien exécutées avec un retard qui leur enlève tout caractère d'efficacité (…) De nombreux membres se demandent si nous ne sommes pas en train de subir les assauts de personnes qui cherchent à faire échouer l'œuvre de reconstruction du pays "***. Il est vrai qu'à cette date le peu d'emprise que les comités avaient sur le réel leur avait échappé et que ce constat amer et désabusé est quelque peu illusoire. Certains comités n'ont d'ailleurs pas voulu prolonger outre mesure ces illusions. Le CCL de Liernais, en Côte-d'Or, présidé par le Dr ROYER, " résistant de la première heure ", décide selon une note des Renseignements généraux du 4 septembre 1945 [320] de démissionner collectivement, décision prise en assemblée générale le 26 août. Constatant que " la plupart des demandes de sanctions contre des collaborateurs et gros trafiquants du marché noir sont demeurées sans suite " et que " ses décisions étaient considérées comme nulles ", il " préfère disparaître plutôt que faire acte de figurant ". La région fut pourtant une zone de forte activité résistante et le CCL qui en émanait bénéficiait d'une large soutien dans la population.

Cela révèle, pour des structures dont le nom même avait un fort contenu progressiste, une triple difficulté sinon un triple échec : dans la remise en place des conseils, dans la conduite de l'épuration et dans l'investissement dans la gestion quotidienne des problèmes de la population. C'est dans ce contexte que se met en place l'opération de Etats généraux pour le Renaissance française (EGRF). Le contraste entre l'ambition affichée et l'état constaté des comités permet de s'interroger sur la signification et les résultats de cette opération politique.

[318] AD21 40M250.

[319] AD58 999W1625.

[320] AD21 40M250.

vertu de la loi du droit d'auteur.

III-LES ETATS GENERAUX DE LA RENAISSANCE FRANCAISE

Nés d'une idée avancée par le PCF dès la Libération ces Etats généraux sont dans leur intitulé chargés de fortes connotations historiques. La référence explicite à 1789, avec les Cahiers de doléances et les Etats généraux, l'idée d'une " Renaissance française " après l'obscurité des années noires donnent, au moins en apparence, une immense ambition au projet. La volonté d'enracinement dans l'héritage de l'histoire est explicitement formulée dans le rapport de la commission de préparation de Etats généraux de la Côte-d'Or [321]. Le rapporteur estime qu'il s'agit d'aller au-delà du précédent de 1789 où " le peuple n'imaginait même pas une possibilité aussi radicale ", et de rompre avec ce qui suivit, " élections " et " plébiscites ". Il précise que ***" les plébiscites napoléoniens du Ier et 2nd Empire, on sait ce qu'il faut en penser. Quant aux élections, elles permettent seulement de se prononcer par oui ou par non sur un programme qui est présenté complet "***. Au contraire les Etats généraux permettent de concevoir " un programme positif et combatif " et à la Résistance d'élargir son contact avec l'ensemble de la population ". D'emblée, le discours place donc l'objectif au-dessus de toutes les conquêtes politiques du peuple français, tout en restant dans une totale imprécision sur le contenu du programme. Il laisse ouverte l'hypothèse d'une rupture avec le système représentatif basé sur les élections.

L'analyse des circonstances de leur préparation, du contenu des cahiers de doléances, du résultat final doivent permettre d'apporter quelque éclairage sur la signification politique, en particulier du point de vue de ses initiateurs communistes, d'un épisode finalement bien étrange puisque largement en décalage avec ce qui a pu être analysé précédemment.

1-La préparation des Etats généraux de la Renaissance française

Le coup d'envoi en est donné lors de la conférence des présidents des CDL réunie à Paris le 28 février 1945 sous la présidence de Louis SAILLANT [322]. Dans son intervention finale, il fixe les objectifs de ces Etats généraux et esquisse le cadre de leur préparation. La définition des objectifs reste dans une prudente généralité qui relève de la plus classique des langues de bois. En effet, ***" les EGRF doivent partir des réalisations immédiates indispensables pour créer les éléments d'une vie économique et sociale nouvelle pour notre pays qui le place à un degré de prospérité tel que la grandeur et la puissance de la France soient réalisées. Notre pays aurait par ces réalisations et ces constructions nouvelles toutes possibilités d'un essor supplémentaire "***. Le cadre organisationnel proposé se calque scrupuleusement sur l'armature administrative du pays. A la base, des " assemblées populaires " communales débouchent sur une assemblée départementale, avec possibilités d'assemblées cantonales et d'arrondissement. L'ensemble débouche sur une assemblée nationale des

[321] AD21 W20855.

[322] AD58 999W1622.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

EGRF, composée des délégués départementaux, des membres du CNR et des représentants de organisations qui y sont associées. Les CDL sont pour leur part chargés d'organiser l'assemblée départementale et la préparation des cahiers de doléances. Cet ensemble laisse en suspens un certain nombre d'incertitudes qui donnent lieu à de sévères débats entre les communistes et les autres courants. Il portent, de l'aveu même de SAILLANT, sur le pouvoir des assemblées populaires et la composition des listes de délégués à l'assemblée départementale puis aux EGRF. Ceci suscite un vif affrontement entre le CDL de Côte-d'Or et l'assemblée départementale des EGRF [323]. Alors que le CDL a décidé d'envoyer un délégué par organisation qui y est représentée, l'assemblée des délégués des réunions locales a proposé, par la voix de Marcel ASMUS, secrétaire fédéral du PCF, qu'elle soit composée en proportion de la participation à l'assemblée départementale. La " séance houleuse " du CDL s'achève par un vote rejetant ce vœu par les voix de la SFIO, de la CGT, de l'Union travailliste, de la CGA, des prisonniers et déportés. Les deux déléguées de l'UFF s'abstiennent, seuls ASMUS pour le PCF et l'abbé DAYET pour le FN votent contre. Même s'il ne porte pas sur un problème majeur, ce vote est néanmoins révélateur. Il montre que le contrôle du PCF sur ses organisations de masse, en l'occurrence l'UFF et les représentants des prisonniers et déportés, n'est pas aussi fermement assuré qu'il est habituellement convenu de le penser. Ce n'est d'ailleurs pas la seule circonstance où des non communistes, placés à la tête de ces organisations pour y servir de caution pluraliste, font preuve d'une certaine indépendance d'esprit, ce qui évidemment perturbe les projets de leurs mentors [324]. Un débat de même nature agite le CDL de la Nièvre [325]. Les socialistes nivernais contestent la pertinence du niveau communal, trop propice à la dispersion dans des situations strictement locales. Ils se voient alors reprocher par le communiste VIOLETTE de craindre " l'opinion de la masse ". De fait, dans les quatre départements, chaque délégation à l'assemblée nationale fut constituée conformément à la composition du CDL reflétant la main mise par la SFIO sur ces instances, alors qu'au niveau inférieur, des " assemblées patriotiques " à l'assemblée départementale, tous les cas de figure furent pratiqués. Se multiplient les demandes d'obtention de délégués de la part d'organisations le plus souvent contrôlées par le PCF, visant à saturer les délégations par ses militants. En Côte-d'Or, le Syndicat des employés de bureau et de commerce proteste [326] le 12 juin contre le fait que la CGT n'ait qu'un seul délégué et revendique pour elle une " représentation proportionnelle, en fonction de ses effectifs et de l'influence qu'elle exerce sur le peuple ". La même demande est formulée en faveur de la CGT, du PC et du FN par les cellules communistes dijonnaises du Val Suzon, des agents de train et de Dijon-Est. Venue d'un autre bord politique, c'est la Confédération générale du petit et moyen commerce, de la petite

[323] AD21 40M250 note des RG du 13 juillet 1945.

[324] Max NEVERS, alors secrétaire de l'UJRF de Côte-d'Or reconnaît aujourd'hui, pour s'en réjouir, que le jeune étudiant chrétien qu'il avait désigné pour le CDL fit preuve à plusieurs reprises d'indépendance de comportement par rapport aux consignes données. Entretien 24 février 1998.

[325] AD58 999W1926.

[326] AD21 W20885.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

entreprise et de l'artisanat qui revendique d'être représentée au même titre que la CGT et de la CGA, arguant de son passé résistant et de son adhésion au programme du CNR.

Quant à l'écho rencontré par ces initiatives auprès de la population et même de beaucoup de militants, il semble particulièrement faible, en totale disproportion avec l'emphase du discours qui l'accompagne. Les Renseignements généraux de Côte-d'Or observent [327] le 4 juillet que ***" ne prennent en réalité une part très active à ce travail de préparation que le PCF, l'UFF et le FN "***, sur les 25 organisations représentées au CDL, avec seulement 90 cahiers rédigés à ce jour. Leurs collègues de la Nièvre notent le 3 juillet que ***" les EGRF n'intéressent que très vaguement l'opinion "*** [328] . Il en va de même dans l'Yonne où selon une note des mêmes services du 6 juillet les réunions préparatoires " sont passées inaperçues " [329] .

2-Rédaction des cahiers de doléances

Dans un tel contexte, il importe de voir à travers leur contenu ce que représentent les cahiers de doléances, de quels courants ils sont l'expression, s'ils ont quelque chance d'avoir prise sur le réel.

La définition du cadre de rédaction de ces cahiers manifeste le même flou qui a présidé à celui des assemblées patriotiques de base pour élire les délégués. Dans son appel aux CCL pour la mise en place des EGRF [330] , la commission de préparation présidée par le communiste LIMOGES prévoit que cela se fera " par chantiers, par quartiers, par villages etc…ainsi que par profession ", qu'il faudra ***" veiller à ce que les professions libérales ne soient pas oubliées, médecins, pharmaciens, avocats, professeurs etc…Enfin les cultivateurs, bûcherons, commerçants, artisans, ménagères et d'autres que vous verrez vous-même sur place. Enfin ne pas oublier de faire appel à tous les groupements, politiques et religieux, à toutes les organisations de jeunes etc… "***. La pluralité des modes de représentations, géographiques, sociaux, organisationnels, s'ils peuvent manifester une volonté de reprendre les modalité du précédent de 1789, posent évidemment le problème du statut des cahiers de doléances émanant d'une telle diversité de groupes, de la part qui sera accordée à tel ou tel lorsque sera venu le moment de faire des synthèses. D'ailleurs plusieurs CLL soulèvent la question, face à des questionnaires fermés, des énoncés minoritaires. De ce fait, les cahiers de doléances viennent d'horizons très divers, non sans que les listes ne manifestent sur tel ou tel point l'existence de groupes de pression. Il en est ainsi en Côte-d'Or où les associations familiales, l'Association des familles nombreuses de Côte-d'Or, le Mouvement populaire des familles, l'Association familiale ouvrière de Dijon, le Centre départemental de coordination et d'action des mouvements

[327] AD21 W20885.

[328] AD58 W1630.

[329] AD89 1W85.

[330] AD58 999W1626.

vertu de la loi du droit d'auteur.

familiaux, se prononcent de conserve pour un vote familial, en rupture avec le principe républicain établissant l'arithmétique simple un citoyen égal une voix. Dans le même département, des cahiers de doléances émanent d'organisations aussi diverses que l'Association des coopérateurs de Lorraine, l'Union fédérale des coopérateurs de Lorraine, la Fédération nationale des mutilés et invalides du travail, l'UFCS. Une incertitude identique règne sur la rédaction des cahiers de communes ou de cantons. Si la grande majorité a été rédigée par une assemblée ouverte aux habitants, certains cahiers émanent explicitement d'organisations. Celui de Sevrey [331] , commune rurale proche de Chalon-sur-Saône est explicitement rédigé par la section socialiste du village ; celui de Challuy dans la Nièvre [332] par la section de l'UFF alors que c'est la section du FN qui rédige celui de la Charmée en Saône-et-Loire. Celui du canton de la Charité-sur-Loire [333] , où aucune assemblée communale n'est signalée, est rédigé par une " assemblée patriotique " composée des maires du canton, des membres du CCL, des membres du CLL du chef-lieu de canton, enfin de " personnalités représentatives de la population ", sans la moindre indication sur les critères de représentativité utilisés. Une troisième forme de diversité est quantitative, certains cahiers comptant plusieurs dizaines de pages, d'autres se réduisant à quelques unes, comme celui d'une commune pourtant assez importante, Châtillon-en-Bazois dans la Nièvre avec une page et demi seulement et des réponses souvent limitées à un oui ou un non aux questions soulevées par la trame fournie par le CNR.

La rédaction de ces cahiers soulève des protestations ou suscite des manifestations de doutes sur la portée et l'intérêt de l'exercice. Le CCL de Brinon dans la Nièvre s'excuse le 18 juin auprès du CDL pour la modestie de ses travaux. S'il n'esquive pas des explications inhérentes à un canton " retardataire ", constitué d'une " poussière de petits villages ", il regrette d'avoir dû procéder à un " travail hâtif , dénué de l'intérêt puissant que le sujet comportait ", et, de façon dubitative, estime qu'il " en sera de même pour le CDL " et qu'il ***" reste l'impression que les solutions du CNR sont prêtes et qu'elles seront imposées "***. La fédération de Côte-d'Or de la SFIO manifeste un sentiment voisin dans son journal *Le Socialiste côte d'orien* en dénonçant un questionnaire qui " réclamerait à lui seul des mois et des mois d'étude à des hommes compétents en toutes matières " et un mode de représentation qui " n'est pas sérieux ". Dans des bastions communistes, comme la petite ville industrielle de Guérigny dans la Nièvre, les socialistes dénoncent les convocations tardives, les changements de dates de réunions non annoncés. Par sa complexité comme par sa difficulté, la rédaction des cahiers n'a manifestement pas fidèlement répondu aux ambitions démocratiques affichées.

3-Le contenu des cahiers de doléances

Des cahiers de doléances ayant fait l'objet de dépôt aux archives ressortent à la fois des

[331] AD71 Dossier CDL.

[332] AD58 999W1570.

[333] AD58 999W1630.

vertu de la loi du droit d'auteur.

constantes dont il convient d'identifier la source, mais aussi des divergences, des spécificités, des points de radicalité qui, malgré les contraintes et difficultés observées, manifestent l'existence d'un réel débat politique.

Pour une majorité de cahiers, on retrouve une sorte de socle commun, largement hérité d'un croisement des thèses du CNR, du PCF et de la SFIO. Avec des variantes locales, mais souvent avec des formulations si proches ou identiques qu'elles ne peuvent que relever d'un schéma préétabli, on retrouve l'idée de contrôle des puissances économiques par des nationalisations, la rupture avec la grande propriété foncière, débouchant selon les cas sur le partage des terres au nom de la revendication traditionnelle de " la terre à ceux qui la travaillent " ou sur une perspective plus moderniste. De cette catégorie relève celle que formule le cahier de Cosne-sur-Loire [334], qui propose le remembrement des terres et la constitution de fermes-témoins, " gérées par la Nation ", l'élargissement du vote à 18 ans, enfin la notion de contrôle des élus, selon des modalités plus ou moins brutales, allant de l'obligation de rendre compte jusqu'à la destitution en cas d'infidélité aux engagements. La question très conjoncturelle de l'épuration recueille le même consensus, pour en dénoncer les lenteurs, les insuffisances et la partialité. Enfin se manifeste un fort courant hygiéniste, fortement teinté de la notion pour le moins ambiguë de pureté de la " race française ". Ce courant est souvent accompagné d'un moralisme républicain qui imprègne fortement le cahier de la petite commune du joli nom de Corvol l'Orgueilleux, près de Clamecy dans la Nièvre, vivant principalement de l'activité papetière. Il est soigneusement calligraphié sur un cahier d'écolier. Pour ses auteurs, la " Renaissance française " passe par une vigoureuse restauration d'une stricte morale privée et publique.

Par contre des divergences fortes se manifestent, notamment sur les questions institutionnelles. Aucun cahier ne sort de la palette de choix allant d'un parlementarisme intégral, monocaméristе, avec un président issu du parlement, à un régime présidentiel, issu du suffrage universel, parfois même explicitement référé au modèle américain, comme le fait le cahier du CLL de Béard, commune de la Nièvre [335]. Le droit de vote des militaires, jusque là exclu par le droit constitutionnel, divise les cahiers, une majorité se dégageant pour estimer que ceux-ci doivent bénéficier de la totalité des droits des citoyens.

Des cahiers voient cohabiter des propositions qui en identifient clairement l'origine, non sans les associer avec des points de vue hétérogènes. Il en est ainsi de celui du CCL de Cuisery en Saône-et-Loire [336] qui à propos des questions militaires propose " une armée du peuple ", " comme en Russie ", tout en estimant que la place de la femme est " au foyer " et que les colonies doivent faire l'objet " d'une exploitation au bénéfice de la Nation, et non au profit des gros colons et des compagnies internationales ".

Ces deux questions, celle du statut de la femme et celle des peuples colonisés sont

[334] AD58 999W1635.

[335] AD58 999W1634.

[336] AD71 Dossier CDL.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

d'ailleurs celles qui, à l'exception de quelques formulations originales, font l'objet d'un large consensus. On observe une quasi unanimité pour considérer que lorsque les femmes ont procréé, leur place est au domicile, avec leurs enfants, les formulations étant pétries de bonne conscience, convaincues qu'il s'agit là d'un progrès social. A propos de l'empire colonial, les cahiers, y compris ceux d'inspiration explicitement communiste, remettent rarement en cause l'idée de la nécessité de ne " porter aucune atteinte à nos colonies " comme l'énonce le cahier de la Charité-sur-Loire [337], allant d'un total statu quo à la perspective d'un " statut proche de celui des dominions " comme celui de Clamecy [338]. Il est tout à fait révélateur que ce soit sur ces deux questions décisives que s'expriment, avec quelques variables, une lourde bonne conscience colonialiste et antiféministe. Cette réalité se retrouve pleinement dans la proclamation finale des EGRF qui condamne certes " le pacte colonial ", mais affirme que " la France ne peut demeurer une grande puissance que si son influence s'exerce sur toutes les terres françaises " [339]. Incluse dans le paragraphe concernant l'empire colonial, cette affirmation, d'ailleurs homogène aux positions du parti de gouvernement qu'est le PCF à propos des drames de Guelma et Sétif, exprime une totale incapacité à penser le démantèlement de l'empire colonial français. Ce point est entièrement confirmé à l'échelle nationale par le " rapport relatif à la France d'Outre-mer ", adopté par les EGRF. Il affirme que ***" la France, tant continentale que d'Outre-mer, forme un tout indivisible dans le domaine politique, économique et social "*** et estime que ***" ce n'est pas dans une fausse indépendance (...) mais dans une union fraternelle avec le peuple de France que les populations d'Outre-mer pourraient améliorer leur condition et accéder à une vie plus libre et plus heureuse "*** [340] ***.***

Enfin, quelques cahiers présentent ce que l'on peut qualifier de manifestations de radicalité, tant les propositions qui y sont énoncées sont en rupture avec les restes des formulations. Il en est ainsi du cahier d'Alligny, du canton de Cosne-sur-Loire dans la Nièvre qui propose [341] le principe de " travail égal, salaire égal ". Le cahier de la commune d'Alluy, rédigé par la section UFF, réclame l'élection présidentielle au suffrage universel, les Etats-Unis d'Europe, avec une monnaie commune, la vente directe du producteur au consommateur, la retraite à 60 ans, ce qui ne saurait être un simple décalque des positions du parti mentor, le PCF. La question coloniale, qui on l'a vu bénéficie d'un consensus écrasant, fait l'objet de quelques formulations en rupture. Le cahier de Mesvres-sur-Loire dans la Nièvre [342], rédigé par le PC, le FN, l'UFF, l'UJRF propose en

[337] AD58 999W1635.

[338] Idem.

[339] AD71 Dossier CDL.

[340] AD71 Dossier CDL.

[341] AD58 999W1625.

[342] Idem.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

son article 8 ***" l'application de larges principes démocratiques aux pays colonisés évoluant vers l'indépendance totale qui devra leur être accordée "***. D'une singularité plus marquée est celui de la petite commune nivernaise d'Anlezy (annexe n°6). Ce cahier, conforme au programme du CNR sur les questions économiques et sociales d'ensemble, s'en distingue par des propositions de rupture radicale avec l'ordre établi. Reprenant un vocabulaire à fortes connotations robespierristes, il propose une conception très rigoriste de la vie publique, avec notamment l'instauration d'un " comité de salut public " doté de " pleins pouvoirs ", garant de la morale collective. L'avenir est formulé en termes de " législation de l'abondance ", avec adéquation de la production et des besoins " illimités " des hommes. Ces perspectives, associant dirigisme économique et libertés élargies, avec absence de censure, recoupent celles des autres cahiers sur la question de la femme, confinée dès la naissance de son premier enfant dans son strict rôle maternel, sous couvert de l'apparent progressisme de l'établissement d'un salaire suffisant pour le mari. L'existence d'un tel cahier, venu d'une toute petite commune, interroge sur les réalités qu'il exprime. Il s'agit probablement de la manifestation d'un communisme rural, fortement imprégné des références de la Ière République, démocratique et révolutionnaire, et ayant gardé une certaine autonomie d'expression par rapport à des appareils de parti.

Sans leur donner plus d'importance qu'elles n'en eurent, puisque les effets pratiques furent modestes ou nuls, ces formes d'expression, décalées des courants dominants largement contrôlés par le PCF, manifestent néanmoins, y compris au sein de celui-ci et des organisations périphériques, l'existence de formes de pensée radicalement en rupture. Ce parti pouvait d'ailleurs parfaitement s'en accommoder, dans la mesure où il avait la capacité organisationnelle d'en limiter l'expression et où leur existence lui fournissait une caution démocratique, de gauche.

4-Des prolongements très limités

Les EGRF se sont tenus à Paris du 10 au 14 juillet, date évidemment choisie pour affirmer plus fortement la volonté de référer l'événement à l'épisode de 1789. Ils aboutissent à la mise en place d'une structure supplémentaire, le Comité central de la Renaissance française. L'article 2 de son règlement intérieur lui affecte [343] pour mission de ***" prendre toutes mesures tendant à porter au maximum l'autorité du CNR (…) en assurant la coordination nécessaire au travail de diffusion et de mise en place du programme du CNR (…) et de l'application des vœux, résolutions et décisions prises par les EGRF… ".***

A la réunion du CDL de Saône-et-Loire, son président BERTHEAUD apporte la bonne nouvelle aux autres membres. Immédiatement, REY, délégué de la CGT et membre du PCF, reprend la balle au bond et propose que le CDL devienne le Comité départemental de la Renaissance française. Après un débat houleux et confus sur cette grave question, on convient d'un compromis qui limitera le label aux comités locaux, ainsi rebaptisés pour la postérité CCLRF et CLLRF. REY propose " d'entreprendre immédiatement une tournée de conférences " pour porter la bonne nouvelle aux masses. Quelques semaines plus tard, le même CDL annonce le 23 août qu'il ne prendra pas parti

[343] AD71 Dossier CDL.

vertu de la loi du droit d'auteur.

pour les élections à venir puisque “ chaque parti défendra son programme ”. Des EGRF, de leur CC, des CCLRF, des CLLRF, il ne sera plus question, sauf pour les premiers comme référence ritualisée, associée au programme du CNR.

Cette entreprise des EGRF, dans laquelle les mouvements et partis de la Résistance, et tout particulièrement le PCF et les organisations qu’il contrôle, ont investi d’importantes forces militantes et sur laquelle ils ont focalisé tout un discours volontariste, se révèle donc finalement comme une opération qui n’a concerné en rien la majorité des Français dans sa phase préparatoire et dont les effets pratiques sur la période suivante furent nuls. Reste donc la question de savoir pourquoi le PCF a monté une telle opération et pourquoi les autres forces représentées dans les comités de Libération y ont participé, certes sans enthousiasme. Ce qui a été analysé des circonstances de leur préparation comme du contenu des cahiers permet d’avancer une hypothèse sur le premier point. Fortement engagé dans l’expérience gouvernementale du tripartisme et dans la bataille de la production, le PCF avait probablement besoin de maintenir, pour donner des gages à une fraction de ses militants et de son électorat, en particulier celle issue du combat maquisard, une image radicale, au verbe fortement épurateur et transformateur. Il apportait ainsi une pierre supplémentaire à la construction d’une véritable mythification de son image, en complément de celle du parti des 75 000 fusillés. Quant aux mouvances socialiste et démocrate chrétienne, elles ne pouvaient pas abandonner au seul PCF l’utilisation politique et le bénéfice électoral de la mise en connexion du combat révolutionnaire des années 1789-1794 avec la Résistance, d’où leur participation et leur contribution, mais dans des conditions et sous des formes qui ne pouvaient qu’aboutir à vider l’opération de toute substance et de tout rapport avec la réalité. Celle-ci apparaît donc comme une totale mystification, un rideau de fumée politique, servant à masquer aux yeux des hommes étant sortis des maquis ou rentrés des camps pleins de rêves d’une France radicalement transformée l’échec de cette espérance.

C’est finalement bien d’échec qu’il faut parler à propos des comités de Libération, tout du moins pour ceux qui y voyaient, dans le prolongement de la dynamique des mouvements de Résistance, la possibilité de rompre avec la logique partisane d’avant la guerre, de fonder de nouvelles formes de vie démocratique, d’asseoir les bases de formes nouvelles d’organisation économique et sociale. Rapidement parlementarisés, affaiblis par les lacunes de l’épuration, tenaillés par les divisions entre les forces les constituant, ils ont perdu rapidement toute substance politique et sont devenus dès la fin de 1945 des associations gérant la situation administrative des anciens résistants. C’est alors que les CDL doivent [344], pour obtenir des subventions que leur refuse un conseil général de l’Yonne qui considère qu’ils n’ont plus lieu d’être [345], se transformer en association conforme à la loi de 1901, recevant des subventions pour les services sociaux rendus. Il en est de même en Saône-et-Loire où le CDL devient association loi 1901 [346], un CDL dont le noyau actif ne se réunit plus qu’une fois par mois [347] et dont le président,

[344] AD89 201W1.

[345] Conformément à sa prise de position lors de sa première session, le 30 avril 1946.

[346] JO du 16 février 1946.

vertu de la loi du droit d'auteur.

ancien chef de maquis, ancien chef départemental des MUR, BERTHEAUD est réduit à faire part “d’une très grande activité ” : ***“ nous recevons des centaines de visites chaque mois d’anciens résistants qui sont souvent plus que d’autres en butte aux vexations d’un administration où subsistent toujours trop d’éléments vichystes ”***. Il y a dans cette formulation l’aveu pathétique que le CDL n’est plus rien, sinon une sorte de syndicat d’anciens résistants et que donc la dynamique dont il était issue était morte.

CHAPITRE 2 : EN SAONE-ET-LOIRE, UNE RESISTANCE PUISSANTE, DES CHEFS DE MAQUIS SOUS-PREFETS, RAPIDEMENT ECARTES.

Dès les jours qui suivent sa libération, lors de la première semaine de septembre 1944, la Saône-et-Loire est dotée d’un personnel préfectoral en totalité issu de la Résistance locale. Le préfet et trois des sous-préfets viennent des MUR et de l’AS, le quatrième sous-préfet des FTPF. Cette situation qui singularise ce département au sein de la région résulte de conditions et de situations spécifiques qu’il convient d’analyser avant d’aborder ce que fut l’action de ces hommes, avant une éviction précoce.

I-UNE SITUATION INITIALE COMPLEXE ET RICHE

1-Un département coupé en deux

La géographie et l’histoire se conjuguent pour doter le département de caractéristiques particulières. La ligne de démarcation, telle que l’a établie l’Armistice de 1940 traverse en effet son territoire, d’Est en Ouest. Elle sépare sa partie minière (bassin charbonnier de Montceau-les-Mines, schistes bitumineux d’Autun) et métallurgique (usines SCHNEIDER du Creusot et de Chalon-sur-Saône) au Nord, de sa partie à dominante agricole et tertiaire au Sud. La proximité de cette partie du département de la capitale de la Résistance en zone non occupée, Lyon, explique qu’elle soit rattachée à la R1, région dirigée depuis la “ capitale des Gaules ”. De même, le dispositif FTP est scindé entre ceux qui relèvent du CMN et du CMZ-S, bien que cette distinction ne recoupe pas toutes les réalités sur le terrain. Ainsi, les groupes FTP constituant le “ maquis de Brancion ”, basés sur les croupes calcaires de l’arrière-pays de Tournus, en Zone Sud, relèvent du CMN, tout en ayant des liens avec le maquis FTP de Collonge-en-Charolais, sous l’autorité du CMZ-S.

La présence d’axes majeurs, fluviaux (Saône, reliée par le canal du Centre à la Loire), routiers (RN6), ferroviaires (PLM, Dijon-Modane, Lyon-Nantes) font du

[347] Lettre au CNR, 21 mars 1946, AD71, Dossier CDL.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

département, pour l'occupant comme pour la Résistance, une zone sensible, un nœud de communication décisif. La Résistance y trouve un relief compartimenté et un couvert forestier accueillant : les plaines du Val de Saône et les plateaux offrent des lieux favorables aux parachutages et atterrissages, alors que les forces d'occupation ont fort à faire pour assurer le fonctionnement normal des axes précités.

2-Une Résistance précocement organisée, active, diverse

Du fait des déterminants analysés ci-dessus mais surtout parce qu'il y eut alors des hommes et des femmes pour refuser les faits et abaissements de la défaite de juin 1940, une résistance multiforme prit rapidement corps dès 1940-1941. En septembre 1940 , les premiers réseaux se mettent en place. D'abord limité à l'organisation de filières d'évasion, le réseau belge *Delbo-Phénix* élargit rapidement son action au renseignement. Il trouve à Chalon-sur-Saône, ville située au carrefour de la ligne de démarcation et des grands axes Nord-Sud, un premier point d'appui avec le garagiste Camille CHEVALIER, passeur et organisateur infatigable jusqu'à son arrestation. Depuis Lyon, le réseau *Marco-Polo* étend son activité vers le nord, jusqu'à la région mâconnaise où il s'implante solidement. C'est l'un de ses membres, l'adjudant MEYER, ancien du 5e régiment de Dragons de Mâcon, qui participe à la fondation du premier maquis de Saône-et-Loire, à Beaubery en Charolais, dès le printemps 1943. En Zone Nord, le réseau *Alliance*, lié à l'IS, est implanté dans l'usine d'extraction et de raffinage de schistes bitumineux des Télots, près d'Autun. La diversité organisationnelle est renforcée par la perméabilité entre réseaux et mouvements. Un homme comme René FLECHARD, de Saint-Bonnet-de-Joux, en Charolais, membre de *Combat*, travaille pour le réseau *Birr* de la France libre, avant d'entrer en contact avec le *SOE*, solidement implanté dans le Sud-Ouest du département. Cette organisation, représentée par ses deux agents John BROWN BARTOLDI-*TIBURCE* et Michel DARTOIS-*MICHEL*, contrôle la majeure partie des maquis du Clunysois et du Charolais, les soumettant, en échange de matériel, à la stricte stratégie britannique.

La géographie comme la position du département en font un domaine stratégique pour le BCRA et le SAP. André JARROT comme Bernard MOREY y organisent parachutages, réceptions et envols de cadres. En diverses circonstances, le général DELESTRAINT, Jean MOULIN, Claude BOURDET, Henry FRENAY, Berthie ALBRECHT, Lucie et Raymond AUBRAC, le général de LATTRE DE TASSIGNY ont foulé le sol de Saône-et-Loire, y ont pour certains trouvé de durables refuges avant de s'en envoler. Berthie ALBRECHT y vécut malheureusement sa dernière arrestation, en gare de Mâcon. Le BCRA obtint de faire réaliser par la Résistance des destructions habituellement assurées par bombardements, accompagnés de ce que les militaires désignent par un terrible euphémisme de " dégâts collatéraux ". La mission *Armada,* venue de Londres avec André JARROT-*GOUJON* et BASSET-*MARY* fournit les moyens matériels, les maquis les hommes. Trois cibles furent alors neutralisées, évitant à Chalon-sur-Saône d'être bombardée (centrale thermique et barrage de Gigny) et au Creusot de l'être une troisième fois (destruction des infrastructures assurant l'alimentation électrique des usines SCHNEIDER travaillant pour l'occupant).

Les mouvements eux aussi sont précocement implantés. *Combat* est solidement

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

organisé en Louhannais, à Tournus, dans le Clunysois. *Libération-Sud* naît fin 1941 de la rencontre du communiste Pierre DELACROIX alors coupé de son parti avec les jeunes socialistes mâconnais Pierre DENAVE et Louis ESCANDE. C'est en Charolais que *Franc-Tireur* trouve sa principale base dans le département, autour du garagiste Louis LAPALUS et du greffier du Tribunal de Charolles Félix VEZANT. En Zone-Nord, l'OCM est présente à Chalon et Rully, alors que les FTP possèdent des implantations dans le Bassin minier, Chalon, Autun, Chagny. Ils sont aussi présents en Zone-Sud, en Bresse, Mâconnais et Tournugeois.

3-Les difficultés du printemps 1944, favorisant l'émergence d'hommes nouveaux

En cinq mois, les MUR de Saône-et-Loire changent deux fois de tête. En novembre 1943, Pierre DELACROIX-*COURBET*, fondateur de *Libération-Sud* à Mâcon, en position difficile après une série d'attentats anti-allemands, doit quitter le département pour rejoindre l'état-major lyonnais, auprès d'*ALBAN* VISTEL. Lui succède Rupert POLFIET-*CHANET*, alors directeur de la Maison du Prisonnier de Mâcon et dans la clandestinité fondateur du MNRPGD [348] . Dès mars 1944, à la suite d'imprudences dont font état de manière convergeante Claude ROCHAT [349] et Louis ESCANDE [350] , il doit fuir le département pour rejoindre les maquis du Lot. La direction départementale des MUR échoit alors à son adjoint, Jacques WARTELLE-*MICHEL*, venu des GF des MUR, dont le courage et l'activité sont salués par tous les témoins survivants. Pour Claude ROCHAT [351] ces qualités ne suffirent pas au jeune responsable, à un poste impliquant un contact fréquent avec ***" des hommes politiques, des fonctionnaires, gens rassis, susceptibles, faciles à effaroucher, et de prime abord peu téméraires "***. Face aux difficultés du jeune dirigeant, compte tenu des enjeux de la période, la direction régionale des MUR décide en mai 1944 une vigoureuse remise en ordre. Deux réunions, l'une à Trévoux, l'autre à Villefranche-sur-Saône, en présence d'Auguste VISTEL-*ALBAN* remettent les choses à plat et constituent une nouvelle direction [352] . Y sont présents les chefs de secteurs départementaux. A la suite du refus d'Henri VINCENT-*VIC*, chef du secteur du Louhannais, le dirigeant régional avance le nom d'un inconnu pour les autres participants. Il s'agit de Lucien DREVON, chef de service à la préfecture du Jura, membre de la SFIO, qui prend dès lors le pseudonyme de *VILLEFRANCHE.* Les MUR de Saône-et-Loire sont désormais dirigés par un méridional corpulant, actif, organisé et autoritaire, ce qui n'alla pas sans quelques difficultés de relations ou de délimitations de pouvoirs avec des cadres locaux comme *VIC,* ou ayant effectué déjà tout un parcours résistant dans le

[348] Entretien 25 janvier 1995.

[349] Entretien 6 février 1995.

[350] Entretien 25 janvier 1995.

[351] Claude ROCHAT, op. cit. p.97.

[352] Idem p. 128.

vertu de la loi du droit d'auteur.

département, comme Claude ROCHAT-*GUILLAUME,* responsable des maquis de l'AS.

Cette dernière a affronté au début de l'année 1944 une difficile épreuve : le 23 janvier 1944, elle a perdu ses deux chefs départementaux, de BELLECOMBE-*BEAURIVAGE* et son adjoint PAGENEL-*DANGLAS*, à la suite de l'infiltration du dispositif par un agent de la *Gestapo*, GARCIA. Le même jour, plusieurs dizaines d'arrestations sont opérées dans le département : l'AS est décapitée. PAGENEL succombe au supplice de la baignoire à l'Ecole de Santé de Lyon alors que le corps de son chef est retrouvé dans le Rhône. Ce drame soulève brutalement le problème de la sécurité dans des zones où l'absence visible de forces allemandes ou vichystes suscite un illusoire sentiment de sécurité. PAGENEL, architecte, vivait à Cormatin près de Cluny, au vu et au su de la population, recevant ses contacts à domicile. Pour combler le vide créé par ces chutes, l'Etat-major régional choisit deux hommes fort différents : Thibaud de la CARTE de la FERTE SENECTAIRE-*FERRAND*, officier du 5e RD dissout après l'occupation de la Zone Sud par les Allemands et Claude ROCHAT-*GUILLAUME,* en Saône-et-Loire depuis août 1943. Ces événements laissent manifestement le dispositif et les hommes de l'AS dans un trouble profond. En témoigne un rapport de *FERRAND* à l'Etat-major régional en date du 10 avril 1944 où il constate que ***" pendant ce mois-ci, l'AS n'a reçu aucun matériel. Cela n'est pas fait pour redonner confiance…Le chef de l'AS de Saône-et-Loire a donné l'ordre à tous ses éléments de cesser toute activité afin de remettre d'aplomb l'organisation… "*** [353] **.** Intervenant plus de trois mois après les chutes de début janvier, ce rapport met crûment en lumière la force de leur impact sur le fonctionnement des structures de commandement comme sur le moral des hommes. Ce n'est finalement qu'en juillet, plus d'un mois après le débarquement que la répartition des tâches entre *FERRAND* et *GUILLAUME* est précisée par la note régionale n° 25 du 12 juillet et la décision n° 2 du 18 juillet [354] . La mise en œuvre des plans alliés et gaullistes rend urgente un telle décision. Tout en effet, mis à part un même farouche patriotisme, sépare l'officier d'active monarchiste, et le jeune ingénieur républicain, officier de réserve n'ayant pas ramené de sa campagne de mai-juin 1940 une grande estime pour l'armée. Le premier se voit attribuer la responsabilité des actions militaires, le renseignement, l'armement et les parachutages, avec le titre de Commandant militaire des opérations des unités AS et SOE, alors qu'au second, avec le grade de commandant et le titre de Commissaire aux effectifs, échoient les liaisons avec l'Etat-major régional, les maquis et la responsabilité des groupes francs. Ainsi définies, les responsabilités conduisent manifestement à d'inévitables chevauchements de compétences, en particulier en matière d'armement. Néanmoins, et malgré tout ce qui les sépare, il apparaît que les deux hommes surent dans la plupart des situations mettre l'objectif libérateur au premier plan, non sans des frictions inévitables, dans un tel contexte, entre des hommes si différents. Reste que la décision de l'Etat-major régional pose question. Le choix d'une direction bicéphale, associant deux personnages aussi éloignés relève probablement d'une option délibérée visant à intégrer des cadres de l'armée d'armistice, sans les désobliger, mais tout en les associant à des civils, politiquement plus sûrs, porteurs d'une dynamique

[353] ***Claude ROCHAT, op. cit. p. 109.***

[354] Idem p.191.

vertu de la loi du droit d'auteur.

maquisarde qu'il convenait de ne pas laisser étouffer dans des schémas militaires classiques. Cette hypothèse est confortée par la quasi similitude de la démarche adoptée à l'échelon inférieur, celui du secteur du Louhannais, où le lieutenant de la brigade de gendarmerie de Louhans GUIGUET-*CONDE* doit cohabiter, comme adjoint, avec l'instituteur Henri VINCENT-*VIC*. Là aussi, même si la susceptibilité de celui qui devait faire une brillante carrière le menant au grade de général en fut quelque peu affectée, la cohabitation fut convenable, sans dommage pour l'efficacité du combat libérateur. Une dichotomie semblable s'observe d'ailleurs au sein même de la direction de la R1.

Une autre occurrence qui pesa sur les données politiques des temps de Libération naît de la mise en œuvre locale de la décision d'intégrer au sein des FFI, en février 1944, les différentes entités résistantes. Elle pose le problème des relations, au sein de l'AS, entre des maquis liés au SOE et les autres d'obédience gaulliste ainsi que celui des relations AS-FTP, question éminemment politique qui divise les dirigeants départementaux de l'AS. *FERRAND* tend à ne voir dans les FTP, solidement organisés dans le Bassin minier, l'Autunois et la Côte chalonnaise, que des " bandes de voyous " [355], alors que son adjoint fait tout pour répartir équitablement les parachutages, en proportion de la capacité opérationnelle. Les relations AS-FTP, en particulier au sein de l'Etat-major FFI constitué en mai ne sont pas facilitées par la dualité interne à la seconde organisation. Les FTP-Zone Nord sont représentés par Henri VITRIER-*HENRI,* alors que Jean RITOUX-*LE DON* a pris la direction des FTP-Zone Sud depuis son arrivée en juin. Les deux hommes n'entretiennent pas les meilleures relations. *LE DON* est un personnage considérable, vieuxmilitant communiste, fondateur de l'AS dans l'Ain, adjoint de ROMANS-PETIT avant de passer aux FTP puis d'être muté en Saône-et-Loire sur ordre du PCF. Son envergure, son caractère autoritaire, sa capacité organisationnelle en font rapidement, malgré l'aspect tardif de son affectation, un personnage clef de la situation départementale [356]. Pour ce qui est de l'attitude des agents du SOE, elle n'est pas sans susciter de fortes frictions, avec *GUILLAUME* comme avec les FTP, à propos de la répartition des parachutages dont *TIBURCE* veut se réserver la totale maîtrise comme des choix tactiques. La libération de fait de Cluny dès juillet et l'installation au grand jour de la Résistance dans la ville comme la proposition de lancer les maquis à l'assaut de Mâcon, initiatives venues du SOE, suscitèrent, notamment chez *GUILLAUME*, une forte protestation pour la première et un refus absolu pour la seconde.

La configuration du dispositif résistant et des structures de commandement au cours de l'été 1944 présente donc une double caractéristique, une réelle capacité tactique, imposant à l'ennemi une dispersion des forces, lui infligeant une défaite lors de ce qui fut une véritable bataille, le 11 août 1944 entre Mâcon et Cluny, avec près de 2 000 Allemands engagés dans une tentative pour dégager l'axe secondaire Mâcon-Cluny-Chagny, et une certaine confusion structurelle et politique.

[355] Claude ROCHAT, entretien 6 février 1995.

[356] Jean-Yves BOURSIER, *Chroniques du maquis (1943-1944), FTP du camp Jean Pierson et d'ailleurs,* L'Harmattan, 2000, p.253 à 262.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

4-La préparation de la transition politique : la mise en place du CDL clandestin

Mis en place en mai 1944, présidé par Lucien DREVON-*VILLEFRANCHE,* avec pour adjoint Vincent BERTHEAUD-*TARZAN,* exploitant forestier et fondateur d'un maquis dès décembre 1942, flanqués de vice-présidents tous chefs de secteur des MUR, le CDL regroupe un trentaine de personnes. Elles représentent les mêmes composantes que le CNR. *GUILLAUME* en est membre, avec voix consultative. Il incarne alors le point de jonction entre ce qui relève de la lutte armée qu'il représente et la préparation de la transition politique dont le comité a la charge. Constitué en pleine phase préparatoire à l'insurrection libératrice, doté d'une appellation porteuse de référents historiques à fortes connotation révolutionnaire, le CDL clandestin est-il porteur d'une hypothèse de libération du territoire et de révolution politique ou, réintroduisant des partis, comme le parti radical, clefs de voûte du dispositif de la république parlementaire, n'est-il qu'un organe visant à assurer la restauration de ce dispositif ? La question mérite d'être posée, même si chacun sait comment tournèrent les choses, tant la première hypothèse berça bien des rêves de résistants, y compris dans l'enfer des camps et reste encore aujourd'hui pour nombre de survivants une sorte d'horizon nostalgique de ce qui aurait pu, aurait dû être.

Grégoire MADJARIAN [357] avance la thèse que ces comités, dans la dynamique de la lutte libératrice, vont bien au-delà du rôle d'organes consultatifs des Commissaires de la République et des préfets que le CNR aurait voulu en faire. Il estime par ailleurs que le plus souvent les comités cantonaux et locaux furent plus radicaux que le comité départemental. Marc SADOUN [358] fait état des efforts de la SFIO pour s'imposer comme interlocuteur au bloc MUR, FN, CGT, PCF qui fixe les noyaux durs des CDL. Par là même, il remet en cause la thèse d'une extériorité du processus incarné par le CDL aux luttes d'appareils des partis existants, donc d'une réelle capacité d'autonomie politique. Nous verrons en temps utile combien cette réalité pesa lourd, la Libération étant réalisée, dans les processus de rétablissement républicain. Pour sa part, Jacqueline SAINCLIVIER [359] situe l'enjeu de la période dans ***" le passage de l'insurrectionnel au provisoire, c'est-à-dire à une reconnaissance du pouvoir central "*** et avance une analyse en termes de rapports centre-périphérie, appliquée non seulement aux relations CNR-GPRF et réseau des CDL, mais aussi, à l'échelle locale entre CDL et préfets d'une part, CLL, municipalités provisoires et FFI d'autre part. Ces trois approches recoupent les questions soulevées par ce phénomène singulier que constituent les Comités de Libération. Elles portent en fait sur la capacité de ces comités à concevoir, développer, mener une politique indépendante, sur leur autonomie par rapports aux logiques d'appareils, sur la nature des relations qu'ils instaurèrent avec l'autorité préfectorale et en sens inverse, avec les comités locaux. Nous touchons là à un aspect majeur de la thèse qui sous-tend ce travail : le rôle déterminant des données du combat libérateur sur les enjeux de la

[357] Grégoire MADJARIAN, *Conflits, pouvoirs et société à la Libération*. UGE, 1980, 444p.

[358] Marc SADOUN, *Les socialistes sous l'occupation*, PFNSP, p.172.

[359] Jacqueline SAINCLIVIER, *Le pouvoir résistant in* Philippe BUTON et Jean-Marie GUILLON, op. cit. p.20 et suiv.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

séquence historique suivant la Libération.

La réalité de la Saône-et-Loire permet d'avancer quelques points de réflexion sur ces aspects. D'emblée, le dispositif des MUR a la haute main sur le premier CDL, celui de l'été 1944, qui fonctionne à Cruzille, au cœur d'une zone contrôlée par l'AS, village situé, selon l'expression de Claude ROCHAT " dans le maquis " et où ce dernier installe son PC dès début juillet. Reste à identifier quelle est la politique des MUR, quels rapports de force internes se constituent dans une organisation travaillée de courants très divers, ce que pèse l'influence du PCF, via sa représentation directe et celle de ses organisations périphériques, FN, UFF, CGT ou de la SFIO. Celle-ci cherche à regagner le terrain perdu et effacer les traces profondes laissées dans un département largement dominé avant la guerre par le courant " paulfauriste " dont le leader fut député-maire du Creusot. Selon C.ROCHAT, la fonction du CDL était de ***" coordonner et contrôler l'activité des différentes organisations de la Résistance, civiles et militaires, de se substituer aux organismes administratifs défaillants dans les contrées sous contrôle des FFI, de préparer la mise en place des administrations et des municipalités républicaines futures… "*** [360] . Cet énoncé est conforme à la problématique avancée par J.SAINCLIVIER caractérisant un pouvoir par substitution, prêt à s'effacer en leur préparant le terrain devant des pouvoirs légaux rétablis, enlevant toute dynamique propre au phénomène maquisard. Cette dualité de fonction, émanation de la Résistance et structure de transition, se retrouve dans la composition du CDL, dont la direction est un véritable décalque des chefs de l'insurrection, alors que les membres incarnent une volonté de restauration avec les représentants du Parti radical et des catholiques comme l'abbé DUVERNOIS, curé de Chapaize (ce jusqu'à la Libération, moment où l'évêque d'Autun fit savoir à son subordonné que là n'était pas la place d'un prêtre). Les volontés restauratrices se retrouvent dans la volonté de la SFIO : membre du CDL comme représentant de la région mâconnaise, Louis ESCANDE, secrétaire des Jeunesses socialistes avant la guerre, fondateur à Mâcon de *LIBERATION-SUD*, se voit assigner comme tâche par DREVON de ***" recréer le PS-SFIO, afin de rétablir l'équilibre à gauche face à un PCF organisé et puissant… "*** [361] ***.***

De la situation départementale au moment de la Libération, il ressort donc de réelles capacités de contrôle d'une partie importante du territoire, de harcèlement de l'ennemi, de préparation de structures politiques de transition. Mais l'histoire tourmentée, souvent dramatique, de la Résistance révèle une grande complexité, dans la réalité organisationnelle de cette dernière comme dans les situations locales, lourdes de difficultés et de confusions à venir. Néanmoins, au jour de la Libération, comme au cours de la première semaine de septembre 1944, c'est de loin la première dimension qui semble l'emporter, avec une mise en place de municipalités provisoires et d'un personnel préfectoral sans difficulté majeure.

II-UN CORPS PREFECTORAL ISSU DES ORGANISATIONS

[360] ***Claude ROCHAT, op. cit. p. 194-195.***

[361] ***Entretien 4 mars 1995.***

vertu de la loi du droit d'auteur.

RESISTANTES

1-A la recherche d'un préfet

La Saône-et-Loire se singularise, à l'instar de quelques autres départements, lors de la désignation d'un préfet de la Libération. Après qu'un premier personnage pressenti ne se soit pas présenté, c'est le préfet LANQUETIN qui est désigné par les autorités nationales et le Commissaire de la République. Celui-ci ayant été récusé par le CDL, c'est finalement son président, Lucien DREVON qui est désigné pour siéger à la Préfecture de Mâcon [362]. Cela soulève une double question : comment expliquer que, contrairement à ce qu'il fit dans d'autres circonstances, à Toulouse par exemple, le gouvernement qui avait pourtant considéré que la désignation des préfets relevait de sa compétence, cède aussi facilement ? Ceci étant établi, pourquoi le choix se porta-t-il sur quelqu'un tardivement arrivé en Saône-et-Loire, aux liens ténus, essentiellement administratifs, avec les structures résistantes ? Plusieurs acteurs survivants [363] estiment, sans bien sûr pouvoir en apporter la preuve, que, derrière le Commissaire de la République MAIREY, il faut voir en action l'appareil politique de la SFIO qui aurait alors pesé de tout son poids pour laisser faire les choses. Quant à la personne de DREVON, il faut remonter à son arrivée dans le département pour discerner le fil de son parcours, de la direction des MUR à la Préfecture, en passant par la présidence du CDL. Sa nomination à la tête des MUR, lors de la réunion de Villefranche de mai 1944 vient là encore de l'échelon supérieur. C'est en effet sur proposition d'*ALBAN*-VISTEL qu'il fut désigné, alors qu'aucun participant à la réunion, à l'exception du dirigeant régional ne le connaissait. Cette nomination fut certes prise par défaut, les autres personnes envisagées ayant refusé le poste, comme Henri VINCENT-*VIC,* chef du secteur du Louhannais de l'AS et des MUR, ou ayant été récusées, comme Rupert POLFIET que ses imprudences comme ses liens avec François MITTERRAND rendaient suspect aux yeux de certains. Il n'empêche que c'est bien le représentant régional qui avança le nom de cet ancien directeur du bureau des pneumatiques de la préfecture du Jura.

Chargé par VISTEL de structurer avec son Etat-major un Comité départemental de la Résistance, qui devint dès août CDL, DREVON devient naturellement son président puis, aidé par les circonstances, préfet de la Libération.

2-Quatre sous-préfets issus des structures résistantes

Trois sous-préfets sont nommés par le CDL dès la semaine qui précède la Libération, le

[362] Cette situation apparut alors comme une manifestation positive d'autonomie. Chantal ROCHAT, devenue LOIZILLON en 1945, pour avoir connu le préfet DREVON puis LANQUETIN alors que son mari était en garnison d'occupation à Fribourg en Brisgau et que ce dernier y était fonctionnaire, considère aujourd'hui qu'il aurait bien mieux valu l'avoir comme préfet, vues ses qualités humaines. Entretien 11 août 1999.

[363] Notamment Claude ROCHAT et Raymond BARRAULT.

vertu de la loi du droit d'auteur.

quatrième, Henri VITRIER quelques jours plus tard.. A Chalon-sur-Saône, première ville du département, deuxième de Bourgogne par son poids démographique, c'est Claude ROCHAT-*GUILLAUME,* ingénieur chimisteadjoint du chef départemental de l'AS, membre de l'Etat-major FFI, qui reçoit la charge d'assurer, à 27 ans, la transition vers l'après-guerre. C'est à Henri VINCENT-*VIC,* instituteur,responsable MUR et AS de la rive gauche de la Saône, la Bresse, qu'échoît la sous-préfecture de Louhans, alors que c'est PERETTI-*MALOT*, professeur de mathématiques, adjoint au chef de secteur du Charolais de l'AS, commissaire aux effectifs, qui est en charge de celle de Charolles. Enfin, il semble que ne ce soit qu'après la difficile et dramatique libération de la ville, le 9 septembre, qu'Autun se voie affecter comme sous-préfet Henri VITRIER, responsable pour la Zone-Nord du département des FTPF, après accord du PCF dont il est membre. Rien n'exclut cependant que ce dernier soit intervenu préalablement en faveur de cette désignation.

Ainsi, les quatre sous-préfectures sont attribuées, non sans que ceux-ci hésitent beaucoup avant d'accepter, à des hommes n'ayant pas la moindre expérience de l'administration préfectorale, mais qui incarnent ce que fut le fait résistant, dans lequel ils puisent leur légitimité. Or, dix-huit mois après leur nomination, trois d'entre eux sont évincés de leur poste. Dès 1946, Henri VITRIER doit quitter Autun et l'administration ; en 1947, Henri VINCENT est doublement sanctionné, chassé de son poste et muté hors de sa Bresse, à laquelle il est lié viscéralement. Il est affecté à un obscur poste au tribunal administratif de Strasbourg, lui qui n'a jamais fait de droit et souhaitait, à tout le moins, retrouver son école primaire de Montcony. Quant à Claude ROCHAT, c'est le 28 mars 1947 qu'il se voit écarté de la Saône-Loire pour la sous-préfecture d'Albertville où son passage fut encore plus bref, avant une exclusion définitive de l'administration. L'analyse de la figure résistante qu'ils constituaient, de leur pratique comme sous-préfets de la Libération, permet d'esquisser une réponse à la question du sens de leur nomination, du rôle qui leur fut assigné, de celui qu'ils jouèrent. Enfin l'approche de la façon dont ils vécurent ces situations permet d'évaluer l'impact de ce qu'il faut bien qualifier de défaite politique.

3-Claude ROCHAT, un sous-préfet flamboyant et interventionniste

3-1- Des qualités héritées du combat libérateur

En 1944, le parcours de Claude ROCHAT est déjà jalonné par une histoire mouvementée. Né le 9 janvier 1917 à Nevers, ingénieur sorti de l'Ecole de chimie de Lyon, il appartient à cette génération de jeunes officiers de réserve qui ont fort mal vécu la drôle de guerre et la débâcle de mai-juin 1940. Après avoir été appelé en septembre 1939 à l'Ecole d'artillerie de Poitiers, il est affecté le 1er février 1940 comme aspirant au 27e RAD près de Longwy en appui de la ligne Maginot, au sein de l'armée de Lorraine. Le 23 juin, après ***" une retraite harassante et inexplicable à (ses) yeux "*** [364] , il se résigne, contrevenant aux ordres du général DUBUISSON, à détruire un matériel qui n'a pas servi. Révolté,

[364] ***Entretien 6 février 1995.***

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

mais non abattu, il a " la rage et l'humiliation au cœur ". L'attend alors la reddition prévue par le honteux armistice du 22 juin et le regroupement au *Frontstalag* 247, au camp de Saint-Mihiel. Un subterfuge maternel lui permet de sortir du camp. Il rêvait d'évasion héroïque et se retrouve en congé de captivité. Il peut alors reprendre son travail chez son employeur parisien d'avant-guerre, les Etablissements COTELLE et FOUCHER, d'abord dans leur usine de Plombières-les-Dijon puis à Paris. Sous la menace du STO, il quitte Paris, rejoint la maison familiale de Parcieux, dans l'Ain, près de Lyon. Après plusieurs tentatives infructueuses pour rejoindre Londres, il rentre au réseau *Marco Polo* à partir de mai 1943. Il passe alors de l'Auvergne à la région grenobloise, lieux où il associe l'initiation au combat clandestin et l'apprentissage de la vie paysanne et rurale. Ayant donné satisfaction au cours de cette période probatoire, il est affecté en août 1943 aux maquis AS de Saône-et-Loire, comme instructeur. Son autorité naturelle, son sens de l'organisation, son courage au combat expliquent son ascension rapide, le menant aux responsabilités départementales établies ci-dessus. C'est à la suite des chutes affectant une partie de l'état-major de l'AS de Saône-et-Loire qu'il est nommé, comme cela a été établi précédemment, adjoint au commandant la FERTE-*FERRAND*, puis en juillet 1944, membre de l'état-major FFI.

A ces fonctions de commandement, le commandant *GUILLAUME* manifeste panache et sens aigu de l'organisation.

De son panache, tous les témoins survivants interrogés en conviennent, même chez ceux qui ne sont pas ses amis. N'hésitant pas à s'impliquer dans les combats, il sait allier sa formation militaire classique à l'expérience acquise au cours de sa formation au réseau *Marco Polo*, et, dans les pires difficultés, dès les premiers temps du premier maquis de Baubery, en Charolais. Il s'agit du premier grand maquis de Saône-et-Loire, avant sa brutale dispersion en novembre 1943, suite à une attaque concentrique par environ 500 Allemands. De ce panache, ceux qui ne furent pas forcément ses proches dans la Résistance, usèrent pour lui dresser, le temps des règlements de comptes politiques étant venus, une sorte de statue ambiguë. En témoigne un article surprenant du docteur MAZUEZ, député-maire de Montceau-les-Mines en 1945, ancien médecin-chef des maquis de Saône-et-Loire après son ralliement de juillet 1944, publié le 12 avril 1947 par le *Petit Mâconnais*. Il se veut une forme de salut à celui qui vient d'être brutalement évincé de sa sous-préfecture et muté à Albertville. L'auteur y joue sur le mode des regrets " d'une froideur survenue dans (leur) camaraderie maquisarde ", cherchant à s'élever de " mille coudées au-dessus de la querelle partisane ". Ces allusions sont localement limpides sur la distance politique entre l'homme de l'appareil de la SFIO, tardivement rallié à la Résistance et le jeune combattant devenu sous-préfet et qui s'est depuis la Libération rapproché des positions communistes, via ses liens personnels avec WALDECK ROCHET. Mais avant la scène des regrets, l'auteur s'est livré à une étonnante description de *GUILLAUME* au combat : ***" Grande silhouette blonde au corps fraîchement viril, il dominait son mont comme il dominait ses hommes […] ; racé, sympathique, il dirigeait son maquis en enfant des bois, conduisant d'autres enfants des bois […]. Il bondit au soleil levant à l'appel criard des mitrailleuses crachant le fer, leur flamme et la mort… " (annexe n°7)***. Ce texte mérite une lecture à trois niveaux. Il révèle les ruptures intervenues au cours de la séquence 1944-1947, dans le prolongement de problèmes préexistants, internes au processus libérateur. Il permet de s'interroger sur le

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

rôle des “ querelles partisanes ” dans l’éviction de Claude ROCHAT de la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône et sur l’action de la SFIO, politiquement majoritaire dans le département et dirigeant les villes principales, ayant un des siens à la Préfecture. Mais, au premier degré, on ne peut qu’être étonné par la véritable figure légendaire que semble vouloir bâtir le docteur MAZUEZ. Les faits servant d’arrière-plan concernent l’offensive concentrique menée par l’occupant le 2 juillet 1944 contre le PC de *GUILLAUME*. S’il importe peu de s’interroger sur la sincérité de cette déclaration d’affection déçue, sur l’exacte conformité des détails, par contre les propos tenus doivent bien s’appuyer sur un fonds de réalité. Comment en effet, si peu de temps après les faits, un élu national aurait-il pu livrer une image travestie d’un homme qui fut au contact de toutes les mouvances de la Résistance, alors que de nombreux acteurs étaient en mesure de le démentir ?

Ce sens du panache ne va pas sans un souci sourcilleux de la sécurité des hommes, avec une volonté rigoureuse de tirer leçon des succès comme des échecs. La façon dont il fait le bilan [365] de la riposte à l’attaque contre son PC du Mont Saint-Romain le 2 juillet 1944, par un effectif estimé à un millier d’hommes en témoigne. Des maquis AS, SOE et FTP sont impliqués dans les combats. La riposte est menée selon les principes de la guérilla : refus d’affrontements directs, dispersion en cas d’infériorité, harcèlement, attaques de revers avec notamment une embuscade à Azé contre des troupes allemandes en repli sur Mâcon, qui, “ ivres et chargées de butin subirent de fortes pertes et se replièrent en désordre ”. Au-delà de cet épisode qui confirme l’efficacité des tactiques de guérilla, même si la part de l’incertain ne doit pas être sous-estimée puisque *GUILLAUME* se trouva un moment coupé de ses hommes, il faut souligner sa capacité à en tirer des leçons. Il insiste sur des points décisifs à ses yeux : la faiblesse des pertes, liée à l’élasticité des replis et l’absence de représailles sur la population grâce au harcèlement permanent d’un adversaire subissant de ce fait de lourdes pertes. Le second point manifeste son souci de montrer à la population que la présence du maquis n’est en rien source de menaces mais bien au contraire garantie de protection.

A ce panache raisonnable, s’ajoute un strict souci de l’organisation. La répartition des tâches avec *FERRAND* lui laisse l’essentiel de ce qui touche aux maquis, y compris dans leur gestion matérielle. Pour caractériser ses relations avec les chefs de ceux-ci, il emploie la métaphore féodale du “ roi et de ses vassaux ” [366] . Par là, il établit que son autorité sur ses maquis ne tenait que parce qu’il était capable de les fournir en armes, argent, ravitaillement. Cela n’allait pas de soi, compte tenu de l’ampleur des problèmes du pays et de l’importance des effectifs “ montés ” au maquis après le débarquement. C’est d’ailleurs un des points qui le virent s’affronter à plusieurs reprises avec *TIBURCE* et *MICHEL* du SOE qui considéraient le produit des parachutages comme leur appartenant et leur répartition comme un moyen de choisir entre bons maquis et maquis douteux, FTP en particulier, le critère de distinction étant le degré de soumission à la stratégie des Britanniques. A cette forme d’ostracisme, *GUILLAUME* oppose sa détermination à répartir le matériel en fonction de la capacité opérationnelle des maquis et non de leur

[365] Claude ROCHAT, op. cit. p. 148.

[366] Claude ROCHAT, entretiens 6 février et 27 mai 1995.

vertu de la loi du droit d'auteur.

appartenance. Ce lien matériel correspond à une conception souple des relations entre chefs de maquis et état-major départemental. Il met ainsi en pratique ce qu'il identifie comme un élément de force et d'efficacité dans les structures de l'AS et des MUR, alliant forte structuration pyramidale et mise en pratique souple offrant à chaque échelon une certaine sécurité protectrice, tout en lui laissant une marge d'autonomie. Moins rigide que celle des FTP, cette conception de l'organisation permettait au mieux, selon lui, de limiter les dégâts en cas de chutes sans pour autant stériliser la liberté d'initiative de chacun. Cette liberté devient presque totale pour les groupes francs dont la cohésion interne comme les relations avec leur chef sont exclusivement basées sur des lien personnels de confiance, de respect et de fidélité [367] . La métaphore féodale prend là la totalité de sa signification. L'ancienneté de *GUILLAUME* au maquis, son implication personnelle dans les combats, son autorité naturelle y contribuent fortement, qualités décisives au yeux des hommes de ces groupes.

3-2- Savoir anticiper la Libération

De début juillet à la Libération de septembre, Claude ROCHAT-*GUILLAUME* contribue à la mise en place de structures qui permettent de doter les organisations résistantes d'une solide base matérielle. Elles peuvent alors consacrer l'essentiel de leurs préoccupations à la lutte armée et préparent ainsi la transition entre les organismes économiques vichystes et ce qui sera mis en place à la Libération. Ainsi, le ravitaillement, dans un département il est vrai riche de la diversité et de l'abondance de ses productions, est pris en main par un service d'intendance FFI qui siège au PC départemental, installé depuis l'attaque du 2 juillet au château de Cruzille, au cœur d'une zone rurale désormais libérée. Pour l'anecdote, signalons que les cuisines du PC de Cruzille sont dirigées par un jeune " cuistot " de Tournus, Jean DUCLOUX, fondateur plus tard du célèbre restaurant GREUZE. L'intendance est aux mains du truculent Aimé BROYER-*MEME*, patron d'une petite entreprise de salaisons à Manziat, ancien responsable du SAP, organisateur de l'envol du général de LATTRE en 1943. La quasi totalité des unités combattantes de la rive droite de la Saône sont quotidiennement ravitaillées en farine, pommes de terre, légumes, conserves, fruits, vins. Le tout est distribué par un parc d'une dizaines de camions. Les impératifs sanitaires font que la viande est répartie à l'échelon inférieur, le secteur. Des opérations exceptionnelles permettent même d'organiser des distributions de produits rares à la population comme lors de l'arraisonnement d'une péniche de 200 tonnes de sucre destiné à l'Allemagne [368] . Cette denrée rare fait l'objet d'une répartition chez les épiciers, vendue au prix de la taxe, en échange du ticket de juillet 1944. Le produit de la vente rapporte plusieurs millions de francs à la trésorerie départementale. Tout ce travail s'opère en liaison avec les services du Ravitaillement général, qui bien que relevant officiellement de Vichy, coopèrent déjà avec les forces de Libération.

En avril 1944, Claude ROCHAT met sur pied des opérations ponctuelles de soutien aux familles des clandestins, préfiguration d'un service social fonctionnant dès juin,

[367] Claude ROCHAT, op. cit. p.220.

[368] AD71 W123867.

vertu de la loi du droit d'auteur.

comme un véritable " service des pensions " [369] . Il distribue aux familles des maquisards, des déportés ou des morts au combat une allocation mensuelle sur la base de 1500 francs pour la première personne à charge plus 500 francs pour les autres. Outre ce rôle de soutien matériel, le réseau d'assistantes sociales faisant fonctionner ce service contribue à renforcer l'image positive de la Résistance et soutenir le moral des combattants, ainsi tenus informés de la situation de leur famille. Il est dirigée par Marianne BERTHEAUD-*LA TATAN*, épouse du fondateur des maquis AS de Saône-et-Loire, Marguerite TUSSEAUD-*MARIETTE* et Chantal ROCHAT-*PLUMETTE,* jeune sœur de Claude.

Ces initiatives font partie d'une politique d'ensemble. Vont dans le même sens la décision d'envoyer des maquisards non utiles au combat aider les paysans à la moisson, de donner l'ordre à des gendarmes de rester à leur brigade, plutôt que de " monter au maquis ", afin de maintenir une présence dans le tissu villageois. Cette politique vise à développer et entretenir les meilleures relations possibles avec la population, afin que celle-ci se perçoive comme interne au processus libérateur, tout en jetant les bases de la délicate transition qui s'annonce. Ce rappel est d'importance, car il permet de saisir que lorsque Claude ROCHAT pénètre dans la sous-préfecture de Chalon, il n'est pas seulement un combattant auréolé de ses succès, il est celui qui a pensé et mis en œuvre une politique.

3-3- Un sous-préfet " insupportable " [370]

L'homme qui entre le 5 septembre dans Chalon libérée le jour même par l'action coordonnée des maquis, infiltrés dans la ville, et par les unités de l'Armée B, n'est donc pas seulement un combattant de l'ombre, mais aussi quelqu'un qui a une pensée déjà bien établie sur ce que doit être la France à construire et semble bien décidé à conserver, dans une fonction nouvelle, les principes qui le guidèrent au temps du combat clandestin. Il vit le passage du " territoire recomposé au gré de l'activité des réseaux ", " espace mouvant ", au cadre administratif traditionnel, hérité du découpage de 1789, constituant " deux espaces politiquement hétérogènes ", ainsi que l'a formulé Marc ABELES [371] . Certes, la rupture n'est pas instantanée. Depuis début juillet, *GUILLAUME* disposait d'un PC fixe, à la tête d'un territoire administré. Il reste néanmoins que pour l'essentiel du temps, il ne cessa de se déplacer, ignorant les limites administratives comme les barrières naturelles, trouvant sur la rive gauche de la Saône, dans l'Ain à Montrevel, des espaces de repli lorsque la pression allemande et milicienne devenait insupportable pour une AS décapitée au début de 1944. Symbolique de ce passage et de ses ambiguïtés est la photographie prise sur les marches de la sous-préfecture (annexe n°8) juste avant l'entrée de Claude ROCHAT dans ses nouvelles fonctions. L'escalier d'honneur est

[369] Claude ROCHAT, op. cit. p.252.

[370] Lui même s'attribue, non sans quelque délectation, ce qualificatif. Les annotations parfois exaspérées de DREVON sur ses rapports montrent que c'est bien ainsi qu'il était perçu depuis la préfecture.

[371] Marc ABELES, *Jours tranquilles en 89, ethnologie politique d'un département français,* Odile Jacob, 1989.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

occupé par la garde rapprochée de *GUILLAUME*, la Compagnie de Cruzille et le groupe-franc *DEDE* : 92 hommes en uniforme impeccable, avec armes légères, fusils-mitrailleurs Bren et armes anti-chars Piat, entourant leur chef, encore en uniforme. C'est encore le commandant *GUILLAUME* fort de sa légitimité gagnée dans cet espace politique nouveau que fut le maquis, c'est déjà le sous-préfet ROCHAT, investi par les autorités provisoires du pays, en charge du rétablissement d'une république qui a failli, quatre années plus tôt. Avec lui c'est en une certaine mesure le maquis qui rentre dans les structures de l'Etat, ce qui soulève d'emblée une double question : quelle sera la pratique de sous-préfet, fonctionnaire d'exécution, de l'ancien chef de maquis et en quoi celle-ci prolongera-t-elle celle qu'il mit en œuvre au temps du maquis de Cruzille ?

Dès le 7 septembre, au lendemain de sa prise de fonctions, il déclare au quotidien *Le Petit Mâconnais* qui vient de naître de par la volonté des forces résistantes, que ***" l'ordre doit régner, mais il doit régner selon une formule jeune, [...] au maquis, nous n'avions pas le temps de sombrer dans un vain formalisme... "***. Cette déclaration, quelque peu provocatrice, ne serait-ce que pour son supérieur hiérarchique immédiat le préfet DREVON, soulève le problème de la compatibilité de cette référence aux modes de prise de décision du temps du maquis avec les règles et le cadre d'un Etat centralisé, rétabli dans la totalité de ses prérogatives. Les rapports empreints de souplesse, de confiance mutuelle que *GUILLAUME* entretenait avec ses dirigeants lyonnais de la R1 pouvaient-ils subsister entre Claude ROCHAT et Lucien DREVON, dès lors que le premier annonçait d'emblée se soucier comme d'une guigne du " formalisme " que l'Etat républicain avait au long de son histoire instauré en valeur incontestable ? Les premiers jours dans l'exercice de ses fonctions manifestent ouvertement sa volonté de ne pas rompre avec ses méthodes de chef de maquis. Pour l'anecdote, il ne troque qu'au bout de plusieurs jours sa tenue de maquisard pour un habit civil [372] . Face au risque de voir s'arrêter les fours de l'usine de verre Saint-Gobain de Chalon, faute de charbon, il n'hésite pas [373] , pour éviter un désastre technique, d'organiser en collaboration avec André JARROT une noria de camions réquisitionnés, depuis Montceau-les-Mines. Aujourd'hui, ce n'est pas sans une certaine délectation qu'il rapporte ce " bon coup ", où il sauve l'outil industriel et l'emploi de centaines d'ouvriers. Mais cela ne fait que préluder à 18 mois de pratiques plutôt hors normes.

Celles-ci se manifestent particulièrement dans des circonstances ponctuelles, le plus souvent héritées de la période précédente.

Dès septembre, il est confronté à une difficulté matérielle commune à de nombreux chalonnais dont le logement était privé de vitres depuis le 25 août 1944. Ce jour-là, alors que plusieurs trains allemands de carburants et de munitions stationnaient au sud de la gare de Chalon, deux bombes de 50 kg larguées par des chasseurs anglais provoquèrent une gigantesque explosion, creusant un immense cratère, projetant même des essieux complets sur la rive gauche de la Saône, à plusieurs centaines de mètres. La déflagration mit à mal de nombreuses vitres dans toute la ville de Chalon. La production de verre plat

[372] Entretien 16 août 1996.

[373] Idem.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

de l'usine Saint-Gobain faisait l'objet d'une collecte nationale, dans le cadre de l'action du ministre de la Production industrielle et de l'OCPRI. Contrevenant aux consignes de ces organismes, Claude ROCHAT réquisitionne la partie de la production nécessaire à la population, à l'approche de l'hiver. Il gagne ainsi l'attachement de cette population, mais aussi un blâme du ministre, indigné de cette entorse aux règles de l'Etat restauré.

Il fait preuve d'un même sens de l'équilibre à propos d'un incident [374] ayant opposé 14 vignerons de Saint-Vallerin, village de la Côte chalonnaise à des inspecteurs des Contributions indirectes, encore appelés " gabelous " dans les campagne. Ceux-ci sont arrivés " à l'improviste " pour une vérification des déclarations de récolte, le 11 décembre 1944, selon un rapport de leur administration au préfet en date du 15, transmis à Claude ROCHAT le 19. Ils ont été " interpellés " par les vignerons et empêchés de faire leur travail. Immédiatement, ROCHAT convoque le maire du lieu et négocie avec lui un compromis : une nouvelle vérification sera effectuée le 21, mais sans la présence des forces de gendarmerie exigée par l'administration, ce qui fut alors fait. Quant au " meneur ", le maire plaide pour l'indulgence, car il est " peu intelligent ", " déprimé ", " facilement irritable " depuis son retour de stalag. ROCHAT convient que cela constitue " des circonstances atténuantes ", qu'une sévère admonestation conviendra pour un homme qui " avait besoin d'une leçon ".

Le 16 février 1945, il affronte le premier conflit social depuis sa prise de fonctions [375]. Il s'agit d'une manifestation de ménagères chalonnaises, au nombre de 1500 à 2000 selon le quotidien local, qui, à l'appel de l'UFF et au cri de " A manger, du beefsteack ! ", dénoncent devant l'Hôtel de Ville leurs difficultés quotidiennes et l'impéritie des responsables du ravitaillement. Dès le lendemain, il réunit une " délégation d'une vingtaine de personnes " dont six représentantes des manifestantes, SATONNET, maire de Chalon, deux représentants de l'UD CGT et le répartiteur de viande. A la suite de cette réunion, il exige un rapport sur la situation à la commission extra municipale. Le même jour, il adresse au préfet DREVON un rapport détaillé (annexe n°1) sur les nombreuses initiatives qu'il a prises pour pallier certains dysfonctionnements et faire état de situations de gaspillages, dommageables en ces temps de pénurie. Ce rapport manifeste de la part du jeune sous-préfet une véritable boulimie d'initiatives révélatrices de ses conceptions. S'en dégage un souci constant de l'intérêt de la population, une grande sollicitude pour ses difficultés dont il se sent comptable. En même temps, à propos de situations mettant en cause des personnes, il manifeste le souci " d'établir un système de sanctions immédiat […] d'une justice scrupuleuse ". Enfin, tout en manifestant une large compréhension pour les manifestantes, il insiste sur sa volonté, en résolvant au plus vite et au plus juste les problèmes soulevés, de ne pas voir se renouveler une telle manifestation. Sa référence à la nécessité de " l'ordre ", son souci de ne pas favoriser " les ennemis de la République ", " la cinquième colonne ", nous restituent le contexte d'une guerre qui ne s'achève pas. Nous sommes alors quelques semaines après l'offensive allemande des Ardennes, alors que des rumeurs concernant la " cinquième colonne " ou les maquis bruns empoisonnent une atmosphère déjà alourdie par les

[374] Ibidem.

[375] AD71 W120165.

vertu de la loi du droit d'auteur.

difficultés matérielles et les tensions de l'épuration. Cet épisode permet de cerner ce qui constitue la base de la pratique de Claude ROCHAT : concertation, initiative, attention à la population, souci de l'ordre républicain. Il apparaît que, pas plus que lors de l'affaire des vitres, cela fut très peu apprécié par ses supérieurs. Muni du rapport de son sous-préfet, le préfet DREVON réagit brutalement : dans un communiqué publié le 22 février par la presse locale, il annonce qu'il ***" a décidé que toute manifestation de cette nature entraînerait des sanctions contre ses auteurs et que l'examen des questions l'ayant provoquée serait systématiquement ajourné "***. Les termes " toute manifestation " et " systématiquement " claquent comme une porte qui se ferme pour celles qui ne faisaient que manifester pacifiquement leur mécontentement. Venant d'un préfet issu des rangs de la Résistance, en des temps où le marché noir sévit encore, la réaction peut surprendre. En tout cas, elle marque nettement où se situe la démarcation entre la formulation d'une politique venant de l'Etat et les manifestations de l'existence d'une dynamique qui prend racine dans le fait résistant. En cette occurrence, c'est entre le sous-préfet et son supérieur immédiat qu'elle passe, brutalement révélée par un banal fait social. Les annotations du préfet en marge des rapports de Claude ROCHAT sont révélatrices de l'exaspération du premier devant les initiatives de son subordonné. La fréquence des points d'exclamations, des observations comme " les déclarations du sous-préfet sont soit inopportunes soit fantaisistes " est éloquente de cette exaspération, venue de quelqu'un qui ne supporte pas les empiétements de compétence.

En décembre 1945, le sous-préfet ROCHAT doit traiter une affaire délicate, mettant en jeu des intérêts et des forces faisant pression contradictoirement sur lui. A la suite d'une dénonciation, un boucher de Chalon-sur-Saône, G., fait l'objet d'une plainte pour pratiques commerciales illégales pendant la guerre. L'affaire est née au printemps d'une plainte de l'UFF et d'un rapport de police tendant à établir que l'intéressé a effectivement vendu au marché noir [376]. Frappé d'une lourde amende, il fait appel. L'affaire est alors relancée par l'Association des Amis du Maquis et de la Résistance en novembre. Elle indique dans un lettre au sous-préfet que G. fut " un résistant de la première heure ", qu'il a ***" ravitaillé le maquis à l'insu des Allemands et donné satisfaction à toutes les demandes de viande nécessaires à la nourriture des hommes de la clandestinité… "***. Claude ROCHAT se retrouve ainsi pris en tenaille entre les pressions d'une organisation féminine contrôlée par le PC mais dont sa mère est présidente départementale, " à la façon d'une dame patronnesse de gauche " selon lui [377], et les organisations d'une Résistance dont il fut un des dirigeants. Dans une lettre au préfet, il s'interroge ainsi : ***" Ce n'est pas la première fois que l'on me signale le cas d'un petit commerçant qui, bien que n'ayant pas eu une attitude hostile à la Résistance, se voit frappé de très lourdes amendes […] Il est assez curieux de constater que sur une trentaine de bouchers établis à Chalon, il n'y en ait que deux qui soient frappés par des confiscations et parmi eux, un des seuls bouchers qui ait participé à la Résistance. […] Je m'associe aux anciens du maquis… ".*** Le préfet se contente de transmettre sans commentaire ou prise de position la note de Claude ROCHAT au

[376] AD71 W120165.

[377] Entretien 16 août 1996.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Président de la Commission départementale des profits illicites et l'affaire fut classée. En ce qui concerne le sous-préfet, si son faux étonnement sur le faible nombre de bouchers sanctionnés semble indiquer qu'il n'a aucune illusion sur la participation de cette corporation au marché noir, il n'en prend pas moins clairement parti pour G. ; en la circonstance, n'est-ce pas celui qui eut en charge de nourrir quotidiennement 5000 hommes depuis le PC de Cruzille, au cours de l'été 1944 qui est prêt à couvrir tous ceux qui y ont contribué, quelles que soient par ailleurs leurs pratiques ? Alors que depuis un an il s'est rapproché politiquement du PCF par l'intermédiaire de WALDECK ROCHET, il n'hésite pas, en la circonstance, à mécontenter ses organisations de masse.

Lorsqu'il est brutalement muté à Albertville, intimé de rejoindre immédiatement ce poste, ce qui empêcha même toute forme d'au revoir public, il ne se départit pas de cette volonté de ***" résoudre les problèmes au coup par coup, en transposant les pratiques de chef de maquis "*** [378] . Cette nouvelle affectation qui l'éloigne du département auquel l'attachent des liens indéfectibles n'est en rien une sinécure : sur le territoire de sa circonscription, le barrage de Tignes est en construction, suscitant une vigoureuse opposition de la population et la situation dans les usines métallurgiques de la vallée est particulièrement tendue en ce printemps 1947. Là encore, ce qui ressemble fortement à une véritable méthode fit merveille. Alors que le préfet MARTIN, " brave homme, débarqué par Vichy ", lui enjoint, sous peine de sanctions, de ne pas aller à Tignes, il n'a de cesse de se confronter à ceux qui ont brutalement malmené son prédécesseur, lui volant ses dossiers et lui faisant un " conduite de Grenoble ". Le dialogue ayant échoué, il choisit de miner le mouvement d'opposition de l'intérieur. Constatant que les Tignards sédentaires sont soit éleveurs soit contrebandiers (soit les deux), il utilise ces deux leviers. Après avoir négocié leur passivité avec les services des douanes, il obtient des entreprises construisant le barrage avec une main d'œuvre italienne de lui acheter le riz que ses services auront collecté auprès des contrebandiers, ainsi " mouillés ". Il obtient par ailleurs des fermes en gérance dans l'Isère voisine pour les éleveurs chassés par le barrage. Au bout du compte, et même s'il " a failli recevoir plusieurs fois des coups sur la tête ", les choses se calment.

Ce qu'il qualifie de son " dernier coup d'éclat ", avant son éviction définitive, le voit intervenir dans les grèves des ouvriers des usines d'aluminium d'Ugines, en mai 1947. Les ouvriers occupant les usines, le ministre de l'Intérieur Jules MOCH donne l'ordre d'évacuation. Celui qui fut ingénieur chimiste avant la guerre ne peut supporter l'idée du désastre que provoquerait un arrêt des fours à aluminium. Il contacte les ingénieurs des usines, dont certains sont d'anciens condisciples de l'Ecole de Chimie de Lyon, le maire d'Ugine, socialiste, le conseiller général, radical et plaide contre l'intervention de la troupe. Il ajoute que les ouvriers sont des gens du pays, souvent fils de paysans, ayant " fait la Résistance " et prêts à reprendre le fusil. Il parvient ainsi à constituer une unité des autorités locales et obtient que l'ordre d'évacuation soit rapporté.

Enfin, à cet interventionnisme peu conventionnel, il ajoute une désinvolture délibérée à l'égard des rites protocolaires. C'est ainsi qu'en août 1946, lors des cérémonies célébrant le deuxième anniversaire de la bataille du Bois-Clair entre Mâcon et Cluny, en

[378] ***Entretien 16 août 1996.***

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

présence du ministre de l'Intérieur, Edouard DEPREUX, il prend le malin plaisir d'aller d'abord à une cérémonie tenue hors de son département, dans l'Ain à Manziat, où la maréchale de LATTRE de TASSIGNY vient honorer ceux qui ont organisé l'envol de son mari, en 1943, en particulier le responsable local des SAP, Aimé BROYER- *MEME*, salaisonnier à Manziat. Et c'est ensuite aux côtés de la maréchale, dans sa décapotable blanche, qu'il arrive à Cluny, " en plein discours ministériel ". Un tel comportement ne pouvait qu'irriter tous ceux qu'exaspéraient les succès et les liens personnels de celui qui désormais passait pour être " un sous-préfet communiste ". Ce lien d'affection qui lie le couple de LATTRE à ROCHAT amène une autre circonstance plaisante : lors d'une cérémonie à Pont-de-Vaux, en 1947, en présence de la maréchale, ROCHAT essuie le refus du ministre CLAUDIUS-PETIT de lui serrer la main, au prétexte qu'il est " un sous-préfet communiste ", ce qui vaut au ministre une cinglante réplique de Mme de LATTRE de TASSIGNY : ***" Monsieur, je ne sais s'il est communiste, mais c'est l'ami de mon mari et cela me suffit ".***

3-4- " Viré sans solde "

C'est ainsi que se désigne aujourd'hui Claude ROCHAT pour caractériser sa situation lorsqu'il est définitivement chassé de l'administration. Ce n'est pas sans une certaine amertume qu'il constate, à propos des " Résistants dans la préfectorale " [379] , que ***" leur tâche accomplie, il fallait bien qu'ils s'effacent, mais de là à les virer sans solde et sans boulot de remplacement…, même la Restauration avait prévu les demi-soldes ".***

C'est dans la solidarité entre anciens résistants qu'il trouve en 1947 un soutien matériel. C'est Bernard MOREY, salaisonnier à Cuiseaux, aux limites de la Saône-et-Loire et du Jura, qui lui fournit " un petit boulot " de 1947 à 1951. Il n'y a certes pas grand rapport entre la formation d'ingénieur chimiste et l'art d'accommoder les porcs, mais en la circonstance, c'est l'ancien chef local du SAP, directement sous l'autorité du responsable régional SAP de la R1, le colonel RIVIERE-*CHARLES-HENRI*, qui tend la main à un ancien camarade de Résistance.

Ce travail " lui laisse du temps " et ces années du début de la guerre froide voient Claude ROCHAT s'investir dans le militantisme. Ses liens désormais bien établis avec WALDECK ROCHET, ses fortes réticences à l'égard de la SFIO, constituaient la base de ce qui aurait paru alors banal, une adhésion au PCF. Or c'est une forme de compagnonnage qu'il met en pratique. Parce qu'il n'a " jamais été discipliné vis-à-vis de quiconque ", parce qu'au temps de la Résistance, il rejetait ***" l'obéissance quasi aveugle au Parti qui allait à l'encontre de la souplesse des relations qui faisait le charme de l'AS "*** [380] , il sympathise sans adhérer : lorsque " la Fédération de Saône-et-Loire veut (lui) mettre la main dessus ", il les envoie " au diable ", ce que Waldeck a " l'intelligence de comprendre ". En cette circonstance, l'intelligence politique du dirigeant politique consiste probablement à penser que le passé, l'envergure et la farouche indépendance d'esprit de

[379] Lettre du 29 juin 1996.

[380] Lettre du 29 juin 1996.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

ROCHAT le prédestinent à d'autres tâches que celle de figure emblématique du chef résistant, rallié au " Parti des fusillés ". Cela accorde d'ailleurs à Claude ROCHAT une position particulière par rapport aux appareils locaux et fédéraux du Parti. Il se souvient être intervenu à plusieurs reprises directement " au 44 " pour défendre tel ou tel " ami de la Résistance ayant des ennuis avec l'appareil ". Aujourd'hui encore il dispose d'une position originale à la présidence départementale de l'ANACR.

Son engagement public le plus marquant de la fin des années 40 est celui au Mouvement de la Paix, pour lequel il " parcourt la Saône-et-Loire ", aux côtés de Lucie AUBRAC, ce qui l'amène à affronter durement celui qu'il côtoya au sein de l'EM départemental FFI, André JARROT, ancien du BCRA, devenu un des piliers locaux du RPF. En des temps où il est de bon ton soit de renier soit de traiter avec désinvolture ce type d'engagement, l'analyse qu'en fait aujourd'hui Claude ROCHAT ne manque pas d'originalité. Il se souvient avec bonheur avoir ***" retrouvé du beau monde, gens de la Résistance, pas tous de gauche… "*** [381] , comme l'amiral MUSELIER, d'ASTIER dans le Mouvement de la Paix. Il persiste à estimer que l'URSS ne représentait pas de danger pour la paix, tant sa reconstruction absorbait l'essentiel de ses forces et que le peuple soviétique " mettait le mot paix partout ", tant il avait souffert de la guerre. De ce fait, il percevait un grave déséquilibre entre le camp occidental puissant et potentiellement dominateur et le camp soviétique victime d'une " véritable conspiration ". La mobilisation des partisans de la paix relevait donc de la nécessité, en désignant d'abord les USA comme fauteurs de guerre, pour contribuer à compenser ce déséquilibre. Son engagement du moment comme sa conviction actuelle que, quoi que l'on puisse penser du régime soviétique, il était raisonnablement légitime de lutter pour un rééquilibrage des forces, l'amènent à regretter que beaucoup de ceux et celles qu'il y a côtoyés alors feignent aujourd'hui d'ignorer ce moment de leur histoire, au profit de leur figure légendaire de résistants.

Un autre engagement fut pour lui, de 1945 à 1953, la participation à plusieurs procès de résistants. Une seule fois il le fit au nom de l'accusation, lors du procès à Dijon en mars 1948 du capitaine François FLAMAND- *MARIUS,* ancien chef du sous-secteur de Bresse du nord, qui était entré à partir de juillet 1944 en dissidence de l'autorité de l'EM FFI, et se trouvait accusé de plusieurs exécutions sommaires, au moment où le tribunal départemental FFI mis en place par *GUILLAUME* déchargeait les échelons inférieurs de la responsabilité de juger les cas difficiles. C'est d'ailleurs sur ce point, plus que sur la matérialité des faits, que porte la déposition de Claude ROCHAT. Ce qui est en cause, c'est l'attitude d'un chef de maquis qui " ignorait les directives de ses supérieurs et commandait des exécutions sans prendre la peine de réunir des tribunaux " [382] . C'est donc strictement la mise en cause de fait de l'autorité de sa hiérarchie - le capitaine *VIC*, chef du secteur du Louhannais et le commandant *GUILLAUME,* chef départemental chargé des maquis par *MARIUS* - que Claude ROCHAT dénonce, lui qui fit arrêter le dissident le 11 septembre, lors de la libération de Beaune. Pour le reste, à plusieurs reprises, il a relativisé la gravité des faits. En décembre 1944, (annexe n°9), répondant à

[381] ***Entretien 16 août 1996.***

[382] CSL 12 mars 1948.

vertu de la loi du droit d'auteur.

l'ex-capitaine *MARIUS*, détenu provisoirement à la maison d'arrêt de Chalon et se plaignant à lui de ses conditions de détention, il l'assure d'une part qu'il a fait tout pour que son affaire soit instruite au plus vite et d'autre part qu'il est " le premier à penser que pour tout résistant, le fait même d'avoir milité, amène des circonstances atténuantes et que l'école du maquis est loin d'avoir été dans bien des cas une école de morale et de vertu ". Répondant (annexe n°10) le 22 mai 1948 au membre d'une famille d'une victime de *MARIUS* regrettant l'indulgence du tribunal militaire ayant acquitté l'accusé, il considère avoir fait son devoir ***" en inculpant MARIUS à la Libération et en témoignant à son procès dans l'espoir d'une peine symbolique "***, n'ayant ***" pas le cœur à poursuivre un homme qui, même s'il est un criminel, n'en est pas moins un résistant, lorsque je vois journellement des traîtres qui ont fait plus de mal que lui et dans une autre intention, reprendre leur morgue et leur activité "***. Enfin, dans une note du 2 avril 1983, destinée aux AD de Saône-et-Loire à propos de cette affaire, il regrette alors qu'elle ait débouché judiciairement trop tard, ***" jugée sans délais, elle aurait pu encore rester plus discrète, une affaire intérieure des FFI, peut-être "***, alors que ***" jugée quatre ans plus tard, elle n'avait plus de sens…1948 était politiquement une année difficile, le tripartisme était mort, je venais d'être évincé de la préfectorale "***. A travers ces trois documents s'organise la perception de cette affaire pour Claude ROCHAT. Au-delà de la condamnation sans faiblesse de la dissidence, se dégagent deux points d'analyse qui en relativisent la gravité. Le premier est que quoi qu'il ait fait à tel ou tel moment, un résistant reste un résistant, que rien n'efface ce que chacun fut à un moment donné. Nous verrons lors de l'analyse des procès de résistants que tel ne fut pas le point de vue général. Le second est la prise en considération du télescopage des faits avec la conjoncture politique, marquée en 1947-1948 par l'éclatement de la guerre froide et son éviction, marquant pour lui une défaite de ce qu'il incarnait. En la circonstance on peut observer un aspect singulier de l'affaire : l'Association des Anciens FFI et FTP qui deviendra bientôt l'ANACR mène vigoureusement campagne dans *France d'abord!* en faveur de tous les " patriotes emprisonnés ", y compris le farouche anticommuniste FLAMAND. Depuis le départ des ministres communistes du gouvernement, l'association fait des procès de résistants un de ses chevaux de bataille. Claude ROCHAT, vilipendé par certains comme " sous-préfet communiste ", vient témoigner à charge dans l'un de ces procès. Plus qu'une contradiction formelle, cette situation illustre la complexité du personnage et surtout le fait que chez lui l'héritage résistant tend à subsumer les situations postérieures, quoi que cela puisse lui en coûter.

Mais à cette seule exception près, c'est en témoin de la défense qu'il intervient dans plusieurs procès de résistants. De façon générale, c'est au nom de sa responsabilité de chef départemental, au titre des ordres donnés et de l'ordonnance d'Alger du 6 juillet 1944 qui légitimait tous faits accomplis postérieurement au 10 juin 1940 afin de servir la cause de la Résistance, même si ces faits constituaient à l'époque une infraction aux lois en vigueur, qu'il témoigne en faveur des accusés. Mais il va le plus souvent au-delà de ces deux positions de principe, pour intégrer sa déposition dans une analyse des faits toute imprégnée de sa vision de chef de maquis. C'est notamment le cas d'une affaire qui vient devant les Assise de Saône-et-Loire lors de deux sessions, en avril 1947 et janvier 1948. Elle fit l'objet de substantiels compte rendus du *CSL* au moment des procès. Elle concerne l'exécution d'un nommé C., en avril 1944, à Charbonnières, en Clunysois, par

vertu de la loi du droit d'auteur.

deux maquisards du village, traduits devant la Cour d'Assises pour ces faits. La victime, arrivée au cours de la guerre au village, d'origine inconnue, adoptait " une attitude douteuse ", selon Claude ROCHAT. Le réseau inter de Lyon, saisi du problème, donna l'ordre de le supprimer. L'absence, à la session de 1947, de témoins à charge amène au report du procès à la suivante. L'intérêt de cette session porte sur la déposition à décharge de Vincent BERTHEAUD-*TARZAN* et Claude ROCHAT- *GUILLAUME*, chefs hiérarchiques des accusés au moment des faits. Tout en s'appuyant sur la réalité d'un ordre régional, le second avance des points d'analyse dépassant largement le cadre du dossier d'accusation. Il constate d'abord que les faits, antérieurs à l'institution du tribunal FFI à son PC de Cruzille, sont la démonstration par défaut de la nécessité de celui-ci, offrant un minimum de protection aux suspects et délestant les maquis de la responsabilité de ceux-ci. C. aurait alors bénéficié d'une enquête établissant son innocence, malgré l'étrangeté de son comportement. Il avance ensuite, en guise d'autocritique, que jamais l'ordre d'exécution n'aurait dû être transmis à des gens du pays. Par là même, il ouvre la réflexion sur deux points à ses yeux majeurs, celui de la sécurité des personnes dans les zones libérées ou semi-libérées au cours de l'été 1944 et celui de l'impact des faits de guerre sur les structures mentales des communautés villageoises. L'équilibre fragile, constitué patiemment, entre les populations, les résistants locaux et les maquisards exigeait que certains actes de guerre soient pris en charge en-dehors du village. On a ici une conception de la guerre de libération qui va bien au-delà de l'efficacité militaire, mais intègre un profond souci d'associer les populations au processus libérateur. Pour ce qui fut du procès, les deux coaccusés furent acquittés. Il est à observer que la même Cour d'Assises prononça un verdict de mort, le 2 février 1948, au détriment du FTP polonais Jean-Paul KABACINSKI, pour avoir exécuté un policier montcellien particulièrement virulent dans la chasse aux résistants. Si la peine ne fut pas exécutée, il n'en reste pas moins une surprenante dissymétrie entre les deux traitements d'affaires.

Compte tenu de l'importance de ses responsabilités dans le dispositif des forces de libération, de celles qu'il assuma à la tête de l'arrondissement le plus peuplé de Saône-et-Loire, de sa capacité à penser les situations, en agissant avec le double sens de la justice et du plus large consensus, il apparaît clairement que les années 40 finissantes marquent pour Claude ROCHAT un échec politique. Si la République renaissante sut utiliser les capacités et l'autorité de *GUILLAUME*, elle choisit de ne pas accorder la place qu'elles semblaient offrir au sous-préfet ROCHAT. A elle seule cette observation contribue à identifier la nature des processus politiques qui l'emportent au cours des années suivant la victoire contre l'occupant. Que son compagnon de combat Henri VINCENT-*VIC* ait subi un sort assez semblable ne fait que confirmer cette observation, en allant au-delà de la singularité de la situation.

4-Henri VINCENT, du tableau noir à la sous-préfecture de Louhans, via le maquis

4-1-Un instituteur modeste plongé dans la guerre

Né le 16 février 1905 à Blanzy, dans le Bassin minier de Saône-et-Loire, Henri VINCENT

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

devient instituteur, fonction qu'il assuma de 1926 à 1944, pour la reprendre quelques années avant sa retraite. Ses premiers contacts avec la Résistance, alors qu'il est instituteur dans le petit village de Montcony à une dizaine de kilomètres de Louhans, aux confins de la plaine de Bresse et des premiers contreforts du Jura, datent d'octobre 1941, justement avec la Résistance jurassienne. Ce premier engagement relève de la logique pour ce républicain de gauche, à l'esprit indépendant, à qui la défaite de 1940 est insupportable. Mais c'est en octobre 1942 qu'il effectue un acte public qui l'instaure comme figure majeure de l'esprit de Résistance porté par ***" le vent libre et parfumé des plaines de chez nous "*** [383] . Dans la soirée du 23 octobre 1942, un bombardier *Halifax* britannique survole la Bresse, se dirigeant vers l'Italie, pour y lancer des tracts de propagande. A la verticale du village, il explose en vole et s'écrase dans un champ en bordure du village, l'épave brûlant jusqu'au lendemain matin. Alors que les autorités de Vichy -Montcony, village de Bresse du sud relève de la zone non occupée et vit donc pour quelques semaines encore sans présence des forces d'occupation- font tout pour ne pas ébruiter l'affaire et déplacent le date des obsèques du dimanche au lundi dans l'espoir d'en diminuer l'impact, l'instituteur VINCENT décide d'installer une chapelle ardente dans son école où sont déposés les cercueils contenant les dépouilles des hommes de l'équipage et de transformer les obsèques du 26 en manifestation patriotique et de soutien aux Alliés. C'est une foule de plusieurs milliers de personnes qui, malgré les ordres des autorités vient saluer ***" les dépouilles glorieuses des aviateurs anglais "*** [384] **.** Dans cette foule, se glisse le commandant Albert CHAMBONNET-*DIDIER*, originaire de la région et chef régional de l'AS à Lyon, avant de tomber sous les balles allemandes le 27 juillet 1944, place Bellecour. De ce contact naissent les liens de collaboration et de confiance entre VINCENT et l'Etat-major lyonnais. L'événement, au sens où une nouvelle situation s'agence, où une réalité nouvelle se constitue, naît de la rencontre d'un esprit de résistance diffus et de l'initiative de l'instituteur. Comme l'indique la plaque commémorative citée ci-dessus, Henri VINCENT, par cet acte, fit " de cette école le berceau de la Résistance du Louhannais ". Dans la nuit qui suit les obsèques, les résistants de Cuiseaux, conduits par Bernard MOREY, responsable SAP, reçoivent sur le terrain *CHIMENE* le premier parachutage d'armes pour la Saône-et-Loire.

A partir de là, les choses s'enchaînent de façon " logique " [385] . Flanqué de son adjoint pour Louhans, Gaston FAISY, directeur de *L'indépendant du Louhannais*, VINCENT organise les forces. En juin 1943, il est nommé chef des MUR pour l'arrondissement de Louhans, membre du directoire départemental, fonctions qu'il cumule comme ce fut souvent le cas avec la direction du secteur de l'AS, au titre de commissaire aux effectifs. Du 10 juin 1944 à la Libération, il est chef des maquis du Louhannais, avec le grade de capitaine et, dès sa constitution, membre du CDL clandestin. Il sait, dans un

[383] ***René PACAUT, entretien 2 mars 1995. Journaliste, maquisard sous les ordres de VIC, René PACAUT, frère de l'historien médiéviste Marcel PACAUT, a écrit entre autre ouvrages Maquis dans la plaine, 5e éd., 1991, 376p.***

[384] ***Formulation de la plaque commémorative apposée sur l'école de Montcony.***

[385] Dans le sens où Georges CANGUILHEM disait " CAVAILLES a été résistant par logique ", cité par Alain BADIOU, in *Résistants et Résistance*, sd Jean-Yves BOURSIER, L'Harmattan,1997, 408p.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

secteur où toutes les fractions de la Résistance sont représentées, des maquis liées au SOE aux FTP, exercer une direction toute dirigée vers le sens de l'engagement patriotique et de l'efficacité opérationnelle.

4-2- Le sous-préfet des gens de Bresse

Comme son chef départemental *GUILLAUME*, ce n'est pas sans hésitations et réticences que *VIC* accepte de troquer la tenue du maquisard pour celle de sous-préfet, lui qui pensait retrouver au plus vite sa blouse grise, sa classe et ses élèves. Mais très vite [386] il se " prend au jeu ", tant il mesure qu'à un autre poste il peut se mettre au service d'une population qui, si elle a retrouvé la liberté, est confrontée à d'importantes difficultés matérielles ; et c'est avec " jubilation " qu'il affronte les problèmes multiples, des voies de communications au ravitaillement, que vit sa circonscription.

De son passage à la sous-préfecture de Louhans il reste très peu de traces archivistiques. C'est donc pour l'essentiel à travers le souvenir qu'il a laissé auprès de la population et de ses proches que peuvent être identifiés les traits marquants de ce que fut le sous-préfet VINCENT. Ceux-ci peuvent se résumer en quatre termes clefs : dévouement, efficacité, modestie, indépendance. Les deux premières qualités font que, selon René PACAUT, " il n'a en Bresse que des amis " ; la troisième le met en retrait par rapport à ce que fut l'attitude de Claude ROCHAT, mais son indépendance d'esprit l'amena, comme son collègue de Chalon à de durs affrontements avec le préfet DREVON. Lui aussi se considère d'abord comme le représentant d'une population à laquelle il est entièrement dévoué, bien loin de la figure du fonctionnaire d'exécution.

4- 3- L'exil alsacien

Là gît probablement une partie de l'explication de sa brutale mutation, intervenant le 15 décembre 1946, pour un poste de conseiller au tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine, à Strasbourg. C'est pour lui un triple déchirement : avec une fonction à laquelle il s'était attaché ; avec une région où il a noué des liens d'amitié, des attaches, où il a vécu les plaisirs de la chasse à la bécasse et de la pêche à la truite ; avec enfin l'espoir de retrouver sa classe, après son passage dans l'administration préfectorale. Trois de ceux qui le connurent bien convergent pour dire l'ampleur de ce déchirement : René PACAUT [387], Nicole TRINQUE [388], qualifiée par Auguste VISTEL-*ALBAN* d' " ange de l'agonie " (annexe n°11) parce qu'elle fut celle qui accompagna les derniers moments, très difficiles, de celui qui s'était juré de ne pas mourir d'un cancer et qui pourtant fut vaincu par cette maladie dont il avait pu voir les ravages chez son épouse, soignée pendant de longues années ; et Jean CLERC. Jeune institutrice, amie d'un neveu de VINCENT foudroyé en pleine jeunesse par un accident cardiaque, Nicole TRINQUE avait noué avec le vieil

[386] René PACAUT, entretien cité.

[387] Entretien cité.

[388] Entretien 6 mai 1998.

vertu de la loi du droit d'auteur.

homme des liens d'affection filiaux. Il en avait fait la confidente des souvenirs et regrets de celui qui s'était toujours refusé de s'épancher sur ses difficultés passées. Jean CLERC enfin, lui aussi instituteur, ancien maquisard puis engagé au 2e BCP, unité de la Première Armée constituée de résistants bressans et secrétaire de l'Amicale du bataillon, avait donc longtemps côtoyé Henri VINCENT. Tous trois convergent sur l'évaluation de la façon dont il vécut son séjour à Strasbourg. Les termes d'exil, de galère, de sentiment d'être là où il n'a ni l'envie d'être ni la compétence d'agir, lui qui n'avait pas fait de droit, reviennent au détour des entretiens. Le retour en Bresse en novembre 1947 le confirme dans le sentiment qu' " on lui en veut ". Ayant demandé sa réintégration dans l'enseignement primaire rural, il est affecté à un CET industriel de Louhans. Enfin plusieurs mois plus tard, à défaut de " son " école de Montcony où aucun poste n'est disponible, c'est à Varennes-Saint-Sauveur, au sud de Louhans qu'il retrouve la vie telle qu'il la voulait : une école rurale, les vacances d'été sous la tente, au bord des gorges du Verdon, la chasse et la pêche. Même si alors " il revit ", il garde une profonde amertume à propos de l'épisode strasbourgeois. Tous les proches survivants témoignent que quelque chose fut définitivement brisé chez lui.

4-4-Une figure limpide de républicain

La quasi-unanimité des protestations lors de sa mutation de 1946, l'émotion qui se manifesta lors de sa disparition en 1969, la force de l'image qui reste, trente ans plus tard dans cette terre de Bresse s'expliquent par ce qu'incarna l'instituteur, le chef résistant, le sous-préfet, puis plus tard le maire et conseiller général. Si les seules réserves rencontrées concernent son indépendance d'esprit le rendant insaisissable à ceux qui préfèrent les mentalités d'apparatchiks, c'est bien parce qu'il incarna, en toute discrétion, des vertus républicaines d'intégrité, de tolérance, de désintéressement.

5-Pourquoi de telles situations ? Hypothèses politiques

Ainsi, les deux chefs de maquis désignés à des postes de sous-préfet sont écartés de ces fonctions moins de trois ans après la Libération. A cette situation il faut ajouter celle d'Henri VITRIER, ancien chef des FTP ZN, nommé à la sous-préfecture d'Autun sur proposition du CDL, après acceptation par le PCF. C'est dès 1946 qu'il est écarté de ses fonctions. Il n'a pourtant pas démérité à ce poste. Le copieux dossier de ses rapports au préfet [389] manifeste au contraire une pratique à la fois conformiste et réservée, bien loin des impulsions flamboyantes d'un ROCHAT ou de l'identification de VINCENT à sa terre bressane. En la circonstance, c'est probablement son appartenance politique qui a coûté son poste à Henri VITRIER.

Concernant les deux anciens chefs de l'AS, la réflexion sur les données de leur nomination comme de leur éviction est décisive pour avancer dans l'intelligibilité des rapports entre le processus libérateur et celui du rétablissement de l'Etat républicain.

5-1-Des hommes devenus " insupportables "

[389] AD71 W123855.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Cette formulation, énoncée aujourd'hui par Claude ROCHAT, concernant son propre cas comme celui d'Henri VINCENT, renvoie à une double question : " insupportables " pourquoi , " insupportables " à qui ?

Lorsque, à la suite de sa mise en disponibilité, Claude ROCHAT demande et obtient une entrevue au ministère de l'Intérieur, il se voit reprocher par le chef du personnel du ministère sa popularité et sa présence trop fréquente " dans les communes de la montagne " ou " dans les cafés de la ville " [390] plutôt qu'à son bureau. D'un côté, nous avons le point de vue de l'Etat, estimant que pour un fonctionnaire d'autorité, il n'était pas de bon ton d'être populaire ; de l'autre celui d'un homme qui se réclame aujourd'hui d'une volonté d'assurer la paix civile. Cette volonté s'est manifestée à Chalon-sur-Saône, lors des circonstances étudiées ; elle le fut encore lorsque, ayant dissout la CCI vichyste, il parvient, dans une ville très industrielle, où cette structure patronale joue un rôle décisif, à constituer une nouvelle chambre, à la fois représentative et ouverte au nouvel ordre des choses établi par la victoire des forces libératrices. L'ensemble de ses interventions lui permettent aujourd'hui d'affirmer qu'il avait " les meilleures relations, de la CGT à l'évêché ". Le bref épisode savoyard confirme cette volonté. En plus de ses interventions dans l'affaire de Tignes comme dans les grèves d'Ugine, il se réclame des " meilleures relations " qu'il entretint alors avec l'évêque de Tarentaise, s'impliquant même dans des conflits communaux mettant face à face curé et maire communiste. Viennent confirmer cette capacité à s'attirer le soutien du plus grand nombre les réactions suscitées par sa mutation puis son éviction. Lors de son départ de Chalon, c'est une presse locale unanime qui le salue. *Le Courrier de Saône-et-Loire*, pourtant politiquement conservateur, salue celui qui " a su remplir ses fonctions avec un tact auquel tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre se plaisent à rendre hommage ". L'organe du Front National, *La Voix du peuple* rappelle ***que " d'un abord facile et si démocratique, il recevait tout le monde, sans protocole aucun. Mais les résistants, en particulier, trouvèrent toujours la porte ouverte chez lui… "***. Saluant lui aussi le chef résistant comme " l'administrateur compréhensif et d'un caractère empreint de cette bonhomie qui sied tant aux Bourguignons ", *Le Progrès de Lyon*, dans son édition de Saône-et-Loire, rajoute " qu'à toutes les manifestations, il se mêlait au public qui lui témoignait une sympathie qu'il méritait bien ". Son départ d'Albertville lui vaut une motion de soutien du conseil général de Savoie, votée à l'unanimité moins une abstention, celle du conseiller général socialiste.

Lorsque les Louhannais apprennent la nouvelle de la mutation de leur sous-préfet, c'est d'abord " l'incompréhension et la stupéfaction " qui l'emportent [391] . Suivirent alors une campagne de presse orchestrée par *L'Indépendant du Louhannais*, dirigé par le vieux compagnon de *VIC*, Gaston FAISY et même une manifestation de rue pour exiger qu'on restitue à la Bresse " son " sous-préfet. Bien entendu, rien n'y fit, mais il n'était pas dit que la population laisserait partir sans protester des hommes figurant pour elle à la fois l'épopée maquisarde et le service du pays.

Il apparaît clairement que l'attachement des populations à ces deux sous-préfets,

[390] Entretien 16 août 1996.

[391] René PACAUT, entretien cité.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

gage de transition politique sans drames, devint rapidement, aux yeux de leurs supérieurs hiérarchiques, un élément de trouble. Ce fut d'ailleurs énoncé à Claude ROCHAT lorsque après son éviction il alla demander des explications au ministère de l'Intérieur. Sa popularité lui fut présentée comme un des éléments justifiant la mesure dont il était victime

Un autre reproche avancé fut d'avoir gardé " l'esprit maquisard ". Cette formulation, parfois remplacée par celle de " configuration maquisarde " est très fréquente dans les traces archivistiques des premières années suivant la Libération. Elles portent le plus souvent sur deux catégories de gens, les anciens FFI et les chefs de maquis ayant, comme Claude ROCHAT et Henri VINCENT, intégré provisoirement les structures administratives de l'Etat. Elle est toujours employée dans une acception négative, signifiant par là qu'il s'agit de survivance de quelque chose qui n'a plus lieu d'être, qui relève du passé. Il ressort effectivement de leur activité, de leurs méthodes qu'ils sont en continuité avec ce qui fut au cœur de leur engagement dans la Résistance. Claude ROCHAT tout particulièrement, par son interventionnisme, son indépendance, sa désinvolture à l'égard des usages, reste proche de la métaphore féodale qu'il emploie à propos de ses fonctions au sein de l'AS. La figure du proconsul serait encore plus proche de la réalité, en y ajoutant cette volonté d'assurer au plus près un gouvernement juste des choses. Dès lors que l'appareil étatique était restauré dans toutes ses dimensions, une telle posture était insupportable.

La quasi-unanimité, fût-elle de façade, manifestée lors de leur départ et l'absence de reproches autres que ceux qui précèdent, amènent à s'interroger sur une autre origine des deux décisions en cause.

Bien entendu, personne ne revendiqua au moment des faits une telle décision, encore moins aujourd'hui, alors que le parcours rectiligne de l'instituteur, maire, conseiller général d'Henri VINCENT en font une figure emblématique de l'honnêteté politique, alors que la fin des aspérités idéologiques de la guerre froide, l'effondrement de l'URSS et sa présidence raisonnable et consensuelle de l'ANACR de Saône-et-Loire ont enlevé à Claude ROCHAT le côté sulfureux du " sous-préfet communiste " que certains s'étaient ingéniés à lui constituer. Tenter d'identifier d'où " vint le coup " [392] exige de procéder par hypothèse0s et déductions. Les seuls faits convergents identifiables sont que VINCENT comme ROCHAT ont été, dès 1944, " approchés " par l'appareil en reconstitution de la SFIO départementale, sous la direction de jeunes militants, travaillant à éliminer les cadres issus d'un avant-guerre dominé alors par le courant " paulfauriste ", que les deux refusèrent, le premier pour préserver son indépendance politique, le second parce qu'il était déjà en discussion avec WALDECK ROCHET et que ses relations difficiles avec des socialistes comme Fernand MAZUEZ ne l'incitaient certainement pas à regarder de ce côté là. A cela s'ajoute qu'en 1995, s'il se refusait de se prononcer sur l'origine de la décision, Louis ESCANDE, ancien dirigeant des Jeunesses socialistes d'avant 1939 et un des acteurs majeurs de la rénovation du socialisme en Saône-et-Loire, convenait que pour lui, ces hommes n'avaient pas ou plus leur place là où la Libération les avaient installés. Cela converge pour donner quelque vraisemblance à l'hypothèse de l'action de

[392] Claude ROCHAT, entretien 16 août 1996.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

l'appareil de la SFIO. La nomination, en remplacement de DREVON, en 1947, d'un homme ouvertement membre de la SFIO, le préfet LAMBERT, annonçant à ROCHAT, lors de sa première visite à Chalon qu'il devait se préparer à partir et la mise en comparaison avec la situation en Côte d'Or viennent ajouter crédit à cette hypothèse. Reste alors à se demander pourquoi ceux qui sont rejetés en 1947 avaient été désignés sans réserve trois ans plus tôt.

5-2-Des hommes nécessaires avant de devenir " inutiles " [393]

C'est de deux personnages qui ont été au cœur des événements de l'après-guerre que nous vient le témoignage le plus constitué. Il s'agit de Louis ESCANDE, député-maire de Mâcon et de Rupert POLFIED. Les deux hommes, dont les parcours politiques divergèrent en 1944, POLFIED ralliant l'UDSR, et surtout en 1958 où le même, faisant passer ses convictions de " gaulliste social " avant son amitié pour François MITTERRAND, apporta son soutien à la naissance de la Ve République, estiment qu'au moment de leur éviction, VINCENT et ROCHAT " n'étaient plus en situation ", " avaient fait leur temps ", étaient devenus " inutiles ". Ces énoncés identifient clairement, que dans la " situation " du " temps " de 1944, il étaient " utiles ", sinon nécessaires, les deux témoins convenant sans vergogne qu'il s'agissait alors d' " utiliser " leur légitimité acquise au maquis afin d'assurer le plus tranquillement possible la restauration de l'Etat ; celle-ci étant réalisée, leur utilité disparaissait et il était temps de restituer à la fonction préfectorale une image plus classique. Ces propos, tenus sans grande aménité pour les deux intéressés, convergent en partie avec l'état actuel de la réflexion de Claude ROCHAT. S'il convient volontiers avoir pris un certain plaisir à cette expérience, il reconnaît qu'au moment de son éviction, il n'avait plus " sa place " à un poste de " larbins ultra galonnés ", lui qui opérait " aux limites de l'insubordination ", et va plus loin en se demandant si c'était sa place, en 1944.

5-3-Y avait-il une place, dans l'Etat restauré, pour de tels hommes ?

Cette interrogation, que Claude ROCHAT soulève encore aujourd'hui, en penchant pour une réponse négative, qu'Henri VINCENT se posa jusqu'à sa mort, renvoie à la nature du fait maquisard comme à celle du processus politique de la période suivant la Libération.

Les maquis (notons d'ailleurs que dans l'acception familière le pluriel désigne aussi bien plusieurs maquis que les maquisards) restent un objet historique, humain, politique résistant à bien des analyses. De problématiques nouvelles [394] permettent d'en identifier la nouveauté radicale comme son irréductibilité à tout processus restaurateur, tant il était potentiellement porteur d'une approche nouvelle de la question de la nation comme de l'organisation sociale.

A partir du moment où ce qui l'emporte en 1944-1945 relève plus de la restauration que de la transformation, que tout ce qui était porteur de cette nouveauté radicale se

[393] **Louis ESCANDE, entretien cité.**

[394] Jean-Yves Boursier, *Chroniques du maquis (1943-1944), FTP du camp Jean Pierson et d'ailleurs,* L'Harmattan, 2000, 352 p.

vertu de la loi du droit d'auteur.

retrouvait marginalisé ou intégré, il n'y avait plus de place pour ceux qui, au sein de l'appareil d'Etat restauré, rechignaient à ce renoncement.

Il ne restait plus qu'à transformer le combat résistant en geste héroïque, statufier les héros, faire opérer le mythe, comme celui d'un programme du CNR dont la mise en œuvre résoudrait de façon magique les difficultés des temps nouveaux.

L'exemple de ces deux sous-préfets est significatif parce que, par leur parcours résistant, par leurs qualités personnelles comme par leur réussite dans des fonctions auxquelles ils n'étaient pas préparés, ils mettent, à travers la singularité de leur cas, les réalités politiques de la France libérée en pleine lumière. Leur échec concrétisé par leur éviction de l'administration préfectorale est celui de ce que la Résistance portait de nouveau en elle.

CHAPITRE 3 : DES LUTTES D'APPAREILS INTENSES, MOUVEMENTS ET PRESSE ENJEUX DE POUVOIR

La guerre fut une sévère épreuve pour la forme organisée de la politique que constituent les partis. Il a fallu au PCF l'engagement précoce mais isolé d'une partie de ses adhérents ou sympathisants, la mort héroïque de certains, la capacité organisationnelle des FTP pour échapper au sceau de l'infamie qu'aurait pu lui valoir son ralliement au Pacte germano-soviétique et ses avatars de juin 1940 à juin 1941. La SFIO, dominée au moment de la débâcle par le courant " paulfauriste ", munichois et devenu maréchaliste, a éclaté, balayée par l'implosion de la société française et seule une poignée de militants a su reprendre le drapeau de la " vieille maison " pour en faire une organisation résistante, autour de gens comme Daniel MAYER ou Edouard DEPREUX. Les radicaux et les partis de droite, même si quelques-uns de leurs adhérents ont adopté individuellement une attitude honorable, parfois héroïque, se sont disloqués et ont constitué une partie des assises politiques de la collaboration. De cette situation résulte un rejet massif des partis politiques de la part de ceux qui, souvent à un jeune âge, se sont lancés dans l'engagement résistant. Gît là une des raisons de l'importance et de la légitimité des mouvements dans le dispositif résistant. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que beaucoup de résistants aient vu dans cette forme d'organisation une alternative aux partis, la chance pour la France libérée de voir s'affirmer une politique radicalement nouvelle. Perçue confusément par beaucoup, cette aspiration est formulée sans détours le 10 décembre 1944 par Pierre DENAVE, nommé maire de Mâcon par le CDL de Saône-et-Loire. Il le fait lors d'un meeting du MLN, né de la fusion des MUR, fortement implantés dans le département avec notamment *Combat* et *Libération-Sud* et des mouvements de la Zone-Nord. Il y affirme que ***" les partis ont fait faillite ; le MLN, synthèse de toute les aspirations et de toutes les couches sociales tend à les remplacer "*** [395] **.**

Compte tenu du fait que les directions des mouvements regroupés dans le MLN,

[395] ***Le Petit Mâconnais, 11 décembre 1944.***

vertu de la loi du droit d'auteur.

qu'ils proviennent de Zone-Nord ou de Zone-Sud, comptent parmi leurs membres des responsables de partis, que la mise en place du CNR et la composition de l'Assemblée consultative ont permis à ces derniers, plus ou moins rénovés, de se réinsérer dans le jeu politique, il convient de discerner comment la conviction ou l'espoir formulés par Pierre DENAVE furent finalement rapidement forclos, les partis reprenant en une petite année le contrôle de l'expression politique organisée.

I-DIVISIONS ET RECOMPOSITIONS DANS LES MOUVEMENTS DE RESISTANCE

1- L'illusion de l'unité

Sous de formes diverses selon les départements, l'idée d'une unité de forces issues de la Résistance se manifeste tout au cours de la fin de l'année 1944, sous la forme d'un travaillisme à la française , ***" peu théorisé, sans poids social, qui récuse la République bourgeoise comme le modèle soviétique "*** ainsi que le formule Jean-Pierre RIOUX [396] . Le 28 décembre, *Libération-Nord* de l'Yonne publie dans son journal *La vie de l'Yonne* un manifeste pour la fondation d'une Union travailliste de la Libération, regroupant tous les partis et organisations de la Résistance. Se gardant bien de se poser la question de la place de ces différentes instances en son sein, ce manifeste montre le bout de l'oreille lorsqu'il écrit à propos de la politique économique qu' ***" elle sera conçue de la même façon que la conçoit la SFIO "***. Cette proposition va de pair avec de sévères luttes d'appareils au sein de l'organisation résistante. Selon les Renseignements généraux de l'Yonne, dans une note [397] adressée le 29 décembre au préfet, une assemblée de *Libération-Nord* a élu comme président Emile FEVRE, directeur de l'office du travail, " de tendance radicale-socialiste ". Il est le rival, selon la police, de Gaston VEE-*LEJEUNE*, responsable départemental du mouvement après la déportation de son fondateur Pierre VAUTHIER, et son représentant au sein du CDL. FEVRE aurait été fort dépité de cette désignation à une fonction qu'il revendiquait pour lui-même. L'affaire rebondit quelques jours plus tard puisque une nouvelle note du même service [398] , en date du 2 janvier 1945, fait état d'une réunion du comité direction de *Libération-Nord* le 29 décembre, contestant la validité d'une élection issue d'une " assemblée sans aucun mandat ", et que pour solde de tout compte, " le comité a décidé que monsieur FEVRE n'avait jamais fait partie du groupe *Libération-Nord* ". Cette circonstance est révélatrice de la difficulté de structures nées dans la clandestinité à établir des règles de fonctionnement démocratique, dès lors quelles fonctionnaient au grand jour.

[396] Jean-Pierre RIOUX, op. cit. t1 p.80.

[397] AD21 40M252.

[398] Idem.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

2-L'échec de la fusion FN-MLN mène à une grande confusion

L'histoire de cet épisode est très bien connue à l'échelle nationale. Il y avait une totale discordance entre le rêve de militants de reconstituer dans le champ politique l'unité qu'ils avaient pratiquée ou cru pratiquer dans la Résistance et les différences entre un Front national étroitement contrôlé par le PCF, ayant recruté sans trop regarder après la Libération, et un MLN issu de la fusion de mouvements fort différents, allant du christianisme social à la social démocratie, avec comme dans l'Yonne et la Nièvre des résurgences du PSF à travers le mouvement *Ceux de la Libération-Victoire*. Il fait de surcroît l'objet de manœuvres de la part de la SFIO. Le refus de la fusion par une majorité du MLN, le 26 janvier 1945, lors de son premier congrès, ouvre une crise des mouvements qui va mener à leur fin. Cette crise se manifeste en Bourgogne par une série d'initiatives politiques où la confusion l'emporte.

Des quatre départements, seule la Saône-et-Loire voit une majorité se dégager au sein du MLN en faveur de la fusion avec le FN, sous l'impulsion du président du CDL BERTHEAUD. Malgré l'échec national de ce projet, les structures locales de ces deux mouvements continuent d'entretenir quelques mois l'illusion d'une unité possible. Un rapport du 21 mars 1945 [399] d'un inspecteur de police au commissaire des Renseignements généraux de Chalon-sur-Saône fait état d'une réunion d'un comité de coordination FN-MLN qui " fonctionne depuis début mars ". Alors que le fonctionnaire de police n'observe " aucune preuve tangible d'activité en ce qui concerne la fusion ", un communiqué de presse signale un accord sur le principe de listes communes aux élections municipales. Cette connexion à la conjoncture électorale est confirmée par le communiqué annonçant un meeting commun à Montceau-les-Mines [400] pour le 20 mars, sous la présidence de Fernand MAZUEZ. Le but annoncé est de ***" créer une atmosphère favorable à la constitution de listes uniques… "***. Cette collaboration débouche, selon un rapport adressé aux Services régionaux des Renseignements généraux le 22 mars, sur une " Charte de l'unité ". Bien que " portés vers l'unité par un courant populaire irrésistible ", les deux mouvements constatent qu' " en l'état actuel des choses, la fusion est irréalisable " et que " les campagnes demeurent stériles parce que les citoyens et citoyennes sollicités hésitent entre deux associations rivales animées par un programme identique ". La contradiction entre la dimension " irrésistible " du " courant populaire " et les hésitations des " citoyens et citoyennes " identifie ici la dimension quelque peu surréaliste du discours.

La réponse trouvée à ce délicat problème est que les nouveaux adhérents pourront s'inscrire à un FLN fusionnant les deux mouvements, alors que les anciens adhérents resteront dans leurs organisations respectives " de façon à y travailler dans le sens de l'unité ". Le rapport note que dans certaines communes, comme Digoin, Chauffailles, Cluny, Salornay-sur-Guye, la fusion a eu lieu, avec naissance de sections du FLN. Ces initiatives ne font pas l'unanimité au sein du MLN puisque le 28 août les RG [401] signalent

[399] AD21 40M251.

[400] Idem.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

au préfet que la section MLN de Chalon-sur-Saône s'est désolidarisée de ces initiatives et rompt avec la comité départemental. La bizarrerie organisationnelle qu'est le FLN n'a pas grande pérennité puisque qu'en août 1945 la majorité du MLN du département se transforme en MURF, rompant ainsi avec ceux qui fondent l'UDSR. Tout cela est fort confus et si la référence maintenant rituelle au programme du CNR peut servir de paravent glorieux, si l'approche d'élections municipales permet de donner à l'unité quelque forme concrète, les hésitations organisationnelles, les embarras des formulations ne peuvent que susciter beaucoup de scepticisme au sein du " courant populaire ".

Dans les autres départements, les rapports de force différents sont plus conformes à la réalité nationale. La mouvance socialiste contrôle plus fermement le MLN. Pour sa part le FN peut y maintenir un semblant d'ouverture grâce à des personnalités isolées comme le docteur KUHN, maire radical-socialiste de Vitteaux en Côte-d'Or. La coupure officialisée par le vote du 26 janvier met d'ailleurs plusieurs mois à produire ses effets. C'est ainsi que le 23 avril, se tient encore à Auxerre [402] un meeting du FN avec la participation de Jacques DEBU-BRIDEL aux côtés de CUINAT, dirigeant local communiste du FN. Les soubresauts internes sont mis sous le boisseau, le meeting est centré sur le thème de l'épuration, mettant en avant l'ancien commissaire GREGOIRE, l'ancien préfet BOURGEOIS et l'ancien sous-préfet de Sens LEURET. A Nevers, la section du FN qui a pour président d'honneur le docteur ALCALAY, est dirigée par Claude BOULE, tous deux radicaux et dotée d'un vice-président ancien Croix de feu. Le bureau départemental est présidé par un membre de *Ceux de la Libération-Victoire*, le trésorier et les trois membres sont classés " républicains modérés ". Seul le secrétariat est détenu par un membre du PCF. Ce dispositif entre en crise [403] en juillet 1945, à la suite de démission du rédacteur en chef du quotidien du FN, *Le Patriote*, Charles EXBRAYAT et de la " quasi démission " d'ALCALAY, irrité par " l'activisme du PCF ".

Ce dernier semble d'ailleurs quelque peu embarrassé avec ces deux organisations périphériques que sont le FN, qui perd ainsi au cours de l'année 1945 une bonne partie de ses cautions " modérées " et le MURF, ultime réceptacle de compagnons de route issus du MLN.

Dans sa note du 15 février 1945, le service des Renseignements généraux de l'Yonne informe le service régional que le FN a rejeté " à l'unanimité " la fusion avec le MURF, voulant " garder sa raison de vivre ". Depuis, il " a repris une certaine activité " alors que " le MURF est maintenant délaissé ". Le conseil du FN a établi une distinction entre ce dernier qui " a existé dans la clandestinité " et le MURF " qui lui est une union de citoyens d'opinion résistante, pris dans tous les partis politiques ", liberté étant laissée aux membres du FN de pratiquer la double appartenance. Si ces formulations valorisent l'un par sa légitimité résistante alors que l'autre relève de " l'opinion ", elles n'avancent rien sur la place de chacun dans le dispositif politique du PCF. Le MURF n'est réellement

[401] AD21 40M247.

[402] AD21 40M251.

[403] Idem.

vertu de la loi du droit d'auteur.

constitué [404] que le 7 septembre 1945. A partir de ce moment, " le FN perd de sa vitalité et cède la place au nouvel organisme ". Après les élections, ces organisations cesseront pratiquement d'exister ainsi que le constate Robert LOFFROY pour l'Yonne.

3-Le mouvement brownien des organisations non communistes

Deux départements bourguignons, la Nièvre et l'Yonne, présentent la particularité de posséder un important mouvement *Ceux de la Libération-Victoire.* Le mot *Victoire* a remplacé en 1945 celui de *Vengeance*, désignant un mouvement ayant fusionné avec *Ceux de la Libération* pendant la clandestinité. Fortement implanté dans des régions comme le Sénonais, et bien qu'intégrant, au moins jusqu'à la fin de 1944 des militants socialistes, il est fortement marqué par la présence d'éléments issus du PSF, ce qui n'a en rien empêché certains d'être d'authentiques résistants.

Ce mouvement, qui a joué jusque début 1945 la carte de l'unité, se radicalise. Il tient plusieurs meetings en février-mars, avec la présence de MUTTER, membre du CNR. L'après-midi du dimanche 18 mars, c'est Sens qui fait l'objet d'une réunion publique. Le jour et l'heure choisis, le choix de confier la présidence du meeting au maire de Sens, Maxime COURTIS, socialiste, membre du comité départemental du FN et favorable au MURF, sont révélateurs de pratiques habituelles à cette époque. Le fait notamment de composer un " bureau " de la réunion ouvert à des adversaires politiques est commun à beaucoup de réunions politiques. La guerre froide a eu raison de cette pratique. Celle-ci n'était en rien signe de mollesse politique. L'agent des RG qui en rapporte le déroulement indique que MUTTER s'en est pris " au monopole des fusillés que prétend exercer le PCF ", qu'il a alors annoncé la fondation d'une association de Femmes françaises libres, pour faire pièce à l'UFF, qu'enfin il a proposé un programme politique basé sur le triptyque " propreté-responsabilité-autorité ". La rapport indique que le maire de Sens, nommé à la Libération, est qualifié d' " usurpateur " et que " étant socialiste, franc-maçon et dirigeant du FN (il) s'est senti de nombreuses fois visé par les allusions des orateurs ". Dans la Nièvre, le mouvement tient meeting le 19 mars 1945 à Nevers [405] . Selon les mêmes mœurs politiques, on trouve à la tribune le maire socialiste de Nevers et le Dr ALCALAY, radical, président d'honneur et délégué à l'information du FN. Ce meeting est l'occasion de l'apparition de " jeunesses françaises libres ", concurrentes de l'UJRF, confirmant la volonté du mouvement de perturber le dispositif du PCF en cherchant à attirer les éléments les moins progressistes de ses organisations de femmes ou de jeunesse. Les différentes interventions, outre qu'elles rejettent l'hypothèse de listes communes aux élections municipales, sont centrées sur le soutien sans faille au général de GAULLE, sur les notions d'ordre, de liberté individuelle, de libéralisme, MUTTER reprenant sa trilogie de Sens.

La traduction politique de cette radicalisation des positions libérales sur le plan économique et autoritaires sur le plan politique amènent *CDL-V* à envisager [406] de " faire fusionner en son sein " l'Alliance démocratique, le MRP, les radicaux, la Jeune

[404] AD21 40M251.

[405] AD21 40M253.

vertu de la loi du droit d'auteur.

République et l'ex-PSF. Si la proposition, quelque peu illusoire, est politiquement irréalisable, elle n'en est pas moins significative à la fois de la décantation politique qui s'opère avant même la fin de la guerre, mais aussi d'un ultime avatar de l'espoir des mouvements de dépasser la forme politique représentée par les partis. Cependant, les conséquences organisationnelles n'en sont pas immédiates. Pendant les mois qui suivent, dans la Nièvre, le mouvement reste dirigé par un bureau composé d'un radical-socialiste, un socialiste et un " républicain de gauche " [407] . C'est seulement le 19 juin, qu'informés de la décision du comité central du mouvement de se transformer en Parti de la Rénovation nationale doté d'un programme proche de l'ex-PSF que les dirigeants nivernais rompent, non pas pour rejoindre une autre organisation, mais pour fonder une " éphémère fédération autonome départementale des " Anciens de *CDL-V* ". Le rapport précise que " beaucoup de ses adhérents " sont socialistes ou " de tendance socialiste ".

L'autre grand mouvement non communiste de l'Yonne, *Libération-Nord* est agité par de débats politiques et des affaires privées. Des conflits internes se focalisent autour de la personne de Gaston VEE. Ses adversaires au sein du mouvement utilisent sa vie personnelle pour l'affaiblir. Le vaudeville auxerrois [408] tourne autour de sa liaison, publiquement affichée, avec sa collaboratrice Madame SAVARD, dite " Claude Bernard ". Celle-ci s'est vue retirer dès le 24 janvier sa délégation au CDL au nom de la SFIO par le bureau fédéral de ce parti, ce qui en provoque sa démission ainsi que celle de VEE. Séparée de son mari depuis plusieurs années, elle fait l'objet d'un constat d'adultère, selon les pratiques de l'époque, pendant lequel elle prend à partie le commissaire de police chargé de l'opération. Poursuivie pour adultère, elle l'est alors aussi pour outrage à agent de la force publique, VEE l'étant pour complicité. Le rapport des RG n'est pas convaincu que les mises en cause internes de VEE au sein de *Libération-Nord* soient exclusivement liées à cette dimension personnelle. Elles masquent mal des désaccords politiques, activés par l'approche des élections : VEE est opposé à la présence du mouvement sur des listes uniques, alors que ses aversaires, " dirigeants des différentes sections locales ", " se serviront de ce mouvement comme tremplin électoral et masque de leurs ambitions politiques ".

Le mouvement est pendant un an " tombé en sommeil " [409] . Intégré à l'UDSR, il a pris part sous cette étiquette aux élections générales de l'automne 1945 et dès septembre 1945, son journal *l'Yonne libre* cesse de paraître. Le 13 juillet 1946 a lieu à Auxerre une " réunion de reconstitution ", ne réunissant qu'une vingtaine de personnes, avec notamment la présence de Jean CHAPELLE, qui fut le prestigieux *commandant VERNEUIL*, devenu attaché d'ambassade. La réunion débouche sur la décision d'orienter le mouvement " vers un but social et amical ". Cette formule signe une fin et ouvre une

[406] Idem Rapport des RG de l'Yonne du 9 mars 1945.

[407] Ibidem Note du 9 juin.

[408] AD21 40M253. Rapport du 24 mars 1945.

[409] Idem. Rapport du 19 juillet 1946.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

nouvelle histoire : fin de l'espoir formulé par Pierre DENAVE, nouvelle histoire de mouvements qui après l'échec de cet espoir, n'ont désormais plus prise sur le réel. Cet échec des espoirs de rénovation politique est marqué par le retour en force des partis, pour lesquels ce qui restait des mouvements ne constituait plus que des masses de manœuvre et des viviers d'adhérents et de militants.

II-LES PARTIS REPRENNENT LE CONTROLE DE LA VIE POLITIQUE

La SFIO, du fait de sa quasi disparition en 1940 comme de circonstances locales ou personnelles, a des militants engagés dans la totalité des mouvements issus de la Résistance, comme dans les comités de Libération.

Dans l'Yonne, elle ne rechigne pas à se livrer à diverses manœuvres pour assurer son rétablissement comme force de gauche décisive. Dans leur rapport [410] du 3 novembre 1944, les RG de l'Yonne informent le préfet d'une forte activité de la SFIO, en particulier dans l'Avallonais, et d'une " lutte sournoise " entre le PCF et les autres forces au sein des comités de Libération. Dans le même temps, la SFIO transfère nombre de ses militants du FN à *Libé-Nord.* Cette politique n'est pas sans susciter des difficultés internes, puisque plusieurs militants connus dont André CORNILLON passent au PCF, officialisant d'ailleurs des liens noués au sein du FN. Non seulement cela confirme que pour ce parti les mouvements sont réduits à une fonction de vivier d'adhérents, d'instrument d'élargissement de l'influence politique et de légitimation résistante, mais cela manifeste aussi un repli organisationnel fort éloigné des proclamations unitaires. Face à ces manœuvres, le PCF ne se contente pas de faire grand cas des transfuges de la SFIO. Il n'hésite pas, en plus d'un contrôle de plus en plus ferme des organisations périphériques, à adopter des accommodements tactiques surprenants. En plus d'alliances douteuses au niveau municipal, il ne rechigne pas, selon le rapport des RG de l'Yonne du 18 octobre 1944, à " ménager les hommes de FLANDIN " dans l'Avallonais pour rompre le bloc anticommuniste en voie de gestation. Tout cela rappelle les pires moments de l'histoire de l'avant-guerre et rompt totalement avec les espoirs de rénovation, tant l'emportent les manœuvres d'appareils.

En Saône-et-Loire, l'appareil de la SFIO reconstitué dans la clandestinité, en particulier par Louis ESCANDE, arrivé à Mâcon depuis son Ariège natale en 1936, secrétaire fédéral des JS et secrétaire de la section socialiste de Mâcon en 1939, est confronté en 1944 au bilan du " paulfaurisme " et de son soutien à PETAIN. Il veille à prendre le contrôle des structures de transition à la Libération.

La rupture avec les socialistes ralliés, par pacifisme, à la politique de trahison de Vichy n'est pas aussi simple que les chroniques de l'époque semblent indiquer. Les lignes de fracture de la période de guerre ne recoupent pas celles d'avant 1939. Durant les années 30, le socialisme en Saône-et-Loire est dominé par les figures de Paul FAURE, député-maire du Creusot, secrétaire national, de Georges NOUELLE, maire de Chalon et Théo BRETIN, député-maire de Chagny. Ces hommes se situent dans la tradition d'un " socialisme pacifique et humain " [411] , directement hérité de JAURES, fort réticent à

[410] AD21 40M253.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

l'égard du PCF. Or ces hommes ont soit voté les pleins pouvoirs à Pétain pour les parlementaires, soit conservé la mairie de Chalon jusqu'en mai 1944 pour Georges NOUELLE eurent jusqu'en 1939 le plein appui de la part du jeune responsable qu'est ESCANDE, ébloui par " l'orateur de génie " [412] qu'est Paul FAURE et radicalement opposé aux " marxistes révolutionnaires partisans de l'alliance avec les communistes " à l'instar de celui qu'il retrouva dans la Résistance, Fernand MAZUEZ. Celui-ci fait alors partie des opposants de la *Bataille socialiste*. La guerre, l'occupation, le vichysme ont créé de nouveaux dispositifs politiques et pour les socialistes issus de la clandestinité se pose le problème des élus ayant trahi, notamment les cinq députés. C'est une réunion de " l'ensemble des socialistes du département " à la mairie de Chalon-sur-Saône [413] qui aborde la question. Les mémoires de Louis ESCANDE comme les échos de presse du lendemain font état d'une séance houleuse. Face au refus des élus de 1936 de remettre en cause leur vote de juillet 1940, les rénovateurs quittent la salle, et dans une salle voisine refondent la fédération de Saône-et-Loire de la SFIO, avec Louis ESCANDE comme secrétaire fédéral. La question n'en est pas pour autant réglée : les exclus, par ailleurs déclarés inéligibles par la Chambre civique, se prétendant les héritiers légitimes de ce qu'ils appellent le " PS-SFIO-vieux parti " face à la " SFIO rénovée ", parfois appelée " SFIO épurée ". Les premiers mois de 1945 voient les uns et les autres mener campagne, en particulier en terre chalonnaise pour tenter de s'imposer. Les partisans de NOUELLE axent leur campagne sur l'idée qu'il s'agit en fait d'une opération permettant à des " jeunes " d'occuper les places de la génération précédente. L'affaire culmine le 15 avril [414] lors d'un grand meeting chalonnais, présidé par celui qui symbolise l'engagement résistant précoce des socialistes, Daniel MAYER. Georges NOUELLE tente d'y prendre la parole pour se justifier de son maintien à la mairie de Chalon-sur-Saône pendant la guerre, ce qui l'amena à dénoncer publiquement l'action résistante. Il lui est tout particulièrement reproché un " Appel à la population chalonnaise " publié par le *CSL* dans son édition du 23-24 décembre 1942, aux côtés d'un avis de la *Kreiskommandantur* de Chalon, au sujet d'un " attentat terroriste ". NOUELLE y qualifiait l'acte de " crime odieux ", l'auteur de " misérable ", de " lâche " et de " criminel ", assurait les " victimes " et les " hautes autorités de l'armée d'occupation " de ses " regrets attristés ", enfin appelait la population chalonnaise à la fourniture de " renseignements ", "d'indices " pour arrêter les " assassins ". Cela allait bien au-delà de ce que NOUELLE présentait après coup comme le souci de protéger la population des conséquences de l'occupation pour justifier son maintien à la tête de la municipalité. Signe de l'extrême gravité des antagonismes, et contrairement aux habitudes d'une époque où l'intervention d'adversaires politiques était de pratique fréquente dans les meetings, il est interdit de parole et, ulcéré par cette rebuffade, quitte la salle, publie une lettre ouverte à MAYER et fonde un parti socialiste démocratique. Celui-ci fut sans grand avenir, mais le contexte de la guerre froide le rendra

[411] Louis ESCANDE, *Images de ma vie, ombres et lumières d'un engagement*, Mâcon 1994, p57.

[412] Louis ESCANDE op. cit. p68.

[413] Idem p.247.

[414] *CSL* 16 avril 1945.

vertu de la loi du droit d'auteur.

à nouveau fréquentable, ce qui permettra à NOUELLE, lors d'élections municipales partielles en 1952, de retrouver son fauteuil de maire, avec le soutien de la SFIO et du RPF. Désormais, la fédération de Saône-et-Loire est fermement aux mains des rénovateurs. L'obstination des paulfauristes à défendre leurs choix passés permet à la nouvelle direction de se parer des atours de la pureté résistante. Le cas du maire de Chalon-sur-Saône désigné à la Libération, Maurice SATONNET, qui présidait la réunion du 5 décembre, permet de s'interroger sur ce qu'il serait advenu si les élus mis en cause avaient fait preuve de plus de souplesse tactique. Ce dernier fait en effet partie de l'équipe municipale de Georges NOUELLE des débuts de l'occupation (Chalon est en Zone-Nord) jusqu'à sa démission le 20 janvier 1943. Celui dont le sous-préfet de Chalon indique [415] au préfet le 3 novembre 1942 qu'il " passait (avant la guerre) pour être de la fraction modérée du parti socialiste ", démissionne parce que son mandat de conseiller général, obtenu en 1935 " n'a pas été transformé en mandat de conseiller national ", ce dont il conclut qu'il n'a " pas la confiance du gouvernement " [416] . Ce geste politique peut difficilement passer pour un acte de résistance de la part de SATONNET. Le dépit ressenti concerne exclusivement l'obtention d'une fonction au sein de l'Etat vichyste. Cet héritage ne l'empêche pas d'être désigné comme maire de Chalon-sur-Saône en septembre 1944, fonction qu'il assura jusqu'en 1952, avant de restituer le fauteuil de maire à Georges NOUELLE. Cette situation permet à certains d'avancer, soit par naïveté, soit par rouerie, que les socialistes ont détenu la mairie de Chalon de 1926 à 1983, avant de la céder à Dominique PERBEN.

Tout en menant cette opération de remise en ordre interne, les socialistes de Saône-et-Loire s'assurent du contrôle des structures ou fonctions issues de la Libération, préparées dès le début de 1944. C'est dans ce contexte que s'explique l'arrivée dans le département de Lucien DREVON, chef du bureau des pneumatiques à la préfecture du Jura jusqu'à sa révocation le 12 février 1944 [417] . Il se met " à la disposition totale du chef régional des MUR à Lyon " et celui-ci en fait le nouveau chef départemental des MUR. Cette nomination est décidée au cours d'une réunion à Villefranche-sur-Saône du tout nouveau Comité régional des MUR mis en place à Lyon et dirigé par *ALBAN*-VISTEL, à la suite du refus d'assumer la charge de la part de VINCENT- *VIC.* Ayant pris comme pseudonyme le nom de la ville où il fut nommé, il Lucien DREVON préside en juin le CDL clandestin qui le désigne comme préfet en septembre ? malgré une autre nomination par le CFLN ? et il est finalement installé officiellement le 11 février 1945. Ce parcours n'est pas sans soulever, au moment des faits comme aujourd'hui, quelque interrogation. De façon allusive dans ses mémoires, en répétant à deux reprises la formule ***" la présence à nos côtés du préfet DREVON était une garantie "*** [418] , en précisant que DREVON est socialiste, de façon plus explicite lors de l'entretien, Louis ESCANDE avance que

[415] AD71 773W17.

[416] Idem. Lettre de SATONNET au préfet 20 janvier 1943.

[417] Louis ESCANDE op. cit. p.209.

[418] ***Louis ESCANDE op. cit. p. 221.222.***

vertu de la loi du droit d'auteur.

DREVON fait partie du dispositif de la SFIO mis en place dans la clandestinité pour s'assurer des places décisives dans l'appareil d'Etat en reconstitution. Il en est de même pour le CDL. Si à la Libération la présidence ne peut être enlevée à BERTHEAUD, esprit indépendant mais sans appuis organisationnels, la nomination de Louis ESCANDE, officiellement pour représenter la ville préfectorale dont il est premier adjoint, vise à " représenter la SFIO au CDL afin d'équilibrer les forces de gauche tenues par le PC ". Les rapports établis avec les sous-préfets VINCENT et ROCHAT confirment cette volonté de contrôle déjà observée en Côte-d'Or.

On peut donc constater qu'en un an au plus, les appareils ont repris la maîtrise des processus politiques, qui leur échappaient en partie au profit des mouvements dans la dynamique du processus libérateur. Aux côtés des structures représentatives ou d'autorité une autre instance de pouvoir, la presse fut l'enjeu de sévères manœuvres pour son contrôle, et là encore, les mouvements en firent les frais.

III- LA PRESSE, ENJEU POLITIQUE

Dans les quatre départements, la question de la presse à la Libération et dans les années suivantes fait l'objet de frictions, antagonismes mettant en jeu partis, mouvements et CDL. C'est donc une question décisive dans le jeu politique, en particulier lorsque les élections se profilent à l'horizon et que les forces politiques se recomposent.

Dans la Nièvre, alors que le journal collaborationniste *Paris-Centre* déverse la phraséologie de la trahison, traite de " bandits " les FTP de Roland CHAMPENIER réussissant l'exploit de libérer sans dommage plusieurs camarades de l'hôpital de Nevers, le noyau actif du CDL clandestin, réuni à Ouroux-en-Morvan le 10 août 1944, prend la décision de la mise sous séquestre, dès la libération de Nevers, de l'organe pro-allemand et son remplacement par *La Nièvre libre*, définie comme devant être un " journal d'information avec tribunes libres " [419] . La décision est lourde d'ambiguïté, car le journal en question est l'organe de *Libé-Nord*, fondé en juillet 1943 par Jean LHOSPIED, socialiste, après sa rupture avec le FN et son journal *Le Patriote nivernais* dont il assurait la rédaction avec des " éléments communistes " [420] .

La cohabitation entre communistes et socialistes à la rédaction du journal se détériore vite puisque dès le 12 octobre 1944 le CDL [421] est saisi de " frictions " et de la dégradation conséquente entre les différents organes de la presse issue de la clandestinité. Faute de mieux, le CDL crée une commission.

Le débat rebondit le 30 novembre, toujours au sein du CDL, décidément réceptacle de tous les problèmes. Depuis octobre, *La Nièvre libre* est devenue *Le Journal du Centre,* nom plus conforme à la zone de diffusion du journal mais délesté de sa signification

[419] AD58 999W1627.

[420] AD58 999W62.

[421] AD58 999W1627.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

politique. Le communiste JOURDAN rappelle la décision prise à Ouroux et estime qu'à partir du moment où désormais il y a deux journaux issus de la Résistance, ils doivent être traités à égalité. Il déclenche un véritable tir de barrage de la part des socialistes. Le président GAUTHE dégage la responsabilité du CDL en affirmant que le *Journal du Centre* est désormais " sous l'autorité du délégué à l'information " et qu'il est " le journal du gouvernement ". Cette déclaration a le mérite de la clarté. Désormais, la déconnection entre les processus locaux issus du combat libérateur et la restauration de la politique étatique s'opère jusque dans le domaine de la presse. LHOSPIED oppose à JOURDAN que *Le Journal du Centre* est celui " de toutes les tendances " alors que *Le Patriote nivernais* est celui d'une organisation, le FN, à quoi son représentant rétorque que si l'un est le journal du gouvernement, l'autre est celui de la Résistance. Un débat de nature identique, avec les mêmes protagonistes, est relancé le 15 février 1945 après que le socialiste NESSLER ait été nommé secrétaire général de la rédaction, renforçant ainsi la tendance socialiste de celle-ci. Le passage de Charles EXBRAYAT, homme de plume d'envergure, du *Patriote* à son rival clôt une évolution qui donne au quotidien nivernais la couleur politique qui fut la sienne pendant plusieurs décennies. Sur ce terrain là aussi, la SFIO est parvenue à contrôler un instrument d'influence qui finira par tomber dans l'escarcelle du groupe HERSANT.

En Saône-et-Loire, la situation est duale. Toute la partie nord du département, avec le Chalonnais, l'Autunois, le bassin minier de Montceau-les Mines et la sidérurgie du Creusot est industrielle et la plus peuplée. Elle est le domaine du *Courrier de Saône-Loire*, fondé sous la Monarchie de Juillet. Propriété de la famille PRETET, ce quotidien d'information suit une ligne politique prudemment conservatrice. Son rédacteur en chef et propriétaire, René PRETET, son directeur LAVENIR et son principal administrateur, le baron THENARD, ont décidé de saborder le journal le 15 juin 1940, rapidement convaincus par leurs premiers contacts avec les autorités allemandes qu'il est exclu de continuer à travailler sous tutelle. La vielle rotative Marinoni de la rue des Tonneliers se tait alors pour cinquante mois, non sans que des pièces essentielles soient prélevées pour empêcher qu'elle soit utilisée par d'autres, à d'autres fins. La place est alors libre pour son rival *Le Progrès de Saône-et-Loire*, sans lien avec son homonyme lyonnais, qui continue sa parution et devient le porte-parole servile de la politique vichyste et des autorités d'occupation. La libération de Chalon-sur-Saône le 5 septembre permet à René PRETET, ayant reçu consigne d'Alger et du CDL, de faire reparaître au plus tôt son journal et de se remettre à l'ouvrage. Il parvient à reconstituer une petite équipe d'ouvriers. La rotative est remise en route, une charrette à bras sert à aller prélever des bobines de papier au siège du *Progrès* et, sous une verrière soufflée par l'explosion du 24 août, sort dans la nuit du 5 au 6 un feuille demi format, simple recto-verso (annexe n°12). Elle salue la collaboration des maquisards et des troupes libératrices, publie un communiqué du CLL de Chalon, informe la population de la mise en place des nouveaux pouvoirs, préfet, sous-préfet, CDL. De ce côté là, la situation est contrôlée par un homme qui ne cache pas son gaullisme intransigeant, dont les relations avec les communistes ne cessèrent de se dégrader au sein du CCL jusqu'à son exclusion, mais qui tint à laisser son journal relativement ouvert aux différents courants politiques. Par exemple, lors des moments paroxystiques du conflit entre Georges NOUELLE et l'appareil de la SFIO, il publia sur une même page les points de vue des deux camps ainsi qu'un long

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

communiqué du PCF, vigoureuse diatribe contre la politique de l'ancien maire déchu. Il est vrai que René PRETET n'était probablement pas fâché de ne rien cacher des déchirements de la gauche.

C'est donc à Mâcon, préfecture excentrée du département, ville administrative et commerciale, que se déroule la bataille pour une presse de la Résistance. Quelques jours avant la libération de Mâcon, survenue le 4 septembre, Claude ROCHAT-*GUILLAUME* reçoit de *DARCIEL,* de l'état-major lyonnais, l'ordre de fonder " un journal de la Résistance " [422] . L'affaire est confiée au capitaineJean DUBOIN-*JACQUES,* journaliste de métier. Avant la guerre, il était journaliste au *Progrès de Lyon*et il intègre la Résistance à Cluny dans la foulée de Laurent BAZOT. Le titre envisagé pour le nouveau journal, *La Gammon*, nom d'une grenade donc à fortes connotations militaires, est vite abandonné au profit du *Petit Mâconnais* avec pour sous titre " quotidien de la Résistance en Saône-et-Loire ". Il est doté d'un conseil d'administration composé de Jean DUBOIN directeur administratif, Fernand MAZUEZ directeur politique, Laurent BAZOT et Claude ROCHAT administrateurs et reçoit de ce dernier un million de francs prélevés sur les fonds de la Résistance. La composition du conseil d'administration du journal noue d'emblée les termes de ses difficultés à venir. Laurent BAZOT etJacques DUBOIN, tous deux originaires de Lyon, relèvent d'une mouvance quelque peu trouble, aux liens complexes avec les agents du SOE comme avec des agents de la Gestapo lyonnaise. Leur départ conjoint, au sein du Régiment de Cluny, pour la suite de la guerre, les éloigne d'ailleurs de Mâcon jusqu'à l'été 1945. Fernand MAZUEZ-*LE TOUBIB,* venu à la Résistance en juillet 1944 pour être le médecin du maquis, d'où son surnom, est un des éléments clefs du dispositif politique que la SFIO rénovée remet en place après la Libération. Claude ROCHAT-*Commandant GUILLAUME*, sous-préfet de Chalon-sur-Saône à la Libération, est, on l'a vu, en voie de rapprochement avec le PCF et farouchement opposé à toute mainmise partisane sur l'héritage résistant.

Le sous-titre ambitieux du journal est d'ailleurs rapidement mis en cause, par le CDL lui-même. Dès le 23 décembre 1944, le CDL [423] demande " fermement " à la direction du journal de le retirer, arguant du fait que ***" tous les chefs de la Résistance disposent d'un quotidien pour leur information et leurs mots d'ordre, que ce soit La Voix du Peuple pour le PCF, Le Patriote pour le FN, Le Marmiton du MLN etc… "***. La demande n'est manifestement pas prise en compte puisqu'elle est réitérée [424] le 13 septembre 1945, cette fois parce qu'il " n'insère plus les articles des MUR ".

Le 26 du même mois, Claude ROCHAT adresse à DUBOIN [425] , directeur du journal, une demande de remboursement " aux organismes de la Résistance " de la somme du million qu'il lui a remise à la Libération " pour fonder un journal de la Résistance ". Il légitime sa demande par le fait que " *Le Petit Mâconnais* (devient) de jour en jour

[422] Claude ROCHAT op. cit. p. 292.

[423] AD71 W128563.

[424] Idem.

[425] AP Claude ROCHAT.

vertu de la loi du droit d'auteur.

davantage un organe politique " et ne peut plus " faire état de raisons valables pour justifier l'emploi de cette somme ". La question est réglée sans difficultés, la santé financière du journal le permettant, au bénéfice du COSOR aux charges écrasantes depuis le retour des déportés.

Ce sont les élections et le référendum d'octobre 1945 qui font éclater le conflit.

Alors que les accords initiaux prévoyaient une ouverture à toutes les nuances de gauche de la Résistance, le numéro du dimanche 7 octobre contient un entrefilet non signé, appelant au vote doublement positif au référendum, ce qui suscite l'ire de ROCHAT qui menace [426] alors, en cas de répétition d'un tel fait, de dénoncer publiquement ce qu'il qualifie de " trahison de la volonté " initiale. Il désigne clairement celui qu'il suspecte d'avoir " fait passer cet entrefilet " : en visant " la direction politique du journal ", c'est Fernand MAZUEZ, directeur politique en titre, candidat socialiste aux élections à l'Assemblée constituante, qu'il met alors en cause. La lettre étant datée du 6, pour une édition du 7, on peut conclure que ROCHAT a gardé des informateurs au sein de la rédaction. Il pousse son offensive le 18 octobre, en convoquant un conseil d'administration pour le 23 octobre.

Le compte rendu de celui-ci, finalement tenu le 2 novembre, relève du compromis laborieux. Deux problèmes sont à régler : un brutal conflit entre DUBOIN et BERTHEAUD, président du CDL, le second ayant pris violemment à partie le premier au cours d'une réception officielle à la préfecture et la victime menaçant de porter plainte faute d'excuses publiques ; la ligne politique du journal. Une médiation du préfet lui-même n'ayant pu faire fléchir le léonin BERTHEAUD, *GUILLAUME* est chargé d'une ultime médiation auprès de celui qui " reste son ami " pour ***" obtenir le retrait des termes évidemment injurieux qu'il avait employés vis-à-vis de DUBOIN "***. Faute de se prononcer sur les enjeux politiques du moment, le conseil " décide que le journal prend position pour le programme du CNR ", ce qui consiste à parler de la seule chose sur laquelle les protagonistes soient en accord. Déjà le programme du CNR joue le rôle de paravent, de référence quasiment magique qui masque l'éclatement politique de la Résistance. En signe d'ouverture et concession en direction de ROCHAT, il est décidé qu'une " tribune libre, ouverte à tous " sera intégrée au journal, excluant " toutes affaires de polémique " et " articles injurieux ", et que sera offerte au PCF la possibilité de rédiger des articles, " provenant de préférence de WALDECK ROCHET, MERCIER, SIMONNET, DEVEAU, un élu nécessairement ". ROCHAT est chargé de transmettre la proposition. L'ambivalence de la situation est révélée par le fait que c'est à *GUILLAUME* qu'échoit la médiation en direction de BERTHEAUD et DUBOIN, alors que ROCHAT est chargé de contacter le PCF. Cette tentative se révèle rapidement comme ultime puisque dès le 13 novembre, ROCHAT informe les trois autres administrateurs de l'échec de ses deux démarches. En déduisant que le journal ne répond plus " à l'idée aussi bien résistante que politique qu'(il) avait espérée ", il annonce sa démission du conseil d'administration, obéissant " à une nécessité réelle créée par une situation équivoque au sein du journal " et estimant qu'il aurait " dû le faire depuis longtemps ". Il s'agit là, au-delà des faits, d'un épisode majeur dans la dislocation du dispositif politico-militaire constitué depuis début 1944, guère plus

[426] Lettre de ROCHAT à DUBOIN, 6 octobre 1945. AP Claude ROCHAT.

vertu de la loi du droit d'auteur.

d'un an après la Libération. Désormais la rupture est consommée entre Claude ROCHAT-*GUILLAUME* et ceux qu'il côtoyait au sein de l'AS et des FFI, en particulier BAZOT et MAZUEZ. Ses rapports avec celui-ci, député maire de Montceau-les-Mines, se formuleront à la fois en termes de protestations d'amitié, surtout de la part de MAZUEZ (annexe N°13) et sous la forme de chausse-trappes, énoncés à fleuret moucheté, comme en témoigne la missive de MAZUEZ du 14 mai 1946 (annexe n°14). Les ruptures de l'année 1947, le choc des grandes grèves de mineurs de 1948, l'engagement de ROCHAT dans le Mouvement de la Paix ne firent que creuser le fossé. Quant au *Petit Mâconnais*, il devint inévitablement le porte parole de moins en moins engagé d'un centre gauche mâconnais, avant de disparaître au cours des années 1970.

Dans l'Yonne, la confusion est plus grande encore, probablement du fait du poids important de courants politiques conservateurs, en particulier dans le Sennonais pour les prolongements de l'ex-PSF et l'Avallonnais, zone d'influence de Pierre-Etienne FLANDIN.

Comme ailleurs, se pose le problème des journaux ayant choisi de paraître pendant l'occupation, *Le Bourguignon* et *La Tribune de l'Yonne.* Les deux sont suspendus pour trois mois à la Libération. Sans attendre le délai, ils reparaissent sous un nouvel intitulé, avec des rédactions largement maintenues. Le premier disparaît au profit de *L'Yonne républicaine*, gérée par une coopérative de production. La seconde est remplacée par *Le Réveil de l'Yonne* [427] . Le CCL de Sens, zone de diffusion du journal, s'oppose à cette reparution. Son responsable s'estime alors victime de l'ostracisme des Francs-maçons et des communistes, menace d'en appeler au colonel LAURENT, chef de la subdivision d'Auxerre, ancien membre de *CDL-V.* Il accuse Paul PICOT, pharmacien radical-socialiste, membre du FN de Sens qui représente fréquemment le maire excusé au CCL, de " préparer sournoisement les futures élections ". Finalement le journal s'appela *L'Eclaireur de l'Yonne* et, notamment dans ses billets d'humeur intitulés " Propos du pipelet ", mena des farouches polémiques avec *Le Travailleur de l'Yonne* organe du PCF et son rédacteur en chef Robert SIMON, transfuge de la SFIO, survivant de Mathausen et pourfendeur acerbe de " la réaction ".

Au sein de la mouvance socialiste, les manœuvres qui mettent en rivalité mouvements et appareil de la SFIO se répercutent sur la presse de la Résistance. Le grand organe de *Libé-Nord, La Vie de l'Yonne* accompagne ce mouvement dans l'échec de ***" la constitution d'un mouvement travailliste qui engloberait dans (le) département toutes les forces socialistes réunies "***, selon un rapport des RG transmis au préfet le 25 juin 1945 [428] . Le ralliement de ce qu'il reste alors de *Libé-Nord* à la groupusculaire UDSR réduit fortement la place du journal. Cette situation, conforme à la réalité nationale est amplifiée par les données locales. Le rédacteur en chef du journal Gaston VEE, a, on l'a vu, démissionné de la SFIO en février dans un contexte délétère. La riposte de l'appareil de la SFIO ne tarde pas puisqu'en septembre 1945, en plein débat préélectoral, il lance un nouvel hebdomadaire*, L'Yonne socialiste* dirigée par Gérard VEE, frère du précédent. Gérard VEE a assumé des responsabilités importantes. Prisonnier de

[427] AD89 1W319.

[428] AD89 1W85.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

guerre, libéré en 1942 dans le cadre de la relève, il est en contacts avec MAYER et TANGUY-PRIGENT pour reconstruire la SFIO. Fondateur de la Confédération des Combattants, Prisonniers, Déportés, Victimes de guerre, il tient en forte suspicion le MNPGD dont certains membres notoires viennent du Commissariat des Prisonniers de Guerre de Vichy. Il est un temps responsable de son mouvement pour l'Ouest de la France. C'est donc un homme de poids que l'appareil de la SFIO à mis à la tête de son journal pour faire pièce à *La vie de l'Yonne.*

Ces éléments de la brève histoire des mouvements et de la presse résistante révèlent une grande confusion. Celle-ci apparaît comme largement issue des contradictions internes au phénomène résistant et de ce fait les prolonge. Le contexte nouveau né de la Libération ne fait que les mettre au grand jour et probablement inciter les protagonistes à abandonner une certaine réserve pratiquée aux temps de la clandestinité.

L'emportent alors les logiques des appareils préexistants à la guerre, ceux des partis en particulier, qui jouent sur cette confusion pour réoccuper l'espace politique. Alors les mouvements entrent dans un déclin irrésistible et la presse est progressivement reprise en main. Ces deux formes originales de ce que fut le combat résistant se sont donc montrées incapables de engendrer du nouveau, dès lors que leur vocation initiale avait abouti. Il s'agit là manifestement d'une des dimensions majeures de l'échec politique des forces les plus novatrices nées dans la clandestinité.

CHAPITRE 4 : DES COMMUNISTES EN DIFFICULTES AVEC LEUR PARTI

Par rapport aux autres forces politiques engagées dans le combat libérateur, le PCF de 1944 présente plusieurs singularités, dès lors que ce combat est gagné.

Héritier des temps de la lutte " classe contre classe ", de l'interdiction de 1939 et du combat clandestin anti-allemand, il dispose d'un appareil administratif et politique que l'habitude du secret rend très imperméable et qui bénéficie de ce fait d'une image particulière dans l'opinion, où admiration et crainte se conjuguent.

Il contrôle toute une nébuleuse d'organisations dites " de masse ", FN, UFF, UJRF, ARAC, Associations des Anciens FFI et FTPF, et dispose localement d'une mainmise plus ou ferme sur des sections de mouvements comme *Libération* ou d'organisations syndicales, la CGT ou la CGA. Il s'est assuré de positions fortes au sein des comités de libération, des CLL aux CDL.

Son insertion dans le combat libérateur lui a constitué un véritable vivier de jeunes cadres, souvent issus des JC revigorées par les espoirs du Front populaire. Ces hommes et femmes ont accumulé une riche expérience du combat politique, ont souvent milité auprès de gens venus d'autres horizons.

Enfin, il bénéficie d'une image largement positive, du fait du rôle de certains de ses

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

militants dans la Résistance, de sa figure de parti martyr, enfin du rejaillissement sur lui de la popularité de l'URSS, débordant largement la famille communiste, tant les gens mesurent que c'est bien dans les plaines de Russie et non ailleurs que l'armée allemande a eu l'échine brisée.

Se pose alors d'emblée la question de ce qu'il fit de ces éléments particulièrement féconds. Les chapitres 1 et 3 ont permis de voir que les circonstances locales vont dans le sens d'une politique très légaliste, faisant du PCF une des forces décisives pour assurer le rétablissement sans crise majeure de la république parlementaire.

Reste la question corollaire de ce qu'il advint de militants, de cadres qui se trouvèrent à un moment ou un autre en discordance ou en simple déphasage avec ce choix ou avec ceux qui le précédèrent, pendant la Résistance. Cette approche permettra d'établir si le sort réservé à un personnage comme Georges GUINGOIN est un cas isolé ou si au contraire un nombre significatif de combattants de l'ombre en subirent d'identiques ou de guère plus enviables.

Cette démarche amène alors à procéder par une série d'investigations à caractère biographique, pour reconstituer ce que fut le parcours original de gens choisis selon le double critère de la signification particulière de ce parcours et du sens des difficultés qu'ils eurent, au cours de la période 1944-1953, avec l'appareil de leur parti.

I-DES CADRES IMPORTANTS MIS AU PILORI

Au cours de la période qui suit la Libération, des hommes qui furent des cadres importants avant ou pendant la guerre se retrouvent exclus, parfois ouvertement désignés comme " traîtres au Parti ", formulation qui se veut et est perçue comme particulièrement infamante en une période où figures du traître et du héros sont fréquemment mises en vis-à-vis brutal, ne laissant que peu d'espace à des figures plus complexes.

Sur la base de deux exemples, il s'agira, à partir de la reconstitution du parcours de ces hommes, d'identifier ce qui leur fut alors reproché, la façon dont ils furent traités, les questions politiques que cela soulève, enfin le sens de leur parcours difficile.

1-Antoine TISSIER, un cadre communiste interné, maquisard, dans la figure du traître

Parmi les militants communistes qui furent frappés après la Libération d'ostracisme, d'exclusion ou de mise à l'écart, une première catégorie est constituée de ceux que leur âge avait amenés à être partie prenante des épisodes confus et tragiques des répercussions de la signature du Pacte germano-soviétique, puis de la politique du PCF au cours de la période séparant l'effondrement de la France en juin 1940 et l'attaque de l'Union soviétique, un an plus tard. Si certains basculèrent alors dans la collaboration, à l'instar de GITTON, devenant alors sans conteste des traîtres à leur pays, occupé et asservi, la plupart, pourtant engagés sans ambiguïté dans le combat résistant, eurent à subir les conséquences de leur attitude en ces premières années du conflit. Se constitua alors la " figure du traître " [429] . L'infamie du mot sert ici à masquer la condamnation de

vertu de la loi du droit d'auteur.

comportements politiques dont le seul tort était de mettre le doigt sur des choix peu glorieux de l'appareil du PCF, entachant de ce fait l'image idéalisée, héroïsée et dramatisée du " Parti des 75 000 fusillés ". Dans le bassin minier de Saône-et-Loire, centre du communisme départemental puisque la fédération y est installée, loin de la préfecture Mâcon et de la principale ville Chalon-sur-Saône, une telle situation concerne particulièrement Antoine TISSIER, mineur, candidat à de nombreuses élections au cours des dernières années de la IIIe République.

1-1-Mineur, délégué, militant communiste [430]

Né en 1892, ancien combattant de la Première Guerre mondiale dont il revient profondément marqué, Antoine TISSIER est au cœur des luttes syndicales et politiques des années 30. Son fils Roger, né en 1929, se souvient des fréquentes absences nocturnes d'un père militant. Membre de la CGTU, il est délégué mineur et n'hésite pas, en pleine nuit, à obliger un ingénieur à descendre dans un puits où se pose un problème de sécurité. Militant du PCF, en pleine période de l'ouvriérisme triomphant, il est à plusieurs reprises candidat à des élections locales et législatives, en particulier contre le député-maire socialiste de Gueugnon Jean LAVILLE. Les rares communistes ayant vécu cette période, comme Camille VAILLOT " le Dus ", alors responsable des JC de Saint-Vallier, témoignent de sa popularité auprès de ses camarades mineurs comme de la population, expliquant des scores électoraux très supérieurs aux performances habituelles de son parti.

1-2-Au feu des drames de 1939-1941

Le premier choc, pour lui comme pour beaucoup d'autres militants, est suscité par l'annonce de la signature du Pacte germano-soviétique, le 23 août 1939. Son fils témoigne de son refus de prendre position, " embêté " qu'il était. D'une part, il était sous le feu de la violente dénonciation venant de la part des délégués appartenant à la tendance réformiste de la CGT, comme Marius MATHUS, rendant tentante une position de repli et de défense ; d'autre part, il était troublé, soupçonnant une manœuvre de Staline sans en détenir les clefs, tant il se sentait à " l'écart des rouages ". Ces interrogations n'empêchent pas TISSIER de subir une première arrestation, à la suite de la dissolution du PCF, le 26 septembre 1939.

Plus rude encore, parce qu'alors les données du problème sont parfaitement intelligibles, maîtrisables car entièrement nationales, est le choc des choix de juin-juillet1940, masqué longtemps par le double mythe de " l'appel du 10 juillet 1940 ".

L'occurrence la plus significative alors est le débat soulevé au sein de la direction fédérale par la proposition du secrétaire fédéral Antoine EMORINE [431] d'aller solliciter auprès des autorités d'occupation l'autorisation de reparution légale du journal fédéral,

[429] Voir à ce sujet l'analyse de Jean-Yves BOURSIER, *La politique du PCF, 1939-1945,* L'Harmattan, 1992, p.102-110.

[430] Sauf indication contraire, les informations sont issues du fils d'Antoine TISSIER, Roger, qui a constitué un dossier de documents concernant son père, afin de faire reconnaître qu'il fut sans discontinuité un militant fidèle.

vertu de la loi du droit d'auteur.

L'Etincelle. Cette situation locale n'est finalement que l'application de choix politiques qui furent à l'origine de la demande identique, mais cette fois à l'échelle nationale, pour la reparution de *L'Humanité.* Parmi les protagonistes, aux côtés d'EMORINE, se trouvent Charles TERRENOIRE [432] , Camille VAILLOT et Antoine TISSIER. " Dus " VAILLOT comme Roger TISSIER convergent aujourd'hui pour témoigner de l'opposition d'Antoine TISSIER à une telle démarche, préconisant au contraire une ligne de lutte contre l'occupant. Son fils se souvient l'avoir entendu se plaindre de " l'absence de directives ", de ce que chacun soit " livré à lui-même ". Les faits comme les sentiments des acteurs sont en cohérence totale avec le désarroi de la direction du PCF à partir de juillet 1940, soumise à la contrainte du Pacte germano-soviétique, amputée de membres majeurs, incapable de proposer une ligne politique connectant combat national et antifascisme.

La période qui va de ces premières semaines de l'occupation jusqu'au déclenchement de l'opération *Barbarossa* est d'une particulière confusion. Témoin de qualité de cette période, Camille VAILLOT atteste que le petit noyau de militants qui n'avaient pas quitté le PCF limitait son action à des actes de propagande " où il n'était pas beaucoup question des Allemands ", euphémisme signifiant qu'elle n'était dirigée que contre le régime de Vichy, non pour sa politique de trahison nationale mais comme instrument du " grand capital " et de " la réaction ". La libération, à plusieurs reprises, par les troupes d'occupation, de militants communistes arrêtés par la police vichyste, contribue à renforcer cette confusion. De ce fait, l'annonce de l'offensive de juin 1941, si elle est vécue douloureusement tant elle présage de nouveau malheurs, suscite par ailleurs un certain soulagement. Désormais, fidélité à l'URSS, antifascisme et patriotisme peuvent se décliner au sein du même combat. Si la ligne politique s'impose alors, les séquelles des errements précédents se font douloureusement sentir. Le maintien dans la légalité de cadres régionaux permet, dès les derniers jours de juin, de véritables rafles de militants, dont Titus BARTOLI, Antoine TISSIER, Camille VAILLOT. Pour Antoine TISSIER, arrêté le 24 juin, et Titus BARTOLI, après la prison de Chalon-sur-Saône, c'est le voyage vers le camp de concentration de Choisel, commune de Chateaubriant (Loire-Atlantique) où ils arrivent le 24 juillet. Ainsi, deux figures majeures du communisme de Saône-et-Loire ont pu être arrêtées sans la moindre difficulté, " au saut du lit ".

1-3-Une libération à l'origine des difficultés de TISSIER

Alors que son compagnon de déportation Titus BARTOLI fait partie des fusillés du 22 octobre 1941, Antoine TISSIER bénéficie en mars 1942 d'une libération conditionnelle de 3 mois, officiellement pour raisons médicales (annexes n°15 et 16). Les circonstances de cette libération, les conséquences en chaîne pour celui qui en a bénéficié, les questions globales qu'elles soulèvent en font une affaire lourde de signification politique.

Selon le témoignage de son fils, recoupé dans ses grandes lignes par ceux de Camille VAILLOT et Aimé BAR [433] , cette libération est d'abord due aux démarches de son

[431] Camille VAILLOT, *Mineur de Montceau-les-Mines,* L'Harmattan, 1997, postface, p.258.

[432] Militant communiste de Saint-Vallier, un des responsables de la réorganisation du PCF dans le département, fusillé par les Allemands en 1943.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

épouse. Elle n'hésita pas à frapper à plusieurs portes, dont celle de la Compagnie des Mines de Blanzy, employeur de son mari, qui lui opposa alors un refus absolu. L'une des personnalités contactées, directeur à l'énergie industrielle de Montceau-les-Mines, " clairement anti-vichyste ", lui conseilla de s'adresser à Marius MATHUS. Ce dernier, délégué mineur, proche avant la guerre de la SFIO et de son courant paulfauriste avait suivi la ligne de René BELIN passé de la fraction réformiste de la CGT aux cabinets ministériels de Vichy, en acceptant de devenir le dirigeant du syndicat officiel des mineurs du bassin de Blanzy-Montceau. MATHUS accepta d'intervenir en faveur de son ancien camarade de mine et de syndicat, à la seule condition qu'il lui adresse une lettre où il approuverait la politique de " réconciliation française " de Vichy, ce qu'il fit (annexe n°17).

Libéré en mars 1942 pour trois mois, sous condition, il revient à Montceau-les-Mines et ouvre une petite épicerie " aux Georgets ". Sa situation n'a rien de celle d'un rallié au régime. Il doit hebdomadairement aller se signaler à la police et plusieurs de ses voisins, de son domicile comme de son magasin, sont chargés de le surveiller et de rendre compte de ses aller et venues, de ses contacts. La découverte de cette situation lui fut assurée par la démarche du tenancier d'un bar, H. BADET et de l'horloger-bijoutier JUILLET qui le prévinrent de la tâche que les policiers leur avaient confiée. Ses tentatives de reprise de contact avec ses anciens camarades de parti suscitent un débat entre ceux qui le considèrent comme un traître, confortés dans leur conviction par les passages de TISSIER au commissariat et quelques militants notoires comme Marceau THOMAS, beau-frère de Louis WALCZAK ou Camille VAILLOT qui voient dans l'absence de chutes à la suite de sa libération la preuve qu'il n'a pas rallié le camp adverse. Il n'empêche qu'aux yeux de l'appareil du PCF, il est un traître. Son fils se souvient d'ailleurs d'un incident fort troublant, survenu à l'automne 1942. Il s'agit de l'intrusion au domicile familial, en début de nuit, de deux inconnus. Roger TISSIER se souvient de leur surprise, d'abord de se voir ouvrir la porte sans la moindre réticence par l'épouse de TISSIER, puis de le voir, enfant de 13 ans, se trouver par hasard, devant son père. Leurs explications confuses - ils prétendaient rechercher de quoi réparer un vélo -, alors que TISSIER était épicier et que son magasin était dans un autre quartier et une seconde tentative quelques minutes plus tard, se heurtant cette fois à une porte close, convainquent TISSIER qu'il s'agit là d'une expédition destinée à l'exécuter, comme il en fut pour de nombreux communistes identifiés comme " traîtres au Parti ". Son nom apparaît d'ailleurs dans la *Liste noire des espions, traîtres, renégats, suspects et agents de la Gestapo exclus du Parti communiste* datée de janvier 1943 (annexe n°18). Il décide alors de se mettre à l'abri et pendant plusieurs mois se cache dans une ferme de cousins éloignés. C'est dans cette situation qu'il est contacté par un autre paria, pourchassé par les polices française et allemande, ancien mineur communiste lui aussi, Antoine BAR-*LE BARBU* qui a pris le maquis depuis le printemps, à la suite d'une expédition au cours de laquelle son épouse a été arrêtée puis déportée à Ravensbruk et son fils Aimé, âgé de 12 ans, mis en pension à l'Hospice Sainte-Marie de Chalon-sur-Saône. BAR lui propose un marché simple, " Viens avec moi, sinon ils vont te descendre ".

[433] Fils d'Antoine BAR-*Le Barbu*, mineur, lieutenant FTP. Voir infra partie IV.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

1-4-Le résistant

Pendant plusieurs mois, son histoire se confond avec celle du " groupe *BARBU* ", petit noyau d'intrépides portant des coups aussi bien à l'occupant qu'à ses complices locaux et devenu, après la montée en masse des mineurs au maquis, la 3e Compagnie de la grande unité FTP de l'Autunois, le Régiment *Valmy*, commandé par le mineur montcellien Louis BOUSSIN- *commandant CHARLOT*[434] .

A ce titre, il participe aux pages héroïques du groupe comme la bataille de Génelard, d'Uchon et d'Autun et au quotidien de la vie d'un groupe clandestin. Celui-ci est constitué inévitablement de réquisitions. Son visage étant connu de tous, depuis ses multiples campagnes électorales, ces réquisitions, si elles sont faites avec bons signés du *BARBU* et si elles ont donné lieu à indemnisation après la guerre, n'en contribuent pas moins à lui constituer une nouvelle catégorie de gens hostiles qui accumulent " des rancunes pour l'après-guerre ".

1-5-A nouveau un paria

S'il pouvait espérer que le retour de la liberté pour son pays et que sa participation pendant près de deux ans à la lutte de libération suffirait à le réintégrer dans sa position politique d'avant la guerre, les faits vinrent rapidement démentir cet espoir.

Dès les premiers jours suivant la Libération, il est l'objet d'une étrange convocation qui ressemble fort à un guet-apens et surtout, il est publiquement dénoncé comme ayant appartenu à une officine pro-allemande par le journal de la fédération de Saône-et-Loire, *L'Etincelle*, dans sa livraison du 12 décembre 1944 (annexe n° 19), justifiant ainsi son exclusion officielle du PCF. En des temps de sensibilité particulière à tout ce qui avait touché à la trahison, en pleine épuration, une telle sentence valait non seulement exclusion politique, mais aussi exclusion économique, marginalisation sociale, particulièrement par rapport à son milieu d'origine, celui de la mine.

C'est alors un homme " amer ", " replié sur lui-même ", qui survit 23 ans, souffrant " jusqu'à la mort " de cette exclusion, tentant de façon pathétique plusieurs démarches auprès de l'appareil communiste pour être réhabilité et réintégré. Cette amertume se nourrit de plus du spectacle de cadres ayant été " relativement à l'abri ", après être passés en Zone Sud, ou autorisés à s'évader de Châteaubriant comme Fernand GRENIER, au prix " payé trop cher " de l'exécution de plusieurs otages. L'hostilité à son égard s'étend à ses proches. Son fils, après un service militaire dans l'aviation achevé en 1950, ne parvint pas à trouver du travail, chaque employeur découvrant après quelques jours qu'il " ne faisait pas l'affaire ", à la suite de pressions. Lui-même dut alors ouvrir son propre garage de réparation automobile. Une réparation d'urgence du véhicule du curé de Sanvignes lui amena une clientèle très cléricale, incluant l'évêque d'Autun, ce qui amuse encore le fils d'Antoine TISSIER. De son milieu social et politique d'origine, les gestes de fraternité vinrent d'hommes qui comme son ancien chef Antoine BAR eurent eux aussi à souffrir et

[434] En atteste son chef de section Roger TRAMOY. Celui-ci, ancien ouvrier chez Renault à Billancourt en 1934-1938, devint à la Libération l'un des secrétaires fédéraux du PCF et fut candidat aux élections législatives de novembre 1946.

vertu de la loi du droit d'auteur.

qui détachés de toute appartenance d'appareil et de toute obéissance asservie à la ligne officielle, gardèrent de forts liens d'amitié avec lui. Ce fut aussi le cas de militants communistes comme Camille VAILLOT, suffisamment indépendants de comportement pour continuer à garder contact avec lui.

1-6-Une mémoire douloureuse

Le témoignage de son fils, plein de retenue dans le ton comme dans la forme, est néanmoins porteur d'une véritable douleur, à la mesure d'une intense admiration pour la figure d'un père appréhendé dans la double dimension du courage et de l'honnêteté. Alors qu'il ne renie en rien l'idéal et la politique pour lequel son père a combattu, Roger TISSIER non seulement reste éloigné de l'appareil du PCF, mais a " interdit " à ses enfants " d'aller aux Jeunesses ", à une époque, celle de la fin des années 40, où c'était le fait d'une large fraction des jeunes du bassin minier. Pour lui, rien ne changera tant que son père ne sera pas reconnu pour ce qu'il fut et donc réhabilité. Son " vieux copain " Camille VAILLOT, exclu lui aussi de 1963 à 1975 et président de l'ANACR de Montceau-les-Mines, soutient : " Peu importe ce qu'on a signé, si c'était pour rejoindre la Résistance ", mais cette idée continue à faire problème chez ceux qui s'arc-boutent à une image mythifiée donc illusoire du fait résistant.

Antoine TISSIER a donc traversé les situations qui mettent en travail les principales questions que soulève la politique communiste depuis les années trente, y compris celles qui furent les plus soigneusement et durablement occultées par son histoire officielle. La signification du Pacte germano-soviétique (il est à remarquer que le document modèle d'établissement de la fameuse " bio " comporte après la guerre une question sur l'attitude de l'impétrant à l'égard du Pacte), la politique à l'égard de l'occupant avant juin 1941, l'attitude des internés politiques, l'engagement limité des cadres du PCF dans la lutte armée, le bilan de tout cela après la guerre en constituent les termes majeurs.

2- Marcel ASMUS, cadre régional " venu d'ailleurs ", brutalement évincé dès 1945

2-1- : L'itinéraire classique d'un militant ouvrier devenu révolutionnaire professionnel [435] :

Marcel ASMUS naît le 20 avril 1915 à Vivier-au-Court (Ardennes) dans une famille où le père, ébarbeur dans une fonderie, comme la mère, gérante d'un commerce alimentaire, sont militants communistes après 1920. L'indication de sa participation à l'harmonie municipale et à l'équipe de football du village manifeste une bonne intégration au tissu social dans cette région ouvrière. Comme la grande majorité des adolescents de son âge, il quitte l'école à 12 ans, entre à l'usine après un court passage au magasin maternel. Ses qualités personnelles comme ses connaissances acquises en autodidacte lui permettent

[435] **Les éléments biographiques concernant Marcel ASMUS proviennent sauf autre indication d'un document établi par lui-même à la demande de J.P.SCOT, confirmés par son épouse Paulette, entretien du 1er septembre 1997.**

vertu de la loi du droit d'auteur.

d'accéder au poste d'agent de maîtrise dans une usine de produits d'entretien, filiale du groupe Lion Noir.

Son parcours militant, commencé par une adhésion à la CGTU, le voit accéder rapidement à des responsabilités. Dès 1932, il est membre du bureau syndical de Vivier-au-Court ; la même année, il adhère aux JC en février, pour être promu dès juillet au bureau régional de cette organisation, avant d'en être le secrétaire régional. En 1936, il adhère au PCF, devenant dès 1938 secrétaire de la section de Vitry-le-François et membre du Comité régional de la Marne. La rapidité de ses promotions successives, nonobstant ses qualités personnelles, est significative de la difficulté du PCF, fortement marqué par les séquelles de la politique de bolchevisation, de constituer un nouveau vivier de cadres à partir de JC, au cours des années 30, pour son propre appareil comme pour celui des organisations qu'il contrôle.

Il est mobilisé en 1939 au 315e régiment d'artillerie, arme dans laquelle il a fait son service militaire. Il participe à la campagne de France, ce qui lui vaut une citation à l'ordre du régiment, échappe à l'armée allemande, se fait démobiliser le 25 août 1940. Commence alors pour lui le temps de l'action clandestine du PCF dont il dirige la section de Vitry-le-François pour devenir en juin 1942 secrétaire à l'organisation de la fédération de Haute-Marne. Sa mutation dans l'Yonne, département dont il prend la direction politique en septembre 1942, à la suite d'une descente de police à son domicile aboutissant à une condamnation à 5 ans de prison par contumace (annexe n°20), l'amène à plonger définitivement dans la clandestinité, jusqu'à la Libération. Le combat libérateur le voit multiplier les responsabilités politiques au titre du PCF, adjoint à l'inter-région du PC en avril 1944, commissaire aux effectifs (donc commissaire politique) de l'inter-région en mai, officier de liaison de l'état-major FTPF de Saône-et-Loire avec grade de capitaine en août. Parallèlement, il est désigné pour représenter le PCF au CDL clandestin de Côte d'Or, constitué dès novembre 1943. Au sein de cette structure, il entre en conflit ouvert avec la majorité socialiste dirigée par Claude GUYOT , la SFIO détenant par ailleurs, dès la Libération, les postes de préfet et de commissaire de la République.

2-2-L'année 1945 : du comité central à la chute

Les neuf premiers mois de 1945 semblent prolonger sans problèmes le parcours ascendant de Marcel ASMUS au sein du PCF. En avril, il suit les cours de l'école centrale des cadres d'Arcueil. En juin, au 10e Congrès, il participe à la commission politique et, à l'issue des travaux, est élu comme titulaire suppléant du Comité central. Cela semble bien identifier un parcours sans faille vers des responsabilités importantes pour cet homme de 32 ans, permanent du parti, responsable départemental et qui amorce une carrière nationale.

Or, dès l'automne 1945, sa situation bascule. A la suite des médiocres résultats du PCF aux élections législatives, il est convoqué à Paris, au " 44 " nom familier du siège national du PCF, 44 rue Le Pelletier, où il doit rendre des comptes à Maurice THOREZ et André MARTY. Les notes prises (annexe n°21), selon Paulette ASMUS, par Jeannette THOREZ-VERMERCH ce que semble corroborer l'en entête " Jeannette ", révèlent ce qui apparaît bien comme un véritable procès politique fait au secrétaire fédéral qu'il est. Ces

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

notes ont été remises à Marcel et Paulette ASMUS par Jean-Paul SCOT.

La discussion entre les trois hommes est strictement connectée aux résultats électoraux du PCF en Côte d'Or. Ces derniers apparaissent, dans les perspectives d'ensemble de même que dans les points de détail, comme le résultat, donc le point de vérification et d'évaluation, du travail politique mené par les structures du parti et de ses organisations de masse, l'UFF, le FN et la CGT, encore unifiée mais dont il ressort qu'elle est l'objet d'une farouche bataille avec les " réformistes ". Deux données concrètes reviennent sans cesse dans le débat : entre les élections municipales de mai et les législatives d'octobre, le PCF est passé de 7 600 à 6318 voix sur la ville de Dijon où le non à la deuxième question du référendum [436] a recueilli 10 460 voix alors que seul le PCF avait appelé à ce vote, certes accompagné par les radicaux dont l'appel au vote " non-non " signifiait leur refus de s'écarter des règles constitutionnelles de la IIIe République.

Marcel ASMUS tente en permanence de situer la discussion sur le terrain d'une analyse rationnelle des faits observés. Deux séries d'explications ressortent de ses observations.

Il recourt à des tentatives d'explication externes au fonctionnement propre du parti. Les pertes de voix dans les cantons à forte représentation viticole comme Dijon, Gevrey-Chambertin, sont expliquées par le fait que les vignerons " ont trafiqué avec leur vin " et qu'ils ont voté pour une liste " indépendante ", ***" par crainte de voir appliquer le programme du Conseil National de la Résistance par lequel il est réclamé la confiscation des biens des trafiquants du marché noir "***. La présence en Côte d'Or de Jean BOUHEY et du chanoine KIR est présentée par ASMUS comme un frein pour le PCF. Le premier, député socialiste SFIO depuis 1936, anti-munichois, éphémère commissaire de la République en Bourgogne avant une grave blessure survenue dans des circonstances troubles [437] le 2 septembre 1944 à Pouilly-en-Auxois, incarne une figure politique qui par la constance de son opposition au nazisme et à ses complices français empiète sur l'image de " parti de la Résistance " que revendique le PCF et renvoie ce dernier aux circonvolutions de sa politique aux temps confus du pacte germano-soviétique. Par sa faconde volontiers teintée de populisme, par sa figure résistante incontestée, par ses références fréquentes au programme du CNR, le chanoine KIR occupe un espace politique dont les communistes voudraient avoir le monopole. ASMUS s'appuie aussi sur les données internes à la CGT pour expliquer les déboires électoraux de son parti. Pour expliquer les scores médiocres réalisés sur la ville de Dijon, il avance : ***" Nous communistes, n'avons pas eu la possibilité de faire une propagande suffisamment large auprès des ouvriers. Nous n'avons pas la CGT entre nos mains, elle est dans la voie des réformistes(…). Ce sont des éléments anciens, trotskystes qui poussaient les travailleurs à la grève… ".***

A ces éléments d'analyse Marcel ASMUS ajoute des données internes au PCF. Il

[436] Il s'agissait alors de limiter ou non les prérogatives de l'assemblée au bénéfice du gouvernement. Alors que SFIO et MRP appelèrent au vote positif, les radicaux-socialistes et le PCF prirent l'option contraire.

[437] Sa voiture fut mitraillée par un barrage FFI qui ne l'aurait pas reconnu.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

convient que la direction fédérale n'a pas " su mobiliser toutes les directions des cellules " et qu'il a même ***" entendu la semaine dernière dans une cellule de Montbard, la ville la plus ouvrière du département, des camarades (lui) dire d'une façon ingénue qu'ils n'avaient pas eu de réunion de cellule depuis 4 mois "***. Il convient par ailleurs avoir donné une certaine priorité aux zones rurales. Enfin, il fait référence à des difficultés internes à la direction fédérale qui contribuent à en perturber le travail. L'allusion ***concernant " les différents intervenus entre une camarade secrétaire de l'UFF et moi-même "***, suffisamment graves pour " être devant la Commission centrale des Cadres ", vise le conflit ouvert entre ASMUS, secrétaire fédéral et Juliette DUBOIS, responsable de l'organisation féminine. Au premier qui privilégie le contrôle strict du parti sur ses organisations de masse, la seconde oppose une certaine volonté d'autonomie. En fait, selon Paulette ASMUS, ce conflit va au-delà de la question de la nature des liens entre parti et organisation de masse et conception de leur direction. Bien plus que le heurt de deux personnalités fortes et de deux approches divergentes, elle y perçoit deux données qui ont pesé sur le rôle d'ASMUS en Côte-d'Or : il n'est pas " d'ici " ; c'est un " étranger " au département ; il a traversé la guerre sans dommages majeurs alors que Juliette DUBOIS a subi la déportation.

A ces tentatives d'analyses rendant compte d'une situation défavorable, à contre-courant de la réelle dynamique nationale, Maurice THOREZ et André MARTY opposent systématiquement de courtes interventions. Celles-ci relèvent parfois de l'injonction, du genre " expliquez pourquoi… ", alors qu'ASMUS tente vainement de le faire. THOREZ recourt volontiers à l'ironie cinglante. A ASMUS avançant l'hypothèse que certains électeurs ont voté " socialiste contre la réaction " alors qu'ils soutiennent les thèses du PCF, il lance " parce que le parti socialiste est qualifié pour battre la réaction… ", cherchant manifestement à déstabiliser celui qui cherche laborieusement à expliquer pourquoi ces voix ont manqué. Alors qu'ASMUS reconnaît l'erreur d'avoir privilégié les campagnes, THOREZ rétorque perfidement " A part cela, tout va bien ! ". La même volonté se retrouve dans des rectifications sèches faites aux formulations de Marcel ASMUS. Ainsi, lorsque celui-ci avance que le ***" Parti avec ses militants au sein de la CGT n'a pas su mener la lutte pour pouvoir… "***, il est interrompu par cette rectification : ***" Notre direction, pas notre Parti. Moi, secrétaire, je n'ai pas su diriger le Parti dans la Côte d'Or "***. La discussion prend , lorsque MARTY intervient, l'aspect d'un véritable interrogatoire. Alors que ces points ont déjà été abordés, il lance trois questions brèves, auxquelles la répétition d'un " pourquoi "initial donne l'aspect d'une rafale verbale. A ASMUS tentant d'expliquer l'absence de réunions publiques à Dijon par le manque de salles disponibles, du fait de l'action délibérée du maire, THOREZ répond alors en appelant les grands ancêtres à la rescousse : ***" demandez à Marcel CACHIN comment on faisait une campagne électorale à Roubaix quand nous n'avions pas de salle. Il y a 50 ou 60 ans, on faisait des réunions dans tous les petits bistrots avec 50 ou 100 ouvriers, il n'y avait pas de radio, pas de salle, et on faisait une campagne quand même ".***

Ce face à face entre les deux dirigeants majeurs du PCF et ASMUS a donc toutes les caractéristiques d'un interrogatoire et d'un procès politiques, dont le verdict serait décidé à l'avance. La formule citée ci-dessus concernant l'incapacité de l'accusé à " diriger le

vertu de la loi du droit d'auteur.

Parti " sonne en effet comme une condamnation. La défense adoptée par ASMUS est tout aussi révélatrice des conceptions de la politique pratiquées au sein du PCF que le contenu de l'accusation. Cette tentative pour expliquer l'échec électoral autrement que par ses propres insuffisances apparaît comme particulièrement fragilisée par la relation inégalitaire qu'il entretient avec ses interlocuteurs. Chaque fois qu'il cherche une explication externe, comme pour la question des salles ou de la presse hostile, il prête le flanc à une admonestation sentencieuse. Lorsque sa propre capacité de dirigeant est mise en cause, il ne peut que s'incliner par un " Je l'accepte ". Au bout du compte, lorsqu'il s'agit non d'apurer le passif mais de tracer des perspectives d'avenir, ce que se gardent de faire ses accusateurs, ASMUS a alors recours à une banale langue de bois lorsqu'il clôt une longue intervention par : ***" Nous avons surtout, nous, à la Fédération de Côte d'Or, à développer notre action de pénétration au sein des masses, à répartir nos tâches, à contrôler l'exécution de ces tâches, car ce n'est que de cette façon que nous arriverons à redresser notre situation et à recruter pour mettre notre parti à sa place dans notre département qui est, malgré tout, un département républicain ".***

2- 3- De l'éloignement à l'exclusion

Dès novembre 1945, Marcel ASMUS est écarté de ses responsabilités fédérales avec consigne de quitter la région pour pouvoir rester militant de base du PCF. A plusieurs reprises, lors de ses multiples demandes de réintégration, il indique que ce fut Léon MAUVAIS qui lui demanda de quitter responsabilités et région, suite à une campagne de diffamation menée par la droite et la SFIO, utilisant une photographie où il apparaît, en 1942, aux côtés de soldats allemands Son nom disparaît des candidats au secrétariat fédéral au congrès de novembre, et selon une note des RG [438] , son cas est abordé publiquement lors d'une réunion tenue salle de l'Eldorado le 22 novembre. MORTUREUX, membre du Comité fédéral, salue l'activité de ASMUS-*DUPRE* " dans la clandestinité ", puis déplore que, mis à la tête de la fédération, "il ne s'est pas révélé le chef qu'il était dans la clandestinité ", que par " une politique trop personnelle ", il " n'a pas suffisamment éclairé les militants du Parti… " et qu'enfin, " il a démissionné de ses fonctions ". Paulette ASMUS conteste vigoureusement cette dernière affirmation, assurant qu'il avait été mis en demeure de quitter ses fonctions comme sa région.

Commence alors pour le couple ASMUS une nouvelle et brève séquence de leur vie militante. Installés à Paris, ils sont autorisés de militer à la base dans une cellule du 3e arrondissement dont les membres sont, d'après Paulette ASMUS, ravis de bénéficier de la longue expérience politique de deux militants habitués à tenir meeting comme à rédiger des tracts. Cet épisode est de courte durée : séparé de sa première femme, Marcel ASMUS obtient la garde de l'enfant à la suite de la procédure de divorce ; de plus, sa nouvelle compagne, Paulette est réintégrée en 1946 au poste administratif qu'elle occupait à la Manufacture des Tabacs de Dijon, après un congé accordé à la Libération. Le couple décide donc de revenir à Dijon. Commence alors une série d'échanges épistolaires et de convocations (annexe n°22) avec les structures administratives du PCF qui se terminent par l'exclusion de Marcel ASMUS, sa compagne refusant de reprendre

[438] AD21 40M134.

vertu de la loi du droit d'auteur.

sa carte par solidarité. De cet échange, au-delà des rendez-vous manqués, il ressort la volonté d'ASMUS d'être en règle avec son parti et sa conviction que les mois passés à Paris suffisent à effacer les difficultés ayant motivé son éviction de 1945. Tel n'est pas l'avis des dirigeants fédéraux. Revenu le 31 août à Dijon, il contacte la fédération du PCF, où il se fait dire qu'il se fera exclure s'il persiste dans son intention de retour. Paulette ASMUS témoigne aujourd'hui de son désarroi, de son incompréhension face à ses anciens compagnons de combat, lui qui " n'a pas le sentiment d'avoir démérité ". Pour des gens pour qui le PCF était " plus qu'une famille ", " être chassé, c'est un déchirement épouvantable ". Paulette ASMUS se souvient " avoir vu (son) mari pleurer " de désespoir. Par une série d'exclusions en cascade, Marcel ASMUS est alors rejeté des organisations contrôlées par le PCF, l'Amicale des anciens FFI-FTPF (future ANACR), laCGT, France-URSS. Seule l'ARAC l'accueille ; il y exerce même des responsabilités fédérales avant d'en être écarté sous des reproches grotesques touchant à sa vie privée. Ceux qui le considèrent dès lors comme un pestiféré vont jusqu'à empêcher son embauche dans une entreprise dijonnaise, en faisant pression sur le chef d'entreprise.

Il parvient à obtenir la notification d'exclusion telle que la secrétaire fédérale Juliette DUBOIS l'avait transmise aux instances nationales (voir annexe n°23). La caractéristique majeure de ces quatre motifs d'exclusion est qu'ils portent sur l'ensemble de la période 1943-1946, chacun concernant l'une des séquences qui se sont succédées. Le premier concerne un épisode datant de novembre-décembre 1943 : ASMUS- *DUPRE* intervient à deux reprises auprès des cheminots du dépôt de Dijon-Perrigny. Le 11 novembre, répondant à l'appel du chef de la France libre de marquer le 25e anniversaire de l'armistice franco-allemand de Rethondes, Asmus s'introduit, " en bleu de travail ", dans le dépôt et prend la parole pour appeler les mécaniciens à actionner à 11 heures les sifflets de leur locomotive puis à arrêter le travail de 11 à 12 heures, enfin de se rendre pour 12 heures place d'Armes (place faisant face au Palais des Ducs de Bourgogne, devenue depuis septembre 1944 la Place de la Libération) pour y entamer une manifestation. Commencée à quelques-uns, cette manifestation parcourant la rue de la Liberté se termine à " plusieurs centaines ". Il se révélera plus tard qu'en fait elle avait convergé avec une manifestation appelée par les gaullistes.

La seconde circonstance concerne une grève visant à obtenir la grâce de 7 cheminots résistants condamnés à mort par la justice de Vichy le 31 août 1943. Ce mouvement, soutenu par plusieurs dépôts du Nord-Est, marqué par grève, manifestation, délégation auprès de Laval, finit par déboucher sur une grâce de Pétain. Les condamnés, remis aux allemands furent cependant exécutés à Stuttgart le 18 avril. Malgré ce drame final, le mouvement a montré la capacité des organisations résistantes de mobiliser des fractions significatives de la population. La notification d'exclusion conteste le rôle dirigeant de Marcel ASMUS dans cette action, tant au niveau de " l'initiative " que de " l'honneur ". ASMUS étant alors le " politique " du triangle de direction du PCF de Côte d'Or, il semble difficile de concevoir qu'il ait pu être en dehors de la direction d'un tel mouvement où le PCF et ses organisations sont en position dirigeante. Claude GUYOT, président du CDL clandestin, constitué au lendemain de la manifestation du 11 novembre, dont nous avons pu constater déjà la violente agressivité à l'égard de Marcel ASMUS, ne s'y trompe d'ailleurs pas. Dans son *Histoire du CDL* , il lui reproche vertement ses interventions à Perrigny, qualifiées " de manifestations aussi tapageuses que vaines et

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

dangereuses pour leurs participants " (alors que le souci minutieux de la sécurité mis en œuvre par ASMUS et ses camarades a permis d'éviter toute répression à l'égard des manifestants comme de leurs dirigeants). Fielleux, il se demande : ***" comment ASMUS parvint-il deux fois à organiser des manifestations de cette importance sans être inquiété personnellement ? "***. Le premier motif relève donc d'une reconstruction d'autant plus dérisoire qu'il n'apparaît jamais que Marcel ASMUS ait eu une quelconque propension à tirer gloire d'actes relevant d'un devoir qu'il s'assignait. Le second motif accuse ASMUS de tromperie à l'égard du PCF sur ses activités au sein des FTPF comme sur la fédération de Côte d'Or qu'il dirigeait. Là encore l'accusation, vigoureusement repoussée par ASMUS dans sa lettre à André MARTY, semble bien peu crédible. Dans la première situation concernant l'épisode dramatique de la libération d'Autun, il ne faisait que transmettre les ordres de l'Etat-Major départemental et de son chef, le Colonel *LE DON* (annexe n°24) et dans la seconde, le contenu de l'interrogatoire analysé ci-dessus, comme le caractère centralisé et hiérarchisé du parti et son fonctionnement collectif excluent la possibilité pour cadre intermédiaire de mentir sur ses activités et les résultats obtenus.

Le troisième motif fait ressortir une affaire dont il avait pourtant été dit publiquement (notamment lors de la réunion publique de l'Eldorado) que le PCF n'en ferait jamais un argument contre ASMUS. Il s'agit d'une photographie de ce dernier prise en 1942 en compagnie de deux soldats de la *Wehrmacht*. Alors non clandestin, militant à la Fédération de Haute-Marne du PCF, il avait comme couverture la gestion d'une " succursale d'alimentation (Comptoirs français), à Thieblemont dans la Marne ". Les autorités occupantes lui avait imposé de loger des chevaux dans des bâtiments annexes et deux gardes-écuries dans l'appartement. C'est en présence de ces deux hommes que son neveu, amateur de photographie, l'avait couché sur la pellicule à leur côté, sans y voir quel que mal que ce soit. Trouvée lors d'une perquisition suivant sa plongée dans la clandestinité, cette photographie faisait partie de son dossier de justice, dont elle ressortit pour être utilisée contre lui lors des élections de 1945. Sous la plume de Claude GUYOT, ces deux garçons d'écurie deviennent " sous-officiers de *Gestapo* " et ASMUS suspecté de bien étranges connivences.

Que l'appareil local du PCF reprenne une campagne de calomnie organisée par la SFIO et la droite en 1945, qu'il avait lui-même condamnée, et ce un an tout au plus après les faits, est significatif du renversement de situation qui s'est produit. Aujourd'hui, Paulette ASMUS estime que le seul tort de son compagnon fut de choisir le silence face à la campagne de calomnie et que celle-ci, bien au-delà de sa propre personne, visait l'idéal qu'il défendait et le parti dont il était cadre. Quant au dernier motif d'exclusion, il cherche manifestement à noircir définitivement un homme à abattre. Si constance il y eut, les récits de sa vie militante parisienne par son épouse comme ses demandes de réintégration (annexe n°25) en témoignent, c'est bien dans la volonté de ne pas renâcler devant les brimades, de montrer par la modestie comme par l'efficacité d'un travail de militant de base que sa seule préoccupation était de servir et non de " gêner " le parti. Une telle accumulation ne pouvait que susciter chez lui une douloureuse incompréhension, un déchirement et une coupure sociale puisqu'il est désormais rejeté par ce qu'il considérait, à l'instar de tant de communistes, comme sa famille.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

2- 4 - La quête pathétique d'une réintégration

S'ouvre alors pour Marcel ASMUS l'ultime période de sa vie, longue de 45 ans, pendant laquelle il n'aura de cesse que de récupérer une carte de membre du PCF qu'il estime avoir toujours méritée. C'est seulement en 1995, alors qu'il est totalement paralysé, parole comprise, depuis 1989, que les dirigeants fédéraux viendront lui apporter cette carte, au centre de gériatrie où il est soigné. Il décède en 1996. Selon sa volonté, sa carte de membre du PCF est jointe à sa dépouille.

Le dossier constitué par lui-même, avant l'hémorragie cérébrale qui l'immobilisa définitivement, est une suite de 8 demandes de réintégration (annexe n°25) qui s'étendent sur 33 ans, de 1946 à 1979, longue quête désespérée, quasiment obsessionnelle, d'un rétablissement dans une position de membre du PCF et d'une clarification des motifs d'une exclusion qu'il n'accepte pas. La destination de ces demandes couvre toute la hiérarchie du parti, depuis le secrétaire de cellule de son quartier, lors de sa deuxième demande, en septembre 1947, jusqu'au secrétaire général, THOREZ en 1949 et Georges MARCHAIS en 1979, en passant par la CCCP (Commission centrale de contrôle politique) ou le secrétariat national. A noter l'absence de sollicitation de la Fédération de Côte d'Or, source, selon ASMUS, de ses difficultés. En 1948, c'est par l'intermédiaire d'un membre du Comité national de l'ARAC, par ailleurs conseiller général de la Seine, qu'il tente d'obtenir des éclaircissements sur ce qu'il nomme pudiquement les " griefs " qui lui sont " reprochés ". Il ressort de la plupart de ces adresses au parti à la fois une absence totale de critique de la ligne politique suivie et une attaque contre ceux qu'il considère comme responsables de sa situation. Dans le rapport qu'il adresse au secrétariat national, à la suite de l'absence de réponse à une missive personnelle destinée à André MARTY, il effectue un véritable acte d'allégeance politique, affirmant sa " confiance au Parti communiste français " ainsi qu'en ses dirigeants " Maurice, Jacques, André, Benoît, Marcel CACHIN ". En septembre 1947, dans la lettre jointe à sa " participation à la souscription nationale " destinée à financer la campagne pour les élections législatives, il assure le secrétaire de la cellule de son quartier qu'il " fait de (son) mieux " pour faire comprendre " les mots d'ordre de (son) parti aux patriotes " avec lesquels il " converse ". Dans son adresse à Maurice THOREZ, en date du 14 mai 1949, il assure le secrétaire général, à propos de la politique du parti, qu'il n'a " jamais cessé de l'approuver ", qu'il se " considère toujours comme communiste ", ajoutant même qu'il " essaie d'être un bon communiste " avec son entourage familial et professionnel. Il insiste généralement sur son souhait de " rester constamment à la base et de ne rien faire pour obtenir une responsabilité ". Les mêmes convictions, la même volonté de s'identifier au PCF sont réitérées dans l'ultime et vaine demande, adressée celle-ci à Georges MARCHAIS le 31 novembre 1979, en préambule à un long rapport, répondant point par point aux motifs de son exclusion. Par contre, chacune de ces sollicitations s'accompagne d'une mise en cause de responsables ou de structures identifiés par lui comme étant l'origine de ses difficultés. Tout particulièrement dans les trois textes les plus développés, rapport de 1946 au Secrétariat national, lettre de 1949 à Maurice THOREZ et rapport adressé à Georges MARCHAIS en 1979, il identifie deux sources de ses ennuis. Au plan national, il s'en prend au " parti pris " du responsable national aux cadres, CHAUMEIL, identifiant " ses

vertu de la loi du droit d'auteur.

façons de faire comme étant l'œuvre d'un partisan ou d'un inconscient ". La mise en accusation des dirigeants de la fédération de Côte d'Or du PCF est plus brutale et vise manifestement à situer à ce niveau de la hiérarchie du parti l'origine de ses difficultés. Dans son rapport au Secrétariat national de 1946, il constate que cette direction fédérale est " coupée des masses " et est " en train de traverser une crise sérieuse ", donc que le redressement attendu à la suite de son départ non seulement ne s'est pas produit mais que bien au contraire les difficultés se sont aggravées. Non content de ce constat, il met nommément en cause trois dirigeants fédéraux, auxquels il reproche leurs manoeuvres pour l'empêcher de militer à l'ARAC, à l'association des anciens FTPF ou de revenir au parti. C'est sans le moindre détour qu'il estime ***" qu'il serait de la grande urgence de mettre le bureau fédéral du Parti, conformément aux statuts, dans la main d'ouvriers et de paysans authentiques qui, eux, auraient au moins l'avantage sur certains dirigeants actuels, d'avoir la confiance des masses et de connaître leurs désirs "***. Pour appuyer le propos, il ressort une citation de THOREZ, vieille de quinze ans, donc contemporaine d'une période où l'ouvriérisme régnait au PCF, demandant " que les mannequins s'en aillent et que les bouches s'ouvrent ". La lettre à THOREZ, " envoyée à la Chambre des députés ", probablement avec l'espoir d'éviter un détournement par un échelon intermédiaire, reprend sa remise en cause de deux dirigeants fédéraux, faisant référence à leur volonté de l'isoler. Dans son ultime démarche, adressée à Georges MARCHAIS, il reprend en détail les circonstances mises en cause lors de son exclusion. Ceci l'amène non seulement à détailler et élargir les accusations venues de cadres fédéraux qui se seraient ligués contre lui, mais aussi à durcir les accusations comme le vocabulaire, avec la redondance du vocable " canailles " désignant ceux qui, au prix de ce qu'il estime être un travestissement des faits, ont obtenu son éloignement puis son exclusion. L'ensemble de ces démarches, le temps d'une génération qu'elles recouvrent, leur contenu constituent un phénomène singulier. Tout particulièrement le contraste brutal entre une manifestation constante de soumission à la ligne développée par le parti, sans la moindre référence à ses hésitations ou aux problèmes soulevés par les crises ouvertes par des situations comme l'écrasement du soulèvement hongrois de 1956, et la redondance de la mise en cause des instances fédérales ont dû poser bien des problèmes aux destinataires de ces missives. De fait, les dirigeants nationaux sont intimés par ASMUS de choisir entre lui et la direction fédérale de Côte d'Or. Une telle injonction était évidemment inacceptable alors que les proclamations de fidélité étaient si insistantes qu'elles étaient embarrassantes. Cet embarras est souligné par les réactions aux adresses de l'exclu. La plus favorable vient de GUERIN, secrétaire de cellule auquel ASMUS a adressé sa contribution à la campagne électorale de septembre-octobre 1946 tout en sollicitant sa réintégration. Que ce secrétaire qualifie de " regrettable incident " l'exclusion d'ASMUS semble indiquer qu'il n'accorde pas grand crédit aux lourdes accusations portées à son égard. La seule absence de réponse concerne André MARTY en 1946 ; pour les six autres tentatives, il y eut toujours un écho. Ces réponses consistent généralement en un sec accusé de réception, le plus souvent accompagné d'une convocation au siège fédéral pour être entendu par un membre du comité central. Lorsqu'elles émanent, en 1963 et 1964, de Gaston PLISSONNIER, secrétaire du comité central, pourtant originaire de Saône-et-Loire, la formulation est strictement administrative, l'utilisation d'un modèle de

vertu de la loi du droit d'auteur.

lettre, le voussoiement et le terme de “ Monsieur ASMUS ” tendant à renvoyer ce dernier à distance politique. Il en est de même pour les missives d’origine fédérale. Par contre en 1952, à deux reprises, en réponse à sa lettre au comité central du 3 janvier, J. NENNING le fait bénéficier d’un “ camarade ”, en préambule à un texte qui cependant utilise un “ vous ” distant. C’est finalement Maurice THOREZ qui dans sa brève lettre du 27 mai 1949, s’adresse à lui comme “ camarade ” et avec le tutoiement habituel, l’assurant qu’il n’est pas considéré comme un “ ennemi ” et que la direction n’a pas l’intention de l’ “ éloigner du mouvement ouvrier ”. La précision qu’il aura “ l’occasion dans quelques jours de communiquer cet avis à (nos) camarades de la Côte d’Or ” comme le ton de la lettre établissent une certaine distance avec l’hostilité qu’ASMUS affronte quasiment quotidiennement à Dijon et avec la sécheresse administrative des autres réponses. S’il est difficile de conclure à une quelconque signification politique de cela, il reste que ce fut, en 33 ans le seul écho tant soit peu ouvert que Marcel ASMUS reçut à ses appels désespérés.

Il fallut encore 15 ans, après sa dernière tentative, après 7 ans d’immobilité absolue pour qu’il obtienne enfin cette carte du parti qu’il attendait depuis presque un demi siècle. Dès lors, et tout particulièrement après son décès, celle qui fut d’abord sa compagne puis son épouse, Paulette, veuve à 20 ans d’un mari fusillé par les Allemands en novembre 1943, engagée depuis 1944 à ses côtés, s’est instaurée, selon ses propres termes comme “ gardienne de sa mémoire ”. Restée viscéralement attachée à une famille de pensée, à un parti dont elle eut pourtant à souffrir, Paulette ASMUS consacre désormais une partie importante de son temps à porter les convictions de celui avec qui elle vécut en osmose politique totale, partageant ses combats comme ses difficultés. C’est ainsi qu’en 1995, lorsque la fédération de Côte-d’Or du PCF voulut réaliser une brochure sur ses militants ayant joué un rôle dans la Résistance, elle fut sollicitée pour y participer. Son acceptation fut liée à l’exigence d’avoir la haute main sur la fiche consacrée à son mari, ce qui fut fait, en se limitant cependant à la période précédant son exclusion. Il reste qu’elle ne peut sans amertume repenser au très long ostracisme que le couple ASMUS a subi et qu’elle accepte mal que courre encore, parmi les survivants de la période de la guerre comme chez des militants plus jeunes, l’idée que Marcel ASMUS était largement responsable de la situation qui lui fut faite et qu’il n’y a pas motif à revenir sur tout cela.

2- 5- Sens d’un dossier d’exclusion

L’itinéraire de Marcel ASMUS, par les responsabilités qu’il assuma, par les situations qu’il affronta, par les difficultés qu’il rencontra, met en lumière toute une série de questions , dont certaines restent d’ailleurs à élucider, touchant à des aspects importants de la Résistance comme de la période suivant la Libération.

A deux reprises, en 1943 avec Claudine CADOUX, en 1945 avec Juliette DUBOIS, il entre en conflit avec la responsable départementale de l’UFF. Au-delà des questions de personnes, secondaires selon Paulette ASMUS, ces conflits concernent la nature des rapports entre le premier secrétaire de la fédération du PCF et les dirigeants des organisations placées sous son contrôle. Manifestement, ASMUS exige que ce contrôle soit absolu et que lesdites dirigeantes rendent compte de leur travail à la direction politique. La même réalité se retrouve dans ses rapports délicats avec Maxime COUHIER,

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

membre du PCF depuis sa fondation, instituteur honoraire, déporté, choisi par Claude GUYOT pour figurer au sein du CDL de Côte d'Or au titre de " personnalité ". Celui que le président socialiste du CDL décrit comme " l'intellectuel, le sensible…la grande figure du " parti des masses"… ", se voir reprocher par ASMUS, dans un écrit de 1988 [439], de n'avoir ***" jamais répondu aux convocations du Bureau fédéral pour venir s'expliquer devant les responsables du Parti sur le rôle qu'il jouait au sein du CDL… "***. Ce point de vue est confirmé par Claude GUYOT qui lui se réjouit de la situation en écrivant : ***" Nous n'étions pas sûrs que son parti était d'accord sur ce choix fait par nous, mais comme celui-ci devait être pas mal disloqué en Côte d'Or à la Libération, il n'éleva aucune protestation contre ce manquement à la règle d'or qui veut que tout représentant du Parti soit désigné par le Parti et par lui seul "*** [440]. Abordant cette question des relations distendues entre l'appareil départemental et une figure communiste notoire, membre du CDL sans représenter son parti, Paulette ASMUS fait un parallèle avec les " colonels " de la Résistance qui rechignaient à " rendre compte " aux commissaires politiques, référence aux rapports parfois délicats entre chefs de maquis FTPF et commissaire politique de passage. Dans ces trois situations, ASMUS se manifeste comme parfaitement orthodoxe, appliquant la conception officielle 0des relations parti/organisations de masse.

Dans son violent conflit avec Claude GUYOT, auquel il a déjà été fait référence, intervient, à propos des circonstances de la fin 1943, la question fréquemment rencontrée du choix entre attentisme et activisme. N'ayant de cesse de préparer la délicate phase de transition politique suivant le départ de l'occupant, préoccupé au plus haut point par l'importance prise par le PCF dans différentes structures, fixé sur l'objectif de voir son parti contrôler les structures provisoires, le dirigeant socialiste rechigne à lancer des forces importantes dans l'action ouverte. En résulte une condamnation virulente des initiatives de novembre 1943, pourtant parfaitement homogènes avec l'objectif d'affaiblir l'occupant en ressuscitant une capacité de mobilisation politique. Là encore, par ses initiatives, comme membre du triangle politique, comme par son implication personnelle dans l'action, ASMUS fait figure de militant et de dirigeant capable. Le satisfecit décerné par MORTUREUX en novembre 1945, alors qu'en réalité les attaques menées contre lui concernent aussi cette période, confirment l'impossibilité de contester publiquement une réalité que chacun a pu mesurer.

Aux temps de la Libération, Marcel ASMUS, se trouve au cœur d'une situation tragique par ses conséquences humaines, avec plusieurs dizaines de maquisards abattus, difficile et complexe aujourd'hui encore par ses tenants et aboutissants : la " grosse affaire d'Autun " selon l'expression du général de LATTRE de TASSIGNY. Il s'agit de l'engagement de maquis de l'Autunois pour arracher à l'occupant la dernière ville non libérée de Saône-et-Loire, le 8 septembre. Les autres villes du département ont été libérées, soit par le départ d'un occupant fuyant devant la remontée rapide des troupes de l'armée B et des unités américaines débarquées le 15 août, largement aidée par le harcèlement exercé sur ses axes de repli par les maquis ; soit dans le cas de

[439] Marcel ASMUS, archives privées.

[440] ***Claude GUYOT, op. cit.***

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Chalon-sur-Saône après de sévères combats, se soldant par des pertes légères grâce à la bonne coordination des troupes régulières avec les maquis du Val de Saône ; soit dans le cas de Tournus, par la seule action du maquis. Il n'en fut pas de même pour Autun. Cette sous-préfecture, ayant au temps de l'occupation tenu rang de préfecture pour la partie du département relevant de la zone Nord, avec la particularité d'avoir pendant plusieurs mois un préfet milicien, occupe une position géostratégique décisive pour les troupes allemandes en repli depuis le Sud-Ouest. Elle occupe le dernier axe sud-ouest/nord-est pour des troupes tentant d'échapper à la tenaille en train de se refermer entre les troupes venues de Normandie et celles arrivant du sud, afin de gagner Dijon puis des lignes de défense en Franche-Comté et Alsace dont les FFI intégrés à l'armée pourront vérifier la solidité lors des batailles de fin 1944-début 1945.

De ce fait, la ville voit défiler en un flot quasi continu les troupes du *Kampfgruppe* TAGLISHBECK, composé d'unités hétéroclites fortes d'environ 10 000 hommes (Allemands, Indiens déserteurs de l'armée anglaise, Russes de l'armée Vlassov…) encore largement opérationnelles, suivies de la colonne blindée BAUER (4 000 hommes) et enfin la colonne ELSTER dont les 20 000 hommes se rendirent dans des circonstances bien connues avant d'avoir atteint le Morvan. A leurs trousses arrivent des unités de l'armée B, servant de flanc-garde occidental aux gros des forces suivant la vallée de la Saône et le groupement SCHNEIDER constitué de FFI du Sud-Ouest. Les hauteurs qui dominent la bassin tectonique où se niche la ville sont tenues par plusieurs milliers de maquisards, principalement ceux du régiment FTP *Valmy*, avec à sa tête le commandant Louis BOUSSIN-*CHARLOT*, fort de quatre compagnies, constitué principalement de mineurs de Montceau-les-Mines et de métallurgistes du Creusot, montés au maquis dans l'enthousiasme de l'été 1944 et venant renforcer ceux qui depuis plusieurs années préparent la libération. C'est donc une configuration à la fois difficile, avec des troupes ennemies nombreuses, mobiles et aux abois, et favorable par l'appoint escompté des unités de l'armée régulière et des FFI arrivant du sud qui s'offre aux maquis de l'Autunois désireux de libérer la dernière ville occupée du département. Or le 8 septembre, c'est seuls, avant l'arrivée des appuis escomptés, que les FFI locaux descendent vers la ville. Un redoutable piège les attend, qui se solde par 47 tués pour le seul régiment Valmy, dont 27 prisonniers exécutés, près de 100 morts au total si l'on inclut les affrontements victorieux du lendemain. D'emblée, de l'ampleur de ces pertes naquit un débat complexe sur les responsabilités de ce qui fut, au moins dans sa phase initiale, un échec. Ce n'est pas le propos de faire état ici des termes de ce débat qui n'est toujours pas totalement achevé. Par contre, Marcel ASMUS se trouva au cœur de la polémique, accusé d'avoir imprudemment donné l'ordre d'attaque, ensuite d'avoir saboté les unités FTP du Valmy en laissant 95% de ses membres rejoindre leur foyer, d'avoir volé une automobile et de l'argent, enfin d'avoir abandonné son poste à la suite de la bataille d'Autun. Si l'ordre de mission signé du commandant LECOEUR, adjoint militaire du colonel *LEDON* (annexe n°24) fut bien transmis à *CHARLOT*- BOUSSIN par ASMUS, celui-ci n'en était pas comptable, assurant ici la liaison entre l'EM FTP et le commandant du régiment Valmy. Ce texte est d'ailleurs tout sauf l'ordre de se lancer inconsidérément à l'aventure. Quant aux autres accusations, ASMUS put facilement les anéantir (annexe n°26).

Il n'empêche, tout cela contribue à brouiller à la fois le débat sur la bataille d'Autun et

vertu de la loi du droit d'auteur.

le bilan du passage d'un cadre politique dans un département dont il ne connaît rien, au cœur des débats confus de l'été 1944 autour de l'organisation de l'EM départemental FFI, des rapports entre FTP-Zone sud et FTP-Zone nord.

Enfin, une fois revenu à Dijon, reprenant ses fonctions de 1er secrétaire fédéral, il se retrouve au cœur des batailles d'appareil qui se livrent au sein du PCF. Le témoignage de Paulette ASMUS, confirmé au moins dans sa plausibilité par d'autres situations [441], permet de penser que la double caractéristique d'être venu d'ailleurs, de ne pas être du pays et de ne pas avoir été membre de l'appareil fédéral avant la guerre ont joué défavorablement pour Marcel ASMUS.

Ces considérations permettent d'éclaircir quelque peu le cas ASMUS et d'avancer des hypothèses sur les causes profondes de son éviction. Le contenu de la discussion avec THOREZ et MARTY montre qu'il s'agit pour les dirigeants nationaux de faire ressortir l'échec électoral de l'automne 1945 et d'en faire payer le prix à celui qui dirige la fédération de Côte-d'Or. De plus, ASMUS s'est trouvé, du fait de ses fonctions comme de sa conception de l'engagement politique, au centre d'affaires (MARSAC, bataille d'Autun) qui en font un personnage ne correspondant pas à l'image que le Parti veut donner, d'autant plus qu'il manifeste un caractère fort, entier. Dans ses écrits, il ne répugne pas à désigner tel ou tel pour expliquer ses problèmes. De telles attitudes, lorsqu'elles mettaient en cause des dirigeants relevaient du crime de lèse-majesté. Peu importe alors qu'il soit d'une parfaite orthodoxie, qu'il proclame son attachement à son parti ; il doit partir, à la suite de ce qui apparaît, pour paraphraser Charles TILLON, comme " un procès de Moscou à Dijon ".

II-DE JEUNES MILITANTS RAPIDEMENT ECARTES

Outre des militants formés dans la période des années 30, le PCF dispose à la Libération d'un vivier de jeunes femmes et de jeunes hommes qui ont adhéré dans la clandestinité, se sont impliqués fortement dans la Résistance, parfois furent déportés. Si certains devinrent des cadres confirmés, installés dans l'appareil communiste, d'autres vécurent des situations difficiles, au cœur des enjeux du bilan de la guerre comme des questions politiques du moment.

1-Marcelle DENIS et André BLANC, jeunes résistants communistes, balayés par la crise titiste

L'histoire de ces deux militants communistes, victimes politiques de la chasse aux titistes en 1949 traverse les épisodes de l'aventure résistante en Côte-d'Or comme de la période de l'après-guerre et des débuts de la guerre froide. Leur place dans les dispositifs militants, et l'importance de leur parcours intellectuel [442], font des circonstances de leur éviction un épisode révélateur quoique mystérieux de la façon dont l'appareil de PCF traita certains de ses cadres.

[441] C'est entre autres l'analyse que font les enfants de Jean RITOUX-*LEDON,* fondateur des maquis de l'Ain, envoyé en Saône-et-Loire en mai 1944, pour expliquer son exclusion du PCF en décembre 1944.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Née en 1918 dans une famille ouvrière dans l'industrie textile roannaise, d'un père devenu cheminot en 1923 en bénéficiant des emplois réservés aux anciens combattants, Marcelle DENIS [443] est dès le début des années 30, " dans le bain " du double combat contre la guerre et contre le fascisme. La vigilance à l'égard de la montée des menaces que ce dernier fait planer sur la liberté des peuples, l'engagement aux côtés de l'Espagne républicaine constituent ses premiers souvenirs militants. Titulaire d'un Brevet supérieur, n'ayant pu pour raisons financières envisager de préparer le concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, elle est nommée institutrice dans le petit village de Cussy-la-Colonne, près de Sombernon, à quelques 30 km à l'ouest de Dijon. Son premier geste de ce qui est pour elle au cœur de ses convictions, défier l'occupant, consiste à pavoiser son école du drapeau tricolore le 14 juillet 1940. Quelques jours plus tard, elle héberge trois soldats nord-africains en fuite. En 1942, elle est mutée, tout près de là, à l'école de Bussy-la-Pesle. D'emblée elle se heurte avec le maire et le curé qui l'informent qu'il est de tradition que l'institutrice aille à la messe dominicale, ce qu'elle exclut absolument. Elle parvient même à enlever le Christ en croix qui trône au-dessus de son estrade. C'est en septembre qu'elle entre en contact avec André BLANC, encore pour quelques semaines instituteur à Prâlon à quelques kilomètres de là. André BLANC appartient à la promotion de l'Ecole normale d'instituteurs de Dijon dont quatre élèves, membres comme lui des JC, ont été fusillés avec un camarade ébéniste le 7 mars 1942, suite à l'attentat du 10 janvier contre la *Soldatenheim* de Dijon. Le père d'André, Stéphane BLANC, membre des services de renseignements des FTPF est arrêté le 24 septembre 1942 en gare de Dijon, en compagnie du journaliste Aimé SPITZ. Pour eux commence la route pour le camp du Strüthof dont BLANC ne reviendra pas. C'est son fils, désormais *PIERROT*, en hommage à son copain Pierrot VIELLARD, l'un des normaliens fusillés, qui prend le relais. En 1943, recherché par la *Gestapo* et réfractaire au STO, il revient en Côte-d'Or et devient responsable du FN pour la Côte-d'Or. L'école de Marcelle DENIS lui sert alors, jusqu'au débarquement, de quartier général. Elle sert aussi d'étape nocturne pour des prisonniers soviétiques évadés du camp de Thionville, ce qui suppose des connections allant bien au-delà de la région. Jamais les enfants du village chargés de nettoyer la salle de classe au petit matin ne posèrent de question à propos de la paille qui avait servi de couche la nuit durant. En juin 1944, l'école sert aussi de relais pour les gens menacés et dont *PIERROT* organise la montée au maquis de Savranges qu'il a organisé. Le temps est venu pour Marcelle DENIS-*MINETTE* de rejoindre la clandestinité, tout en assurant des liaisons au service du FN. C'est au cours de l'une de celles-ci, à Dijon, qu'un policier résistant lui remet la liste de 150 résistants recherchés par la police allemande sur laquelle figure " l'institutrice de Bussy-la-Pesle ". Elle est aussi amené à contacter l'EM-FFI et son chef le commandant ALIZON. Ce militaire apprécia d'ailleurs modérément l'impétuosité et la personnalité de celle-ci puisque lorsqu'elle vint à l'EM du général de LATTRE, auprès du général SUDRE, à Dijon en septembre 1944 pour s'engager, il lança

[442] André BLANC fut un géographe estimé et reconnu. Il participa à l'expérience de l'Université expérimentale de Vincennes après 1968. Son épouse, après un parcours dans l'enseignement technique, reprit ses études, devint la spécialiste du pédagogue tchèque COMENIUS et enseigna les sciences de l'éducation à Dijon.

[443] Entretiens, 20 janvier 1995, 16 mai 1996 et 21 novembre 1996.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

au général : “ vous serez bien monté avec une fille comme ça ! ”. Avant l’appareil du PCF, c’est donc celui de l’armée qui rejeta celle qui aime à se définir comme une “ rebelle ”.

Pour *PIERROT* et *MINETTE*, qui se marient en octobre 1944, la période active en Côte-d’Or de leur vie militante s’achève peu de temps après la Libération. En effet, André BLANC fait partie de la promotion exceptionnelle de “ Saint-Cloud ”, constituée en novembre 1944, autorisée à accéder à la licence en un an, ce qu’il fit brillamment, pour enchaîner avec le CAPES d’histoire-géographie puis l’agrégation de géographie (il s’y classe deuxième) en 1947. Pour le suivre, Marcelle a pris un congé pour convenance personnelle et trouvé un emploi de secrétaire au Ministère de l’agriculture, avant d’être recrutée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports puis en 1947 être admise à l’ENNA, début d’un long épisode dans l’enseignement technique, avant une thèse de psychologie et une nomination comme maître de conférences à l’Université de Dijon en 1975. Les trois premières années parisiennes sont pour le jeune couple des temps de “ coupure ” par rapport à la vie militante et à l’appareil du PCF. Marcelle DENIS l’explique aujourd’hui par le poids du travail que ses études imposaient à son mari, la naissance de leur fils, leurs difficultés financières limitant les retours en Bourgogne auprès de leurs anciens camarades de lutte. Si cette explication est plausible, vue de la part du couple DENIS, on peut cependant s’interroger sur l’absence de tentative de la part du PCF de reprendre contact avec des militants de la clandestinité, avec un homme ayant exercé d’importantes responsabilités au FN et dans le dispositif résistant de Côte-d’Or et avec une femme ayant manifesté du temps où son école servait de relais aux évadés et de refuge pour André BLANC comme dans ses activités d’agent de liaison, courage, sens de l’initiative et de la responsabilité. Ce n’est d’ailleurs pas la seule circonstance où des résistants notoires furent marginalisés dès la Libération, au profit des gens “ venus d’on ne sait où ” [444] .

L’année 1947 constitue pour les époux BLANC une première bifurcation. Lui est envoyé par Pierre GEORGE, éminent géographe et intellectuel communiste, faire une enquête au sujet de la recolonisation du pays des Sudètes par les Tchèques. Une telle mission, si elle signe la reconnaissance de ses maîtres pour ses compétences, est en même temps une manifestation de confiance politique pour André BLANC. Celle-ci semble confirmée puisque l’année suivante, le même Pierre GEORGE lui apporte son soutien dans son projet de thèse sur le modelé karstique, qui implique des recherches sur le terrain en Yougoslavie, depuis Zagreb. Pour sa part, son épouse Marcelle s’engage à nouveau. Elle suscite au sein de l’ENNA la création d’une section de la CGT et d’une cellule du PCF et s’implique fortement dans les conflits sociaux de 1947, avec une grève de trois semaines. Soucieuse de rejoindre, elle et son fils, son mari à Zagreb, elle prend un congé de convenance personnelle de novembre 1948 à mai 1949. Cette période reste pour elle un moment fort de sa vie. Comme volontaire, elle participe à des brigades engagées dans la construction de l’autoroute Zagreb-Belgrade et estime que si elle “ voyait bien que certaines choses n’allaient pas ”, il y avait néanmoins un réel enthousiasme, une volonté nationale de construire un avenir dans une large fraction de la population yougoslave. Singulièrement, ils sont logés, à un moment où les citoyens yougoslaves ne pouvaient héberger des étrangers, chez une famille appartenant aux

[444] Anfré VAREYON, entretien 23 septembre 1995.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

milieux proches du pouvoir central, les KAVOURITCH, dont trois frères étaient d'importants cadres du communisme yougoslave. L'un, militant communiste avait été pendu par la police du roi ; un autre, mari défunt de leur logeuse, ministre dans le gouvernement clandestin de TITO, avait péri aux mains des Allemands ; un troisième enfin appartenait au secrétariat personnel du maréchal-président.

En novembre 1949, en pleine crise titiste donc, elle est littéralement convoquée chez le directeur de thèse de son mari qui la soumet à une série de questions concernant leur appartenance au PCF, avant de lui annoncer, suite à ses réponses affirmatives, qu'elle est convoquée " au 44 ", c'est-à-dire au siège du PCF " pour s'expliquer, vue la situation actuelle ". Quelque peu interloquée par ces questions, estimant que leur passé comme les missions attribuées par le même Pierre GEORGE constituaient des réponses éloquentes, elle se rend néanmoins au siège central du PCF. Après avoir dû satisfaire aux contrôles des gardes -il est vrai que le moment se situe en pleine hystérie de guerre froide- elle est introduite dans une petite salle, avec sur une estrade une table et trois chaises, face à une chaise en contrebas, à elle destinée. Sur l'estrade siègent trois personnage de la direction, Fernand GRENIER, Fernand DUPUY et Roger GARAUDY, ce qui l'amène à leur lancer " Est-ce un tribunal ? ". Commence alors un véritable interrogatoire de quatre heures portant sur ses activités et celles de son mari en Yougoslavie. Marcelle DENIS témoigne aujourd'hui encore de sa stupéfaction, vite transformée en colère face à un traitement dont elle ne comprend pas le sens et ne supporte pas la forme policière. Son indignation s'accroît lorsque " vers la troisième heure ", Fernand DUPUY, lui demande, en forme d'estocade, si elle connaît les infidélités de son mari en Yougoslavie, ce à quoi elle rétorque que cela ne regarde qu'elle, que lors de son union avec André BLANC, ils s'étaient jurés de tout se dire, qu'elle était donc parfaitement au courant et qu'enfin elle se demandait bien comment l'appareil du parti pouvait être au courant. Aujourd'hui encore elle fait l'hypothèse que les deux jeunes femmes concernées par l'affaire étaient en " service commandé ". Reprennent alors les deux discours, l'un nourri de questions répétitives sur le pourquoi de leur départ en Yougoslavie et le sien, arc bouté autour de la limpidité de l'engagement, noué au cœur du combat clandestin, de militants n'ayant jamais été permanents, " fonctionnaires du parti ". C'est après l'ultime sentence de Roger GARAUDY lui intimant d'aller s'expliquer devant la fédération de la Seine, qu'exaspérée, elle se lève, sort sa carte et la déchire devant des dirigeants ébahis devant l'impudence de cette jeune femme qui ose ainsi leur tenir tête et sort en claquant la porte.

Si elle est dès lors mue par une sorte de colère créatrice, tant elle tient à " être plus engagée que ceux de l'intérieur ", André BLANC est d'abord, alors qu'elle est parvenue à l'informer de leurs difficultés politiques, accablé par l'incompréhension ; incompréhension de voir des maîtres, Pierre GEORGE, Jean DRESCH, Jean BRUHAT, tous au courant des motifs de son départ, ne pas voler à son secours, tout en excluant contrairement à son épouse qu'ils soient complices de l'appareil du parti ; incompréhension d'être mis en cause officiellement pour travailler dans un pays désormais rejeté lorsque tant d'intellectuels communistes mènent des recherches dans des pays capitalistes ; incompréhension enfin de ne pouvoir s'expliquer, lui qui avait, au plus noir de l'occupation, adhéré " à une famille de camarades " et se retrouve jugé, condamné sans procès par " une compagnie de Jésus ". Pour celui qui est devenu plus tard un géographe

vertu de la loi du droit d'auteur.

de renom et un pionnier de l'expérience vincennoise, quelque chose est brisé. Lors de son retour en France, il se sentit " bafoué ", abandonné de tous, y compris d'hommes comme Marcel PRENANT, future victime de la même machine politique.

Pour lui comme pour son épouse se pose la question du pourquoi de leur éviction, la question yougoslave relevant de toute évidence du prétexte. Aujourd'hui, celle qui a repris son nom de jeune fille après leur séparation pense que se connectent deux " cabales ", l'une professionnelle, l'autre politique. La première, invérifiable mais non invraisemblable, relèverait d'enjeux de prestige et de pouvoirs au sein de l'institution universitaire. La seconde concerne les rapports constitués par le PCF, pendant les années succédant à la Libération, avec certains de ses cadres résistants. Après un demi-siècle d'interrogation, Marcelle DENIS en reste à l'idée que le couple qu'elle constituait alors avec André BLANC " était trop tout ", par sa jeunesse, la part prise, très tôt (trop tôt ?) [445] dans l'engagement résistant, la réussite intellectuelle, l'indépendance par rapport à l'appareil tel qu'il s'était reconstitué après la Libération, une absence affichée de conformisme. Cette explication est parfaitement en cohérence avec la situation d'un parti où, en 1945 ***" il ne faisait pas bon avoir été trop résistant "*** [446] et où les structures dirigeantes virent se placer ***" des gens que l'on n'avait jamais vu pendant le guerre "*** [447] . Elle n'exclut pas pour autant de s'interroger sur le rôle éventuellement aggravant, aux yeux de ceux qui organisent la mythologie communiste de la Résistance, de circonstances particulières au département de la Côte-d'Or où ils exercèrent l'essentiel de leur activité résistante. Trois aspects de ces activités peuvent éclairer l'attitude du PCF à l'égard De BLANC en 1948-1949. Responsable régional du FN (son autorité couvre la Côte-d'Or et la partie nord de la Saône-et-Loire qui relevait jusqu'en novembre 1942 de la zone occupée) à partir de l'automne 1943, il déploie une activité intense, restructurant ce qui existait, organisant là où il n'y avait rien, créant de nouveaux maquis. Rien n'exclut qu'il ait alors mécontenté ceux qui mesuraient chichement l'ampleur de l'implication des militants communistes dans la Résistance active, attitude fustigée par le chef national des FTP, Charles TILLON. Autre face de son activité, il est associé, on l'a vu, à une filière d'évasion de prisonniers soviétiques. S'y ajoutentes liaisons avec un maquis du Châtillonnais principalement constitué de Soviétiques " internationaux ", en liaison avec Paris et qui échappe au dispositif organisationnel du PCF clandestin et relève probablement directement des services soviétiques. Enfin, il organise, au moment du débarquement, un maquis installé dans les bois proches du hameau de Savranges, où il fait monter des individus ou groupes menacés et volontaires. Or, au moins dans sa phase initiale, ce maquis regroupe des gens d'origines diverses, dont un groupe venu de Mirebeau, dirigé par Edmond HERVIEU qui lui appartient au BOA et au BCRA. Des liaisons ont d'ailleurs existé entre le FN et les FTPF et le BOA, pour obtenir des armes. Cette réalité ne coïncidant pas avec la *vulgate* constituée à l'issue des combats, ceux qui en furent les

[445] L'exclusion de Jean RITOUX-*colonel LE DON* en décembre 1944 s'appuie entre autres arguments sur le fait qu'il est entré en résistance sans l'autorisation du PCF !

[446] ***L'expression est d'André PERNETTE, fils du secrétaire fédéral de Saône-et-Loire en 1945.***

[447] ***André VAREYON, jeune FTP de l'Ain, communiste d'Oyonnax et gendre de LE DON. Entretien 23 septembre 1995.***

vertu de la loi du droit d'auteur.

organisateurs pouvaient se retrouver en position délicate. Ces trois circonstances ne suffisent probablement pas à expliquer la totalité du cas envisagé. Elles contribuent néanmoins à constituer une figure de résistant communiste suffisamment complexe dans ses fonctions pour qu'elle ait été considérée comme insupportable.

2-Max NEVERS, de l'apprenti boucher communiste au chef d'entreprise, via la Résistance et la Déportation.

Max NEVERS constitue une figure particulière de communiste, qu'il soit organisé et responsable ou " de cœur " [448]. Son parcours, de la fin des années 30 jusqu'à aujourd'hui, cumule deux réalités habituellement étrangères l'une à l'autre, celle du *self made man* d'origine et de formation modeste pour finir chef d'entreprise et notable du mouvement sportif et celle du militant politique, aux capacités organisationnelles manifestes. Au-delà des circonstances particulières de son parcours et des données personnelles, son histoire est cependant révélatrice de la difficulté, sinon de l'incapacité, de l'appareil du PCF à intégrer ces capacités.

2-1-Un enfant du peuple

Max Nevers naît en 1920 dans une famille très modeste de Lezinnes dans l'Yonne. Il est précocement privé de présence paternelle et se souvient avoir souvent accompagné sa mère sur les marchés pour vendre quelques modestes produits de la terre.

Comme la plupart des enfants d'origine populaire de sa génération, c'est l'horizon de l'apprentissage d'un métier manuel qui s'offre à lui, dès sa sortie de l'école. Il choisit la boucherie-charcuterie. C'est à Dijon qu'il effectue cet apprentissage, ce qui lui permet de découvrir la ville. Suite à des rencontres de militants, il adhère dès la fin des années trente aux Jeunesses communistes.

2-2-Résistant, déjà responsable

A partir de juin 1941, dès lors que le PCF, délivré des contraintes du Pacte germano-soviétique, engage une partie de ses cadres et militants dans l'action résistante puis progressivement dans la clandestinité, Max NEVERS est chargé d'assurer des liaisons entre l'Yonne et Dijon. Il utilise alors sa connaissance de sa région d'origine comme de la ville et des militants où il a travaillé. En 1943, on le retrouve [449] parmi les responsables d'un maquis FTP installé dans la campagne proche de Laignes en Côte-d'Or. Ce maquis qui accueillera Robert SERAUT relève probablement d'un dispositif de mise à l'abri de cadres communistes. Max NEVERS se souvient y avoir côtoyé des dirigeants communistes de Paris, Edmond BOULANGER et SAVENEAU, Jean BERTHIER, instituteur de Montceau-les-Mines, mort sous les bombes à Mathausen, et plusieurs communistes internationaux, dont le bulgare LAZLO, un hongrois et deux

[448] Entretien, 24 février 1998.

[449] AD21 W21429 et Robert SERAUT, entretien du 6 décembre 1995.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

espagnols issus du camp de Gurs.

Au cours de l'une de ses missions de liaison à Dijon, il est arrêté par la police du commissaire MARSAC et livré aux Allemands. Commence alors pour lui le tragique chemin vers les camps du Struthof, d'Auschwitz, de Dachau.

2-3-Du Struthof à Dachau

Au Strüthof, il est rapidement intégré dans le comité international, structuré autour des déportés communistes allemands. Il côtoie alors des hommes qui ont marqué l'histoire de ce camp, le docteur CHRETIEN, son camarade LINET, aujourd'hui responsable national de la FNDIRP, Aimé SPITZ et Etienne BLANC, père d'André BLANC, agents des FTPF arrêtés à Dijon, et l'un des plus importants personnages de l'histoire tragique de ce lieu, le général DELESTRAINT dont il conserve le souvenir d'un homme d'une extrême droiture et dignité. Ce dernier refusa, le 19 avril 1945 à Dachau, lorsque, les autorités du camp l'ayant informé d'une prochaine libération et lui se doutant de l'issue de ce subterfuge (il demanda d'ailleurs à recevoir les derniers sacrements), de bénéficier d'un échange d'identité avec un déporté décédé que lui proposait le comité.

Trois moments, au-delà de la souffrance quotidienne, l'ont particulièrement marqué. Ce fut d'abord le massacre des résistants du réseau ALLIANCE, dernière exécution de masse au Struthof. L'événement heureux fut le fait d'apprendre, avant les gardiens eux-mêmes, l'annonce du débarquement de Normandie, grâce à un déporté soviétique ingénieur dans le civil et qui avait réussi à fabriquer un poste récepteur. Max NEVERS fut alors de ceux qui constituèrent la chaîne portant la bonne nouvelle à l'ancien chef de l'Armée secrète. Le dernier moment fort est lié à l'évacuation du camp et au projet qu'il caressa alors avec son camarade LINET d'attaquer leurs gardiens pendant la marche vers Dachau. Ils y renoncèrent, vu l'état de délabrement physique de la plupart de leurs camarades. Les transports successifs le menèrent alors à Dachau, Allach, à l'automne 1944, puis après retour à Dachau, ce fut le long parcours vers Auschwitz où le hasard lui fit retrouver le SS KRAMER, connu en Alsace [450] . Ramené pour un ultime transport à Dachau, il y est membre du comité de libération du camp présidé par la grande figure d'Edmond MICHELET avec lequel il noue, au-delà des convictions philosophiques et politiques, de solides liens. C'est d'ailleurs grâce à ce dernier qu'il peut obtenir des médicaments pour LINET, touché par le typhus. Pour lui et ses compagnons le tragique épisode de la déportation se termine par la libération du camp le 29 avril devant l'avancée des troupes américaines.

2-4-A nouveau cadre politique

Dès son retour, il est propulsé à des responsabilités multiples, dans le département de l'Yonne. Il est permanent des Jeunesses communistes, dont il dirige le journal départemental *L'Espoir*. Il est nommé par l'appareil du PCF président départemental de

[450] Affecté aux cuisines du camp, Max NEVERS y vit un jour arriver le sinistre KRAMER. Ce dernier l'ayant reconnu, il crut sa dernière heure arrivée. KRAMER se contenta alors de lui demander " presque courtoisement " une tasse de café. Max NEVERS ne peut se remémorer cette scène quelque peu surréaliste sans effroi.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

l'UJRF [451] , ce qui suscite d'ailleurs des remous et protestations au sein des membres non communistes de cette organisation, estimant que les référents démocratiques n'en sont pas respectés. S'il convient aujourd'hui de la légitimité de la réaction, il estime que ce désaccord initial fut vite surmonté du fait de sa propension à organiser fêtes et pièces de théâtre qui " intéressaient la jeunesse en même temps que la vie politique " [452] . Dans le même temps, il est membre du bureau fédéral du PCF de l'Yonne, administrateur de son journal *Le Travailleur de l'Yonne* , dirigé par Robert SIMON. Avec cet ancien membre de la *Bataille socialiste*, rallié au PCF pendant la guerre, survivant de Mathausen, il entretint de relations détestables. Enfin, il est porté vers des fonctions électorales. En 1945, il est conseiller municipal et adjoint au maire de Lézinnes. Il est candidat aux élections cantonales, face à un personnage important de la vie politique départementale, JAÏS, réalisant alors un score " très honorable " dans " un canton pourri ". Enfin, en 1946, aux élections législatives, il est présenté sur la liste des candidats du département. La campagne est l'occasion d'une circonstance révélatrice du décalage avec ses dirigeants. Edmond MICHELET tenant meeting pour le MRP à Auxerre et l'apercevant dans l'assistance l'invite à la tribune, le présente comme son compagnon de déportation et lui accorde un temps de parole. Ceci est parfaitement conforme aux pratiques politiques du moment, où il est de règle de constituer un " bureau " du meeting intégrant des rivaux politiques et surtout aux liens établis entre déportés, transcendant les divergences d'appareils. Néanmoins, Max NEVERS soutient que ce fut " mal vu " des autres dirigeants. Pour ce qui est de ces derniers, il est fortement déçu de l'arrivée dans le département de Prosper MOQUET, paré de la figure de père du martyr Guy MOQUET, alors que Max NEVERS estimait que la direction de la fédération aurait dû revenir à RenéMILLEREAU, commandant *MAX* (pseudo choisi après l'arrestation de NEVERS), cadre majeur de la résistance locale et estimé de tous pour sa force de caractère, son calme et sa popularité. Max NEVERS exprime à ce sujet, comme d'autres communistes ou anciens communistes des départements voisins, la conviction qu'il y eut une politique systématique de marginalisation de cadres résistants de la part de l'appareil légal, reconstitué, du PCF. Il établit d'ailleurs un lien entre ces circonstances et la fin tragique de MILLEREAU. Celui-ci choisit plus tard de se suicider, comportement " étonnant " selon lui, " pour un gars trempé comme ça ".

Ces quelques mois, qui séparent son retour et son éloignement volontaire du PCF début 1947, constituent un profil de jeune dirigeant, d'origine populaire, auréolé de son passé résistant et de son attitude pendant la déportation et rapidement promu à de hautes responsabilités, au sein de l'appareil comme sur le terrain de la lutte électorale. Dans la figure politique qu'il constitue, deux dimensions l'amènent à être à plusieurs reprises en décalage avec les autres dirigeants. Au sein de l'UJRF comme dans ses autres activités politiques, il aime à être en contact avec des gens issus d'autres courants idéologiques. Pour lui, l'esprit de parti ne l'emporte pas sur le goût pour le contact. Par ailleurs il ne fait pas de séparation, notamment dans le cadre des activités " jeunes ", entre ce qui relève du travail politique et la fête, les activités ludiques, éventuellement incluant des aspects

[451] AD21 W21429.

[452] Max NEVERS, entretien cité.

vertu de la loi du droit d'auteur.

lucratifs -“ on était un peu commerçants ” dit-il-, destinés à financer les organisations. C’est l’accumulation de l’usure à consacrer tout son temps à ses différentes fonctions et le sentiment d’être quelque peu décalé par rapport à la politique du PCF qui l’amènent à prendre distance, début 1947, et retrouver “ ses couteaux ”.

2-5-Chef d’entreprise et “ communiste de cœur ”

Il retrouve alors sa vie professionnelle de boucher. Pendant plusieurs années, il se fait une spécialité de reprendre, entre autres à Auxerre, Coulanges, Montbard, des affaires tombées, de les redresser au prix d’un travail acharné qui l’éloigne de toute activité, puis de les revendre pour recommencer plus loin. Pendant cette période, il estime que sa rupture organisationnelle avec le PCF ne touche en rien ses convictions, il reste “ communiste de cœur, mais (son) cœur (le) mène où il veut ”, formulation empreinte d’un idéalisme qui l’éloigne des formes politiques nées des retombées de la guerre froide naissante et par la rupture entre le PCF et les autres forces politiques. C’est le même idéalisme qui structure sa conviction de “ construire (son) socialisme à (lui) ”.

Ses pérégrinations l’amènent à Amboise et c’est là qu’investissant les économies patiemment accumulées, il fonde au cours des années 50 une société d’achat et d’abattage de bestiaux, devenue une grosse SICA de quinze salariés. Désormais libéré le week-end, il réalise sa boulimie d’activités en s’impliquant dans la vie sportive locale, ce qui lui vaut la médaille d’or de la Jeunesse et des Sports. Un autre engagement le rapproche de son passé : il s’implique alors dans deux associations d’anciens déportés, la FNDIRP dont il devient rapidement président de la section locale avant d’accèder au bureau national et l’Amicale des anciens du Struthof. Il y retrouve des cadres communistes comme Juliette DUBOIS de Dijon, connue avant la guerre et à la Libération, Gaston PLISSONNIER ou Marcel CAIGNOL, dirigeant des JC d’avant la guerre à Dijon, résistant, déporté, futur secrétaire fédéral de Côte- d’Or des années 60 et son vieux camarade LINET, resté lui “ orthodoxe ”.

Ceci ne suffit en rien à lui faire regretter ses choix. Son rapport au PCF reste lointain. Lorsqu’il énonce “ j’y vais de temps en temps ”, le “ y ” désigne une nébuleuse dont il s’abstrait et y aller signifie se rendre à tel ou tel meeting, généralement en contexte préélectoral. Sa dernière expérience, avec présence du secrétaire national Robert HUE, l’a “ beaucoup déçu ” par le “ vague ” des perspectives ouvertes. Son ultime noyau de conviction est sa volonté de combattre sans la moindre concession le Front national. Il estime en effet qu’il y a là la meilleure façon de rester fidèle à ses engagements passés et à la mémoire de ses camarades morts dans les camps.

Les deux exemples pris en considération n’ont en commun que l’engagement résistant et le fait qu’ils cessent assez rapidement d’être membres du PCF. Pour le reste, leur histoire, les circonstances diffèrent. Néanmoins, elles manifestent l’incapacité ou pour le moins la difficulté de l’appareil du PCF d’intégrer les jeunes cadres issus de la Résistance. Des témoignages comme celui d’André VAREYON incitent à penser qu’il ne s’agit pas là de cas d’espèces mais bien d’une donnée plus générale.

vertu de la loi du droit d'auteur.

III-DES SITUATIONS OU DES DIRIGEANTS SE RETROUVENT EN DEPHASAGE AVEC LA LIGNE OFFICIELLE DU PCF

Même si elles n'aboutissent pas à des ruptures aussi spectaculaires, un certain nombre de situations voient des cadres locaux être amenés à prendre quelque distance, manifester ouvertement des désaccords, ou par leur indépendance d'esprit être plus ou moins marginalisés.

Les trois cas envisagés ont pour point commun de relever de la même zone géographique, celle du bassin minier et sidérurgique de Saône-et-Loire, première concentration ouvrière de la région et lieu de forte contribution aux combats de la Résistance.

A ce titre, les questions politiques auxquelles sont confrontés les militants se posent de façon particulièrement aiguë, au feu des luttes socio-politiques.

1- Camille VAILLOT dit " le Dus ", mineur communiste de Montceau-les-Mines

1-1-De l'enfance à la mine, déjà engagé

Camille Vaillot [453] naît à Saint-Vallier, commune limitrophe de Montceau-les-Mines, le 25 mars 1917, au cœur du bassin minier. Son père est revenu vivant de la guerre, mais durablement affaibli par les combats et la grippe espagnole. Mineur de fond, il n'a pas droit aux logements loués par la " Compagnie " car, militant socialiste avant la guerre, rallié au tout nouveau parti communiste après le Congrès de Tours, il est considéré comme une forte tête. C'est donc dans des conditions extrêmement précaires que vit une famille qui en 1924 compte six enfants, entassée dans une masure d'une seule pièce pour huit personnes.

A 10 ans et demi, bien que chétif pour son âge, le petit Camille, pour décharger ses parents d'une bouche à nourrir, choisit de quitter l'école et de se louer comme domestique dans une ferme. Déjà il s'éveille aux grands événements du monde, accompagnant son père à des meetings contre la guerre du Rif ou distribuant des tracts demandant la grâce pour SACCO et VANZETTI avec le " père " MICHAUD, cordonnier, poliomélytique se servant de sa bicyclette comme d'une canne.

A 14 ans, attiré par les salaires et les horaires de la mine, il parvient à se faire embaucher comme trieur et dès l'année suivante, il est affecté au fond, ce qui en fait le plus jeune mineur de fond du bassin. D'autorité, son père prélève sur sa première paie le prix de son adhésion à la CGTU, très minoritaire alors sur le bassin. Commence alors pour lui une intense vie militante, à son engagement syndical s'ajoutant bien vite celui aux Jeunesses communistes et au Mouvement Amsterdam-Pleyel. L'aventure du Front populaire l'amène à nouer des liens avec un jeune militant de la JOC, Léon ALLAIN, futur

[453] Camille VAILLOT, op. cit. et entretiens multiples.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

lieutenant *HECTOR* du maquis *Valmy*. Il dirige les JC de Saint-Vallier avec Jean BRENOT, futur capitaine *FACTEUR* du maquis *Jean PIERSON*, de Collonge-en Charolais. Les compères se marient le même jour, le 1er avril 1939, avec deux militantes communistes. Se nouent alors entre les deux hommes de puissants liens de fraternité, aujourd'hui encore très vigoureux.

1-2-Au cœur des situations créées par le Pacte germano-soviétique

Pour celui qui fut dès son adolescence militant de l'antifascisme, qui suivit avec inquiétude les faiblesses des diplomaties française et anglaise, couplés aux brutales remises en cause des conquêtes de juin 1936, l'annonce de la signature du Pacte germano-soviétique est vécue difficilement, mais sans rupture. Ce dont il témoigne change significativement dans le temps. Alors qu'il écrit ses mémoires, au début des années 70 et bien qu'il soit depuis une dizaine d'années exclu du PCF, il reprend la thèse officielle, affirmant que ***" l'Union soviétique, contre qui le danger de guerre était, gagnait un répit dont elle allait profiter pour s'organiser contre ceux qui la menaçaient "*** [454] . En 1995, alors qu'il avait réintégré " le Parti ", il témoignait d'une attitude beaucoup plus réservée, avançant qu' " on ne pouvait pas tout comprendre ", qu' " il fallait rester fidèle ". S'il est bien difficile de cerner ce que furent exactement les réactions du jeune militant, il apparaît que le proscrit de 1972 est plus orthodoxe que le réintégré de 1995. Nous sommes en la circonstance face à une attitude commune à de nombreux militants ou anciens militants communistes qui, bien qu'ayant eu maille à partir avec l'appareil du PCF, s'imposèrent longtemps une sorte de devoir de silence sur le Pacte germano-soviétique et ses avatars et qui, aujourd'hui, sont comme libérés d'un devoir de solidarité avec une politique dont ils furent cependant victimes. Trois circonstances opèrent probablement de conserve pour provoquer cette ouverture, la conscience de l'urgence de laisser une trace conforme à ce qui fut, l'effondrement du système soviétique, achevant une série de chocs (en particulier le Printemps de Prague et l'arrivée de G.MARCHAIS à la direction du PCF), enfin nature de l'interlocution .

D'août 1939 au 22 septembre 1942, date de son ultime arrestation, il est immergé dans les aléas de la politique du PCF. De ses pérégrinations de soldat sans armes de la drôle de guerre, de démobilisé, de militant semi-clandestin du PCF et de l'OS ressortent des situations très révélatrices des difficultés engendrées par cette politique. Ainsi il témoigne du véritable effondrement militant du PCF. Lors de ses " conscrits ", fête célébrant les jeunes de 20 ans, à Saint-Vallier, il se souvient que près de la moitié étaient membres des JC ; ils ne sont qu'une poignée de militants pour se réunir au cours de l'été 1940, afin de définir une ligne d'action. Surgit alors un débat sur la proposition de demander aux autorités d'occupation l'autorisation de reparution du journal de la Fédération de Saône-et-Loire du PCF, *L'Etincelle*. Le secrétaire fédéral, Antoine EMORINE, y est favorable, contre l'avis d'Antoine TISSIER, ancien candidat aux élections législatives de 1936, avis soutenu par VAILLOT. C'est finalement la proposition du cadre fédéral qui l'emporte : la démarche fut exécutée, sans succès, mais non sans rappeler la situation identique à Paris, en faveur d'une reparution de *L'Humanité,* ce qui confirme que

[454] ***Camille VAILLOT, op. cit. p 66.***

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

ces initiatives ne relevaient en rien de dérives personnelles mais de l'application d'une ligne politique nationale. Camille VAILLOT se souvient aussi de l'arrivée, à la fin de l'été, d'un texte de ligne politique dont " les coups n'étaient pas dirigés contre les Allemands " ; il s'agissait de ce dont l'historiographie communiste fit " l'appel du 10 juillet ", officiellement fondateur d'une résistance communiste anti-allemande et dont J.Y. BOURSIER a démontré qu'il s'insérait tout au contraire dans la logique du Pacte. Rien d'étonnant alors que pour Camille VAILLOT " jusqu'en juin 1941, on ne disait trop rien des Allemands " et qu'à plusieurs reprises, des militants communistes de Montceau-les-Mines furent arrêtés par la police vichyste ou allemande puis libérés par les occupants.

1-3-Résistant, puis déporté politique

C'est dire que pour lui, l'annonce de l'offensive allemande contre l'URSS est une sorte de libération, même s'il est attristé des malheurs du " peuple frère ". S'il peut dès lors porter ses coups contre un occupant qu'il abhorre, à l'instar de toute sa famille qui jusqu'à sa grand mère LORIOT assure le passage de la ligne de démarcation à des réfugiés ou des évadés, son combat se limite à de la propagande politique et à de modestes sabotages, faute d' armement. C'est d'ailleurs à la suite d'une distribution de tracts appelant la population à célébrer passivement le cent cinquantième anniversaire de la bataille de Valmy et à constituer des groupes de FTPF qu'il est arrêté, cette fois définitivement, transféré à Pithiviers, puis au bagne de l'île de Ré jusqu'à sa libération en décembre 1944 (voir photographies en annexe n°27).

L'homme de 37 ans qui rentre dans un pays minier libéré depuis bientôt quatre mois a donc déjà une vaste expérience politique, ayant traversé les épisodes de la lutte antifasciste des années 30, du Front populaire, de la guerre avec la Résistance et la prison. Mineur qualifié, leader naturel exerçant une forte influence sur les foules, ayant profité de sa détention à Pithiviers pour rattraper un déficit d'instruction dont il souffrait, Camille VAILLOT constitue donc un élément majeur de son dispositif militant sur le bassin minier pour un PCF dont les effectifs se sont certes gonflés à la Libération, mais qui a perdu la plupart de ses cadres mineurs, tombés sous des balles allemandes comme Charles TERRENOIRE ou Jean LAURENCE, françaises comme Elsof LEROY.

1-4-L'engagement enthousiaste dans la reconstruction et les grèves de 1948

Deux semaines tout juste après son retour de détention, le 2 janvier 1945, Camille VAILLOT redescend au fond de la mine. Il est à ce moment, et ce fut rarement le cas, en parfaite adéquation avec la politique du PCF. La volonté de reconstruire le pays, de faire revivre un outil de production qui dans le cas des mines de Montceau a peu souffert, l'effort de mécanisation de l'abattage et la nationalisation trouvent chez ce travailleur acharné, chez cet amoureux des " tailles bien menées ", un partisan enthousiaste [455]. Cela n'allait d'ailleurs pas de soi. Ses mémoires comme ce dont il témoigne aujourd'hui font état de la résistance passive de nostalgiques de Vichy, mais aussi de la difficulté de " remettre au travail des gens qui avaient été prisonniers cinq ans, des déportés, des

[455] Entretien 2 juillet 1996.

vertu de la loi du droit d'auteur.

maquisards, tout un peuple désorganisé ". Prêchant par l'exemple, et certains compagnons témoignent encore aujourd'hui de sa force de travail, Camille VAILLOT le fait aussi par la parole et parcourt, le travail terminé, " les quartiers pour donner des explications ", " afin de remettre les gens au travail ". Il est donc totalement en phase avec le discours de Waziers dans lequel Maurice THOREZ stigmatisait les jeunes mineurs peu portés sur l'effort et garde un souvenir ébloui de la venue du même THOREZ au congrès national de la Fédération du sous-sol de la CGT, à Montceau-les-Mines du 12 au 17 février 1946, porteur du nouveau statut des mineurs tout juste adopté par l'Assemblée nationale. C'est donc naturellement que cette année là, il fait partie de ceux que la direction des Houillères choisit pour développer la mécanisation de l'abattage. La tâche est bien sûr technique et l'homme de métier qu'est Camille VAILLOT y adhère totalement, tant il y voit un progrès dans la sécurité des hommes et la diminution de la pénibilité du travail. Mais elle doit aussi emporter l'assentiment de tous. C'est le leader qu'est Camille VAILLOT qui est envoyé dans les puits pour convaincre les mineurs de l'intérêt des nouvelles méthodes, comme celle du forage à l'eau.

Mais l'homme de métier n'efface pas le militant communiste. Très vite il perçoit les effets dévastateurs d'une inflation qui ronge les conquêtes salariales de la Libération. Il suit son parti dans la disgrâce de 1947 et se sent totalement solidaire avec " la patrie des travailleurs " dans son face à face avec les Etats-Unis.

C'est dans ce contexte dégradé qu'éclatent, à l'automne de 1948, les longues grèves qui, pendant près de deux mois, paralysent la majorité des puits de mines dans un conflit tendu, souvent violent, en plein cœur de la première crise de guerre froide qu'est le blocus de Berlin-Ouest par les troupes soviétiques. Si l'histoire des grèves du bassin minier de Saône-et-Loire reste encore à faire, les témoignages recueillis convergent pour en établir la force, la durée, la violence, et manifestement celui qui depuis 1945 " se retroussait les manches " pour produire du charbon ne fut pas le dernier pour " aller au charbon " face aux forces de police puis à l'armée envoyée en renfort. Là encore, il s'impose comme véritable chef ouvrier, comme entraîneur de troupes militantes. Cette capacité se retrouve deux ans plus tard lorsqu'il dirige un meeting interdit dénonçant la guerre coloniale en Indochine. C'est pour lui l'occasion de la huitième et dernière arrestation de sa vie militante, ce qui lui vaudra de la part d'un gardien de la prison de Chalon-sur-Saône qui l'a vu passer la porte à plusieurs reprises depuis 1939 la délicate apostrophe : " tiens voilà un vieux cheval de retour ! ".

1-5-Un meneur sans responsabilités à sa mesure

C'est bien la formule qui convient pour Camille VAILLOT. Alors que de nombreux témoins survivants en font le dirigeant naturel du communisme du bassin minier, il est remarquable que jamais il n'exerça de responsabilités de quelque importance au sein de l'appareil du parti. De façon significative, il multiplia ses engagements dans les organisations dites " de masse ", en fait périphériques, et sous le vigilant contrôle politique du PCF. C'est ainsi que Camille VAILLOT fut militant du Mouvement de la Paix, de la CGT, de l'ARAC, de l'ANACR. Cette situation singulière s'achève par son exclusion en 1963, votée selon ses dires, non pas par sa cellule, mais par la section CGT des mineurs !

vertu de la loi du droit d'auteur.

Cet itinéraire, plus complexe que son apparente linéarité pourrait le suggérer, permet de cerner la figure sociale et politique que constitue Camille VAILLOT et de s'interroger sur la signification de cette relative marginalité par rapport aux structures communistes.

1-6-L'homme de métier, toujours engagé, une figure originale et complexe

Par ses comportements comme par ses propos, Camille VAILLOT s'inscrit pleinement dans la filiation des hommes de métier, issus des temps proto-industriels. Son engagement dans l'aventure de la mécanisation, son discours sur la beauté d'un taille bien menée, l'énergie, le temps qu'il consacra, celui de la retraite comme celui de la fermeture des puits étant venus, à la mise en place d'un musée de la mine, sont autant d'éléments constitutifs de l'homme attaché à " la belle ouvrage ". Aimé BAR, alors apprenti mineur, se souvient de l'exigence, en jury de CAP de mineur, de celui qui avait été le camarade de combat de son père et l'un de ses rares soutiens lorsqu'il dut affronter la justice. Son histoire familiale, comme l'histoire d'un pays sans la moindre tradition industrielle avant la mine, éloigné des villes importantes du département, le rattachent aussi à la tradition des ouvriers-paysans, ici mineurs-paysans, que l'on retrouve partout où l'industrie et la ville sont nées de la présence du charbon ou du minerai de fer, comme au Creusot ou à la Grande-Combe.

Sa vie est jalonnée par cette dualité. Enfant, il participe à l'élevage de " quelques lapins, quelques poules, et d'un cochon… " [456] . Commis de ferme à onze ans, il découvre avec tendresse le travail avec les bœufs, la vie en harmonie avec le rythme des saisons. Père de famille ne pouvant avec sa seule paie de mineur subvenir aux études supérieures de ses enfants, c'est dans l'exploitation d'une petite ferme qu'il trouve le nécessaire revenu d'appoint. Le troisième élément constitutif de l'homme et du militant est l'enracinement dans une tradition militante remontant au XIXe siècle. Deux hommes constituent cet enracinement. Son père, socialiste d'avant la première guerre mondiale, fervent partisan de JAURES - comme tant d'autres, il a vécu avec émerveillement la venue du " grand JAURES " à Montceau, en 1912-, a choisi, sur la base du bilan qu'il tire de la guerre, de suivre la majorité des délégués du Congrès de Tours. Modèle pour son fils de l'" honnête ouvrier ", il lui sert de mentor, l'associant à ses engagements contre la guerre du Rif, contre les fascismes. Il est donc l'élément de suture entre l'humanisme jauressien et l'engagement révolutionnaire et communiste. Avec le grand-père maternel LORIOT, c'est l'épopée des grandes grèves et de la lutte dure qui survit. Avec lui, resurgissent les grandes grèves de 1899 (23 jours) et de 1901 (109 jours, du 21 janvier au 10 mai) avec la violence des affrontements opposant " Rouges " et " Jaunes " mais aussi avec ses chaînes de solidarité, y compris avec le monde des campagnes environnantes. Revit aussi l'histoire de " La Bande noire ". Il s'agissait d'une organisation anarchisante, activiste, née à la fin du XIXe siècle d'une volonté de rupture avec les politiques réformistes des syndicats et du socialisme. Son action, essentiellement constituée de coups de main contre des lieux symboliques de leur pouvoir, visait à terroriser les bourgeois et les gens d'Eglise. S'il convient aujourd'hui qu'" ils y allaient un peu fort ", Camille VAILLOT ne cache pas son attachement pour ces gens, chez qui il

[456] Camille VAILLOT, op. cit. p. 18.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

retrouve son sens de la révolte et sa volonté de toujours s'engager.

Nous sommes là fort éloignés de la figure classique du militant ouvrier communiste, tout d'une pièce. " Dus " VAILLOT est en fait à la conjonction de deux traditions politiques, le jauressisme réformiste et la lutte dure, frontale mais sans perspective qui marquèrent l'incapacité du mouvement ouvrier français, en particulier sa forme anarcho-syndicaliste, à formuler une politique d'émancipation au début du XXe siècle. Le grand-père LORIOT incarne cette double filiation puisque, ancien de la " Bande noire ", il rejoint la SFIO et malgré le ralliement de cette dernière à l'Union sacrée en 1914, choisit d'y rester après la scission du Congrès de Tours. Un lien vivant avec le fait résistant est incarné par la grand-mère LORIOT qui, à 75 ans et habitant près de la ligne de démarcation profite de ses allées et venues pour chercher de l'herbe pour ses lapins et passer des messages cachés en un lieu où dit-elle " chez une vieille comme moi, ils ne vont pas y chercher là ! ", mais aussi par le " père " AUBLANC, arrêté en juin 1942 à son domicile, fusillé le 25 septembre 1942 après avoir été, quarante ans plus tôt, de ceux qui semaient la terreur dans le bassin minier. Tout ceci constitue une figure militante peu conforme à celle des militants ouvriers communistes engagés au cours de la séquence politique " classe contre classe ". " Dus " VAILLOT incarne cette double dimension d'homme de métier et de combattant n'hésitant pas, non sans une certaine délectation, à " aller au charbon " contre les adversaires. En cela, il se rattache à la tradition anarcho-syndicaliste née précisément chez les ouvriers qualifiés de la fin du XIXe siècle, dont la Charte d'Amiens fut le manifeste et la guerre mondiale la pierre d'achoppement. Très vivace chez les mineurs, encore perceptible aujourd'hui chez beaucoup d'anciens, elle s'avéra incapable de donner consistance à ses affirmations pacifistes en 1914, éclata face au bilan du conflit comme aux questions soulevées par la Révolution russe. " Dus " appartient à la branche qui trouva dans le jeune parti communiste le cadre organisationnel et politique le plus proche de sa conception des choses, mais n'étant complètement en phase avec la politique du PCF qu'en des moments bien spécifiques. S'il vit intensément la période du " retroussons les manches ", c'est parce que l'homme de métier put y développer son goût du beau travail, y conforter sa conviction que modernisation technique, productivité et amélioration du sort des mineurs, en particulier sur le plan de la sécurité vont de pair. S'il s'engagea fortement sinon brutalement dans les grèves jusqu'auboutistes de 1948, c'est qu'il y retrouvait la sève des grands affrontements de classe, de la confrontation, y compris physique, avec les forces de l'ordre. Mais lorsque le temps de la reprise du travail fut venu et que les consignes du PCF étaient selon lui " aux limites du sabotage de la production ", c'est l'homme de métier qui se cabre et dénonce avec sa vigueur habituelle ce qu'il n'admet pas.

Ce n'est donc en rien un militant orthodoxe, encore moins un homme facile, mais il manifeste néanmoins un comportement plutôt discipliné, après avoir formulé ses désaccords. Ceux-ci, par leur contenu comme par la vigueur de leur formulation suffirent à le rendre insupportable et expliquent son exclusion, au début des années 60. En deux situations particulières, il manifeste vertement ses désaccords. En 1951, de retour d'un voyage en URSS, il s'indigne des privilèges dont bénéficient les mineurs de la ville de Stalino, montrée en exemple, par rapports aux ouvriers de Moscou. Aux temps où son parti vote les pouvoirs spéciaux aux gouvernement Guy MOLLET sur la question algérienne, il s'interroge sur cette politique et comprend avant bien d'autres, aidé en cela

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

par un fils envoyé faire la guerre là-bas, que le FLN est “ un puissant mouvement de libération nationale ” [457] .

1-7-Un dirigeant naturel, tenu en marge

Alors qu’il fut dirigeant des Jeunesses communistes avant la guerre, alors qu’il constitua avec quelques autres le petit noyau de militants qui, de 1940 à son ultime arrestation de la guerre en septembre 1942, tenta de mettre en œuvre la ligne du PCF, dans les contradictions terribles engendrées par le Pacte germano-soviétique comme lorsque la délimitation des camps correspondaient enfin à leur antifascisme viscéral ; alors qu’à son retour du camp, il fut considéré par beaucoup de ses camarades de travail comme un de leurs dirigeants naturels, il est tout à fait révélateur qu’il n’exerça au sein du PCF aucune fonction dirigeante, qu’il ne fut inscrit à aucune école de cadres en un temps où les promotions de militants ouvriers étaient importantes. Il appartient à cette catégorie de militants qui furent dispersés dans les organisations dites “ de masse ”, CGT, ARAC, ANACR, France-URSS. Ce fut particulièrement pour lui la nomination, contre son gré, au poste de secrétaire du comité d’entreprise des Houillères du bassin. Convaincu que les lacunes de sa formation scolaire ne lui permettaient pas de l’assurer pleinement, se souvenant que sa tâche majeure consistait à organiser des voyages et des arbres de Noël, il s’interroge encore aujourd’hui sur le motif de cette apparente reconnaissance, dont il est probable qu’elle permettait de l’écarter de tâches plus décisives.

1-8-Une mémoire en travail

Depuis le milieu des années 70 jusqu’en 1998, Camille VAILLOT a réintégré le PCF, après une dizaine d’années d’exclusion. Le fait peut surprendre, le moment correspondant à la période de la mise en place du dispositif qui devait mener à l’Elysée un personnage à l’égard duquel il professe une vigoureuse hostilité, affirmant que le jour où son “ vieux copain ” Charles TERRENOIRE fut fusillé par les Allemands, celui-ci paradait à Vichy. Cela tient au fait que pour celui dont tout le tissu social, tous les réseaux de relations étaient connectés au PCF, à ses militants, à ses organisations, en être coupé était difficilement supportable. Il ne cache d’ailleurs pas qu’il fut alors tenté de se supprimer.

Cela ne va pas cependant sans un fort désenchantement. Tenant ferme sur sa critique de la politique du PCF de 1939 à 1941, sur son alignement sur la politique soviétique, il n’en est pas moins très désabusé devant l’affaiblissement actuel en particulier sur le plan militant, constatant qu’entre sa génération et celle de ses enfants, il y a coupure brutale, aucun des enfants des principaux cadres communistes de la Résistance du bassin minier étant encore membres du PCF. Les questions qui l’amènent à s’engager sont toutes fortement connectées à ce qu’il fut. Au cours des années 80, il consacra beaucoup de temps à la mise en place d’un musée de la mine, à Blanzy, critiqué en cela par la CGT et le PCF qui voyaient dans l’affaire une main patronale, les Houillères ayant vendu les machines au prix de la ferraille à la structure qui avait préfiguré le musée

[457] Camille VAILLOT, op. cit. p. 243.

vertu de la loi du droit d'auteur.

et dont Camille VAILLOT était président. En cette fin de siècle, il déploya une partie de son énergie militante à mobiliser son parti et les gens de Montceau aux côtés des démocrates algériens. Enfin, au sein de l'ANACR, dont il est porte-drapeau et président du Comité de Montceau-les-Mines, il tient à porter haut l'idéal résistant, mais sans rien cacher de ce qui le fragilisa. C'est manifestement sans le moindre état d'âme qu'il n'a pas repris sa carte du PCF cette année 1999. Même si cela n'ébranlera pas l'édifice du PCF à Montceau, cela marque clairement la fin d'une aventure, d'une volonté et d'un engagement sans le moindre soupçon d'arrivisme, de calcul ou de recherche d'intérêt.

Sur toute ces questions, il est une mémoire active d'une histoire quasi séculaire. Deux temps forts marquent ce travail. Au début des années 70, récemment retraité de la mine, mais ayant encore des enfants à charge, il travaille comme gardien de nuit dans une usine. Il consacre alors son temps à écrire son histoire, l'histoire de son temps. Ce texte, dactylographié à plusieurs exemplaires fonctionna un peu comme les *samidzat*, circula sous le manteau. Le PCF se garda bien de le publier, tant les propos tenus sur des questions sensibles comme la séquence juin 1940-juin 1941, les livraisons de charbon soviétique à l'Espagne franquiste en pleine grève des mineurs asturiens, ou au Chili de Pinochet étaient jugés inacceptables par le " groupe MARCHAIS ". Lorsque ces mémoires furent enfin publiés en 1997, dans une maison d'édition sans le moindre lien avec le PCF, il s'avéra qu'un nombre non négligeable de gens les avaient lus et que beaucoup en connaissaient l'existence. La préparation de cette édition fut pour lui un autre temps majeur de travail de mémoire. Celle-ci n'est ni une simple reconstitution des faits, ni la célébration d'une image idéalisée du passé, servant à la pieuse édification civique des générations suivantes. Elle est, au-delà de l'établissement des faits et circonstances, réflexion, pensée sur leur sens, mise en perspective par rapport aux enjeux de temps nouveaux. En cela, ces deux temps du travail de mémoire chez Camille VAILLOT sont riches d'enseignement. En 1996-1997, alors qu'il est réintégré au PCF, il manifeste une bien plus grande distance politique par rapport à son passé de militant communiste qu'en 1972-1974, alors qu'il était exclu et qu'après un bref compagnonnage avec une des mouvances pro-chinoises, il était sans contact politique. Par ailleurs, alors qu'il était resté silencieux sur les circonstances de son exclusion, sur ses difficultés des années suivantes, il peut désormais les intégrer à son histoire, sans rancœur, mais sans oubli. Entre les deux moments disparaissent propos convenus et prudents. La fin de la guerre froide, l'effondrement du système soviétique et de ses référents idéologiques ont opéré comme des libérateurs .

L'écho, au sein de la population locale, de la publication de ses mémoires est lui aussi instructif sur les mécanismes de la mémoire et la façon dont l'appréhendent nombre de ceux que l'on appelle généralement les " oubliés de l'histoire ", le terme " effacés " convenant cependant beaucoup mieux. Deux séances de dédicace eurent lieu le jour du marché de Montceau-les-Mines, au café des mineurs. Celui-ci est tenu par un ancien mineur, jeune FTP de la Résistance, Roger JOLY, tout près de la Maison des mineurs où vint Jaurès en 1912. Les deux séances virent surgir tout un monde d'anciens de moments dont Camille VAILLOT fut acteur et témoin, du Front populaire aux années 60, en passant par la guerre. Pour reprendre l'image de Charles TILLON, de minuscules billes de mercure se reconstituaient en un nouvel ensemble. Exclus, proscrits, marginalisés

vertu de la loi du droit d'auteur.

côtoyaient alors dirigeants locaux, anciens cadres de la mine ainsi que le jeune député-maire socialiste actuel Didier MATHUS ou l'ancien maire RPR. Et de resurgir des confrontations dans l'état où elles avaient été laissées, et de voir des " silencieux " soudain retrouver une parole longtemps enfouie. Des conversations nouées en ces occasions ressortent deux aspects irremplaçables qu'aucune archive écrite ne pourra jamais permettre de saisir, le sentiment pour la plupart de ces gens que c'était leur histoire qui à travers le parcours du " DUS ", était enfin dite, donc légitimée, une histoire qui avait été négligée jusque là, et que le personnage de Camille VAILLOT en était l'expression, qu'ils se reconnaissaient à travers lui. L'un d'eux me dit, les larmes aux yeux :" il est notre trace, et elle est dite ".

Par les situations qu'il a traversées, par la figure militante et politique qu'il constitue, par la nature de ses engagements par le travail de mémoire qu'il effectua et effectue encore, Camille VAILLOT est donc un personnage révélateur du refus ou de l'incapacité de l'appareil du PCF d'intégrer à sa démarche politique de l'après-guerre ce dont des hommes comme lui étaient porteurs.

2-Henri PERNETTE, un secrétaire fédéral original

Lorsque le 21 novembre 1945 [458] un inspecteur des Renseignements généraux informe ses supérieurs que le secrétaire fédéral du PCF de Saône-et-Loire envisage d'abandonner des fonctions auxquelles il a été élu après la Libération, il ne fait qu'anticiper avec pertinence l'annonce du départ d'un homme qui jouit pourtant, dans le monde ouvrier comme dans les campagnes du Charolais septentrional d'une solide réputation. Le commun des mortels comme le militant de base du PCF ne connurent rien des motifs réels de ce départ, n'ayant droit qu'à l'explication officielle faisant état de motifs professionnels. L'argument apparaît fort peu crédible, concernant un homme dont tout le parcours militant montre que ses engagements eurent toujours priorité sur les possibilités professionnelles ouvertes par son talent d'ébéniste. Son fils se souvient de l'avoir " toujours vu militant de quelque chose " [459] .

Le moment historique où se situent sa nomination et son départ amène à s'interroger sur leur signification politique, à travers l'analyse du parcours personnel d'Henri PERNETTE et son insertion dans les événements de la guerre comme dans l'histoire intérieure du PCF. Les sources documentaires sont quasiment inexistantes concernant Henri PERNETTE. Sauf indication contraire, ce qui suit est basé sur le témoignage de son fils André, né en 1933 et qui suivit avec le regard acéré de l'enfant puis de l'adolescent les événements de la guerre et de ses suites. Celui-ci convient aujourd'hui qu'il s'est longtemps tu sur les difficultés de son père ne voulant pas faire état de " choses pas bonnes à dire qui portent préjudice au mouvement historique ". Comme bien d'autres, il estime que la disparition de l'URSS comme les incertitudes de la ligne actuelle du PCF le délivrent de ce devoir de silence.

[458] AD21 40M143.

[459] Entretien 28 août 1998.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

2-1-Avant la guerre, les tribulations d'un homme du terroir

Henri PERNETTE naît en 1906 à Collonge-en-Charolais, village situé au pied du Mont-Saint-Vincent, horst granitique dominant le bassin minier, aux confins du Charolais et de la Côte chalonnaise. C'est dire que nous sommes là en un lieu de proximité géographique entre un monde rural très républicain et celui de la mine fortement nourri d'anarcho-syndicalisme. Son père, ébéniste, est maire du village. Les événements historiques provoquent la première rupture dans la vie de l'enfant : son père est tué à la guerre en 1916 et sa mère meurt de la grippe espagnole en 1919. Si l'enfant rêvant de revanche envisage un temps de s'engager dans l'armée, le monde des " vieux républicains des campagnes " [460] , nourris de pacifisme jauressien dans lequel il baigne a tôt fait d'introduire en lui des convictions antimilitaristes dont il ne départit jamais, convaincu qu' " une guerre n'est jamais propre ", qu'elle " rend les hommes fous ". Ce premier nœud de conviction, qui jamais ne le quitta, s'il put se réaliser dans la ligne du PCF des années vingt, le mit inévitablement en porte à faux dans les périodes suivantes.

Envoyé à l'Ecole professionnelle de Chalon-sur-Saône, il ne supporte pas la discipline collective et s'en enfuit, manifestant selon son fils " des tendances un peu libertaires ". Il fait alors son apprentissage de menuiserie chez un artisan rural, milieu traditionnellement " très à gauche " où ses qualités manuelles peuvent s'exprimer sans qu'il se sente bridé.

Son service militaire où il est envoyé dans la Syrie alors sous mandat français lui fait découvrir pratiquement les effets du colonialisme. A son retour, il " monte " à Paris, milite à Suresnes où il découvre un parti qui a " la science infuse ". Une expérience qui le marque est la séance d'exclusion , " pour tendances anarchisantes ", d'un militant attachant, se défendant " comme un beau diable " avec des arguments qui le touchent. Il suit alors la discipline de l'organisation, non sans réticences. Peu séduit par la grande ville, il revient au pays, installe un atelier à Genouilly, tout près de Collonge. Les affaires ne marchent trop bien, tant " il n'a pas l'esprit commerçant ", proposant souvent à ses clients de faire le prix de ce qu'ils achètent. Jeune marié, il part alors au Maroc rejoindre un ami économe dans un collège. Son épouse ouvre une épicerie qui ne manifeste pas " une très grosse rentabilité ". A l'image de son mari, " elle en met toujours un peu par-dessus ". A la suite d'un accident où il est renversé par un taxi, il décide de rentrer en France, en 1935, s'installe à Dijon avec femme et enfants, est embauché chez un fabricant de meubles qui apprécie fort sa dextérité et son talent. Il milite au PCF, " pas souvent en accord parfait " et prend des responsabilités dans le syndicat CGT de l'ameublement, ce qui amène au domicile le dirigeant Louis SAILLANT. Les dernières années de paix sont pour le petit André, né en 1933, l'objet de souvenirs d'une grande richesse. Son père, en plus du Parti et de la CGT, milite à France-URSS où il noue des liens d'amitié avec BENAIM important commerçant juif de Dijon, aux multiples liaisons internationales, organisateur du soutien à la République espagnole. André se souvient

[460] Sans que ce soit un phénomène général, les campagnes de Saône-et-Loire furent précocement marquées par un fort courant républicain et progressiste, dans un département qui envoya à l'assemblée de 1849 cinq députés démocrates-socialistes sur les cinq postes à pourvoir.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

avec délectation des heurts entre les enfants du Cercle laïque dijonnais, fédérant plusieurs sections sportives et les “ curés ” de la JDA, Jeanne d’Arc de Dijon, guerre des boutons urbaine, sur fond de restes de lutte anticléricale. La main tendue de THOREZ en 1936 n’avait pas encore pénétré partout. C’est dans cette situation que la guerre intervint.

2-2-Des incertitudes initiales au combat libérateur

Les souvenirs d’André PERNETTE, alors âgé de 6 à 8 ans, concernant la période 1939-1941 recoupent largement ce qui a pu être observé en d’autres lieux et circonstances. S’il a pu échapper, malgré l’importance de ses engagements, aux arrestations de septembre 1939 et ce grâce aux interventions de son patron, Henri PERNETTE a une activité plutôt limitée jusqu’à son départ à la Pentecôte 1941. Le travail quotidien se limite le plus souvent à la pose de papillons et à la collecte d’argent. Pendant l’été 1940, la proximité d’un camp provisoire de prisonniers français l’amène à tenter de les convaincre de s’évader, ce qui d’après son fils était relativement facile. Chose surprenante, les enfants du quartier entraient librement dans le camp, avec l’accord tacite de gardiens convaincus apparemment que la guerre était finie. A sa grande déception, Henri PERNETTE se heurta au refus d’hommes assurés qu’une libération en toute légalité les attendait à court terme. Détail révélateur de la modestie des actions menées : ce qu’il considérait comme son premier acte de résistance avait consisté au cours de l’été 1940 à indiquer une direction erronée à une colonne de chars allemands, alors qu’il partait, au petit matin, travailler chez un particulier, sa scie à la main. L’anecdote ne s’arrêta pas là puisque le soir, au retour, il retrouva cette colonne, en sens inverse. Son outil l’identifiant sans le moindre doute, il dut se cacher sous une porte cochère. Ces circonstances seraient sans grand intérêt si elles n’apportaient un éclairage cru sur le personnage comme sur la politique ou plutôt l’absence de politique du PCF à l’égard de l’occupant. Livré à lui-même, sans consignes particulières, Henri PERNETTE exprime à la mesure des circonstances sa haine de l’occupant et de la chose militaire, sous une forme qui sied à son esprit libertaire.

Les débuts de l’année 1941 voient l’attitude de la police allemande se durcir à Dijon, avant même la rupture du Pacte germano-soviétique. Des rafles sont effectuées dans le milieux communistes. Henri PERNETTE y échappe, en se réfugiant chez sa sœur qui lave du linge pour des officiers allemands. Si cette donnée impose une certaine prudence, elle constitue néanmoins une relative protection. Il rompt avec cette situation à la Pentecôte de 1941, gagne, via Montceau-les-Mines, la zone non occupée et son village de Collonge. Cette bifurcation dans son histoire militante est due selon son fils à sa seule initiative. Ses activités et contacts d’avant-guerre permettent de supposer qu’il s’agit là de l’application d’une consigne venue d’un des dispositifs communistes impliqués sur le territoire français.

2-3-Au cœur d’une région résistante

En regagnant son pays natal, Henri PERNETTE se plonge dans une région où, malgré des chutes successives, en 1941 et 1942, s’organise progressivement une résistance active. Les souvenirs de son fils sont peuplés de figures quasiment légendaires comme celle de Jean PIERSON [461] , dont le long fusil et le béret éveillent chez l’enfant des

vertu de la loi du droit d'auteur.

images déjà rencontrées chez Fenimore COOPER. “ Impressionnant ”, “ calme et tranquille ”, il joue un rôle majeur pour redonner confiance à des éléments dispersés et les rallier.

La maison familiale des PERNETTE devient, à l’instar de l’appartement dijonnais d’avant-guerre, un lieu de rencontre et de rendez-vous. De ses souvenirs et des discussions ultérieures avec son père, André PERNETTE extrait l’idée d’une séparation forte entre ce qui relevait de l’appareil du PCF et des dispositifs résistants. Pour le premier, Henri PERNETTE organise des collectes de fonds, centralisés chez Paul MOREAU, homme clef du communisme local et exclusivement destinés à l’appareil du Parti. Les hommes de résistance,privilégiant les visites nocturnes, au contraire des précédents, sont de plusieurs organisations. André PERNETTE affirme avoir vu des hommes de l’IS rencontrer des FTP au domicile paternel, confirmant si besoin était que la séparation entre FTP, gaullistes, dispositifs IS ou SOE n’était pas aussi absolue qu’il a été souvent dit.

Au printemps 1944, Henri PERNETTE se voit proposer la direction militaire des FTP de l’ancienne Zone Sud, le dispositif FTP ayant conservé la partition organisationnelle entre les deux zones. Son antimilitarisme profond, même s’il convient de la nécessité de la lutte armée, l’amène à refuser. Il ouvre de ce fait la porte à un homme de l’extérieur du département, venu de l’Ain voisin, ancien organisateur des maquis AS, le colonel Jean RITOUX-*LE DON*. C’est au nom des mêmes conceptions que PERNETTE refuse, à la Libération de contracter un engagement dans l’Armée B.

Au même moment, “ des gars de Montceau ”, selon son fils, viennent lui proposer le poste de secrétaire fédéral du PCF. Le fonctionnement du PCF, le mode de désignation aux postes de responsabilité excluent que “ des gars ” aient la moindre initiative dans la désignation d’un responsable départemental. C’est bien l’appareil central, informé par on ne sait qui, qui a choisi cet homme bien peu orthodoxe pour assurer la transition politique.

2-4-Un secrétaire fédéral irrespectueux

Commence alors pour Henri PERNETTE une “ période euphorique ”. Très sollicité, il passe le plus clair de son temps à animer des réunions publiques où son goût de la confrontation et son talent oratoire trouvent un terrain agréable. Il est chargé de calmer les ardeurs de ceux qui croyaient naïvement que le grand soir était arrivé. Ainsi, à Joncy, il parvient à mettre fin à l’occupation du château par “ des gars ” mettant en pratique l’appropriation collective. Gît là probablement les raisons de sa nomination. Sa personnalité et son image en faisaient l’homme nécessaire à faire accepter, en particulier sur ces terres d’esprit frondeur et nourries de tradition anarcho-syndicaliste, les compromis conditionnés par la participation gouvernementale.

Deux incidents l’opposant à des dirigeants nationaux sont alors révélateurs du

[461] Ouvrier, licencié de chez SCHNEIDER, devenu une sorte d’homme à tout faire dans son village de Genouilly, lecteur du *Libertaire*, Jean PIERSON fonde un des premiers groupes FTP de la région. Il est abattu lors d’un accrochage avec les Allemands en mars 1944, en tentant d’aller délivrer d’autres maquisards. Il incarne pour tous ceux qui l’ont connu une figure limpide de résistant. Son nom fut donné au grand maquis FTP de Collonge.

vertu de la loi du droit d'auteur.

décalage qui existe entre son être profond et les logiques d'un appareil auquel il appartient.

Le Xe Congrès du PCF, tenu en juin 1945, auquel il participe au sein de la délégation de Saône-et-Loire, l'amène à manifester son détachement à l'égard des rituels figés du Parti. Quelques semaines plus tôt il avait reçu la visite d'un jeune responsable parisien, L., qui lui avait annoncé que la direction nationale l'avait désigné pour le remplacer. L'absence totale d'attachement aux fonctions et honneurs qui était au centre de son engagement politique lui avait permis de prendre la nouvelle en toute tranquillité. Or l'homme en question s'était révélé entre temps être un agent de la DGER infiltré dans l'appareil central du Parti. Ce ne fut cependant pas sans surprise qu'il s'entendit mettre en cause par Raymond GUYOT au cours d'un rapport où était mis en exergue le cas d'un secrétaire fédéral ayant failli être remplacé par un agent de la DGER. Vue l'espionnite qui régnait alors dans le PCF, la charge était de taille. Au mépris de tout usage, il se leva alors, interrompit l'orateur pour protester au titre que c'était à l'échelon national de contrôler ses cadres et non aux responsables fédéraux. La forme comme le fond de son intervention furent jugées insultantes pour le Parti et sa direction.

Lors de la venue de THOREZ à Montceau-les-Mines, siège de la direction fédérale, à l'occasion du congrès des mineurs, il se heurte sans détours à ce dernier. Abordant le sujet des Français prisonniers des Soviétiques, il n'hésite pas à dénoncer le sort atroce qui leur est imposé. A la colère non feinte de THOREZ, furieux de ce blasphème, il oppose sa conviction que toute armée est par nature portée à de tels comportements, quelle que soit sa couleur. Un propos de cette nature, au moment où l'Armée rouge bénéficiait, au-delà même de la stricte sphère d'influence communiste, d'un grand prestige, était insupportable pour THOREZ.

Sa position devenait alors intenable, d'autant plus que " derrière lui, il y avait du monde qui poussait ". La campagne électorale pour les élections législatives de l'automne 1945 fut l'ultime circonstance avant son départ. Ayant refusé de figurer en position éligible, le PCF pouvant légitimement espérer avoir deux élus, il était logique qu'il figure en troisième position, en tant que secrétaire fédéral, derrière WALDECK-ROCHET et François MERCIER, vieux cadre communiste d'avant-guerre. Or la direction fédérale imposa la candidature de Lucie AUBRAC, qu'il " n'avait jamais vue " et qui suscita chez les militants, " beaucoup de réticences ". Quelques mois plus tard, il donnait sa démission, se retirant sur la pointe des pieds, après avoir livré une autocritique où il n'engageait pas la confrontation. Une campagne en faveur de son exclusion fut arrêtée par WALDECK-ROCHET qui lui conserva son amitié, profitant de moment de détente communs passés dans une maison prêtée par un militant du village, BOUDOT. André PERNETTE se souvient de ces échanges où le futur secrétaire général " calme, droit, intègre ", opposait aux diatribes ou mises en garde de son ami un " tu exagères un peu " lourd d'approbation au moins partielle, signifiant qu'il n'était pas dupe des perversions des logiques d'appareil lorsque PERNETTE dénonçait les comportements courtisans, la servilité politique et l'arrivisme forcené. Comme en d'autre circonstances, sous son apparence de paysan un peu lourd, WALDECK-ROCHET manifestait sa capacité à garder des liens personnels forts, y compris avec des proscrits. L'affection étonnante que lui vouent encore beaucoup de gens dans la région s'explique probablement par cette

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

capacité.

Le bref passage d'Henri PERNETTE à la direction fédérale de Saône-et-Loire confirme donc l'originalité d'une figure militante qui associe une fidélité absolue à l'idéal communiste à une dimension libertaire héritée. Il est aussi révélateur des difficultés de la direction nationale à trouver des cadres fédéraux à la fois conformistes et aptes à gérer politiquement le délicat passage du combat libérateur et de la Libération à la politique gestionnaire et électoraliste mise en pratique. A moins qu'il ait été sciemment utilisé pour permettre une transition en douceur entre les exaltations du combat clandestin et les contraintes de la pratique gouvernementale.

3-Rémy BOUTAVENT, instituteur rural, député, en délicatesse avec l'appareil fédéral

3-1-L'enseignant, dans les tempêtes des années 30

Rémy BOUTAVENT naît en 1911 à Saint-Vallier, commune limitrophe de Montceau-les-Mines, de parents instituteurs laïcs. Il passe la majorité de son enfance, de 1914 à 1927, au Creusot, chez ses grands-parents maternels. Ses racines familiales le lient profondément à une région où ruralité et grande industrie vivent en profonde symbiose, y compris dans les généalogies. Ses souvenirs d'enfance sont nourris tout autant du contact avec la nature chez un grand-père paternel oiseleur que du souvenir des batailles homériques [462] livrées aux " Rouges " [463] . Ses premiers souvenirs politiques sont ceux des échanges entre un père mutilé de guerre, pacifiste farouche, anticolonialiste et socialisant, et un oncle chrétien progressiste, partisan du personnalisme de MOUNIER. La figure politique de ce père, ferme dans ses convictions mais ayant toujours refusé, par esprit d'indépendance, de s'engager dans un parti et pédagogue apprécié par ses élèves, a manifestement fortement contribué à façonner l'esprit de l'enfant puis adolescent.

Son milieu le porte naturellement, après des études au Cours complémentaire où son père enseigne Mathématiques et Physique-Chimie, à l'Ecole normale d'instituteurs de Mâcon, de 1927 à 1930. Celle-ci avait déjà accueilli son père, avant que deux de ses fils s'y préparent à leur tour à l'enseignement primaire. Dans une école que ses élèves-maîtres appelaient familièrement " La Roupane ", du nom de l'uniforme obligatoire, règne déjà un climat de grande liberté intellectuelle que je connaîtrai de 1963 à 1966. Rémy BOUTAVENT baigne alors dans un monde où études, œuvres laïques, théâtre amateur, premier pas dans le syndicalisme, découverte de l'amour sont profondément associés. Sans être organisé formellement, il appartient à un petit groupe se réclamant d'un communisme balançant entre l'attraction " du " parti et l'influence de tel ou tel militant

[462] Rémy BOUTAVENT, *Mémoire de vie, 1911-1979,* Le Cerf, 1992, 352p., p20.

[463] L'appellation n'est en rien politique. Elle désigne les élèves des écoles SCHNEIDER dont l'uniforme comportait un képi à liseré rouge. Ils étaient la cible de ceux de " la laïque ". Des gens de ma génération se souviennent qu'il en était encore parfois ainsi il y a une quarantaine d'années.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

trotskyste. C'est l'époque de ce qu'il désigne plus tard, du ton assuré de celui qui a trouvé la vérité, comme son " antimilitarisme de petit-bourgeois anarchisant ".

Les années trente sont pour lui celles des premières armes d'enseignant, à Cuiseaux d'abord, puis, à partir de septembre 1934 à Mont-Saint-Vincent, haute terre granitique dominant du haut de ses 602 m d'altitude le bassin industriel de son enfance. L'engagement définitif dans le PCF, l'implication dans les activités du mouvement " Amsterdam-Pleyel ", l'aventure des Auberges de jeunesse, l'exaltation du Front populaire, la fondation d'une famille enfin font de ces années une période intense et riche où l'homme se forge. Le début de la décennie a fait de lui un officier de réserve, à la suite du parcours commun à la majorité des normaliens, EOR puis service militaire. C'est donc comme communiste, mobilisable et jeune père de famille, qu'il voit monter les tensions internationales et le danger de guerre que constituent les régimes mussolinien et hitlérien.

3-2- D'une " drôle de guerre pas si drôle que ça " à l'oflag

La mobilisation l'affecte au 86e RI, au sein de la 16e DI. Après un bref cantonnement, jusqu'en novembre 1939 près d'Obernai, son régiment est affecté au triangle Strasbourg-Lauterbourg- Bitche, " tantôt aux avant-postes du Rhin et de la Lauter à plusieurs kilomètres devant la ligne Maginot, tantôt au repos dans les villages, évacués ou non " [464]. Il y découvre les absurdités de la " drôle " de guerre, mais aussi le fait qu'il est, du fait de ses engagements politiques, sous surveillance. La police des Deux-Sèvres ayant retrouvé chez une militante communiste une carte postale envoyée par BOUTAVANT à cette ancienne participante à un camp de vacances " Romain ROLLAND ", organisé à Mont-Saint-Vincent, en août 1939 et portant l'apostrophe " on les aura ! ", la sécurité militaire avait été immédiatement mise sur la piste d'un complot communiste. Deux officiers de la Justice militaire se présentent alors à son commandant de bataillon, homme " aux origines sociales modestes " et aux " sentiments républicains, laïques et antifascistes " qui l'a accepté dans son unité en toute connaissance de cause. Le hasard faisant que ce jour là le lieutenant BOUTAVENT était aux avant-postes avec sa section, le commandant BERGER, devant l'insistance des deux hommes, leur proposa une escorte légère pour atteindre l'officier et pouvoir l'interroger. Bien entendu l'affaire en resta là. Le hasard lui fit rencontrer, au cours de ces longs mois le futur évêque d'Autun, Mgr LEBRUN et Raymond SAMUEL, futur dirigeant de *Libération-Sud* à Lyon, sous le pseudonyme d'AUBRAC.

La percée allemande dans les Ardennes, les tentatives pour constituer un front sur la Somme amènent sa division à quitter la ligne Maginot lors des derniers jours de mai 1940 et, après un long voyage en train le voyant passer par le Creusot, venir prendre position à Estrées-sur-Noye. Après une âpre bataille, où il doit affronter des unités blindés avec des armes légères et quelques canons de 37 et 75 mm, le régiment est fait prisonnier. C'est alors pour lui et ses compagnons, le départ pour l'Allemagne, via la Belgique. Sa destination est l'Oflag IV-D, à quelques soixante km au NE de Dresde, dont il ne sortit que quatre ans et huit mois plus tard.

[464] Rémy BOUTAVENT, op. cit. p. 129.

vertu de la loi du droit d'auteur.

3-3- Prisonnier

Du récit de ces longues années de détention ressortent deux thèmes saillants : le soutien d'une large majorité d'officiers prisonniers à la politique pétainiste, ce jusqu'à une date très avancée, et l'organisation progressive d'un noyau résistant.

Les premiers temps sont manifestement très difficiles pour les quelques officiers communistes de l'Oflag, dont le biologiste Marcel PRENANT. Les Cercles PETAIN, organes de la Révolution nationale dans les camps de prisonniers règnent en maîtres et lorsque, à la suite du début de l'opération *Barbarossa,* est construite la baraque N°1 pour les juifs et les communistes, c'est dans une indifférence majoritaire que cela se fait.

Les exclus s'organisent cependant. Sous le masque des CERN (Centre d'Etude de la Révolution nationale) ils parviennent à maintenir une certaine activité intellectuelle. Avec des moyens dérisoires, ils parviennent à réaliser clandestinement un journal hebdomadaire de 4 pages, *Espoir,* dont 56 numéros sortirent d'avril 1943 à février 1945. Enfin, un GLN, groupe de Libération Nationale, reconnu par le CFLN, naît en mai 1943, regroupant tous ceux qui soutiennent tel ou tel courant de la Résistance.

L'approche des Soviétiques en février 1945 provoque, du 16 au 25, le transfert à Colditz où les prisonniers sont libérés par l'armée des Etats-Unis. Rémy BOUTAVENT est rapatrié le 21 avril et retrouve " son " Mont-Saint-Vincent dès le lendemain.

3-4-Militant, élu, au cœur des questions politiques de l'après Libération

Après une année scolaire 1945-1946 où il retrouve son enseignement, cette fois à Chalon-sur-Saône, principale ville du département, Rémy BOUTAVANT qui a rejoint dès mai 1945 le secrétariat fédéral dirigé par Henri PERNETTE et Arthur BERNIGAUD-*LATRASSE* se trouve placé comme candidat en position éligible sur la liste communiste aux élections législatives de novembre 1946. Non seulement cela lui arrive de façon totalement inattendue, mais la procédure suivie lui pose problème. En effet, le Bureau fédéral avait élaboré une liste de 7 noms, ratifiée par le Comité fédéral, mettant en position éligible WALDECK - ROCHET et François MERCIER, ancien ouvrier métallurgiste, membre du PCF depuis 1927, député en 1945, adjoint au maire du Creusot. Comme en 1945, Lucie AUBRAC occupait la troisième place, la suite de la liste étant constituée de " bons militants " [465] , BOUTAVENT occupant la dernière position. Or quelques jours après l'adoption de cette liste par le Comité fédéral, tombait la décision nationale : BOUTAVANT était placé en deuxième position, remplaçant François MERCIER réservé pour les élections au Conseil de la République qui suivaient immédiatement les législatives, en application de la nouvelle constitution. A cette procédure qui " n'était guère démocratique ", Rémy BOUTAVANT trouvait au moment où il écrivait ses mémoires une double explication : la proximité des " temps de la clandestinité " imposait des décisions prises au sommet et le fait que " dans le Centralisme démocratique, le pas était donné au centralisme sur la démocratie ". Le propos, tenu en 1992, n'aurait rien de très original dans la bouche d'un dirigeant

[465] Op. cit. p.222, parmi ces " bons militants ", on trouve Roger TRAMOY.

vertu de la loi du droit d'auteur.

communiste, s'il ne reproduisait pas des formulations similaires, tenues en des temps où le respect des décisions centrales ne souffraient pas la contestation. " Abasourdi " par la décision, Rémy BOUTAVANT s'y soumet cependant, mesurant " la lourdeur des difficultés " qui l'attendent, mais aussi ressentant une ***" satisfaction bien naturelle d'avoir été choisi par le Parti, parmi tous les militants du département, pour être le second de WALDECK ROCHET ".*** L'expression est révélatrice, venant après les réserves concernant le centralisme, le centre étant malgré tout identifié au " Parti ".

La pratique de l'élu BOUTAVANT, au cours des douze années où il représenta le département au Palais Bourbon, comme le comportement public du militant, ne manifestent pas grande originalité par rapport aux modèles habituels. Cependant, par petites touches, il fait preuve d'une réelle indépendance d'esprit, certes dans le cadre d'une orthodoxie sans grande faille, et formule des problèmes concernant les rapports entre élus et cadres de l'appareils significatifs des difficultés du PCF à concilier son intégration au parlementarisme, sa fonction tribunicienne et son fonctionnement stalinien.

A une époque où les exclusives contre les opposants sont sans réserve, où la figure du traître reste un mode de délimitation politique, il garde des liens amicaux avec des hommes en marge du parti comme Henri PERNETTE ; il fera de même plus tard avec un exclu comme Camille VAILLOT. Ce comportement lui est d'ailleurs reproché par André FAIVRE secrétaire fédéral. Une fois encore il est notable que sur de telles questions, c'est WALDECK ROCHET qui couvre. A l'égard de ses adversaires politiques, il entretient de cordiales relations avec un homme comme le chanoine KIR, pourtant vaillant pourfendeur des " moscoutaires ", mais avec lequel il partage la même verve populaire. Le chanoine le convoyait d'ailleurs fréquemment de la gare de Lyon au Palais Bourbon dans la limousine avec chauffeur que l'évéché de Paris lui accordait, origine d'un bobard circulant en Saône-et-Loire à propos du député qui circulait en Cadillac à Paris alors qu'il n'affichait qu'une vieille 202 dans son département.

Il exprime à plusieurs reprises, dans les débats internes exclusivement, ses difficultés politiques d'élu national avec le secrétariat fédéral et plus particulièrement son premier secrétaire, André FAIVRE. Dans un texte quelque peu postérieur à notre étude [466] (annexe n°28) mais qui au-delà d'un incident ponctuel pose des problèmes hérités de longue date, il met en cause sans détour les permanents fédéraux. La redondance de la formule " je n'admets pas ", à propos de l'attitude de l'un de ceux-ci et la revendication d'une spécificité du travail parlementaire [467] , sont révélatrices du décalage entre les hommes de l'appareil et les élus, amenés par leurs activité à être immergés dans la réalité sociale. Ses réponses à la formulation agressive d'un secrétaire fédéral , " je ne suis pas ton secrétaire ", sur le mode "je ne suis pas ton chauffeur " ou " je ne suis pas ton facteur ", au-delà de l'apparente médiocrité de la querelle, identifient la délicate délimitation, au sein du PCF, des modes politiques parlementaires et stalinien.

[466] Il en subsiste le brouillon joint en annexe et remis par son fils. Le contexte concerne la lutte pour le maintien de l'activité de la mine des schistes bitumineux des Télots, près d'Autun.

[467] La formule (p.2) " c'était une obligation parlementaire à laquelle il m'était impossible d'échapper " associée à l'idée que " chaque responsabilité amène des conditions de travail différentes " établit une distance entre l'élu et les autres militants.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Ainsi, même si cela apparaît peu dans ses comportements publics, Rémy BOUTAVANT vit, exprime, incarne une figure politique originale, en partie décalée. Ses protestations contre la mise sous tutelle par le PCF d'organisations comme l'UFF [468], ses propos privés contre les " brochures à deux pattes " à propos des dogmatiques, son trouble devant la ligne de son parti à l'égard de nombre d'anciens cadres résistants, ses dénonciations de l'ouvriérisme qui selon lui fait encore des ravages, renforcent et confirment cette dimension.

Il serait cependant vain et erroné d'en faire un oppositionnel. Sur l'histoire du PCF et tout particulièrement la période confuse allant du Pacte germano-soviétique au printemps 1941, il est d'une parfaite orthodoxie, comme en témoigne son hommage à son camarade Jean BERTHIER (annexe n°29). Ses protestations, si elles expriment de réelles questions politiques, s'efforcent toujours de rester au niveau des modes de mise en œuvre de la politique du PCF ; enfin la conclusion de ses mémoires manifeste, en novembre 1979, une pleine confiance pour l'avenir des idées auxquelles il a consacré une part majeure de sa vie.

Ces trois hommes, qui bien entendu se côtoyèrent, constituent chacun une figure originale du militant communiste, enraciné, surtout pour les deux premiers, en d'autres traditions politiques, dont leurs comportements ne les détachent pas complètement. Cette réalité manifeste à la fois une certaine diversité de ce que ses adversaires identifient comme " le " communiste, présupposé être la terne reproduction d'un modèle unique, mais aussi la difficulté ou le refus d'intégrer totalement cette diversité par le PCF. Vu sous une autre perspective, c'est aussi l'échec de ces hommes de peser sur les choix politiques de leur parti qui est révélé par leur histoire.

IV- LOUIS ET SACHA WALCZACK, OU RETOURNER EN POLOGNE, " CONSTRUIRE LE SOCIALISME "

1-Polonais de France

Les deux familles de Louis et Sacha WALCZACK sont originaires de la partie de Pologne sous domination allemande jusqu'au premier conflit mondial, de Posnanie pour le premier, de la région de Gdansk pour la mère de son épouse. Chacune des deux familles a eu des hommes mobilisés dans l'armée allemande en 1914 (annexe n°30), le père de Louis comme territorial étant donné son âge, mais ses oncles comme combattants, y compris sur le front français. Le témoignage de Louis WALCZACK [469], confirmé par le document joint en annexe et par le fait que l'un de ses oncles a été ordonnance d'un général allemand, avance que les Polonais incorporés dans l'armée de GUILLAUME II ne

[468] Analyse intégrée dans un rapport au CC du PCF, daté du 25 mars 1956 destiné à protester contre la lenteur de la mise en œuvre des perspectives nouvelles ouvertes par le XXe Congrès du PCUS. Que BOUTAVENT réagisse aussi rapidement au " Rapport KROUCHTCHEV " confirme sa gène à l'égard de la ligne précédente.

[469] Entretiens, 18 mars 1998, 4 juin 1998, 28 octobre 1998, 9 mai 1999.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

subissaient aucune discrimination due à leur nationalité. L'attribution de la croix de fer à cet oncle renforce cette affirmation.

Les parents de Louis, arrivés à Montceau-les-Mines en 1920, appartiennent aux premiers contingents de mineurs polonais venus combler les effectifs diminués par la guerre, dotés d'un contrat de travail de 10 ans. Louis insiste d'ailleurs, non sans une certaine véhémence, sur le fait que, contrairement à ce que certains historiens laissent entendre selon lui, ces familles ne sont pas arrivées en " miséreux, avec leur baluchon ". En effet, en une première étape, au début du siècle, ils avaient migré dans les mines de Westphalie où ils avaient acquis leur qualification de mineurs. Lorsqu'ils arrivent en France en 1920, venus d'Essen et Bochum, ils disposent d'un contrat en bonne et due forme avec la Compagnie des Mines qui a organisé ce qui est un véritable déménagement collectif, avec wagons pour les meubles et wagons de voyageurs. Louis est d'ailleurs fier de montrer comme trace matérielle de cette histoire une monumentale armoire ainsi qu'une balance de ménage au riche décor émaillé, en parfait état de fonctionnement, acquises en Westphalie par ses parents et transportées jusqu'en Saône-et-Loire en 1920. La compagnie n'a pas négligé d'appointer les prêtres de la communauté, ce que Louis analyse comme une application pertinente d'un précepte bismarckien mettant en balance l'efficacité de l'encadrement du peuple par la religion et par la police. Louis naît deux années plus tard, en 1922, dernier enfant d'une famille dont les quatre aînés sont nés en Allemagne. Il lui reste de cette histoire le fait de parler les trois langues. Chez ses parents on parle polonais et allemand. En effet, au cours de leur enfance, ses parents sont allés à l'école allemande et il se souvient des récits de sa mère de l'amende que sa grand-mère dut acquitter parce que la fillette avait parlé polonais à l'école. Louis fait à ce propos un parallèle avec *Le cheval d'orgueil* de Pierre Jakez HELIAS et les méthodes de lutte contre le breton.

Son épouse Sacha est elle aussi née en France, en 1931, de parents arrivés parmi les premiers immigrés polonais. Le projet familial de ses parents diffère de celui des WALCZACK ; leur but est de " gagner de l'argent puis repartir au pays ". D'ailleurs, au contraire de ceux des parents de son mari, le père et la mère de Sacha ont gardé des liens étroits avec la famille restée en Pologne, si bien qu'en 1938 la mère et la fille séjournent plusieurs mois au pays, avant le retour, perçu alors comme définitif, de toute la famille, en 1947.

Commence alors pour les deux familles l'histoire de la mine et de la communauté polonaise de Montceau-les-Mines, Saint-Vallier, Sanvignes, Blanzy. Les conditions de vie dans les cités construites pour les Polonais, près des puits de mine, aux Gautherets, à Darcy amènent Louis WALCZACK à s'élever contre un double manque de discernement : celui de ceux qui, séduits par l'apparence extérieure plutôt flatteuse des maisonnettes négligent l'absence d'eau, le chauffage insuffisant ; celui symétrique de ceux qui imputent le manque d'hygiène, non à l'insuffisance des bornes fontaines et des toilettes extérieures (1 pour 10 familles), mais à un comportement inné des habitants. De même qu'il tient à ce que soit établie la situation initiale des premiers mineurs polonais arrivés, il fait état du déclassement que subit son père, chef de poste dans les mines de Westphalie, embauché comme manœuvre, tout juste promu mineur par la suite, par la Compagnie des Mines de Blanzy. Il décrit avec colère le sort terrible de certains de ces hommes, le temps

vertu de la loi du droit d'auteur.

de la retraite étant venu pour les plus âgés. Chassés d'un logement lié à l'emploi, réduits à la misère par une retraite minuscule de 30F par mois, ces hommes sont souvent livrés à la déchéance. Louis se souvient, enfant, en avoir vus, chassant les chiens du voisinage pour les manger avec quelques pommes de terre, le tout arrosé jusqu'à l'ivresse par de l'alcool à brûler, bon marché mais aux effets dévastateurs. A ces difficultés de la vie quotidienne, à la dureté du métier de mineur s'ajoute, en particulier pour les parents WALCZACK,une insertion délicate. Proches du PCF, liés au PC polonais jusqu'à sa dissolution par STALINE en 1938, repliés alors dans la seule CGTU, ils sont mal considérés par une majorité de compatriotes, soumis à la forte pression d'un clergé polonais particulièrement traditionaliste. Il y a là, un facteur majeur de rapprochement avec leurs camarades de travail français. En ce domaine, ils anticipent ce que réalisa puissamment le fait résistant, l'intégration massive des Polonais dans le peuple du bassin minier. La sœur de Louis est la première jeune polonaise, et la seule avant la guerre, qui ait épousé un français, Marceau THOMAS, militant du PCF.

En 1939, Louis n'est pas mobilisé, n'ayant pas encore atteint ses 18 ans, contrairement à ses frères. Sur ce point aussi, il tient à rectifier vigoureusement la thèse traditionnelle de l'engagement volontaire des Polonais de France. Il affirme que c'est sur consigne du consulat, relayé par le syndicat des mineurs, que les Polonais du bassin minier ont été pratiquement obligés de s'engager. Ses deux frères, ainsi mobilisés, furent prisonniers et selon Louis, alors traités comme des soldats français.

2-L'aventure maquisarde

Le parcours du jeune résistant qu'est Louis WALCZAK l'amène à rencontrer des situations qui nouent l'essentiel des questions soulevées par la réalité maquisarde.

Jusqu'en octobre 1943, il est sédentaire. Il participe à des actions de sabotage ferroviaire comme celui de Galuzot le 28 juin 1943, tout près de Montceau-les-Mines et celui de Saint-Didier-sur-Arroux, en octobre. Lors de cette action, qui provoque la mort de 90 Allemands, il est sous les ordres de *GASTON*, juif polonais venu de Paris pour combler les vides terribles provoqués par les arrestations de 1942-1943 dans le dispositif communiste du Bassin minier. C'est d'ailleurs cet épisode qui provoque son départ et sa plongée dans la clandestinité. Ce détail confirme ce qu'aujourd'hui il affirme qu'il ignorait alors : son appartenance au dispositif des FTP-MOI et non à celui des FTPF locaux, même si les deux structures se superposent en partie. *GASTON,* reconnu dans la rue par un dénommé BRELOT dont il avait volé la bicyclette est ceinturé par ce dernier, livré à la police et arrêté. Au cours d'une opération de reconstitution de l'attaque du train, il tente de s'enfuir et est alors abattu. Louis reçoit l'ordre de rejoindre un paysan polonais, à Châtel-Moron, village situé sur les lignes de crêtes qui séparent le Bassin minier du Val de Saône. C'est pour le jeune résistant la plongée dans la clandestinité.

Commence alors pour lui une année de vie maquisarde qui, au fil des liaisons et des mutations, le voit parcourir une grande partie de ce vaste département qu'est la Saône-et-Loire. A son premier point de chute, Châtel-Moron, il côtoie un groupe de 10 prisonniers soviétiques évadés auxquels il obtient des cartes de ravitaillement grâce au secrétaire de mairie. Il est ensuite envoyé à Saint-Loup-de-La-Salle, en plein Val de

vertu de la loi du droit d'auteur.

Saône, entre Beaune, Verdun-sur-le-Doubs et Chalon-sur-Saône. Il témoigne [470] de la présence d'un autre groupe de Soviétiques, à la ferme de la famille JULLIOT, commandés par le capitaine *VASIL,* " un gars comme ça ", dont une partie fit scission pour aller en Côte-d'Or fonder un groupe relié à Paris, dont la présence est attestée par plusieurs témoins. Ces circonstances confirment la présence importante dans la région d'éléments de la MOI. Au printemps 1944, il est muté à Saint-Bonnet-de-Joux, en pays charolais, où un mineur communiste de Saint-Vallier, Louis BOUSSIN-*CHARLOT*, chassé lui aussi de la ville par la répression, a fondé un maquis, embryon de ce qui deviendra le grand maquis FTP *VALMY*. Enfin, au moment du débarquement, il est envoyé à Uchon, avec son frère André et son beau-frère Marceau THOMAS- *JOJO*, militant du PCF, menuisier ayant fourni les première armes au maquis en restaurant les crosses des fusils brisés lors de la débâcle de 1940 et récupérés par ceux qui instinctivement percevaient qu'un jour viendrait le temps de la revanche. Sur ces crêtes granitiques que constitue le massif d'Uchon, dominant le bassin d'Autun et le bassin du Creusot, il s'agit de préparer la logistique permettant d'accueillir les mineurs de Montceau-les-Mines, qui après d'ultimes actes de résistance sur les puits doivent être envoyés au maquis. Lorsque la logistique est prête, " l'état-major arrive ".

Ces pérégrinations l'amènent à être en contact avec différents dispositifs résistants. S'il découvrit après la guerre qu'il relevait de la MOI et non des FTPF, tout en ayant appartenu à des groupes de ceux-ci comme celui du lieutenant Antoine BAR- *BARBU*, il se souvient avoir été en présence, hormis bien entendu son supérieur polonais BARGIEL, de cadres communistes comme le colonel VASLANTKEWITZ-*WUJA* haut responsable de la MOI, qui avait succédé à *GASTON*, retrouvé en Pologne après 1948 ou le russe VASIL, *HUGO,* polonais venu du nord de la France, Sandor VAS, communiste autrichien, libéré du camp hôpital de La Guiche par le maquis. Le passage de tels personnages dans les unités polonaises des maquis FTP du département confirme que ceux-ci ne sont pas seulement la forme organisée de l'ultime étape du combat résistant, mais aussi un élément d'une vaste organisation internationale, dont la MOI est l'armature et le champ d'action l'Europe entière.

D'octobre 1943 jusqu'à la libération d'Autun, il participe à plusieurs actions d'éclat. En 1943, il participe à l'attaque du centre de recensement du STO de Sanvignes, afin de détruire les fichiers. Le 24 mars 1944, aux côtés de maquisards de Genouilly commandés par Jean PIERSON et d'un groupe de FTP montcellien dirigé par le commandant *CHARLOT,* il contribue à la libération de 27 détenus du camp hôpital de la Guiche, ancien sanatorium où l'Etat de Vichy avait regroupé des détenus politiques, souvent anciens d'Espagne, atteints d'affections respiratoires et menacés à tout moment d'être livrés à l'occupant. Cette action, parfaitement organisée, bénéficiant de complicités internes, fut un succès total puisque elle fut effectuée sans faire couler le sang. Elle permit la libération de cadres importants, dont un ancien député autrichien, et la récupération d'un arsenal bienvenu. Enfin, il participe à la bataille d'Uchon, attaque du maquis par les Allemands, et à celle de la libération d'Autun.

[470] Ceci est confirmé par Gaston REBILLARD qui, bien que relevant d'un tout autre dispositif, est soigné après un accrochage avec les Allemands à la ferme JULLIOT par le médecin du village.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Il porte sur ces situations un regard intransigeant, tranchant brutalement entre ceux à qui il voue amitié et respect et ceux qu'il rejette comme des bandits, des opportunistes ou des " résistants d'opérette ". Parmi les premiers figure celui qui fut son voisin après la guerre, le lieutenant FTP Antoine BAR-*BARBU*, combattant courageux et efficace, chef impitoyable faisant exécuter ceux de ses hommes qui avaient utilisé son nom pour couvrir des vols masqués en réquisitions du maquis et le commandant FTP Louis BOUSSIN-*CHARLOT*, chef respecté du régiment VALMY. Ils ont en commun d'être des hommes de la mine, de ce peuple du bassin minier encore fortement lié au monde rural, authentiques résistants et n'ayant en rien bénéficié, après la Libération, des titres conquis au combat. Par contre, il porte un regard particulièrement sévère sur ceux qui se sont attribués, abusivement selon lui, un rôle militaire important, contribuant à la construction d'une histoire officielle transmise sans la moindre vérification critique. Il en est ainsi de BARGIEL, devenu cadre du régime polonais après la guerre, dont les écrits sont devenus la source principale de l'histoire des Polonais résistants, dont Louis WALCZAK reprend méthodiquement toutes les affirmations pour en contester la plupart. Il exerce la même intransigeance à l'égard d'authentiques maquisards mais qui eurent maille à partir avec la justice après la guerre comme J.P KABACINSKY et Théodore PLONKA. Sans le moindre accommodement, refusant de relativiser quoi que ce soit, il les condamne pour avoir entaché l'image qu'il se fait de la Résistance.

3-Un bref après-guerre en France

La période qui suit la Libération ne constitue pas un moment saillant de l'histoire de Louis et de Sacha. Comme beaucoup de jeunes résistants communistes, Louis est immédiatement intégré dans multiples organisations, CGT, ARAC, Amis des anciens FFI-FTP. Comme la plupart de ses camarades mineurs du maquis, il reprend le chemin des puits, participant à l'immense effort des " gueules noires " pour fournir au pays et ses populations ce qui est encore la source d'énergie majeure. Sacha, après avoir suivi sa scolarité primaire à l'école polonaise, termine une formation de secrétariat et travaille, jusqu'en 1947, pour le Conseil national des Polonais, organisme lié au gouvernement de Varsovie, en assurant la liaison administrative entre les Polonais de Montceau-les-Mines et le consulat. Elle milite dans l'organisation *Grünewald*, liée au PC polonais, en référence à la victoire de 1410 contre les Chevaliers teutoniques. En 1947, sa famille repart en Pologne où le père meurt l'année suivante, à 49 ans. Pour Louis, la césure qui l'amène à partir est constituée par les grèves de l'automne 1948. Ce conflit brutal, violent, au cœur de la première crise de guerre froide, celle du blocus de Berlin, laisse manifestement chez lui une trace douloureuse. Alors que cet épisode fait l'objet chez la plupart de ses camarades d'une véritable mythification héroïque, mêlant courage et détermination authentiques à la nostalgie oublieuse de l'échec politique que fut cette grève, le discours qu'il tient aujourd'hui connecte deux dimensions, celle d'avoir dû assumer de lourdes responsabilités pour lesquelles il ne se sentait pas fait et celle d'avoir été effrayé par la répression menée contre les " meneurs ".

Ce départ pour un pays qu'il ne connaît pas, avec lequel le seul lien matériel est son passeport et la maîtrise de la langue, est entièrement politique. Rien dans son discours ne révèle le moindre lien subjectif avec un pays et un peuple, nulle trace d'une quelconque

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

idéologie du retour. Il part en militant politique convaincu que sa place n'est plus en France et que là-bas, en Pologne, s'ouvre la possibilité de construire une société nouvelle.

4-Serviteurs d'un " Etat policier "

Les témoignages de Louis et Sacha convergent pour dire que dès leur arrivée, ils sont " pris en main " par les autorités de l'Etat et du Parti communiste, estimant que c'était le cas de tous les Polonais de France volontaires pour le retour. Ils se retrouvent là où ils travaillent, à Geiwice, en Haute-Silésie, et se marient en 1948, donnant naissance à trois enfants. Elle est secrétaire-bibliothécaire d'un magasin de munitions de la police ; lui, après un stage à l'école de la police, est chargé de la surveillance des " curés, médecins, instituteurs ". Selon sa formule d'aujourd'hui, il est " dans l'Etat policier ", astreint à d'obscures besognes de surveillance, dont la médiocrité des situations concernées était inversement proportionnelle au temps qu'il fallait leur consacrer. Tout cela l'éloigne fort des rêves d'émancipation à l'origine de son retour polonais. Après trois ans de fonctions qui lui répugnent, il parvient à les quitter. Le couple se retrouve dans des fonctions plus économiques, Sacha comme responsable du personnel d'une ferme collective, lui comme garde forestier. Ils bénéficient alors d'une situation " confortable ".Il est victime de tracasseries diverses, à la suite du passage clandestin de la frontière tchèque par l'un de ses frères et d'une accusation portée contre lui pour des trafics de bois les incitent à demander de rentrer en France. Il explique par le fait qu'ils avaient la nationalité française d'avoir pu quitter assez facilement la Pologne, en pleine guerre froide.

L'intérêt de cette partie de sa vie, plus que dans le détail des circonstances vécues, réside dans la perception qu'il a d'un pays vivant la marche vers le modèle de " démocratie populaire ", après l'épisode de la conférence de Sklarska Poreba et avec la crise de 1956. En tant que " communistes français ", et désignés comme tel par les Polonais, Louis et Sacha WALCZAK témoignent de situations révélant la complexité des processus politiques en cours en Pologne. Tout particulièrement, ils affirment avoir constaté une certaine collusion, n'excluant pas la rivalité, entre le parti communiste et l'Eglise catholique. Les cours de catéchisme donnés dans l'enceinte des écoles par des prêtres appointés par l'Etat, le baptême d'enfants de cadres communistes, " à 100 ou 150 km de leur résidence ", les sévices corporels subis par leur fils, parce qu'il n'assistait pas aux cours de catéchèse, sont autant de preuves, à leurs yeux, que ces deux instances de pouvoir, en violent affrontement, étaient par ailleurs en totale collusion contre ce qui leur apparaissait étranger " aux réalités nationales " polonaises. Pour ce qui est de la politique de collectivisation, fut-elle partielle, de la terre, Louis WALCZACK la qualifie de " grave erreur ", consistant " à mettre la charrue avant les bœufs ". Il entend par là que " le peuple polonais n'était pas préparé " à un tel bouleversement, qu'il " voulait la terre " et qu'il aurait fallu alors procéder par étapes. Alors qu'il s'affirme quasi rituellement " stalinien ", il trouve absurde " qu'avec 10 ha, vous étiez considéré comme un koulak ". Son épouse, dans le cadre de sa deuxième fonction, a pu constater la médiocrité de l'équipement utilisé dans les fermes collectives et surtout la faible motivation d'un personnel qui ne rêvait que d'un lopin individuel. Lui qui est né, a grandi, travaillé et combattu dans ce milieu d'un bassin minier où le monde de la mine vit en symbiose avec un monde rural proche dont la plupart

vertu de la loi du droit d'auteur.

des hommes du charbon sont issus, a compris que la socialisation de la société doit passer par des processus politiques et non par des transformations économiques inspirées de dogmes et appliquées de façon bureaucratique. Ceci permet de comprendre pourquoi l'épisode de 1956 ne l'a pas particulièrement marqué, qu'il ne cherche pas à s'étendre sur ce sujet, tant il estime qu'il ne remettait pas fondamentalement en cause ce qu'il dénonce.

5-Un accueil sans enthousiasme

Leur retour, en 1958, se fait dans un climat pesant. Il est doublement " marqué à l'encre rouge ", pour la mine, où la nationalisation n'a en rien supprimé la lutte contre les fortes têtes et pour le PCF où ce retour est jugé " douteux " et dont il considère lui-même que son alignement sur la politique de KROUCHTCHEV est une trahison des idéaux initiaux. On retrouve ici un aspect politique dont il faut dépasser la formulation initiale pour en identifier le sens profond. La contradiction entre la référence positive au " petit père des peuples " et la condamnation de la collectivisation forcée a déjà été identifiée ; il en est de même sur l'ensemble des questions politiques. Ce qui ressort de l'entretien ainsi que la fidélité de son attachement pour des gens marginalisés comme son vieux copain et chef de maquis Antoine BAR-*LE BARBU*, Antoine TISSIER ou Louis BOUSSIN-*CHARLOT* le situent aux antipodes des conceptions politiques staliniennes. En réalité, l'énoncé " je suis et resterai stalinien ", lancé brutalement, est pour lui une façon de se situer en extériorité avec tout ce qui s'est passé en France comme dans l'ensemble du mouvement communiste depuis 1956 et dont il estime que ce fut un éloignement de l'idéal auquel il se réfère avec vigueur. Le double ostracisme dont il est l'objet l'amène à ne pas reprendre d'activité militante, ce qui ne l'empêche en rien de suivre avec attention et acuité l'actualité politique, et à trouver du travail chez un ancien FTP qui possède une petite entreprise de maçonnerie et de terrassement. S'il n'a plus d'appartenance organisationnelle, il reste en contact avec ceux qu'il a côtoyé au maquis, mineurs comme BAR ou paysans comme Charles TUSSEAU ou J.M.BAUDRAS, celui qui disait des poèmes de Victor HUGO en travaillant la vigne de son patron.

V-UN EXEMPLE DE DIFFICULTE : LES RELATIONS MAL CONTROLEES AVEC LES ORGANISATIONS FEMININES

Dans plusieurs départements de la région, le PCF se heurte à des difficultés avec l'organisation dont il a suscité la naissance pendant l'occupation. Liée au FN, se réclamant du programme du CNR et représentée dans de nombreux CDL, cette organisation est cependant statutairement tournée vers " la défense des intérêts matériels et moraux " des femmes, la dimension féminine étant presque exclusivement réduite à la fonction maternelle. Le grand mouvement émancipateur des temps de libération porte vers l'UFF un grand nombre de femmes, plus attirées par le syndicalisme des femmes qu'elle incarne que par son arrière-plan politique.

Comme il le met en pratique dans les autres organisations, le PCF tient à placer à des postes de responsabilités des femmes notoirement non communistes, afin d'afficher

vertu de la loi du droit d'auteur.

de façon ostensible le pluralisme revendiqué. Ainsi, en Saône-et-Loire, c'est Mme ROCHAT, mère du sous-préfet de Chalon, qui préside l'association, jouant selon son fils un rôle de " dame patronnesse de gauche ". Dans l'Yonne, cette fonction est assumée par Mme Vve SEGUIN, " d'opinions politiques très modérées " [471] . Par contre, dans les deux autres départements, ce sont des militantes communistes ou sympathisantes qui dirigent l'UFF. Dans la Nièvre la fonction est assurée par Mme CHAMPENIER, veuve et mère de résistants [472] , mise en avant par un parti jouant délibérément sur la sensibilité aux martyrs. En Côte-d'Or, l'association est dirigée par Simone FAGARD- *CLAUDE*, épouse du directeur du *Travailleur*, organe de la Fédération du PCF, propulsée à ce poste à la Libération.

Si en Saône-et-Loire comme dans la Nièvre le dispositif choisi fonctionne sans problèmes particuliers, les deux autres départements voient l'UFF agitée par des crises internes accélérant et amplifiant un déclin général.

Dans un rapport de synthèse [473] intitulé " Les femmes et le problème politique à la veille des élections ", adressé en février par le service régional des RG à la Direction de la Sûreté nationale, les RG font état des difficultés internes à l'UFF dans le département de l'Yonne. Il rappelle que dès le congrès du 7 décembre 1944, la trésorière, par ailleurs représentante de l'organisation au CDL, avait été destituée pour " les nombreuses irrégularités " constatées dans la comptabilité. Son remplacement au CDL fut alors l'objet de heurts entre la majorité des congressistes, non communistes, et les représentantes du PCF, ces dernières parvenant finalement à imposer leur candidate. Le rapport constate par ailleurs la modestie des aides matérielles réalisées, malgré les objectifs affichés. Ainsi la mobilisation pour " aller témoigner aux soldats du front la reconnaissance de l'arrière " ne se solda que par un convoi, le 1er février 1945. Enfin, il perçoit une différence entre les villes où l'UFF " stagne ", la " politique cachée " étant " de plus en plus connue ", et les campagnes, où des adhésions collectives, " uniquement dans un but social ", sont observées.

Un problème quasiment similaire se pose à Dijon, où, selon un rapport au commissaire des RG en date du 11 novembre 1944 [474] , l'arrivée à la tête de l'organisation de *CLAUDE* a apporté un " changement très net ", cette dernière menant " une vie dispendieuse " et ne tenant " aucune comptabilité sérieuse ". L'auteur du rapport rapporte des interventions destinées à ***" éviter le préjudice ainsi porté à l'esprit et au fonctionnement de l'UFF de même qu'aux familles qui sont en droit d'attendre des secours de cette organisation "***. Le rapport joint la photocopie d'une pétition venant de résistantes exigeant l'exclusion de *CLAUDE*, ce qui advint, cette dernière étant remplacée

[471] Selon une note des RG de Côte-d'Or, AD21 W21440.

[472] Son mari est mort au maquis et son fils, Roland est tombé au front à l'automne 1944. Ces figures héroïques furent très utilisées par le PCF, via Mme Champenier.

[473] AD21 W21440.

[474] AD21 40M249.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

par Claudine CADOUX.

Ces circonstances mettent en lumière la difficulté du PCF, à partir de la Libération, d'assurer fermement le contrôle des nombreuses organisations dont il a suscité la constitution. Cette politique, visant à une présence dans tous les secteurs de la vie sociale et à créer des viviers de futurs militants, lui pose un double problème. Elle multiplie les fonctions dirigeantes et amène à submerger certains jeunes cadres d'une pléthore de titres, ce qui amena d'ailleurs certains à s'éloigner [475] . Elle rend difficile, puis pratiquement impossible, du fait du durcissement du climat politique, la cohabitation avec des femmes " patriotes " ou " démocrates " qui, sauf lorsqu'elles sont des compagnes de route, sont de moins en moins susceptibles de cautionner les manœuvres d'appareils. Le recul progressif d'activité constaté par les compte rendus policiers, tout au long de la période couverte par cette étude, est le résultat manifeste de ces contradictions.

VI-UN PCF MOINS HOMOGENE QUE CE QU'IL VEUT FAIRE APPARAITRE, MOINS MONOLITHIQUE QU'IL N'EN A ETE DIT

Le durcissement du débat politique dès les premiers mois suivant la Libération et bien plus l'isolement du PCF dans le contexte de la guerre froide suscitent chez celui-ci un comportement de forteresse assiégée ne laissant que peu de place, sinon aucune, à l'expression libre, au débat ouvert. Il s'agit de proposer " aux masses " l'image d'un parti en ordre de bataille, cohérent et discipliné. Ceci implique qu'un voile opaque soit tiré sur les circonstances faisant problème et que l'utilisation de la figure du traître serve à évacuer les parcours hétérodoxes de certains anciens communistes. Singulièrement, cette opération politique est confortée par les adversaires du PCF soucieux de démontrer sa dangerosité politique en insistant sur sa cohésion. De même, tous ceux qui, à l'instar des individualités analysées plus haut, ont eu maille à partir avec l'appareil du PCF, se sont le plus souvent imposé le silence sur les circonstances de leur difficultés, le souci de " ne pas faire le jeu de l'adversaire " servant de butoir. Mais derrière la façade monolithique qu'il se constitue, le PCF masque des divergences, des lignes de fracture révélées tant par les archives des Renseignements généraux manifestement bien infiltrés dans les instances du parti que par les témoignages, souvent tardifs, de ceux qui se considèrent aujourd'hui comme délivrés de leur devoir de silence.

Les incertitudes, les tensions des temps de guerre pèsent manifestement sur des situation de paix. Plusieurs des cas envisagés, Antoine TISSIER, Marcel ASMUS, le couple DENIS-BLANC sont liés aux deux séquences. S'être opposé ou avoir manifesté des réserves au moment de la signature du Pacte germano-soviétique ; s'être trouvé, parfois à son corps défendant, au centre de situations difficiles comme les évasions, les contacts avec les autres organisations, les rapports parti-FTP ou FN ; avoir été un acteur de moments difficiles comme l'échec de l'insurrection du 6 juin dans l'Yonne ou la libération d'Autun sont autant de circonstances qui conditionnent en partie le devenir de cadres résistants au sein du PCF après la Libération. Dans un même registre, le sort de dirigeants nationaux se répercute sur la vie locale. A la suite de " l'affaire

[475] Max NEVERS en constitue un exemple éclairant.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

MARTY-TILLON ", un rapport des RG de Saône-et-Loire [476] , en date du 17 décembre 1952, observe que ***" depuis début octobre, des dirigeants CGT des mineurs de Montceau-les-Mines s'abstiennent de paraître aux réunions de cadres. Ils semblent se désintéresser de la vie de cette importante organisation syndicale… "***. Tous membres du PCF, ces hommes, parmi lesquels figure le responsable des Polonais de la CGT, manifestent, " selon l'informateur ", leur hostilité " aux sanctions prises contre MARTY et TILLON ". Venue d'un point de vue policier, cette appréciation recoupe et confirme les nombreux témoignages faisant état de l'extrême sensibilité de nombreux communistes anciens résistants aux difficultés de GUINGOIN, TILLON et autres dirigeants dont ils se sentent spontanément solidaires [477] .

Opèrent aussi dans les évolutions internes du PCF des traditions politiques originelles, enracinant ce parti dans de fortes réalités nationales et nouant de ce fait des contradictions avec les choix de la direction, en partie liés aux intérêts de l'Etat soviétique. Ainsi, en Saône-et-Loire, le bassin minier comme la zone rurale de la vallée de la Guye voient persister chez beaucoup de militants des traditions politiques fort éloignées de la *vulgate* marxiste-léniniste imposée lors de la période de bolchevisation.

Dans le bassin minier, avec les villes de Montceau-les-Mines, Saint-Vallier, Sanvignes, subsiste une vigoureuse tradition anarcho-syndicaliste. Pendant l'occupation, celle-ci a nourri un fort mouvement d'opposition, avec freinage et sabotage de la production puis montée massive au maquis, faisant de Montceau-les-Mines une des 17 villes françaises détentrices de la médaille de la Résistance. Au cours de la séquence de l'après-guerre, c'est dans les grèves de l'automne 1948 que cet élément constitutif de la conscience collective d'une large fraction du peuple du bassin trouve une expression ultime. L'épisode majeur de ces grèves faisant depuis l'objet d'une véritable mythification fut l'affrontement des mineurs avec les gendarmes envoyés libérer les puits. C'est autour de la neuvième écluse du Canal du Centre devenue depuis un lieu de légende qu'il se produisit le 22 octobre 1948, s'achevant par la neutralisation de 120 gendarmes et de leurs 3 officiers, désarmés, délestés de leurs uniformes et enfermés dans une salle de douches de la Mine. Il fallut, le lendemain, l'intervention des députés communistes Rémy BOUTAVANT et WALDECK-ROCHET pour obtenir leur libération. Les suites judiciaires de l'opération se traduisirent par 99 inculpations, dont 55 détentions provisoires, des jugements relativement modérés du Tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône suivis d'appel à minima pour la quasi-totalité des cas, et un second jugement beaucoup plus sévère, prononcé à Dijon. L'événement ne saurait être réduit à l'interprétation classique en terme de manœuvre instrumentée par l'appareil central du PCF. Si cette dimension fut bien réelle, elle ne saurait expliquer à elle seule l'ampleur de la mobilisation d'une population, les formes qu'elle prit et la force de la trace dans la mémoire collective. D'ailleurs de cette réalité montcellienne même ceux qui la regrettent en portent témoignage. Le fils de Rémy BOUTAVENT, qui fut responsable fédéral du PCF avant de prendre distance, exprime aujourd'hui ses propres réticences et rappelle celles de son

[476] AD71 703W5.

[477] C'est notamment le cas de gens déjà cités comme Camille VAILLOT, mais aussi de jeunes cadres du maquis comme Paul PISSELOUP-*commandant PAULO* ou André VAREYON.

vertu de la loi du droit d'auteur.

père à l'égard d'une ville " incontrôlable ", " versatile " [478]. Le transfert, dès 1945, du siège de la Fédération de Saône-et-Loire du PCF de Montceau-les-Mines à Chalon-sur-Saône n'est pas étranger à cette distance politique.

Constituant un des arrière-pays ruraux du bassin minier, avec de nombreux liens familiaux ou amicaux, nouant des réseaux complexes de sociabilité, la vallée de la Guye et ses contreforts tournés vers l'Ouest, voient la persistance d'une forme de conscience politique prenant racine au XIXe siècle, partiellement en compagnonnage avec le PCF, mais sous des formes bien éloignées de la figure des " brochures à deux pattes " [479]. Dans un cadre naturel associant prairies de fond de vallée, cultures céréalières sur les premières pentes et viticulture sur les éboulis des rebords calcaires des plateaux dominant la vallée s'est épanoui dès le XIXe siècle un vigoureux courant progressiste, au sein d'un paysannerie associant souvent petite propriété et métayage. Dans un département qui envoie en mai 1849 cinq députés démocrates-socialistes, extrême-gauche du moment, à l'Assemblée nationale, ce petit pays manifeste lui aussi la volonté de voter le plus à gauche possible. De cela subsistent de fortes traces. Lorsqu'il s'agit de trouver des référents, c'est de Victor HUGO et de Jean JAURES qu'il s'agit, associés à la Grande Révolution, celle de 1793. Se détache la figure de Charles TUSSEAU, paysan travaillant des terres du château de Bissy-sur-Fley, ancienne demeure de la famille de THIARD. Cet homme, d'âge mûr lorsque la guerre éclate, attaché au savoir et à la réflexion, exerce une influence décisive sur les jeunes hommes du pays, comme Paul PISSELOUP, fils de l'instituteur communiste du village ou Jean TORTILLER, jeune paysan. Ces hommes, profondément républicains, viscéralement attachés à leur terroir, épris de liberté, ont certes trouvé dans le PCF une façon d'être le plus radicalement des opposants, mais ne constituent en rien des militants disciplinés et alignés. C'est le combat résistant, parce qu'il connectait la double dimension de l'antifascisme et du patriotisme qui fut le moment où ces hommes furent le plus en harmonie avec leur engagement politique. Après, leur carte d'adhérent fut pour eux un signe de fidélité à un idéal, mais leur engagement resta limité [480]. La proximité géographique ne suffit pas à expliquer que les deux milieux, celui de la mine influencé par l'anarcho-syndicalisme et celui de la campagne, incarnant un républicanisme radical, aient constitué des liens puissants pendant l'occupation. Le grand maquis FTP *Jean PIERSON* de Collonge-en-Charolais comme la personnalité d'Henri PERNETTE incarnent cette proximité politique originale.

Une autre dimension de ce qui apparaît comme une certaine hétérogénéité politique du PCF concerne les réactions internes à la ligne politique légaliste, esquissée dès septembre 1944, clairement formulée par Maurice THOREZ dès son retour d'URSS. Dans le cadre de la campagne électorale pour les élections municipales du printemps 1945, les RG de la Côte-d'Or observent dans une note du 19 mars [481] que " certains remous se manifestent chez les "vieux communistes" locaux, visiblement surpris de la souplesse et

[478] Entretien 28 mars 1998.

[479] Expression de Rémy BOUTAVENT pour désigner ceux qu'il estimait frappés de dogmatisme.

[480] Daniel BOUTAVENT, qui a épousé la fille de Charles TUSSEAU, constate cette distance, pour la regretter.

vertu de la loi du droit d'auteur.

de la hardiesse de l'adaptation du leader THOREZ ". La référence à l'ancienneté des militants en question concerne leur ancienneté dans le Parti, et non leur âge biologique. L'observation révèle la difficulté de militants, ayant traversé les temps d'isolement puis de la Résistance, encore imprégnés du mythe du " Grand Soir ", à suivre les méandres des choix tactiques d'un parti de gouvernement, bien qu'il continue à tenir un discours radical. Dans un même registre, les RG d'Autun informent [482] le sous-préfet, le 23 mars 1946, que le député communiste du Creusot François MERCIER " paraît avoir déçu beaucoup de ses partisans ", qui " espéraient une nationalisation rapide des usines SCHNEIDER ". On a pu observer par ailleurs les réticences lors de la dissolution des Milices Patriotiques et surtout le faible succès de la remise des armes, épisode faisant surgir encore beaucoup de sourires entendus aujourd'hui lorsque la question est abordée. Les difficultés de cadres locaux, l'éviction, à l'échelle nationale, de 26 membres du Comité central, dont 15 titulaires tous anciens résistants, lors du XIIe Congrès en 1950, relèvent d'une même réalité politique : l'existence au sein du PCF d'une sensibilité nourrie de rêves d'insurrection, de rupture radicale avec la société capitaliste, de ralliement très réticent au parlementarisme.

Enfin des lignes de fracture apparaissent après la guerre entre des militants ayant appartenu à des dispositifs différents, ayant rallié le PCF à des moments différents. Des témoignages d'origine géographique diverse [483] font état de l'arrivée dans les structures du PCF, par le haut comme par la base, de gens inconnus jusque là, bénéficiant manifestement d'un grand intérêt de la part de l'appareil du Parti et qui tendent à mettre à l'écart ceux qui estiment, du fait de leur passé résistant, mériter un tout autre sort. D'autres situations mettent face à face des militants ayant opéré dans des dispositifs différents. C'est le cas dans l'Yonne où s'affrontent, après un compagnonnage amical, deux dirigeants, Robert LOFFROY-*capitaine SERGE* et Charles GUY-*commandant YVON.* Le premier est à partir du 15 juillet 1944 CER-FTP puis à la Libération commandant des Milices patriotiques de l'Yonne. Le second, chef de bataillon FTP, commandant adjoint des FFI de l'Yonne, avant de remplacer son supérieur hiérarchique, le lieutenant colonel SADOUL-*CHEVRIER* après son départ à la tête du 1er régiment du Morvan intégré à la Ière Armée. Après le retour de LOFFROY, parti lui aussi achever la libération du territoire et l'exécution du nazisme, les deux hommes se retrouvent naturellement au sein de l'Association des Anciens FFI-FTPF de l'Yonne que Charles GUY préside. Robert LOFFROY [484] , manifestement encore ulcéré par les suites de leurs relations, admet aujourd'hui qu'il trouvait Charles GUY " tellement sympathique, gentil, serviable, prêt à rendre service avec un cœur énorme ". La rupture entre les deux hommes intervient en 1948-1949, lorsque LOFFROY, après y avoir longtemps résisté, finit par reconnaître les accusations portées contre GUY, à propos de ses activités entre 1941

[481] AD21 W21441.

[482] AD71 W116690.

[483] Notamment Paulette ASMUS pour Dijon et André VAREYON pour Oyonnax qui constituait alors un véritable bastion du PCF.

[484] Entretien 18 décembre 1996.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

et 1943. GUY est alors accusé de collaboration économique, notamment d'avoir travaillé sur un chantier proposé par l'occupant au Creusot en 1944. Il est exclu de l'Association qu'il présidait et du PCF de l'Yonne. Après une campagne publique de dénonciation, il est poussé à quitter l'Yonne en 1952 pour rejoindre son département natal, la Dordogne et sa préfecture Périgueux, où il retrouve rapidement des responsabilité dans ce qui est devenu l'ANACR. Les faits qui lui sont reprochés concernent la période 1941-1944. Avant et après, il est un responsable communiste, présenté comme cadre, " chargé de suivre les FTP ". Entre temps, il a développé sa petite entreprise de peinture en bâtiment, avec 26 ouvriers déclarés à l'office du travail d'Auxerre en 1944 et bénéficié d'un prêt de 300 000 F de la part de B., " roi de la collaboration économique " [485] et travaillé, en particulier pour des chantiers de peinture de camouflage pour l'occupant. Ces activités ayant été dévoilées à partir de 1948, il fait figure de traître, pour avoir joué double jeu et contribué à l'effort de guerre allemand. La découverte de cela par Robert LOFFROY, modeste agriculteur, homme intègre, sinon puriste, est d'autant plus dramatique qu'il lui avait jusque là accordé " confiance " et " amitié ", d'où une réaction brutale et une action persévérante pour le chasser, tout en déplorant l'effet désastreux dans l'opinion. En fait, l'affaire est plus complexe. GUY, au moment où il " décroche ", s'installe à son compte alors qu'il était jusque là ouvrier [486] , et selon le même rapport des RG se déclare en novembre 1942, en cessation d'activité, tout en poursuivant celle-ci. D'autre part, pendant cette période, il est lié à Jean JEROME donc au dispositif économique du PCF. Robert LOFFROY admet d'ailleurs cela, son beau-frère ayant aperçu l'homme de l'ombre chez Charles GUY. S'ajoutent les activités de Charles GUY à Périgueux. Etant donnés les liens entre l'ANACR et le PCF, la vigilance de ce dernier à l'égard des cadres, il serait tout de même étonnant que si les accusations portées à propos de ses activités de 1942 à 1944 étaient justifiées, jamais Charles GUY n'aurait retrouvé, fût ce loin de l'Yonne, des activités de représentations dans l'ANACR. La réalité est plus prosaïque : tout ce qui précède, avec de plus le fait que les activités professionnelles de GUY privilégiaient la proximité de la ligne de démarcation, va dans le sens d'une activité de couverture, servant de plus de source de financement et que cette réalité n'était manifestement pas, et n'est toujours pas, intelligible aux militants de l'Yonne comme Robert LOFFROY.

Ces observations permettent de renforcer ce que l'approche de quelques parcours singuliers avait permis d'esquisser. Il s'en dégage une image complexe de l'organisation politique qu'est le PCF, où la force unificatrice de la formation, de l'information, du centralisme démocratique, le système de reproduction de la commission des cadres n'ont pu résoudre les contradictions générées par les héritages, les difficultés nées des situations de guerre comme de la cohabitation de dispositifs différents, enfin des virages stratégiques successifs.

Se pose alors l'inévitable question du maintien d'une apparente cohésion, du silence durable de ceux qui renâclent à suivre la ligne officielle et leur incapacité à constituer une alternative [487] . En plus de l'épouvantable contrainte que faisait peser le climat de guerre froide, ce qui précède permet d'avancer que joua alors le poids d'une défaite politique

[485] Idem.

[486] AD89 1W319.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

initiale qui provoqua soit le retrait subreptice soit le repli interne. Dans cette seconde hypothèse, toutes les attitudes, de celle l'oppositionnel de service, toléré parce que contrôlé, à celle du replié bougon eurent en commun une totale impuissance politique.

[487] Le faible poids numérique comme l'incapacité politique à fonder une politique nouvelle du groupe d'opposition UNIR en est une éloquente illustration.

vertu de la loi du droit d'auteur.

vertu de la loi du droit d'auteur.

PARTIE III DU MAQUIS A L'ARMEE REGULIERE DES SOLDATS DE L'AN II ?

Le 13 septembre 1944, le général de GAULLE, président du Gouvernement provisoire de la République française, déclare à ses ministres: ***" La situation des FFI de 1944 est similaire à celle des bataillons de 1791-1792 vis-à-vis de l'armée de ligne et c'est le même problème qui s'est posé à l'époque. La solution adoptée par CARNOT fut d'amalgamer un bataillon de ligne à deux bataillons de volontaires. On pourrait s'inspirer de cette solution pour constituer les FFI en bataillons de volontaires "***. La référence historique est quelque peu incertaine quant à la chronologie. Jusqu'en août 1792, CARNOT n'est que député à l'Assemblée Législative et c'est seulement à partir de son entrée au Comité de salut public, en août 1793, alors qu'il est député à la Convention, qu'il s'occupe exclusivement des questions militaires. Il élabore effectivement, pour la mettre en œuvre au cours de l'hiver 1793-1794, assisté de PRIEUR DE LA COTE D'OR, la politique de l'amalgame à laquelle le général de GAULLE se réfère. L'erreur, même s'il n'est pas exclu qu'elle procède des hantises que suscite encore la période en question, ne porte pas sur l'essentiel. Celui-ci gît dans le parallèle historique établi par de GAULLE entre les FFI de la Libération et les volontaires de l'An II et dans la possibilité qu'il ouvre de procéder à une politique similaire d'" amalgame ". Le moment n'est pas fortuit : la veille, à Nod-sur-Seine, en Côte d'Or, les mâchoires de la tenaille constituées par des unités de l'Armée de Patton venues du Nord-Ouest et l'avant-garde de l'Armée B arrivant de Dijon s'étaient refermées sur les dernières unités allemandes refluant depuis le Sud-Ouest. Une nouvelle phase de la libération du territoire s'ouvrait avec la perspective

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

d'empêcher l'ennemi de constituer des lignes de défense de la Bourgogne à l'Alsace et d'atteindre au plus vite le Rhin. Parmi les problèmes à prendre en compte figuraient l'épuisement des hommes, en particulier ceux qui avaient accompli la terrible campagne d'Italie, l'impossibilité de maintenir en ligne des troupes africaines inaptes à affronter l'hiver alsacien ou franc-comtois et l'existence d'une masse de plusieurs centaines de milliers de FFI, où les résistants de la première heure côtoyaient de quasi adolescents ralliés en masse aux maquis de la fin 1943 à l'été 1944. L'idée de l'amalgame intègre les besoins en effectifs de l'armée et la crainte de voir la masse des FFI, inoccupés dès lors que la Libération est accomplie, devenir une force incontrôlable.

Mais ce que de GAULLE ne présente que comme une possibilité a déjà trouvé des débuts de réalisation, avant même que celui-ci ne se soit imposé définitivement comme chef unique des forces de libération. La constitution, en Afrique du Nord, sous la houlette du général de LATTRE de TASSIGNY, d'unités intégrant armée d'Afrique, évadés, engagés volontaires et FFL représentait déjà un début de réalisation d'un tel projet et rencontrait déjà tous les défis d'une telle entreprise.

Dans le cadre de cette étude, la question de l'amalgame permet, après en avoir rappelé la genèse, de s'interroger sur la façon, parfois houleuse, dont il se réalisa pour les FFI présents en Bourgogne en septembre 1944, qu'ils soient issus des maquis locaux ou venus de l'extérieur comme le GMSO ou Colonne SCHNEIDER, puis d'envisager les conditions de l'engagement au combat des unités ainsi constituées. Ceci permettra de s'interroger sur l'adéquation de ces réalités au projet initial, comme sur la mémoire de cet épisode majeur dont sont aujourd'hui porteurs les anciens acteurs de cette aventure. L'histoire toute particulière du 4e Bataillon de Choc permettra d'éclairer bien des questions soulevées par cette analyse.

CHAPITRE 1 : GENESE ET ORGANISATION DE L'AMAGAME

I-L'AMALGAME, PENSE ET REALISE PAR LE GENERAL DE LATTRE DE TASSIGNY

1- Une continuité de préoccupation

La politique développée en Afrique, par celui qui prend le commandement de la IIe Armée le 26 décembre 1943 (celle-ci devient l'Armée B le 23 janvier 1944, puis la Ière Armée en septembre 1944) exprime profondément des convictions qu'il a maintes fois manifestées. Celle dont tout procède est que l'armée française doit être réellement nationale, ce qui suppose qu'elle intègre harmonieusement toutes les couches de la Nation. Dès 1935, alors qu'il commande le 151e RI à Metz, régiment dont une partie des recrues est

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

constituée de jeunes parisiens venus des milieux modestes de la capitale, il crée un service social qu'il dirige lui-même. Michel DROIT note qu'il ***" établit un système de fiches individuelles, distribue des secours et accélère des promotions "*** [488] . C'est ce même souci qui le guide lorsque dans la lettre qu'il adresse à son épouse le 7 septembre 1944, depuis Mâcon libérée, il lui indique qu'il ***" peut se faire que je te confie ensuite le service social des unités FFI que j'aurai incorporées dans l'armée… "*** [489] **.**

2-De l'Afrique à Lyon

Construire une armée nationale, tâche à laquelle il s'attelle dès sa prise de commandement le 26 décembre 1943, se heurte à une double difficulté : fusionner en Afrique du Nord des forces disparates, séparées par de lourds contentieux, hommes de l'armée d'armistice, FFL, évadés de France, engagés ; mettre cette " armée nouvelle " ***" en phase avec la France nouvelle qu'enfante la Résistance "*** [490] . L'armée d'Afrique, qu'il décrit aux cadres du 18eRTS le 19 janvier 1944, comme ***" la représentation vivante de tout l'Empire en guerre…d'une exceptionnelle diversité qui recèle toutes les richesses… "***, doit donc se préparer à entrer en contact avec un pays que certains n'ont jamais connu, que les autres ont quitté depuis longtemps, avec ***" des unités constituées en-dehors d'elle, par des cadres en majorité improvisés…selon des méthodes propres et qui ont développé "des vertus révolutionnaires"… "*** [491] **.** De ces unités, il manifeste le souci d'en conserver l'originalité. Dans sa lettre à son épouse [492] il affirme sa volonté de ***" garder leur particularisme, leur caractère original, leur mystique dans ce qu'elle a de généreux, de pur, d'utilement révolutionnaire… "***. Il réitère publiquement cette préoccupation dans son entretien avec *Le Patriote*, à Lyon, le 9 septembre 1944. Rejetant l'hypothèse d'une " absorption pure et simple " des FFI par les unités de son armée, il préconise leur intégration " sans rien changer aux organisations qui les composent ". Pour lui, ***" il est indispensable de conserver leur nom, leur mystique et la fierté de leurs groupements. Leur esprit de corps comporte une telle fraternité qu'il est nécessaire de la conserver "***. Même si la formule " sans rien changer " relève plus d'une intention générale que d'une prise en compte au cas par cas de la situation sur le terrain, reste que la réitération, dans un courrier privé et dans une adresse publique, de sa volonté de conserver l'apport résistant en confirme l'authenticité. La redondance de " mystique ", l'insistance mise sur la " pureté " de l'acte résistant illustrent une conception de la guerre fort éloignée d'une simple rationalité d'exécution

[488] ***Michel DROIT, De LATTRE, maréchal de France, Ed. Pierre Horay Flore, Paris 1952, p.28.***

[489] ***Général de LATTRE DE TASSIGNY, Récits, écrits, 1944-1955, Plon, p.155.***

[490] ***Cité par le colonel REYNAUD, professeur à l'Ecole de guerre, Actes du colloque L'amalgame organisé les 7 et 8 février 1987 à l'Ecole militaire, édités par la commission d'Histoire de l'association " Rhin et Danube ", p. 12-13.***

[491] ***Idem.***

[492] Général de LATTRE, op. cit. p.55.

vertu de la loi du droit d'auteur.

mais l'intègre en profondeur dans la vie d'une nation.

En contrepartie de cet effort, il doit selon lui y avoir une réponse forte. Dans son Histoire de la Ière Armée française, il observe, à propos de " la jeunesse de France " et de la guerre qui conditionne son avenir, qu'il " eût été inadmissible qu'elle fût seule à ne pas (en) porter le poids, alors que sur notre sol même, les jeunesses de notre Empire et du monde anglo-saxon se sacrifiaient généreusement ".

3-Construire une armée nationale

L'amalgame, même si jamais le terme n'est ici prononcé, est donc entièrement présent dans la philosophie de la nation, de l'armée, de la guerre que formule de LATTRE. Il répond à sa double préoccupation : reconstituer une armée authentiquement nationale, représentative de toutes les couches de la population et intégrer sans les dissoudre, les forces et la dimension " révolutionnaire " de la Résistance. Ce qu'il réalisa en Afrique relève, selon le colonel REYNAUD, professeur à l'Ecole de Guerre, d'une préparation " à l'amalgame " et non " de l'amalgame " [493]. Ce dernier, loin d'avoir été préparé techniquement, seules les bases en ayant été jetées, l'a été politiquement, " au sens clausewitzien du terme ". Cette préparation était la mise en œuvre des idées du général. Sa note sur le moral des troupes du 24 février 1944 exprime ses préoccupations et intentions : ***" Un souci particulier me hante. Je veux que cette armée française qui renaît soit prête à devenir d'emblée l'armée de la France. Il faut donc qu'elle soit par avance en accord, je dirai même en phase avec la France nouvelle qu'enfante la Résistance "***. Manifestement, les mots sont soigneusement pesés. Les formulations " d'emblée " et " par avance " expriment fortement son souci de préparer l'outil qu'il forge à être " en phase " avec la réalité particulière du fait résistant. Ainsi, il fallait mener de pair une première tâche : brasser, fusionner les éléments disparates dont il disposait, legs complexe d'une histoire difficile marquée par la défaite de 1940 et les ambiguïtés de l'attitude de l'armée d'armistice et préparer cet ensemble à entrer en harmonie avec une France résistante si éloignée des réalités algériennes. Sur ce plan, la réalisation pratique mise en place à partir de début 1943, suite à la conférence d'Anfa, prépare en partie la politique de l'amalgame, à partir de septembre 1944, en France libérée.

II-EN AFRIQUE, NECESSITES ET CONTRAINTE D'UN PREMIER AMALGAME

1-Un héritage complexe et difficile à gérer

Dans un contexte dominé jusqu'en avril 1944 par la rivalité de GAULLE-GIRAUD et par les combats de Tunisie, de Corse, de l'île d'Elbe et d'Italie, sont réalisés la fusion et le brassage de forces disparates, opération constituant une sorte de " premier amalgame " [494].

[493] Colloque *L'amalgame,* op. cit. p.14.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Il s'agit de fusionner dans des unités combattantes uniques des éléments de l'armée d'Afrique, des FFL, des évadés, des engagés. L'attitude de la première lors du débarquement de novembre 1942, les souvenirs encore douloureux des combats de Syrie rendent bien délicats ses rapports avec les trois autres groupes. Si les évadés et les engagés, moins nombreux et d'influence plus modeste, pèsent moins, il reste néanmoins que beaucoup de réticences subsistent à l'égard de l'ancienne armée d'armistice. A leur égard, cette armée régulière et les FFL se livrent d'ailleurs à un véritable racolage pour attirer les évadés dans leurs rangs. Dans sa communication au colloque de 1987 [495], le bâtonnier BONDOUX a témoigné de la douloureuse surprise de ces hommes, ancien cadres d'active ou jeunes gens décidés à se battre, qui avaient tous connus la filière espagnole et ses longs mois de prisons, de voir les officiers généraux des deux forces faire assaut de propositions flatteuses pour les attirer à eux, à grands coups de promesses de dotations en matériels que la partie rivale ne saurait bien évidemment leur fournir. Il témoigne avoir vécu, à l'instar de ses camarades, cette situation comme " un drame " et un déchirement. Enfin une partie de l'armée d'Afrique et la quasi totalité des évadés et *a fortiori* des mobilisés avaient une formation militaire nulle ou très limitée.

2-Des décisions brutales

La réponse du général de LATTRE fut alors duale : brasser et former, y compris en forçant les choses, afin de briser ces barrières, de forger un outil homogène et performant.

Le 2e régiment de Dragons, dont l'histoire recoupe celle de la libération de la Saône-et-Loire avec notamment sa participation décisive bien que tardive à la bataille d'Autun, constitue un exemple éclairant de la façon dont procéda de LATTRE [496]. La reconstitution de ce régiment avait été décidée en l'honneur de l'exploit du capitaine DE NEUCHEZE, arrêté par la Gestapo, détenu à Compiègne, évadé. Il avait alors réussi l'étonnant exploit de transférer l'étendard de ce vieux régiment en Afrique du Nord à bord du sous-marin " *L'Aréthuse* ". Restait à faire du régiment reconstitué sur le papier une unité de l'armée nouvelle. Deux temps majeurs ponctuèrent l'opération. Le premier, datant de fin 1943, fut une réponse à une crise interne frappant les effectifs squelettiques de ce qui n'était encore qu'une virtualité de régiment, avec des cadres évadés de France et des Spahis tunisiens, sans armement et donc sans affectation au combat. Cette situation, dramatique pour des hommes qui avaient traversé l'Espagne et la Méditerranée pour en découdre, provoquait des " désertions " vers la 1ere DFL du général BROSSET, auréolée de ses combats en Libye et en Tunisie. Tancé par le général GIRAUD, alors commandant en chef des troupes d'Afrique du Nord, le chef des Français libres trouva une réponse formidable au problème. Comme son prochain transfert en Italie s'accompagnait de dotations en matériel, il proposa simplement au colonel SAUZEY commandant le 2e

[494] Colonel Reynaud, op. cit. p.6.

[495] Bâtonnier BONDOUX, colloque *L'amalgame*, p 16-17.

[496] Bâtonnier BONDOUX, op. cit. p.17-20.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Dragons de lui fournir ses surplus, pilotés par ceux qui avaient " déserté " pour mieux se battre. Vint dans un deuxième temps " l'aventure de LATTRE ". Cette aventure fut le résultat de sa décision de briser délibérément une des plus prestigieuses unités de l'armée d'Afrique, le 2e régiment de Spahis algériens, en affectant deux de ses escadrons au 2e Dragons. Pour le bâtonnier BONDOUX, ce " régiment formidable ", " qui avait son unité, son esprit propre, sa mystique … a été véritablement cassé… ". Ce brassage, vécu comme " inhumain " par ceux qui l'ont subi, est conçu par le nouveau commandant comme nécessaire à la fusion de gens aussi disparates. Opère probablement le sentiment qu'il manifesta plus tard, dans sa critique de la note du général JUIN du 29 janvier 1944. A celui qui commande sur le front d'Italie et demande des renforts pris sur les forces dont de LATTRE travaille à faire un instrument pour la libération de la France, ce dernier rappelle [497], non sans perfidie, qu'il " est impossible de ne pas se souvenir …qu'alors que les Français combattants n'ont pas cessé la lutte depuis 1940, des officiers ayant de grandes responsabilités n'ont songé qu'après 1942 à "contribuer à l'effort de guerre des Alliés" (référence au souhait de JUIN de voir la contribution à cet effort renforcée en Italie) et cela sans avoir fait preuve au préalable, aux postes où Vichy les avait placés, d'un esprit de résistance réel ". Si l'allusion vise probablement JUIN en personne, il est difficile de ne pas y voir l'expression des réticences rencontrées lors de son commandement en Tunisie, avant son rappel en France début 1942.

3- Un souci permanent : la formation

Le corollaire nécessaire à ces restructurations était pour lui la formation. Et ce fut l'aventure de l'école des cadres de Doueira. Celle-ci bénéficie de l'expérience accumulée par les écoles de cadres que de LATTRE a fondées à chaque étape de ses commandements, Opme près de Gergovie comme commandant de la 13e région militaire en 1940, Salammbô en Tunisie, Carcan en Languedoc. Sous la férule du commandant QUINCHE, dont l'histoire recoupera celle du Commando de Cluny lors de la bataille d'Alsace, un véritable creuset est mis en place, où doivent fusionner les morceaux brisés délibérément par de LATTRE. Les décisions que le bâtonnier BONDOUX avaient perçues comme inhumaines s'imposent alors comme une nécessité. Ce dernier témoin vit [498] comme " une révélation " l'intégration dans les schémas tactiques des situations de rencontre avec des " partisans ", lors des manœuvres précédant le débarquement. De LATTRE insistait, au cours des critiques suivant la manœuvre sur l'importance d'intégrer ces forces comme éléments du combat. Ainsi en forgeant l'outil du débarquement, de LATTRE le préparait déjà à l'intégration d'une autre réalité, encore plus hétérogène : le maquis. Aux nombreuses causeries et conférences qui viennent compléter un copieux programme physique, il intègre systématiquement des sujets portant sur la France, la vie sous l'occupation, la Résistance. La mise à contribution de tout nouvel arrivant issu des rangs de cette dernière pour inculquer aux stagiaires son souffle révolutionnaire est significative des préoccupations du général en chef.

[497] Général de LATTRE, op. cit. p.

[498] Bâtonnier BONDOUX op. cit. p. 20.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Pour lui, ce qui sera l'amalgame avec les forces résistantes est déjà à préparer dans les consciences de ses cadres.

III-DE LA PREPARATION A L'AMALGAME A LA PREPARATION DE L'AMALGAME

A la volonté, politique " au sens clausewitzien du terme " [499] , du général de LATTRE s'ajoutent des données objectives faisant de l'amalgame une nécessité.

1-Une relève nécessaire

Les contraintes sont fortes. L'effort énorme demandées aux populations d'Outre-Mer arrive à ses limites, vu les importants prélèvements opérés sur la population mobilisable. Les pertes, en particulier en personnel d'infanterie, sont énormes lors des batailles de Tunisie, d'Elbe et d'Italie. Certains bataillons ont perdu au cours de cette dernière bataille la totalité de leur encadrement. La reconstitution des effectifs, particulièrement en troupe d'infanterie, en vue du débarquement de Provence a largement épuisé les ressources de l'Empire. S'ajoutent à cela les lourdes pertes lors des combats en France. Le général de LATTRE les estime à des pourcentages allant de 30% (Tabors, 4e DMM) à plus de 50% (2e DIM, 9e DIC), la 3e DIA ayant dû renouveler la totalité de son effectif, avec des pertes supérieures à 100%. A cela s'ajoute la nécessité de relever les troupes venues d'Afrique noire, inaptes à affronter l'hiver franc-comtois et alsacien. A la question quantitative des effectifs combattants se superposent les exigences croissantes des Américains en personnels qualifiés pour assurer la logistique nécessaire aux besoins croissants d'une armée aux lignes de ravitaillement de plus en plus étirées.

Volonté politique, exigence morale de faire contribuer la jeunesse de France à la libération de son pays, besoins quantitatifs et qualitatifs en hommes conditionnent donc l'intégration d'hommes venus des forces résistantes.

2-Qui mobiliser ?

La préparation réglementaire, jusqu'aux décisions de septembre 1944, hésite entre plusieurs voies. Ces hésitations manifestent que si l'incorporation de combattants issus de la population de la métropole s'impose comme une nécessité, les modes d'intégration en sont délicats à définir. Sans retracer les étapes qui d'août 1943 à août 1944 en précisent progressivement le cadre réglementaire, notons qu'elles balancent entre l'idée d'une mobilisation partielle de classes d'âge et l'appel au volontariat, une troisième variable étant constituée par la mesure de la prise en compte du phénomène FFI. Une mobilisation totale des classes en âge de conscription, parfois évoquée était irréalisable, qualifiée par le général GLAVANY [500] de " plaisanterie ", seulement susceptible de créer un " désordre absolu ".

[499] Colonel REYNAUD, op. cit. p.14.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Le décret du 20 juin 1944 complété par la DIM 8827/EMG/1 du 22 août 1944 jettent les bases de ce qui deviendra l'amalgame [501]. Le décret, même s'il rappelle formellement que le précédent de mobilisation générale du 1er septembre 1939 est toujours en vigueur, prévoit la possibilité d'un engagement volontaire à partir de 17 ans (art 7). Il précise que les FFI font partie de l'armée régulière et avance même qu'il y entreront en unités constituées (art 9). La DIM du 22 août accentue la part du volontariat et affirme la priorité des volontaires issus des rangs FFI. Elle précise les conditions du maintien d'unités FFI constituées, conservant leur encadrement. Le cadre réglementaire est donc globalement constitué, mais avec une grande prudence. Il ne s'agit pour l'instant que de recompléter des unités existantes. Le mot quasiment magique d'amalgame n'est pas encore prononcé. La massivité du phénomène FFI, la volonté de poursuivre la lutte de beaucoup d'entre eux vont bouleverser ces schémas prudents.

IV-DE LA PROVENCE A LA BOURGOGNE : LA GENESE FINALE DU PROJET (AOUT-SEPTEMBRE 1944)

1-La confirmation des capacités de la Résistance

Les premiers engagements suivant le débarquement du 15 août 1944 confirment le général de LATTRE dans sa conviction que les FFI peuvent et doivent jouer un rôle dans la bataille. Dans son " Premier compte rendu après le débarquement sur la terre de France ", adressé au général de Gaulle, il souligne ***" l'aide efficace apportée par les combattants FFI locaux "*** [502]. Dans un rapport plus détaillé, en date du 19 août, donc à J+5, il fait état d'une " très belle activité " de ces combattants qui ont " grandement facilité le développement de l'opération ". Le constat est réitéré quatre jours plus tard et repris dans son Histoire de la Iere Armée française, chapitre V où il note que ***" la victoire de Toulon…nous apporte, au surplus, la promesse de ce qui sera, bientôt, l'Amalgame. Et Marseille, déjà, confirme cette promesse ".***

La libération de Toulon et Marseille, les contacts fructueux avec Raymond AUBRAC dans cette dernière ville, la contribution des maquis tout au long de la remontée de la vallée du Rhône par l'Armée B, puis lors de la libération de Lyon et de Villefranche-sur-Saône ne peuvent que le conforter dans cette conviction. Enfin la rencontre à Mâcon, avec des maquisards constitués en " Régiment de Cluny ", aptes au combat comme à l'exercice de parade permet de poser les bases définitives de l'amalgame.

2-Evolutions des positions et du cadre réglementaire

[500] Général GLAVANY, Actes du colloque *L'amalgame*, p.23.

[501] Cité par le colonel REYNAUD, op. cit. p.10.

[502] ***Général de LATTRE, op. cit. p.41.***

vertu de la loi du droit d'auteur.

Le premier cadre réglementaire succédant à la Libération est constitué par l'instruction ministérielle du 7 septembre 1944 portant sur ***" la réorganisation et l'emploi des FFI "*** [503] . Considérant que leur " première mission est aujourd'hui terminée ", ils " doivent s'amalgamer avec l'armée française ". La formation, l'instruction et la conduite des troupes relèvent du commandement FFI alors que le commandement territorial assure l'organisation administrative, les besoins, aux ordres du général commandant la région militaire. Différentes catégories de FFI sont distinguées : les moins de 18 ans et plus de 45 ans sont libérés, munis d'un certificat d'appartenance ; les personnels des services publics ou de métiers de première nécessité (PTT, SNCF, transports, hydroélectricité, mines, métallurgie, alimentation) sont appelés à reprendre " leur activité normale ", ce qui n'alla pas sans susciter réticences et déceptions. Est proposé aussi l'engagement dans les forces de police et de gendarmerie. Enfin, concernant l'amalgame proprement dit, il est proposé l'intégration sur place dans des " troupes de sécurité du territoire " ou dans des unités " destinées à partir dans les plus brefs délais ". L'instruction précise que les unités alors constituées devront porter des appellations " avantageusement tirées des épisodes les plus glorieux de la Résistance qu'auraient vécu ces unités ". L'appellation de régiment du Vercors est citée en exemple. Le contrat signé est de 6 mois, renouvelable par tacite reconduction. Précision dont nous verrons l'importance, les FFI " n'ont pas droit de perquisition et de réquisition ", " doivent respecter la liberté des citoyens et le droit de propriété ". Si le cadre réglementaire se précise, on ne peut qu'être frappé par l'absence de référence à l'idée d'armée nouvelle et de creuset si chers à de LATTRE. Le décalage est ici manifeste avec la réalité sur le terrain comme avec les intentions du commandant en chef.

Pour celui-ci, les journées de la Libération de la Saône-et-Loire furent impressionnantes. La présentation impeccable du Régiment de Cluny lors de la prise d'armes mâconnaise du 8 septembre, la contribution des maquis à la libération de Chalon-sur-Saône le 4 septembre, de Montceau-les-Mines le 6, à la bataille d'Autun les 8, 9 et 10, enfin l'arrivée par la vallée de la Loire des 25 000 maquisards du GMSO ou Colonne SCHNEIDER sont autant de faits qui confirment que l'amalgame est une urgente nécessité. Sur un plan général la bataille d'Autun, qualifiée par de LATTRE de " grosse affaire d'Autun " connecte toutes les données précédentes. Au-delà de sa dimension tragique, le déroulement de la bataille avait vu l'intervention, dans une coordination parfois peu assurée, de forces représentant à elles seule les éléments de l'armée dont rêvait de LATTRE. L'attaque initiale d'Autun avait été lancée par le Régiment *Valmy* , en réalité puissant maquis FTP dont les rangs étaient en majorité constitués de mineurs de Montceau-les-Mines. Puis intervinrent les unités de l'armée B arrivant de Paray-le-Monial, que de LATTRE avait constitué en flanc-garde protégeant l'axe principal de la vallée de la Saône d'un éventuel basculement des forces allemandes sur celle-ci. La force principale était constituée par le 2e Dragonsdu colonel DEMETZ renforcée d'éléments du 2e CA dont les fusiliers marins de SAVARY. C'est d'ailleurs au cours de la bataille de chars de Fontaine-la-Mère, près d'Autun, que le commandant de NEUCHEZE, figure emblématique du régiment fut abattu depuis la tourelle de son TD, situation malheureusement fréquente sur cet engin performant mais dont la tourelle ouverte exposait son équipage aux tirs

[503] ***AN AJ446 FFI Zone Sud.***

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

ennemis. Intervinrent dans cette bataille les FFI du Sud-Ouest avec notamment le Corps Franc POMMIES. Le colonel DEMETZ pouvait alors déclarer : ***" D'un point de vue national, la bataille d'Autun présente un caractère unique dans l'histoire de la libération : la coopération spontanée, sur une vaste échelle, des forces des maquis de la Résistance avec "l'armée régulière " "***. Si la situation ne fut pas aussi idyllique qu'il le dit, au cours de la bataille [504] ou dans ses suites, comme le montre l' " affaire SCHNEIDER ", elle pose de façon urgente la question de la réalisation du programme d'amalgame.

A cette question, le général de LATTRE répondit à sa façon, fastueuse et charmeuse.

Le 22 septembre, dans les plaines de Saône, entre la rivière et Dijon, sont stationnées les arrières de ce qui est devenu la Iere Armée et de la VIIe Armée US, constituant depuis le 15 septembre le VIe GA US, la Colonne SCHNEIDER, et fraîchement arrivée, la Brigade du Languedoc. Ces unités sont paralysées par de gigantesques problèmes de ravitaillement, en carburant notamment [505]. Se pose de plus le problème ***" des masses de FFI, mal équipés, mal armés, et on le laissait entendre, mal encadrés "***. Via BERTIN-*CHEVANCE*, il s'invita, le 22 à 11 heures pour un dîner où lui seraient présentés les cadres de la colonne de Toulouse qui constitue un des éléments du GMSO. REDON-*DURENQUE* ainsi promu hôte du général, jeta son dévolu sur le château de Saulon-la-Rue dont il avait déjà pu admirer la superbe façade Louis XIII. Propriété du prince de MERODE, la garde en avait été confiée à des religieuses pendant que le propriétaire servait comme lieutenant dans l'armée. C'est à la fin d'un repas arrosé au Chambertin, réunissant des officiers de l'ORA, " les officiers socialistes de Carmaux " et les officiers de la brigade FTP du Lot, que de LATTRE lança le cadre de son programme [506] : ***" Je créerai un 4e bataillon FFI dans chacun de mes régiments de tirailleurs, puis un régiment FFI de réserve générale par division. J'ouvrirai un créneau dans les Vosges pour 10 000 à 12 000 FFI sous le commandement du colonel SCHNEIDER, et puis je formerai une division FFI que je confierai à un officier général républicain, je dis : le colonel SALAN ".*** Si les réalités matérielles, les réticences de certains ne permirent pas la réalisation totale de ce programme ambitieux et volontariste, il n'en reste pas moins qu'il exprime fortement, devant un parterre de cadres issus de la Résistance, la fermeté de la conviction du commandant en chef concernant le traitement des FFI.

Le décret du 23 septembre formalisait le cadre réglementaire en imposant un engagement volontaire pour la durée de la guerre. Et finalement, dans sa lettre du 7 octobre adressée à de LATTRE, le général de GAULLE apportait sa caution au programme de Saulon-la-Rue, sans y faire référence. Considérant avec lucidité qu'il y aurait " un front stabilisé…pour tout l'hiver ", le président du GPRF soucieux de la

[504] Voir notamment Michel VILLARD, *Ombres et lumières de l'occupation et de la libération d'Autun,* édité à compte d'auteur, Autun, 1984, 368p.

[505] Général REDON, colloque *L'amalgame*, op. cit.p.58.

[506] Idem p.59.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

participation de l'armée française ***" aux futures batailles de 1945 "*** [507] , fixait comme objectif le blanchiment de la 9e DIC du général MAGNAN, l'attribution d'un régiment FFI à chaque division, la constitution, avec ***" ce qu'il y a de meilleur dans les FFI de la zone de de LATTRE, d'une nouvelle division ".***

Un mois après la libération de la Bourgogne, pouvoir militaire et pouvoir politique étaient donc totalement en phase concernant le mode d'intégration des FFI et la réalisation de l'amalgame. En réalité les situations locales avaient déjà dépassé cette réalité. Ainsi, au sein de la R1 FFI, commandée par le colonel DESCOURS, ce dernier diffuse dès le 9 septembre une " Instruction sur la réorganisation des FFI " destinée aux FFI de Saône-et-Loire. Ceux-ci se voient proposer six solutions, dès le 12 septembre :

- Rentrer dans leurs foyers, munis d'un " certificat d'appartenance ", après avoir restitué leur armement.
- S'engager à titre individuel dans les unités de l'armée de LATTRE en cours de reconstitution d'effectifs.
- Partir en unité constituée sur le front de l'Est. Ainsi les 800 volontaires du Commando de Cluny regroupés par Laurent BAZOT partent-ils dès le 15 septembre pour les Vosges.
- Partir en unité constituée pour contribuer à la formation de la Division alpine, entièrement FFI, avec de la FERTE.
- Entrer dans une prévôté FFI chargée du maintien de l'ordre.
- Constituer des " Unités territoriales ", sur la base de 4 compagnies de 80 à 120 hommes chacune, formant le 1er Bataillon de Saône-et-Loire.

Pour l'ensemble des quatre départements bourguignons, les chiffres d'engagés volontaires se répartissent comme suit, selon les chiffres communiqués par le général CHOUTEAU, commandant la région militaire au Ministère de la Guerre le 8 septembre 1944 : Côte-d'Or =609, Nièvre=3913, Saône-et-Loire=3563, Yonne=2668.

3- Des réactions diverses au projet d'amalgame

Du côté de la Résistance intérieure, l'attitude à l'égard du projet est déterminée par deux données. L'une, négative, est constituée par une méfiance héritée de la majorité des forces résistantes [508] à l'égard d'une armée qu'une longue tradition antimilitariste, les séquelles de la défaite et l'attitude de l'armée d'armistice fait apparaître sous un jour particulièrement négatif. En contrepartie, le combat libérateur a suscité une vague d'enthousiasme portant de nombreux FFI vers le souhait d'apporter leur contribution au combat final. L'insistance du commandant de la Iere Armée sur la nécessité de respecter l'identité maquisarde intègre ces deux données et tend à offrir une issue satisfaisante aux FFI. Une réponse positive vient d'ailleurs du Comité militaire national (CMN) des FTPF qui

[507] ***Ibidem p.68.***

[508] Jean-Pierre AZEMA, communication au colloque *L'amalgame*, p.28-34.

vertu de la loi du droit d'auteur.

dans un communiqué du 20 septembre 1944 estime que ***" les FFI, par le nombre, la diversité d'origines, sont les éléments essentiels de la nouvelle armée à créer "***. Au moins sur le plan de la formulation, de LATTRE et les FTP sont au diapason.

Au sein de l'armée d'Afrique, les sentiments sont mitigés, avant même les premiers engagements. Le général MOLLE, chargé du bureau FFI à la Iere Armée, fait le point de la question dans une note de septembre 1944. Après avoir repris les trois modes d'intégration de FFI, au niveau du groupe ou de la section, du bataillon, en constituant des régiments FFI, il déplore un double fossé [509], entre les Français et les FFI, entre l'armée d'Afrique et la Nation. Pour lui la source du problème est dans " l'ignorance des faits " de la part de la population comme des FFI, faisant de l'armée d'Afrique "une armée de métier, de mercenaires, j'allais dire de brutes ", alors que les FFI tendent à se représenter comme " l'âme révolutionnaire imbue d'un esprit nouveau ". Manifestement, le passé n'est pas surmonté. Le général MOLLE, même s'il rejette avec véhémence l'image d'une armée de " coloniaux " encadrés par des " vichystes ", reconnaît que celle-ci est fortement présente chez certains FFI comme dans une partie de la population. Le rapport du général BROSSET, commandant la 1ere DFL, en date du 9 novembre part d'un même constat négatif. Il observe plusieurs clivages à l'origine " du malaise moral constaté chez les troupes en ligne ". De sa longue analyse, à côté d'un facteur portant sur l'ancienneté au combat, apparaît ce qu'il perçoit comme un " traitement de faveur " dont bénéficieraient les FFI, sur le plan de la discipline, du respect de la hiérarchie. Manifestement, ce que le général de LATTRE identifiait comme le nécessaire respect de la spécificité des FFI passe moins bien à l'échelon inférieur.

Les forces alliées ne font pas preuve d'un plus grand enthousiasme. Si hommage fut rendu ponctuellement à l'apport de ces soldats sans uniformes, bien des méfiances s'exprimèrent. Révélatrice de cet état d'esprit fut la demande du général BRADLEY, le 3 août 1944, de désarmer les FFI et FTP bretons, dès lors qu'ils seraient au contact de l'armée des Etats-Unis. La crainte, partagée par tant d'officiers de l'armée d'Afrique, de voir les FFI agir en force de transformation sociale n'est pas absente des préoccupations alliées. Cette défiance, strictement politique, a d'ailleurs été ressentie pendant la suite de la guerre par ceux qui furent intégrés dans des unités directement rattachées aux forces alliées ainsi que le vécut Max BASSET [510], d'octobre 1944 à fin 1945. Tout jeune maquisard FTPF, né en 1927, il est recruté comme " spécialiste ", alors qu'il est forgeron et maréchal-ferrant, et intégré à la Compagnie moyenne de réparation automobile 751/3 au service d'unités de la VIIe Armée de PATCH. Il se souvient avoir vécu le sentiment d'être en permanence sous surveillance, perçu qu'il était, en tant qu'ancien FTP, comme un élément suspect.

Il apparaît donc que le projet d'amalgame, porté avec conviction et lyrisme par de LATTRE, ne fit pas l'unanimité que des récits quelque peu légendaires lui attribuèrent

[509] Général de LATTRE, op. cit. p. 62-64.

[510] Entretien 16 juillet 1999. Il est issu d'une famille à l'histoire singulière. Habitant Montpont, au cœur de la Bresse, les BASSET furent tailleurs du 18e au 20e siècle, non baptisés, mariés et enterrés civilement, dans une région plutôt conservatrice et cléricale. Le buste de JAURES trône toujours sur la cheminée familiale.

vertu de la loi du droit d'auteur.

après coup. A l'adhésion enthousiaste de certains, particulièrement chez les FFI, répondaient de sérieuses réticences, largement portées par ceux qui n'avaient connu que le strict cadre de l'armée régulière, fut-elle humiliée en 1940, soumise de 1940 à 1942.

Ces données initiales, plus produit d'*a priori* que de vécu réel vont désormais entrer en action avec les réalités locales. La Bourgogne, parce que sa géographie en fait le lieu de mise en place de l'amalgame, par l'importance de ses maquis, par le fait qu'ils sont souvent dirigés soit par d'anciens cadres de l'armée soit par d'authentiques chefs est au cœur des situations nées de ce télescopage.

CHAPITRE 2 : COMPLEXITE ET DIFFICULTE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMALGAME

La mise en œuvre de la politique d'amalgame intègre des données constituant un système fort complexe. Si la ligne générale, définie par le commandant en chef est claire, si le cadre réglementaire, après bien des hésitations, est solidement établi en septembre 1944, la diversité de la réalité " FFI ", les querelles de personnes, les enjeux politiques, les cohabitations difficiles entre cadres d'origines diverses, les méfiances, y compris dans l'entourage du général de LATTRE [511] , font de cette mise en œuvre une tâche dont l'urgence le dispute à la difficulté.

I-L'ARMEE TRADITIONELLE EST PRESENTE CHEZ LES FFI : L'EXEMPLE DU 5e REGIMENT DE DRAGONS DE MACON

La perception quelque peu fantasmatique que certains cadres de l'armée d'Afrique avaient des FFI est largement décalée par rapport à une réalité bien plus complexe. De nombreux maquis étaient encadrés par des militaires de carrière. L'exemple du commandant Denys de CHAMPEAUX, authentique marquis, adjoint du commandant FTP Roland CHAMPENIER à la tête du " Groupement Cher et Nièvre " des FTP en fournit un exemple éclairant.

En Saône-et-Loire, en arrière plan des ruptures de l'armistice et de l'invasion de la zone Sud, apparaissent des formes de continuité, de 1940 à 1944.

Les clauses militaires de l'armistice aboutissent à un nouveau tracé des régions militaires, établi par le président LEBRUN et le ministre de la Guerre COLSON, le 26 juin 1940 [512] . La partie non occupée de la Saône-et-Loire est intégrée à la 7e région militaire, dont le siège est à Bourg-en-Bresse, constituée de l'Ain et des parties non occupées du

[511] En témoigne Victor LOIZILLON, officier du bataillon de Cluny, issu de la dernière promotion de Saint-Cyr. Une brillante carrière en fit un général, professeur à l'Ecole de Guerre. Entretiens 14 juin 1998 et 11 août 1999.

[512] SHAT SP49.1.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Jura et de la Saône-et-Loire. Dans un mémoire intitulé " Histoire sommaire de la subdivision de Mâcon pour la période comprise entre juillet 1940 et août 1945 ", adressé au SHAT en décembre 1956 par le lieutenant-colonel DURANTON alors chef d'état-major de la subdivision de Dijon [513], l'auteur indique que Mâcon fut commandement militaire du département jusqu'en septembre 1942 puis subdivision jusqu'en 1945. Pour la période précédant la fin de la fiction de la zone " libre ", il constate que la documentation concernant les camouflages de matériels, les reconstitutions d'unités sous couvert d'amicales d'armes, les réseaux de renseignements et les filières d'évasions fait défaut, les archives de la subdivision ayant été brûlées entre le 9 et le 11 novembre 1942. L'auteur, qui appartint sans discontinuité aux structures de commandement départemental de 1940 à 1945, ne peut donc que retracer un cadre général. Les témoignages recueillis par la suite permettent de confirmer la réalité du double jeu d'une partie des cadres de l'armée d'armistice, en particulier dans la dispersion de matériel ou de carburants dans la campagne mâconnaise. Officiellement, la subdivision est principalement chargée " de la surveillance de la ligne de démarcation ". Les unités maintenues à la suite de l'armistice sont le 5e RD, composé de 3 escadrons, du 3e bataillon du 65e RI, d'un centre de démobilisation, d'une intendance départementale, d'une annexe de service de génie, d'une communication de gare, tous stationnés à Mâcon, auxquels s'ajoutaient un bureau de garnison à Tournus et à Droux, sur la ligne de démarcation, un officier interprète chargé des relations avec les autorités allemandes de Chalon-sur-Saône. A Tournus, un officier était chargé de régler avec les autorités allemandes les problèmes nés des formalités de passage de la ligne de démarcation par voie ferrée. De ce tableau, il ressort qu'en dehors de structures administratives, seul le 5e RD représente, malgré la faiblesse de ses effectifs et la modestie de ses armements, ce qui peut ressembler à une force militaire.

Du 11 novembre, jour où les premiers blindés allemands font leur entrée dans Mâcon à 7 heures 30 au 27 où la situation est stabilisée, la plus grande confusion règne. Les forces d'occupation installent un état-major de liaison, le *Verbindungstabe 893* assisté d'un détachement de felgendarmerie à l'Hôtel des Champs-Elysées, place de la Barre, à quelques pas de ce qui fut une véritable plaque tournante du renseignement et de l'assistance aux résistants de la région mâconnaise, le café de la Perdrix. Bien des ouvrages en font une *kommandantur*, ce qui n'est pas le cas. L'ensemble est commandé par le colonel BRÜCKNER, ***" vieil officier prussien traditionnel et cultivé "*** [514], beaucoup moins entreprenant que celui qui depuis la *Kommandantur* de Chalon règne sur la partie nord du département, le lieutenant SS KRÜGER, ***" coléreux, grossier, brutal, alcoolique "*** [515]. Le 12, les troupes françaises sont envoyées en casernement à Bourg-en-Bresse. Un contre ordre les ramène à Mâcon qu'elles quittent le 16 pour Toulon, officiellement pour assurer la " défense des côtes ". Elles sont renvoyées 2 jours plus tard. Jusqu'au 27 novembre, troupes allemandes et françaises coexistent donc dans Mâcon.

[513] Idem.

[514] Jeanne GILOT-VOISIN, La Saône-et-Loire sous Hitler, Ed. FOL, Mâcon, 254p., p. 207.

[515] Idem.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Pour éviter tout incident, elles sont consignées un jour sur deux, en alternance. Le 27 novembre, à 6 heures du matin, les casernes et services sont brutalement investis par les troupes d'occupation. Le colonel de CHANTERAC, commandant la subdivision, est arrêté avec ses officiers, avant que tous soient relâchés le soir même. Il s'agit de la mise en œuvre d'un ordre de l'OKW imposant la dissolution immédiate de l'armée francaise [516]. Commence alors la démobilisation, ***" d'abord sans ménagements ni ordre, sous la pression du boche, mais bientôt méthodiquement, sous la direction des chefs de corps et commandants de casernes "*** [517]. L'étendard du régiment est sorti clandestinement, un officier s'en étant drapé sous ses effets, la hampe est brûlée. Désormais, une partie de l'effectif est disponible pour l'aventure résistante.

La période qui va du 27 novembre 1942 à la Libération voit se développer une sorte de double jeu de la part d'officiers restés dans le cadre des quelques éléments conservés de l'armée d'armistice. Les subdivisions et les districts sont maintenus, mais avec des effectifs extrêmement réduits. Les fonctions sont principalement administratives. Ainsi, l'état-major de Bourg est chargé de la gestion des dossiers des militaires licenciés et des prisonniers de guerre rapatriés. A la subdivision de Mâcon, de CHANTERAC est remplacé le 1er octobre 1943 par le colonel PIALOUX puis le 30 avril 1944 par le colonel DESIDERI. Le commandant GREYFFIE de BELLECOMBE est officier commissaire de gare. Derrière cette façade officielle, ces officiers développent l'action clandestine. Les axes du travail sont la sauvegarde des dépôts constitués, l'obstruction au STO, le renseignement sur les mouvements de troupes allemandes et l'aiguillage vers les maquis en cours de formation dès fin 1942. Derrière le paisible commandant de BELLECOMBE se cache *BEAURIVAGE*, chef départemental de l'AS, fonction partagée avec l'architecte de Cormatin Maurice PAGENEL-*DANGLARS.* Evidemment, cela constituait des activités à hauts risques, renforcés par une certaine perméabilité des organisations des MUR et de l'AS. Le 18 septembre 1943, l'adjoint de BELLECOMBE, le capitaine le BOUCHER D'HEROUVILLE est arrêté, déporté et ne reviendra pas des camps. L'action de l'agent infiltré GARCIA provoque en Saône-et-Loire des chutes en cascade qui décapitent la direction de l'AS. Le 23 janvier 1944, plusieurs dizaines d'arrestations sont opérées par la *Gestapo* lyonnaise. Parmi les victimes figurent *DANGLARS, BEAURIVAGE,* PONTHUS maire de Cruzille. *DANGLARS* succombe au supplice de la baignoire à l'Ecole de Santé de l'Avenue BERTHELOT à Lyon, le corps de *BEAURIVAGE* est retrouvé dans le Rhône, PONTHUS est déporté et ne rentrera pas. Aux protestations adressées à BRÜCKNER, celui-ci répond qu'il est étranger à une opération relevant exclusivement de la *Gestapo* lyonnaise. Malgré les risques ainsi encourus, n'accédant pas à leur demande de rejoindre le maquis, celui qui a succédé à de BELLECOMBE à la tête de l'AS départementale, de la FERTE-*FERRAND* ordonne à plusieurs officiers, en particulier les capitaines DURANTON et GAILLOT de rester à la subdivision. Le 18 août, le colonel DESIDERI gagne Cluny où siègent *FERRAND* et *TIBURCE* du SOE.

[516] SHAT Fond GAMBIEZ 1K540.

[517] Lieutenant-colonel DURANTON, Histoire sommaire de la subdivision de Mâcon pour la période comprise entre juillet 1940 et août 1945, adressée au SHAT en décembre 1956. Cet officier est alors chef d'EM de la subdivision de Dijon. SHAT 9P49.1.

vertu de la loi du droit d'auteur.

A la Libération, dès le 4 septembre, l'état-major FFI s'installe à l'hôtel des Champs-Elysées, ainsi resté inoccupé seulement 3 jours. Le colonel DESIDERI reprend son commandement à la subdivision, mais selon DURANTON " il resta totalement ignoré des autorités FFI jusqu'à son départ ", les dites " autorités FFI " exerçant " l'autorité militaire de fait " [518].

C'est progressivement que la situation va se décanter. Il y eut d'abord " l'épisode ALAIN ". Le 14 septembre 1944, la subdivision de Mâcon est rattachée provisoirement à la 14e RM commandée depuis Lyon et se voit affecter comme tâche le soin de regrouper tous les matériels militaires " français, alliés ou ennemis détenus par les formations de la Résistance, abandonnées ou récupérées ". Le bilan de ce travail est impressionnant [519] : 5 millions de cartouches d'infanterie, 10 tonnes de grenades, 16 tonnes de munitions d'artillerie, 1,7 tonne de plastic, 5 000 fusils divers, 600 FM, 50 mitrailleuses, 5 pièces de DCA, les redoutables 88mm allemands, 6 chars allemands, 8 Sherman, 10 chenillettes et pour couronner le tout le fameux " Scarabéus ". Ce train blindé qui fut utilisé pour tourner *La Bataille du Rail*, avait été immobilisé à Saint-Bérain-sur-Dheune, entre Paray-le-Monial et Chagny, le 7 septembre 1944, par les tirs du TD " Le Béarn " appartenant à la 1ere DB de du VIGIER. Les obus de 76,2 mm étaient parvenus à détruire les bielles et la chaudière de la motrice.

Enfin, le 27 janvier 1945, les deux états-majors, FFI et de subdivision fusionnent ; le premier se voit cantonné dans la régularisation de la situation des FFI et dans les questions de la sécurité militaire.

C'en est fini de l'autonomie des forces issues du combat libérateur. Il reste que l'exemple de la situation mâconnaise révèle une réalité bien plus complexe du phénomène FFI que ne l'imaginaient ceux qui, coupés de la réalité nationale depuis des années, se livraient volontiers aux dérives fantasmées. Des hommes comme de BELLECOMBE ont été internes aux deux réalités, celle de l'armée officielle, vaincue de 1940, abaissée de 1940 à 1942, enfin réduite à une peau de chagrin et celle de l'armée des ombres.

II-LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMALGAME SE HEURTE A DE NOMBREUSES DIFFICULTES

1-La difficile intégration du maquis *SERGE* au 2e BCP

Le secteur FFI du Louhannais avait été constitué à la Libération en bataillon FFI par son chef, le capitaine DAUMONT-*HUREPOIX.* Cet ancien de Saint-Cyr avait servi 6 ans au 2e Bataillon à Mulhouse. C'est donc lui qui souhaite appeler la nouvelle unité 2e bataillon de Chasseurs à pieds. Désigné pour rendre les honneurs au général de GAULLE lors des cérémonies de la Libération à Dijon le 23 octobre 1944, il impressionne tant le président

[518] Lieutenant-colonel DURANTON, op. cit.

[519] SHAT 9P49/2

vertu de la loi du droit d'auteur.

du gouvernement que celui-ci le choisit pour défiler à Paris pour les cérémonies du 11 novembre. Cette participation, fanfare en tête, est " un triomphe " [520] et contribue à renforcer une cohésion acquise au maquis. Le 18 novembre, c'est le général CHOUTEAU en personne qui remet au bataillon son fanion et aux hommes la fourragère.

C'est donc à une unité pré-constituée, à fort enracinement local, chaque compagnie étant attribuée à un chef-lieu de canton, dans un pays plutôt conservateur et traditionaliste que sont affectés par une décision du colonel DESCOURS une centaine de maquisards du bataillon FTP *SERGE* du Morvan, stationnés à Autun depuis la Libération.

Un ensemble de neuf lettres (annexe n°32) adressées au capitaine *SERGE*, commandant du bataillon portant son nom, font état d'importants problèmes qui amènent les signataires à renoncer à leur engagement. Elles émanent majoritairement de cadres du bataillon puisque parmi les signataires on trouve deux lieutenants, un sous-lieutenant, un adjudant, un sergent-major, deux sergents-chefs et un caporal. Entre le 21 novembre, date d'exécution de la décision notifiée par la subdivision de Mâcon, et le 25, les signataires se sont heurtés à de multiples difficultés. Leur commandant de bataillon étant absent pour cause de permission, ils ont appris par la bande la dissolution de l'unité, donc l'abandon de la perspective de le voir intégré tel qu'il était issu du combat libérateur. Manifestement, même si le ton reste mesuré, ses subordonnés reprochent à *SERGE* de ne pas avoir été là à un moment décisif et de ne pas avoir communiqué à ses hommes la décision les concernant. L'arrivée dispersée à Louhans (90 km séparent les deux villes), avec les habituelles pannes mécaniques, la découverte par les derniers arrivés que leurs camarades ont été dispersés dans les différentes compagnies du 2e BCP, que certains sont déjà partis au front opèrent comme une douche froide, en harmonie avec les conditions atmosphériques. La mauvaise qualité de la nourriture, l'obligation immédiate de respecter une discipline militaire pour des maquisards peu réputés pour cette vertu viennent s'ajouter à une situation manifestement mal vécue. Enfin, il y a un véritable choc, culturel et politique entre les hommes du 2e BCP, en majorité ruraux, issus d'une région plutôt fermée sur elle-même et des FTP d'origine urbaine, manifestement précédés d'une fâcheuse réputation, avec les termes classiques de " racaille ", " canaille ", fortement chargée de haine sociale.

Sans généraliser l'observation, on ne peut qu'être frappé par la dissymétrie de traitement des deux réalités. Des maquisards de Bresse, issus de différents maquis AS, respectés dans leur organisation, célébrés pour leurs vertus et un bataillon FTP qui est dissous, les hommes séparés de leurs chefs, les groupes disloqués. Quelles qu'aient pu être les intentions de ceux qui ont pris ces décisions, en l'occurrence le colonel DESCOURS et le lieutenant-colonel ALAIN, les victimes n'ont pu ressentir ces différences que comme des brimades atteignant le cœur même de ce qu'ils considéraient comme leur identité. Rien n'empêchait de leur réserver une compagnie spécifique puisque la 4e fut créée exclusivement pour accueillir les volontaires non maquisards, alors qu'ils auraient fort bien pu être dispersés dans les trois autres compagnies. Si l'épreuve du feu permit de surmonter ce problème initial, il n'empêche que les abandons d'engagement qui touchaient particulièrement les cadres constituaient les symptômes d'un malaise

[520] René PACAUD, op. cit. p.303.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

important.

2-La crise entre le général de LATTRE et le colonel SCHNEIDER

le 11 septembre 1944, à 12 heures, émane du PC du général de LATTRE un " ordre " adressé au colonel SCHNEIDER (annexe n°33). Il va apparaître comme le déclenchement délibéré d'une crise dont les termes se sont noués au feu des combats qui se déroulent depuis plusieurs jours dans le secteur Digoin-Nevers-Autun et voient intervenir le groupement tactique commandé par le colonel DEMETZ, principalement constitué par son régiment, le 2e Dragons et les colonnes du Groupement mobile du Sud-Ouest commandées par le colonel SCHNEIDER. L'importance stratégique de ces combats est bien réelle : ils ont abouti à la reddition du *Kampfgruppe* BAUER et de la colonne ELSTER ainsi qu'à la fermeture du dernier axe de repli possible pour les forces allemandes venues de l'Ouest et du Sud-Ouest. Ils concernent directement la question des FFI donc de l'amalgame par deux biais : le refus américain, cautionné par le délégué militaire du gouvernement français, de laisser aux FFI l'armement lourd de la colonne ELSTER est significatif du rôle qu'ils sont destinés à jouer dans la suite de la guerre ; en faisant intervenir côte à côte deux éléments importants, le groupement tactique DEMETZ relevant directement de commandant de l'armée B et les unités FFI du GMSO, ils posent concrètement le problème de la place de celui-ci dans le dispositif français de la campagne vers l'Alsace et l'Allemagne. C'est de cela qu'il est question dans l'ordre du 11 septembre.

Trois points ressortent de l'intitulé de ce qui est une convocation. L'origine en est double, un ordre venu du général COCHET, délégué militaire du CFLN pour la zone Sud, demandant à de LATTRE " de prendre directement sous ses ordres le groupement SCHNEIDER ", et " les circonstances de la région Autun-Nevers demandant des décisions urgentes ". Le premier identifie l'origine politique de l'ordre de rattachement. Quant au second, très allusif, il touche au cœur des rapports entre le commandant de l'armée B et le chef du GMSO. Ce ne sont pas les circonstances immédiates qui font urgence. A l'heure où est écrit le message, la reddition de la colonne ELSTER est en voie de réalisation, la veille BAUER et ses hommes se sont rendus et sont désormais en route pour Chalon, à pied, gardés, suprême humiliation, par des " terroristes " [521]. De LATTRE n'ignore rien de cela puisqu'il était à Autun le matin du 11, avant de regagner son PC mâconnais. Ce sont les circonstances du déroulement tactique de la bataille et particulièrement l'attitude délibérément autonome du SCHNEIDER dans la zone Digoin-Nevers qui est en cause. Le second point est la décision de mettre " directement " sous les ordres du général de LATTRE " le groupement SCHNEIDER ", tout en amorçant son démantèlement puisque ses trois groupements sont " jusqu'à nouvel ordre " rattachés au groupement tactique de DEMETZ. Enfin la redondance de l'idée d'urgence, le ton quelque peu comminatoire de ce texte annoncent une décision de rupture.

L'enjeu que représente pour la politique d'amalgame le GMSO est considérable. Il est fondé fin août par Maurice CHEVANCE-*BERTIN* [522]. Ancien officier d'active

[521] Gaston REBILLARD qui participa à l'encadrement de la colonne de prisonniers se souvient avec délectation de la colère impuissante des officiers allemands. Entretien multiples.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

démissionnaire en 1940, *BERTIN* a participé à la fondation de *COMBAT*, siège aux côté de VOGUË et VILLON au COMIDAC et a organisé avec de BENOUVILLE le bureau FFI au ministère de la guerre à Alger. C'est donc un homme d'envergure, paré d'une légitimité résistante sans faille qui débarque à Toulouse le 25 août, flanqué d'un de ses anciens chefs de la Coloniale, le colonel SCHNEIDER. Découvrant rapidement l'énorme potentiel de combattants volontaires que constitue le Sud-Ouest, il s'attelle alors à l'organisation de cette force potentielle, sous l'appellation de " Groupement mobile des FFI du Sud-Ouest et du Centre ", habituellement résumé dans le sigle GMSO. Il est constitué de la Division légère de Toulouse, de la Division légère d'Auvergne et de la Brigade de Corrèze, rejointes le 11 septembre à Varennes-sur-Allier par la colonne des " Alsaciens-Lorrains " de MALRAUX et le Groupe MARION. Ceci porte les effectifs de l'ensemble à 32 000 hommes. Ces unités intègrent, y compris au niveau de leurs états-majors, des hommes venus de toutes les structures de la Résistance, de l'ORA aux FTP. Le commandement en est assuré par le colonel SCHNEIDER, désigné par *BERTIN*. Ceci n'est pas, semble-t-il, sans poser de problèmes. Le colonel REDON-*DURENQUE*, ancien chef des FFI du Tarn et qui commanda la colonne de Toulouse aurait préféré à ***cet " officier d'active chevronné certes, mais coupé des réalités de la métropole depuis début 1941 "***, un *BERTIN* qui s'est effacé " par modestie " selon lui, mais qui aurait représenté face à de LATTRE une toute autre légitimité FFI et n'aurait pu recevoir du chef de l'armée B, le 11 septembre, cette apostrophe cinglante : "Vous ! SCHNEIDER, FFI ! Mais vous étiez à Alger il y a trois semaines ! ". Il reste que l'importance numérique du groupement, la part qu'il a prise dans le contrôle de cet entonnoir que constituait l'axe La Palisse-Digoin-Autun, en font un enjeu décisif pour la mise en route de l'amalgame. Ceci donne à la confrontation du 11 septembre une réelle importance.

Sur le déroulement de celle-ci, les récits divergent quelque peu dans le détail des choses. Dans *Le sens de leur combat* [523], le colonel SCHNEIDER se pose en défenseur de ses " volontaires sans contrat militaire " face aux " exigences " du " Roi Jean " [524]. Il est convaincu que celui qu'il qualifie d' " autocrate raffiné et hautain, jaloux de son autorité " est prêt à sacrifier son groupement. Lui qui a stupéfié les officiers de son groupement par l'irréalisme de son " Instruction personnelle et secrète " du 2 septembre [525] manifeste alors sa crainte de voir des " formations sous-équipées, insuffisamment instruites, armées et encadrées " engagées comme telles dans une " bataille classique ". Faisant silence sur l'apostrophe précitée du général de LATTRE, c'est à la menace de ce dernier de le casser, de le destituer, de le faire passer en conseil de guerre s'il n'obéit pas qu'il attribue sa réponse négative, sans préciser les termes de la dite obéissance. REDON-*DURENQUE* transcrit la scène de façon quelque peu différente. Selon lui, ce n'est pas à une exigence générale d'obéissance qu'il s'est opposé mais au fait que le

[522] L'histoire en fut retracée au colloque *L'amalgame* par le général REDON, op. cit. p.54-57.

[523] Colonel SCHNEIDER, *Le sens de leur combat*, Librairie Jacques, Dole, 1974, 232p.

[524] Idem, p.163.

[525] Général REDON, op. cit. p.55.

vertu de la loi du droit d'auteur.

général, après s'être appuyé sur le soutien du GPRF, ait revendiqué la possibilité de prélever sur les colonnes de SCHNEIDER " qui (il) voudrai(t), quand (il) voudrai(t), en fonction des circonstances de la bataille ".

Mais l'essentiel, au-delà de ces témoignages divergents, réside dans la volonté du commandant de l'armée B d'intégrer le GMSO dans son dispositif, d'en disposer en toute liberté, pièce par pièce, et d'anticiper sur le décret du 23 septembre imposant un engagement pour la durée de la guerre. Pour SCHNEIDER, cette décision va de pair avec le refus d'accorder au GMSO la disposition des prises de guerre de la colonne ELSTER qui auraient données au groupement les moyens ***" d'une grande unité tactique, dotée d'un armement moderne "*** [526] . Il est vrai que les prises sont importantes, avec entre autres, 600 mitrailleuses, plusieurs dizaines de blindés, plusieurs centaines de véhicules. Ce point de vue est partagé par un de ces jeunes maquisards du Sud-Ouest, issu du maquis de Vabre, Guy GAULTIER [527] . Il témoigne du mépris que les cadres de l'armée d'Afrique leur manifestaient et du rôle de " forces d'appoint " dans lequel ils étaient cantonnés. A l'instar des maquisards de bataillon *SERGE,* il rejette la " discipline de caserne " qui leur était imposée, alors qu'ils n'avaient " pas envie de perdre (leur) identité de maquisards ". Le résultat de la dislocation du groupement et de l'obligation d'engagement fut le retour au foyer d'environ 40 % de ses effectifs initiaux.

Le dernier terme de la crise fut, le 28 octobre, la dissolution du groupement, après que SCHNEIDER eut tenté de freiner l'ampleur de l'opération en cherchant à limiter l'importance du transfert des hommes du CFP à la 1ère armée. Par la suite, alors que de LATTRE avait refusé à SCHNEIDER tout rôle de coordination des nouvelles unités issues du groupement [528] , celui-ci demanda à être remis à disposition de son arme d'origine. Privé de tout commandement, il sollicita encore le 10 avril 1945 un commandement dans l'infanterie divisionnaire, soulignant qu'il était à la disposition de l'armée depuis cinq mois.

Pour de LATTRE, la conduite de l'affaire marque le début de la réalisation de l'amalgame. Ces circonstances sont donc éclairantes sur sa conception de cette opération, en particulier sur les limites de sa volonté de respecter l'identité, " la mystique " des groupements FFI. Celles-ci portent sur la nécessité qu'elles se soumettent strictement à ses choix stratégiques, sans le moindre empiétement sur son autorité. Les velléités de SCHNEIDER ne pouvaient de toute évidence lui être supportables. Dès lors, il avait la main sur l'affaire et il pouvait réaliser l'opération charme de Saulon-la-Rue.

[526] ***Colonel SCHNEIDER, op. cit. p. 169.***

[527] L'itinéraire de Guy GAULTIER recoupe à la fois les préoccupations de ce chapitre et les épisodes qui le concernent. Après la libération de Castres, il participe, avec un side-car Terrot de 500cm^3 repris à l'armée allemande, au transfert du GMSO vers Digoin. Il vit les épisodes complexes de l'intégration à la 1ère Armée, la dispersion des groupes issus du maquis, et le 8 octobre l'ordre aux Juifs issus des maquis du SO de choisir le départ ou la Légion (voir *l'Arche*, n°422, juillet 1994). Il participe à la bataille du Mont des Vannes, où la " piétaille FFI " dut, au prix de lourdes pertes, se substituer à des chars " scotchés dans la boue ". Entretien 1er juillet 1998.

[528] AN 72AJ446, note du colonel SCHNEIDER.

vertu de la loi du droit d'auteur.

III-LES ARRIERE PENSEES POLITIQUES DE L'AMALGAME

La véritable explosion des effectifs des FFI au cours de l'été 1944, leur disponibilité dès lors que la libération est acquise n'offrent pas seulement la possibilité d'associer la jeunesse de France au combat final dans le cadre de l'armée régulière. Elle soulèvent aussi un problème politique. Des jeunes gens qui étaient adolescents en 1939, donc sans vécu politique dans le cadre réglé du parlementarisme, rapidement imprégnés de l'exaltation du combat clandestin, constituent une force certes inorganisée mais dont beaucoup de gens ont redouté la capacité à devenir une force révolutionnaire ou au moins de désordre.

A Mâcon, Marcel VITTE-*THIBON* [529] , entré dans la ville à la tête de son groupe est rapidement inquiet devant la présence de près de " 2 000 maquisards désoeuvrés ", à " la discipline très relative ". Marcel VITTE est consterné par les séances de " pêche à la grenade ", ***" les explosions nocturnes aux devantures des magasins…et même, étouffés dans un silence de peur ou de complicité, quelques meurtriers règlements de comptes "*** [530] . La situation est aggravée par le fait que les cadres départementaux de la Résistance sont partis rapidement vers d'autres tâches. *FERRAND* est parti avec une partie de ses hommes à la Division alpine, son adjoint à la tête de l'AS, Claude ROCHAT est en charge de la sous-préfecture de Chalon, Henri VITRIER qui commandait les FTP de la partie du département relevant de la zone Nord est sous-préfet d'Autun. Reste Jean RITOUX-*LE DON* chef des FTP zone Sud mais dont VITTE se méfie. Il attribue à ce vieux militant communiste, adhérent de la première heure, des arrières pensées révolutionnaires. Il accueille donc la directive du colonel DESCOURS avec soulagement. Pour lui il s'agit d'un facteur majeur de retour à la légalité républicaine.

Cette crainte est présente en bien d'autres circonstances. A l'origine de la constitution du GMSO, on retrouve cette préoccupation. Sans barguigner, le colonel SCHNEIDER l'exprime [531] en estimant que la formation du groupement s'imposait politiquement en raison de ***" l'effervescence créée par l'état d'insurrection générale des régions du Sud-Ouest et du Centre au moment de la Libération qu'il était urgent de décongestionner "***. Cette considération, reprise par bien d'autres concernant la région de Toulouse et dont la recherche a montré qu'elle relevait plus de hantises conservatrices que d'analyses objectives, recoupe largement le point de vue exprimé tant par de GAULLE que par de LATTRE.

Même du côté du PCF, l'attitude à l'égard de la politique d'amalgame ne fait pas l'unanimité. Officiellement certes, la direction du parti comme celle des FTP souhaitent la contribution des FFI à la formation d'une nouvelle armée. Mais localement apparaissent

[529] Né en 1918, en 1944 jeune officier du groupe GENEVES, du nom de son fondateur. Fut inspecteur général d'Histoire, élu mâconnais, dirigeant sportif, chroniqueur de la Résistance. Entretien du 28 juin 1996 et nombreux entretiens informels.

[530] ***Marcel VITTE, 1944 à Mâcon, Mâcon, Comité du cinquantenaire, 1994, p.45.***

[531] AN 72AJ446.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

des positions beaucoup moins limpides. En Saône-et-Loire, le colonel FTP *LE DON* ne cache pas ses réticences, estimant que les FFI seront réduits au rôle de supplétifs. A Nevers [532], les dirigeants de la fédération de la Nièvre divergent. Marcel BARBOT, futur député-maire communiste de la ville-préfecture manifeste son opposition alors que d'autres dirigeants soutiennent la position de la direction. Même cette attitude n'est pas exempte d'arrières pensées. Pour Paul MATRIOLET les hommes de l'appareil sont ravis de voir partir pour d'autres combats des hommes comme Roland CHAMPENIER dont la gloire acquise au combat comme les capacités alors manifestées risquaient de leur faire de l'ombre. Cette théorie est corroborée par la misérable situation matérielle qui est faite à CHAMPENIER (annexe n°34). Ni l'armée régulière, ni le PCF n'ont agi pour soutenir le jeune commandant.

Ces trois références illustrent une situation beaucoup moins simple que ce que les discours officiels pourraient laisser croire. L'exaltation de l'élan patriotique, les références historiques récurrentes à l'An II masquaient en réalité, de la part de ceux qui d'ores et déjà préparaient la restauration d'une République conservatrice, une grande crainte à l'égard des FFI. Les limites rapidement mises au respect de l'identité des formations intégrées, les conditions de leur engagement, le règlement de la question des grades vont dans le sens de la volonté, fondamentalement politique, de briser une force perçue comme politiquement dangereuse.

IV-QUE FAIRE DES JEUNES CHEFS DE MAQUIS ?

Le combat libérateur a fait émerger à des postes de commandement, avec des résultats flatteurs, de jeunes chefs, sans formation militaire initiale, que les circonstances avaient mis à la tête de plusieurs centaines d'hommes et même pour l'un d'entre eux au commandement de la région D. Il s'agit du commandant Roland CHAMPENIER-*CHEMIN* dans la Nièvre, du commandant Jean CHAPELLE-*VERNEUIL* dans l'Yonne et du colonel Claude MONOD dans la Côte-d'Or.

1-Deux chefs de maquis de 20 et 23 ans

Les deux premiers présentent bien des points communs, l'âge d'abord : en 1944, ils sont des hommes jeunes ; l'importance de leur commandement au maquis ensuite, chacun a eu plusieurs centaines d'hommes sous sa responsabilité, comme commandant du groupement FTPF Nièvre et Cher pour CHAMPENIER, comme chef du maquis portant son nom pseudonyme pour Jean CHAPELLE, principale formation maquisarde de l'Avallonnais ; leur intégration à l'armée régulière puisqu'ils se retrouvent, chacun à la tête de leur bataillon au sein du 1er Régiment du Morvan.

Contrairement à un trait de la légende constituée à son égard, Roland CHAMPENIER n'est pas élève ingénieur, même si ses qualités intellectuelles lui auraient permis de l'être en temps de paix. Rêvant d'être aviateur, il a intégré en 1939, à 15 ans, l'école technique de Vierzon où il se distingue tant par ses résultats scolaires que par ses performances

[532] Paul MATRIOLET-*LE VENGEUR (*ou *LA RIPETTE)*, entretien 12 mai 1999.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

sportives. La guerre, la défaite, les difficultés matérielles de sa famille l'amènent dès 1941 à abandonner ses études et se faire embaucher comme fraiseur à l'usine aéronautique SNCAC de Fourchambault, ville située en face de son village de Marseilles-les-Aubigny, de l'autre côté de la Loire. Membre des Jeunesses communistes dès avant la guerre, passeur occasionnel de la Loire pour des évadés et de réfugiés, il est rapidement contacté par l'appareil du PCF et se retrouve à 17 ans, fin 1941, désigné responsable des JC du Cher par l'interrégional Georges CARROUE. Ses qualités en font en quelques années le chef d'un des plus importants groupements FTPF de tout le centre de la France.

Jean CHAPELLE est lui un authentique étudiant parisien, à Sciences Politiques. A la tête du principal maquis de l'Avallonnais, il commande à la fin de l'été 1944 près de 2 000 hommes, exerçant sur eux " un ascendant énorme " [533] .

Le docteur SCHERRER observe que jusqu'en mars 1945, l'organisation du régiment, dans sa configuration d'origine, fut respectée, avec un seul officier d'active, son commandant, le colonel *CHEVRIER* n'étant autre que Me SADOUL dans le civil.

Tous ces cadres venus du maquis, la plupart sans autre expérience militaire, ont vécu les difficultés du contact avec des unités de l'armée d'Afrique. Chaque bataillon d'origine FFI est rattaché à une ½ brigade de la 1ère DFL et les hommes doivent subir " une campagne de débauchage " opposant la médiocre situation matérielle des compagnies du régiment du Morvan à l'équipement de la DFL, " les officiers d'occasion " aux " vrais officiers " [534] . L'âge des commandants pose problème. Le Dr SCHERRER rapporte la surprise du commandant DELAGE se voyant confier un bataillon commandé par un homme de 20 ans : " Il a 20 ans votre commandant, c'est quand même un peu jeune ", ainsi que sa considération étonnée, après le premier retour des lignes : " Il n'est pas mal, votre petit commandant, pas mal du tout !". Mais le véritable amalgame, interne à chaque régiment, restait à venir et il vint lorsque en mars 1945 le 1er régiment du Morvan reprit armes et encadrement du 1er RTA. ***" Pour que les officiers d'active du 1er RTA puissent jouer leur rôle, il fallait relever, éliminer des officiers trop jeunes ou inexpérimentés "***. C'est brutalement que le général de LATTRE s'adressa alors à *VERNEUIL* : ***" Vous êtes trop jeune et vous avez l'air trop jeune. Vous irez à Rouffach faire un stage et vous gardez deux galons "***. Pour celui qui avait commandé 2 000 hommes, être ramené au niveau d'un chef de compagnie était une catastrophe et selon le Dr SCHERRER, " il quitta ses hommes et ses cadres et ce fut une cérémonie funèbre ".

Roland CHAMPENIER (annexe n°34) n'eut pas à subir cette humiliation. Il n'avait pas eu besoin des incitations de représentants nationaux, CAMPHIN et GENET de l'état-major FTP, venus à Nevers inciter à l'engagement, pour être bien décidé à poursuivre le combat. La déportation de ses grands-parents, la mort de son père au combat étaient des motivations suffisantes et il fut l'un des premiers [535] à signer son engagement, avec 500 de ses hommes. Après une période d'entraînement à Is-sur-Tille en Côte-d'Or, ce fut le

[533] Docteur SCHERRER, actes du colloque *L'amalgame,*op. cit. p.68.

[534] Idem p.69.

vertu de la loi du droit d'auteur.

départ pour le front des Vosges et la mort au combat, le 9 novembre, à Champagney. Son parcours en faisait un être d'exception ; désormais sa figure devenait l'objet d'un véritable culte, savamment orchestré par le PCF.

2-Claude MONOD, chef régional évincé

L'histoire de celui qui commanda la région D à partir du 8 mai 1944, suite à sa nomination par le COMAC, nous est connue par les papiers importants qu'il avait établis, destinés à constituer la base d'une histoire de la Résistance en Côte-d'Or et que son fils Jean MONOD a publiés [536] , publication prolongée par une réflexion personnelle sur l'histoire de son père [537] .

Claude MONOD naît le 16 janvier 1917, fils du professeur Robert MONOD, chirurgien des hôpitaux de Paris, directeur des services sanitaires FFI pour la Seine-et-Oise, et de Gabrielle HERVE, elle aussi médecin. Il " prend la relève de la tradition familiale " [538] et accomplit de brillantes études de médecine, non sans cultiver une certaine insouciance et mettre en pratique son goût et son talent pour la peinture. Mobilisé en 1939, il demande à être affecté dans les troupes combattantes. A son ami Bernard DUHAMEL, il confie qu'ainsi, il a voulu ***" apprécier (sa) force de résistance physique et morale aux exigences de la vie des tranchées, avec son inconfort, ses dangers, son ennui, ses privations "*** ; il espérait qu'on pouvait " de cette expérience, sortir anéanti ou fortifié ". Datée du 4 mars 1940, cette missive est évidemment marquée par un forme de guerre bien différente de celle qu'il vivra en mai-juin et l'amènera quelques kilomètres devant Chalon-sur-Saône, au moment de l'armistice.

Alors qu'il est interne à l'Hôpital Saint-Louis, en 1942, il entre en contact avec le mouvement *Défense de la France* dont il crée l'organisation militaire en 1943. C'est le début d'un parcours qui le mène en mai 1944 à la tête d'une région D qui couvre la Côte-d'Or, la Haute-Marne la partie nord de la Saône-et-Loire (sous-région D1), la Haute-Saône, le Doubs, le Territoire de Belfort et la partie nord du Jura (sous-région D2). Sa position géographique, les directions des axes stratégiques déterminés par les choix de lieux de débarquement attribuent à cette région un rôle déterminant dans la bataille de la Libération. Si l'histoire de son commandement ne relève pas directement de cette étude, notons cependant qu'il l'exerça avec rigueur et efficacité, sachant mettre en action des forces disparates, tout en laissant suffisamment d'autonomie aux chefs de maquis. L'importance et la diversité des témoignages de soutien qu'il reçut par la suite témoignent de ce bilan.

Son premier contact avec ce qui s'énonce comme la politique d'amalgame est sa rencontre avec le général de LATTRE, lors de la libération de Dijon, le 11 septembre

[535] Jean-Claude MARTINET, op. cit., p.290.

[536] Claude MONOD, *La région D*, Ed. Aiou, Saint Etienne Vallée Française, 230p., 2e édition, 1994.

[537] Jean MONOD, *Colonel FFI*, même éditeur, 142p.,1997.

[538] Claude MONOD, op. cit. p.8.

vertu de la loi du droit d'auteur.

1944. Celle-ci, immortalisée par un cliché photographique faisant souvent l'objet d'un total contresens (annexe n°35) en la présentant comme une scène de félicitations, constitue une catastrophe pour le jeune colonel MONOD. De LATTRE l'informe qu'en application du décret du 29 août prévoyant la dissolution des FFI son commandement est supprimé et les structures de commandement de la Région D dissoutes. La volonté d'effacer les FFI comme force organisée s'était déjà manifestée, la seconde quinzaine d'août, par le parachutage du colonel VIATTE-*DIAGRAMME* dans le cadre de l'opération *Verveine.* Ignorant le commandement régional, *DIAGRAMME* avait revendiqué toute autorité sur les départements de Saône-et-Loire, de Côte-d'Or et de Haute-Marne [539], soutenu par les autorités de l'armée américaine. Malgré le soutien de ses DMR, MONOD n'avait pu empêcher que les services de la préfecture, du CDL de Côte-d'Or et de la mairie de Dijon s'installent en attente de la Libération au maquis BAYARD, armé par *DIAGRAMME.* MONOD peut donc légitimement estimer [540] que " ni le préfet, ni le commissaire de police, ni le président du CDL ne reconnaissent le commandement FFI tel qu'il s'est exercé pendant la période des combats de la Libération ", et que de fait ils soutiennent le colonel VIATTE. Cette volonté d'effacement est publiquement formulée, dès sa nomination par de LATTRE, par le commandant d'armes de la place de Dijon affirmant : "Messieurs les FFI doivent disparaître au sein de l'armée régulière ". La distance dédaigneuse du " Messieurs ", la brutalité du terme " disparaître " seront largement confirmées par ce qui suivra.

Symboliquement, le nom même de MONOD est absent des nombreux discours des cérémonies du premier anniversaire de la libération de Dijon, le 12 septembre 1945. Celle qui fut un de ses agents dans la clandestinité, Geneviève de CHAMBURE, s'en indigne auprès du maire de Dijon [541]. Le maire répond par une dérobade médiocre en estimant qu'il ***" aurait été difficile, sans commettre de fâcheux oublis, d'entrer dans cette voie et de risquer de manquer à son devoir en omettant de citer de nombreuses et importantes personnes qui ont également sacrifié leur vie pour notre délivrance.. ".***

Une autre circonstance va le mettre en opposition publique avec les nouvelles autorités civiles, incarnées par le CDL ou plus précisément son président Claude GUYOT.

Le point de départ en est constitué par des rumeurs mettant en cause Mr BOUVET de MAISONNEUVE, châtelain d'Arceau village situé à l'Est de Dijon. Le 8 novembre 1944 le journal local *Le Bien Public* publie (annexe n°36) un communiqué attribué à Claude MONOD qui prend sa défense. S'élevant contre les " bruits les plus fantaisistes ", " les informations les plus tendancieuses " qui circulent, il rappelle que sous le pseudonyme de *LEGROS* et avec le grade de lieutenant, de MAISONNEUVE était responsable départemental du BOA pour le Doubs, après avoir " été chargé de missions des groupements de résistance en Côte-d'Or et autres départements ". Cette prise de position lui vaut une réaction brutale du CDL sous forme d'un communiqué publié par le même

[539] Claude MONOD, op. cit. p. 102.

[540] Jean MONOD, op. cit. p. 107.

[541] AM Dijon, AM1H41, FFI 1944-1947.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

journal le 14 novembre. Les membres du CDL, après avoir estimé que " chacun doit rester à sa place ", refusent ***" que Mr MONOD, faisant fonction de colonel, vienne nous dicter de l'extérieur une ligne de conduite "***. Affirmant que de MAISONNEUVE " n'a jamais été chargé d'une mission quelconque dans les groupements de résistance ", le communiqué tance vertement l'impudent en signifiant que ***" Mr MONOD, venu un beau matin de mars ou avril 1944 comme simple agent de liaison entre les FFI et le Comité départemental de Libération, aurait dû l'ignorer moins que quiconque "***. Absent de Dijon, MONOD ne prend connaissance de cette polémique que début novembre et choisit de s'adresser directement au CNR pour lui demander son arbitrage. Dans son rapport (annexe n°37), outre qu'il y démontre ne pas être l'auteur du communiqué incriminé, il réitère ses affirmations concernant de MAISONNEUVE, avance à propos du communiqué qu'il s'agit d'une initiative du seul président du CDL et que lui-même peut se prévaloir du soutien de l'ensemble de ceux qui étaient ses subordonnés au sein de la Région D comme de celui de membres du CDL, particulièrement des représentants des mouvements, MLN et FN. L'ultime circonstance de l'affaire est que la réponse du CNR, entièrement favorable à MONOD, en date du 30 décembre, n'est publiée par *Le Bien Public* en Côte-d'Or que le 28 mars 1945, suite à des pressions du CDL sur le quotidien.

Le déroulement des faits, quelques deux mois après la Libération et la fin de son commandement, comme le contenu de la polémique confirment la volonté des autorités civiles, en l'occurrence Claude GUYOT, d'enlever à Claude MONOD toute latitude d'intervention dans la région dont il commanda tout de même les forces résistantes pendant cinq mois. Cette volonté va jusqu'à réduire ses mérites, à travers les fielleuses insinuations du communiqué du 14 novembre, minimisant son rôle en opposant la légitimité du CDL formé " sous la présidence d'un délégué d'Alger " à celle d'un "simple agent de liaison ", arrivé " un beau matin ". Ces insinuations sont évidemment fort éloignées de la réalité. Nous avons vu en son temps combien l'histoire du CDL fut tortueuse, alors que la nomination de MONOD provient directement du COMAC et du général KOENIG. Elles sont en cohérence avec les pratiques du président du CDL, familier de telles manœuvres.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Plus que la personne même de MONOD, c'est la légitimité de ce qu'il incarne qui gêne. Les manœuvres conjuguées de l'armée régulière et des autorités civiles sont parvenues à l'écarter du théâtre bourguignon.

Mais il n'en avait pas fini avec les humiliations.

Après avoir passé un mois au camp du Valdahon, il est envoyé à l'Ecole des Cadres de Pougues-les-Eaux dans la Nièvre suivre un " stage de perfectionnement ". Sorti premier de son stage, affecté comme adjoint au colonel commandant le 60e Régiment d'Infanterie de Bourgogne, il est désigné le 13 mars 1945 pour un nouveau stage, cette fois à Rouffach où l'attend une épreuve pratique humiliante : la répartition des stagiaires. Il demande alors d'être détaché au 4e RTM, désigné pour franchir en premier le Rhin à Germersheim. Lui qui a commandé une région se retrouve adjoint d'un commandant de compagnie. Il tombe le 2 avril 1945, en pays de Bade, à la tête d'une section.

S'il est bien un point commun aux trois personnages, car ce n'est pas forcer les choses que supposer que Roland CHAMPENIER aurait sans sa mort prématurée subi le

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

sort des deux autres, c'est qu'après avoir montré des capacités exceptionnelles au maquis, celles-ci ne furent que très médiocrement utilisées par la suite, parfois même niées dans le cas de MONOD. Ceci met en lumière une des réalités de l'amalgame : la mise au pas des chefs de maquis, en particulier les plus jeunes, au bénéfice des cadres de l'armée régulière. Philippe VIANNAY, cité par Jean MONOD [542] pouvait alors avancer : ***" La grande faiblesse de la Résistance a été de ne pas se diriger elle-même. Elle n'en avait pas les moyens. Le procès fait aux communistes relève des agressions tactiques des politiciens qui eux ont bel et bien pris le pouvoir sur le dos des résistants en les traitant de communistes ou d'arrivistes et en envoyant se faire tuer les plus obstinés… "***. Ceci n'est qu'un aspect particulier, accentué et en totale contradiction avec la référence historique de l'An II qui promut volontiers de très jeunes chefs, d'un problème général qui est celui de l'intégration des chefs FFI, concernant leur grade comme le niveau de leur commandement. Qu'un homme comme le commandant LECOEUR-*BONHOMME*, ancien de Saint-Cyr, ancien officier d'active, responsable militaire du grand maquis FTP *Jean PIERSON* au cours de l'été 1944, se voie proposer un stage de perfectionnement après la Libération est révélateur de la suspicion dans laquelle étaient tenus les cadres FFI, FTP en particulier.

Dans sa note en date du 27 février 1945, le cabinet du Ministère de la Guerre fait le point sur l'homologation des grades. Sur 801 officiers supérieurs dont le dossier a été examiné, 295, soit environ 37% ont été rétrogradés à des grades d'officiers subalternes. Le rapport précise qu'après l'homologation se posait la double épreuve " du feu " et " de l'école de cadres ". Concernant l'intégration des officiers supérieurs étant passés par les quatre écoles qui leur étaient destinées, Provins, Pougues-les-Eaux, Castres et Saint-Maixent, le rapport estime en conclusion que ***" l'intégration des cadres supérieurs ne s'exerce en définitive que sur quelques individualités "*** ; l'explication fournie précédemment est la médiocre qualité des stagiaires. L'exemple de Claude MONOD, major de sa promotion, apporte un démenti total à cette appréciation. Le nombre réduit d'officiers supérieurs FFI intégrés à l'armée régulière est confirmé par le " Note aide mémoire sur les cadres de l'armée nouvelle ", issue du cabinet militaire du ministre de la Guerre, en date du 6 octobre 1945 qui établit le tableau des cadres intégrés à la suite des décrets des 26 mai, 26 juin, 26 juillet et 26 septembre 1945 :

	ACTIVE	RESERVE
Colonels	6	7
Lieutenants-colonels	31	52
Commandants	102	205
Capitaines	196	1066
Lieutenants	325	2890
Sous-lieutenants	920	2980

Il ressort clairement de cela que la volonté affichée de renouveler en profondeur l'armée régulière par l'apport d'hommes venus de la Résistance n'a que très partiellement abouti, en grande partie parce que ces hommes faisaient peur et que la rémanence dans

[542] Jean MONOD, op. cit. p. 49.

vertu de la loi du droit d'auteur.

l'armée de 1944-1945 de tout ce qu'ils avaient rejeté en a fait fuir un nombre significatif [543] .

CHAPITRE 3 : QUE FAIRE DES FFI INTEGRES ?

Malgré les difficultés observées, l'amalgame s'organise au cours des derniers mois de 1944, bénéficiant de l'élan spontané d'un nombre important d'anciens maquisards. Des dizaines de milliers de FFI sont progressivement incorporés dans des unités répertoriées [544] .

La question de l'utilisation des FFI peut se décliner en cinq points. Le premier concerne la façon dont fut traitée et se résolut la contradiction entre l'importance des besoins en hommes et les contraintes mises à leur intégration. Ensuite apparaît un surprenant brassage des unités, véritable maëlstrom dans lequel beaucoup de FFI ne se reconnurent pas. Une autre dimension initiale de la situation des unités FFI est leur immense misère matérielle, reflet de l'état du pays, mais qui ne contribua pas au rapprochement avec des unités mieux traitées. L'utilisation d'unités FFI dans des missions intérieures, la définition aléatoire de ces missions, l'évolution de leurs rapports avec la population constituent une dimension peu prise en compte mais qui pesa lourdement dans la constitution d'une mémoire collective de la période suivant la Libération. Enfin la façon d'engager les anciens FFI dans les combats classiques de la Bataille d'Alsace et des derniers engagements en Allemagne après le franchissement du Rhin éclaire à la fois les conceptions tactiques présidant à ces engagements et la mémoire souvent douloureuse de beaucoup de survivants de ces combats meurtriers.

I-QUELS CRITERES A L'INTEGRATION ?

Le cadre général constitué par les différents décrets ouvre l'accès à l'armée régulière, au prix de la signature d'un engagement pour la durée de la guerre, à tous les anciens FFI et à de jeunes volontaires. En effet, l'hypothèse d'une mobilisation, totale ou partielle, d'une ou plusieurs classes d'âge a été abandonnée devant l'immensité des problèmes qu'elle soulevait. Il reste néanmoins des aspects latéraux, portant certes sur un petit nombre de

[543] Bien d'autres cas viennent à l'appui de cette constatation. Paul PISSELOUP-*commandant PAULO*, FTP, après un premier stage à l'école de Dracy, est envoyé avec le grade de lieutenant, à l'école des cadres de Regeannes à Appoigny près d'Auxerre. Sur sa promotion de 30, il n'y eut qu'un reçu, Léon ALLAIN-*HECTOR,* FTP de Montceau-les-Mines. Il se souvient du mépris ouvertement affiché par l'encadrement et d'un commandant qui dirigeait la manœuvre du haut de son cheval, n'hésitant pas à organiser des assauts d'infanterie, de jour et à découvert, ce qui n'allait pas sans étonner des hommes issus de la guerilla rurale. Paul PISSELOUP fut ensuite déplacé à Dijon, Mâcon, Bayonne, pour être finalement démobilisé au printemps 1945, sans avoir été engagé.Entretiens.

[544] Pour la seule Région D du colonel MONOD, sur 22000 FFI en armes à la Libération, 14000 s'engagèrent. AN 72AJ114.

vertu de la loi du droit d'auteur.

situations, mais qui sont révélateurs des conceptions de l'armée concernant l'intégration de nouveaux combattants.

1-Une conception quelque peu extensive , l'engagement comme rédemption ?

L'engagement pour des combats dont chacun mesure les dangers apparaît en plusieurs circonstances comme un moyen d'effacer une faute plus ou moins lourde.

Dans un rapport en date du 5 novembre 1944 adressé au préfet de l'Yonne [545] , les RG d'Auxerre font état de l'affaire concernant le sergent R.B., du groupe *VERNEUIL.* Gardien à la prison d'Avallon, celui-ci s'est signalé par une série d'actes qui lui ont vu attribuer le surnom de " le tueur ". L'exécution de sept prisonniers allemands à la fin de septembre, donc après la Libération, la persécution des prisonniers français dont la tonte d'une femme, le même geste en ville sur deux autres femmes ont suscité " une forte émotion " dans la sous-préfecture de l'Yonne et provoqué une vive dénonciation de la part de la Ligue des Droits de l'Homme. Le CCL, interpellé, répond par une esquive significative en disant que, à la suite des faits dont il ne conteste pas la réalité, le coupable a " été envoyé au front ". L'explication apparaît comme suffisante aux dirigeants du CCL pour que l'affaire en reste là.

Cet aspect a été intégré dans la mémoire collective. Plusieurs témoins, abordant les suites judiciaires de l'affaire DOUSSOT, m'ont fait part de leur conviction que si celui-ci s'était engagé, et en particulier s'était porté volontaire pour l'Extrême-Orient, non seulement il aurait évité d'être confronté à la justice mais qu'il serait soit revenu vivant bardé de médailles, soit verrait son nom figurer sur un monument aux morts pour la France !

La pertinence de l'hypothèse du rôle rédempteur d'un engagement militaire est pleinement confirmée par une note [546] envoyée le 11 avril 1945 par le général PFISTER, sous-chef à l'état-major des armées, aux généraux commandant les régions militaires. Il constate que le Corps expéditionnaire d'Extrême-Orient ***" présente un déficit considérable qu'il sera vraisemblablement impossible de combler si l'on se borne à faire appel aux engagements par voie ordinaire "***. Considérant qu'un ***" grand nombre de jeunes gens ont fait l'objet de mesures d'internement administratif pour des causes diverses "***, il annonce sa ***décision " d'autoriser les internés politiques, les internés pour marché noir, les nomades, à contracter au titre de la 1ère division du Corps expéditionnaire soit des engagements de 3 ans et plus soit des engagements pour la durée de la guerre, y compris l'Extrême-Orient ".***

Dans le même sens, concernant cette fois un cas particulier, va la note du 1er bureau de l'Etat-Major des Armées en date du 23 octobre 1945 [547] . Elle répond à une demande

[545] AD89 1W26.

[546] SHAT 9P132.

[547] SHAT 6P14.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

provenant de P.L. condamné à mort pour intelligence avec l'ennemi. A la suite d'une grâce présidentielle cette peine a été commuée en travaux forcés à perpétuité. Il manifeste le souhait de s'engager dans l'armée. Le bureau chargé du recrutement lui répond que la grâce n'efface pas la condamnation et que celle-ci exclut tout engagement dans l'armée française y compris dans la Légion étrangère " à titre français ". Cependant il précise que ***" après avoir satisfait, à la section d'exclus d'Aïn Sefra, aux obligations militaire de sa classe, l'intéressé pourrait contracter un engagement de longue durée à titre étranger à la Légion étrangère "***. La référence " aux obligations de sa classe " provient de son appartenance à la classe 44.

Ainsi, au moment où des maquisards sont traînés devant les tribunaux et sont parfois condamnés à de lourdes peines, des condamnés à mort pour intelligence avec l'ennemi, ce qui correspond à des dossiers très lourds, ou des hommes qui relèveraient au moins des chambres civiques de l'épuration parviennent à se blanchir en s'intégrant à l'armée. Les protestations réitérées d'organes issus de la Résistance comme *France d'Abord, Combat* ou *Franc-Tireur* contre la présence dans l'armée française, en particulier dans les unités intervenant en Indochine, d'éléments au passé trouble trouvent ici un éclairage brutal leur enlevant le caractère de fantasmes que de bons esprits peu regardants ont bien voulu leur accorder alors.

2-Le traitement des cadres d'active en congé d'armistice

Ceux-ci ont manifesté, souvent tardivement, leur souhait de rallier la Résistance, ou bien fait l'objet de sollicitations pour le faire. En septembre 1944, après la Libération de la Nièvre, le commandant EGELEY, commandant le centre de libération de Nevers [548] fait le point de ces situations pour ce département. Il appert que 29 officiers dont un colonel et deux commandants ont fait des offres de service entre le 15 août et le 3 septembre et se sont vus opposer un refus, pour l'aspect bien tardif de cette offre auquel s'ajoute, pour un des deux commandants, l'observation qu'il " a été contre la Résistance ". Le rapport précise en complément que parmi les officiers en congé sollicités après le débarquement, onze dont deux colonels se sont dérobés.

Ceux qui furent acceptés se trouvèrent généralement en opposition forte avec les anciens maquisards qui leur reprochaient d'être des " naphtalinés " venus cueillir les lauriers d'une victoire qui ne leur devait rien. Leur apport fut parfois officiellement considéré de façon peu favorable. Un rapport d'inspection du colonel GENIN à l'école de cadres du 1er degré de Sainte-Ménehould constate que ***" les cadres qui n'ont participé à aucune opération depuis la campagne de 1940 n'ont aucune expérience de la guerre moderne, ils préparent leurs élèves à la campagne de 1939 "***. Cette situation ne semble pas avoir été améliorée par le recours à des cadres " en retraite " [549]. Cette étude signale " plusieurs rappels d'officiers en retraite " pour exercer des fonctions comme commandant de place comme à Auxonne ou dans bureaux de place. Dans un rapport du commandant MANGIN, daté du 17 novembre 1944 [550], rédigé à la suite d'une mission

[548] AD58 W62.

[549] SHAT 9P49/2, *Histoire de la subdivision de Dijon, 11 septembre 1944-31 décembre 1947.*

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

d'inspection pour le Ministère de la Guerre auprès de la 8e RM, il est noté à propos de la subdivision de l'Yonne que l'application de la limite d'âge ***" débarrasserait les cadres d'éléments âgés, d'active ou de réserve, qui n'ont repris du service que pour des raisons matérielles de solde et de ravitaillement "***.Alors que l'armée se prive délibérément d'éléments issus des maquis, le rappel de cadres âgés n'a manifestement pas répondu aux besoins qui l'avaient officiellement légitimé.

II-LE BRASSAGE PERMANENT DES UNITES D'ORIGINE FFI AU SEIN DE LA 1ère ARMEE

1-Le cadre réglementaire

Dans l'histoire de ce que beaucoup d'anciens du maquis ont perçu comme un tourbillon dans lequel ils ne se retrouvaient plus trop, trois décisions apparaissent, au sein d'une pléthore d'instructions, comme constituant autant de termes charnières dans cet aspect de la vie des unités FFI intégrées.

Dès le 19 septembre 1944, alors que la Ière Armée est à l'entrée de la trouée de Belfort et que la VIIe Armée du général PATCH tente de pénétrer en Basse-Alsace par les cols des Vosges, une instruction du Ministre de la Guerre [551] est adressée aux généraux commandant les régions militaires pour fixer le cadre de leurs pouvoirs. Elle indique qu'ils exercent leur " autorité " sur " tout le territoire " et " sur toutes les troupes, unités et services qui y sont stationnés, à la seule exception des troupes en opérations… " et prend soin de préciser qu'ils sont en charge " par délégation " du ministre du " commandement sur toutes les troupes FFI stationnées " dans la région d'exercice. Tous " les ordres et instructions " émanant " des organismes propres aux FFI ou des anciennes délégations militaires sont nuls et non avenus ". Enfin elle indique que ***" les divers commandements locaux FFI sont purement et simplement "*** aux ordre du commandant de la région militaire. L'insistance sur l'unique source de décision, sur l'unique instance d'autorité, l'exclusion de tout ce qui relève des pouvoirs hérités du combat résistant manifestent la volonté de rompre avec cet héritage et révèlent les difficultés de retour à l'ordre que nous avons pu constater, avec de nombreuses situations où les pouvoirs de fait constitués à la Libération continuent d'opérer.

Le 29 janvier 1945, une " instruction personnelle et confidentielle " [552] du général CHOUTEAU, commandant la 8e RM depuis le 5 octobre 1944 (il s'agit de l'ancienne 14e RM regroupant la Bourgogne et la Franche-Comté, qui deviendra en 1946, la 7eRM, en se renforçant de l'Allier et du Territoire de Belfort) est transmise aux commandants de subdivisions. Cette instruction se fixe pour but de combler " la lacune " née des

[550] SHAT 6P2.

[551] SHAT 6P7.

[552] SHAT 9P49/2.

vertu de la loi du droit d'auteur.

circonstances de la " mise sur pied immédiate de certaines unités " qui n'ont pas permis de mettre en lumière ***" l'ensemble des buts à atteindre et des moyens propres à la réalisation de ces buts… "***. Suit un programme de réorganisation des unités issues de sa région. Le général prend alors soin de préciser que ***" dans la réalisation de ce programme qui entraîne une dissociations des unités et un brassage des effectifs, les commandants de subdivision ont à jouer un rôle moral et matériel dont l'importance ne saurait leur échapper : il s'agit de faire comprendre aux officiers et hommes de troupe que l'heure des petits éléments groupés (anciens maquis) est passée. La mise sur pied d'une Grande Armée française exige que chacun obéisse et serve au poste où le commandant estime utile de le placer "***. On ne saurait être plus clair. Le temps du maquis est passé, ce qui relève de l'évidence, mais derrière cette rationalité, se cache l'absence totale de référence positive à ces " petits éléments groupés ", dans le combat clandestin comme dans leur engagement dans la bataille d'Alsace. La froideur administrative de cette instruction est riche de signification politique. Les réorganisations en cours doivent liquider au sein de l'armée tout ce qui pourrait prolonger, structurellement comme subjectivement, une " configuration maquisarde ".

A l'échelle de l'armée ? cela donne effectivement la disparition quasiment totale de toutes les unités ayant gardé, même de façon formelle, une référence à leur passé maquisard. Le 9 février 1945, le Ministère de la Guerre donne comme directive [553] au général de LATTRE, de remplacer dans chaque DINA un régiment de Tirailleurs par un RI " entièrement français ", d'origine FFI, dans chaque division de créer un RI, de transformer les bataillons de choc et les commandos de choc en groupements de choc, d'intégrer les bataillons FFI subsistants à des régiments. Cette décision, fruit de la situation dégradée des unités nord-africaines engagées depuis 1943 comme de la volonté du général de LATTRE, ne fait d'ailleurs pas l'unanimité dans les rangs de l'armée. Le général LAFFARGUE, inspecteur de l'infanterie, dont l'hostilité, la hargne même à l'égard des FFI se manifesta à plusieurs reprises, proteste violemment contre la décision ministérielle dans une note adressée au ministère de la guerre le 22 février 1945 [554] . Il fait part de sa " protestation particulièrement véhémente ", salue le courage et l'efficacité des régiments nord-africains, considère que ce sont " les seules unités sur lesquelles l'infanterie puisse compter ", du fait que ***" les régiments FFI n'ont fait jusque là que la preuve de leur inefficacité "***. Pour lui, au cours de la bataille d'Alsace, ces unités ne jouèrent qu'un rôle " de figurants ou de spectateurs ". Sa diatribe s'achève par une phrase terrible : ***" Ils ont payé cher leur droit de survivre et par leur survie de continuer à faire vivre les morts "***. Si le propos paraît totalement insultant, eu égard aux énormes pertes subies par lesdites unités lors de la bataille d'Alsace, il n'en manifeste pas moins un sentiment qui se retrouve à plusieurs reprises dans la bouche ou sous la plume de cadres de l'armée régulière. Il n'est pas étonnant qu'au moins au niveau des sous-officiers qui taient plus au contact de cet échelon de décisions, cet état d'esprit ait été douloureusement ressenti [555] .

Du fait de l'application de la décision ministérielle aux unités issues des maquis de Bourgogne, déjà affectées de multiples mutations, le 27e RI remplaça le 1er RTA et le

[553] SHAT 7P58.

[554] SHAT 7P8.

vertu de la loi du droit d'auteur.

e RI fut affecté à la 14e DI, division devant incarner l'amalgame. Ce n'était que l'aboutissement de toute une série d'amples mutations touchant à la structure interne des unités comme à leur affectation.

2-Le brassage des unités issues des maquis de Bourgogne

Il serait fastidieux d'énumérer l'ensemble des modifications structurelles qui ont affecté les différentes unités FFI de Bourgogne constituées à la Libération. L'ensemble est recensé dans la publication du Service historique de l'Etat-Major de l'Armée de Terre intitulée " Grandes Unités " volume FFI 1939-1945. Quelques exemples suffiront à en montrer à la fois l'ampleur et le fait qu'elles aboutissent effectivement aux objectifs de la décision ministérielle du 9 février 1945, en particulier à la constitution des 27e et 35e régiments d'infanterie, appellations gommant toute référence à l'origine de leurs combattants.

Dans l'Yonne, le groupe *Bayard* de Joigny, affilié à *Libération-Nord* et au SOE-BUCKMASTER constitue le 31 août 1944 la 4e demi-brigade des Volontaires de l'Yonne avec des éléments issus du maquis *Bourgogne* de même obédience, venu du Châtillonnais. Elle devient le 20 octobre le 1er régiment des Volontaires de l'Yonne, enrichi d'autres groupes. Intégré au groupement MOLLE, celui-ci participe à la bataille d'Alsace. Le 23 janvier 1945, il est complété par le 1er bataillon du Charolais, ce qui rend caduque sa référence géographique, les deux localisations se situant aux marges de la Bourgogne, septentrionale pour le Jovinien et méridionale pour le Charolais. Enfin, en mars 1945, il constitue avec le 2e régiment du Morvan le 35e RI. Pour sa part, le 1er régiment du Morvan, constitué de volontaires de la Nièvre et de l'Yonne, sous le commandement du colonel CHEVRIER, se voit privé dès le 17 octobre 1944 de son 4e bataillon, lui même issu depuis le 4 octobre du bataillon d'Auxerre commandé par René MILLEREAU-*MAX*. Il est affecté au bataillon de marche n°11 de la 1ère brigade de la 1ère DMI. Les trois autres dont celui constitué des FTP de Roland CHAMPENIER deviennent le 27eRI en mars 1945.

Même une unité comme le 2e BCP qui devait être fortement identifié à un coin de France, la Bresse, n'échappe pas totalement au phénomène. Non seulement il se voit imposer, on a vu avec quelles réticences, des gens dont il suffit qu'ils aient dû traverser la Saône pour paraître étranges aux yeux de certains de ses combattants, non seulement son affectation change à cinq reprises [556], mais il est privé en mars 1945 d'un de ses groupes, celui commandé par LANGLOIS, alors qu'il a été renforcé en janvier par deux sections de FFI de Savoie et une de FFI parisiens.

Ainsi le projet, explicitement formulé dans les décisions ministérielles d'effacer le phénomène FFI dans le cadre de l'amalgame est réalisé pour l'essentiel en mars 1945. Reste, tout du moins en ce qui concerne les FFI de Bourgogne, une exception remarquable, le 4e bataillon de choc, appellation attribuée en janvier 1945, issu

[555] Henri MONDANGE fait état du sentiment d'être " pris pour des rigolos " par des officiers de l'armée régulière. Entretien 11 décembre 1998.

[556] René PACAUD, op. cit.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

directement des maquis de la région de Cluny. Celui dont il est habituel de dire qu'il était " l'enfant chéri " du général de LATTRE a globalement conservé son identité initiale.

III-LA GRANDE MISERE MATERIELLE DES UNITES D'ORIGINE FFI :

Une dimension qui ressort de tous les témoignages est la condition misérable qui est faite aux FFI intégrés dans l'armée régulière. Aspect particulier de la difficulté de l'ensemble des troupes françaises à être traitées sur un pied d'égalité avec les combattants alliés pour tout ce qui concerne la logistique, cette condition constitue une dimension des problèmes d'amalgame.

1-Des cantonnements de fortune

Le regroupement de plusieurs centaines d'hommes, dans des villes dont certaines ont été de plus fortement touchées par les bombardements, pose d'emblée un lourd problème matériel, d'autant plus que d'autres besoins en locaux collectifs sont à assurer, notamment celui des internés de l'épuration. La Résistance avait beaucoup utilisé les châteaux dans les zones libérées, puisque ceux-ci constituaient dans les campagnes les seuls lieux offrant les disponibilités matérielles nécessaires [557] , mais leur éloignement fréquent des axes de communication et les demandes de restitution de la part des propriétaires excluaient leur utilisation pour la suite des événements.

Les solutions trouvées relèvent alors de l'utilisation au coup par coup des disponibilités locales. Les locaux scolaires sont fréquemment réquisitionnés comme à Chalon-sur-Saône où le lycée de jeunes filles Pontus de Thiard, lieu de bonne éducation pour les demoiselles de la bourgeoisie locale, est affecté à des FFI d'une toute autre extraction sociale. Il en est de même de l'Ecole nationale professionnelle, " la Prof " pour les gens du lieu, où passent fin septembre plusieurs groupes, dont la 2e compagnie du 8e bataillon FTP de Saône-et-Loire de Lucien DEJARRIGES [558] . L'arrivée de la rentrée scolaire, plus tardive qu'aujourd'hui car il fallait qu'elle laisse les vendanges se faire, amène de nombreuses et insistantes réclamations des instances académiques pour la restitution et la remise en état des locaux scolaires. La compagnie de DEJARRIGES, avant son passage à Chalon, était passée par la caserne Bréard à Mâcon, puis en octobre, cela avait été le regroupement à Bergesserin où le commandant BAZOT organisait les volontaires de son Commando de Cluny. Petit village au sommet des croupes granitiques du Charolais, Bergesserin disposait alors d'un grand bâtiment vide, le sanatorium, dont la construction commencée en 1933, ne s'était achevée qu'en 1939. Les circonstances de la guerre n'avaient donc pas permis son ouverture. Il offrait de ce fait au

[557] Ceci a permis à des historiens locaux peu curieux de gloser sur la " vie de château " des EM. Concernant la château de Cruzille pour l'EM FFI, il s'agit plutôt d'un manoir inconfortable. Quant au colonel FTP *LE DON,* au château de la Rochette, c'est beaucoup plus l'austérité de vie de cet homme de 47 ans dont se souviennent ceux qui l'ont alors côtoyé comme Lucien MONTCHANIN-*PHONO* (il chantait bien…), chargé des comptes de l'EM FTP. Entretien 21 juillet 1999.

[558] Lucien DEJARRIGES, *Le petit peuple,* édité à compte d'auteur, 1993, 160p, p.94.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Commando de Cluny la disponibilité et un cadre matériel adapté au regroupement de plusieurs centaines d'hommes. Le 2e BCP, pour sa part, adopte une solution temporairement praticable et porteuse d'une volonté d'enracinement local. Si le PC et la CCB du bataillon cantonnent à la petite capitale de la Bresse, Louhans, les autres compagnies s'installent en trois chef-lieux de cantons qui couvrent bien l'espace des maquis dont le bataillon est issu : le première à Montpont, la deuxième à Cuisery et la troisième à Mervans. Le seul local de ces villages de dimension modeste apte à accueillir une bonne centaine d'hommes est la salle des fêtes, dès lors transformée en petite caserne.

La plupart de ces lieux sont caractérisés par leur inadaptation à leur fonction provisoire. S'ils offrent à des hommes qui ont vécu l'inconfort matériel du maquis une protection que l'automne très humide de 1944 rend fort appréciable, ils présentent vite dans la durée des difficultés dont la moindre n'est pas la nécessaire restitution à leur fonction d'origine. Les disputes entre autorités civiles et unités FFI intégrées, l'état dans lequel elles furent restituées constituèrent un élément, mineur certes, de la dégradation de l'image des maquisards dans l'opinion. Cette situation se prolongea pratiquement jusqu'à la fin de la guerre. C'est à la fin du mois de mars 1945, à la suite d'une demande de l'inspecteur des Services de l'Enfance de l'Yonne transmise à l'Inspection académique concernant la restitution " à sa destination naturelle " de l'école de Seignelay réquisitionnée par la troupe, que le préfet d'Auxerre intervient auprès de la subdivision de l'Yonne pour donner satisfaction à l'Instruction publique [559] .

2-Un équipement de misère, avant les dotations réglementaires

La montée en lignes se fait avec les véhicules et les tenues hérités du maquis. Ce qui est vécu sur le coup avec désinvolture sinon amusement devient, dans un contexte de guerre, une situation tragique. En témoigne vigoureusement Pierre ROLL, ancien du maquis *VERNEUIL*, âgé de 20 ans en 1944 [560] : ***" Même en ligne, nous n'avions que l'armement du maquis et nous n'avions pas le ravitaillement des autres. Aussi, lorsque l'armée régulière touchait les rations US, nous n'en connaissions que les haricots (…) Dans ces conditions, imaginez nous 12 jours de suite, sous la pluie, sans tentes individuelles, sans qu'il soit possible de nous abriter dans les tranchées noyées (…). Aux premiers jours de novembre, à 8 km des lignes, presque tout le régiment déserte (…) En trois heures, 70% des effectifs furent portés absents. La sécurité militaire en rattrapa 95% avant Lure (…) Finalement tout le monde est rentré. "***

Cette situation est confirmée par des hommes issus du groupe *BAYARD*. Paul HERBIN note que les 2500 hommes du 1er régiment des volontaires de l'Yonne sont partis le 7 novembre 1944 " sans capote, sans casque, une couverture pour deux ", " plus de la moitié de l'effectif " n'ayant au pied que " les chaussures basses qu'ils portaient au maquis ". Cette dernière affirmation est corrigée par Luc BERTON qui se souvient avoir

[559] AD 89 1W324.

[560] Témoignage recueilli par le Centre d'Histoire de l'Occupation et la Libération de la France, 4 juin 1952, AN 72AJ208 (Yonne).

vertu de la loi du droit d'auteur.

reçu " des brodequins montants cloutés " quelques jours avant, mais il rajoute l'absence de gamelles et de bidons [561] .

La situation n'est pas différente dans les unités issues des maquis de Saône-et-Loire. Le commando de Cluny doit se transporter par ses propres moyens de Bergesserin à Besançon. Il s'agit de camions à gazogène, certains configurés en bétaillères [562] , ce qui d'ailleurs permettra, au temps de la pénétration en Allemagne, quelques fructueuses réquisitions. Ces " véhicules hoquetants " ont bien de la peine, en plusieurs rotations étalées sur plusieurs jours, à acheminer les 721 hommes que compte à ce moment-là le commando. Ses mécaniciens durent faire preuve de trésors d'habileté pour adapter tous ces engins aux carburants divers dont ils pouvaient disposer. Tout cela donne, selon la brochure ***" Fault pas y craindre "*** [563] ***" une file de camions à gazogène sur lesquels les soldats de la 2e compagnie, revêtus d'uniformes disparates sont juchés, entourés d'un bric-à-brac de fusils anglais, mitraillettes, musettes de chargeurs de FM " BREN "…Tout cela haut en couleurs, avec des garçons jeunes, joyeux, sûrs de leur fait, tous volontaires "***. La disparité des tenues est confirmée par Paul HUOT [564] . Pour sa compagnie, la 1ère , ***" les uns sont en civil d'autres portent des uniformes français ou anglais, d'autres enfin, dont je suis, ont l'uniforme des Chantiers de Jeunesse "***. L'origine de ces derniers est liée aux prélèvements opérés sur le camp installé par cette organisation vichyste autour de Cormatin, en Clunysois et au fait que ceux de ses membres qui ont rallié le maquis ont apporté leur tenue. La palette de formes et de couleurs est complétée par les tenues de la 4e Compagnie que le capitaine LAMIRAL a constituée avec des éléments épars de différents maquis du département. Elle est équipée des tenues de l'ex-régiment de France, avec la " capote courte dite "de commando" " [565] . Cet aspect initial de l'histoire de cette unité est confirmé tant par les écrits [566] que par les témoignages oraux [567] .

La situation devait être assez rapidement améliorée, dès le 8 octobre. Ce jour là le Commando de Cluny est doté de l'équipement de base de l'armée américaine. Il n'en sera pas de même pour d'autres unités qui attendront beaucoup plus longtemps. Ainsi les groupes formés de FTP de Saône-et-Loire et de l'Yonne qui montent la garde sur la

[561] Cité dans Jean-Yves BOURSIER, *Mémoire et Engagement, la Résistance dans le Jovinien et le Groupe Bayard,* édité par le groupement *Bayard*, Joigny, 1993, 152p., p147.

[562] Général Victor LOIZILLON, *Si t'y craint, t'es foutu,* Ed. des Grands Ducs, Dijon, 1989, 302p., p.17.

[563] Il s'agit d'une brève histoire du commando de Cluny, rédige principalement par Henri MONDANGE. " Faut pas y craindre " est le début d'une expression locale dont le titre du livre de V. LOIZILLON constitue le second volet.

[564] Paul HUOT, *J'avais 20 ans en 1943*, Jakin, Bayonne, 218p.,1996, p.112.

[565] Victor LOIZILLON, op. cit. p.28.

[566] André ROSSIGNOL, *Souvenirs 1944-1945,* Albert BARTHELEMY, communication à l'Académie de Mâcon, 1985.

[567] André BENAS, entretien 11 juillet 1999, Henri MONDANGE, entretien cité, Antoine BOUILLOT, entretien 24 mars 1998.

vertu de la loi du droit d'auteur.

frontière suisse ne furent équipés qu'en janvier 1945.

Tout ceci constitue pour d'anciens maquisards, dont la majorité n'ont connu de la clandestinité que les mois estivaux de 1944, une contrainte terrible. La pluie froide de novembre, la neige de décembre puis le gel sibérien de décembre-janvier sont à l'origine de pieds gelés, de désespoir, de souvenirs terribles, dont le poème d'André BARTHELEMY (annexe n°38) reste l'expression la plus forte et douloureuse.

Il faut, pour tenter de compenser autant que faire se peut ces conditions matérielles, faire appel à la générosité de ceux qui sont restés au pays. Dès le 26 septembre 1944, le préfet de la Nièvre avise les maires du département que ses services vont organiser des collectes ***" en vue de procurer, autant que possible avant l'hiver, aux militaires de la nouvelle armée française, le linge de corps qui leur est indispensable (surtout chandails de laine, chemises et chaussettes) "***. De la même façon, la population des villages de Bresse dont le chef-lieu est jumelé avec une des compagnies du 2e BCP fait appel aux tricoteuses pour fournir les gars partis au front en chaussettes de laine. Lorsque l'on sait que cette dernière matière est encore soumise à un rationnement sévère, on mesure la difficulté de l'affaire et bien de pull-overs trop petits ou troués aux coudes, finirent, régénérés, dans les pieds de valeureux chasseurs.

Ce qui pourrait apparaître comme une histoire quelque peu enjolivée par des récits grossis au fil des années est intégralement confirmé par les rapports établis dans l'instant par des officiers supérieurs appelés à commander de telles unités. Dans un exposé en date du 1er janvier 1945, le colonel ADELINE, commandant une partie des Forces françaises de l'Ouest, engagées devant les poches allemandes de Royan et La Rochelle, après avoir précisé que son propos s'applique aussi aux forces de la Pointe de Grave, salue [568] " l'allure générale, l'esprit de discipline ", d'une troupe FFI qui ***" peut être comparée aux troupes régulières sans que cette comparaison soit en son désavantage "***. Par contre, il déplore qu'après six mois d'engagement en ligne, ces combattants n'aient ***" perçu ni casques, ni capotes et (soient) obligés de s'affubler de sous-vêtements en peau de lapin peu résistants et qui les préservent mal contre les intempéries ". Leurs " chaussures sont à bout de durée "***. En conséquence, il demande la dotation pour ces troupes de 23 000 paires de chaussures, 28 000 capotes et 13 000 casques complets. Ce rapport est repris à son compte par le général de LARMINAT commandant l'ensemble des FFO après son éviction de la 1ère Armée et transmis comme tel au général JUIN. Même un officier général comme le général LAFFARGUE dont l'hostilité aux troupes d'origine FFI n'a jamais cessé convient d'un problème qui pour certaines unités a débordé le cadre chronologique du conflit. Dans le rapport d'une inspection réalisée du 8 au 17 juillet 1945 au détachement de l'Armée des Alpes [569], il note à propos de la 27e DI que ***" lorsque certaines mutations et nominations auront été opérées de manière à ventiler un reste de particularisme alpin et même FFI, la 27e DI prendra son équilibre normal "***. Mais il subsistera un " problème matériel " ; le général observe que ***" lorsque l'on passe devant le front de***

[568] SHAT 6P2.

[569] Idem.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

certaines unités en savates ou souliers béants, on passe une revue d'orteils ". Même si les considérations sur " le particularisme alpin et même FFI ", à ventiler comme on disperse un miasme, sont éloquentes sur la hargne manifestée par certains cadres à l'égard de ces troupes, il n'empêche que cet officier ne cherche pas à dissimuler leur grande misère matérielle.

Aux difficultés engendrées par ces conditions matérielles s'ajoutèrent celles d'un sous-équipement en matière d'armement.

3-Des combattants longtemps limités à l'armement du maquis

L'essentiel de l'armement est effectivement constitué des armes parachutées au cours de l'été 1944. Prédominent les armes anglaises, la (trop) fameuse Sten, efficace en combat rapproché mais à la détente si fragile, fusils et surtout FM Bren, particulièrement efficaces, dont les maquisards de Saône-et-Loire ont fait grand usage pour la bataille du Bois clair. Quelques mitrailleuses, quelques lance-roquettes antichars (PIAT ou bazookas) tiennent lieu d'armes lourdes, bien insuffisantes lorsqu'il faut affronter les chars, ou, en position offensive, déloger un ennemi bien protégé. S'ajoutent à cet équipement des armes récupérées sur l'adversaire. Mais tout cela, par son hétérogénéité comme par la limite des calibres est fort insuffisant.

Dans le rapport déjà cité, le colonel ADELINE signale que pour un guerre de siège, les FFO ne disposent que de 38 canons de modèles divers, face aux 700 pièces dont disposent les Allemands.

Ceci n'apparaît d'ailleurs que comme un aspect particulièrement accentué d'un problème récurrent des forces françaises devant souvent, par la voix de leurs chefs, de LATTRE ou LECLERC, récriminer auprès des alliés ou du ministère de la guerre pour obtenir des dotations en armement ou moyens logistiques. Ainsi, le 7 janvier 1945, le général LECLERC proteste auprès du ministre de la guerre contre le fait que sa division n'est pas dotée des derniers modèles de chars Sherman M4 et de TD.

Il s'agit bien du " temps de la grande misère ", pour reprendre la forte expression du général de LATTRE, formulée au cours de sa conférence à Montbéliard le 18 novembre 1945, consacrée à ***" La libération de la région de Montbéliard et d'Héricourt, le forcement de la trouée de Belfort "***. L'hommage qu'il y rend, réponse définitive à tous ceux qui les avaient dénigrés, à ces FFI qui, " mal habillés, mal armés, peu encadrés ", " se battent farouchement " intègre cette dimension de guerre de miséreux. C'était la place dans laquelle ils devaient être confinés. En renversant l'ordre des choses, à l'image du vers de Montéhus " C'est la canaille, et bien j'en suis ", ils ont fait de cette misère la gloire d'avoir tant fait avec si peu. Au moins sur ce plan, la filiation avec les soldats de l'An II n'a rien d'abusif.

IV-LE ROLE AMBIGU DES UNITES MAINTENUES HORS DES ZONES DE COMBAT

Le maintien, parfois prolongé jusqu'au début de 1945, de FFI ayant signé un engagement

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

pour la durée de la guerre, dans leur lieu d'origine ou dans les zones en arrière du front soulève le double problème des fonctions qui leur sont attribuées, de leur attitude, donc de leurs rapports avec la population.

1-En période de transition, des attributions mal définies

L'analyse des difficultés rencontrées pour un retour à l'ordre pendant les premiers mois suivant la Libération a montré la difficulté de délimitation du rôle attribué aux forces de l'ordre officielles, gendarmerie et police et aux structure issues de la situation de guerre, FFI et Milices patriotiques, sans parler des unités alliées. Les empiétements de compétence concernent principalement l'épuration, la lutte contre le marché noir et le contrôle de la circulation routière.

La situation touche même aux rapports concernant des contrôles entre structures d'autorité. Le 7 octobre 1944, le général CHOUTEAU, commandant la région militaire de Bourgogne-Franche-Comté, reçoit du ministre de la guerre DIETHELM une note [570] qui constate que " fréquemment des organismes civils ou militaires procèdent à des arrestations de militaires de la gendarmerie et ouvrent des enquêtes en vue de leur traduction devant les tribunaux ". Le ministre s'élève contre de ce " procédé irrégulier " et rappelle que " la gendarmerie ne relève que de ses chefs ".

Les prévôtés FFI posent elles aussi problème. Mises en place rapidement dans certains départements comme la Saône-et-Loire, destinées à collaborer avec la police et la gendarmerie, elles sont généralisées par une note ministérielle du 24 novembre 1944 [571] demandant la création dans chaque région militaire d'une force de prévôté de 100 à 200 hommes " de confiance provenant des FFI ". Cette structure serait mise ***" à la disposition permanente du Commissaire de la République pour le maintien de l'ordre notamment pour la répression des actes de banditisme ou des attaques à main armée… "***. Le 27 janvier 1945, le ministre de la guerre informe le général CHOUTEAU [572] que les prévôtés FFI " doivent être considérées comme illégales ". Cette décision se heurte manifestement à une résistance passive puisque deux mois plus tard, le 24 mars, le général PFISTER, sous-chef d'EM de l'armée exige l'exécution immédiate de la dissolution. Nous sommes là face à la situation classique d'un pouvoir né des circonstances, avalisé, officialisé et étendu après coup mais résistant à sa dissolution dès lors que les circonstances ne justifient plus de son existence.

L'ambiguïté porte même parfois sur le statut des hommes concernés. A Dijon, se constitue dès novembre 1944 une " Amicale du 3e groupe FFI Dijon-Sud-Ouest " ouverte à tous les membres de la compagnie, volontaires ou rentrés dans leurs foyers [573] . Le 22

[570] SHAT 7P55.

[571] Idem.

[572] AD21 40M387.

[573] AM Dijon, 4H4/40.

vertu de la loi du droit d'auteur.

décembre 1944, en pleine bataille des Ardennes, jour de la contre attaque de PATTON, le bureau de l'Amicale adresse au général CHOUTEAU une offre de services. Il s'agit, " en raison de la gravité des circonstances actuelles ", ***" de mettre le groupe à la disposition de l'EM de la 8e Région, pour aider au maintien de la sécurité tant à Dijon que dans ses environs immédiats "***. La constitution de " groupes de défense locaux dans toutes les villes et les villages " permettrait " d'intervenir immédiatement sur des éléments ennemis infiltrés ou parachutés ". Cette démarche répond aux angoisses collectives nées des incertitudes de fin décembre et des résurgences de rumeurs de maquis bruns et de parachutages ennemis. L'expérience difficile des Milices patriotiques et des prévôtés FFI suffit probablement à justifier l'absence de réponse à cette proposition.

Par contre, les unités FFI stationnées sur le territoire de la région sont mises ponctuellement à contribution dans des circonstances analogues. Le 5 octobre 1944, le 2e bureau de l'EM FFI de l'Yonne demande [574] au préfet de placer la gendarmerie au service des FFI pour " la collecte de renseignements à propos de maquis ennemis ". Une réponse positive est émise le 17 octobre, alors que les EM FFI sont officiellement dissous. Le 20 octobre, le commissaire de la République de Dijon transmet aux préfets une note concernant le " maintien de l'ordre ". Il indique que celui-ci doit être assuré par un bataillon de sécurité amalgamant " les forces de police régionales " et " les FFI (FFI-FTPF-MP) " sous forme d'équipes toujours mixtes. Pour sa part, le commissaire de police du Creusot s'inquiète auprès du sous-préfet d'Autun [575] du départ des FFI prévu pour le 15 novembre. Il s'agit d'une compagnie FTP qui ***" effectue des patrouilles en ville mais ne procède plus à des perquisitions et n'effectue plus d'arrestations "***. Dans un ordre d'idée similaire, le président du CCL de Château-Chinon s'adresse au sous-préfet de la ville, le 28 décembre 1944 [576] , au sujet de la suppression du poste fixe FFI, dont les hommes " auraient été, à en croire la rumeur publique, appelés en renfort dans l'Est ". Il estime, " sans vouloir (s)'immiscer en quoi que ce soit dans l'emploi des effectifs dont dispose l'autorité militaire ", que ***" le contrôle de la circulation est la condition de toute tentative de lutte contre le marché noir et la 5e colonne "***. L'historique de la subdivision de Dijon pour la période du 11 septembre 1944 au 31 décembre 1947 [577] rapporte l'intervention, le 14 janvier 1945 du 2e bataillon FFI de la Nièvre et du 3e bataillon de l'Yonne, dans " une opération de nettoyage " dans la région des chaumes d'Auvenay, zone de plateaux, à 12 km à l'ouest de Beaune. Cette opération, menée dans la nuit du 14 au 15 a abouti à " un résultat négatif concernant les parachutages ", mais a permis d'arrêter " quelques suspects ". Ces exemples confirment la confusion des pouvoirs de police qui existe au moins jusqu'à la fin de 1944 et le fait que des hommes qui ont signé un engagement pour en découdre définitivement avec l'ennemi sont cantonnés dans des tâches subalternes de police.

[574] AD89 1W324.

[575] AD71 W123855.

[576] AD58 999W1926.

[577] SHAT 9P49/2.

vertu de la loi du droit d'auteur.

L'utilisation des troupes d'origine FFI à des missions de maintien de l'ordre en cas de troubles sociaux, pour surprenante qu'elle puisse paraître a été envisagée, certes à l'état d'hypothèse uniquement. Ainsi, le conseil municipal de Joigny dans l'Yonne [578], s'émeut le 4 novembre 1944 au sujet d'un bruit de départ aux armées des FFI cantonnées dans la ville et du transfert de leur dépôt à Auxerre. Sa demande de sursis à l'exécution de l'opération s'appuie sur plusieurs arguments : " les ressources importantes pour le commerce local " représentées par cette présence, la protection qu'elle constitue en regard de " l'insécurité créée par les Allemands cachés dans les contrées boisées " et de façon plus surprenante le fait que, ***" en cas de troubles sociaux, qui ne se produiront probablement pas, mais qu'il faut toujours envisager, un appel à la troupe pourrait être fait "***. Si la référence aux Allemands renvoie à la psychose déjà identifiée, le dernier argument est d'autant plus étonnant que l'unité en question est en grande partie issue du groupe *BAYARD* affilié à *Libération-Nord*, politiquement proche de la SFIO.

Reste le cas d'unités qui n'ont même pas l'occasion de s'occuper à de telles tâches. Plusieurs circonstances permettent de le constater. Le 17 décembre 1944, soit trois mois et demi après la libération de la R1, le colonel DESCOURS, gouverneur militaire de Lyon, commandant la 14e RM par intérim s'inquiète [579] auprès du ministre de la guerre du devenir de deux bataillons, ***" prêts depuis la mi-octobre ", et qui attendent toujours " après s'être préparés fiévreusement "***, armement et départ pour le front. Cette attente provoque " déception " et " émiettement ". Cette situation n'est pas fortuite. Dans une note déjà citée l'existence à Troyes d'unités prêtes à partir à la mi-novembre et retrouvées dans la même situation un mois plus tard par une mission de liaison le confirme, de même [580] que la note adressée par le général de LATTRE au ministre de la guerre le 31 janvier 1945 où il indique avoir appris par un officier de liaison que le bataillon FFI de Montlouis attend, porté par " un ardent désir de prendre place au combat ". Victor LOIZILLON [581] se souvient que les hommes venus début janvier 1945 combler les vides du 4e bataillon de choc, " végétaient dans les casernes de Mâcon " et étaient " plus affligés de corvées à subir que chargés de missions effectives à remplir ".

Il ressort de tout cela qu'un fort décalage s'établit entre la forte impulsion qui meut les volontaires vers le combat et la définition des tâches qui leur sont attribuées. Les déceptions alors suscitées les situations d'ennui dans les cantonnements sont inévitablement à l'origine d'une dégradation des comportements. C'est alors directement la nature des rapports entre ces hommes et le reste de la population qui est en jeu.

2- Comportements et relations avec la population

Les troupes d'origine FFI, qu'elles soient locales et cantonnées dans leur lieu d'origine ou

[578] AD89 1W324.

[579] SHAT 7P848.

[580] Idem.

[581] Victor LOIZILLON, op. cit. p.210.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

en transit pour le front tendent à prolonger des pratiques héritées du maquis, aussi bien dans leur attitude générale que dans les pouvoirs de fait qu'elles exercent. Cet aspect d'une situation de transition pèse sur les rapports entre ces hommes et le reste de la population. Plusieurs situations connectent de façon complexe les questions héritées de la période précédente.

C'est le cas d'une affaire qui se déroule dans un village de la Nièvre [582] . Les faits datent de septembre et octobre 1944, le règlement n'intervient qu'en août 1945. Ils mettent face à face Paul D., agriculteur âgé de 49 ans, père de 11 enfants et Victor D., 42 ans, lieutenant FFI, chef de district du Ravitaillement général, ancien contrôleur du Ravitaillement général à Cosne-sur-Loire sous Vichy. Si les faits sont minces, limités à des menaces verbales, quelques coups sans grande gravité et des dommages matériels, leur signification les dépasse largement. Selon la déclaration de l'ancien sous-préfet de Cosne-sur-Loire à la Libération, J.D., consignée dans le rapport de gendarmerie du 11 juillet 1945, une plainte aurait été formulée contre Paul D., possesseur de 10 vaches laitières, pour avoir refusé de " donner du lait pour les enfants ". L'accusation est de grande résonance, dans une France obsédée par la hantise de son déclin démographique, où l'enfant et les bons soins qu'il exige sont perçus comme des valeurs majeures. Le sous-préfet diligente alors une enquête destinée à " vérifier le bien fondé des réclamations et de l'attitude de Paul D. ". C'est Victor D qui en est chargé. A partir de là, les témoignages divergent, sur la conduite de l'enquête, et au-delà, sur l'attitude des deux protagonistes pendant l'occupation.

Pour soutenir la plainte qu'il dépose auprès de la gendarmerie de Pouilly-sur-Loire le 16 septembre 1945, Paul D. explique l'origine de l'affaire par ses difficultés. Sur ses 10 laitières, 8 ont du lait, mais 4 seulement fournissent plus de 2 litres par jour, les autres étant pleines et toutes subissant les effets du manque d'eau et d'herbe. De ce fait, il ne peut livrer au groupement, d'autant plus qu'il " fournit aux gens de la région " et doit nourrir 20 personnes à table, famille et aides pour les travaux. Il affirme avoir livré 9 bêtes au groupement et reconnaît avoir, avant la Libération, vendu du beurre, " y compris à Victor D., contrôleur du Ravitaillement à Cosne ". Il porte plainte contre D. pour coups et blessures, avec certificat médical à l'appui. Selon lui, sa ferme a fait l'objet de trois visites de D., les 14 et 24 septembre et le 2 octobre 1944. La première visite, effectuée avec l'appui de " quatre hommes, dont le fils de D., armés de mitraillettes et revolvers " se serait soldée par des menaces, des coups et pour finir par l'enlèvement de D., abandonné à plusieurs kilomètres de son domicile. Si la seconde visite fut " plus correcte ", limitée à des " propos désobligeants ", celle du 2 octobre, effectuée par 7 hommes " en armes " se serait soldée en son absence par des coups portés à son épouse et à de l'un de ses fils, et le saccage de sa laiterie, avec le bris d'une " terrine de crème ". Le lendemain, un sergent FFI serait " venu prendre un cochon " et y aurait renoncé après intervention du lieutenant FFI P. A l'appui de cette déposition vient celle de son épouse, âgée de 47 ans, qui estime que ***" toutes ces méchancetés sentent la vengeance, de la part de D. car pendant assez longtemps, pendant l'occupation, je lui ait fourni du beurre et en dernier, il exigeait que je lui en fournisse un kg par semaine, chose qu'il m'était impossible de faire "***. De même, Victor C., ouvrier agricole, 63 ans, déclare que D. est

[582] AD58 999W609.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

" serviable ", n'a pas fait de marché noir, a vendu ses produits au " prix juste ". Ayant assisté à la scène, il confirme la déclaration de son patron. Sur un mode identique, le maire du village, Abel T.,49 ans, atteste que D. est " très bien considéré à tous points de vue " et " a rendu service à beaucoup de gens du pays ". Enfin, le lieutenant P ., officier à la 4e compagnie du COI 108 à Nevers, en permission au moment des faits, confirme avoir constaté le saccage de la laiterie et être intervenu auprès de l'EM FFI de Cosne et de son capitaine à Nevers pour " annuler la réquisition arbitraire " du porc. Ces dépositions n'interviennent qu'en avril-mai 1945 [583] suite à l'adresse de D. au procureur de la République, sa plainte de 1944 ayant été classée sans suite.

Pour sa part, Victor D. témoigne [584] avoir agir sur ordre du sous-préfet pour " inviter le sieur D. à donner du lait aux familles des environs… ". S'il reconnaît avoir porté " un coup de crosse ", c'est à la suite d'une menace de la part de D. avec un bâton et des insultes de son épouse. Il nie l'affaire de la laiterie et affirme être intervenu en tant que chef de district du Ravitaillement et non comme FFI. Son fils Charles, maréchal des logis à Dijon à la compagnie des transports n°566, en convalescence au moment des faits confirme la thèse paternelle. Témoigne en sa faveur Victor C. ex-capitaine *D.* au maquis, qui atteste de la réalité du grade de D., arrivé au maquis le 1er août 1944. Il avait alors estimé que sa pratique professionnelle ***" suffisait à elle seule à assurer de son patriotisme, de sa haine des Boches et des services qu'il a rendus indirectement à la Résistance par ses interventions appropriées "***. L'arrivée au maquis moins d'un mois avant la Libération comme l'aspect indirect des " services rendus " à la Résistance limitent le poids d'un tel soutien.

La suite de l'enquête de gendarmerie dont l'aboutissement fut la suspension du fonctionnaire par le préfet le 6 août 1945, confirmée par le ministère de l'intérieur le 23, met en lumière une tendance à exercer sa fonction avec recours, avant, pendant et après la Libération, à des pressions, menaces, voies de fait. Ces pratiques avaient amené beaucoup de critiques, y compris au sein de la Résistance. A l'opposé, la famille de Paul D., dont deux fils furent maquisards, qui a hébergé de nombreux réfractaires se voit confirmée dans son honorabilité, d'où la décision finale, sans gravité, mais visant à apaiser les esprits. Bien que limitée, dans l'espace comme dans la gravité des faits, cette affaire n'en connecte pas moins plusieurs dimensions de la réalité complexe de la période : rapports de la population paysanne avec la Résistance, maintien de cadres du ravitaillement issus du régime de Vichy, récurrence de pratiques violentes.

Ces dernières se retrouvent en de nombreuses circonstances. Ainsi, dans un rapport adressé le 25 septembre 1944 [585] au commissariat central de la ville, le commandant du corps urbain de police de Dijon signale qu'à chaque fois que ses hommes furent amenés à " rétablir l'ordre troublé par des éléments militaires, des incidents auraient eu lieu si les

[583] AD58 999W629, rapport de la brigade de gendarmerie de Pouilly-sur-Loire, sur demande du procureur de la République en date du 19 avril 1945.

[584] Idem.

[585] AD21 40M249.

vertu de la loi du droit d'auteur.

gardiens de la paix n'avaient fait preuve de diplomatie, voire même d'abandon de droits que leur donne leur fonction ". Le fonctionnaire précise que les incidents concernent particulièrement les ***" maisons de tolérance et les bals clandestins fréquentés les uns et les autres tant par des militaires que par des FFI et FTP, la plupart armés ".***

Nombreuses aussi sont les récriminations concernant la poursuite des pratiques de réquisitions ou arrestations. Les préfets des quatre départements sont amenés à de nombreuses reprises à rappeler aux chefs d'unités stationnant dans leur département les limites à imposer à leurs hommes.

Tout ceci contribue à dégrader l'image positive que les FFI avait gagnée dans une partie de la population. Il est révélateur que ce soit le seul sous-préfet communiste de la région, Henri VITRIER, sous-préfet d'Autun, qui s'adressant au préfet DREVON le 13 décembre 1944 [586] , fasse état de la présence " d'éléments douteux ", d'un " sens de la discipline inexistant " et de l'évolution de l'attitude d'une population qui " s'enveloppe de méfiance ". Si l'on précise que ces considérations concernent particulièrement la compagnie FTP commandée par *Pietro* DESSOLIN, issue du maquis FTP *Valmy* qui relevait de l'autorité du responsable VITRIER, l'affaire n'en prend que plus d'importance.

Il ressort donc qu'une partie des FFI volontaires furent plus ou moins durablement cantonnés dans leur département d'origine ou en des lieux de transit vers le front, soit en attente de départ, soit en période de repos. Dans ces circonstances, le désœuvrement, le manque d'encadrement, la déception, les habitudes héritées, ne pouvaient que susciter des comportements inacceptables pour la population, provoquer une dégradation de l'image qu'ils avaient gagnée, identifier l'idée du maquis à ces comportements. Plus produit de circonstances confuses que d'une volonté délibérée, ces situations relèvent bien de la défaite d'une partie de ce que fut la Résistance.

V-LES CONDITIONS DE L'ENGAGEMENT AU COMBAT : DES SACRIFIES ?

Pour une autre partie des FFI ayant signé un engagement volontaire pour la durée de la guerre, il n'y eut pas ces moments difficiles. Par exemple, la compagnie du capitaine du CHAFFAUT du maquis de Cluny, sert du 5 au 7 septembre ***" d'infanterie au CC1 de la 1ère DB "*** [587] , au cours des combats entre Chalon et Beaune, avec particulièrement une véritable bataille de chars entre Bligny et Beaune. Ses hommes signent le 13 leur engagement et le 26, ce qui est devenu le Commando de Cluny, fort de 720 hommes part pour le front. Pour ces hommes, il n'y eut donc aucune coupure entre le temps du maquis et celui de l'intégration à une armée régulière, l'association avec les unités blindées s'étant faite au cours de la libération de Chalon et de la progression vers Beaune, avant même qu'ils aient choisi de continuer la guerre.

Les unités constituées à partir des résistants de Bourgogne et engagées dans les

[586] AD71 W123855.

[587] ***Paul HUOT, op. cit. p.96-97.***

vertu de la loi du droit d'auteur.

zones de combats furent dirigées vers quatre directions : le front d'Alsace, la frontière suisse, pour une fonction de surveillance, les poches de l'Atlantique et enfin la Division alpine. La première des situations, de très loin la plus difficile, fut en même temps celle où le projet de l'amalgame put être poussé le plus loin. Une des composantes fut la mise en œuvre d'une politique de formation dans les écoles de cadres. Si ces dernières furent en quelques circonstances, comme dans le cas de MONOD, des purgatoires pour des hommes ayant exercé des commandements importants et brutalement abaissés, elles furent surtout une pièce maîtresse de la politique du général de LATTRE.

1- La formation au sein des écoles de cadres

De la France à l'Afrique, de l'Afrique à l'Alsace, le général de LATTRE a laissé derrière lui toute une chaîne de ces structures, gages à ses yeux de la cohésion comme de l'efficacité des unités placées sous ses ordres.

La dernière qu'il ouvrit à Rouffach y ajouta une dimension supplémentaire, celle d'en faire un instrument pour la réalisation de l'amalgame. Elle apparaît dès lors comme l'aboutissement de sa réflexion et la mise en œuvre de celle-ci. Ses propos à l'égard de journalistes lyonnais et alsaciens en visite le 23 mars 1945 l' attestent. Après avoir rappelé sa conviction que l'armée nouvelle en gestation naît de " la synthèse des forces qui dressèrent le pays contre l'envahisseur ", " armée d'Afrique ", " compagnons du général de GAULLE ", " évadés " et ceux qui ont " surgi des pavés et des sillons ", il fait du " brassage " réalisé à l'école le gage de la réussite de son projet, ***formant " des hommes libres d'un peuple libre "*** [588] **.**

Cette dimension civique et politique est au moins aussi importante que ses objectifs strictement militaires. L'école est ouverte à la mi-février 1945, après regroupement des bataillons de choc dans une région récemment libérée. Ceux qui vont bénéficier de la formation ont donc affronté les terribles combats qui de novembre à janvier ont permis de faire sauter le verrou alsacien. Pour des unités comme le 4e Choc, l'essentiel fut accompli avant passage à l'école, si l'on s'en tient à l'aspect strictement militaire des choses.

L'école est installée dans un ancien asile d'aliénés, d'où son surnom d'"école des fous ", appellation désignant aussi ironiquement le régime qui est imposé aux stagiaires d' " aspects insolites " [589] . Les ***" six bataillons de choc rassemblés autour de Rouffach fourniront les troupes de démonstration et de servitude, et en attendant les équipes de balayeurs "*** [590] dans des locaux transformés en caserne SS et abandonnés dans un état désastreux, d'une " saleté repoussante " [591] . La vexation provoquée par la séance de balayage initiale fut rapidement effacée par l'intensité des activités imposées aux

[588] ***Général de LATTRE de TASSIGNY, Reconquérir, Plon, 1985, p.80-81.***

[589] Général LOIZILLON, entretien 11 août 1999.

[590] ***Victor LOIZILLON, op. cit. p. 220.***

[591] Lucien DEJARRIGES, op. cit. p. 103.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

stagiaires, exercices à munitions réelles, close-combat, chant choral, causeries. Lucien DEJARRIGES [592], témoigne qu'après " des approches réservées avec les éléments d'Afrique ", " la glace est enfin rompue ", l'amalgame, au moins en ce qui concerne l'estime réciproque se fait. Victor LOIZILLON observe l'apparent paradoxe qui met " en phase " des hommes d'un commando " issu du fond du terroir " avec l'armée d'Afrique. Cette rencontre s'explique selon lui par le côté " joyeux ", " aventureux ", " spontané " de la seconde, caractéristiques dans lesquelles les anciens maquisards, généralement jeunes et insouciants se reconnaissaient pleinement. Victor LOIZILLON estime qu'avec ses compagnons, il avait ***" sûrement touché là au secret de l'amalgame "*** [593] **.**

Les six semaines passées à Rouffach n'avaient pourtant rien d'une sinécure. Henri THOMAS, de la 3e compagnie du 2e BCP se souvient de la séance initiale de tri par le général en chef en personne qui passa en revue les 7 000 convoqués et " là avec sa canne, plof plof, il fait le maquignon ". Comme Lucien DEJARRIGES, il a été marqué par les exercices à munitions réelles et se souvient de visites d'officiers des armées alliées, ébahis par les prestations des stagiaires.

L'intensité de la formation, la dangerosité des exercices- ceux-ci se sont tout de même soldés par 12 morts et des centaines de blessés plus ou moins atteints -, n'étaient cependant pas suffisantes pour effrayer des hommes dont la plupart était confrontés depuis octobre à une guerre à laquelle ils n'avaient pas été préparés. D'autres volontaires avaient été engagés en des combats moins héroïques, moins décisifs, le long de la frontière suisse ou autour des poches de l'Atlantique, au sein des FFO commandées par le général de LARMINAT, mis dans une position subalterne après son affrontement avec le " Roi Jean " en août 1944. Ce furent trois formes d'engagement au combat, trois expériences vécues de façon inévitablement différentes par les protagonistes. Certains d'ailleurs, dans ce brassage effréné qui affecte les unités d'origine FFI, eurent l'occasion, sinon de pratiquer durablement, du moins d'aborder chacune des situations.

En attestent les pérégrinations d'un petit groupe de FTP de Saône-et-Loire, tous issus du grand maquis Jean PIERSON de Collonges-en-Charolais, dont Maurice BERTRAND-*CLOVIS* [594] est le dernier survivant. Son parcours est étonnant par ses bifurcations multiples. Né en 1921, appartenant à cette couche d'agriculteurs très modestes de la vallée de la Guye, d'abord sédentaire puis maquisard, il est d'abord installé pendant une quinzaine de jours après la Libération, avec une quinzaine d'hommes, à Couches-les-Mines, chef-lieu de canton rural et minier où l'absence de structures résistantes a incité l'EM FFI de Mâcon à y installer ces maquisards. Sous la conduite du chef de BERTRAND, Louis DUMOULIN-*AUCLAIR*, lieutenant FTP, ils sont chargés d'assurer la transition dans le canton. Regroupé à Bergesserin comme de nombreux FFI du département fin septembre, il y signe son engagement volontaire pour la durée de la guerre. A la question d'éventuelles pressions dans un sens ou l'autre, il

[592] Idem.

[593] Victor LOIZILLON, op. cit. p.220.

[594] Entretiens 12 août 1998 et 24 mars 1999.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

répond qu'à l'exception des mineurs de Montceau-les-Mines personne ne fut ni incité ni dissuadé de s'engager, mais que spontanément la majorité des présents signa. Transféré à la caserne Bréard de Mâcon, il est alors affecté au 8e bataillon de Saône-et-Loire, principalement composé de mineurs et de paysans de la région, commandé par un personnage haut en couleur, le capitaine LECOEUR-*BONHOMME,* ancien camarade de promotion du général GIRAUD, ancien légionnaire, cassé à deux reprises de son grade au sein de l'armée, chef militaire des FTP de la zone Sud de la Saône-et-Loire, adjoint de *LE DON*. C'est alors le départ pour le Jura et la frontière suisse à surveiller, fin octobre. Le PC du bataillon est installé à Maîche, gros bourg au cœur des plateaux du Haut-Doubs. La compagnie de BERTRAND cantonne au Rousset. Jusqu'au 6 janvier, c'est à la fastidieuse mais peu dangereuse tâche de surveillance d'une frontière que seuls les éclatements spontanés de quelques mines anime un peu, que se livrent BERTRAND et ses camarades. Seul le froid, avec des pointes à –30°, rend la vie difficile. Le 6 janvier, après dissolution du bataillon, un groupe auquel appartient Maurice BERTRAND est acheminé vers Belfort et rattaché au 4e Choc dont il convient de reconstituer les tableaux d'effectifs fortement amputés par les combats de fin décembre. Quelques jours plus tard, il est envoyé à Champagney en Haute-Saône sous les ordres du chef de compagnie le lieutenant RONDOT. Le 4e Choc n'a nul besoin de cadres et RONDOT tient à garder BERTRAND qui, bien que titulaire de son seul certificat d'études, a montré une forte capacité à tenir la comptabilité. Ils sont transférés à Champagney, puis à Dijon en deux jours d'un parcours ferroviaire sans cesse interrompu. Encasernés à 16 heures à Dijon, ils en sont extraits à 5 heures du matin dès le lendemain, transférés à Mâcon puis, en car, à Autun. Après accueil par le bataillon FTP du commandant *PIETRO* DESSOLINS, ils sont acheminés à Troyes, où est constitué le 131e RI, à partir de FFI de Champagne et d'un groupe de Nord-Africains de Paris, tous issus d'unités dissoutes. Tout cela se passe entre le 15 et le 20 janvier. Il leur est annoncé que le régiment est destiné au front d'Italie et qu'en son sein un groupe antichar doté de bazookas sera constitué. L'expérience du maquis fait alors de BERTRAND le chef de ce groupe. Quelques jours plus tard arrive un contrordre : le départ pour les Alpes est annulé et la nouvelle destination est constituée par les poches de l'Atlantique. L'absence de chars dans cette bataille de siège réduit le projet de groupe antichar à néant. Affecté à la compagnie de commandement comme chef de l'ordinaire, Maurice BERTRAND assiste à une guerre au rituel singulier [595], jusqu'à ce que le général de LARMINAT choisisse l'affrontement à Royan et à l'île d'Oléron. Après le 8 mai, son unité est transférée en Sarre française, près de Thionville pour garder la frontière, situation absurde puisqu'au-delà, il y avait l'Allemagne occupée par des Français. Jusqu'à sa démobilisation, le 5 septembre il accomplit ses taches de chef d'ordinaire. Il est prié par son commandant de dépenser les bonis réalisés sur les poches de l'Atlantique. Cela consiste pour lui à parcourir la campagne pour y acheter ici un porc, là un taurillon, activité le rapprochant d'une vie civile qu'il retrouva avec joie. S'il ne conçoit aucune amertume de cette histoire, il a néanmoins le sentiment d'avoir été, comme FTP, plus ou moins systématiquement mis en marge. A son commandant de

[595] Selon lui, avant que le général de LARMINAT ne lance une offensive qui lui semble déraisonnable, le siège se limitait à quelques tirs d'artillerie " pour dérouiller les fûts " et des patrouilles dont l'alternance et le manque de discrétion indiquaient qu'elles relevaient d'une sorte de *modus vivendi*.

vertu de la loi du droit d'auteur.

compagnie qui lui proposait de s'engager, avec la perspective de suivre une formation d'officier, il eut cette réponse négative et superbe : " dans mes champs, je suis général ".

2-Les différentes formes d'engagement au combat

2-1- Pauvres parmi les pauvres : les combattants des poches de l'Atlantique

Selon l'exposé adressé au général commandant les FFO par le colonel ADELINE le 1er janvier 1945 [596], ces forces auraient dû disposer de moyens très supérieurs à ce qui leur échut finalement. C'est tout du moins ce que pouvait leur laisser espérer la déclaration du 18 septembre 1944 faite au PC des troupes par le général de GAULLE, au nom du gouvernement de la République. Selon le colonel, ce dernier aurait fait part de sa volonté de transformer ces troupes hétéroclites " en formations de type régulier ", en ajoutant que ***" de cette organisation dépendraient les attributions d'armes et d'effets d'équipement qui leur faisait défaut "***. Le colonel ne peut que constater, trois mois et demi plus tard, qu'il n'en fut rien, que la réalisation de la première condition n'avait eu aucun effet sur les dotations. Les conditions matérielles vont de pair avec un grave sous-équipement en matière d'armement. Avec seulement 38 canons, les FFO ***" tiennent en respect un ennemi qui dispose d'un matériel de guerre considérable et ceci dans des conditions matérielles absolument déplorables "***. Il est certain que l'équilibre est en partie rétabli par la position d'assiégeant et surtout par un haut niveau moral face à des troupes désabusées. Il n'empêche que malgré leur " entrain " et leur " bonne humeur ", ces troupes peuvent légitimement avoir le sentiment d'être laissées pour compte par un pays dont les yeux sont tournés vers la guerre en Alsace.

2-2- La situation guère plus enviable des unités montant la garde sur la frontière suisse

Si seul un petit nombre de résistants de Bourgogne se retrouva, parfois après un parcours fort aléatoire, sur la côte atlantique, ce sont des groupes constitués qui sont affectés à la garde de la frontière suisse, au cœur d'un massif jurassien réputé pour la rigueur de ses hivers. C'est le 9 décembre 1944 que le général CHOUTEAU, commandant la 8e RM, sollicite auprès de la Ière Armée le détachement de deux bataillons afin de les affecter à cette tâche [597] en renfort du 8e bataillon de Saône-et-Loire. Il s'agit du 2e bataillon de l'Yonne, ancien 4e bataillon du 1er régiment du Morvan, écarté lors de la réduction des régiments intégrés à trois bataillons, et du 6e bataillon de la Nièvre, tous d'origine FTP. Deux bataillons FTP de l'Yonne furent regroupés le 1er mars 1945 avec le " bataillon de Mâcon ", issu des maquis du Clunysois pour former le 4e RI. Marcel VITTE, ancien officier de réserve, ancien de la campagne de 1939-1940, témoignait [598] de la difficile intégration

[596] SHAT 6P2.

[597] idem.

[598] Entretien 28 juin 1996.

vertu de la loi du droit d'auteur.

de maquisards de Saône-et-Loire, d'origine AS avec les FTP de l'Yonne. La mise en place du dispositif de garde de la frontière suisse était l'aboutissement de longues discussions dues au manque d'effectifs disponibles. Dans son rapport au ministre de la guerre du 17 novembre 1944, le commandant MANGIN, de retour d'une mission d'inspection dans la 8e RM fait état des ***" demandes divergentes de la part du général de LATTRE et du colonel DESCOURS "***, le second réclamant l'affectation de trois bataillons de Saône-et-Loire à la Division alpine, et de la demande du général CHOUTEAU de pouvoir maintenir " dans sa mission actuelle " sur la frontière suisse un bataillon de Saône-et-Loire " dont il ne peut assurer la relève ".

A propos du dispositif finalement constitué, on peut s'interroger sur la logique qui préside à la mise à l'écart des zones de combat, pour des tâches à la fois subalternes et dispersées, d'unités spécifiquement FTP, dotées par ailleurs de cadres qui ont fait leurs preuves au maquis, comme le capitaine LECOEUR-*BONHOMME,* ancien saint-cyrien, véritable commandant militaire des FTP de Saône-et-Loire au cours de l'année 1944. La méfiance mainte fois formulée par des officiers supérieurs comme le général LAFFARGUE, " l'isolement hautain " pratiqué par le colonel SADOUL-*CHEVRIER*, commandant des FFI de l'Yonne, renvoient à une dangerosité politique attribuée à des FTP soupçonnés d'être une force révolutionnaire intriguant contre les institutions en cours de rétablissement.

C'est finalement le 30 décembre 1944 que le 2e bataillon de l'Yonne embarqua à Auxerre, à destination de Besançon [599] . Par un temps glacial, le voyage parut fort long aux hommes entassés dans des wagons à bestiaux et aux officiers tout aussi frigorifiés dans des wagons de voyageurs non chauffés. Puis c'est en autocar que le bataillon gagna sa destination finale, Pont-de-Roide, petite ville de la vallée du Doubs, siège du PC du bataillon. De ces quatre mois passés sur une frontière " qui n'avait nul besoin d'être gardée par des militaires ", Robert LOFFROY retient les difficultés liées au froid polaire de cet hiver là avec des températures de –28°, l'ennui de jours passés dans l'inactivité, l'amertume d'hommes engagés pour un combat frontal avec le nazisme et confinés dans une tâche subalterne. Ces conditions furent à l'origine de nombreuses désertions, non pour l'arrière , mais pour gagner le front d'Alsace. Nombre de ces déserteurs n'eurent d'ailleurs pas grande difficulté à se faire recruter par des unités aux effectifs affaiblis par d'importantes pertes.

La conviction de Robert LOFFROY qu'il y avait une volonté politique à l'origine du traitement auquel son bataillon était soumis se trouva renforcée par deux situations particulières. Envoyé en stage de perfectionnement à l'école des cadres du Valdahon pour être initié à l'utilisation du matériel américain, il affirme avoir été, comme les autres FTP, soumis à des brimades et provocations de la part des cadres du régiment de tirailleurs algériens qui occupait le camp et s'être vu imposer des conditions de vie relevant de la persécution systématique. Par ailleurs, un incident grave opposa le bataillon à la population de Pont-de-Roide. Un Christ surmontant un des ponts sur le Doubs fut précipité dans la rivière par un ou plusieurs soldats du bataillon. L'affaire fit grand bruit dans une population fortement religieuse. Robert LOFFROY logeait dans une chambre

[599] Robert LOFFROY entretien 16 octobre 1996.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

" où se bousculaient d'innombrables statuettes de saints, de l'enfant Jésus ainsi que de la vierge Marie, tandis que les murs étaient tapissés d'images saintes ". Le bataillon, à l'étiquette communiste qu'il possédait déjà, se voyait accoler celle d'iconoclaste. L'affaire remonta d'ailleurs jusqu'au ministère de la guerre. Pour LOFFROY, l'auteur de l'acte " récemment affecté au bataillon ", ne pouvait être qu'un provocateur, placé là pour contribuer à affaiblir l'image de l'unité. Si rien ne permet d'étayer cette hypothèse, sa seule formulation révèle un fort sentiment d'extériorité par rapport à ce qui se passe et une immense déception.

2-3- La terrible bataille d'Alsace

Tel ne fut pas le sort des unités de FFI bourguignons engagés, parfois dès novembre 1944, dans la bataille frontale avec une armée allemande bien décidée à s'arc-bouter sur le Rhin.

Deux circonstances, impliquant deux unités de Saône-et-Loire, le 2e BCP et le Bataillon de Cluny, futur 4e Choc, permettent d'identifier les aspects saillants du type de guerre qu'eurent à mener ces hommes dont le général de LATTRE disait en septembre [600] qu'ils allaient former " les unités supplétives venant au combat avec notre armée régulière ".

Du 7 au 10 décembre 1944, le Commando de Cluny, associé à deux pelotons de reconnaissance du 3e régiment de Spahis Marocains (RSM) équipés de blindés légers et d'un peloton de TD du 8e RCA, a réalisé la conquête du Kurrenbourg, " mouvement de terrain à trois sommets " [601] commandant l'accès de Thann et libéré Rammersmatt. L'ensemble constitue le sous-groupement MONDAIN, du nom de son commandant, officier à l'ancienne, portant monocle même au feu [602] mais qui sut, au contraire de beaucoup de cadres de l'armée d'Afrique, reconnaître les capacités opérationnelles du commando et entretenir avec son commandant une collaboration fructueuse. Au sein du sous-groupement, le commando, "infanterie à pied ", se voit ***" confier une part importante de l'effort principal, en raison de la nature du terrain et des objectifs "*** [603] **.** Cela ouvre la route de Thann, petite ville au débouché dans la vallée du Rhin de la rivière Thurr, proche de Cernay constitué par les Allemands en verrou sur la route de Colmar. Une manœuvre de débordement du Vieux-Thann solidement tenu par l'ennemi, conçue par le général CARPENTIER commandant la 2e DIM ayant échoué, le sous-groupement ***" matériellement et psychologiquement assez démobilisé et attendant sa relève "*** [604] se voit confier la tâche de tenir Thann, pour prévenir " des

[600] Dans l'entretien accordé à Lyon au journal *Le Patriote.*

[601] Paul HUOT, op. cit. p.140.

[602] Victor LOIZILLON, entretien 11 août 1999.

[603] ***Victor LOIZILLON, op. cit. p. 167.***

[604] ***Idem p. 187.***

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

retours offensifs allemands éventuels ". Commence alors, pour un commando fortement éprouvé [605] , à partir du 19 décembre et pour " 19 journées et 18 nuits ", un épisode fortement ancré dans les mémoires des exécutants. Le Commando de Cluny est chargé de trois points d'appui, dont deux, installés dans des usines sont au contact direct avec le Vieux-Thann tenu par les Allemands. L'une d'elle, l'usine chimique KALI dite " P.A. chlore " du fait de la présence d'un important stock de bonbonnes de ce produit, fait l'objet de tentatives d'infiltration ennemie et de fréquents tirs de mortiers. De cet épisode, les nombreux témoignages écrits comme les souvenirs des survivants convergent sur deux points majeurs : le froid et l'épisode de la casemate.

Les deux derniers vers du poème d'Albert BARTHELEMY (annexe n°38),

" Mais, bon dieu, qu'il fait froid ce soir à Thann La bise essaye en cheminée ses orgues "

transcrivent exactement ce que ressentirent ceux qui montaient la garde, en particulier le soir du réveillon de Noël, pendant que le reste du Commando réveillonnait. Un demi-siècle plus tard, Chantal LOIZILLON-*PLUMETTE* frémit encore rétrospectivement au souvenir d'un froid qu'elle ne connut plus jamais aussi intensément. Il faut dire que l'intrépide assistante sociale du Commando visitait les points d'appuis. Ces conditions polaires, soldées par un nombre conséquent de membres gelés, intervenaient après les combats de novembre, livrés sous des pluies battantes, dans la boue et l'humidité omniprésente, en contraste brutal, dans la conscience de ces combattants, avec les jours superbes de l'été 1944.

Le 23 décembre, le sergent-chef HUOT de la 1ère section de la 1ère compagnie commandée par le capitaine du CHAFFAUT, reçoit l'ordre [606] d'occuper, avec 4 hommes dont le sergent KLOPFEL une casemate , " érigée en terrain découvert sur le périmètre de l'usine ". Il fait –20°. La consigne est ***" de ne rien faire, quoi qu'il puisse arriver "*** [607] . Les meurtrières de la casemate ouvrent sur un route menant à Vieux-Thann bordée par une grosse maison baptisée par les hommes du commando " le Château ". Au matin du 24 décembre, les grilles du " Château " s'ouvrent : un canon antichar est poussé à l'avant par trois servants. Convaincus de ne pas être l'objectif des tirs, c'est sans grand souci qu'ils comptent les trois premiers tirs visant bien au-dessus d'eux. Puis c'est le drame, les deux tirs suivants frappent directement la casemate. Deux hommes dont le sergent sont tués sur le coup, les trois autres grièvement touchés. Dans l'usine, les tirs se soldent par deux morts et douze blessés graves dont l'un ne survivra pas. Si le sergent-chef HUOT ne s'étend pas sur les circonstances à l'origine de ce drame, d'autres hommes du commando n'hésitent pas à y voir non un malheureux ***" hasard, avec le visage de la "poisse" "*** [608] , mais à l'instar d'Henri MONDANGE, une faute de commandement. Ces

605 Rapport du docteur PONTHUS, médecin du commando, cité *in* LOIZILLON, op. cit. p. 192.

606 Paul HUOT, op. cit. p. 144. Témoignage confirmé par Victor LOIZILLON.

607 Henri MONDANGE voit dans cet ordre la rémanence d'un comportement hérité de la " drôle de guerre ". Entretien 23 juin 1999.

608 Victor LOIZILLON op. cit. p199.

vertu de la loi du droit d'auteur.

pertes, venant après les trous béants déjà réalisés dans les effectifs par celles de la bataille de Belfort réduisaient fortement l'effectif du Commando et exigeaient le recours à des renforts dont Henri MONDANGE témoigne qu'au moins dans un premier temps, ils fragilisèrent la cohésion héritée du maquis.

A l'instar du Commando de Cluny, le 2e BCP est engagé dans des parties particulièrement difficiles. Il a, du 27 novembre au 6 décembre, participé à la prise de contrôle de la forêt de la Hardt puis été mis en position défensive dans les quartiers Nord de Mulhouse du 6 au 19 décembre, sur les rives de la Doller, que des patrouilles doivent franchir, avec de pertes notables. Mis en réserve du sous secteur le 19 décembre, il est dès le 23 remis à disposition de la 1ère DB, aux ordres du colonel commandant le 9e RCA. Sa mission est alors de ***" s'installer défensivement aux lisières Nord de Hauserwald et du petit Hegelen, face au couvent d'Oelenberg "*** transformé par les allemands en hérisson [609] . Ces consignes défensives n'excluent pas des patrouilles réalisées notamment par le groupe franc du bataillon, commandé par le sous-lieutenant NAU. Les renseignements recueillis comme les informations transmises par un moine parvenu à sortir du couvent incitèrent le commandant DAUMONT à prendre l'initiative, le 13 janvier à l'aube, ***d'une "forte patrouille de va-et-vient …dans le but d'exterminer la garnison allemande "***. Le rôle attendu de la surprise n'ayant pas fonctionné, l'opération est un échec. Le 19, le bataillon, sans pour autant changer de position, est mis à la disposition de la 9e DIC et dès le lendemain, c'est l'offensive générale de la Ière Armée contre la poche de Colmar. A son échelle le bataillon est chargé de prendre le couvent et de contrôler à son niveau la route Mulhouse-Thann. Pour ce faire, il lui est assuré l'appui feu d'un peloton de Shermann type " Medium " et d'un groupe de " 155 " censé, par une préparation de H-40 à H, briser les défenses du couvent. Lancée à 7 heures 15, l'opération est arrêtée à 9 heures 30 sur un constat d'échec. Les trois quarts des effectifs engagés sont tués, blessés ou disparus. Sans reconstituer la chronologie de l'opération, reprenons les conclusions du commandant DAUMONT dans son rapport à son supérieur hiérarchique [610] : insuffisance d'une préparation d'artillerie " qui n'a pas eu lieu ", non fonctionnement des liaisons radio, en particulier avec le peloton de chars, absence d'éléments du génie pour déminer. De fait, les fantassins ont dû avancer, à terrain découvert, enneigé et miné, face à un bloc défensif intact, sans réel appui feu des Sherman et sans les tirs de l'artillerie. L'ampleur des pertes comme les circonstances font de cet épisode le moment le plus difficile à mémoriser pour les anciens du bataillon. S'ils convergent sur l'analyse des circonstances, le niveau des responsabilités ne fait pas l'objet d'un consensus. Parmi ceux qui exercèrent successivement des fonctions dirigeantes dans l'Amicale du bataillon, Jean CLERC, instituteur à Rancy [611] , resté très maquisard dans son approche des choses, impute une responsabilité importante au chef de bataillon, perçu comme l'archétype de l'officier d'active d'avant la guerre, alors qu'Henri THOMAS [612] qui lui fit carrière dans l'armée estime que DAUMONT a dû

[609] René PACAUT op. cit. p. 312.

[610] Cité *in* René PACAUT, op. cit. p.314-318.

[611] Entretien 23 mars 1998.

vertu de la loi du droit d'auteur.

composer avec les ordres reçus et les circonstances malheureuses. L'un et l'autre conviennent d'ailleurs qu'une prise d'assaut ne s'imposait peut-être pas et qu'une neutralisation après encerclement eut été moins coûteuse en hommes. Il reste que ce fut un échec et que les exécutants survivants purent non sans raison penser que la préservation de l'infanterie supplétive que constituaient ces unités FFI ne rentrait pas dans les impératifs prioritaires des plans d'action.

Ces deux exemples ne constituent en rien des exceptions. L'histoire des autres unités d'origine FFI fourmille d'exemples de nature identique [613] . Il s'agit donc bien là d'une dimension d'ensemble du mode d'utilisation tactique des hommes venus du maquis. L'ampleur des pertes réduit à néant les jugements particulièrement désobligeants rencontrés sous la plume d'observateurs militaires ou civils.

Le sentiment vif d'avoir été utilisés, sinon sacrifiés, pour suppléer aux insuffisances de certains matériels américains, notamment les Sherman face aux Jagdpanther et surtout aux Tigres, mais aussi du fait d'une traditionnelle conception de l'utilisation de l'infanterie est naturellement né dans la mémoire des survivants. Reste alors à s'interroger sur la façon dont ceci a pu être mémorisé de façon supportable et comment cela s'est bien souvent retourné en histoire glorieuse.

CHAPITRE 4 : LE 4e CHOC, UNE UNITE PRIVILEGIEE ?

" Chouchou du général de LATTRE ? Plus il vous connaît, plus il vous aime, plus il vous demande " Henri MONDANGE

Parce qu'il conserva son identité initiale jusqu'à la fin de la guerre, qu'il fut l'une des deux unités d'origine FFI, avec les élèves de Jeanson-de-Sailly eux-mêmes devenus 2e Bataillon de Choc, à recevoir la prestigieuse appellation de bataillon de choc, parce qu'il fournit en juin-juillet 1945 la compagnie de garde du général de LATTRE, chargée à son PC de Lindau de rendre les honneurs à ses nombreux hôtes, parce qu'enfin il eut le privilège d'avoir pour marraine l'épouse du général en chef, le Commando de Cluny peut apparaître comme un cas d'espèce, parmi les autres unités d'origine FFI. Il convient donc, après avoir établi les circonstances de sa formation, les épisodes majeurs de son implication dans les batailles de Belfort, d'Alsace et de pénétration en Allemagne, retracé le moment de sa transformation en bataillon de choc, de s'interroger sur ce que cela représente au sein de la politique d'amalgame et en quoi ses singularités ont pu peser sur les formes de la mémoire entretenues par les survivants, intégrant mythe et réalités.

[612] Entretien 2 juin 1999.

[613] Le fond privé GAMBIEZ, important dépôt des archives du général, comporte de nombreux récits, concernant notamment les bataillons de choc. SHAT 1K540.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

I-DES MAQUIS AU COMMANDO DE CLUNY

Depuis le débarquement de Provence, le général de LATTRE a eu à plusieurs reprises l'occasion de rencontrer des groupes FFI, en particulier au cours des premiers combats de Toulon et Marseille. Ce n'est donc pas leur antériorité qui fait de ses contacts avec les maquis de Saône-et-Loire des moments particuliers qui furent à l'origine de l'aventure du Commando de Cluny.

1- Des retrouvailles émouvantes et prometteuses

Le 8 septembre 1944, en Saône-et-Loire, seule la région d'Autun échappe encore aux troupes libératrices : maquis, Armée B du général de LATTRE de TASSIGNY et VIIe Armée US du général PATCH. Ce jour là, le Régiment de Cluny participe à une prise d'armes suivie d'un défilé à Mâcon, devant le général de LATTRE. Il y assure ***" une prestation tout à fait honorable et même d'allure martiale, avec de jeunes commandants en short "*** [614] . A sa tête, défile son commandant, Laurent BAZOT, calot d'aviateur, ceinture de flanelle en guise de chèche, jumelles au cou. A 44 ans, il pourrait être le père de la plupart de ses hommes, y compris les jeunes officiers comme LOIZILLON ou PROST, fraîchement émoulus de la dernière promotion de Saint-Cyr en 1942. Mâcon a été le lieu de retrouvailles émouvantes entre le général et celui qui, responsable SAP du terrain *Aigle* à Pont-de-Vaux, lui assura gîte et couvert puis envol, en octobre 1943. Il s'agit d'Aimé BROYER-*MEME*, propriétaire d'une entreprise de salaisons à Manziat, village sis sur la rive gauche de la Saône, en face de Mâcon. Avec son sens de la fidélité, le commandant en chef a établi des rapports affectueux avec cet homme à l'embonpoint généreux et au caractère jovial. D'ailleurs, le même jour, le général se rend à Pont-de-Vaux, où les honneurs lui sont rendus par la compagnie de Taizé [615] commandée par le capitaine FRUITIER, officier de réserve, chef d'entreprise parisien arrivé en Saône-et-Loire avec un équipe d'anciens de la campagne de 1939-1940 et de cadres de son entreprise. Selon Victor LOIZILLON, " l'œil exercé " du général a perçu, derrière la prestation de la compagnie, les qualités d'une unité proche de celle d'une armée régulière. Du 5 au 7 septembre, une des compagnies du régiment, commandée par le capitaine du CHAFFAUT, ancien saint-cyrien, avait servi d'infanterie d'appoint au CC1 de la 1ère DB du général du VIGIER, dans les combats pour la libération de Chalon-sur-Saône et les sévères affrontements aux abords de Beaune, où les chars français avaient été rudement arrêtés par un barrage constitué par les redoutables 88mm allemands. La compagnie avait alors reçu les félicitations du général SUDRE, commandant le CC1, pour sa belle tenue [616] . Tout cela ne pouvait que conforter

[614] ***Victor LOIZILLON, op. cit. p. 21.***

[615] Du nom du village proche de Cluny où est installée la compagnie, par souci d'enracinement dans la population. Il est depuis devenu célèbre par l'implantation d'une communauté monastique oecuménique.

[616] Récit de Paul HUOT, op. cit. p. 94-104.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

de LATTRE dans l'idée que son projet d'amalgame était non seulement nécessaire mais militairement crédible. Sa conviction qu'il y avait en ce département dont il avait foulé le sol un an plus tôt des forces immédiatement utilisables ne put qu'être renforcée lorsque Claude ROCHAT, après avoir refusé la proposition d'être auprès de lui le représentant des FFI puisqu'il avait auparavant accepté d'être sous-préfet de Chalon-sur-Saône, l'avait assuré qu'au cas où ses anciens maquisards seraient constitués en unité spécifique, sa sous-préfecture en deviendrait la base logistique. Il lui offrait de plus un service social doté de fonds et d'une assistante sociale de 19 ans, sa jeune sœur Chantal ROCHAT-*PLUMETTE*, ancien agent de liaison et assistante sociale des maquis. De ce fait celle-ci devint la première femme figurant au tableau d'effectifs d'une unité combattante de la future 1ère Armée, avec le grade d'aspirant.

2- La constitution du Commando de Cluny

C'est à Mâcon, au cours d'un " grand rapport " aux membres de son PC installé à l'hôtel d'Angleterre que Laurent BAZOT annonce, dès le 8 septembre au soir, que le général de LATTRE l'a chargé de la mission de constituer à partir des volontaires du régiment de Cluny un bataillon appelé " Commando de Cluny ", avec un effectif d'environ 800 hommes et vocation éventuelle à devenir ultérieurement un commando de choc. Le commando doit rejoindre l'armée régulière sous dix jours. L'appellation " commando ", connectée au terroir d'origine, n'est pas pour déplaire à des hommes qui, même s'ils viennent d'ailleurs, s'identifient à l'histoire des maquis de la région de Cluny.

Le projet était très développé puisque les grandes lignes de l'organisation ainsi que la hiérarchie de commandement du commando étaient établies. Le commandement était attribué à BAZOT, avec le grade de commandant. De la même promotion, peu en rapport avec son expérience au combat, bénéficiait Aimé BROYER, à la tête d'une compagnie hors-rang (CHR) regroupant les services. Le service de santé était dirigé par le professeur PONTHUS. Celui-ci, plus jeune professeur agrégé de médecine de France, avait quitté sa chaire de l'Ecole de Médecine de Lyon pour rejoindre dans l'anonymat les maquis de Saône-et-Loire. Alors que ses titres le désignaient pour des fonctions plus importantes, il tint à rester au sein de l'unité combattante qu'était le commando. Initialement, en plus de la CHR, le commando était constitué de trois compagnies, la 1ère commandée par le capitaine du CHAFFAUT, la 2e par le capitaine PROST et la 3e, déjà évoquée, aux ordres du capitaine FRUITIER. Comme il en avait été aux temps du maquis, ces trois compagnies et leurs cadres bénéficièrent d'une large latitude d'initiative au combat, BAZOT constituant surtout le ciment de l'unité et l'interlocuteur avec les échelons supérieurs. Si l'on ajoute aux deux saint-cyriens qu'étaient du CHAFFAUT et PROST, le capitaine LOIZILLON, les lieutenants JACQUET et d'HALLE, trois attachés à l'EM de BAZOT, issus de la même école, c'est d'un encadrement qui connectait tradition militaire et filiation maquisarde dont disposait le commando.

Dès cette étape deux problèmes se posent. L'effectif d'un bataillon est d'environ 800 hommes, soit le tiers de celui du Régiment de Cluny [617] , structure quelque peu informelle,

[617] Cette appellation, apparue après la bataille du Bois-Clair du 11 août 1944 n'a pas grande signification organisationnelle. Le " régiment " regroupe de façon plus ou moins fictive les maquis de la région de Cluny, quelle que soit leur affiliation.

vertu de la loi du droit d'auteur.

si ce n'est qu'elle est à forte charge d'identification. De fait, c'est le 1er bataillon de Cluny, dit bataillon de Cluny, qui fournit l'essentiel des effectifs. Les volontaires des autres bataillons se virent affectés à d'autres structures et d'autres tâches. D'autre part, se pose la question de la légitimité des décisions annoncées par BAZOT. La Saône-et-Loire, tout du moins sa partie sud, relève de l'autorité de l'EM FFI de Lyon. En même temps, elle est encore, mais pour peu de temps zone de combats, donc soumise à l'autorité du général de LATTRE. A une date, le 10 septembre, où le général DESCOURS qui a le titre de gouverneur militaire de Lyon par intérim signe encore " Commandant la 1ère Région FFI " et avant que, le 20 septembre, les commandants de RM soient rétablis par décret, la confusion règne. DESCOURS peut, de son côté, mettre sur pied la Division alpine en reconstituant le 5e RD en partie avec des maquisards de Saône-et-Loire, et de LATTRE du sien donner son aval à la naissance du commando de Cluny. Le jour de parution du décret gouvernemental, les premiers éléments du commando s'ébranlent en direction de Besançon. C'est donc largement une situation de fait, significative de la période, qui préside à la naissance du futur 4e Choc.

Entre temps, les hommes des compagnies du maquis concernées ont été regroupés à Bergesserin, souvent après plusieurs jours de permission [618].

La compagnie du CHAFFAUD, chargée du contrôle de la route stratégique Mâcon-Charolles que domine le village s'y était installée après le 12 août, après avoir séjourné dans les bois depuis le 6 juin. C'est là que les volontaires signent leur premier engagement. Les trois compagnies de combat initiales sont rejointes par la 4e, constituée par le capitaine LAMIRAL (il ne put échapper au sobriquet de *DARLAN*) à partir d'éléments épars de maquis de toute la zone allant du Charolais à l'Autunois. Enfin se posait le problème des hommes d'un maquis du Mâconnais commandé par L. RAVITSKI-*FONTAINE,* remarqué pour ses exploits, avec dans ses rangs un ancien des Brigades internationales ainsi qu'un ancien de la coloniale. Tous ces hommes manifestaient la volonté de s'engager au commando. S'ajoutait le cas d'un détachement de Soviétiques qui souhaitait se joindre aussi. La solution fut de les regrouper au sein d'une section de reconnaissance, dite Section franche, qui prolongea, au sein d'une armée régulière, la façon d'être des groupes francs.

Pour solde de tout compte, le commando récupéra du maquis une forte structure de services dont une section Auto et Transports constituée de " mécanos " de la région qui fit merveille pour rafistoler un matériel de transport disparate et souvent fort fatigué.

Pour ce Commando de Cluny désormais en ordre de marche, Victor LOIZILLON [619] peut insister sur la jeunesse de son effectif, avec une moyenne d'âge de l'ordre de 20-21 ans, sur la dominante locale de son recrutement, même si l'on y trouve des gens du Bugey, de Lyon ou Paris, sur sa diversité sociale, même si les hommes de troupes sont à forte proportion ouvriers et paysans, enfin sur le niveau d'encadrement conforme à celui d'une unité régulière. Henri MONDANGE se réjouit *a posteriori* de la présence de sous-officiers d'active, anciens de 1939-1940 et qui selon lui contribuèrent en plusieurs

[618] Emile ROSSIGNOL bénéficia d'une " dizaine de jours " de " congé ". Op. cit. p.9.

[619] Entretien 11 juin 1996.

vertu de la loi du droit d'auteur.

occasions à compenser le manque d'expérience d'officiers fraîchement émoulus des écoles militaires [620].

D'emblée, le Commando de Cluny présente donc de fortes singularités. Il porte fièrement comme devise la proclamation " Fault pas y craindre " première proposition d'une formule issue des parlers locaux du Clunysois, suivie par " Si t'y crains, t'es foutu ". Les liens affectifs avec le commandant en chef, l'enracinement maquisard, la nature de son encadrement en font un véritable prototype de la politique d'amalgame. Sera-t-il pour autant protégé ou en confirmation de l'appréciation d'Henri MONDANGE citée en exergue, lui sera-t-il beaucoup demandé ? L'histoire de ses combats devant Belfort comme durant la Bataille d'Alsace répond sans la moindre ambiguïté.

II-UNE FORTE IMPLICATION EN DE TERRIBLES COMBATS

C'est à J + 38 après le débarquement de Provence, alors que les plans initiaux prévoyaient d'arriver sur la Durance à J +40, que le Commando de Cluny est regroupé près de Besançon, à Avanne-Aveney, villages contigus de la banlieue de la ville. Commence alors pour ses volontaires une séquence de trois mois et demi qui les verra engagés sans grand répit dans les combats de la Trouée de Belfort et de la réduction de la poche de Colmar.

Sans retracer l'ensemble de ces engagements, il importe d'identifier les situations auxquelles il fut confronté afin de pouvoir caractériser la façon dont une telle unité, plausiblement considérée comme privilégiée, fut finalement traitée.

1-Une unité malmenée

Dès son arrivée à Besançon, le Commando apprend [621] du 3e Bureau de l'Armée qu'il doit mettre une compagnie à la disposition du 1er CA, en renforcement du RICM de la 9e DIC. Un tel ordre est pour les cadres du Commando une véritable douche froide. Contrairement à ce que leur commandant leur avait laissé entendre des intentions du général en chef concernant leur usage et le maintien de leur unité de commandement, dès le premier jour l'armée prélève une compagnie. Le Commando se voit d'emblée réduit à un rôle de " pourvoyeur de renforts ". Grande est la crainte de l'EM du Commando de voir ces hommes, encore affublés des tenues du maquis, à dominante de vêtements civils, sans casques, être tentés de répondre aux sirènes venues de régiments réguliers, en recherche de compléments d'effectifs.

C'est seulement environ un mois après son arrivée au front que le Commando est pour la première fois rassemblé, le 29 octobre. Le 21, un message du 1er CA informait les commandants de la 9e DIC et de la 2e DIM qui la relevait que le Commando était mis en réserve d'armée, ce qui mettait fin au prélèvement par roulement d'une compagnie par des régiments de ces divisions. C'est à Avoudrey que les 721 hommes du Commando

[620] Entretien 11 décembre 1998.

[621] Victor LOIZILLON, op. cit. p.52.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

cantonnent. Depuis le 8 octobre ils disposent de l'uniforme américain en dotation à la Ière Armée.

2-Positions défensives et initiatives offensives

Jusqu'à début janvier 1945, le Commando de Cluny fut engagé dans des opérations où il dut faire l'apprentissage du contrôle de positions défensives comme à Belfort et à Thann ou au contraire se livrer à de larges mouvements de conquête de positions ennemies comme lors de la progression en direction de Rammersmatt. Ces deux formes de combats sont fort éloignées de la guérilla rurale dont les hommes avaient accumulé l'expérience, au temps du maquis.

Bien avant d'être en position statique et défensive face au Vieux-Thann, une partie du Commando a fait la difficile expérience d'une guerre qui par bien des aspects ressemble à celle que menèrent leurs pères, lors du premier conflit mondial. Le 3 décembre, le Commando est engagé sur les pentes de la cote 475, au-dessus de Bourbach-le-Bas repris aux Allemands, en relève d'une unité du régiment FFI Corrèze-Limousin. La pente Nord de la colline est occupée par des éléments appartenant à un régiment SS. Face à des troupes allemands dotées d'artillerie à tir courbe, les hommes de BAZOT ne disposent que de leurs armes du maquis, le FM constituant la plus puissante. En effet, l'appui feu des TD censés les soutenir s'avère inutile, avec des tirs trop courts. " L'attaque tourne court " [622] , les hommes regagnent leurs " trous de départ ", et pendant 24 heures sous une pluie glaciale, aux limites de la neige, veillent dans des trous gorgés d'eau. La relève du petit matin par la 2e Compagnie est " morne ", en forme de " procession d'ombres " [623] . La compagnie a perdu 7 hommes dont trois sergents. Pendant toute l'opération, la 4e Compagnie a " pratiquement assisté, le cœur serré " [624] au déroulement du combat. Elle est en position défensive sur les pentes de la cote 412, elle aussi sous la menace des mortiers allemands. Dans les deux situations, l'absence d'équipement en armes à tir courbe, les mortiers, apparaît comme dramatiquement handicapante.

Le contre-exemple positif de cette observation est fourni par une circonstance où le commando, en position offensive, en liaison directe avec un appui d'artillerie efficace a pu montrer ses capacités tactiques. Il s'agit de l'épisode de la conquête du Kurrenbourg et de la prise de Rammersmatt, du 7 au 10 décembre.

Intégré au sous-groupement MONDAIN, du nom de son commandant, le Commando est alors associé à deux pelotons du 3e RSM et à un peloton de TD du 8e RCA. " En raison de la nature du terrain et des objectifs ", le Commando se voit " confier une part importante de l'effort principal " [625] . Un officier artilleur est détaché auprès de l'EM du Commando, les liaisons radios fonctionnent convenablement, les appuis d'artillerie se

[622] Emile ROSSIGNOL, op. cit. p.28.

[623] Paul HUOT, op. cit. p. 132.

[624] Victor LOIZILLON, op. cit. p. 159.

[625] Idem, p. 169.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

révèlent puissants, profonds, efficaces. Le succès est à la clef, avec en proportion des pertes moins lourdes, même si parmi les blessés de l'affaire figure un nom connu, le sergent GALLIENI, petit-fils du maréchal, de la section PAFFOY. Cet épisode a manifestement inscrit le Commando dans la lignée des unités combattantes. Un preuve anecdotique en est fournie par la rencontre inopinée de deux anciens de l'Ecole de Cavalerie de Saumur, Victor LOIZILLON et le lieutenant Hyacinthe de QUATREBARBES. Si le premier, après la dissolution de l'armée d'armistice a rejoint la Résistance intérieure, au sein des maquis de Cluny, le second, évadé par l'Espagne, a intégré l'armée d'Italie dans le régiment de Spahis associé au Commando dans l'affaire du Kurrenbourg. Après les effusions d'usage, une question du cavalier alla droit au cœur de son camarade d'école : ***" Qu'avez-vous donc fait à MONDAIN, il ne jure que par le Commando de Cluny ? "*** [626] . S'il en était besoin, les hommes du Commando avaient gagné l'estime, sur le terrain, de ceux qui pourchassaient l'ennemi depuis la Tunisie. Sans formation autre que l'expérience du maquis, pour peu que les liaisons radios fonctionnent et que les appuis feu nécessaires à toute infanterie soient assurés, les anciens des maquis avaient apporté la plus superbe des réponses à ceux qui à coup de rapports affichaient leur mépris pour ce qui n'était à leurs yeux qu'une piétaille suspecte et inefficace.

3-Le précédent du barrage de Champagney

Le Commando avait déjà, quelques trois semaines plus tôt, fait la preuve de ses capacités. Dans la bataille pour faire sauter le verrou de Belfort, une des lignes d'arrêt était constituée par la RN 19 Belfort-Lure-Vesoul et le canal de la Haute-Saône, alimenté par le bassin réservoir de Champagney construit sur la vallée de la Lizaine [627] . Pour son secteur, le commando avait en charge le contrôle du canal et la préservation de ses ponts afin d'empêcher qu'il devienne une coupure infranchissable aux véhicules et surtout la prise du barrage de Champagney sans que les Allemands puissent le faire sauter. La configuration du terrain, fortement vallonné et boisé excluait tout soutien blindé. Face à des troupes allemandes disposant de mortiers et de mitrailleuses lourdes, le Commando, en particulier la 4e Compagnie du capitaine LAMIRAL, chargée de la prise de contrôle du barrage, avait parfaitement exécuté cette tâche décisive, au sein du groupement MOLLE. Les pertes étaient cependant lourdes et les deux jours de combat avaient mis en avant les difficultés dues à l'absence de liaisons radios internes au Commando, réduit à faire passer des messages écrits (annexe n°39). Quatre heures séparaient parfois l'action d'une compagnie et l'arrivée de l'information au PC. Certes la contrepartie positive, mise en avant par la plupart des acteurs, était la grande liberté d'initiative des différentes compagnies, mais celle-ci devenait un handicap dans des opérations exigeant une coordination permanente. Après cette phase dynamique, le Commando entre dans Belfort

[626] ***Victor LOIZILLON, op. cit. p. 185.***

[627] Paul HUOT cite les données techniques du bassin : capacité 13 millions de m^{3}, digue :785 m de long, 38 de haut, ainsi qu'une estimation des effets générés par une rupture du barrage, établie par Marcel BOURDEU, ingénieur des TPE, service de la navigation : " Frahier aurait été recouvert par 17 m d'eau, Héricourt par 7m et même Montbéliard par 4m ", l'inondation créant une coupure durable ; HUOT, op. cit. p.203.

vertu de la loi du droit d'auteur.

et relève une unité de l'armée régulière pour l'occupation de trois forts de la ville conquis de haute lutte par les Commandos d'Afrique.

Il est donc manifeste que le Commando de Cluny n'a en rien été privilégié, encore moins protégé dans les engagements qui furent les siens. Il a été confronté aux mêmes difficultés que ses équivalents, tout particulièrement les insuffisances ou difficultés de coordination avec les autres unités combattantes. L'ampleur des pertes qu'il a alors subies en en est la tragique confirmation. L'éventuelle perspective de devenir commando de choc pouvait alors devenir réalité, l' " ultérieur " de BAZOT devenait le présent.

III-COMMANDO DE CHOC, AVEC UNE MARRAINE DE PRESTIGE

1- Une forme particulière d'amalgame

Le 6 janvier 1945, le Commando est relevé de ses positions défensives de Thann par un bataillon de Tirailleurs marocains. ***" Celui-ci reprit exactement nos positions, adopta nos plans de feu, conserva nos lignes de défense, comme cela se passe entre gens du même pied "*** : c'est ainsi que Victor LOIZILLON [628] analyse la position acquise par le Commando au cours de l'épisode de décembre. La veille de ce jour, anticipant cette vérification sur le terrain de sa conformité à une unité régulière, était émise par l'EM de l'Armée une note faisant du Commando de Cluny le 4e Bataillon de Choc, appellation prestigieuse attribuée à un Commando de Cluny qui avait perdu le quart de son effectif. Une mesure identique concernait l'ancien bataillon constitué entre autres d'élèves issus du lycée Jeanson de Sailly, devenant alors le 2e Bataillon de Choc. Les deux unités constituaient une demi-brigade ou groupement de choc commandée par un proche du commandant en chef, le chef de bataillon QUINCHE. Résultat des circonstances ou manifestation d'un projet délibéré, l'association d'un commando fortement enraciné dans un terroir rural et d'un bataillon parisien issu du 16e arrondissement portait une forte charge symbolique. Elle constituait de plus une forme inusitée jusque là d'amalgame. Les autres unité FFI avaient été le plus souvent absorbées par des régiments dont elles avaient reconstitué ou remplacé les effectifs de troupe, avec maintien de l'encadrement initial. Les deux nouveaux bataillons de choc gardaient l'intégralité de leur encadrement issu du maquis. A ce propos, Victor LOIZILLON note avec malice que BAZOT avait [629] ***" l'allure, l'état d'esprit et les qualités d'un chef d'une troupe de choc, à la fois condottiere et joueur de poker "***, ce qui nous éloigne peu du personnage rencontré dans l'étude de l'affaire DOUSSOT. Les deux nouveaux bataillons constituaient désormais un des trois groupements de choc de la 1ère Armée, à égalité avec des unités prestigieuses comme les Commandos de France ou les Commandos d'Afrique, véritable promotion à laquelle personne ne fut insensible. Tous étaient mis en position de réserve d'Armée donc à la libre et directe disposition du général de LATTRE. Cette structure se révéla en fait totalement formelle ; chacune des six unités fut engagée selon des modes et

[628] Op. cit. p. 204.

[629] Victor LOIZILLON, op. cit. p. 224.

vertu de la loi du droit d'auteur.

en des lieux différents, à la seule exception notable du regroupement de Rouffach (voir supra chap3). Aucun autre changement ne se manifesta en-dehors de cette nouvelle appellation, en particulier aucune dotation nouvelle en matériel. Le 4e Choc restait toujours autant sous équipé en armement lourd et dépendait toujours autant du ravitaillement assuré par une rotation de camions venus de Saône-et-Loire. Le rétablissement progressif du réseau routier permettait d'ailleurs une recrudescence de ces transports. Dans une lettre à sa famille, Léon LARIVEE, fait état de l'arrivée d'un camion chargé de demi-muids et de Madame ROCHAT mère arrivant depuis Chalon " pratiquement à califourchon sur les tonneaux ". Outre la responsabilité de cette précieuse livraison, elle venait constater sur place la réalité des amours naissantes entre sa fille *PLUMETTE* et le jeune capitaine LOIZILLON [630].

Restait alors à ce que chacun appellera désormais par raccourci le 4e Choc de se doter de modes d'identification associant sa nouvelle désignation à son origine.

2- Fanions et insigne

Pour identifier la nouvelle unité, ses services techniques conçurent une pièce en arc de cercle, à fond noir, liseré et lettres dorées portant " Bon de CHOC 4 " porté à l'épaule, par dessus l'écusson " Bataillon de Cluny " arboré depuis septembre. Il avait fallu l'accord du général en chef pour que cette référence soit préservée. Il fallait aussi un insigne au bataillon. Le thème de la clef figure à la fois sur les armes de l'abbaye de Cluny et sur celles de la ville [631]. Le choix, rapporté d'une permission par un envoyé de BAZOT, reprit le thème, avec deux clefs adossées. Si les clefs de Saint-Pierre s'imposaient sur les armes d'une abbaye née sous l'autorité papale et dont plusieurs abbés occupèrent le siège romain, leur sens sur une insigne de bataillon de choc reste mystérieux et ouvre à des interprétations aussi diverses que plaisantes [632].

N'ayant pas droit au drapeau régimentaire, le bataillon fut doté d'un fanion en fait de dimension identique, portant devise et écusson. Chaque compagnie se vit doter d'un fanion, avec au recto son numéro, au verso le nom d'un héros de la résistance de Saône-et-Loire.

Déjà fortement distingué par cette préservation de son identité initiale, le bataillon allait bénéficier d'un privilège supplémentaire annoncé par QUINCHE lui-même lors d'une réception organisée pour lui par l'encadrement du bataillon pendant le séjour à l'Ecole des Cadres de Rouffach. A la fin du repas, il annonça que le fanion du bataillon lui serait remis lors d'une prise d'armes, le 25 mars, par l'épouse du général en chef et que celle-ci en

[630] Idem p. 212.

[631] Les armes de l'abbaye comportent deux clefs croisées, avec une épée dressée en pal, alors que sur celles de la ville ne figure qu'une clef.

[632] Parmi celles-ci, propagée par Albert BARTHELEMY et reprise par Victor LOIZILLON, celle selon laquelle l'envoyé très spécial de BAZOT à Cluny pour se renseigner, en aurait profité " pour s'offrir une "foire carabinée" " et que de ses souvenir embrumés serait sortie un solution intermédiaire. LOIZILLON, p.214.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

deviendrait la marraine. Les liens de reconnaissance nés en 1943, sur une prairie des bords de Saône, trouvaient leur formulation solennelle. Ils perdurent avec la même intensité, 54 ans plus tard.

3-Fin de guerre et séjour sur les rives du Lac de Constance

Restait à participer à la dernière phase de la guerre. Ce fut pour la 1ère Armée le difficile passage du Rhin et la chevauchée en Allemagne vers le Danube jusqu'à la capitulation du 8 mai. En avril, le Commando a vécu une forme de guerre totalement nouvelle pour lui. Il est chargé, depuis Buchau, petite localité de la rive droite du Danube où son PC est installé, d'assurer la sécurité de la zone pour le CC1 de la 1ère DB. Il se retrouve alors dans la situation de contrôler, en zone occupée, un espace dont la sécurité est menacée par d'éventuels " partisans ", au sein d'une population partagée à son égard.

La capitulation allemande ouvre une ultime séquence dans l'histoire du 4e Choc. Il est désigné comme troupe de garnison au siège de l'Armée et à ce titre astreint à un service de place très lourd. L'organisation mise en place tout au cours du périple effectué depuis Mâcon lui permet alors de se distinguer dans cette nouvelle fonction. *MEME* BROYER organise ***" une section de barmans et une compagnie de maîtres d'hôtel "*** [633] , dûment stylés et équipés, destinées à assurer le service des réceptions du QG sur le navire rebaptisé " Rhin et Danube ". LAMIRAL met en place, avec recrutement de couturières locales, un atelier de fabrique de bérets de choc pendant que PROST, s'étant assuré d'un important stock de peau de porc blanche, fait fabriquer pour les parades tout un équipement (ceinturons, baudriers, étuis de pistolet, guêtres…). Transformé en troupe de parade, le bataillon ou l'une ou l'autre de ses compagnies effectue alors une véritable tournée de cérémonies jalonnant son parcours, de la Saône-et-Loire au Lac de Constance, avec participation aux défilés parisiens du 18 juin et passage sous l'Arc de Triomphe, pour la première fois depuis 1918, à celui du 14 juillet, et enfin encore beaucoup plus émouvante, à l'anniversaire de la bataille du Blois-Clair, le 11 août.

La dernière distinction de caractère structurel est la décision, prise au début de juin 1945 par le général de LATTRE, de demander au Commando de lui fournir une compagnie de garde et d'honneur, les hommes choisis étant rayés du tableau d'effectifs du Commando. La protestation de BAZOT, mécontent de se voir priver de sa 2e Compagnie, suscite alors les foudres d'un commandant d'armée peu habitué de se voir ainsi contesté par un commandant. Il apostrophe alors ainsi le chef du 4e Choc [634] : ***" Demain, Laurent, tu m'entends, Laurent, tu me présenteras une vraie compagnie. Tu m'enverras tes ouvriers, tes mineurs, tes paysans. S'il le faut, j'irai choisir moi-même un à un les hommes de ton bataillon ! ".***

L'ultime grande fête au QG de Lindau est constituée par la célébration du départ du général DEVERS, commandant le 6e GA US composé de la VIIe Armée de PATCH et la 1ère Armée française. De LATTRE avec son sens du faste a tenu à en faire un grand

[633] ***Victor LOIZILLON, op. cit. p. 252.***

[634] Idem p. 260.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

spectacle où l'organisation " *MEME* " est à nouveau mise à contribution.

Le 24 juillet, la 1ère Armée est dissoute ; le 17 août le 4e Choc est muté dans une région du Wurtemberg avant sa dissolution finale, le 15 octobre. L'aventure commencée un soir de septembre à l'hôtel d'Angleterre à Mâcon s'achève.

IV-MEMOIRE ET MYTHE

Le rapport que les acteurs de cette aventure vont établir à l'égard de ce qu'ils ont vécu se décline sous trois formes, leur propre appréhension de ce qu'ils vécurent, la construction d'une mémoire collective, enfin la dimension partiellement mythique de cette mémoire.

1-Un regard plus ou moins distancié

L'appréhension de ce qui fut suppose un regard personnel qui varie d'un individu à un autre. Ceci renvoie d'ailleurs à la question contenue dans le titre du chapitre. Les acteurs ayant écrit sur leur aventure ou encore capables de témoigner se divisent en deux catégories : les premiers s'abstiennent de développer une distance critique avec certains aspects de l'utilisation tactique du Commando puis du Bataillon de Choc. Il en est ainsi d'Albert BARTHELEMY, élève à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Mâcon, poète à ses heures, chantre du Commando. Dans une communication [635] faite à l'Académie de Mâcon, héritière de LAMARTINE dont il était alors président, à l'occasion du quarantième anniversaire de la Victoire, le 2 mai 1985, il présenta les épisodes majeurs des combats de façon parfaitement neutre, insistant sur le courage des hommes, sans distance critique à l'égard des manques d'armement ou de choix tactiques discutables.

A l'opposé de cette démarche, Henri MONDANGE, né en 1927, monté au maquis à 17 ans, aujourd'hui membre du bureau de l'Amicale du Bataillon, s'il convient que sur le coup il ne pouvait avoir " une vue d'ensemble " [636] au sujet de l'utilisation tactique du Commando, estime aujourd'hui, fort de l'expérience accumulée en Indochine et en Algérie, qu'ils ne furent " pas traités correctement " et qu'il est volontiers " très méchant " sur certains points. Il regrette en particulier l'insuffisante articulation entre les différents niveaux de la hiérarchie de bataillon, constate que les jeunes capitaines sortis de Saint-Cyr ne pouvaient, par leur seule bonne volonté, compenser l'absence d'expérience au combat. Par contre il estime que ce fut une grande chance pour son unité de posséder un noyau de sous-officiers forts de leur expérience de 1939-1940, même pour certains de 1914-1918. Victor LOIZILLON partage cette dernière appréciation, tout en insistant sur la dramatique insuffisance ou même absence en liaisons radio et le manque notoire d'armement lourd. Ainsi, le capitaine et futur général PROST dut attendre de commander la compagnie de garde du général pour toucher un mortier de 120mm, son seul souvenir de ce type d'arme remontant à un stage à l'Ecole de Saint-Cyr, avec un engin de 60mm.

[635] Annales de l'Académie de Mâcon, Tome LXI, 1985, p.83-105.

[636] Entretien 11 décembre 1998.

vertu de la loi du droit d'auteur.

2-La construction d'une mémoire collective

Comme dans beaucoup d'autres situations, cela fut l'affaire de l'Amicale du 4e Choc, où se retrouvent d'ailleurs des membres des deux associations nationales rivales, l'ANACR et l'AN des CVR, ce qui reflète le fait qu'au sein du Commando de Cluny se retrouvaient des groupes FTP et de l'AS, ces derniers comptant d'ailleurs dans leurs rangs des montcelliens proches du PCF. Un accord tacite pour ne pas aborder les questions politiques maintient l'équilibre de l'organisation. La construction de la mémoire collective débouche sur l'écriture officiel de son histoire, sous la forme d'une brochure reprenant fièrement la devise " Fault pas y craindre " et introduite par la prestigieuse marraine du Bataillon. Celle-ci a d'ailleurs noué des liens puissants à la fois avec les individus et avec l'organisation. Sa présence en de nombreuses cérémonies a durablement témoigné du lien qu'elle établissait délibérément avec le 4e Choc et à travers lui avec le département.

Cette mémoire collective se fonde sur deux nœuds de conviction : celui d'avoir mené un juste et nécessaire combat, commun à la quasi totalité des maquisards, et celui d'avoir été d'une expérience unique. Lucien DESJARRIGES en conclusion de son ouvrage *Le Petit Peuple* [637] affirme sa fierté d'avoir marché sur les traces " des soldats de l'An II ", d'avoir participé à la révolte du " petit peuple contre son asservissement " et d'avoir contribué " activement à la Libération de notre beau pays ". Ce que Henri MONDANGE formule en termes de " fierté de notre particularisme ", appréciation légitimée à plusieurs reprises, fonctionne aussi comme une façon de réaliser une revanche à l'égard de tous ceux qui les avaient traités comme de la piétaille.

3-Au sein de cette mémoire collective, le mythe

Il est possible d'identifier la dimension mythique de cette mémoire collective à travers ce qu'elle garde du réel et ce qu'elle reconstruit en effaçant les formes douloureuses.

Le premier aspect concerne principalement les difficultés et lacunes dans l'utilisation du commando puis bataillon durant les épisodes les plus tragiques comme Thann. Ces derniers se transforment en signes d'identification positive et glorieuse, sur le mode : " seuls des hommes comme nous pouvaient le faire ". Les sentiments du commandant MONDAIN et les appréciations d'anciens de 1914-1918 leur disant qu'ils s'étaient battus comme leurs pères ne pouvaient que contribuer à constituer cela, chez des hommes dont il faut tout de même rappeler que l'âge moyen était de 20-21 ans.

A partir de là l'histoire collective peut s'organiser sur des aspects constituant les facteurs d'unité du groupe. Des nombreux écrits, récits, témoignages ressortent trois dimensions : le combat, la rencontre en Allemagne avec les déportés libérés et les collaborateurs réfugiés à Sigmaringen, enfin le sentiment d'appartenir à un histoire totalement singulière où se mêlent les attentions de général en chef et les continuités avec le maquis, braconnage, débrouillardise, capacité d'adaptation et jusqu'à la fierté de compter dans ses rangs le propre petit-fils du maréchal GALLIENI.

La contradiction entre le titre de ce chapitre et la citation d'Henri MONDANGE n'est

[637] Lucien DEJARRIGES, op. cit. p. 156.

vertu de la loi du droit d'auteur.

en fait pas aussi absolue que les mots pourraient le laisser entendre. Privilégié, le Commando de Cluny le fut à plusieurs reprises. Enracinées dans son histoire, les attentions du général de LATTRE en font sans conteste une unité à part, y compris lorsqu'il le met au repos après Thann, alors que son alter ego le 2e Choc doit participer aux difficiles moments de la traversée du Rhin. Qu'il lui ait été beaucoup demandé, dans des conditions extrêmes, les chiffres des pertes comme l'importance des missions à accomplir sont là pour l'établir. Il fut le " chou-chou " du général, et à ce titre il lui fut beaucoup demandé et il donna beaucoup.

CHAPITRE 5 : UNE REFERENCE HISTORIQUE LEGITIME OU ILLUSOIRE ?

Du Président du Gouvernement provisoire en personne jusqu'à la presse communiste, chacun y alla de sa référence au glorieux exemple de la Révolution française pour identifier l'intégration de FFI volontaires à l'armée de la Nation. La notion d'amalgame pour désigner le mode de cette intégration, le terme de soldats de l'An II pour établir une figure historique désignant les combattants constituent dès lors les référents communément utilisés.

Au terme de l'analyse de la conduite de l'amalgame en 1944-1945 faite au prisme de la réalité de la Bourgogne, il convient alors de mettre les deux réalités en vis-à-vis afin de dégager la part de réalité et l'éventuelle construction mythique que recouvre l'amalgame.

I-L'AMALGAME DE 1793-1794 ET LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE

Si le nom de CARNOT reste attaché aux victoires de l'An II, la pensée politique de la guerre à mener est largement l'apanage de SAINT-JUST, au sein de la Convention puis, à partir du 30 mai 1793, comme membre du Comité de salut public, enfin comme représentant en mission à l'armée du Rhin puis à l'armée du Nord. Son influence pèse fortement sur la Constitution de 1793 comme sur la partie militaire du décret instaurant le Gouvernement révolutionnaire ; sa pratique de représentant en mission apparaît comme une application rigoureuse des principes politiques élaborés sous son influence.

1-Une armée étroitement soumise au pouvoir politique

Le décret du 14 frimaire an II, constitutif du Gouvernement révolutionnaire, stipule que ***" Dans un Etat libre, le pouvoir militaire doit être le plus astreint, c'est un levier passif que meut la volonté générale… "***. Cet énoncé politique est on ne peut plus clair. Le sens redondant de " levier " et " passif " affectés à l'armée, opposé à ce qui dans le vocabulaire révolutionnaire constituait une référence, sinon la référence, majeure, " la

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

volonté populaire ", place l'armée au service exclusif de l'instance dépositaire de ladite volonté populaire, le Gouvernement révolutionnaire.

2-Une armée révolutionnaire

L'armée forgée alors est une armée révolutionnaire, au service d'une politique révolutionnaire.

Le principe de l'élection des chefs, même s'il était tempéré par un recours partiel à l'ancienneté, venait en complément d'une sévère épuration politique. De cela résulta la promotion de très jeunes chefs, à tous les échelons de la hiérarchie, y compris celui des officiers supérieurs. Cette politique permit l'émergence de généraux comme MARCEAU, HOCHE, JOURDAN, KLEBER, MASSENA.

Le caractère politique et démocratique de cette armée est constitué par la volonté affichée d'en faire un outil d'éducation politique. Les principaux journaux qui animent le débat politique sont reçus aux armées, y compris le fort irrévérencieux *Père Duchene* selon une liste arrêtée le 26 ventôse an II, signé du ministre sans-culotte de la guerre, BOUCHOTTE.

3- L'amalgame

C'est dans le cadre de cette politique qu'est réalisé l'amalgame. Répondant à une contrainte en termes d'effectifs et de formation comme à une volonté politique d'unité nationale, il prévoit selon son décret fondateur de constituer des demi-brigades associant un bataillon de ligne à deux bataillons de volontaires. Décrétée en février 1793, effectivement pratiquée au cours de l'hiver suivant, cette définition fut dans les faits modifiée par le décret de levée en masse du 23 août 1793, qui substitua à la notion de volontaires celle de mobilisés.

Sur cette base, fut constituée ***" une armée révolutionnaire qui combattait pour la fin du privilège, l'abolition de la féodalité, la disparition du despotisme "*** [638] **.** Les plans de guerre, défensifs avant de devenir offensifs, sont strictement soumis à la décision du pouvoir politique, et au sein de cette armée nouvelle, ce sont les forces du renouveau qui déterminent les comportements.

II-EN 1944-1945, UN AMALGAME INVERSE ?

Il importe de confronter ces caractéristiques de l'amalgame de 1793-1794 à celui de 1944-1945 afin de cerner en quoi cette référence glorieuse correspondait à la réalité des faits ou si elle relevait, fût-ce partiellement, d'une construction mythique et d'identifier la fonction politique de cette dernière.

1-Une situation initiale très différente

[638] ***Albert SOBOUL, Histoire de la Révolution française, t2, de la Montagne à Brumaire , Gallimard, 1962, p.113.***

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

L'élan initial qui porta environ 127 000 jeunes français vers l'achèvement du combat libérateur est strictement formulé en termes de libération du territoire et d'achèvement de la défaite du nazisme. Il est tout à fait frappant que ne subsistent que très peu de traces, dans les mémoires comme dans les écrits de l'époque, de débats sur le sens politique de cette intégration des soldats de l'ombre au sein d'une armée régulière. Parce qu'ils étaient censés présenter une certaine cohésion politique et qu'ils étaient soumis au contrôle de l'appareil du PCF, les FTP ne firent pas l'objet d'interpellations sur le sens d'un éventuel engagement ou de son refus. Les quelques manifestations de réticences relèvent plus d'attitudes individuelles que de comportements organisés. En Saône-et-Loire, le colonel FTP Jean RITOUX-*LEDON,* chef militaire des FTP zone-sud du département, freine le mouvement spontané vers l'engagement parce qu'il estime que les résistants seront confinés dans un rôle de supplétifs des Américains. L'exclusion de ce vieux militant communiste trois mois plus tard rend fort improbable le fait qu'il ait alors agi sur ordre d'un appareil politique qui se méfie de lui. A Nevers, selon le témoignage de Paul MATRIOLET [639] , un bref débat oppose ceux qui, à l'instar de Marcel BARBOT, ex CER FTP, formulent des réticences à ceux qui comme BELHAIRE font tout pour " pousser les gars à partir ". Pour MATRIOLET, ce dernier manifeste simplement la hâte de voir le terrain libéré pour ses manœuvres, à l'inverse du premier qui espérait bénéficier de l'appui des jeunes militants pour développer les siennes. Ce témoignage est en cohérence avec l'absence de tout véritable débat politique sur le sens d'un éventuel engagement, sur les tâches politiques à assurer, à la guerre comme sur place. Cet aspect est à son tour homogène avec l'absence de perspective politique autre que celle de jouer le jeu de l'unité nationale derrière de GAULLE qui est alors celle du PCF.

De ce fait, la grande masse des FFI, dont l'âge moyen et l'histoire personnelle faisaient qu'ils étaient sans formation politique, fut largement laissée à elle-même et son choix procéda d'un prolongement de l'engagement résistant patriotique et antinazi, non de perspectives politiques intérieures. Le seul nœud de conviction commun fut donc le patriotisme, suffisant pour les porter à de glorieux exploits au combat, insuffisant pour peser sur le contenu de l'amalgame.

Cette réalité ne pouvait être alors que renforcée par l'absence quasi totale d'autonomie stratégique de l'armée française au sein du dispositif allié. Certes, les épisodes de la libération de Paris, de la défense de Strasbourg et du chassé-croisé d'Ulm étaient susceptibles de flatter la fierté nationale et confirmaient s'il en était besoin les capacités opérationnelles des troupes françaises. Ils n'en constituent pas moins des accrocs mineurs à des choix globaux où le poids du pouvoir français se mesurait à l'aune de bien faibles largesses.

2-Des troupes maintenues dans des rôles le plus souvent subalternes

A l'intérieur des plans de bataille de la Ière Armée, les unités d'origine FFI, en tous les cas celles issues des maquis de la région Bourgogne, ont été confinées dans des rôles d'infanterie d'appoint, nécessaires mais sans gloire. Il a fallu des conditions particulières,

[639] Entretien 24 février 1999.

vertu de la loi du droit d'auteur.

comme l'affaire du bassin de Champagney où la configuration de relief et la végétation excluaient toute autre option, pour qu'il en soit autrement. A cela s'ajoutait une politique de fragmentation des groupes constitués au maquis. Bien qu'il estime que la fraternité des combats constitua de nouveaux réseaux de camaraderie, Henri MONDANGE regrette que, même pour une unité aussi protégée que le Commando de Cluny, l'organisation des sections dès leur formation dispersa les volontaires de son maquis. Enfin, le maintien de la plupart des groupes d'origine FTP dans des tâches obscures éloignées du front ou leur dilution dans grandes unités comme le 2eBCP témoignent d'une méfiance initiale que l'exemple à caractère emblématique du 151e RI du colonel FABIEN ne saurait effacer.

La mise à l'écart des cadres, dès lors que des unités d'origine FFI servaient à compléter des tableaux d'effectifs de régiment de l'armée régulière amputés par les pertes, comme la grande rareté de l'émergence au niveau d'officiers supérieurs de cadres d'origine FFI viennent à l'appui de l'affirmation de départ. Que la jeunesse soit apparue comme un handicap est révélateur d'une méfiance fréquente à l'égard des FFI.

3-Ne leur restait alors que d'être reconnus comme de vrais soldats

Impliquées dans un combat strictement limité à des objectifs de stratégie militaire largement décidés par l'état-major allié, considérées *a priori* comme en étant incapables par une bonne partie des cadres de l'armée régulière, les troupes d'origine FFI n'avaient plus qu'à démontrer sur le terrain que la considération dont de LATTRE les honorait était méritée. Ils n'avaient donc d'autre solution que de se comporter comme se seraient comportés des professionnels de la guerre, afin d'être reconnu comme tels. Pour cela il fallait tout accepter, considérer que se voir confier des tâches terribles était, au prix de lourdes pertes, à la fois la condition et le début de cette reconnaissance. Qu'une affaire comme celle du couvent d'Olenberg ait été moralement bien supportée, qu'à l'inverse la mise au repos du commando de Cluny après l'épisode de Thann ait été vécu douloureusement, tout comme la frustration de ceux qui furent astreints à des tâches les éloignant des combats perçus comme décisifs, sont la confirmation de cette contradiction. Est alors compréhensible la joie d'anciens maquisards lorsqu'ils sont traités comme de véritables soldats par ceux de l'armée d'Afrique. Les combattants de la liberté avaient été mis devant la nécessité d'être reconnus comme des pairs de la part d'une armée régulière dont certains éléments avaient successivement combattu l'Allemand en 1939-1940, l'Anglais en Syrie, puis à nouveau l'Allemand à partir de 1943.

Donc si l'amalgame eut finalement bien lieu, c'est à l'inverse de celui de 1793-1794. Ce sont les FFI qui se sont amalgamés à une armée régulière qui n'était pas née du combat résistant. Après leur prise de contrôle par Londres et la défaite subséquente des mouvements, il s'agissait là de la principale défaite de la Résistance intérieure.

4-Le mythe au secours de la mémoire

Une telle histoire, à la fois glorieuse et difficile, avait besoin de recourir au mythe, pour être mémorisée de façon supportable, sublimant le malheur, le sacrifice des camarades, les blessures physiques et morales des survivants, la conscience d'avoir été mal traités.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Le mythe fut l'assimilation historique entre les guerres de l'An II et les combats de l'Armée de LATTRE, le thème de l'amalgame, réutilisé à bon escient, en constituant le point de référence.

En tout mythe gît une part de réalité. En l'occurrence celle-ci est constituée par la jeunesse des acteurs, leur courage, l'attachement au pays et aux idéaux républicains. L'identification aux soldats de l'An II n'a donc de leur part rien d'illégitime. Instrumentée par d'autres, elle devient une façon de masquer la part de reconstruction *a posteriori.*

Cette part concerne, en tout cas j'ai tenté de le démontrer, le type de guerre auxquels ils ont été confrontés, les conditions de combat qui leur ont été imposées, l'absence de relation autre que la libération de territoire que cette guerre établissait avec les idéaux dont la Résistance intérieure était porteuse. Souvent privés de leurs chefs de maquis, coupés des réalités politiques du pays, dont ils étaient d'ailleurs soigneusement éloignés, il ne leur restait alors qu'à retourner ce qu'ils subissaient douloureusement en éléments d'assimilation avec leurs glorieux ancêtres : comme eux, ils menaient une guerre de gueux.

Cette assimilation constitue la base de la part mythique de l'histoire des FFI intégrés telle qu'elle a été construite après le conflit. Elle est en effet largement illusoire, par ce qu'il lui manque. Contrairement à leurs ancêtres, les FFI n'étaient en rien les produits et les acteurs d'une Révolution politique et sociale, ils n'étaient en rien maîtres de la guerre menée et si la majorité d'entre eux, on l'a vu, nourrissaient depuis le maquis des rêves et des espoirs de libération économique et sociale, ceux-ci n'étaient en rien adossés à un projet politique constitué, encore moins à une force organisée porteuse de ce projet.

Mais il fallait bien vivre cette histoire et le mythe le permit. Comme cela arrangeait finalement tout le monde, en particulier les deux forces constitutives de la mémoire résistante, une histoire officielle put se constituer : piège pour les acteurs enfermés dans une figure confortable mais les amputant d'une part d'eux-mêmes ; piège pour ceux qui, soucieux de vérité historique, même relative, risquaient de se voir accusés de blasphème envers une histoire sacralisée.

La conclusion qui s'impose au terme de cette étude du des FFI intégrés à l'armée, à l'aune de la problématique de la défaite de la Résistance, est que face à un projet cohérent et conséquent d'une armée nationale porté par de LATTRE, les forces résistantes se montrèrent incapables de concevoir un projet alternatif, peut-être d'ailleurs exclu par les circonstances de la guerre. Dès lors les jeunes maquisards n'avaient plus qu'à aller, armés de leur fol courage, bouter l'occupant hors du pays, laissant le champ libre à ceux qui pouvaient désormais restaurer une France que les maquisards comme les déportés avaient pourtant passionnément souhaité ne plus jamais revoir. Portés par les souvenirs glorieux de leurs ancêtres de l'An II, ils ne pouvaient percevoir qu'à l'inverse de ces derniers ils n'étaient qu'un élément subalterne dans un dispositif politico-militaire qui leur échappait totalement.

C'est donc à un amalgame inversé que nous avons affaire.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

PARTIE IV UN TERRAIN FAVORABLE A UNE VERITABLE REPRESSION CONTRE DES RESISTANTS

INTRODUCTION

Si la chronique familière des années suivant la Libération fit état des procès de collaborateurs ou de profiteurs de marché noir, la part réservée aux procès de résistants fut, surtout jusqu'en 1947, plutôt modeste. Par ailleurs, son traitement fit apparaître de sérieuses différences d'appréciation, de la part d'organes ou d'auteurs qui tous tressaient des lauriers à la Résistance.

C'est dire que le phénomène, qu'il porte sur des faits liés au combat libérateur ou lui succédant immédiatement, entre en télescopage avec une conjoncture politique dont nous venons de voir que précisément elle intègre une défaite politique de certains acteurs de ce combat.

Ces procès ont été depuis largement effacés de la mémoire de la période. En dehors de figures emblématiques comme Georges GUINGOUIN, ils ont peu suscité la curiosité

vertu de la loi du droit d'auteur.

des historiens. Il convient donc, au sein d'un espace limité comme celui de la région Bourgogne, d'en restituer la réalité. Cela permettra d'esquisser une réflexion sur ce qu'ils révèlent de ce qu'y fut la Résistance comme de la nature du processus de rétablissement d'un ordre légitime. Il sera alors possible de s'interroger sur les formes de mémoires constituées autour de cette dimension difficile et douloureuse de l'héritage résistant.

CHAPITRE 1 : L'AFFAIRE PHILIPPOT

Par l'histoire du personnage, par l'ampleur du mouvement de défense dont il bénéficia, par l'écho national qu'elle suscita, ce qu'il faut bien nommer " l'affaire PHILIPPOT " est la plus importante que vécut la région après la guerre. Par bien des côtés elle constitue une sorte d'archétype. Sa reconstitution détaillée doit permettre de cerner au plus près cette réalité largement occultée des procès de résistants.

I-EMILE PHILIPPOT,RECIT D'UNE VIE : UN PARCOURS CHAOTIQUE

640

1-Une famille d'ouvriers carriers, résistants dès 1942

Emile PHILIPPOT naît le 10 juin 1921 à Ravières (Yonne). Avant lui sont nés Jeanne en 1903, Louis en 1907, Marie en 1908, Jean Désiré en 1913, André en 1916, Denise en 1919 ; après lui viendront Guy Marie en 1925 et Raymond en 1928. Il s'agit d'une famille d'ouvriers carriers, dont l'activité, de caractère industriel, reste néanmoins fortement connectée au monde rural. L'environnement sociétal des PHILIPPOT est donc essentiellement constitué de gens des campagnes. En 1942, Jean et Emile sont comme leur père, carriers, Louis et Guy tailleurs, André manœuvre dans une entreprise de charpente et Raymond, âgé de 14 ans, apprenti.

Sur ce milieu extrêmement modeste, plutôt " fruste " [641] , deux caractéristiques majeures ressortent des témoignages accumulés lors de la campagne de soutien à Emile, venant de gens ayant eu contact avec les PHILIPPOT avant et pendant la guerre. Ce sont des gens simples, de bon voisinage et de bon compagnonnage. Le 25 mai 1948, Auguste CHATAIN de Ravières écrit : ***" J'ai travaillé avec PHILIPPOT père et ses deux fils Jean et Emile, et je les considérais comme de bons compagnons. Nous avons été longtemps voisins. Je les ai toujours appréciés comme de bons voisins "***. Ce témoignage est corroboré par celui de madame GRILLOT qui affirme le 20 mai 1948 :

640 **Sauf indication contraire, tous les éléments biographiques concernant PHILIPPOT, les témoignages et documents annexés proviennent des archives du Comité PHILIPPOT, détenues par Robert SIMON.**

641 Robert LOFFROY, entretien 12 décembre 1996.

vertu de la loi du droit d'auteur.

“ Ils sont mes voisins depuis de nombreuses années. Je les considérais comme de bons voisins, très serviables et bons patriotes. Je vous dis l’extrême vérité. J’ai 75 ans, à mon âge, on ne peut mentir ”. A propos d’Emile, sa mère, Julie PHILIPPOT, indique le 7 avril 1948 qu’ ***“ Emile était aimé des voisins, il était toujours prêt à rendre service à tout le monde, même à ses dépens ”***. La référence au patriotisme de la famille est reprise par Emile PROUDHON, lointain descendant de Pierre Joseph PROUDHON, le typographe philosophe anarchiste du XIXe siècle. Le 18 avril 1948, il rend hommage à cette famille, saluant l’engagement de tous dans la Résistance. Les garçons et le père, âgé de 66 ans en 1942, se sont impliqués dans l’action armée, la mère a accueilli, protégé, nourri les compagnons de combat des hommes, les trois filles, toutes épouses de prisonniers de guerre, ont accompli des tâches de liaison et Denise a terminé la guerre de libération sur les barricades de Paris insurgé. Elle y retrouva son frère André, engagé dans la 2^{e}DB.

Dès 1942, la maison PHILIPPOT devient un lieu où des cadres importants de la Résistance icaunaise comme le Commandant GRILLOT, fondateur du groupe *VAUBAN*, premier groupe FTP de l’Yonne, trouvent couvert, couche, cache d’armes. Le fils aîné, Louis, est membre du *VAUBAN* dès novembre 1942, passe au maquis en mai 1944, où il assume la fonction de responsable technique aux explosifs. Bien que réformé depuis 1927, il s’engage pour la durée de la guerre à 37 ans. Il termine la guerre comme adjudant FFI, titulaire de la Croix de Guerre pour faits de résistance. Jean reste légal et assure le ravitaillement du maquis ainsi que la logistique en armes. Comme son frère Guy et son père, il est arrêté et commence alors le long calvaire qui les mènera à Gross-Rosen et à la mort : Guy le 15 octobre 1944, Jean le 15 janvier 1945, le père mourant d’épuisement et de chagrin quelques heures plus tard. Quand à André, il a été engagé dans le conflit dès 1939. Prisonnier en Prusse orientale, il parvient à s’évader, rejoint les lignes soviétiques et, rapatrié en Angleterre, s’engage dans les FFL. Il participe à la campagne d’Algérie et de Tunisie, est affecté à la 2^{e}DB avec laquelle il débarque en Normandie le 1er août 1944. Le plus jeune des enfants PHILIPPOT, Raymond, après avoir été arrêté à 15 ans lors de l’opération du 6 septembre 1943 contre la maison familiale, torturé, resté silencieux, il est finalement libéré après 57 jours de détention et rejoint le *VAUBAN*, s’engage comme volontaire en août 1944 dans une compagnie FFI et se retrouve en 1948, lors du second procès d’Emile, comme soldat d’un régiment de spahis en situation d’occupation en Allemagne. Une implication aussi forte dans la résistance à l’occupant noue inévitablement de forts liens de fraternité. Le Docteur RAGOT de Sens a côtoyé le père et ses deux fils, Jean et Guy, à la prison d’Auxerre en septembre 1943, puis à celle du Cherche-Midi à Paris en octobre-novembre, enfin au camp du Struthof-Natzweiler jusqu’à leur départ pour le tribunal de Breslau, antichambre du camp de Gross-Rosen où ils disparurent. Il se souvient qu’à propos d’Emile, “ ils parlaient toujours en termes élogieux ”, qu’ils étaient “ plein d’admiration pour son courage ” et qu’ils étaient convaincus qu’il les vengerait. Le 20 mai 1948, Madame VITRY de Ravières estime qu’Emile “ est un bon patriote qui a fait son devoir ”, qu’il “ en est de même pour sa famille ”, qu’il “ serait souhaitable que tous les Français se soient conduits comme eux ”. Comme pour donner plus de poids à son témoignage et l’enraciner dans l’histoire, elle précise qu’il s’agit là du témoignage d’une femme de 83 ans qui a vu trois guerres. Cette brève approche de ce que fut la famille PHILIPPOT esquisse un profil

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

classique de ce que l'on peut appeler " la Résistance au village ". Un quadruple réseau de solidarité, de classe, de bon voisinage, intergénérationnel et familial fonde un engagement patriotique apparaissant alors comme naturel, allant de soi. L'ensemble des témoignages réunis en faveur de PHILIPPOT en 1948 dessine ce que pouvaient être les réseaux de sociabilité dans un village comme Ravières, entre familles modestes socialement, démunies culturellement, pratiquant comme relevant de l'évidence l'échange de services, les coups de main, l'entraide, comportements sociaux nouant de solides liens de solidarité. Ceux-ci fondent, lorsque le séisme de la guerre survient, de réelles complicités politiques.

2-Le résistant sédentaire

Lors de la débâcle de 1940, à l'instar d'un certain nombre de Français, Emile PHILIPPOT récupère des armes. Dès novembre 1942, la famille PHILIPPOT accueille François GRILLOT, chef départemental FTPF et son adjoint Emile PROUDHON. Ces deux hommes trouvent dans la modeste demeure de la famille PHILIPPOT, nourriture, gîte et protection. Leur arrivée est à l'origine de la formation d'un groupe de résistants sédentaires à Ravières dont le père PHILIPPOT et trois de ses fils, parmi lesquels Emile, constituent le noyau initial. La situation géographique de Ravières détermine en grande partie ce que seront les tâches majeures du groupe : les sabotages sur la voie ferrée PLM et des écluses du canal de Bourgogne, deux voies de communication majeures. Emile PROUDHON témoigne en 1948 que dès décembre 1942, les écluses de Rougement et de Saint-Vinnemer ont été sabotées. Ces actions paralysent le trafic, fort intense à cette époque, pour plusieurs jours. Mais pour Emile le temps de la vie sédentaire est court : dès janvier 1943, E. PROUDHON propose à GRILLOT de constituer un maquis formé d'éléments clandestins. C'est l'acte de naissance du groupe *VAUBAN ,* à l'histoire riche et tumultueuse.

3-Le résistant clandestin

Selon le récit rédigé en avril 1948 pour organiser sa défense, fondé sur le témoignage de PHILIPPOT, confirmé par ses camarades de combat, c'est en février 1943 qu'est constitué " le " *VAUBAN* [642] *,* premier groupe clandestin FTPF de l'Yonne, dirigé par E. PROUDHON et que commence alors pour Emile PHILIPPOT la vie de clandestin. Le moment est d'importance : la naissance du groupe coïncide avec le grand basculement stratégique de la guerre marqué par la première défaite allemande à Stalingrad. Néanmoins, l'appellation de maquis ne doit pas tromper, par une identification aux images des maquis de l'été 1944. La formulation " groupe clandestin " caractérise mieux ce petit groupe de résistants, certes coupés de ce mode d'insertion social majeur qu'est le travail, mais qui conservent de forts liens avec le milieu social du village. Au sein du groupe, Emile est un élément actif jusqu'à son départ en septembre 1943. Ses camarades témoignent de sa participation à plusieurs actions déterminantes pendant ses six mois de

[642] Cette appellation, référence historique au seigneur de Bazoches, personnage issu de la même région, associe probablement la double dimension du protecteur du territoire et de l'auteur de *Pour une dîme royale.*

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

passage au *VAUBAN.* La première mission d'importance consiste à abattre un agent français de la Gestapo, PANDOLFI. Elle se solde par un échec, à la suite de l'intervention d'un *Feldwebel.* Pour s'échapper, PHILIPPOT abat l'allemand, récupère son arme et sa bicyclette ainsi que des documents qui seront transmis au CMN-FTP. Quant à PANDOLFI, il est finalement exécuté en juin 1943. Le 1er mai 1943, PHILIPPOT participe, avec cinq autres FTP clandestins et une dizaine de sédentaires au déraillement de deux trains de matériel de guerre, l'un sur la ligne PLM, à l'entrée de Ravières, l'autre sur la ligne menant à Châtillon-sur-Seine. Fin mai, il est arrêté par la Gendarmerie de Briennon, identifié comme réfractaire au STO et comme tel, condamné au départ vers l'Allemagne. Il parvient à s'échapper à Dijon et rejoint le *VAUBAN*. Le 6 septembre, alors qu'il est venu passer la nuit au domicile familial, il est dénoncé à la police allemande qui fait irruption en pleine nuit. N'ayant pu convaincre les autres hommes de la famille de le suivre, il s'échappe seul " en chemise " (témoignage de la veuve GRILLOT qui lui fournira des habits). Ses trois frères et son père sont arrêtés. A l'exception de Raymond, tous sont déportés et mourront à Gross-Rosen.

Peu de temps après, il quitte les FTP, " à cause de désaccord avec (son) frère ", selon son propre témoignage de 1948. Rien ne permet d'établir aujourd'hui les raisons exactes d'un tel choix. Les seuls éléments concrets qui ressortent des témoignages de ceux qui ont connu PHILIPPOT sont son caractère quelque peu fantasque et une certaine instabilité. A cela s'ajoute le traumatisme, fréquemment invoqué, qu'a suscité l'arrestation de ses frères et père, alors que lui-même a pu s'échapper. Quoi qu'il en soit, la circonstance n'a rien d'exceptionnel. L'histoire des maquis est riche de maints exemples de forte perméabilité d'une structure à une autre. On n'est pas recruté par un maquis, on le rejoint, on ne le déserte pas, on le quitte, souvent pour un autre. PHILIPPOT passe alors un court instant au maquis *Tabou* du Châtillonnais, en Côte-d'Or, département proche de Ravières. Ce maquis est célèbre pour avoir compté parmi ses combattants Georges SEMPRUN et Michel HERR, fils de Lucien HERR. Cet épisode est bref puisque le maquis est dissout en décembre 1943. PHILIPPOT passe alors, toujours en Côte-d'Or, dans un maquis rattaché au *War Office*, la maquis *Henri BOURGOGNE*, commandé par Henri CAMP de Semur-en-Auxois, installé sur la périphérie orientale du Morvan. Ce maquis vit alors des moments difficiles. Attaqué vigoureusement par des troupes allemandes le 30 octobre, CAMP a dû disperser ses groupes. L'hiver qui arrive est manifestement difficile, en particulier pour le ravitaillement. A ce moment se situent des circonstances qui firent l'objet des procès intentés à PHILIPPOT après la guerre. Pendant l'hiver 1943-1944, PHILIPPOT réalise un certain nombre de réquisitions. Celles-ci ont-elles été ordonnées par CAMP, choisissant alors l'un de ses hommes les plus expérimentés et les plus déterminés ? Ou PHILIPPOT, profitant de la dispersion des groupes et se parant de l'autorité morale d'un chef de maquis incontestable, a-t-il travaillé pour son propre compte, ayant ainsi versé dans une sorte de dérive délinquante ? C'est dans la même période qu'il exécute, le 10 janvier 1944, une jeune habitante de Semur-en-Auxois, Alice BITOUZET, informatrice de la *Gestapo*, mais semble-t-il aussi des services britanniques. Exécution sur ordre d'un chef disparu au combat quelques mois plus tard ou assassinat pour d'obscures raisons de vengeance personnelle ? A ces deux questions les procès comme le dossier de la défense apporteront des réponses divergentes.

vertu de la loi du droit d'auteur.

4-Un résistant aux mains des Allemands

Ce qui est sûr, c'est que PHILIPPOT est arrêté sur dénonciation par la *Feldgendarmerie* de Semur le 21 février 1944, pour " appartenance à la Résistance " et " terrorisme ". Le 4 avril, la Cour spéciale de Dijon le condamne aux travaux forcés à perpétuité et le transfère le 10 à la section allemande de la prison de cette ville. Pendant les cinq mois qui le séparent de sa libération, le 10 septembre, lors de l'entrée des troupes de l'armée B, il subit une détention dont la rigueur permet de s'interroger sur la plausibilité des accusations portées contre lui ultérieurement. Lors du procès du SRA et de l'*Oberstumführer* Ludwig KRAMER, à Dijon en 1946, les agents TSCHILL et WEISMANN reconnurent l'avoir à plusieurs reprises extrait de sa cellule, transporté au siège de la *Gestapo* dijonnaise, rue du Docteur CHAUSSIER, et torturé par " flagellation, brûlures, piqûres d'aiguilles dans la plante des pieds " et témoignèrent de son courage face aux souffrances infligées. A sa libération, en septembre 1944, il fut découvert " au mitard ", " famélique, gravement malade et qui plus est pieds et poings liés " [643] . Lorsqu'en décembre, après plusieurs semaines de soins attentifs, il souscrit un engagement pour la durée de la guerre auprès de la Compagnie *VAUBAN*, il est jugé trop affaibli pour reprendre les armes.

II-LE PROCES CONTROVERSE DE 1945 AVANT L'OUBLI

1-Devant la Cour de Justice de Dijon, PHILIPPOT un " faux résistant " ?

Le 2 avril 1945, PHILIPPOT est arrêté et inculpé pour trahison. Il est accusé d'avoir dénoncé aux Allemands l'adjudant de gendarmerie de Semur-en-Auxois BOCHER. Ce dernier fut convoqué en avril 1944 à la Gestapo de Dijon, avec son supérieur le capitaine NOBLE et son propre fils, simple gendarme à la même brigade. Ces deux derniers sont relâchés après un interrogatoire rapide, alors que BOCHER père est arrêté et déporté à Dachau, camp dont il ne reviendra pas. Le 6 novembre 1945 commence le procès devant la Cour de Justice de Dijon, présidée par le juge GUERRIER. Le procureur est le juge VOISENET, le dossier a été instruit par le juge BOUCHARD qui avait officié à Chalon-sur-Saône pendant la guerre. Après un réquisitoire que les témoins qualifient de " très violent ", le procureur VOISENET réclame la peine de mort. Bénéficiant de circonstances atténuantes de la part des jurés, PHILIPPOT est finalement condamné à 20 ans de travaux forcés, indignité nationale à vie, confiscation de ses biens. Cette dernière partie de sa peine résonne d'ailleurs singulièrement lorsque l'on connaît le dénuement matériel de la famille PHILIPPOT.

2-Un homme abandonné

[643] *La Bourgogne républicaine*, quotidien fondé dès la Libération de Dijon, dirigé par Maurice BRANTUS du MLN, édition du 12 septembre 1944.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Les échos suscités par ce procès dans la presse dijonnaise participent de ce qu'il faudra bien appeler l'abandon de PHILIPPOT. Le compte rendu que le quotidien *Le Bien public* fait le lendemain d'un procès rondement mené, le 7 novembre 1945, organise littéralement l'image de ce que le titre même de l'article désigne comme " le faux maquisard " PHILIPPOT. Le texte est péremptoire sur tout ce qui tendrait à accabler le prévenu et feint l'incertitude sur les réalités de la figure résistante qu'il constitue. Les réquisitions deviennent sans le moindre doute des " actes de brigandage ", la coïncidence entre la détention de PHILIPPOT en 1944 et l'arrestation de BOCHER père devient un facteur explicatif, donc un élément à charge, au prix d'ailleurs d'une entorse flagrante à la vérité puisque l'article affirme que le fils BOCHER fut déporté avec son père, ce qui ne fut pas. La volonté de CAMP de se désolidariser de ses actions, alors qu'en rien l'accusation ne put apporter le moindre élément de preuve est présentée comme un fait établi, ce qui, compte tenu de la figure héroïque de CAMP ne pouvait que jouer fortement sur le point de vue des lecteurs du journal. Pour crédibiliser définitivement cette construction, l'article insiste sur la " précision " de l'interrogatoire, assuré par un procureur dont le passé résistant, pourtant fortement contesté, contribue à renforcer la crédibilité. A l'inverse, tout ce qui pourrait aller en faveur de PHILIPPOT est formulé sur un mode dubitatif, introduisant un doute sur la réalité des faits. Il en est ainsi des " soit-disant ordres de mission " reçus des chefs successifs de PHILIPPOT dont la disparition est mise à son débit, suggérant ainsi le caractère incontrôlable du personnage, semant le doute sur le nombre comme la nature des actions menées. L'exécution d'A. BITOUZET est signalée, sans que les rapports de cette dernière avec la *Gestapo* de Dijon et que les témoignages de soulagement de nombreux témoins habitant Semur-en-Auxois cités par la défense soient indiqués. L'utilisation de formulations allusives comme " certains maquisards ", alors qu'il s'agit de gens bien identifiés aux références de grades, de fonctions et de décorations parfaitement incontestables, contribuent à organiser le trouble de la figure résistante du prévenu. Enfin, le comportement même de PHILIPPOT, en particulier ses dénégations sans le moindre souci de justification, est délibérément présenté comme des aveux indirects.

Ainsi est habilement constituée une figure de faux résistant qui ne peut qu'avoir un écho défavorable dans une opinion fortement travaillée par un prurit de pureté résistante. Face aux lenteurs, aux hésitations, aux contradictions et lacunes de l'épuration, il est évidemment aisé de transférer les pulsions purificatrices sur un personnage comme PHILIPPOT.

3-Un procès " monté de toute pièce " ?

Ce qui nous est parvenu des positions des jurés favorables à l'accusé permet de mieux cerner les enjeux du procès. Dans une lettre datée du 21 juillet 1948, envoyée à Robert SIMON dans le cadre de la campagne de préparation du second procès de PHILIPPOT, Mr R. CHANUT de Dijon, juré au procès de 1945, fait état de quatre points révélateurs. Affirmant avoir énergiquement défendu PHILIPPOT, il estime que cela a " permis de lui sauver la tête ". A propos de l'attitude des magistrats, s'il salue l'impartialité du président GUERRIER, il regrette la " partialité réelle, voire même exagérée " du

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

procureur VOISENET. Des débats, il retire ***" l'impression que PHILIPPOT devait payer pour blanchir une certaine partie de soit-disant résistants "***. Enfin, il signale que PHILIPPOT " n'a pas rendu la tâche facile " à ses partisans, " n'ayant pas nié énergiquement son instabilité ". Ces éléments éclairent les circonstances du procès comme les facteurs de l'oubli dans lequel est tombé PHILIPPOT après son procès. Le fait même que PHILIPPOT ait échappé à la peine demandée apparaît comme une semi-victoire, peu propice à une mobilisation ultérieure. Ce point est confirmé par le témoignage d'un autre juré favorable à l'accusé (annexe n°40). Il émane de J. NICOLAS, ancien responsable subdivisionnaire des FTPF, commandant FFI, Médaille de la Résistance avec rosette, et secrétaire départemental de la FNDIRP de Côte d'Or en 1948. Il participe comme celui de R. CHANUT de la campagne de 1948. Venant de quelqu'un que ses responsabilités au PCF, aux FTPF, à la FNDIRP permettent de qualifier de cadre dans la mouvance communiste, il exprime plus qu'un point de vue personnel, mais témoigne de ce qu'était " la ligne ". Dénonçant " un procès monté de toute pièce ", il limite cependant son action à ***" mettre tout en œuvre pour sauver PHILIPPOT de l'exécution qui le menaçait "***. Une telle modestie d'objectif, pour quelqu'un qui fut tout de même des éléments fondateurs d'un des plus célèbres maquis FTP de la région, pose problème et a forcément une signification politique. Le contexte national et parlementaire y est probablement pour quelque chose. Les semaines précédant le procès furent celles de la campagne électorale pour le référendum et les élections constituantes d'octobre 1945. Le secrétaire de section du PCF à Chalon-sur-Saône, arguait de ce contexte pour conseiller à Robert SERAUT, lui aussi confronté à la justice, de ne pas faire de vagues. Manifestement, la défense de résistants confrontés à la justice de la République restaurée n'est pas un objectif du PCF, fortement impliqué dans les tâches parlementaires et gouvernementales. *A contrario*, la campagne récurrente pour une épuration radicale, l'un des derniers motifs offerts à la mobilisation pour les organisations périphériques du PCF comme le FN, contribue à légitimer la sévérité à l'égard de ceux qui sont présentés, à tort ou à raison, comme de faux résistants. La référence de R. CHANUT à l'attitude de PHILIPPOT recoupe en partie les observations du journaliste du *Bien Public.* " Dénégations obstinées " pour le quotidien, refus de nier " son instabilité " pour le juré contribuent à esquisser les traits du personnage PHILIPPOT, chacun des deux aspects pouvant être perçu à charge comme à décharge. PHILIPPOT est un homme de coups de mains et, au gré des circonstances, il s'y livre dans des dispositifs résistants différents, de maquis FTP à maquis contrôlés par l'IS. La plupart de ceux qui ont étudié le fait maquisard [644] ont observé que les ralliements, les appartenances relevaient de motivations complexes, où les référents idéologiques et politiques sont souvent secondaires, les liens de sociabilité antérieurs ou les circonstances jouant le rôle principal. L' " instabilité " organisationnelle de PHILIPPOT n'est donc en rien singulière. Quant à ses " dénégations obstinées ", elles doivent être remises dans leur contexte et référées à la personnalité de PHILIPPOT. Comment imaginer que cet homme qui a subi les geôles vichystes, les tortures de la *Gestapo*, qui vient de vivre sept mois d'enfermement dans les prisons de la République restaurée, puisse faire autre chose que défendre sans le moindre accommodement la totalité de ce qu'il fut ?

[644] Jean-Yves BOURSIER, *Chroniques du maquis…,* op. cit.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

4-Une chape de silence sur PHILIPPOT

A partir des faibles échos qu'a suscité le procès, y compris dans la presse communiste en novembre 1945, une véritable chape de silence tombe sur PHILIPPOT. Que le congrès fédéral de Côte d'Or du PCF puisse s'être tenu en décembre 1945 sans que la question y soit abordée est tout à fait révélatrice de cet effacement. Les acteurs survivants, convenant du fait, avancent des explications diverses, toutes plausibles, mais qui n'effacent en rien la brutalité de l'oubli. Robert LOFFROY, CER FTP de l'Yonne, responsable des Milices patriotiques de ce département à la Libération, en convient [645]. Il invoque les contraintes matérielles, en particulier les immenses difficultés de communication, de transport, tendant à fragmenter l'information et faire que le jugement d'un FTP icaunais en Côte d'Or n'ait pas eu grand écho dans l'Yonne. Il admet de plus que l'investissement militant dans les premiers temps de l'après-guerre était tel, que pour des gens comme lui, la question des " patriotes emprisonnés ", selon l'expression qui sera forgée lors des campagnes de soutien ultérieures, passe à l'arrière-plan. Pour leur part, Jeannine et Henriette NIEPCE, arrière petites-nièces de l'inventeur de la photographie, aujourd'hui retirées dans un village de la côte chalonnaise, témoignent n'avoir absolument aucun souvenir de cet aspect de l'après-guerre [646]. Même si elles n'ont eu que des liens indirects avec la région pendant la guerre, leur rôle d'agents de liaison de Gillo PONTECORVO et Claude JAE0GER les menant sur de plus vastes routes, leurs relations avec un cadre désormais majeur du PCF comme WALDECK ROCHET auraient pu les éveiller à cette question ce qui n'est manifestement pas le cas. Jeannine NIEPCE, tout en convenant que ce n'était certainement pas une préoccupation majeure pour un parti qu'elle quittera d'ailleurs rapidement, avance l'idée que pour de jeunes acteurs du combat libérateur, les premiers mois de liberté ont été traversés dans une espèce de " folie lyrique ", effaçant presque inconsciemment tout ce qui pouvait la ternir. Plus prosaïquement, un cadre comme René MILLEREAU, ex-commandant *MAX*, ex-adjoint au commandant départemental des FTP de l'Yonne, ancien chef du 4e bataillon du 1er Régiment du Morvan constitué de FFI intégrés à l'armée régulière, affirme dans une lettre à PHILIPPOT, le 28 mai 1948, que lors de l'arrestation de ce dernier, il ne doutait ***" pas un instant que la lumière serait rapidement faite sur (son) cas et que justice (lui) serait rendue "***. D'autres témoignages, comme celui du docteur RAGOT, de Sens, déjà cité, avancent aussi cette idée que cela serait rapidement réglé, que les erreurs judiciaires seraient réparées, que cette conviction rassurante a facilité l'oubli. De façon générale, l'évocation de ce procès suscite aujourd'hui une gêne, alimentée par une certaine mauvaise conscience. Roger PRUNOT [647], jeune FTP, engagé pour le temps de la guerre dans la Ière Armée, témoigne qu'à son retour, l'oubli s'est nourri de l'envie de vivre intensément les temps de la paix retrouvée. Le même ressent aujourd'hui, l'urgence de reconstituer cette période blanche de sa mémoire, nourrie des faits se produisant pendant

[645] Entretien 18 décembre 1996.

[646] Entretien 6 mai 1998.

[647] Entretien 18 décembre 1996

vertu de la loi du droit d'auteur.

son absence.

En réalité, ces différentes occurrences cumulent leurs effets pour donner corps à cette chape de silence qui tombe sur PHILIPPOT et, nous le verrons plus loin, sur la plupart des résistants condamnés. S'il n'est pas de survivants parmi les cas les plus difficiles, il est loisible de déceler dans les familles la volonté de ne pas revenir sur ces moments difficiles. Toutes mes tentatives pour entrer en contact avec des membres de la famille PHILIPPOT se sont heurtées à un refus poli. Un des frères survivants d'Emile m'a fait dire par son épouse que cela avait été si difficile, qu'il refusait, cinquante ans plus tard, de " remuer toute cette boue ", sans que soit explicitée la nature de la " boue " en question.

III-UNE CAMPAGNE DE SOUTIEN TARDIVE

1-Des prémices isolées :

La première manifestation d'une tentative faite pour sortir PHILIPPOT de l'oubli vient de son camarade Victor BOLZAN. Elle consiste en une pétition de caractère strictement local, puisqu'elle n'émane que des seuls habitants de Ravières. C'est en fait à deux reprises, en octobre 1946 et en mars 1947, qu'ils sont appelés à manifester leur soutien. Le texte de 1946, signé par 46 personnes, atteste que PHILIPPOT ***" est non seulement un ouvrier habile et consciencieux, mais aussi a été un FFI de la première heure, discipliné et obéissant, toujours prêt à sacrifier sa vie et rendre service à tous "***. Le second, signé par 84 personnes, dont 28 signataires de 1946, ce qui globalement correspond à 102 signataires, certifie que PHILIPPOT ***" est un excellent ouvrier, consciencieux et travailleur ; que, de plus, il est entré un des premiers dans la Résistance et au maquis où il était toujours prêt à obéir à ses chefs et à rendre service à tous "***. Ces pétitions présentent deux caractéristiques contradictoires : l'aspect massif, à proportion de la population de Ravières, du soutien apporté à PHILIPPOT par son proche voisinage et leur côté extrêmement limité, puisqu'aucune trace de diffusion ni d'élargissement n'a pu être trouvée. Par ailleurs, leur contenu est révélateur des référents de cette population de carriers et de paysans modestes : l'honnêteté dans le travail et le patriotisme. Ce qui est établi ici est moins une réalité pointilleuse de faits ainsi validés que la reconnaissance de l'appartenance de PHILIPPOT à une sorte de fraternité de travail, de voisinage et d'engagement patriotique. Enfin, le fait que ces pétitions n'aient fait l'objet, de la part du PCF et de ses organisations de masse, d'aucun effort de diffusion, alors qu'au même moment, ils mènent campagne pour une poursuite active de l'épuration, notamment contre l'ex-préfet BOURGEOIS, signifie que jusqu'en 1947, le sort des patriotes emprisonnés n'est pas une priorité politique pour un parti engagé dans l'action gouvernementale et dans le parlementarisme.

Les ruptures de 1947, où se connectent fortement les données internationales, dominées par les énoncés politiques successifs de TRUMAN et JDANOV, et nationales, avec la fin du tripartisme, les grèves et l'irruption du RPF sur la scène politique, constituent manifestement l'ouverture d'une nouvelle séquence de l'affaire PHILIPPOT.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Chassé du pouvoir, vilipendé pour son engagement dans les grèves de l'automne de 1947, isolé politiquement par son alignement sur la diplomatie soviétique, le PCF est alors à la recherche de thèmes mobilisateurs, où il puisse d'un même mouvement conforter son image résistante, unifier des troupes désemparées par l'ampleur des ruptures opérées au cours de l'année, enfin trouver des alliés sur une question largement déconnectée des enjeux de guerre froide. Cela lui permettrait de reconstituer, fût-ce partiellement, l'unité résistante, afin de rompre son isolement. Là réside probablement l'explication du fossé qui sépare les premières tentatives, personnelles, locales et limitées pour sortir PHILIPPOT de l'oubli et l'ampleur de la campagne qui se met en place au printemps et au cours de l'été de l'année 1948.

2- Une campagne de collecte de témoignages en faveur de PHILIPPOT

La campagne de soutien de 1948 prend sa source dans une initiative de Julie PHILIPPOT, mère d'Emile. Le 7 avril, elle s'adresse à Robert SIMON, président de la section d'Auxerre de la FNDIRP. Cette lettre est publiée, au nom du comité de l'Yonne de l'Association des Anciens FFI-FTP et sous une forme remaniée, par *l'Yonne républicaine* du 4 juin (annexe n°41). D'emblée, nous sommes face à un appel désespéré d'une " pauvre maman " qui demande " si vous pourriez l'aider à faire quelque chose " en faveur de son fils. La modestie de la demande, la prudence du " quelque chose " proviennent de toute évidence de quelqu'un qui est arrivé au bout de l'espoir et qui se raccroche à une dernière tentative pour retrouver son fils, " soutien de (sa) vieillesse ". A l'appui de sa demande, elle rappelle l'importance de l'engagement résistant de la famille, cite quelques-uns des exploits d'Emile, comme celui qui permit à son chef BAILLY, du groupe *Tabou*, d'échapper aux Allemands, oppose la situation de son fils à la mansuétude dont font l'objet les " nombreux collaborateurs " relâchés, alors qu'il est toujours dans les prisons de la République. Cette situation désespérée est mise en perpective par la déposition de Robert SIMON au procès de novembre 1948, à Nancy. Faisant référence à la découverte faite par lui-même du sacrifice des PHILIPPOT dès son retour de Mathausen, il admet que ***" nos tâches ne nous permettaient pas de suivre le cas de chacun, mais les secours que nous proposons au COSOR envers cette famille méritante sont toujours accordés sans discussion malgré l'insuffisance des fonds. Nous pensions donc, à tort, avoir rempli notre tâche, nous être acquittés de notre devoir envers cette famille PHILIPPOT, quand le 7 avril dernier, une lettre nous parvint de la maman, une requête qui se traduit en trois mots : sauvez mon fils "***. S'interrogeant sur l'aspect tardif de cet appel, Robert SIMON fait alors état de multiples démarches de Julie PHILIPPOT auprès de " personnalités politiques de tous horizons ", mais que ces personnes " débordées par leurs tâches ", n'avaient pu réaliser leur projet d'enquête et ne s'étaient pas adressées à l'Association départementale des Déportés et Internés de l'Yonne ". Deux aspects ressortent de cette partie de la déposition de Robert SIMON : elle confirme que la mère de PHILIPPOT a déjà cherché, en vain, à susciter des interventions, que celles-ci n'ont pas été effectuées, au nom de la lourdeur des " tâches " que les personnalités politiques ont à assurer; il convient que lui-même et ses camarades, eux aussi absorbés par des " tâches " multiples, ici d'ordre essentiellement matériel, sont passés à côté du cas PHILIPPOT. Dans les deux aspects, nous retrouvons une

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

explication fréquente aujourd'hui encore, avancée pour justifier l'oubli dans lequel sont tombés tant de résistants réprimés. Nonobstant le fait que ceci présuppose une hiérarchisation bien peu innocente entre les dites tâches, privilégiant tout ce qui relève des institutions et des structures de pouvoir, cette déposition éclaire et confirme la disposition d'esprit dans laquelle se trouve Julie PHILIPPOT au printemps 1948, faite de lassitude et du sentiment qu'il s'agit là d'une dernière chance. Or cette tentative, comme cela a été établi, est en phase avec les données d'une nouvelle séquence politique, imposant une nouvelle redistribution des priorités pour le PCF et les forces et organisations qui gravitent autour. Cette conjonction explique largement l'écho militant immédiat que trouve la campagne de collecte de témoignages de soutien, mise en place à partir d'avril 1948.

Un premier groupe de témoignages provient du proche voisinage des PHILIPPOT, dont certains ont déjà permis d'esquisser un profil social et politique de cette famille. A l'égal des siens, Emile PHILIPPOT y est identifié comme un bon compagnon de travail, un bon voisin, un vrai patriote. Ne portant pas sur des faits précis, mais sur l'histoire d'une vie, ces témoignages manifestent l'existence de forts liens de sociabilité que les pétitions de 1946 et 1947 avaient déjà révélés. Deux témoignages vont au-delà de cette dimension. Jules CHARPENTIER, après avoir affirmé dans sa lettre du 24 mai 1948 sa solidarité avec une famille faite de " braves gens " avec qui il a " toujours eu de bonnes relations ", reconnaît qu'Emile " travaillait régulièrement " et que " s'il changeait, c'était à cause de son caractère, car il s'emportait facilement ". Il souhaite " qu'Emile soit innocent des accusations portées contre lui ". De tous ceux dont les témoignages ont été conservés par Robert SIMON, il est d'ailleurs le seul habitant de Ravières n'ayant pas signé les pétitions de soutien. Pour sa part, Robert BRIANDET, soldat, au titre de la classe 1947, au Flying control de la base aérienne de Longvic à Dijon, formule une approche plus fine du problème. Prudemment, il demande de " ne pas attacher un prix sans restriction à ses déclarations ", car il avait 16 ans à l'époque des faits. Ces derniers ne lui sont connus que par les récits de " ses compagnons ". S'il croit " suffisamment le connaître pour affirmer (qu'il) le juge incapable de répondre aux accusations qui pèsent sur lui, notamment la dénonciation aux Allemands du brigadier de gendarmerie de Semur-en-Auxois ", il convient par contre que PHILIPPOT a pu " comme tant d'autres ", commettre " quelques écarts de ceux qui étaient, du fait des circonstances, une nécessité… ". A cette référence aux contraintes du combat libérateur, BRIANDET oppose une réflexion amère sur ceux dont " la trahison était évidente et qui, malgré tout, ont été remis en liberté ". Il la prolonge par une interrogation sur l'absence de recherches judiciaires au sujet des origines de la dénonciation de la famille PHILIPPOT en septembre 1943, ainsi que par le regret de voir PHILIPPOT languir " dans sa prison parce qu'il faut quelqu'un pour payer une faute dont on ne veut pas essayer de connaître les auteurs ". Ces deux témoignages, homogènes aux autres pour ce qui constitue une déclaration de solidarité avec la personne même de PHILIPPOT, contribuent par leurs différences à enrichir à la fois les contours du personnage et la façon de cerner le problème posé par son maintien en détention, en un temps où les condamnés de l'épuration bénéficient de plus en plus fréquemment de mesures d'élargissement. Le constat du caractère emporté de PHILIPPOT comme la reconnaissance d' " écarts ", terme prudent pour désigner réquisitions ou exécutions plus ou moins justifiées, réalisées sous contrainte des

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

circonstances, s'ils voilent quelque peu la figure pure et héroïque que certains auraient pu être tentés de tisser pour PHILIPPOT, lui restituent tout au contraire une densité humaine fortement connectée aux événements.

Un deuxième groupe de lettres de soutien vient de compagnons de combat ou de responsables de PHILIPPOT. Ses deux responsables initiaux, Emile PROUDHON, chevalier de la Légion d'Honneur et le commandant François GRILLOT, fondateurs du groupe *VAUBAN*, témoignent, au fil du récit des exploits de ce groupe, de son courage, de son audace et de son comportement exemplaire. Des simples combattants du groupe émane la même volonté de soutien sans réserve. Pour Roger LEVON, il est un " bon camarade et un résistant authentique ", " d'une bravoure exemplaire ", " volontaire pour toutes les missions ". De la longue lettre de Bernard RUFFET (annexe n°42) ressort une admiration quelque peu naïve pour celui qui y apparaît non seulement comme un valeureux combattant mais aussi comme un meneur d'hommes pour quelqu'un dont le témoignage semble indiquer qu'il était plus jeune que PHILIPPOT. La référence patriotique comme l'hommage au rôle de la famille PHILIPPOT sont l'autre dominante de ce témoignage, dont l'éloignement géographique exclut qu'il ait été manipulé. L'intérêt de la lettre de soutien de Dominique BOLZAN dont la " demeure retirée " servit de " refuge de résistants " réside principalement dans le fait que ce témoignage intègre la période d'appartenance au groupe *Tabou* puisqu'il n'a " perdu de vue PHILIPPOT qu'à " la fin de 1943 ". Plusieurs témoignages viennent de compagnons de combat du maquis *Henri BOURGOGNE*, commandé par Henri CAMP. Leur poids est décisif puisque les actes d'accusation des procès de 1945 et 1948 portent sur des faits relevant de la période d'appartenance à ce maquis. Ils n'éclairent cependant pas complètement la situation, puisqu'aucun ne vient de quelqu'un ayant côtoyé PHILIPPOT pendant la totalité de cette période. Du Docteur RAGOT, de Sens, nous vient un témoignage indirect. Il a partagé une grande partie du calvaire des fils et du père PHILIPPOT arrêtés et déportés, ***" d'abord à la prison d'Auxerre en septembre-octobre 1943, puis au Cherche-Midi en Octobre-Novembre, ensuite au camp de Natzweiler-Struthof, de novembre 43 au printemps 44, date de leur départ pour le tribunal de Breslau "***. Le témoin se souvient de l'admiration que ses trois compagnons de souffrance manifestaient à l'égard d'Emile, comme de leur conviction que grâce à lui, il seraient vengés. Quant aux faits reprochés à PHILIPPOT, il estime que " les vétilles qu'ils ont pu commettre pour arriver à se nourrir sur le dos des collaborateurs " pèsent peu par rapport " aux énormes services " rendus par ces combattants. Robert LEQUIN, quoique membre du maquis *Henri BOURGOGNE*, n'a pu connaître PHILIPPOT, puisqu'il fut arrêté " lors de la grande rafle de Semur " le 20 octobre, quelques jours avant l'arrivée de PHILIPPOT. Par contre, il peut témoigner (annexe n°43) que PALAZZI, qui commandait en second le maquis et qui fait d'ailleurs partie des inculpés au second procès de Nancy en 1948, " était un modèle et qu'il avait tout mis en œuvre pour recruter de bons éléments et former de vrais patriotes ". Pour sa part, Paul GOBILLOT, lieutenant FTPF, déporté politique, résistant dès octobre 1940, fondateur du maquis *BOURGOGNE* avec Henri CAMP jusqu'à son passage aux FTP fin 1943, atteste que PHILIPPOT " avait, dans les maquis précédents, une conduite digne d'éloges " et qu'incorporé au groupe de CAMP, " il exécuta avec beaucoup de courage les missions de sabotage que le chef Henri CAMP lui confia ". Il nuance néanmoins son propos, en constatant que " s'il a fait quelques erreurs, son passé de résistant doit à (son)

vertu de la loi du droit d'auteur.

point de vue atténuer singulièrement ces petites bévues ". L'honorabilité de GOBILLOT, déjà assurée par son passé de résistant et de déporté, est confirmée par P. GUILLEMARD, directeur d'école à Semur-en-Auxois qui déclare le 22 juillet 1948 :

" J'avais souvent des conversations avec Paul GOBILLOT, qui m'a donné l'impression d'être un de ces Français qui n'acceptèrent jamais la domination allemande et qui payèrent de leur personne avec témérité pour aider à notre libération ".

Enfin, des cadres militaires ou politiques se manifestent pour soutenir PHILIPPOT. Maria VALTAT, qui fut un cadre majeur de la résistance communiste de l'Yonne puis au niveau de l'interrégion, vice-présidente du CDL de l'Yonne à la Libération et conseillère municipale d'Auxerre, apporte un soutien sans nuance et sans restriction. Pour elle, qui se souvient d'un contact avec le maquis *VAUBAN* en mai 1943, PHILIPPOT est " un héros sans peur et sans reproche ". Sa lettre, publiée par *Le Progrès* du 6 juin 1948 (annexe n°42), scandée par les débuts de phrases du genre " Nous n'admettons pas… ", " Nous ne laisserons pas… ", résonne comme un manifeste, se terminant par une véritable proclamation :

" Les Français, j'entends les vrais Français, ont suffisamment souffert et rougi de la délation organisée, de la cupidité encouragée et de toutes les vengeances personnelles et politiques. Ils en ont assez. Ils veulent vivre libres, ils ne vivront jamais à genoux. Confiance, mon cher Emile, la justice triomphera ".

Ce texte, s'il dénonce des faits bien réels, comme la mansuétude d'une certaine épuration, cache mal, sous la fermeté des propos et l'aspect déclamatoire du ton, le fait que cela arrive près de trois ans après le premier procès et que Maria VALTAT appartient précisément à ces personnalités absorbées par les tâches de l'après-guerre, qui ont " oublié " leurs camarades emprisonnés. Pour sa part, René MILLEREAU, ex-commandant *MAX* , ancien adjoint au commandant départemental FTP, ancien chef de bataillon au Ier Régiment du Morvan, unité d'origine FFI, intégrée dans le cadre de la politique d'amalgame à la Ière Armée française, s'il ne porte pas témoignage sur des faits précis, assure PHILIPPOT de sa volonté de tout faire pour " obtenir la révision de (son) procès et (son) acquittement ". Loin de bercer d'illusions son interlocuteur, il prévoit que le combat rencontrera " beaucoup de difficultés " face à " l'activité déployée par les ex-collaborateurs, ennemis de la Résistance et traîtres qui trouvent encouragement et espérance dans la coupable indulgence de la justice ". La forte différence de ton entre ces deux témoignages interroge. Alors que René MILLEREAU qui fut un cadre militaire et n'exerce son activité militante en 1948 que dans l'Association des Anciens FFI-FTP s'adresse avec mesure mais affection à PHILLIPOT, Maria VALTAT, cadre politique pendant et après la guerre, semble faire un discours. Au-delà des données personnelles, les différences de mode d'investissement dans les structures de Résistance comme de République restaurée expliquent probablement ces différences entre un homme salué pour son intégrité, tellement amer qu'il mit fin à ses jours et la militante, femme d'appareil, engagée dans les processus politiques de l'après-guerre.

3-L'organisation de la campagne de soutien

A la suite de la prise en charge du dossier PHILIPPOT par Victor BOLZAN et Robert

vertu de la loi du droit d'auteur.

SIMON, sont constitués successivement un comité local (Ravières) et auxerrois, respectivement les 1er et 4 juin 1948 se fixant pour objectif la libération de PHILIPPOT. De la composition du comité de Ravières ressortent deux caractéristiques : les organisations initialement engagées appartiennent toutes à la mouvance communiste (PCF, UFF, Association des anciens FFI-FTPF, CGT, Secours Populaire), et les individualités, anciens déportés comme Roger LEVON et POULLEAU, " mère du premier maquisard de l'Yonne, tombé face à l'ennemi, les armes à la main " pour Mme TIENNOT, relèvent d'un usage systématique depuis la Libération de la figure des victimes, mise en avant dès lors qu'il s'agit de mener campagne à propos d'un avatar de la guerre. Cette pratique est homogène au mythe du " Parti des 75 000 fusillés " dont nous verrons en d'autres situations qu'elle suscita fréquemment de la part de ceux qui en furent les objets une certaine gêne, précédant parfois un rejet total. Le comité auxerrois est constitué d'emblée de 14 organisations de la ville qualifiées de " démocratiques " dans le compte rendu publié. Ce qualificatif confirme la caractéristique identifiée pour le comité raviérois puisqu'il désigne dans le vocabulaire du PCF les organisations dites " de masse " dont il a le contrôle politique, soit par des militants soit par des compagnons de route. S'ajoutent des associations départementales comme les " Combattants de la liberté ", forme initiale de ce qui sera connu comme le " Mouvement de la Paix ", la FNDIRP, la Fédération des Officiers et sous-Officiers de réserve, l'UJRF, toutes aussi étroitement contrôlées par le PCF. Apparaît cependant d'emblée l'Amicale du groupe *CHEVREUIL*, maquis OCM, ce qui manifeste une volonté et une capacité d'élargissement organisationnel et d'ouverture politique de la part des initiateurs de la réunion constitutive. Celle-ci est confirmée par le texte fondateur adopté à l'issue de la réunion du 4 juin : il stipule que le comité fera ***" appel à toutes les organisations susceptibles de s'intéresser au cas PHILIPPOT, associations d'anciens combattants, résistants, victimes de guerre, groupements politiques, philosophiques, religieux, syndicaux "***, formulation certes convenue mais qui fixe malgré tout clairement l'objectif. Le comité d'initiative auxerrois prévoit de plus de diffuser un dossier constitué sur " l'affaire " et de se transformer en comité départemental. La première réunion du " Comité PHILIPPOT ", désormais départemental, le 17 juin, enregistre le début d'ouverture politique, avec la présence de la FEN et surtout de l'Amicale des anciens du mouvement *Libé-Nord* , d'obédience socialiste, fortement représentatif de la résistance icaunaise, en particulier par le groupe *Bayard* du jovinien. La stratégie adoptée est classique : appel aux élus et autorités préfectorales ou nationales, mobilisation de la population par pétitions et réunions publiques, campagnes de presse.

C'est au préfet du département que le comité de Ravières réclame dès le 1er juin la libération de PHILIPPOT. Les parlementaires ont été déjà contactés par Victor BOLZAN, dès le 10 mai, au nom de l'Association FFI-FTPF. Gérard VEE (SFIO) et Prosper MOQUET (PCF), père de Guy MOQUET, font état dès le 13 mai, de leur intervention auprès d'André MARIE, ministre de la Justice. Celui-ci reçoit le 10 juillet une délégation du Comité PHILIPPOT. Celle-ci reflète par sa composition le renforcement du comité avec les deux anciens présidents du CDL de l'Yonne, Emile FOVET et Adrien DEMOUCHY, l'ancien chef départemental FFI Charles GUY, président du Comité d'Entente de la Résistance de l'Yonne. Ces hommes attestent par leur présence que c'est bien la Résistance dans toute sa diversité qui est désormais rassemblée pour obtenir justice pour

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

PHILIPPOT. L'intention affichée est de bénéficier des grâces présidentielles accordées lors de la fête nationale du 14 juillet. Cette attente ayant été déçue, dès le 15 juillet, Lucien MARECHAL, professeur de Lettres au lycée d'Auxerre, adresse au nom du Comité PHILIPPOT, une lettre de protestation aux trois députés, G. VEE, P. MOCQUET et cette fois Jean CHAMANT, député conservateur. Il y manifeste l'indignation du comité d'être laissé sans " aucune indication " depuis l'entrevue au ministère de la Justice et fait état de " bruits " selon lesquels un membre icaunais du PPF et de la LVF " aurait bénéficié récemment d'une mesure de grâce ". A cette protestation, le député communiste répond en s'alignant strictement sur les positions du comité (annexe n°44) alors que Jean CHAMANT se retranche prudemment (annexe n°45) sur la séparation des pouvoirs pour ne pas s'immiscer dans le domaine des grâces présidentielles. Cette démarche n'ayant donc pas abouti, c'est au président de la République que le comité s'adresse le 24 août, non sans rappeler ses démarches infructueuses et les promesses non tenues, tout en sollicitant une audience présidentielle pour le 6 septembre, date symbole puisque elle se situe 5 ans jour pour jour après l'arrestation des trois hommes PHILIPPOT, point de départ pour un voyage les menant jusqu'à la mort à Gross-Rosen. Cette démarche fut elle aussi infructueuse.

Parallèlement à ces initiatives, le comité travaille à l'élargissement organisationnel et géographique de son action. Cet effort se fait en direction de la Côte-d'Or, département où se déroulèrent les faits reprochés à PHILIPPOT et où il fut jugé en 1945. Avant même que ne soient constitués les comités locaux dans l'Yonne, Robert SIMON, au nom de la FNDIRP, s'était adressé à Juliette DUBOIS, militante communiste de Dijon, déportée, responsable de l'UFF de Côte d'Or, ainsi qu'à Dominique PALAZZI, secrétaire départemental de l'Association nationale des anciens FFI-FTPF , personnage clef dans cette affaire puisqu'ancien du groupe *BOURGOGNE,* et au Commandant GRILLOT. Les réponses émanant des organisations de Côte-d'Or manifestent une certaine hésitation à mener une campagne spécifique pour PHILIPPOT. Cette affaire apparaît en arrière-plan de l'affaire ROUSSEAU. Certaines réticences semblent se manifester de la part du PCF : dans une réponse du 3 août à une demande de renseignement du comité PHILIPPOT à propos de l'action de PALAZZI, le secrétaire fédéral de ce parti (annexe n°46) indique en exergue de sa lettre l'observation suivante : ***" D'autre part, je te ferai remarquer que PALAZZI n'est pas membre du Parti communiste "***. La remarque n'est pas innocente lorsque l'on sait la méfiance de l'appareil du PCF à l'égard des cadres non communistes des organisations " amies " et particulièrement de l'Association des anciens FFI-FTPF. Cette méfiance manifeste des désaccords politiques profonds qui surgiront lors de " l'affaire TILLON ". Le 26 août, le même auteur, pour le même correspondant, répond aux sollicitations du comité PHILIPPOT et précise ***:" actuellement, nous sommes très occupés par l'affaire ROUSSEAU, ce qui ne nous empêche pas de parler de l'affaire PHILIPPOT "*** et assure avec grande prudence sa volonté " d'essayer à nouveau de réunir des renseignements précis sur les personnes citées ". La citation en question, en vue du procès de Nancy, implique des résistants de Côte-d'Or. A cet égard, la prudence des formulations traduit une réticence certaine. Le comité PHILIPPOT s'adresse aussi à des personnalités comme Maxime COUHIER, ancien membre du CDL au titre du PCF, dont nous avons pu établir la position particulière par rapport à l'appareil départemental de ce dernier ainsi qu'à Claude GUYOT, ancien président du CDL, maire d'Arnay-le-Duc. Dans

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

une lettre du 26 août (annexe n°47), M. COUHIER met violemment en cause le rôle du procureur VOISENET et dans un envoi du lendemain fait état (annexe n°48) d'un vote majoritaire du conseil municipal de Dijon, en faveur d'une révision du procès sur proposition de Juliette DUBOIS. Même le chanoine KIR, qui menait depuis 1945 le combat contre le PCF, s'y était associé. Pour sa part, C. GUYOT se contente d'indiquer (annexe n°49) des pistes de renseignements à propos d'un personnage clef pour la défense de PHILIPPOT au procès de Nancy, le colonel BARTHUET, exécuté par la Résistance et susceptible d'être responsable d'un des chefs d'accusation qui pèsent sur PHILIPPOT. Le conseil renvoie, pour plus d'information, à un personnage d'envergure, puisqu'il s'agit du commandant Guy ALIZON, chef départemental FFI.

La campagne de presse qui se déploie du printemps à l'automne 1948 utilise, sous forme de communiqués de presse le quotidien local, *L'Yonne républicaine*, mais surtout la presse communiste ou communisante comme *L'Yonne libre*, journal du Front national, *Ce Soir* et *France d'Abord* (annexe n°50). Tous convergent pour constituer une figure héroïque du maquisard PHILIPPOT, rappelant de façon quasi obsessionnelle la liste de ses exploits, sans la moindre concession à ceux qui admettent que les conditions du combat libérateur ouvraient à des dérapages mineurs. En contrepoint, les personnages impliqués dans le difficile parcours de PHILIPPOT sont nommément désignés comme responsables de la situation. Ce sont surtout les organes de presse nationaux qui vont le plus loin en ce domaine. Ainsi, *France d'abord*, dans son numéro 258 du 8 juillet, établit une césure dans l'histoire de PHILIPPOT lorsque les " circonstances " non explicitées le placent sous les ordres d'Henri CAMP, qualifié d'" individu ", d'" aventurier se disant mandaté par un service secret britannique " et de " seul responsable " des faits reprochés à PHILIPPOT. Ce propos eût été difficile à soutenir localement. CAMP, mort au combat, est perçu, y compris dans les rangs des anciens FTP, comme un véritable chef de maquis, effectivement lié à l'IS. Le quotidien national *Ce Soir*, proche du PCF, développe une approche plus centrée sur le seul personnage de PHILIPPOT. Des trois articles (annexe n°50) qui ouvrent la campagne menée en juillet par ce journal ressort une démarche en boucle : Paul TILLARD, chargé du suivi des procès de résistants part du constat de l'iniquité du premier procès, alors que le second se profile (8 juillet). Il établit le parcours glorieux de PHILIPPOT (12 juillet), pour revenir le 15 juillet à la thèse de son innocence, notamment dans l'accusation de dénonciation aux Allemands de l'adjudant BOCHER de la brigade de gendarmerie de Semur-en-Auxois. A ce propos, le rôle ainsi que le passé de magistrat vichyste du procureur VOISENET, accusateur de PHILIPPOT lors de ses deux procès de 1944 et 1945, sont sévèrement mis en cause. Le contenu de cette campagne de presse fait donc ressortir deux caractéristiques majeures : un certain durcissement du discours, renforcé par des références organisationnelles, comme celle aux " Combattants de la liberté " dans *L'Yonne Libre* 1er mai 1948, rendant plus délicat l'élargissement à tous les courants de la Résistance ; un certain flottement dans le positionnement de la campagne, entre la dénonciation, bien tardive, de l'iniquité du procès de 1945 et l'anticipation de la préparation du procès qui s'annonce pour l'automne, portant sur de nouveaux chefs d'accusation.

4- La stratégie de la défense : que demander pour PHILIPPOT ?

vertu de la loi du droit d'auteur.

La perspective d'un second procès, émergeant au printemps de 1948, apparaît comme un moment charnière dans l'histoire de PHILIPPOT. En vue de sa préparation, il change d'avocat. C'est désormais Me SCHMIDT, du barreau de Dijon, auquel se joindra en août Me WEYL, du barreau de Paris, qui organise sa défense. Son ancien avocat, Me Sylvère GROS, en informe Robert SIMON le 28 avril. Cette lettre manifeste d'ailleurs une harmonie apparente entre les deux hommes quant à la stratégie à suivre puisque Me GROS la décrit comme commune aux deux avocats. A cette date, ils estiment que la demande de révision du procès de 1945 " a peu de chances de réussir car les éléments juridiques ne sont pas assez forts ", qu'en conséquence " la meilleure méthode serait après le passage en Cour d'Assises et la confusion des peines, le recours en grâce… ".

Le même jour, le nouveau défenseur de PHILIPPOT contacte Robert SIMON. Sa lettre marque une certaine inflexion par rapport à la position de Me GROS puisqu'il fait état de l'audition en cours, à la demande de PHILIPPOT, de " diverses personnes susceptibles de faire la lumière sur les chefs d'accusation qui ont été reprochés au condamné ". Cette formulation indique bien qu'il s'agit là de l'instruction de la demande de révision, sans que le nouvel avocat de PHILIPPOT manifeste le même pessimisme que le précédent. Cette relative confiance est d'ailleurs confirmée dans sa missive du 7 juin, où il assure Robert SIMON être ***" en tout car sûr dès maintenant d'une étude extrêmement sérieuse du dossier et par le magistrat chargé de donner son avis sur la demande de révision et par la Chancellerie ".***

Les échanges épistolaires du printemps et de l'été entre l'avocat et Robert SIMON ou Victor BOLZAN expriment la délicate articulation entre les trois dimensions de l'action en faveur de PHILIPPOT : demande de révision du procès de 1945 ; recours en grâce ; préparation du procès d'Assises. Si la collecte de témoignages peut alimenter indifféremment ces trois dimensions, par contre la campagne d'opinion en apparaît quelque peu gênée puisque les différentes prises de position mettent en avant, selon les circonstances, l'un ou l'autre des objectifs.

Une autre incertitude plane sur l'avenir, il s'agit du lieu et de la date du procès d'Assises. En effet, comme le signale Me SCHMIDT à Robert SIMON dans une lettre du 30 août (annexe n°51) l'informant du transfert de PHILIPPOT à la maison d'arrêt de Nancy, le Procureur général près la Cour d'Appel de Dijon ayant formé une requête en suspicion légitime, la Cour de Cassation a renvoyé le procès devant la Cour d'Assises de Nancy. L'automne arrive donc avec une double attente : celle du résultat du recours en grâce et celle de la date du second procès. Pèsent de plus sur cette situation deux données spécifiques au contexte : l'instabilité ministérielle et les difficultés économiques. En effet, l'examen des recours engagés, révision et grâce est, selon l'expression de Me SCHMIDT dans sa lettre du 30 août, ralentie par " la cascade de ministères qui se succèdent ". D'autre part, les défenseurs de PHILIPPOT, avocats ou membres de comités de soutien, font fréquemment référence à la nécessité de limiter les déplacements, pour réduire la charge financière de la campagne menée. Même le nombre des " témoins à décharge " en vue du procès de Nancy sera diminué, " en raison de la longueur du déplacement et pour réduire les frais ".

L'avocat comme les soutiens de PHILIPPOT doivent de plus entretenir le dialogue avec lui. Manifestement, la lenteur des procédures comme une certaine incompréhension

vertu de la loi du droit d'auteur.

face à certaines décisions provoquent chez lui des décisions qui perturbent la stratégie de la défense. C'est ainsi que le lendemain de son transfert du 26 août à Nancy, en vue du procès d'Assises, il prend la décision unilatérale de commencer une grève de la faim, dont il avertit le Procureur général de Nancy, son avocat et son camarade BOLZAN (annexe n°52). Ceci est manifestement peu apprécié de ses défenseurs. Me SCHMIDT, dans sa lettre du 30 août à SIMON, estime qu'il ne peut " que lui déconseiller formellement ", que celle-ci risquerait " d'indisposer les fonctionnaires chargés de l'étude du dossier ". L'initiative est tout aussi fraîchement reçue par Robert SIMON : dès le 28 août, s'exprimant au nom du Comité de l'Yonne, il demande à PHILIPPOT de " renoncer " à cette grève. A des arguments de raison (transfert lié à la décision de la Cour de Cassation, inutilité d'une grève coïncidant avec une vacance gouvernementale), il ajoute une réflexion révélatrice d'un décalage entre PHILIPPOT et ses soutiens : l'assertion ***" nous qui sommes à l'air libre nous savons mieux ce qu'il convient de faire pour toi, car j'imagine que tu es privé d'informations sur tout, y compris sur ton propre cas… "***. La brutalité du propos, le dessaisissant totalement de sa défense, le réduisant au rôle de spectateur passif de sa propre histoire, ne pouvait que susciter chez quelqu'un privé de liberté depuis plus de deux ans une réaction désespérée, ceci d'autant plus qu'il a manifesté pendant la totalité de la période considérée sa difficulté à conserver l'espoir de façon continue.

5- Une situation mal vécue par le détenu :

Des dix lettres écrites par PHILIPPOT au cours du printemps et de l'été 1948 et qui nous sont parvenues, huit sont adressées à son camarade et ami Victor BOLZAN qui fut directement à l'origine des premières initiatives en sa faveur. Ces lettres (annexe n°53) manifestent à la fois la reconnaissance envers ses camarades et une amertume qui s'exprime par des reproches, des interrogations. De toute évidence, la rencontre d'une histoire tragique et d'un caractère quelque peu difficile et ombrageux font de PHILIPPOT une victime délicate à défendre.

A plusieurs reprises, s'exprime le reproche de ne pas avoir été défendu plus tôt. Le 17 avril, il remercie BOLZAN de ne pas avoir " complètement oublié que depuis trois ans un de (ses) frères d'armes pourrit en prison ". Alors que tout ce qui précède insiste sur ses difficultés matérielles et morales, le terme " complètement " touche au cœur de la question du retard des entreprises en faveur des résistants emprisonnés, réduits à se " débattre comme un crabe dans un bénitier " selon l'expression utilisée par PHILIPPOT. Il revient à la charge, pour la dernière fois, sur cet aspect du problème dans sa lettre du 18 mai, là encore en pratiquant l'euphémisme, en signifiant à ses défenseurs qu'ils s'y sont " pris un peu trop sur le tard " pour s'occuper de lui.

A l'égard des actions engagées, il manifeste à la fois le sentiment d'être impuissant et dessaisi, et une certaine perplexité sur leur efficacité, sur fond de profond pessimisme sur lui-même. A plusieurs reprises, notamment dans ses lettres des 13 mai, 3 et 18 août, il fait état de sa déchéance physique et morale, tout en affirmant parfois qu'il va bien comme les 7 mai et 21 juillet, faisant même référence, le 18 août à l'ouverture de la chasse qu'il ne pourra pas faire. Cela traduit sans nul doute, chez PHILIPPOT, l'alternance de

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

périodes d'espoir, suscitées par le moindre signe positif et de plongées dans un noir pessimisme nourri d'affaiblissement physique et d'isolement. C'est alors qu'il exprime le plus fortement les doutes sur la stratégie menée. Lui, l'ancien militant, semble douter de l'efficacité de la mobilisation. Dans sa lettre du 13 mai, il s'exclame : ***" Vous me parlez d'une grande campagne de presse en ma faveur. Que voulez-vous que cela fasse à la justice ? A mon avis, il serait préférable que les démarches soient faites auprès de Mr THIBAULT, commissaire du gouvernement, de Monsieur Jean BOUCHARD, juge d'Instruction et du ministre de la Justice. A ce sujet, Me SCHMIDT, mon défenseur, est de mon avis "***. Cette dernière assertion semble d'ailleurs exprimer le difficile dosage entre les différentes formes d'action et de l'évaluation de leur influence. Militants et avocats ont naturellement une perspective décalée, PHILIPPOT étant au centre du dispositif, ne maîtrisant rien.

Il exprime d'ailleurs ce dessaisissement de fait de ce qui est fait en sa faveur avec quelque agressivité. Dès le 7 mai, alors que la campagne de soutien et de collecte de témoignages ne fait que commencer, il s'adresse en ces termes à Victor BOLZAN : " Ma mère me dit aussi que vous entrez en campagne, j'aimerais bien être fixé, de quoi est-il question ? ". Il revient sur la question dès le 13 mai en demandant d'être tenu " au courant avec précision de vos démarches ". S'il nuance souvent le propos en réitérant ses remerciements et ses marques de confiance, ceci manifeste sa difficulté, comme celle de ses défenseurs, à être en permanence en phase. La réaction de Robert SIMON à sa grève de la faim confirme d'ailleurs cette difficulté. Celle-ci procède bien sûr des données matérielles, éloignement, disponibilité des militants, mais on peut se demander si ces derniers, convaincus que son enfermement prive PHILIPPOT de la capacité à saisir les données de son combat, ne tendent pas à s'approprier ce qui est à faire.

Le sentiment d'impuissance et de coupure est renforcé par son isolement physique : le 3 août, il s'adresse en trois missives à BOLZAN, au Commissaire du gouvernement et au Procureur de la République pour demander de ne plus être seul en cellule, conformément au régime des condamnés aux travaux forcés.

Enfin pèse sur lui une manifeste misère matérielle. Le 26 mai, il sollicite Victor BOLZAN. Il souhaite qu'il trouve ***" une association qui pourrait (lui) envoyer un costume, car (il) sai(t), l'administration ne (lui) fourni(t) pas d'habit et tout ce qu'(il) possède est hors d'usage. A toute fin utile, (il lui) donne (ses) mesures, car (il) pense passer bientôt au tribunal "***. Suit alors une longue liste de mensurations. Il réitère ses demandes, pour des chaussures cette fois. Dans le même ordre d'idées, il sollicite à plusieurs reprises l'envoi de colis alimentaires, ou d'argent liquide pour payer ses timbres.

Ainsi s'esquisse la figure d'un homme passé en quelques mois des geôles allemandes à celles de la République, oublié pendant deux ans et demi, et qui se retrouve brutalement au centre d'une campagne de soutien qui lui apporte espoir, suscite soulagement et reconnaissance, mais provoque une certaine amertume, nourrie de difficultés matérielles et affectives et suscitée par le sentiment d'être dessaisi de son combat.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

IV- LE PROCES DE NANCY

1-Inculpés et chefs d'inculpation

Se superposant aux procédures en cours à propos de l'affaire PHILIPPOT, demande de révision, de libération, cassation, intervient le 8 juillet 1948 un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation qui stipule :

" Vu la transmission de ladite demande de renvoi faite à la Cour par le GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,…attendu qu'il existe au procès des motifs suffisants de renvoi pour cause tant de suspicion légitime que de sécurité publique ; ordonne que les susnommés PHILIPPOT, RICHARD, femme ACOUR, COLLAVINO, femme DUBAIL, GOBILLOT, NEYRINCK, PALAZZI, PAREL, PERRIER, PERRON, PIGUET, femme RAMAGE, RAVO, seront traduits devant la Cour d'Assises de la Meurthe-et-Moselle pour y être jugés sur les accusations portées contre eux- vols qualifiés, complicité, recel de vols qualifiés- par l'arrêt de la Chambre des Mises en Accusation de la Cour d'Appel de Dijon, en date du dix-sept juin 1947 ".

De ce fait, PHILIPPOT se retrouve inculpé pour une nouvelle affaire, alors que les procédures suivant la condamnation de 1945 se poursuivent. Cette fois, il ne s'agit plus d'accusations de dénonciation et d'assassinat mais de " vols qualifiés ". Le contraste apparaît d'emblée entre la lourdeur des accusations de 1945, avoir livré aux Allemands l'adjudant BOCHER, mort en déportation et exécuté sans motif Alice BITOUZET, et des affaires de prélèvements et réquisitions dissimulant des " vols qualifiés ". La liste des objets volés inclut de façon quelque peu triviale du lard et des fromages.

Une autre différence significative est ici le caractère collectif de l'accusation puisqu'il s'agit de huit personnes qui sont associées à PHILIPPOT. Or la liste présente de fortes singularités, qui donneront au procès une résonance particulière : six des inculpés furent déportés, dont trois ne revinrent pas des camps de la mort, COLLAVINO, NEYRINCK, PIGUET. Sans vergogne, en 1948, des procès sont donc intentés à des fantômes des camps de la mort. Parmi les trois autres figurent GOBILLOT et PALAZZI, fondateurs avec Henri CAMP du maquis *BOURGOGNE*, officiers FFI, déportés. Cet aspect amène quasi inévitablement la défense à mettre l'accent sur la dimension de victimes de la majorité des inculpés, s'indignant à juste titre de la présence dans l'arrêt de la Cour de Cassation de victimes du système concentrationnaire. Pour sa part, l'importance des accusés survivants exclut une interprétation limitant les faits à des dérives marginales, dues à des *desperados* incontrôlés.

Telle qu'elle est formulée, l'accusation apparaît donc banale, portant sur des faits dérisoires par rapport aux enjeux de tant de procès d'après-guerre et au rôle des inculpés ; décalée par sa forte postériorité aux faits ; déplacée, tant la référence à l'ordre public de l'arrêté de renvoi peut surprendre, concernant des morts ou des survivants, dont l'un est déjà aux mains de l'appareil carcéral.

De ce fait, la campagne d'opinion autour du procès en faveur des inculpés put se déployer en portant quasi exclusivement sur ces aspects, en se gardant bien d'affronter la

vertu de la loi du droit d'auteur.

réalité des questions soulevées sur les difficultés internes de la Résistance.

L'autre conséquence est que les débats autour et dans le procès portèrent plus sur des questions déjà jugées, comme les chefs d'accusation contre PHILIPPOT de 1945 ou plus globalement l'attitude de l'appareil judiciaire pendant et après la Libération. De ce fait ce procès, bien au-delà de ses propres enjeux, touche à des questions majeures de la période.

2-Les témoignages à charge:

2- 1- Guy CHEVALIER, lieutenant d'Henri CAMP

Le témoignage de Guy CHEVALIER, aux procès de 1948 et 1950, comme aujourd'hui, se veut dégagé de toute passion partisane et vise, plus qu'à juger les accusés, à défendre, protéger la figure d'un " chef vénéré " [648] , Henri CAMP, chef du groupe *Henri BOURGOGNE,* " grande et belle figure " de résistant. " Socialisant ", Henri CAMP a organisé avec le maire des Laumes le soutien à l'Espagne républicaine. Il fait partie de ces patriotes qui récupèrent des armes abandonnées au cours de la débâcle et organise l'évasion de soldats prisonniers depuis des camps provisoires comme celui de Massène. Ayant fondé une scierie près de Semur-en-Auxois, fabricant des meubles, il possède un véritable réseau personnel de braconniers, bûcherons et clients urbains qu'il utilise, venu le temps de la Résistance. Lié au BOA de Dijon, il organise plusieurs parachutages dès 1942. A partir de juin 1943, il est lié au réseau Jean-Marie BUCKMASTER. Il tombe le 3 août 1944, lors des combats de Lantilly, avec 22 de ses hommes. Avant de devenir son garde du corps et agent de liaison, Guy CHEVALIER est instituteur aux Laumes. Menacé par le STO (il appartient à la classe " 43 "), il quitte son poste le 15 juin 1943, rejoint Henri CAMP avec d'autres réfractaires recrutés à Genay, près de Semur-en-Auxois, sa région d'origine. Pour l'essentiel sa déposition reprend les termes de l'accusation, portant sur des exactions présentées comme des réquisitions exécutées sous ordre de CAMP, de novembre 1943 à février 1944, par un groupe de dissidents auquel PHILIPPOT aurait appartenu. Il témoigne tout en insistant sur le fait qu'il tient plus à défendre l'action de son chef qu'à accabler les prévenus. Sur les faits, il confirme l'arrivée de PHILIPPOT au groupe *Henri BOURGOGNE* en octobre 1943, considère, contrairement à l'accusation lors du procès de 1945, que l'exécution d'Alice BITOUZET se fit " sans opposition de la part d'Henri CAMP ", " que ce ne fut pas une opération dissidente ". La prudence de la formulation ne permet pas de faire toute la lumière sur cette affaire. Comme la quasi-totalité des témoignages, Guy CHEVALIER considère que la victime, par ses liens établis avec la *Gestapo* de Dijon et la *Kommandantur* de Montbard à laquelle la reliait une ligne téléphonique directe, faisait régner une réelle menace sur la résistance semuroise. Il ne se prononce pas sur la question de l'origine de l'initiative de cette exécution, CAMP ou PHILIPPOT, tout en se souvenant de l'approbation *a posteriori,* par son chef. Cette prudence contribue à crédibiliser son témoignage sur des points où il est affirmatif. Sur les circonstances de ce qu'il qualifie de " dissidence ", Guy CHEVALIER se souvient que :

[648] Courrier du 24 novembre 1997, entretien du 28 janvier 1998.

vertu de la loi du droit d'auteur.

“ Le 31 octobre 1943, H. BOURGOGNE est délogé du Mont Drejet. Par prudence, le maquis de Beauregard émigre sur la ferme abandonnée de Censey (entre Courcelles-les-Semur et Semur). Je suis présent avec une dizaine de “garçons” dont PHILIPPOT-LA DRAGEE. Le 3-11, à un jour près, ce groupe reçoit l’ordre de regroupement général à Villaines-les-Prévôtés (grottes, failles dans la falaise, froides). Philippot, j’affirme, n’a pas suivi , et sa propre aventure a commencé ” [649]
.

Se penchant alors sur le pourquoi de cette coupure, il estime que si “ certains n’avaient pas besoin de l’omniprésence du patron pour poursuivre sainement l’action ”, “ d’autres semblaient n’attendre qu’une période difficile pour “poser le harnais”, pour écarter l’autorité et vivre leur vie autonome… ”. Parmi ces “ autres ” se trouve PHILIPPOT que CHEVALIER perçoit comme un “ cul fou ”, expression locale désignant un personnage fantasque, difficilement contrôlable. Commence alors, selon lui, la dérive d’un groupe de quelque personnes, qualifiées d’“ oisifs égarés ”, “ gourmands et paresseux ”, qui auraient vécu d’“ expéditions lamentables ”, n’ayant rien “ de patriotiques ” et installant “ doute et peur dans la population ”. De ce témoignage prudent et précis lorsqu’il le peut ressortent trois points majeurs : les faits sont liés à des circonstances difficiles du groupe *Henri CAMP* : dispersion et regroupement début novembre, puis le 11 du même mois ; décision de CAMP de disperser le temps de l’hiver tous ceux qui disposent d’un “ refuge normal ”. Il ne garde à sa disposition qu’un groupe franc de huit-dix hommes, “ les plus visés par l’ennemi et qui ne disposaient pas de refuge sûr ”.

S’il s’agit pour certains de “ poser le harnais ”, c’est bien qu’ils l’ont porté, qu’un homme comme PHILIPPOT, on l’a vu, vit depuis près de deux ans l’énorme pression du combat contre l’occupant. La sévérité de l’appréciation de Guy CHEVALIER, nourrie du souci constamment réaffirmé de préserver l’image pure de la Résistance auprès de “ l’opinion semuroise ”, n’exclut pas des nuances, certains membres du groupe faisant l’objet d’un jugement plus balancé, comme Paul GOBILLOT “ resté digne au sein de la débâcle morale ”, LEQUIN “ pas faux résistant ” et même Roger RICHARD, suspecté par CHEVALIER d’avoir “ dénoncé un gars et un dépôt ” après son arrestation du 21 février 1944, se voit reconnaître un comportement “ héroïque ” à Buchenwald. Le contraste est donc marqué entre la sévérité sur les comportements et l’introduction d’éléments explicatifs qui autorisent une approche plus distanciée des personnes.

2- 2- La charge brutale d’André MOULINIER-*CASSE-COU*

D’une toute autre nature est le témoignage à charge d’André MOULINIER. Le personnage est d’emblée surprenant. Pour Guy CHEVALIER, ce “ commis de ferme ”, “ nouvel arrivant vers le 15 octobre 1943 au maquis *Henri BOURGOGNE* ”, “ a ensuite très vite volé de ses propres ailes, fournissant ensuite un palmarès éblouissant (!) et gagnant, fait rarissime, la Médaille de la Libération (Tartarin sur les bords) ”. Il signe ses missives ou articles de presse, “ Capitaine André MOULINIER, dit *CASSE-COU*, du cadre de réserve, Compagnon de la Libération, Chevalier de la Légion d’Honneur, Rosette de la Résistance, ex-lieutenant du groupe *Henri BOURGOGNE* ”. En 1948, il appartient à la rédaction d’une

[649] ***Lettre du 24 novembre 1997.***

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

feuille pro-RPF, *Dissidence 40* et d'un hebdomadaire local *Châtillon-Presse.* Dans ces organes, il mène, au cours de l'automne 1948, une vigoureuse campagne contre PHILIPPOT, qui pour lui n'est qu'un voleur et un assassin. Il ne manque pas d'entregents puisqu'à deux reprises, le 13 septembre et le 25 octobre, il reçoit un courrier (annexe n°54) du juge Jean BOUCHARD, juge d'Instruction à Dijon lors du procès de 1945. Ce membre de la magistrature est très connu, le plus souvent honorablement, sur la place de Dijon. Il participe néanmoins aux manœuvres tortueuses d'un personnage comme MOULINIER. Cela est à la mesure non des faits, mais des enjeux politiques d'un tel procès, en pleine crise de Berlin, avec la volonté de chaque camp d'en faire un outil de propagande. MOULINIER organise activement les dépositions à charge de ses proches politiques. Il va jusqu'à écrire la déposition que devra faire l'un de ces témoins (annexe n°55) en précisant de sa propre main (orthographe respectée) : " tu n'auras ca répondre aux questions qui sont celles du plan : si on te demande autre chose, tu ignore. Fit toi à mes articles car j'ai les preuves comme je le dis. J'espère avoir l'occasion bientôt d'allé à Châtillon. Je te prouverai ce que j'ai avancé hélas trop vrais ". De sa déposition, il ne nous reste que le récit écrit deux jours plus tard par Robert SIMON (annexe n°56) et confirmé point pour point [650] par son auteur. Guy CHEVALIER, s'il est moins prolixe, confirme les traits qui se dégagent du récit du responsable communiste qu'est SIMON. MOULINIER est décrit par celui qui dirige le Comité PHILPPOT comme par celui qui vient témoigner à charge comme un homme fruste, plutôt brutal, facilement hâbleur et surtout totalement dépassé par le rôle qu'on lui fait jouer.

3- La position distanciée du lieutenant-colonel PIERRET (annexe n°56 bis)

Entre les camps constitués agressivement autour du cas PHILIPPOT, se distingue la position exprimée par lettre par PIERRET, ancien chef de l'AS de Lorraine. Cité par la défense, il ne connaît pas le contexte des faits et a appartenu à un autre dispositif organisationnel. Il se prononce donc de façon prudente. Il veille à " rappeler l'atmosphère dans laquelle se sont déroulés les faits ", constatant la nécessité " de recourir à des prélèvements d'argent et de vivres " pour " des individus ou des groupes " se trouvant " isolés ". Il n'en estime pas moins que les inculpés doivent être " considérés comme des délinquants de droit commun et jugés comme tels " s'ils n'ont pas " obéi à des ordres ", s'ils n'ont pas eu " une action réelle contre l'ennemi " et s'ils n'appartenaient pas " à des unités de résistance régulièrement constituées ". Par ailleurs, estimant ***" que ce serait faire insulte pour les morts que de mettre sur les plateaux de la balance d'une part l'argent et des kilos de lard, d'autre part les cadavres de ceux qui ont été fusillés ou ne sont pas revenus de déportation "***, il tient manifestement à relativiser la gravité des faits reprochés aux inculpés, sans pour autant exclure qu'ils relèvent des situations délictueuses qu'il a décrites. Cette déposition, d'une hauteur de vue certaine, pose néanmoins problème. La mise en vis-à-vis finale entre deux situations qu'il refuse de " mettre sur les plateaux de la balance " indique clairement qu'il connaît la réalité des faits reprochés, en particulier celui du vol de lard. Cet aspect revient très fréquemment chez les témoins. Cela va probablement au-delà des seules réalités matérielles, pour toucher

[650] Entretien 2 mars 1996.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

probablement à une dimension symbolique. Pour le témoin la gravité de ces faits pèse peu, eu égard aux drames vécus par des proches des inculpés. Par contre, sa distinction entre les situations d'actions légitimes et d'actes délictueux se situe sur le même terrain que le camp de l'accusation ou celui de la défense : leur point d'accord est de traiter les hommes, les groupes comme porteur d'une homogénéité de comportement au cours de tout le processus libérateur, excluant ruptures, déviances, rectifications. Cette attitude, dont il n'est aucunement question de contester la grandeur, fonde ce qui fut et reste bien souvent une constante des mouvements et organisations, une image mythifiée du fait résistant. Croyant ainsi se protéger contre tous ceux qui, ouvertement ou insidieusement, visent à mettre en cause la légitimité et la grandeur de l'engagement résistant, ils contribuent en réalité à affaiblir ce qu'ils croient ainsi défendre, tant l'effondrement d'un mythe, inévitable, ouvre la voie à toutes les mises en doute, y compris les plus sinistrement négationnistes.

4- Témoignages à décharge et plaidoirie

La ligne de défense des témoins à décharge et des avocats de PHILIPPOT reprend les éléments de la campagne menée depuis le printemps 1948. Selon ses propres formules, Me SCHMIDT synthétise, selon le compte rendu analytique de sa plaidoirie produit par le très méticuleux Robert SIMON, les témoignages des camarades de combat de PHILIPPOT, BAILLY, PROUDHON, GRILLOT, BOLZAN, HORTEUR. Sur la matérialité des faits reprochés aux prévenus, la ligne de défense porte sur la " preuve des ordres donnés " par CAMP ou tel de ses adjoints comme PALAZZI. CAMP n'étant pas là pour trancher, seuls les raisonnements en termes de probabilités peuvent opérer. L'argumentation se déploie en plusieurs temps : tous les groupes opéraient des réquisitions, selon l'Abbé NOEL ; il y en eut dans le secteur avant la venue de PHILIPPOT comme après son arrestation ; les victimes sont peu crédibles, tant leur passé plaide négativement pour elles ; il n'est pas possible que PHILIPPOT, héros jusqu'en novembre 1943, ait changé du jour au lendemain. En ce dernier temps de la plaidoirie réside un point majeur du débat. Un homme peut-il avoir été, deux ans durant, un authentique résistant et brutalement dériver, flancher ? Inacceptable pour ses amis, l'idée va de soi pour ceux qui l'accusent, mais en effaçant la dimension héroïque. La distance du temps permet aujourd'hui d'envisager la question de façon dépassionnée. Reconnaître que PHILIPPOT a probablement, en compagnie de quelques camarades, dérivé vers un comportement de bande rançonneuse pendant les quelques mois de l'hiver 1943-1944 ne ternit en rien ce qu'il fit avant, n'atténue en rien ce qu'il subit après. Cela soulève toute une série de questions sur ce que fut la réalité maquisarde, radicalement nouvelle, en rupture avec les cadres organisationnels et mentaux hérités, intégrée avec réticence plus que délibérément mise en œuvre (à quelques exceptions malheureuses près comme les grands rassemblements des Glières ou du Vercors), et à propos de laquelle la distinction " vrai maquis "/ " faux maquis " est au moins fort délicate, sinon illusoire, tant les limites sont floues dans le comportement de ce que Jean-Pierre VERNANT appelle lui-même des " bandes de hors-la-loi " [651] , inévitablement hétérogènes aux cadres légaux et moraux

[651] Formule utilisée lors de l'émission " Droits d'auteurs " où il présenta son dernier ouvrage *L'univers, les dieux, les hommes.*

vertu de la loi du droit d'auteur.

existants.

5- Le verdict et les réactions

Tombé le 30 octobre, il condamne PHILIPPOT à 5 ans de réclusion et 20 d'interdiction de séjour, Simone ACCOUR à 1 an de prison, PALAZZI à trois, RICHARD à cinq. Ces trois derniers condamnés sont immédiatement amnistiés au titre de l'article 10 de la loi de 1947. Les autres inculpés sont acquittés. Seul donc reste incarcéré PHILIPPOT, purgeant sa peine de 1945. Immédiatement, ceux qui furent les pièces maîtresses du soutien à PHILIPPOT depuis le printemps 1948 réagissent vigoureusement. Emergent d'emblée deux points majeurs : la dénonciation d'un jugement ayant, selon les termes du commandant GRILLOT, traité ses camarades comme " de vulgaires bandits de grand chemin " ; la volonté de mener campagne contre ce procès et ceux qui sont considérés comme ses initiateurs ainsi que, concrètement, pour la libération de PHILIPPOT et l'effacement des peines. Si les co-inculpés de PHILIPPOT en sont à leur première condamnation, ce n'est pas le cas de ce dernier et cela renforce la complexité de sa situation. Aux initiatives en sa faveur déjà observées avant même le procès de Nancy, aux demandes de révision du procès de 1945 ou de grâce présidentielle pour la peine qui lui est afférente s'ajoutent désormais deux pistes : celle de la cassation et celle d'une autre grâce. Parmi ceux qui prennent manifestement en charge le dossier avec le plus de vigueur figure Dominique PALAZZI, inculpé à Nancy, amnistié, accusé par Guy CHEVALIER d'avoir été de ce " groupe de Semur ", non sans avoir été un des fondateurs du groupe *BOURGOGNE* dès novembre 1942, ce qui revient tout de même à lui reconnaître une année au moins de résistance authentique avant la dispersion opérée en novembre 1943. Dans sa lettre du 7 novembre à Robert SIMON, PALAZZI pose avec force les bases et objectifs d'une campagne de soutien. Usant d'un vocabulaire guerrier où il estime qu'il faut " redoubler de coups " pour amener à " faire capituler " les " ennemis de la Résistance ". Il fixe clairement l'objectif : ***" faire effacer la décision de la Cour d'Appel de Nancy "***. Les moyens proposés relèvent de la démarche militante classique des temps de paix : " meeting, affichages massifs à Semur, Les Laumes, Montbard, localités avoisinantes, inscriptions ", convergeant en cela avec les propositions faites depuis Chassignelles dans l'Yonne par le plus ancien de tous, PROUDHON, 61 ans, manifestement prêt à s'impliquer dans " un plan de travail pour faire des réunions ". Guy CHEVALIER, pourtant témoin à charge à Nancy, se souvient avoir assisté au meeting organisé à Semur, dont il retira le sentiment que désormais ce qui avait été pour lui le seul enjeu, celui de la préservation d'une certaine image de la Résistance et de son chef Henri CAMP, était dépassé. Dans un contexte international (blocus de Berlin-Ouest) et national (grèves de l'automne 1948) extrêmement tendu, le PCF mène alors vigoureusement campagne, par l'intermédiaire d'organisations périphériques pour faire renaître une mythique unité résistante et de cette façon sortir de l'isolement politique dans lequel la fracture de 1947 l'avait plongé.

6- Une campagne à deux objectifs

Les traces écrites et les souvenirs des quelques survivants, comme Robert LOFFROY ou

vertu de la loi du droit d'auteur.

Robert SIMON, tous deux militants communistes de l'Yonne ou Robert SERAUT de Saône-et-Loire convergent pour indiquer qu'à partir du procès de Nancy, l'axe de la campagne menée par le Comité PHILIPPOT, relayée par *France d'abord* s'organise autour de deux objectifs : obtenir la libération du seul détenu du " groupe de Semur ", à la suite d'une grâce présidentielle, et constituer un dossier permettant de mettre en cause les magistrats, les juges BOUCHARD et VOISENET en particulier, qui ont eu à traiter du cas PHILIPPOT pendant et après la guerre, donc au service de l'Etat vichyste comme de la République restaurée.

La campagne pour obtenir la libération de PHILIPPOT est principalement initiée et portée par ses proches compagnons. Dès novembre 1948, GRILLOT, PROUDHON, PALAZZI (annexe n°57) s'adressent ce sens à Robert SIMON. Bien au-delà de ce que chacun peut savoir et penser de ce que fut l'hiver 1943-1944 dans la région de Semur, tous les représentants de la Résistance de l'Yonne, regroupés dans un Comité d'entente, prennent position dès le 20 novembre. A l'appel à la libération des patriotes emprisonnés, PHILIPPOT et ROUSSEAU, mis en exergue, est intégrée une prise de position sur les enjeux prolongés de l'affrontement entre forces résistantes et " ennemis de la France ". Ce texte est significatif à deux titres. Le soutien sans réserve apporté à PHILIPPOT et autres emprisonnés manifeste que pour des hommes comme le commandant HERBIN, fondateur à Joigny (Yonne) du groupe *Bayard*, qu'il affilia successivement à *Libération-Nord* puis au réseau *SOE-Buckmaster* tout en coopérant, en toute autonomie, avec les FTP de Migennes, les circonstances mises en cause lors des procès passent bien après la nécessité de défendre ce qu'il considèrent comme l'héritage de leur engagement. Il est suivi en cela par des hommes comme le capitaine ANTIER, lui aussi lié au SOE ou les responsables du *National maquis* et de l'Amicale des réseaux, tous peu suspects d'être de près ou de loin liés au PCF. Par ailleurs, l'intitulé même du texte relève d'une mythologie résistante complètement déconnectée des enjeux politiques de 1948, dominés par l'éclatement de la guerre froide et la rupture du tripartisme au sein duquel cette mythologie avait pu naître et s'épanouir. L'appel à l'union " autour de la Résistance ", de tous " les patriotes du département, sans distinction de parti, d'opinion religieuse ou philosophique " quelques semaines après que l'ancien dirigeant de *Libé-Nord* Robert LACOSTE, alors ministre de l'Industrie, s'en soit pris aux mineurs, que son collègue de l'Intérieur ait lancé les CRS contre les mêmes mineurs plongés dans une grève brutale, désespérée, montre la force de ce mythe, organisé autour de l'idée d'unité et du rappel quasiment incantatoire d'un programme du CNR et de son abandon.

Néanmoins, la campagne trouve un point d'ancrage dans la réalité qui est la venue à Auxerre, pour l'inauguration d'un monument érigé en mémoire des victimes de la guerre, du président de la République AURIOL, homme qui a toujours manifesté son attachement à la Résistance et à ses acteurs. Cette visite, initialement prévue pour septembre 1948 fut repoussée au printemps 1949, certains comme Robert SIMON y voyant le souci de prendre distance avec la campagne précédant le procès de Nancy. Le projet qui naît est alors d'obtenir du président une grâce pour un homme dont le patronyme figure à trois reprises sur le monument à inaugurer. En conclusion d'un long dossier (annexe n°58) qui reprend point pour point les circonstances de l'histoire de PHILIPPOT, comme l'avait fait la défense au procès de Nancy, Robert SIMON demande donc au président de ***" rendre à***

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

sa famille l'ancien résistant, l'ancien interné Emile PHILIPPOT ", au nom des " traditions démocratiques et humaines " retrouvées par le pays " avec la Libération ". Si le texte exprime un profond respect à l'égard du président, la campagne d'opinion menée à Auxerre fait planer la menace d'une action de comité PHILIPPOT lors de l'inauguration [652]. Suite à des négociations, la cérémonie se passe paisiblement et Vincent AURIOL gracie PHILIPPOT.

Simultanément à la campagne en faveur de la libération de PHILIPPOT, vigoureusement relayés par *France d'abord*, ses soutiens locaux tentent de porter devant l'opinion et devant la justice le cas de deux magistrats ayant siégé en Bourgogne, les juges BOUCHARD et VOISENET. De nombreuses traces écrites (annexe n°59) témoignent du travail de recherche de témoins ayant eu affaire à ces deux magistrats pendant l'occupation, afin de mettre en exergue la présence dans les juridictions de la République rétablie d'hommes ayant contribué au combat contre les résistants. Cette dimension, dont nous verrons plus loin qu'elle fait partie des questions majeures soulevées par l'affaire PHILIPPOT, ne débouche pas. Les plaintes déposées, notamment par Mme PHILIPPOT, mère d'Emile, Robert SERAUT, pourchassé par le juge BOUCHARD à Chalon-sur-Saône en 1942 et Pierre NEIRYNCK, au nom de son père Maurice, résistant, mort en déportation, jugé cependant à Nancy, ne donnent rien.

7- Le dernier avatar des poursuites contre le " groupe de Semur "

L'annulation de l'arrêt d'amnistie de Dominique PALAZZI et Roger RICHARD par la Cour de Cassation provoque leur renvoi devant une Cour d'Assises, celle d'Amiens cette fois. Le procès a lieu en mai 1950 et la plupart des protagonistes, tout du moins du côté de la défense, se retrouvent dans la capitale picarde pour ce que Guy CHEVALIER qualifie à regret de " formalité ". Les accusés sont acquittés et *France d'abord* peut (annexe n°60) célébrer la victoire en montrant ***" que l'union et l'action de la Résistance peuvent faire victorieusement faire reculer un gouvernement qui la trahit "***. Mais il y a bien longtemps que la mobilisation en faveur des résistants emprisonnés s'est effilochée et l'enthousiasme du journal des anciens FTP apparaît bien décalé par rapport aux réalités politiques. Pour sa part, PHILIPPOT, toujours frappé d'interdiction de séjour, a quitté la région et même ses plus proches soutiens comme Robert LOFFROY conviennent aujourd'hui qu'il tomba très vite dans l'oubli.

V- UN PARCOURS SINGULIER, REVELATEUR DE REALITES DE PORTEE GENERALE :

Le parcours particulièrement chaotique d'Emile PHILIPPOT, couvrant la quasi totalité de la décennie des années quarante, touche, à chacun de ses moments importants, à des enjeux qui concernent des questions de portée générale et apportent à celles-ci un éclairage singulier. Elles portent principalement sur ce que fut l'attitude des structures étatiques dans le cadre de la politique de collaboration, en particulier celles des forces de

[652] Entretien 23 novembre 1995.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

police ou de gendarmerie et celle de la justice, sur le phénomène du maquis, sujet de l'Histoire et objet d'analyse complexe, tant il est radicalement nouveau, enfin sur la façon dont fut prise en charge la défense des " patriotes emprisonnés " et plus généralement de tous les résistants qui eurent à souffrir de l'action répressive de la République restaurée, dans le contexte politique du tripartisme puis des premières années de guerre froide.

1-L'attitude des forces de police et de gendarmerie

1-1- Dès le 20 mai 1943, PHILIPPOT se trouve en délicatesse avec la gendarmerie et la police.

1-1- Dès le 20 mai 1943, PHILIPPOT se trouve en délicatesse avec la gendarmerie et la police. En compagnie de trois autres membres du maquis *Vauban*, DERY, CHAUSSENOT et BELNOT, tous armés, il est arrêté par la gendarmerie de Briennon petite ville de l'Yonne dont la sucrerie qui traite les betteraves à sucre vient de faire l'objet d'une réquisition. D'après le témoignage de PHILIPPOT, ce serait un autre groupe du *Vauban* qui aurait réalisé le coup. Toujours est-il qu'il sont arrêtés, remis au redoutable commissaire GREGOIRE d'Auxerre et déférés devant le Tribunal correctionnel de la ville. Intervient alors une circonstance étrange : alors que le commissaire GREGOIRE veut tous les remettre aux Allemands, l'inspecteur BONTE, de Dijon, transforme l'accusation en simple vol d'essence. De ce fait, les inculpés ne sont condamnés qu'à une amende. Alors que ses trois compagnons sont libérés, PHILIPPOT, qui est réfractaire au STO est remis aux Allemands, destiné à être déporté. C'est au cours de son transfert à Dijon qu'il peut échapper aux *Feldwebels* qui le convoient, le 29 mai, et parvient à rejoindre le maquis le 30. Si BELNOT, fusillé par les Allemands le 14 juillet 1944 ne put le faire, ses deux autres compagnons, CHAUSSENOT, devenu en 1948 brigadier de police à Paris et DERY confirmèrent les grandes lignes de ce récit. Reste la question que soulève l'attitude de la gendarmerie et de la police en ce printemps 1943, alors que le maquis *Vauban*, par ses sabotages, sa collaboration avec les cheminots de Migennes, constitue une cible majeure pour ceux qui sont chargés de la répression contre les maquis. La seule hypothèse qui vaille est celle d'une certaine prudence, dictée par une situation qui voit la possibilité d'une victoire allemande s'éloigner, de la part de gens cherchant à se couvrir, tentative vaine pour BONTE, condamné à mort par la Cour de Justice du Rhône pour d'autres actions. L'affaire du sucre de Briennon ne disparaît d'ailleurs pas, puisqu'elle refait surface dans l'acte d'accusation du procès de Nancy, ce qui suscite l'ire d'Emile PROUDHON exprimée dans une lettre envoyée le 1er novembre 1948 au Comité PHILIPPOT. Il argue de ses titres, lieutenant FFI homologué, responsable départemental aux opérations FTPF de novembre 1942 à la Libération, Croix de guerre avec vermeil, citation au corps d'armée et Médaille de la Résistance avec rosette ainsi que de ceux du commandant GRILLOT, vice-président de la Commission d'homologation de la 7e Région militaire et se réclame des ordres donnés pour dénoncer le traitement particulier réservé à PHILIPPOT, alors que ses compagnons furent reconnus et décorés et que lui est " qualifié de voleur pour les besoins d'une odieuse machination ".

vertu de la loi du droit d'auteur.

1-2- La Brigade de Gendarmerie de Semur-en-Auxois : l'affaire BOCHER et le rôle du capitaine NOBLE :

Le parcours de PHILIPPOT rencontre à deux reprises cette brigade de Gendarmerie : lors du procès de 1945, il est accusé d'avoir dénoncé, pendant sa période de détention de février à septembre 1944, l'adjudant BOCHER, adjoint du capitaine NOBLE, commandant la brigade. Arrêté par les services allemands de Dijon, déporté, l'adjudant BOCHER ne revint pas des camps. A Nancy, dans le procès d'Assises du " groupe de Semur ", l'accusation soutien la thèse que PHILIPPOT et ses camarades furent arrêtés par les gendarmes de Semur, à la demande d'Henri CAMP, exaspéré de voir l'image de son maquis entachée. Une telle thèse s'appuie sur l'affirmation que le capitaine NOBLE était lié avec CAMP et l'IS, jouait double jeu, connaissant, couvrant et aidant en sous-main la résistance de Semur.

Ces deux circonstances de l'histoire de PHILIPPOT touchent à la question complexe du rôle des gendarmeries locales, instrument répressif de l'Etat vichyste mais souvent amenées, du fait de leur immersion dans une population peu à peu gagnée à la Résistance, à nouer des liens avec des groupes de résistants locaux et avec des réseaux comme le SOE. Au cœur de ces circonstances, on trouve donc le capitaine NOBLE, acteur et témoin, mis en accusation par les soutiens de PHILIPPOT. Du travail de recoupement des témoignages divers concernant NOBLE, on peut dégager quelques certitudes et reconnaître des coins d'ombre. Que NOBLE ait participé sans rechigner à des opérations contre des maquis n'est en rien contestable. Trois situations au moins le voient en action : contre des résistants venus de Saône-et-Loire [653] , dans l'exécution de deux combattants russes, soldats de l'Armée rouge prisonniers évadés appartenant au maquis de l'abbé NOEL à Quincy-le-Vicomte et dans l'opération qui aboutit à la mort au combat du " père MATHIOT " lié au maquis FTPF *Vauban* (annexe n°61). Deux de ces trois circonstances ont en commun de concerner des maquisards relevant du dispositif FTPF. Il est par ailleurs l'auteur d'un rapport classé 28/4 " secret ", du 26 octobre 1942, adressé aux autorités allemandes de Dijon, chef régional des *SS* et *Feldkommandantur,* faisant état de l'échec d'une souricière tendue aux destinataires, en gare de Laignes, de " 4 colis de tracts communistes ", le destinataire, un dénommé LARAIT (en réalité Robert SERAUT de Saint-Jean-des Vignes en Saône-et-Loire), ayant " pris la fuite " [654] (annexe n°62). Tout ceci révèle pour le moins une certaine constance dans la chasse à certaines forces résistances, en l'occurrence FTPF, là où certaines autres unités de la gendarmerie font preuve d'une plus grande passivité. En contrepoint, les témoignages d'habitants de Semur-en-Auxois, de témoins à charge comme Guy CHEVALIER ou de soutiens ou compagnons de PHILIPPOT, comme Paul GOBILLOT, PALAZZI (par ailleurs beau-frère de NOBLE) ou Roger RICHARD attestent de ses liens avec Henri CAMP, chef du groupe *Henri BOURGOGNE,* agent (le terme est pris ici dans son sens le plus neutre d'élément d'un réseau) du War Office et de sa connaissance des réalités et activités de la résistance

[653] Il s'agit notamment d'Henri ROY, agent de liaison de *FERRAND,* pris dans une embuscade montée par NOBLE, à Fontagy en Côte-d'Or le 23 mai 1944. Cité à l'ordre de la division, ordre général n°3 de la 7e RM du 12 février 1947, référence n° 2097/FFCI.

[654] Témoignage de Max NEVERS, entretien cité.

vertu de la loi du droit d'auteur.

à Semur-en-Auxois. S'ajoutent de fréquentes références à son intempérance, qu'il partage avec le fils de l'adjudant BOCHER, gendarme à Semur. Robert LEQUIN, dans son témoignage au comité PHILIPPOT du 16 juillet 1944, estime que " jusqu'à preuve du contraire ", NOBLE est " un honnête homme ", qu'il boit depuis la mort de sa femme mais que s'il avait été un dénonciateur, " la moitié de la ville aurait été arrêtée ", qu'il " était à peu près au courant de tout, connaissant les patriotes, les réunions, les trafics d'armes " et que " personne ne se gênait devant lui ". La mise en vis-à-vis de ces deux dimensions de l'action du capitaine NOBLE pose problème et l'explication classique du double jeu ne saurait être satisfaisante. L'hypothèse probablement la plus proche de la réalité est qu'à l'intérieur du gigantesque affrontement entre Alliés et forces de l'Axe, s'emboîtaient d'autres conflits secondaires, NOBLE menant dans une certaine cohérence la lutte contre l'occupant allemand tout en s'appuyant sur ce dernier pour détruire les résistants identifiés comme communistes.

Restent deux points d'ombre dans le rôle de NOBLE, directement liés à l'histoire de PHILIPPOT : celui de son rôle éventuel dans l'arrestation de son adjoint BOCHER père le 15 avril 1944 et dans celle de PHILIPPOT, en février 1944. La première circonstance constitue le principal chef d'inculpation de PHILIPPOT lors de son procès de 1945. On l'a vu : accusé de trahison pour avoir dénoncé aux Allemands ce sous-chef de la brigade de Gendarmerie de Semur, responsable de sa déportation à Dachau et de la mort qui s'en suivit, PHILIPPOT est condamné pour cet acte à 20 ans de travaux forcés par la Cour de Justice de Dijon, après que le procureur VOISENET ait requis la peine de mort, NOBLE étant le principal témoin à charge. Or de forts éléments d'information rendent cette responsabilité de PHILIPPOT, même sous forme d'aveux sous la torture, hautement improbable. Lors du procès du SRA de Dijon, en 1946, l'*Oberstürmführer* de la *Gestapo* dijonnaise Ludwig KRAMER reconnut qu'au cours de l'interrogatoire de PHILIPPOT, il ne fut pas question des gendarmes de Semur, précisant que la surveillance des services de gendarmerie relevait de son collègue HULF. Lors de son interrogatoire, celui-ci déclara que BOCHER père avait été arrêté par la *Gestapo* après un rapport du lieutenant-colonel BARTHUET, de Dijon, exécuté par les FFI lors de la libération de la ville, alors qu'il s'apprêtait à fuir avec les Allemands. Ce témoignage est recoupé par celui de Paul GOBILLOT, déporté à Dachau, rapportant que BOCHER faisait état de sa conviction d'avoir été " dénoncé par ses chefs ". Si la responsabilité finale de l'officier dijonnais semble établie, reste la question de la nature de son informateur. Le témoignage, transmis le 28 juin 1948 au Comité PHILIPPOT par le gendarme BIDEAUX de la brigade de Gevrey-Chambertin, ancien du maquis *Tabou*, après avoir salué " l'action magnifique " de PHILIPPOT, fait état de deux circonstances troublantes : l'arrestation par la Milice, début 1944, du fils BOCHER " porteur de documents compromettants ", sa libération " le jour même " et la convocation, en avril, de NOBLE, BOCHER père et fils à la *Gestapo* de Dijon, seul BOCHER père étant retenu puis déporté. Le déplacement d'office, après la Libération, du fils BOCHER, la mise à la retraite de NOBLE, contribuent à faire planer un doute sur le rôle des deux hommes, ou bien d'un seul, dans l'arrestation de BOCHER père. Robert LEQUIN, dans le témoignage déjà cité, émet une opinion peu favorable au fils BOCHER, que son intempérance rendait " dangereux ", tant " il ne se rendait pas toujours très bien compte de la portée de ses paroles ". Pour sa part, M. HORLACHER, lui aussi ancien du groupe *Henri BOURGOGNE*, témoigne le 9 septembre 1944 de sa

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

circonspection à propos de l'hypothèse d'une responsabilité de BOCHER fils, qu'il considère comme " un peu simple, bluffeur, de par son âge, mais donnant l'impression d'un bon patriote ". D'autres témoignages font état du rôle d'un troisième personnage, dénonciateur de BOCHER père, NOBLE n'ayant eu comme seul rôle celui d'exécuter l'ordre d'amener son adjoint au bureau du lieutenant-colonel BARTHUET à Dijon, d'où il fut livré aux Allemands. Le doute reste donc sur l'origine de la dénonciation de BOCHER père ; tout au moins ces éléments convergent pour innocenter PHILIPPOT. La seconde circonstance qui met en vis-à-vis ce dernier avec NOBLE est son arrestation de 1944 et sa remise aux mains des services policiers de Dijon. L'incertitude porte sur l'origine de l'initiative. Si les partisans de PHILIPPOT focalisent l'attention sur NOBLE, Guy CHEVALIER, lieutenant de CAMP, soutient que c'est sur ordre de ce dernier, décidé à défendre l'image son maquis, que les gendarmes de Semur ont arrêté celui qu'il considérait comme un dissident. Ils ne pouvaient soupçonner, selon CHEVALIER, qu'il serait remis aux Allemands.

Ainsi, il apparaît que PHILIPPOT, au cours des différentes étapes de son parcours résistant, se trouva au cœur du jeu complexe, confus, mettant en mouvement police et gendarmerie françaises, forces de répression allemandes, services alliés et organisations résistantes. Pour ce qui est des premières, il ressort, notamment à travers le personnage du capitaine NOBLE, qu'en de nombreuses circonstances elles contribuèrent à la chasse à certains maquisards, tout en ménageant des relations avec d'autres, confirmant en ceci qu'à l'intérieur de l'affrontement majeur, se nouaient, se jouaient d'autres conflits, liés aux enjeux politiques internes à la France.

2- L'attitude de la magistrature

2-1- Le rôle du juge VOISENET

A vingt mois d'intervalle, en avril 1944 et en novembre 1945, PHILIPPOT entend requérir contre lui la peine de mort, et ceci dans la bouche du même magistrat français, le juge VOISENET. Une telle situation, même si elle n'est pas spécifique à la Côte-d'Or pose tout de même problème quant à l'attitude d'un des corps majeurs de l'Etat, avant, pendant et après l'Occupation. En ce qui concerne le juge susnommé, il apparaît qu'il a fait preuve d'une grande constance dans la lutte contre un certain nombre de gens qu'il s'agit d'identifier. Dans son témoignage au Comité PHILIPPOT, (annexe n°63) du 23 juillet 1948, transmis à Robert SIMON, M. POULLEAU, instituteur à Nuits-sous-Ravières, militant communiste, fait état du zèle du juge VOISENET dans la poursuite des militants communistes entre l'interdiction de leur parti et la débâcle de juin 1940, chargé qu'il est de la " liquidation du Parti communiste ". Entre autres manifestations de ce zèle, selon POULLEAU, il fait des seuls liens familiaux avec deux frères militants communistes un élément de suspicion de complicité avec le PCF là où il est juge d'instruction, la ville d'Autun, où existe un fort noyau d'ouvriers communistes à la mine et usine de schistes bitumineux de Télots. Le tribunal de Châtillon-sur-Seine puis celui de Dijon voient le juge VOISENET exercer ses fonctions de 1940 à 1945. C'est comme procureur qu'il requiert contre PHILIPPOT en 1944, comme commissaire du gouvernement de la Cour de justice

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

qu'il le fait en 1945, estimant à chaque circonstance que la peine de mort est méritée, pour l'assassinat d'Alice BITOUZET, agent des Allemands par un PHILIPPOT taxé de " terrorisme " et pour la dénonciation de l'adjudant résistant BOCHER par le même, devenu " collaborateur de l'occupant " et " faux maquisard ". Très vite, à Dijon, il est en délicatesse avec les nouvelles autorités, en particulier le CDL. De sa passivité dans l'épuration, témoigne Gabriel LEGEARD (annexe n°64), secrétaire de l'UD-CGT, déporté dès juillet 1942, ayant suivi un douloureux parcours, par Auschwitz, Sachsenhausen, Kochendorf, pour finir à Dachau, après une des marches de la mort. A son retour, il dépose plainte contre son dénonciateur présumé auprès de commissaire de la République VOISENET et voit à son grand dépit l'affaire classée après un non lieu. Il clôt sa lettre à SIMON, le 28 juillet 1948 par un brutal : " c'est un salaud ". Concernant l'attitude du CDL, elle apparaît dans les lettres de Maxime COUHIER à SIMON, avant et après le procès de Nancy. De celles-ci, dont les éléments sont repris par son président GUYOT [655], il ressort que le CDL de Côte-d'Or fit campagne en 1945-1946 contre ce juge, à la fois pour sa passivité dans plusieurs affaires d'épuration mais aussi pour d'obscures histoires de détournement de dossiers, de faux témoignages extorqués, le tout ayant suscité une enquête du ministère de la Justice. Elle aboutit à la mutation d'office dans un tribunal moins prestigieux, celui de Douai, loin cependant de la demande d'éviction de la magistrature demandée par le CDL. L'affaire prit même une dimension nationale puisque le garde des sceaux, interpellé à la Chambre de députés, se crut obligé pour défendre le magistrat de lui construire un passé de " chef de maquis ", ayant combattu " les armes à la main ", là où COUHIER ne voit que de tardives tentatives de rapprochement " de la 11e heure " (annexe n°65). Guy CHEVALIER témoigne qu'après avoir découvert la présence de l'ex-juge VOISENET en Côte d'Or, il avait tenté de le rencontrer et avait découvert un personnage à la raison très troublée par les ans mais qui continuait à vitupérer contre les communistes. Il ressort donc une double continuité dans son attitude, celle du service de l'Etat, quelque soit sa nature, républicain ou protectorat allemand et celle de la chasse aux militants communistes.

2-2- Le rôle du juge BOUCHARD

Un autre magistrat croise à plusieurs reprises la route de PHILIPPOT. Il s'agit du juge Jean BOUCHARD, issu d'une vieille famille bourguignonne, honorablement connu à Dijon.

Pendant l'Occupation, celui-ci est juge d'instruction au tribunal de Chalon-sur-Saône, siège d'une Cour d'Assises, ville jouant un rôle spécifique puisque située à l'intersection d'axes de communication Nord-Sud majeurs (Saône, Nationale 6, ligne PLM) et de la ligne de démarcation qui coupe le département en deux . C'est dire que la région de Chalon-sur-Saône est le lieu d'intenses activités de passage de ligne, et que la politique de chasse aux " terroristes " y trouve un terrain d'activité très actif. Pendant cette période de l'occupation, le juge BOUCHARD n'hésite pas à se manifester publiquement dans cette activité. Alors que les forces de répression traquent dans la région de Chalon et du bassin minier de Montceau-les-Mines les petits noyaux communistes en reconstitution

[655] Claude GUYOT, op. cit.

vertu de la loi du droit d'auteur.

après les chutes de février 1942 marquées de quarante arrestations, il se rend le 30 juin 1942 à 23h30, à l'hôpital de Chalon au chevet d'Elsof LEROY, mourant après un affrontement avec la gendarmerie à Saint-Bérain-sur-Dheune, afin de lui arracher d'ultimes aveux. Le personnage n'est en rien insignifiant. Militant communiste avant la guerre à Montceau, il est du petit groupe qui, dans la période confuse durant laquelle les militants communistes, de juin 1940 à juin 1941, appliquèrent une ligne politique dont le témoignage d'un de ses proches compagnons, " Dus " VAILLOT établit qu'elle n'était en rien anti-allemande. Ce sont les temps de l'OS, plus occupée à la chasse aux traîtres et la seule propagande politique qu'à la lutte pour la libération du pays. Dès l'été 1941, il jette les bases de groupes d'actions qui entament la lutte armée, embryons de ce que seront les FTP. Considéré comme une des chevilles ouvrières de ce travail, LEROY est alors une cible majeure pour les forces de répression et lorsqu'il tombe, à la suite d'une vaste opération, il fait l'objet d'une grande sollicitude pour prolonger son agonie afin de lui extorquer des aveux, en pleine nuit. C'est à cela que participe le juge BOUCHARD. Le lendemain, jour de la mort de LEROY, il fait publier par le journal collaborateur *Le Progrès de Saône-et-Loire* (à ne pas confondre avec *Le Progrès de Lyon* qui se saborda lors de l'entrée des troupes allemandes dans sa ville en novembre 1942), alors seul quotidien départemental car son concurrent *Le Courrier de Saône-et-Loire* né en 1833 s'est sabordé dès le 16 juin 1940 à l'entrée des troupes allemandes, un appel à la dénonciation avec photographie et signalement détaillé à l'appui de deux FTP, Pierre GRILLE et Robert SERAUT (annexe n°66). Le texte est particulièrement explicite. L'insistance sur l'ampleur des structures associées aux recherches, sur la dangerosité d'" aussi redoutables malfaiteurs ", sur la possibilité de l'anonymat révèle l'importance de l'entreprise. Parmi les victimes identifiées de l'action de ses services on trouve à Chalon Raymond CABADAIS arrêté en 1942, Louis BOUVRET, fusillé en 1942, son frère Roger, arrêté en 1942, Roger GAUTHIER, mort en déportation, Lucien VAUTROT et Joseph NICOLAS, arrêtés en 1942, Louis GAUDILLOT, fusillé en 1942, Louis GENOT, arrêté, fusillé en août 1944 avec quatorze autres détenus extraits de la prison de Chalon. Tous ces hommes sont des communistes ou FTP. L'orientation essentiellement anticommuniste de l'action du juge BOUCHARD est confirmée par le témoignage de Lucien BAMBA (annexe n°67) faisant état, dès 1941, de sa volonté d'identifier les réseaux reconstitués après juin 1941. L'ampleur des chutes de 1942, qui désorganiseront presque totalement PCF et FTP, illustre éloquemment l'efficacité de cette action. Les échos de ces circonstances sont remontés jusqu'à Paris puisque le 10 septembre, en réponse à une demande d'information de Robert SIMON concernant la situation en Saône-et-Loire, le secrétariat du PCF confirme à propos du juge BOUCHARD que c'était " lui qui prescrivait les enquêtes et lançait les mandats d'arrêt contre les Résistants ".

A la Libération, le juge BOUCHARD est promu au Tribunal de Dijon, toujours comme juge d'instruction. Il s'agit bien là d'une promotion puisque siège à Dijon une Cour d'Appel. C'est à ce titre qu'il est amené à connaître et instruire le dossier PHILIPPOT, lors du procès de 1945 et en préparation de celui de 1948, jusqu'à ce qu'il soit, comme il l'indique lui-même dans une de ses missives à MOULINIER, " dessaisi du dossier de cette information depuis le mois d'avril 1947 ", ceci à la suite d'une requête en suspicion légitime déposée par les défenseurs de PHILIPPOT. Ce dessaisissement ne l'empêche en rien de suivre de près les aléas judiciaires du dossier PHILIPPOT puisque nous restent

vertu de la loi du droit d'auteur.

deux échanges épistolaires avec André MOULINIER (voir supra et annexe n°54). L'existence même d'une telle correspondance étonne, puisqu'elle met en relation un homme faisant partie de la bonne société dijonnaise, considéré par certains de ses adversaires mêmes comme honorable et intouchable, et un aventurier dont même des témoins à charge du procès de Nancy comme Guy CHEVALIER contestent l'action pendant et après la guerre, s'étonnent du niveau élevé des distinctions dont il fit l'objet comme des responsabilités que les structures naissantes du RPF lui virent occuper. Le contenu va dans le même sens. Tout en spécifiant en précaution initiale qu'il est " tenu au secret professionnel ", qu'à ce titre, il ne saurait " fournir des renseignements très circonstanciés ", il n'hésite pas, six semaines avant le procès, à livrer un luxe de détails sur le contenu de l'accusation, ceci bien entendu " à titre strictement confidentiel ", précaution de langage formulée en préambule et en conclusion. Enfin, le fait de prier " instamment " le destinataire " de ne pas faire état de toute cette documentation dans la presse ", tout en lui demandant de lui " envoyer un exemplaire du ou des journaux dans lesquels " MOULINIER a " l'intention de publier un article sur l'affaire PHILIPPOT ", manifeste soit une grande naïveté soit une volonté de manipuler MOULINIER, en lui donnant de quoi lancer une campagne contre PHILIPPOT. Robert SIMON, dans un texte du 12 novembre 1948 intitulé " examen critique de la lettre BOUCHARD à MOULINIER (13 septembre 1948)" penche pour l'hypothèse que BOUCHARD " homme intelligent ", " ne connaît pas effectivement " " l'aventurier ignare MOULINIER ". La suite du texte, dénonciation violente du rôle du magistrat dans l'affaire PHILIPPOT, exclut que ceci constitue une concession de la part de SIMON, mais, de la part de ce vigoureux pamphlétaire également esprit rigoureux, la manifestation du souci de restituer au plus juste les données du problème qu'il traite. Quoi qu'il en soit, la seconde lettre de BOUCHARD à MOULINIER, postérieure et faisant référence aux articles publiés par ce dernier dans *Châtillon-Presse*, ne s'en démarque en rien et se ***" félicite de la façon énergique dont (il a su) répondre à ceux qui se font, bien injustement d'ailleurs, les apologistes de l'activité des sieurs PHILIPPOT et autres "***. Seuls des motifs puissants pouvaient amener le magistrat fin et cultivé, porteur du nom d'une famille tenant à son image de respectabilité, à se compromettre avec le personnage MOULINIER. Deux éléments d'explication complémentaires sont plausibles : la nécessité pour des magistrats ayant été en première ligne de la lutte contre la Résistance de trouver des appuis au sein de celle-ci, inévitablement au plus loin des communistes ; le contexte politique de la fin de l'année 1948, au cœur des brutales grèves des mineurs de plusieurs bassins miniers et de la crise du blocus de Berlin-Ouest.

Il ressort de ces analyses qu'il y eut bien une continuité dans l'action du juge BOUCHARD, la cible principale de son action étant constituée de ces résistants communistes doublement exposés par les fluctuations politiques de leur parti et par le courage de leur engagement.

Ceci valut d'ailleurs à ce juge d'être l'objet de l'avant dernière entreprise du Comité PHILIPPOT, fin 1948, visant à collecter des dépôts de plaintes de la part des victimes directes comme Robert SERAUT ou indirectes comme Julie PHILIPPOT contre le juge BOUCHARD. Cette entreprise n'eût pas de débouché judiciaire.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

2-3-Un véritable acharnement judiciaire

Il ressort donc de cette histoire qu'il y eut bien un acharnement particulier de la justice, dans une continuité absolue, de la IIIe à la IVe République, en passant par l'Etat vichyste et les organes provisoires d'une République restaurée, à l'égard de gens qui comme PHILIPPOT, incarnaient tout à la fois la menace communiste, la dangerosité du franc-tireur et du " terroriste ", l'image brouillée de l'éventuel dissident. L'aspect tardif du soutien qui leur fut apporté, la place finalement assez limitée qu'un journal comme *France d'abord* leur accorde sont révélateurs de la gêne qu'ils suscitaient, tant ils incarnaient une réalité insaisissable pour les cadres politiques, organisationnels, mentaux.

3- A travers le parcours de PHILIPPOT, la question du maquis

L'hypothèse initiale, qui faisait de l'histoire d'Emile PHILIPPOT un cas archétypal est bien confirmée. Au-delà du drame personnel et familial qu'il noue, du rôle des structures étatiques qu'il met en jeu, ce sont bien les questions de ce que fut le maquis, de sa réalité organisationnelle, de son sens politique, des formes de conscience qui s'y épanouissaient qui sont ici mis en lumière. Si ce n'est pas l'objet de ce travail de pousser plus loin, il est au moins possible d'affirmer que les approches traditionnelles du fait maquisard se révèlent insuffisantes à rendre compte de tout ce que l'histoire de PHILIPPOT met en relief.

CHAPITRE 2 : DEUX AUTRES SITUATONS LIEES AU MAQUIS

Si l'histoire d'Emile PHILIPPOT présente la particularité de toucher à la plupart des questions soulevées par l'aventure résistante, elle n'est en rien un cas isolé de résistant se retrouvant face à la justice républicaine, accusé pour des faits remontant à la période du maquis. Il en est ainsi pour deux hommes aux profils et aux histoires très différents, François FLAMAND-*MARIUS* et Robert SERAUT.

I-FRANÇOIS FLAMAND-*MARIUS*, CHEF DE MAQUIS DISSIDENT, FACE À LA JUSTICE MILITAIRE

La situation de François FLAMAND-*MARIUS* apparaît inversée par rapport à celle d'Emile PHILIPPOT, dans la situation des combats de la Libération. Alors que ceux-ci arrachent PHILIPPOT aux mains des geôles allemandes pour en faire fugitivement un héros, ils constituent pour celui qui dirige depuis plusieurs semaines plusieurs centaines d'hommes et contrôle un territoire libéré le moment de la chute brutale. Ses chefs qu'il avait osé défier en font un proscrit, arrêté et mêlé à ceux qu'il combattait quelques jours plus tôt.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Ceci marque la fin temporaire d'un parcours qui fit de François FLAMAND, garagiste de Morestel (Isère) le capitaine *MARIUS*, chef du bataillon Saint-Rémy, à la tête du sous-secteur de Bresse du Nord au cours de l'été 1944.

1-De Grenoble à la Bresse

François FLAMAND [656] , né le 17 mai 1904, est garagiste à Morestel à la veille de la guerre. Officier de réserve, il est, du fait de son âge, " affecté spécial sans affectation " et vit douloureusement la dislocation du pays en 1940. Ses pérégrinations l'amènent à Grenoble au printemps de 1942. C'est là qu'il accomplit, avec deux comparses, son premier acte de résistance. La victime est un membre de la LVF, rencontré par hasard dans un restaurant du cours BERIAT. Préalablement enivré et drogué, il est précipité dans le Drac. Le corps est retrouvé, une vaste enquête lancée par la police française. Il quitte la région après perquisition dans sa chambre, un témoin ayant indiqué l'avoir vu converser avec la victime au bar du restaurant.

Lyon ne lui offre qu'un refuge d'un mois puisque, grâce à la complicité d'un membre du personnel de l'usine SFR de Levallois-Perret repliée où il s'est fait embaucher, il échappe au contrôle de " deux braves bourgeois en chapeau mou, silhouettes bien caractéristiques ". Utilisant un train de marchandises, il parvient à Ambérieu-en-Bugey pour finalement trouver refuge à Tenay-Hauteville (Bugey) où il installe un magasin de cycles. Par l'entregent d'un fournisseur lyonnais, il entre en contact avec Robert BOITEUX-*NICOLA* du réseau SOE-BUCKMASTER et constitue un noyau de sédentaires chargé de diverses missions de renseignement et sabotages. L'une de ces actions fait l'objet d'une reconnaissance par la mairie de Tenay (annexe n°68) . Il s'agit de l'envoi des plans de l'usine Schappe de Tenay, unité de production de toiles de parachutes pour la *Luftwaffe.* Sous les yeux " éblouis " de FLAMAND, celle-ci voit ses centres vitaux détruits par le bombardement du 11 décembre 1942 par la RAF. Dénoncé à la suite d'attentats contre les domiciles de collaborateurs de Tenay, pourchassé par la brigade anti-terroriste, il est arrêté le 1er août 1943 et passe le 2 novembre devant la Section spéciale de Lyon qui le condamne aux travaux forcés à perpétuité pour " activité terroriste, rébellion, détention d'armes, assassinat, association terroriste, complicité ". Il est alors transféré à la centrale d'Eysses le 11 du même mois. Il est à remarquer que, de la police au service pénitentiaire en passant par la justice, il n'eut alors à faire qu'aux forces de l'Etat vichyste.

A Eysses, il retrouve 1280 autres détenus, avec une forte majorité de détenus politiques, principalement communistes. Se situe alors un épisode qui soulève bien des questions. Selon son témoignage, confirmé par le texte de sa citation à l'ordre du régiment du 21 septembre 1944 (annexe n°69), il s'en évade avec 53 compagnons le 3 janvier 1944, donc avant la grande révolte de la centrale qui se termina par un échec terrible : 12 fusillés, plusieurs centaines de déportés. Or l'histoire de cette révolte reprise par la plupart des ouvrages postérieurs comme vérité établie, ne dit pas un mot de cette première tentative, pourtant parfaitement réussie et dont l'existence me fut confirmée [657] par Claude URMAN, ancien résistant des détachements FTP-MOI *Carmagnole-Liberté*

[656] Les éléments biographiques sont issus des entretiens du 17 décembre 1994 et du 2 mars 1996 ainsi que d'un tapuscrit à caractère autobiographique dont il souhaitait la publication. *MARIUS* est décédé en 1999.

vertu de la loi du droit d'auteur.

puis de la 35e Brigade FTP-MOI de Toulouse. Il semble bien que nous soyons là en présence d'une opération d'occultation par une publication [658] issue d'une organisation proche du PCF d'un événement qui lui pose problème, afin de mieux dramatiser la deuxième tentative. Du récit de François FLAMAND ressortent deux éléments majeurs : la grande facilité de circulation des détenus au cours de la journée, les cellules n'étant fermées que le soir, permettant de nombreux contacts et facilitant le travail de noyautage par l'organisation interne du PCF. Celle-ci s'oppose alors à toute idée ou tentative d'évasion venant de ceux qu'elle ne contrôle pas, ceux que FLAMAND appelle les " gaullistes ". Le mot d'ordre, en cette fin d'année 1943, est " on ne s'évade pas ", situation identique à celle vécue à la même époque par Camille VAILLOT, interné politique à Pithiviers, ce à quoi FLAMAND rétorque : " le devoir de tout patriote détenu est de s'évader et de reprendre au plus vite le combat ". Outrepassant les consignes, méprisant les menaces de représailles, il organise donc son évasion avec 53 complices, le 3 janvier 1944. Selon lui, les autres détenus auraient pu s'enfuir alors dans des conditions favorables, mais ils préférèrent obéir à l'organisation interne.

François FLAMAND, après des pérégrinations qui lui permirent de vérifier l'ampleur des solidarités spontanées de la part des populations des régions traversées, revient aux confins du Bugey et du Dauphiné. Sa tête étant mise à prix et très connue dans la région, il utilise alors son ancienne affiliation à *Résistance-Fer* pour être " pris en main par les cheminots d'Ambérieu-en-Bugey " (annexe n°70), importante gare de triage. Un membre de *Résistance-Fer* qui utilise son travail de mécanicien sur la ligne Ambérieu-Dijon pour assurer des liaisons, l'informe de l'existence à Saint-Bonnet-en-Bresse, village dont la gare est située sur cette ligne, d'un noyau de réfractaires prêts à s'engager dans le combat résistant et lui propose d'en prendre la tête. Après quelques jours de repos dans une ferme et de soins dispensés par le docteur BERRY de Navilly, pour soigner une pleurésie " traînée depuis quelques temps ", il prend en main les hommes en question. Commence alors, en février 1944, l'histoire commune de FLAMAND, désormais *MARIUS*, et de cette zone de la Bresse chalonnaise.

2-Premiers pas, avant le débarquement

Au cours des quatre mois qui le séparent du débarquement, le groupe *MARIUS,* qui ne dépasse pas alors huit hommes, pratique un combat axé sur la chasse aux collaborateurs et le soutien armé à d'autres groupes se livrant sur les voies ferrées de la zone, Dijon-Bourg-en-Bresse (vers l'Italie) et Chalon-sur-Saône-Dole, à de nombreux sabotages Le groupe sert de " voltigeur ", pour assurer la défense et la protection, le cas échéant, de " gens qui s'étaient spécialisés dans les déraillements ".

Ce travail exige, compte tenu de l'absence d'armement, la récupération sur l'adversaire. Ayant choisi le costume et le chapeau mou comme tenue d'intervention, le groupe est rapidement connu pour ses coups et a même droit en avril, à une apostrophe

[657] Entretien 4 mai 1997.

[658] Amicale des Résistants Patriotes, emprisonnés à Eysses : *Eysses contre Vichy 1940*, Ed Tirésias, Michel REYNAUND, 1992.

vertu de la loi du droit d'auteur.

d'HENRIOT, sur les ondes nationales, stigmatisant l'action " des hommes au chapeau mou ". L'action la plus spectaculaire est le désarmement, en plein centre de Mervans, d'un groupe de 30 gendarmes mobiles venus protéger une grue destinée à redresser les trains dérayés, par un groupe de sept hommes. Pratiquant le bluff, *MARIUS* parvient à les convaincre de l'encerclement par 150 hommes. Le groupe renforça ainsi son armement et la nuit suivante, la grue fut détruite.

Ses exploits font que le groupe est rapidement contacté par des réseaux. Par l'intermédiaire de RICHARD-*PETIT LOUIS,* de Saint-Germain-du-Bois, il entre en contact avec le lieutenant-colonel GROSS-*GRAND-PERE,* qui depuis Bellevesvre, dirige un noyau du réseau SOE, ainsi qu'avec la capitaine Henri VINCENT-*VIC*, chef du sous-secteurMUR du Louhannais, responsable de l'AS.

Dès ce moment, *MARIUS* manifeste de réelles capacités d'entraîneur d'hommes. Sa résolution s'exprime aussi par la conviction que l'adversaire ne mérite pas la moindre pitié. Cette volonté inflexible, bien qu'elle ait contribué à constituer une légende noire de l'homme, apparaît, au moins dans les circonstances du printemps 1944, légitimée par la barbarie de l'occupant et de ses sbires locaux. L'épisode le plus significatif est constitué par l'exécution de deux délateurs de Gergy, près de Chalon-sur-Saône. Du 15 au 22 avril 1944, la police allemande arrête 28 habitants du village, deux sont fusillés, les autres déportés, 17 ne reviennent pas des camps. Son récit, confirmé par le rapport du chef de la brigade de gendarmerie de Verdun-sur-le-Doubs, fait état de l'arrestation d'un couple convaincu de ses liens avec la *Gestapo* et de la dénonciation des raflés. *MARIUS* organise un tribunal, constitué de trois habitants du village, de trois de ses hommes et de lui-même. Le verdict est la mort. Faisant de l'exécution un acte exemplaire, *MARIUS* la réalise ***" le lendemain matin, sur la place de Verdun sur le Doubs, en public, ceci conformément aux règlements de l'armée en temps de guerre "***, non sans avoir prévenu les gendarmes du lieu, déjà en connivence avec la Résistance. Alors qu'il n'est encore à la tête que d'un groupe restreint, *MARIUS* va déjà au-delà du seul combat contre l'ennemi, dans les formes embryonnaires de justice qu'il met en place, comme dans ses rapports avec les autorités vichystes, ralliant les uns, terrorisant les autres [659] .

3-Après le débarquement, en un territoire quasiment libéré

Le débarquement de Normandie et la mise en œuvre du Plan vert concernent directement le groupe *MARIUS* : sa base de Saint-Bonnet-en-Bresse est en effet située au carrefour des deux lignes ferroviaires Chalon-Dole et Dijon-Bourg. " A partir de ce jour, ce ne fut qu'embuscades et guerilla " : les deux axes cités sont fréquemment coupés, ce qui oblige l'ennemi à faire venir un train blindé pour tenter d'en assurer la sécurité. Selon son témoignage, confirmé même par ceux qui le condamnent le plus sévèrement pour des faits ultérieurs, son groupe passe d'environ trente hommes début juin à environ 150 deux semaines plus tard, pour culminer à 450 hommes au mois d'août. Devenu

[659] Alors que cette attitude lui fut souvent reprochée, un homme comme le lieutenant-colonel Henri THOMAS, ancien de son maquis, ancien de *Rhin et Danube,* estime aujourd'hui que c'était une condition nécessaire pour organiser la sécurité du maquis. Entretien du 20 juin 1999.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Compagnie Saint-Rémy début juin, le groupe *MARIUS* est alors le *Bataillon Saint-Rémy* , fort de ses trois compagnies. Cette ample et brutale mutation s'explique par plusieurs facteurs. Le 25 juin, un parachutage massif, destiné aux maquis de Bresse et du Jura, est organisé à 9 heures du matin, à Lays-sur-le-Doubs, près de Charrette. Un double message de Londres l'a annoncé, le 24 à 20 heures : " le dromadaire a deux bosses, 432 tirailleurs sénégalais viendront avec x cartouches, suite à 21 heures ", puis, à l'heure prévue, " 432 tirailleurs sénégalais viendront demain avec chacun trois cartouches ", ce qui indique le nombre de conteneurs, la date et le lieu de parachutage. 100 tonnes de matériel sont ainsi larguées à l'heure dite ; à midi tout est réparti. Pour la Bresse, *VIC* et son adjoint GUIGUET-*CONDE,* ancien commandant de la brigade de gendarmerie de Louhans, attribuent aux différentes unités une part proportionnelle à leur activité. *MARIUS* est alors suffisamment doté pour ouvrir largement son groupe à tous ceux qui veulent y " monter " [660] et participer aux combats de la libération. A cet élément matériel correspond manifestement dans la population, en particulier chez les plus jeunes, le vif sentiment que cette Libération est proche, et qu'il faut en être. C'est pourquoi *MARIUS*, de chef d'une bande réduite, se retrouve à la tête de plus de 400 hommes, constitués en trois compagnies,(annexe n°71) dotées d'une capacité opérationnelle importante, aptes à contrôler le territoire constitué par le quadrilatère Verdun-sur-le-Doubs/Pierre-de-Bresse/Saint-Martin-en-Bresse/Saint-Bonnet.Au sein de ces unités, il développe une politique intense de formation au combat.

Profitant de la présence de militaires de carrière ou d'anciens des combats de 1939-1940, il axe la formation de ses maquisards autour des principes essentiels de la recherche de l'efficacité et de la sécurité. Cet impératif s'impose d'autant plus qu'il s'adresse à des maquisards dont la grande majorité n'a jusque là reçu aucune instruction militaire, du fait de leur âge en 1939. La modestie relative des pertes des hommes de *MARIUS*, compte tenu de l'ampleur des engagements, résulte probablement de ces données. Elles s'établissent officiellement, selon l'*Histoire des unités combattantes de la Résistance* du général de la BARRE de NANTEUIL, à 40 tués du 1er mars au 11 septembre 1944, 26 morts au combat, 11 fusillés, 3 morts en déportation. La formation permet aussi de briser l'ennui qui inévitablement taraude l'esprit de jeunes combattants n'ayant pas tous les jours un combat à affronter, un sabotage à réaliser. Aussi, cette mobilisation permanente permet d'assurer au mieux la discipline. Ce point, concernant le *Bataillon Saint-Rémy*, fait d'ailleurs l'objet de controverses. Si son ancien chef se réclame aujourd'hui d'une " discipline très dure ", lui permettant d'" avoir ses hommes bien en main ", ceux qui véhiculent une image unilatéralement négative de ce maquis tendent plutôt à le présenter comme des bandes inorganisées et incontrôlées. Il faut probablement différencier contrôle et discipline. S'il garde la haute main sur la 3e compagnie, *MARIUS* accorde une assez large autonomie aux deux autres, ce qui fait apparaître la compagnie *TEDDY* comme largement autonome, puisqu'un jeune maquisard comme Henri THOMAS peut ainsi formuler son appartenance : " je suis allé chez *MARIUS,* puis je suis passé chez *TEDDY* " [661] .Par contre, il exige de ses chefs de compagnies d'y imposer les règles disciplinaires qu'il considère comme essentielles à la survie de son bataillon.

[660] Il a déjà été remarqué que cette formulation courante s'applique même à des régions de plaine. Il en est ainsi ici. Cela identifie le sens symbolique de cette " montée ".

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Le bataillon possède un réseau d'informateurs sédentaires dans son espace d'action mais aussi en dehors. Parmi eux, le patron de l'hôtel de la Poire d'Or à Dijon a manifestement joué un rôle clef. Il reçoit fréquemment des gens de la *Gestapo* de Dijon et, à travers lui, *MARIUS* dispose d'une précieuse source de renseignements. C'est ainsi qu'il fut prévenu de l'attaque du 28 juin sur Saint-Martin-en-Bresse, suite au grand parachutage du 25, visant à le briser, et que quelques jours plus tard, il put connaître le bilan des pertes pour l'ennemi, s'élevant à plus de 300 victimes. Ce sera d'ailleurs la dernière tentative directe contre l'espace contrôlé par *MARIUS.*

La logistique fait aussi l'objet d'une organisation apparemment sans grande faille. Disposant d'un parc d'une centaine de véhicules pris sur l'adversaire ou réquisitionnés, le bataillon peut facilement transporter hommes et marchandises. Les dossiers de remboursement des réquisitions ayant fait l'objet de bons réglementaires font état d'opérations de grande envergure. Ainsi, parmi les plus spectaculaires, figure l'interception " sous menace des armes " d'un convoi de fruits et légumes transportant entre autres 2,6 tonnes de pêches, 450 kg de prunes et 50 kg de citrons [662] ainsi que le délestage, le 14 juin, en gare de Saint-Bonnet, de cinq demi-muids et d'un fût de vin de Frontignan prélevés sur un train à destination de l'Allemagne [663] . L'importance des réquisitions va bien au-delà, surtout pour les denrées périssables, des besoins des seuls combattants. Cela accrédite l'affirmation de *MARIUS* selon laquelle il pratiquait la revente de ces marchandises, au prix de la taxe, ceci pour saper les bases du marché noir. Le témoignage d'Emile MICHAUDET, fils du maire de Saint-Didier-en-Bresse, bien que violemment hostile au chef de maquis, confirme cette réalité. Il se remémore la venue, dans la cour de la ferme paternelle, de gens du maquis vendant le vin de Frontignan. Cette pratique assure de substantielles rentrées d'argent, donc contribue à l'indépendance financière vis-à-vis des échelons supérieurs, souci permanent de *MARIUS*.

Après l'échec de l'offensive allemande du 28 juin, attaque concentrique dont il avait été prévenu par son antenne dijonnaise, et au cours de laquelle il profita du harcèlement sur les arrières des forces ennemies par d'autres maquis , AS comme FTPF, la zone d'action de *MARIUS* peut être désormais considérée comme quasiment libérée. Une preuve indirecte nous en est fournie par le recours des Allemands à un train blindé, le 22 août, pour tenter de faire sauter un dépôt d'explosifs. Il avait été imprudemment situé en lisière de bois, près du QG de la ferme de la Pyle. C'est une façon de reconnaître que les Allemands renoncent à une attaque frontale contre un territoire dont le contrôle immobiliserait trop de forces.

Ce contrôle du territoire permet à *MARIUS* d'instaurer à l'égard des fonctionnaires de Vichy des rapports d'autorité assez semblables à ceux que ses chefs départementaux pratiquent dans l'Ouest du département, du Clunysois à la Côte chalonnaise, mais il le fait

[661] Henri THOMAS Entretien cité.

[662] AD71 W127353.

[663] AD71 W137599.

vertu de la loi du droit d'auteur.

sans en rendre le moindre compte à ses supérieurs. Ainsi, le 19 juin 1944, il envoie au président de la Commission de réception N°6 de Verdun-sur-le-Doubs cette injonction [664] : ***" Vous êtes considéré comme démissionnaire […] et vous êtes remplacé par une personne désignée à cet effet.[…] Je vous recommande le silence absolu car sinon, je me verrais dans l'obligation d'appliquer les sanctions prévues s'appliquant aux dénonciateurs. "*** On mesure, connaissant la réputation de tueur sans pitié que *MARIUS* traînait derrière lui dans les milieux vichystes, que cette dernière formulation ne fut pas reçue comme une simple clause de style.

4-Le dissident, " seigneur de la guerre "

A la tête d'un bataillon équipé, entraîné, contrôlant un territoire géographiquement périphérique par rapport aux centres de décision de la Résistance départementale, *MARIUS* entre alors dans ce que ses chefs directs, la capitaine *VIC* qui commande les FFI du secteur du Louhanais dont dépend le sous-secteur de Bresse du Nord et le commandant *GUILLAUME*, chargé des maquis au sein de l'Etat-major départemental FFI, qualifient de dissidence. Celle-ci se manifeste par l'indifférence aux consignes reçues des supérieurs hiérarchiques et par la mise en place d'un système de pouvoir fort sur le territoire du maquis. S'il engage ses compagnies dans l'exécution du Plan vert et les combats de l'été, ce qui lui vaut l'appréciation à peu près générale " il a fait du bon boulot ", il le fait sans souci de coordination avec les autres unités de Bresse. Point encore aujourd'hui très sensible, il dédaigne la mise en place, en juillet, d'un tribunal départemental FFI, à Cruzille, au PC de *GUILLAUME,* se réservant la haute main sur la police et la justice sur son territoire. C'est qu'il y a constitué une véritable structure micro-étatique qu'il dirige d'une main de fer. Aux côtés de deux compagnies exclusivement destinées au combat, la troisième, inclut un commissaire de police dirigeant un service de sécurité, un service de renseignements, une prison, un service médical dirigé par le médecin-chef BERRY, un groupe de téléphonistes chargé de l'installation de lignes et des écoutes.

A l'égard de la population, il entend lui assurer sécurité et ravitaillement. Ceci passe par des méthodes ayant laissé des traces fortes. Parmi les témoignages violemment hostiles à *MARIUS*, se dégage celui d'Emile MICHAUDET et du mari d'une des six filles de la fermière de la Pyle où il avait installé son quartier général. Cet homme n'a pas vécu les événements, contrairement à son épouse. C'est pourtant lui dont la charge est de loin la plus violente, s'appuyant sur des allégations que sa propre épouse dément [665] . Le mari intègre au récit de l'attaque du train blindé, bombardant ferme et bois, l'abandon par des maquisards en fuite de la fermière et de ses filles, livrées à elles-mêmes sous les obus. Cette attitude serait alors la vérification de deux caractéristiques qu'il applique aux hommes de *MARIUS* : la lâcheté (" ils se sont sauvés comme des lapins ") et l'absence de sens de l'honneur (" ils ont abandonné les femmes "). Or ce témoignage est démenti par son épouse qui se souvient avoir été " emmenée dans les bois ", en dehors du champ de

[664] AD71 W123867.

[665] Entretien 22 mai 1995.

vertu de la loi du droit d'auteur.

tir, par des maquisards attentionnés. Ce dernier témoignage est d'ailleurs corroboré par celui de *VIC* présent pour inspection.

Nous sommes ici en présence d'une mémoire totalement reconstruite *a posteriori*, sur la seule base de représentations nourries d'éléments colportés. Si les faits sont manifestement imaginés, l'image de *MARIUS* et de ses hommes qui les sous-tend converge largement avec celle dont est porteur Emile MICHAUDET, ayant vécu, enfant, au cœur du dispositif du bataillon. L'intérêt est ici de discerner autour de quoi s'organise cette mémoire et d'identifier de quels aspects objectifs de la pratique des maquisards ces représentations sont nourries. La mémoire des témoins s'organise autour de la brutalité des réquisitions, de la violence à l'égard des suspects - la visite de " la maison des tortures ", aujourd'hui ruine en lisière des bois apparaissant comme un rituel obligé, ayant la force de l'évidence - des exécutions sommaires et de la violence à l'égard de la population. De l'ensemble se dégage l'image d'une bande armée, mal contrôlée, dont l'action contre l'occupant est totalement effacée ou fortement minorée, constituée d'hommes sans foi ni loi. Même ce qui en d'autres lieux ou par d'autres groupes apparaît comme une manifestation de légalisme, la revente au prix de la taxe de marchandises réquisitionnées sur les transports de l'occupant, est aujourd'hui perçu comme un pillage éhonté. La référence, avancée au cours de l'entretien, au témoignage des archives qui établissent que les " pillés " français furent indemnisés après la guerre n'a manifestement aucune prise, tant elle remettrait en cause une image et un discours définitivement constitués. Il en est de même pour l'indication de l'origine sociale des principaux cadres du groupe, officiers de carrière, médecin-chef BERRY, chef de gare BORDOT, commissaire de police CHAPUIS, peu conforme avec l'image projetée. La mise en vis-à-vis de cette mémoire nourrie de fantasmes avec le témoignage de *MARIUS* permet d'esquisser ce que furent les traits majeurs de sa politique et de l'attitude de ses hommes : une mainmise plutôt brutale sur les lieux utilisés, une certaine ostentation de la force, avec armes exhibées et panneaux à tête de mort aux abords du QG et goût de l'apparat. Le commandant circule en traction avant Citroën décapotable avec une puissante garde rapprochée commandée par le fidèle capitaine OTCHARENKO, officier de l'Armée rouge, prisonnier évadé et rallié au maquis. En corollaire de ces formes de pouvoir, le bataillon assurait sécurité et ravitaillement. De cela, *MARIUS* revendique la cohérence, nécessitée par le contexte de la guerre de Libération. Face à ses chefs qui l'ont combattu, emprisonné, condamné, face à ceux qui colportent aujourd'hui encore une image unilatéralement négative de son action, il clame sa fidélité à l'appel du 18 juin, vitupère contre des chefs départementaux qu'il affuble de vocables fort désobligeants, se revendique de la figure du paria, ce qui l'amène à s'associer de façon surprenante à la figure d'un autre paria, Jean PIERSON, maquisard FTP, lecteur du *Libertaire* abattu par les Allemands le 28 mars 1944.

Ces considérations permettent d'esquisser les contours d'une figure originale de la Résistance de Saône-et-Loire. S'il est un référent historique qui lui correspond, c'est bien celui des seigneurs de la guerre dans la Chine républicaine déliquescente des années 20. De cette figure historique, appliquée à une échelle réduite, *MARIUS* a la puissance et l'autorité. Rejetant toute tutelle, méprisant pour ceux qu'il considère parfois avec quelque raison comme des ralliés de la dernière heure, il ne cache pas une certaine jubilation, aujourd'hui encore, à l'idée qu'il effraie l'ennemi, exaspère ses supérieurs hiérarchiques,

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

impressionne sinon terrorise la population. Comme un seigneur de la guerre, il domine un espace, y fait régner son ordre, échappe à tout contrôle, sûr de sa force, profitant des faiblesses de ce qui incarne un pouvoir légitime, ici l'Etat-major FFI. Cette figure prouve d'ailleurs son attractivité et sa capacité opérationnelle et politique, dans le contexte de l'été 1944 : le ralliement de jeunes hommes, venus " chez *MARIUS* ", le fait qu'il ait pu intégrer collectivement, après avoir bénéficié de leur passivité, les brigades de gendarmerie de Seurre, Verdun-sur-le-Doubs et Pierre-de-Bresse, sa résistance victorieuse aux tentatives de déstabilisation venues de l'EM départemental en attestent.

5-Combattu, arrêté, emprisonné par ses chefs

Une telle situation est inacceptable pour l'EM départemental, engagé dès juin dans le double objectif de libérer le territoire et jeter les bases de la restauration républicaine. La mise en place de structures provisoires de pouvoirs locaux ne souffre pas de dissidences.

Convoqué à Cruzille, QG départemental, en août, par *GUILLAUME*, il flaire une piège et l'esquive, convaincu que l'on veut l'abattre. Aujourd'hui, le chef FFI assure qu'il se serait contenté d'une sévère admonestation. Le dissident s'étant dérobé, il faut aller au-devant de lui et s'en saisir " mort ou vif " [666] . C'est au groupe FTPF Verdun [667] , commandé par Jules ROSSI-*JULOT* [668] qu'échoit la rude tâche. ROSSI absent, c'est Georges DEREPAS-*MEMETTE*, jeune FTP de 21 ans, qui est chargé de tendre une embuscade, à la tête de trois groupes soit une douzaine d'hommes, près de Saint-Didier-en-Bresse. Chacun souhaite ardemment éviter de voir couler le sang de résistants, du fait d'autres résistants. Les voitures de *MARIUS* sont bien interceptées, mais devant l'attitude extrêmement agressive de sa garde personnelle, commandée par le fidèle OTCHARENKO, *MEMETTE* [669] préfère renoncer plutôt que de risquer un carnage. L'échec de cette piteuse tentative ne fit que renforcer l'image de *MARIUS*, le confirmant dans son rejet des autres.

La question est donc repoussée à la Libération. Les circonstances de l'arrestation de *MARIUS* font d'ailleurs l'objet d'affirmations divergentes entre *GUILLAUME*, devenu le sous-préfet ROCHAT et son subordonné rebelle. Selon Claude ROCHAT, c'est dès le 11 septembre, dans Beaune libérée, que ses hommes, dirigés par le sous-lieutenant RAOUL (annexe n°72), se saisirent de *MARIUS.* Ce dernier oppose un démenti formel à cette affirmation. Selon lui, la tentative aurait piteusement échoué, l'escadron de chars du lieutenant GIRAUD, fils du général, qui avait participé au sein de la Ière DB à la libération de la ville aux côtés des hommes de la 3e compagnie du *bataillon Saint-Rémy* s'étant alors interposé, protégeant le proscrit. Celui-ci aurait suivi les unités de l'armée B jusqu'à

[666] Claude ROCHAT Entretien 27 mai 1995

[667] Ce choix pose question : des groupes AS auraient-ils rechigné à une telle tâche, à l'égard d'un membre de leur organisation ? Les FTP sont-ils traités comme des supplétifs ?

[668] Homme que *MARIUS* retrouva comme co-inculpé à Dijon en 1948.

[669] Georges DEREPAS Entretien 22 mai 1995.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Norges-Brétigny où il aurait finalement cédé le 20 aux instances d'OTCHARENKO pour se rendre à une convocation de ROCHAT à Chalon. Après plusieurs jours de discussions, il aurait au bout du compte été arrêté et incarcéré le 26. Il est difficile de trancher entre les deux témoignages. La signature, le 21 septembre par le Colonel Claude MONOD, commandant des Forces Françaises de l'Intérieur de la région D (Bourgogne-Franche-Comté) d'une citation à l'ordre du régiment " du capitaine François FLAMAND " (annexe n°70), inciterait à penser qu'il est difficilement concevable que l'on attribue cette reconnaissance à un homme détenu depuis 10 jours, mêlé dans des locaux provisoires aux collaborateurs et trafiquants arrêtés après la Libération. En réalité, elle met en lumière l'extrême confusion des pouvoirs, y compris militaires dans ces premiers temps de liberté. *MARIUS* ne relève en rien de l'autorité de MONOD mais de la R1, commandée depuis Lyon. Le chef dissident le confirme d'ailleurs, en faisant état, " quelques jours après " l'attaque du train blindé, ***" de la visite du colonel JABOULAY-BELLEROCHE chef des maquis de l'Ain "*** qui était aussi, au sein de l'EM de la R1, responsable des maquis de Saône-et-Loire situés en rive gauche de la Saône. Loin de venir à l'appui des affirmations de *MARIUS*, la citation pose au contraire le problème de savoir à quel titre, au nom de quels faits, sur proposition de qui, le chef d'une région FFI a pu signer un tel acte à l'égard d'un homme considéré dans la région voisine comme néfaste à l'image de la Résistance. Cela révèle pour le moins de réels dysfonctionnements et contribue à relativiser la crédibilité des brevets distribués. A l'inverse, le rapport de l'expédition envoyée par ROCHAT à Beaune semble bien confirmer que l'arrestation eut lieu le 11 septembre. Par ailleurs, il était, lors de son arrestation, en possession d'une importante somme d'argent et de bijoux, ce dont il convient lui-même [670] . Comment concevoir, si les faits s'étaient déroulés comme il l'affirme, qu'un chef de maquis menacé d'arrestation, accusé de faits graves, se rende à la convocation de son chef porteur d'éléments accusateurs ? Enfin, il indique lui-même, dans sa missive (annexe n°73) de Noël 1944 au sous-préfet ROCHAT qu'il est détenu depuis trois mois et demi, ce qui renvoie bien à la date avancée par *GUILLAUME*, calcul réitéré dans sa lettre du 10 janvier 1945, où il fait état alors de quatre mois de détention. Quoi qu'il en soit, quelque incertitude que nous puissions avoir sur la date de l'arrestation, un des chefs de maquis majeurs du département de Saône-et-Loire est sous les verrous, du fait de ceux dont il a partagé le combat libérateur.

Il consacre les quatre mois et quelques jours de sa détention à entretenir avec le sous-préfet ROCHAT une abondante correspondance et à préparer les dossier de sa défense.

Dans les trois lettres (annexe n°74) adressées à celui dont il rejetait l'autorité au temps du maquis, il manifeste une attitude qui s'écarte de l'image qu'il voulut, avant et après, donner de lui et que donnèrent de lui ses adversaires les plus résolus. A aucun moment il ne met en cause la légitimité des fonctions et pouvoirs, ni du commandant *GUILLAUME*, qu'il associe d'ailleurs aux " précurseurs du mouvement ", opposés aux " arrivistes de la dernière heure ", ni du sous-préfet ROCHAT, qu'il assure de son " profond respect " dans les formules de politesse de chacune des lettres. Claude ROCHAT n'accorde aujourd'hui pas la moindre part de sincérité à ces formulations, mais

[670] Courrier du 9 octobre 1995.

vertu de la loi du droit d'auteur.

y voit le signe que, dès lors qu'il était coupé de ses hommes, de son territoire, des situations où il s'était constitué comme chef, le personnage perdait de sa superbe et se soumettait aux hiérarchies établies. Pour sa part, *MARIUS* esquive la question, insistant plutôt sur l'ignominie de sa détention et des conditions matérielles de celle-ci.

Ceci constitue un thème récurrent de ses lettres. Il y oppose " le soldat qui a lutté et souffert deux ans dans le maquis " aux " miliciens qui courent les rues ". Il s'y présente donc sous la double réalité de la victime et du justicier, rêvant de pouvoir participer à l'épuration. A la protestation contre le fait de sa détention, s'ajoute qu'il est délibérément mêlé à d'anciens collaborateurs, miliciens ou trafiquants. Ce fait, confirmé par Claude ROCHAT, tout en relevant que cela ne dépendait pas de son autorité, est révélateur à la fois des désordres de l'épuration, au cours de premiers mois de la Libération et de la volonté de ses supérieurs de faire payer cher à *MARIUS* de les avoir défiés. La vigoureuse protestation dans la lettre d'octobre, devenue lourde ironie dans celle du 24 décembre, contre les conditions matérielles de sa détention, en particulier la nourriture, les références fréquentes au sort de son épouse et de ses filles révèlent un *MARIUS* jouant sur tous les registres pour convaincre, séduire peut-être par les références au combat commun, émouvoir probablement son ancien supérieur. Il y ajoute le registre de la mise en garde insinuante. Dans sa lettre d'octobre, il recommande au sous-préfet de se méfier, car, écrit-il " un accident est si vite arrivé ". Même si cela est formulé sur le ton du conseil entre " précurseurs " de la Résistance, ces recommandations résonnent étrangement. Faisant référence à une " liste de la plupart des méfaits " s'étant produits dans d'autres unités, il précise ***" ces notes se trouvant à l'heure actuelle entre les mains de personnes dignes de foi et qui le cas échéant, c'est-à-dire si ma détention continue, sauront s'en servir en publiant au grand jour ces accusations. Ce sera peut-être bien un scandale, mais on l'aura voulu "***. Comme ancien responsable départemental des maquis, Claude ROCHAT peut difficilement ne pas se sentir visé par l'insinuation menaçante. Enfin, dans son ultime lettre, du 10 janvier 1945, après avoir redit son refus d'assumer la responsabilité de tous les actes de ses subordonnés, il glisse insidieusement ***:" Entre nous, vous même n'aviez-vous pas un groupe de 5 à 6 types qui ont fait pas mal de coups de mains contre des collabos et autres ? Ce groupe, un beau jour, vous a quitté pour partir dans un autre maquis. Que leur avez-vous fait ? N'êtes-vous pas, vous aussi responsables de ces hommes ? Et que de détails que je n'ignore plus "***. De la sorte, il tisse un premier axe de sa défense, sur le thème de sa capacité à démasquer des faits identiques à ceux qui lui sont reprochés (pillage et exécutions, y compris sous la responsabilité de celui qu'il tient pour responsable de tous ses ennuis, Claude ROCHAT-*commandant GUILLAUME.* La suite des événements montrera la faiblesse de cette défense, *MARIUS* ayant largement surestimé ou feint de connaître les faits en question et celui qu'il menace ainsi ayant délibérément choisi de couvrir de l'autorité de l'ordre donné, au cours de plusieurs procès, toutes les accusations adressées à certains de ses hommes par la justice.

L'autre axe de défense que met en place MARIUS au cours de son incarcération consiste à minimiser ou justifier les faits qui lui sont reprochés ou, lorsqu'ils apparaissent injustifiables, de s'en décharger sur ses subordonnés, argument quelque peu surprenant de la part de quelqu'un se targuant de bien tenir ses troupes. Dans un copieux dossier de six pages, (A.P. F.FLAMAND) il fait état des exécutions et des arrestations qui lui sont

vertu de la loi du droit d'auteur.

reprochées et qu'il revendique. S'il esquive la question de l'exécution de " la belle Mado ", Madeleine D., il justifie toutes les autres par le rôle d'agents de la *Gestapo* et de dénonciateurs de leurs victimes, couvertes de ce fait par les consignes de Londres. Dans les observations concernant des détenus du maquis *MARIUS*, il tente manifestement de se constituer une image de justicier prudent et équitable, plutôt indulgent. Le cas de P. fils est significatif, *MARIUS* lui accordant l'indulgence, malgré " des renseignements très défavorables ", du fait de " son attitude très brave " au cours d'un accrochage. De même, " Georgette X ", de Gergy aussi, bien qu'elle soit suspecte, en plus de mœurs légères, de " fournir des renseignements à son cousin SAVOY et CORDOLA, deux agents de la *Gestapo "*, n'est que " tenue en surveillance pendant trois mois " pour finir par être chassée de la zone, " car elle détournait pas mal de jeunes de la compagnie ". Les motifs des arrestations concernent le marché noir, la moralité douteuse, la suspicion de dénonciation et, ce qui peut étonner car ce sont précisément les faits reprochés à *MARIUS*, les réquisitions abusives avec détournement, pratiquées par certains de ses hommes comme Raymond HABRAHAM ou ROUZIER. Un sort particulier est réservé au cas de DAVANNE, ayant droit à une page de récit. Au delà de la complexité des faits, le cas DAVANNE met en lumière deux réalités des temps de résistance : l'existence, au sein d'une structure dissidente, de dissidences secondaires et, dans l'espace mouvant qu'est le territoire du maquis, les relations de coopération-rivalité entre des maquis d'obédience différente, ici le groupe FTPF de Jules ROSSI-*JULOT* et le *bataillon Saint-Rémy* relevant théoriquement de l'AS. Dans une telle situation, le partage des parachutages, des butins, le passage d'hommes d'une structure à l'autre tendent les relations, créent des suspicions, des rancoeurs durables, des haines inextinguibles. La participation de DAVANNE à l'expédition de Beaune, le 11 septembre 1944, pour arrêter le dissident ne fait que saturer la dégradation de leurs relations.

Ainsi, à travers ses écrits, *MARIUS* tente de banaliser son action, en la comparant aux autres zones et de se montrer sous un jour favorable de chef exigeant, intègre, équitable, imputant à des vengeances personnelles les témoignages à charge qui ont motivé son arrestation. Les caricatures jointes à la lettre d'octobre, l'annonce de sa démission de son grade de capitaine, le défi lancé à Claude ROCHAT de le faire fusiller s'il est réellement coupable témoignent d'un certain goût pour la bravade, la provocation.

En janvier 1945, son dossier est transmis au Tribunal militaire de la 8e région militaire et, très rapidement, il est mis en liberté provisoire, en attente de comparaître devant une session de cette instance judiciaire, en mars 1948. Il ne reste pas inactif puisque, tout juste une année plus tard, le sous-préfet ROCHAT s'adresse au préfet et au commandant René PELLETIER, juge d'instruction au Tribunal militaire (annexe n°75) pour dénoncer son activité dans son ancienne zone d'action, visant à " créer une association de résistants " rivale de l'association officielle existante, facteur de trouble dans une population bressane encore marquée par ce que fut l'action de son maquis. L'affaire en reste là et François FLAMAND quitte la région pour retourner en Bugey et ouvrir un nouvel atelier de mécanique à Virieu-le-Grand, dans le département de l'Ain.

6-Le procès de Dijon 9-13 mars 1948

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Il s'agit d'un procès collectif puisque ce ne sont pas moins de 14 anciens résistants qui comparaissent devant le tribunal militaire.

Il a d'emblée un écho dépassant largement le cadre régional, des journaux nationaux comme *Paris-Presse, L'Intransigeant, L'Humanité, Ce Soir, Le Monde* ayant envoyé un correspondant spécial ou utilisé les services d'un correspondant local.

D'ailleurs la presse parisienne fournit une perception du procès et de ses protagonistes riche d'importantes divergences. *Paris-Presse* du 8 mars 1948 titre sans barguigner qu'il s'agit là d'un " Match FFI-FTP ", ce qui, au-delà d'une métaphore sportive peu appropriée, constitue un véritable détournement de sens. En effet, nonobstant le fait que les FTP étaient, du moins théoriquement, FFI, le procès inclut dans les mêmes attendus le capitaine FFI *MARIUS* et le FTP *JULOT*, associés dans des opérations communes ou dans des actes de même nature, sans le moins du monde les opposer. Les deux hommes ne rechignent d'ailleurs pas à se laisser photographier côte à côte,(annexe n°76) s'associant ainsi délibérément. En outre, le même article présente les éléments de l'acte d'accusation, " pillage, meurtres, détournements d'argent et de bijoux, vols qualifiés, séquestrations arbitraires " comme des faits avérés. L'édition de *Paris-Presse* du lendemain (annexe n°77), 10 mars, portant sur la séance du matin du 9, consacrée à la lecture des actes d'accusation, continue sur le même registre. Bien que titrant ***" MARIUS et ses hommes, résistants authentiques répondent d'excès commis en Bourgogne "***, elle utilise systématiquement le terme d' " assassinats " dans ses analyses et affirme sans le moindre doute ce qui est au cœur des débats à venir, le fait " que les prétendus miliciens, collaborateurs et dénonciateurs qui en furent les victimes n'étaient pour rien dans tout cela ". Non seulement la thèse de l'accusation convient de toute évidence à ce journal, mais il n'hésite pas à fausser délibérément les faits, afin de susciter ou ressusciter une coupure entre FTP à direction communiste et FFI d'obédience gaulliste, largement étrangère au procès, mais parfaitement en phase avec la conjoncture politique, 6 mois après la victoire électorale du RPF aux élections municipales d'octobre 1947 et au moment du lancement du manifeste des "Combattants de la Liberté ", préfiguration du " Mouvement de la Paix ".

L'Intransigeant fait preuve d'une plus grande circonspection. Dans son édition du 10 (annexe n°78), rendant compte de la même séance que son concurrent, il met, en vis à vis des faits reprochés à *MARIUS,* que " sa conduite au feu fut irréprochable ", insiste, à propos des inculpés autres que les deux chefs, sur leur jeune âge au moment des événements, " de 18 à 20 ans ", et sur le fait que 9 d'entre eux " sont plus ou moins paysans ou ouvriers d'usine ", se demande enfin si, lorsque " à trois ans de la Libération, on assimile l'exécution peut-être sommaire d'un milicien et de deux engagés de la LVF à des assassinats crapuleux, n'est-ce pas aller un peu loin ? ". En dehors du fait que rien n'indique si, pour l'auteur, l'appartenance sociale joue en faveur ou à charge des inculpés, l'absence de doutes sur la nature des victimes comme la reprise du vocable " exécution ", propre à la défense, pour désigner ce qui les conduisit à la mort, indique que ce quotidien penche manifestement du côté de l'indulgence.

La presse communiste, représentée par *l'Humanité* et *Ce Soir* (annexe n°79), pour sa part, manifeste une approche moins homogène que ce que l'on aurait pu attendre. *L'Humanité* s'attarde surtout sur Jules ROSSI, faisant de cet ouvrier tourneur " un

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

ingénieur à la SNCASE ", comme si le titre professionnel et la connotation haute technologie du sigle de l'entreprise aéronautique nouvellement nationalisée pouvait jouer en faveur du résistant *JULOT.* La présentation du personnage est lourde de référents moralisateurs. Selon l'envoyée spéciale du quotidien du CC du PCF, Marie-Louise BARRON, " il sent l'honnêteté, la bonté et le courage comme un fournil sent le pain frais ". Nous sommes là dans un registre que nous retrouverons dans l'approche communiste de la plupart des procès de résistants, avec une héroïsation sans la moindre réserve des accusés. Cela permet d'éviter de soulever les questions posées par les situations à l'origine des procès. A propos des actes reprochés à *MARIUS* et ses hommes, le journal utilise systématiquement les guillemets pour les désigner, manifestant ainsi sa distance avec l'accusation. Au sujet des prélèvements, il présente sans manifester le moindre doute ceux qui en furent victimes comme " collaborateurs notoires " ou praticiens du marché noir, affirme que par ce procès, " on traque des héros pour les faits mêmes qui en ont fait des héros ". Pour sa part, *Ce Soir*, quotidien dirigé par ARAGON, restitue à ROSSI sa profession d'ouvrier métallurgiste, en précisant même sa qualification de " tourneur sur métaux à la SNCASE ", conforme à l'ouvriérisme du journal. *Ce Soir* prend la précaution de distinguer *MARIUS*, " dont le cas est tout à fait différent ". A l'instar de *Paris-Presse,* ce quotidien affirme qu'il est ***" convaincu de détournement d'argent, d'effets et de bijoux et du meurtre de son adjoint, la capitaine FFI FERRU "***, tout en ajoutant ***" enfin, il s'est évadé de la Maison centrale d'Eysses le 3 janvier 1943 "***. Venant après l'énumération de forfaits présentés sans la moindre réserve, assorti d'un " enfin " connotant une identité de nature, le rappel de l'évasion de la centrale d'Eysses peut surprendre, tant il devrait au contraire venir à décharge de l'accusé. Doit-on y voir, cinq ans plus tard, la réplique des divergences entre détenus d'Eysses ? L'acharnement que mit le PCF à poursuivre de son opprobre des gens s'étant opposé à lui en des situations décisives ou significatives permet de penser qu'il s'agit bien de cela. Ce qui n'empêche pas le même article de se référer à l'action du Comité de défense des patriotes emprisonnés en faveur de ROSSI, alors que cette organisation intègre dans son action tous les résistants traînés devant les tribunaux, comme en attestent les communiqués publiés par *France d'abord.* Il y a là pour le moins manifestation de différences d'approche de cette affaire au sein de la mouvance communiste, entre différentes instances de direction. Elles infirment une appréhension exclusivement monolithique de celle-ci et permetent de s'interroger sur les rapports entre ces différences et les fractures qui se manifesteront au grand jour quelques mois plus tard en pleine crise titiste, en 1950 lors de la préparation du XIIe congrès du PCF, avec un Comité central épuré par le secrétariat, enfin en 1952 avec l' " affaire MARTY-TILLON ".

Pour ce qui est du journal *Le Monde*, il consacre trois chroniques au procès (annexe n°80). La première, le 11 mars est incluse dans une rubrique " Drames de Résistance ", qui rapporte aussi l'arrestation, pour destruction par explosif de la maison d'un ancien milicien en mai 1945, de l'ancien maire de Notre-Dame-des-Millières (Savoie), ce qui suscite la protestation conjointe des anciens de l'AS et des FTP. En ce qui concerne le procès de Dijon, la présentation fait l'objet d'une erreur surprenante de la part du quotidien de la rue des Italiens, faisant du *bataillon Saint-Rémy* un " maquis FTP ", ce qui dut étonner en Bourgogne, où l'anticommunisme quasiment viscéral de *MARIUS* était bien connu. Pour le reste, le journal fait preuve d'une certaine prudence, rappelant les

vertu de la loi du droit d'auteur.

principaux faits d'armes du principal accusé, soulignant la " grande complexité " de l'affaire, ne retenant de la déposition de Claude ROCHAT que la référence livresque au " Roi des montagnes " d'Edmond About pour identifier ce que fut le personnage de *MARIUS.* Dans sa correspondance du 11, publiée le lendemain, le correspondant particulier du journal poursuit sur le même mode, privilégie le conditionnel, pour les arguments de l'accusation comme pour ceux de la défense et constate la difficulté " de se faire une opinion exactesur les faits reprochés ". L'édition du 13 mars fait état du verdict, expliquant que celui-ci " ne faisait guère de doute ", dès lors que le Commissaire du gouvernement était intervenu dans le sens de la clémence.

La presse régionale consacre pour sa part d'importantes rubriques à ce procès, révélant et organisant un écho de masse à l'événement. S'ils restent généralement plus prudents sur les niveaux de responsabilités ou d'innocence des prévenus, les journaux locaux sont par contre très prolixes en détails de toute nature, liste d'objets volés, circonstances des exécutions, manifestant en la circonstance un certain voyeurisme. Ils citent tous de larges extraits de la déposition de Claude ROCHAT, seule à se dégager de la gangue des faits, pour s'élever vers une analyse de ce que fut la " dissidence " de *MARIUS.*

Ce procès, clos par un verdict de 12 acquittements comprenant les deux principaux accusés, et deux suppléments d'enquête, présente quelques caractéristiques qui vont au-delà de la personnalité des accusés et de la relative banalité des faits.

Il intervient fort tard, quatre ans après les faits, moins d'un an après la loi d'amnistie du 16 août 1947 et surtout, pour les Dijonnais, quelques semaines après le procès, devant le même tribunal militaire, mais avec un autre commissaire du gouvernement, du général allemand HIPP commandant sous l'occupation l'école des aspirants de la caserne Junot. Ceux-ci participèrent à de dévastatrices expéditions dans le Morvan et du colonel HULF, chef du SD à Dijon. Condamnés à mort par contumace en 1947, les deux hommes, retrouvés, sont jugés à nouveau en janvier 1948 devant le tribunal militaire et, à la surprise d'une large fraction de l'opinion locale, acquittés. C'est dire que, quels que soient les doutes sur la matérialité des faits jugés, le procès de résistants, malgré leurs erreurs ou déviations, apparaît comme décalé et disproportionné. C'est ce qu'exprime 35 ans plus tard dans une note transmise aux AD de Saône-et-Loire Claude ROCHAT, principal témoin à charge. Il intègre l'affaire dans le contexte " difficile " de 1948, estime qu'elle n'a à ce moment-là " plus de sens " et que, alors que ***" la Résistance n'était plus en odeur de sainteté, […] elle était à juste raison très sensible à toute action dirigée contre un de ses membres […] mieux valait passer l'éponge "***. Cette analyse, en forme d'autocritique, met en vis-à-vis la volonté de régler les comptes de 1944 qui le motiva en 1948, négligeant ainsi la modification du problème par le temps et le changement de contexte politique et sa perception plus large des choses, avec le recul du temps.

Une autre caractéristique de ce procès est la disproportion entre le nombre des inculpés, des affaires en cause, du poids même (50 kg) des dossiers, et le faible nombre des témoins, six, dont deux supérieurs hiérarchiques des inculpés, Claude ROCHAT–*GUILLAUME* et le capitaine de gendarmerie GUIGUET, qui sous le pseudonyme de *CONDE* était l'adjoint du capitaine *VIC*, à la tête du secteur du

vertu de la loi du droit d'auteur.

Louhannais, ce qui signifie que seules quatre personnes déposèrent au nom des victimes. Les témoignages d'habitants de la région où se déroulèrent les événements ou d'anciens maquisards font état de la crainte récurrente que suscitait *MARIUS* pour expliquer cette abstention.

Une donnée décisive dans la marche vers l'acquittement fut le comportement du Colonel ROY, nouveau commissaire du gouvernement. A la référence du président du tribunal à l'acte d'accusation, il réplique, devant un prétoire " stupéfait " [671] : ***" Je ne me reconnais pas la paternité de la clôture de la procédure et de son règlement tel qu'il a été soumis au tribunal militaire. La plume est serve et la parole est libre "*** [672] . Ceci annonce un réquisitoire que tous les journaux présentent comme une véritable plaidoirie, où il met en doute les affirmations de l'accusation, estime que les faits sont " couverts par l'autorité légale d'Alger " et qu'enfin il conclut en affirmant solennellement que 1948 doit être " une année de miséricorde, de pardon ". Après un tel réquisitoire, les dix défenseurs des inculpés n'eurent alors pas grande difficulté à arracher l'acquittement.

Ainsi semblait s'achever une affaire qui connectait à la fois des données importantes du fait résistant et la conjoncture difficile de la première année de guerre froide. Mais les démêlés de François FLAMAND avec la justice n'étaient pas achevés. En effet, les deux suppléments d'enquête ordonnés par le Tribunal de Dijon concernait les deux maquisards ayant exécuté Lucienne ANDRE : en 1950, l'un des deux hommes, faisant volte face, reconnaît qu'il a menti et implique son chef dans la décision d'abattre la petite postière. Une ultime page s'ouvre de l'affaire *MARIUS.*

7-Le procès de Lyon, fin de l'affaire *MARIUS*

C'est devant le Tribunal militaire de Lyon que François FLAMAND comparaît, seul cette fois, en mai 1950, pour l'exécution de Lucienne ANDRE. L'écho de cet épisode est alors très faible. L'inculpé est condamné à 5 ans de réclusion, la suspension de la peine et l'élargissement du condamné étant immédiatement prononcés par le général PFISTER, commandant la 7e Région militaire. Pour celui qui fut, à échelle réduite, un seigneur de la guerre, commence le temps de l'organisation et de la protection de sa mémoire de ce qu'il fut.

8-Une mémoire crispée, volontiers agressive

Ce qui surprend d'emblée dans ce qu'était François FLAMAND avant son récent décès est qu'il apparaissait tel qu'il devait être il y a cinquante ans, carré, volontiers brutal dans ses propos, ne manifestant, contrairement à la majorité des acteurs survivants, pas le moindre souci de réévaluer, à la lumière des séquences politiques, des événements vieux d'un demi-siècle.

Il se percevait comme il se perçut dans le passé, victime de persécutions, lui-même

[671] Claude ROCHAT entretien cité.

[672] ***Cité par Le Progrès, éd. du 12 mars 1948.***

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

utilisant fréquemment le terme de " complot " [673] , où contexte judiciaire, règlements de compte du passé et problèmes conjugaux interviennent dans une grande confusion. Cette conviction, quasiment obsessionnelle, que tout le monde lui en veut s'alimente des confrontations politiques étant intervenues dans l'action résistante comme dans la période suivante. Le nœud de cet aspect est son anticommunisme absolu, se manifestant aujourd'hui encore par l'usage d'un vocabulaire hérité de la guerre froide, le vocable de " coco " ou " communard " s'appliquant de façon très extensive. Son agressivité s'exerce particulièrement à l'égard de Claude ROCHAT qui, bien que relevant de l'AS est assimilé aux " cocos ", du fait des liens qu'il établit après la guerre avec WALDECK ROCHET et du compagnonnage qu'il instaura avec le PCF. Mais cette agressivité s'explique surtout par l'héritage des temps du combat libérateur et du procès de 1948. Ainsi, François FLAMAND se perçoit comme un paria, calomnié par les historiens dont il considère, non sans raison parfois, qu'ils l'ont fort maltraité dans leurs écrits [674] , mal représenté dans les organisations d'anciens résistants. De ce fait, s'il appartient à l'Association des CVR, où son conservatisme politique trouve un terrain favorable, son attachement et son investissement personnel vont surtout à l'Amicale des Anciens de son maquis. Sa volonté tient plus à la défense d'une image selon lui déformée de l'histoire de cette unité que d'une volonté de transmission mémorielle. Indifférent aux nouvelles donnes politiques, convaincu et, d'une certaine façon, ravi d'être resté celui qui effraie, certain, non sans raisons, d'avoir fait son travail de patriote n'ayant de cesse de " foutre les Boches dehors ", il constitue une figure désormais rare d'homme ayant traversé les temps difficiles du combat clandestin puis du jugement par ses pairs et, depuis 50 ans, il n'a manifestement rien retranché à ce que furent ses choix, rien effacé de ce que ses supérieurs considérèrent comme des rodomontades, rien regretté d'actes explicables dans un contexte de guerre de maquis mais méritant une approche plus mesurée lorsqu'ils deviennent objet d'histoire.

9-Une affaire touchant à des aspects décisifs de l'histoire de la guerre de maquis

Les chefs d'accusation qui firent l'objet du procès de Dijon ne concernent en rien la réalité résistante du chef comme des hommes du maquis *MARIUS.* L'efficacité de son action, en particulier dans l'application du Plan vert sur l'axe majeur reliant la France et l'Italie du Nord, la possibilité avérée d'actions communes avec d'autres maquis, y compris FTP, l'intégration sans problème particulier d'hommes du bataillon au 2e BCP, constitué en quasi totalité de résistants bressans, à l'exception d'un groupe du maquis FTP *SERGE* venu du Morvan, l'attestent.

Ce qui est en cause est d'une part la relation aux échelons hiérarchiques supérieurs, d'autre part la nature des liens avec la population, à partir du moment où l'espace

[673] Tapuscrit, p133.

[674] C'est notamment le cas dans André JEANNET et Marie Hélène VELU, *L'occupation et la Résistance en Saône-et-Loire,* chez les auteurs, Mâcon, 1991. Cet ouvrage restitue sans la moindre distance la thèse des accusateurs de *MARIUS.*

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

territorial du maquis, quasiment libéré, exige de ce dernier d'y établir des formes provisoires d'autorité et où l'importance numérique des hommes ralliés au combat pose de lourds problèmes de logistique.

Nous avons observé que l'insubordination, perçue comme une véritable dissidence par rapport aux chefs du secteur du Louhannais et à la direction départementale de l'AS, avait constitué le socle de la déposition à charge de Claude ROCHAT à Dijon. L'émergence de ce que l'on peut appeler un " seigneur de la guerre " s'explique par des facteurs objectifs comme par les dimensions subjectives des relations de *MARIUS* avec ses supérieurs. Des données géographiques et culturelles constituent une difficulté certaine pour un Etat-major situé aux confins du Charolais et du Chalonnais. Plus que la distance, c'est la Saône qui opère. Barrière naturelle, sa traversée pose problème, tant la surveillance des ponts y est facile pour l'occupant, dès qu'il occupe la totalité du département. Mais c'est aussi une barrière qui opère dans les consciences, les gens de la rive droite de la rivière affectant un certain mépris pour les Bressans, ceux-ci tendant à réagir en se refermant sur eux-mêmes. Bien que ni FLAMAND ni ROCHAT ne soient originaires du département, il ne fait guère de doute que cette dimension a pu contribuer pour une part, fut-elle mince, dans la crispation de la politique du dissident dont les hommes étaient en majorité originaires des lieux. Enfin, la nature même de l'autorité exercée par les supérieurs de *MARIUS* permet de saisir comment et pourquoi celui-ci s'en délesta, pour mener une politique autonome. Claude ROCHAT utilise pour identifier les liens l'unissant aux chefs de maquis et de groupes francs, une métaphore féodale, lui étant le " roi ", ses subordonnés au sein de l'AS, ses "grands vassaux ". La fidélité de ces derniers tenait à sa capacité à leur assurer armement, financement, ravitaillement et qu'à l'inverse ils en aient besoin. Or il apparaît clairement que c'est à partir du grand parachutage de juin 1944 que *MARIUS* s'émancipe de la tutelle départementale. Désormais solidement doté en armement, capable d'accueillir tous les jeunes qui " montent au maquis ", quadruplant ainsi ses effectifs, il put alors rompre tout lien par rapport à des structures départementales dont il n'avait plus besoin. En filigrane, cette situation confirme donc l'analyse de Claude ROCHAT sur la nature des liens hiérarchiques au sein de l'AS. Pour ce qui est de *MARIUS* s'ajouta, de son propre aveu, comme du témoignage de nombreux témoins, le sentiment d'être seul maître à bord. Gonflé d'orgueil, sûr de sa force, il put mettre en place un système de pouvoir échappant à toute tutelle.

A l'égard de la population, *MARIUS* est confronté aux mêmes problèmes que tous les chefs de maquis. Il se retrouve de fait, au cours de l'été 1944, dans l'obligation de contrôler un territoire, alors que la pratique de la guérilla n'avait pas spécialement préparé à cette tâche, étant données la faiblesse des effectifs et surtout la mobilité géographique des groupes. Les deux problèmes majeurs sont le ravitaillement et la sécurité. Le premier problème fut, on l'a vu, traité par *MARIUS* d'une façon qui diffère peu des autres zones libérées du département. Il combine les détournements de marchandises destinées à l'occupant, les réquisitions sur le dos des collaborateurs ou praticiens du marché noir et la mise sous tutelle des fonctionnaires de Vichy acceptant de passer sous l'autorité du maquis. Par contre, la façon dont *MARIUS* instaura son ordre sur la population, dans un contexte peu différent, tranche nettement avec la pratique de *GUILLAUME,* dans la zone

vertu de la loi du droit d'auteur.

contrôlée par le maquis de Cruzille. Même si ce dernier ne put éviter des erreurs, il tint à assurer le mieux possible des rapports de confiance avec les populations. Deux occurrences en sont la manifestation : celle où, au moment de la moisson, il envoie une partie de ses hommes participer auprès des paysans à un travail rendu difficile par les circonstances de la guerre ; et celle où il renvoie des brigades de gendarmerie montées au maquis, dont il estime que leur action sera plus efficace à leur poste. A cette méthode, *MARIUS* oppose une mise sous surveillance plutôt brutale de la population, estimant que la seule façon de réduire les dénonciateurs potentiels à l'inactivité était de faire exemple sans pitié pour ceux qui étaient suspectés de collaboration. Les traces mémorielles, même si elles sont comme on l'a vu, partiellement phantasmées, manifestent que l'objectif fut de toute évidence atteint.

Cette différence tient à coup sûr à l'appréhension des autres que l'on retrouve chez chacun des deux hommes. A l'optimisme philosophique, nourri de référence révolutionnaire de *GUILLAUME* s'oppose chez son subordonné une perception plutôt pessimiste de l'Homme, appuyée sur l'amère expérience de la défaite, nourrie d'une forte agressivité envers les composantes non gaullistes de la Résistance.

II-ROBERT SERAUT, DE LA RESISTANCE AUX PRISONS DE LA REPUBLIQUE

1-Un jeune communiste résistant

Robert SERAUT naît le 8 juin 1925 à Saint-Jean-des-Vignes, commune maraîchère et ouvrière de la périphérie Nord de Chalon-sur-Saône, avant son rattachement à cette commune en 1956.

Lors de sa scolarité primaire, il eut comme instituteur Jean DAMICHEL, militant communiste. Celui-ci fut la première victime chalonnaise de la barbarie nazie. Muté par l'administration vichyste en juin 1941 à Cressy-sur-Somme [675], arrêté lors des rafles de militants communistes dans les mois suivant le déclenchement de l'opération *Barbarossa,* détenu au Fort de Romainville puis transféré à la prison du Cherche-Midi, il est exécuté au Mont-Valérien le 15 décembre 1941. Il fait partie des nombreuses victimes de la politique du PCF de maintien de ses cadres dans la légalité avant l'attaque de l'URSS et même au-delà.

La guerre intervient alors que Robert SERAUT est apprenti mécanicien dans une maison de transports chalonnaise. Comme beaucoup de jeunes hommes de sa génération, il fuit à bicyclette devant le déferlement des troupes allemandes en juin 1940, pour revenir plus tard, dans ce qui est désormais la zone occupée, à quelques kilomètres de la ligne de démarcation, sur l'axe majeur Paris-Lyon. Son employeur ayant cessé toute activité de transport et lui-même refusant de rester dans un secteur métallurgique travaillant pour l'occupant, il devient apprenti menuisier dans une entreprise de travaux

[675] Contrairement à ce que ce toponyme pourrait suggérer il s'agit bien d'une commune du département, située entre Gueugnon et Bourbon-Lancy.

vertu de la loi du droit d'auteur.

publics. Celle-ci semble un refuge pour militants communistes puisqu'il y côtoie trois membres du PCF, Louis GAUDILLOT, Louis GENOT et Louis BOUVRET. Ceux-ci ont tôt fait d'organiser SERAUT et lui confient [676] comme tâches politiques " de simples distributions de tracts et des inscriptions sur les murs ". Arrêté le 18 juillet 1941, écroué et interrogé à Chalon, il est transféré à Dijon où il comparaît le 20 août 1941 devant la Cour spéciale qui le condamne à cinq ans de liberté surveillée, considérant que, vu son jeune âge, il a agi " sans discernement ". Dès son retour, il reprend une activité militante. Ce dont fait état le récit qu'il a rédigé pour informer ceux qui prendront sa défense en 1948 est tout à fait révélateur des réalités et de la politique du PCF en 1942. En effet, s'il parvient à constituer un groupe conséquent de jeunes, membres des JC, il n'indique comme communistes " passés au premier groupe FTP de cette époque " que GAUDILLOT, BOUVRET et GRILLE qui est son responsable direct aux JC. C'est bien avec une grande parcimonie que le PC engage des militants, en 1942, dans la Résistance active et particulièrement dans les FTP naissants.

Inquiété par la police à la suite de l'arrestation d'un de ses " jeunes camarades " le 28 avril 1942, il est envoyé par GRILLE en zone libre, à Saint-Gengoux-le-National, au pied de la Côte chalonnaise, travailler dans une scierie dont le patron est communiste. Le 20 mai, il est convoqué, muni d'un sauf-conduit, à un rendez-vous à Paris avec un dirigeant de la JC pour le 1er juin. Après s'être teint les cheveux en brun (il est naturellement d'un roux peu discret), c'est à bicyclette qu'il franchit en sens inverse la ligne de démarcation et pédale jusqu'à Montereau où il prend le train pour Paris. Il reçoit la consigne de se rendre dans un maquis de Côte d'Or, à Channey, commune de 80 habitants près de Laignes, le chef-lieu de canton.

2-Un maquisard peu actif

Il s'agit d'un maquis fort singulier d'ailleurs, puisqu'il le qualifie dans un récit de 1948 de " soit-disant groupe FTPF ", qu'il y rencontre un Hongrois, que ce groupe n'a " aucune activité ". De telles caractéristiques correspondent point pour point à ces structures où l'appareil du PC plaçait des cadres en réserve. La façade de cette structure est une exploitation de charbon de bois, sise à Channey. Le chef en est *MAX* , c'est-à-dire Max NEVERS, ancien responsable du FN de l'Yonne, muté en Côte d'Or.

Selon R.SERAUT, se passent trois mois " sans aucune activité, ni politique ni militaire ", son chef affirmant être coupé de sa direction parisienne. Après plusieurs péripéties, le groupe reprend une activité de propagande et d'action, avec un matériel arrivant en gare de Laignes, pris en charge par SERAUT, sous le pseudonyme de *LERRAT* ou *LARAIT*. Lors d'une de ces opérations de récupération, le 18 octobre 1942, SERAUT est intrigué par l'attitude d'un employé et, comprenant qu'une souricière policière l'attend, parvient à s'enfuir et à rejoindre son maquis. De là, accompagné de son chef, il gagne l'Yonne où résident les parents de ce dernier.

3-Prisonnier, déporté

[676] Entretien 6 décembre 1996.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Au bout de 11 jours de traque policière, SERAUT est finalement arrêté, conduit à la prison d'Auxerre où il subit des interrogatoires musclés. Transféré le 31 octobre à Dijon, interrogé le 6 novembre par le Juge d'Instruction de Chalon-sur-Saône qui avait quelques mois plus tôt lancé dans la presse de Saône-et-Loire un appel à la délation pour SERAUT et GRILLE, avec photographie à l'appui (voir annexe N°66), puis par le tristement célèbre commissaire MARSAC, il est finalement remis aux autorités allemandes le 9 novembre. Alors ce garçon de 17 ans doit affronter interrogatoires, cohabitation en cellule avec un " mouton " et confrontation avec son ancien chef départemental. Il rencontre Aimé SPITZ, ancien journaliste, arrêté lors d'un passage de la ligne de démarcation au cours d'une mission de renseignement et qui vécut toutes les étapes suivies par Robert SERAUT jusqu'à sa libération, ce qui lui permettra de témoigner en sa faveur. Le 15 juin 1943, SERAUT est transféré au Fort de Romainville, puis, le 14 juillet, déporté au camp du Struthof où il découvre l'univers concentrationnaire. Le 4 septembre 1944, le camp est évacué, devant l'avance des armées libératrices. C'est alors le transfert à Dachau, puis, 8 jours plus tard, au commando d'Allach, à 11 km de camp principal. En novembre, il est muté au camp de Blaibach et le 25 avril 1945, c'est l'évacuation, les survivants précipités sur des routes encore enneigées du Tyrol autrichien. Avec six camarades, il parvient à échapper à l'attention des SS et, rebroussant chemin, vient à la rencontre des unités de la Ière Armée française. C'est finalement le 15 mai 1945 qu'il retrouve ses parents, restés sans nouvelles de lui depuis 30 mois.

4-A nouveau militant

Dès son retour, Robert SERAUT se plonge dans une activité politique intense. Comme beaucoup de déportés, il est utilisé par de nombreuses organisations contrôlées par le PCF. En effet, non content de reprendre ses activités au sein du parti, il adhère à l'UJRF et y exerce les fonctions de secrétaire de la section chalonnaise, au SPF, à l'ARAC, à la CGT, aux amis de France-URSS, à l'association des déportés politiques dont il est membre du jury d'honneur, enfin au mouvement de la Renaissance française. Son cas est significatif d'une double volonté du PCF de mettre en avant les déportés survivants, jouant ainsi sur leur image de martyrs, et de multiplier la présence de militants dans les organisations ouvertes aux non communistes. Si le premier aspect n'est pas sans poser des problèmes aux cadres résistants non-déportés (ce fut le cas d'ASMUS, secrétaire fédéral de Côte d'Or), le second permet de s'interroger sur la capacité du PCF de faire des organisations périphériques de véritables points d'appui pour une mise sous contrôle de l'opinion. La démultiplication des appartenances comme celles de SERAUT, et donc des tâches afférentes, ne permettait pas d'aller bien au-delà d'un contrôle bureaucratique des organisations en question. Si celui-ci permettait d'exercer une police politique interne, il ne pouvait à l'égard de l'extérieur que donner, au-delà de l'espace politique des militants, une image désastreuse du PCF et expliquer l'éloignement de tant de ceux qui furent de proches compagnons au temps de la Résistance ou des premiers temps de la Libération et s'engagèrent dans des organisations ou mouvements comme le FN, les FTP et l'UFF.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

5-Face à la justice

Dès juin 1945, une première enquête est diligentée contre lui pour dénonciation. Au bout d'un mois d'investigations, l'affaire est close.

Au cours de l'été 1945, R. SERAUT se souvient avoir eu plusieurs " altercations avec la police ". Dans son récit de 1948, il indique qu'alors, il ***" transporte un nombre considérable d'explosifs et munitions de tout genre, qui peut-être sont des restes de distributions effectuées par moi avant ma fuite de 1942 ; c'est mon devoir de les reprendre, car j'en suis seul responsable depuis la mort de mon regretté chef de groupe dans la résistance. J'en utilise quelques-unes encore valables, pour diverses attractions de nuit ; j'en suis d'ailleurs soupçonné, sans preuves "***. Les " attractions " en questions sont en fait [677] des attentats de faible dangerosité devant des habitations de collaborateurs réels ou supposés. Ce dont fait ici état R. SERAUT relève d'une situation très fréquente au cours de l'été 1945. Si ces actes, le plus souvent perpétrés par de jeunes résistants, contribuent à créer un climat délétère, ils sont surtout la manifestation d'un vide politique et d'une épuration lente et partielle qui les amènent à ce qui relève dans la plupart des cas d'enfantillages. Il n'empêche que ceci les constitue en individus dangereux pour tous ceux qui souhaitent un retour rapide à l'ordre, PCF compris.

Le 28 novembre 1945, il est à nouveau convoqué par la justice, à Dijon cette fois, à nouveau pour dénonciation. Assuré par NICOLAS, secrétaire de la section chalonnaise du PCF que son parti le défendra et qu'il n'a rien à craindre, il s'y rend sans grande inquiétude. Or, il est sur le champ inculpé et écroué. Après une instruction rapide, il passe devant la Cour de Justice de Dijon le 4 janvier 1946, rassuré par son avocat qui lui promet l'acquittement.

C'est dire son effroi lorsqu'il entend le Procureur GARNIER qui siégea au Parquet de Besançon pendant l'occupation, demander la peine de mort pour trahison, allant jusqu'à avancer l'hypothèse qu'il ait adhéré à la LVF. L'absence de toute forme de preuve comme la jeunesse de l'accusé expliquent que loin de suivre le Commissaire du gouvernement, les jurés de la Cour de justice le condamnent à 3 ans de prison, dégradation nationale et confiscation de ses biens, peine allégée mais cependant effarante pour SERAUT.

Il purge le début de sa peine à Besançon, avant d'être ramené à Chalon où une nouvelle instruction est ouverte contre lui, cette fois pour attentats contre des collaborateurs. Comparaissant en correctionnelle pour ce chef d'inculpation, il est condamné à 1500 francs d'amende, en juillet 1946. Ainsi, il est emprisonné pour dénonciation et collaboration, puis pour attentat contre des collaborateurs…

6-Une défense tardive, venue d'ailleurs

Dès 1946, Robert SERAUT entame toute une série de démarches pour mettre en lumière les réalités d'un système policier et judiciaire dont il s'estime victime, de 1942 à 1945. Le 4 mai, il écrit au Président de la Chambre des Députés, le 18 au ministre de l'Intérieur et à

[677] Robert SERAUT entretien cité.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Maurice THOREZ. Ces démarches aboutissent partiellement puisque le 14 août, il bénéficie d'une remise de peine de trois mois. C'est de Paris que vient pour lui un premier soutien qui se révéla décisif. Son compagnon de cellule et de déportation Aimé SPITZ ayant perdu sa trace depuis sa mutation au camp d'Allach a découvert son incarcération après de longues recherche pour le retrouver. C'est par l'intermédiaire du service juridique du Secours Populaire qu'il peut contacter SERAUT. Il peut alors témoigner, de la date de leur rencontre à la prison de Dijon en novembre 1942 à leur séparation à Dachau en octobre 1944, du comportement impeccable de SERAUT. Dans un récit envoyé à Robert SIMON, responsable icaunais du Comité pour la libération des patriotes emprisonnés (CLPE), il écrit le 5 novembre 1948 qu'au cours de sa détention à Dijon, partageant sa cellule, il a pu " l'étudier " pour se " rendre compte que ce jeune garçon était un véritable patriote ", que pendant les longs mois de déportation au camp du Struthof, ***" son attitude… a été digne et celle d'un véritable patriote. Il n'a jamais demandé aucune faveur aux gardiens allemands ni aux SS ".***

L'intervention d'Aimé SPITZ se conjugue avec celle du CLPE d'Auxerre alors fortement engagé dans la campagne en faveur de PHILIPPOT. SIMON est mis au courant de la situation de SERAUT par Eugène MARLOT, grande figure résistante de la Côte-d'Or, dirigeant départemental de la SFIO qui, à l'instar de SPITZ, a été le compagnon de SERAUT au Struthof. Cette occurrence peut surprendre, si l'on tient compte du contexte de 1948 et de l'extrême tension qui oppose le PC et la SFIO, d'autant plus qu'à ce moment-là, Robert SIMON passe pour être un des plus brutaux pourfendeurs de la politique de troisième force. Il semble que SIMON et MARLOT se soient connus avant la guerre à la *Bataille socialiste* et que de toute façon la fraternité soudant les anciens déportés comme le sentiment quasi paternel que pouvaient ressentir des hommes comme SPITZ ou MARLOT pour un garçon ayant l'âge de leurs enfants permettaient de dépasser les contingences politiques du moment.

A mi-peine, en août 1946, il bénéficie d'une remise de trois mois. En mars 1948, il est remis en liberté conditionnelle jusqu'en août, date de fin de peine. Malgré les nombreux témoignages venus de déportés notoires confirmés en 1981 (annexe n°81) , il a donc accompli la plus grande partie de cette peine, malgré les faiblesses du dossier d'accusation.

Les histoires de François FLAMAND et Robert SERAUT sont manifestement très différentes, de 1941 à 1945. Elles se rencontrent après la guerre en ce sens que tous deux sont victimes de ce qui apparaît en ces occurrences comme une forme d'acharnement contre des résistants, pour des faits remontant au maquis. D'autres en sont victimes, pour des circonstances cette fois liées aux événements ayant suivi la Libération.

CHAPITRE 3 : DES RESISTANTS JUGES POUR DES FAITS POSTERIEURS A LA LIBERATION

vertu de la loi du droit d'auteur.

I-ANTOINE BAR-*LE BARBU* , LIEUTENANT FTP, ASSASSIN OU HEROS ?

En 1948, alors qu'il est pour la seconde fois poursuivi par la justice, Antoine BAR-*LE BARBU* fait l'objet d'une campagne de presse nationale, venant principalement des journeaux communistes. Il fait partie de ceux qui sont alors désignés comme " patriotes emprisonnés ", dont les ennuis judiciaires sont le plus souvent liés à des exécutions réalisées au cours de l'été 1944 ou dans les premières semaines suivant la Libération. L'antécédence de son engagement résistant, ses fonctions de chef de compagnie au grand maquis *Valmy*, celui des mineurs de Montceau-les-Mines, la véritable légende, noire ou glorieuse selon les interlocuteurs, qui l'entoure encore aujourd'hui, en font une figure originale.

1-Mineur devenu maquisard

Il est né en 1899 au sein de ce milieu de paysans mineurs du bassin houiller de Blanzy-Montceau-les-Mines fortement marqué par des affrontements brutaux avec la Compagnie des Mines. Engagé volontaire à la fin du premier conflit mondial, il sert dans l'artillerie lourde et participe à l'occupation de la Rhénanie. A son retour, il reprend le chemin de la mine, adhère à la CGTU et au PCF, noue de solides liens d'amitié avec Antoine TISSIER, de 7 ans son aîné. A la déclaration de guerre, il est affecté spécial.

Dès 1941, il est du petit noyau de militants communistes qui ont traversé sans renoncer la période confuse allant de juin 1940 au 22 juin 1941 et contribue à organiser les FTPF. L'année 1942 est tragique pour le dispositif FTPF du bassin minier, en pleine phase de constitution [678] . Les principaux initiateurs sont victimes de chutes en chaîne, comme Elsof LEROY abattu le 1er juillet par des gendarmes français, Benoît AUBLANC ou Louis DESAUTEL, arrêtés par la police française, livrés aux Allemands, fusillés, Camille VAILLOT interné à Pithiviers, déporté à l'île de Ré. Le 4 juillet, alors qu'il est à son poste au puits des Certeaux, BAR est prévenu par le maître mineur de l'intrusion de gendarmes à sa recherche. Il parvient alors, selon le témoignage de son fils [679] , à fuir à bicyclette. L'histoire locale comme les discours redondants des cérémonies retiennent généralement la thèse qu'il s'est caché dans un calage, au fond de la mine, échappant aux deux gendarmes descendus à sa recherche. Cette divergence trouve probablement sa source dans une opération de diversion de mineurs indiquant une fausse piste aux gendarmes pour permettre à BAR de prendre le large. Pour BAR, c'est la coupure avec tout ce qui constituait sa vie. Pendant plus de deux ans, il vécut sans nouvelle de son épouse, déportée, après avoir été arrêtée au moment où son homme échappait à ses poursuivants. Son fils Aimé, âgé de 12 ans, est emmené à Chalon-sur-Saône et interrogé

[678] L'appartenance à un dispositif comme les FTP, en particulier à ses débuts, ne fut pas toujours perçue clairement. Camille VAILLOT, Louis WALCZACK, Elsof LEROY pour son père en témoignent.

[679] Aimé BAR, entretien 8 avril 1998.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

par des inspecteurs de police français qu'il retrouva non sans surprise après la Libération, chez son grand-père, en train d'effectuer la récupération des armes de guerre. L'enfant est placé pendant un an dans un orphelinat chalonnais, où il retrouve le petit LEROY, fils d'Elsof, âgé de 7 ans, dont la mère est compagne de déportation de madame BAR à Ravensbrück. Alors qu'Antoine BAR venait d'acheter une modeste maison avec l'argent fourni par son travail de mineur et les revenus d'une petite " locaterie " [680] de 3-4 hectares, il est désormais errant, allant de cache en cache. La tentative d'arrestation succède à des jours sombres pour la petite poignée de FTP qui agissent dans le bassin minier. Leur chef Elsof LEROY est tombé le 1er sous les balles de la gendarmerie, GRILLE est abattu, probablement par des membres de l'appareil du PCF [681], enfin W. arrêté, parle, ce qui entraîne d'autres chutes.

Jusqu'à la fin de 1943, BAR quitte la région pour gagner les confins de la Haute-Saône et du Doubs. Les coups qu'il porte, au sein d'unités FTP, comme le sabotage de la centrale électrique de Moûtiers lui valent de voir sa tête mise à prix 25 000 F par le préfet du Doubs, somme doublée après de nouvelles actions. C'est pourquoi il se laisse pousser une longue barbe et adopte ce qui sera désormais le pseudonyme (voir annexe n°82) d'un maquisard à allure de brigand.

Revenu à la fin de 1943, il rejoint le dispositif constitué par Louis BOUSSIN. Ce qui devint après le débarquement le grand maquis *Valmy* [682] n'est encore constitué que de petits groupes de combattants. Au palmarès du " groupe *BARBU* ", figurent une vingtaine de déraillements, le sabotage d'écluses sur le canal du Centre, l'organisation et la réalisation de la libération de la prison franco-allemande de Chalon-sur-Saône [683] du lieutenant Léon ALLAIN-*HECTOR*, opération d'une grande audace, réussie sans la moindre perte et la participation aux batailles d'Uchon et d'Autun pendant l'été 1944. Ce qui reste son plus bel exploit est la " bataille de Génelard " du 22 août 1944, 13 jours avant l'arrivée des unités débarquées en Provence. Génelard est un gros bourg situé au nord de Paray-le-Monial. Sa garnison allemande est choisie comme cible par le maquis AS de Sylla, sous étroit contrôle de l'officier canadien DARTOIS-*MICHEL*, relevant du dispositif installé par le SOE en région charolaise et clunysoise. Alors que les unités de ce maquis s'apprêtent à renoncer, après un journée de combats, le groupe *BARBU* parvient à l'emporter, sans perte, en neutralisant une garnison de 25 hommes. A la réputation d'efficacité née de ces succès, celui qui est désormais connu, souvent craint comme *LE BARBU*, s'ajoute celle d'un chef sans pitié pour ceux de ses hommes qui salissent l'image

[680] Terme local désignant une exploitation agricole en location. Cette pratique était fréquente chez les mineurs.

[681] En convient un homme de l'appareil du PCF après son évasion de camp de prisonnier. Il s'agit de Marcel CHAUVILLE, de Chalon, descendant du général JOUBERT ; il estime nécessaire l'élimination d'hommes trop " fous-fous " et incontrôlables. Cela reste une page trouble de l'histoire du PCF.

[682] Il s'agit d'un puissant référent historique et politique. Pour le 150e anniversaire de la bataille, plusieurs actions symboliques eurent lieu sur le bassin minier.

[683] Cette opération, menée de main de maître, sans coup férir, bénéficia de la complicité, à l'intérieur de la prison, du gardien CLAUSTRE.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

du groupe. C'est à ce titre qu'il en a exécuté un qui se prévalait de son nom pour opérer des pillages à son seul profit.

2-Une sale affaire sur le dos

Antoine BAR est arrêté une première fois en 1945 et déféré devant le Tribunal militaire de Dijon qui prononce un non-lieu. Le 25 février 1948, sur mandat du Juge d'instruction de Charolles, il l'est à nouveau et commence pour lui un périple de 5 mois qui le mène dans les prisons de Mâcon, Besançon, la Santé et Fresnes où il bénéficie en juillet d'une liberté conditionnelle précédant une nouvelle ordonnance de non-lieu. Les trois chefs d'accusation motivant ces deux arrestations portent sur l'exécution d'un collaborateur, en temps de guerre, qu'il revendique au nom des ordres reçus, un prélèvement de 50 000 F le 20 décembre 1944 servant à la solde de ses maquisards non démobilisés ; l'accusation majeure porte sur l'exécution de Jean-Marie TISSIER [684] , le 13 septembre 1944, à son domicile.

L'affaire reste quelque peu mystérieuse et touche à des questions complexes. J.M. TISSIER est avant la guerre mineur et militant syndicaliste. Il se rallie à la politique de Vichy, remplace à la direction du syndicat officiel Marius M. à la suite de son exécution, et accepte de diriger la délégation spéciale de la petite ville de Ciry-le-Noble. Il est membre [685] du " Comité d'initiative " qui participe à la communication aux autorités d'occupation des noms des mineurs manifestant leur opposition à la situation et donc contribue à la lutte contre la Résistance. C'est un ami de jeunesse d'Antoine BAR et de Camille VAILLOT. Il est donc la manifestation de l'éclatement du mouvement ouvrier face au choc de la défaite.

Les témoins à charge, l'épouse de TISSIER et le témoin B. accablent BAR. Ce qu'ils disent des faits est repris dans le rapport de police [686] qui met en vis-à-vis les déclarations de BAR, et par le rapport fait au chef hiérarchique de ce dernier, le colonel *LE DON* chef départemental des FTP de Saône-et-Loire, Zone Sud, par un dénommé *REVEILLE* qui reprend intégralement le récit des deux témoins et emploie étrangement le terme de " camarade " à l'égard de la victime. S'y opposent les dénégations de BAR, formulées à son chef le commandant *CHARLOT* et le témoignage de plusieurs de ses hommes attestant ne pas l'avoir quitté au banquet de l'Ecuyer comme la conviction de ses proches camarades, Antoine TISSIER, Camille VAILLOT après son retour en décembre 1944, Léon ALLAIN-*HECTOR*, lieutenant FTP, ancien militant de la JOC d'avant-guerre. Camille VAILLOT affirme avoir été voir le principal témoin, B., qu'il connaissait, et que ce dernier face à ses questions, avait perdu son assurance et admis qu'" il n'était plus très sûr ". Cette rencontre avait eu lieu chez un beau-frère de TISSIER (époux de la sœur du défunt), lui-même militant communiste. Ce témoin avait par ailleurs reçu, avant sa déposition auprès de la police, la visite d'une délégation de la CGT conduite par Edmond

[684] Ne pas confondre avec Antoine TISSIER (voir supra partie II, chapitre 4).

[685] Témoignage de " Dus " VAILLOT, entretien 2 juillet 1996.

[686] AD21 40M394.

vertu de la loi du droit d'auteur.

MARC l'incitant à charger Antoine BAR. Ces circonstances sont révélatrices de données locales qui mettent en proximité des protagonistes que les événements ont séparés. Ancien camarade de jeunesse de Camille VAILLOT, Jean-Marie TISSIER avait rencontré ce dernier sur le marché de Montceau-les-Mines, au cours de l'été 1942 et s'était fait alors vertement reprocher son ralliement au vichysme et avait été prévenu que cela finirait très mal pour lui. Les drames qui se nouent de l'été 1944 au premiers mois de liberté opposent donc des hommes issus du même monde, celui de la mine, qui se sont côtoyés dans les luttes d'avant-guerre et qui se sont déterminés différemment face au enjeux politiques nés de la défaite et de l'occupation.

Même si les déclarations des témoins à charge l'accablent, un certain nombre de détails plaident en faveur de l'innocence de BAR. La quasi similitude des rapports, de police et interne aux FTP surprend, donne l'impression d'un scénario construit *a posteriori.* Les hésitations du seul témoin à charge, si l'on excepte l'épouse de TISSIER, ayant de plus fait l'objet avant déposition de pressions venues de gens mal disposés à l'égard de ce que représentait BAR, viennent conforter cette hypothèse. Enfin BAR a toujours, jusque là, revendiqué ses actions, y compris les exécutions, le passé vichyste de la victime apparaissant comme donnant un sens à son acte. Quant à son comportement, au cours des semaines suivant la Libération, marqué par une certaine intempérance, il s'explique à la fois par la rupture subjective avec le temps de guerre, commune à beaucoup de maquisards et par l'angoisse qui le taraudait à propos du sort de son épouse. Enfin, l'attitude des responsables syndicalistes comme le peu d'empressement de la direction fédérale du PCF à le soutenir pendant sa détention permettent de penser que des cadres surgis d'un certain néant à la Libération ont intérêt à dévaloriser des figures marquantes comme celle de BAR. L'effacement d'autres personnages majeurs de la résistance locale, en particulier son chef Louis BOUSSIN, les difficultés que d'autres combattants rencontrèrent viennent à l'appui d'une telle hypothèse.

3-Face à la justice

Si l'épisode judiciaire de 1945 n'a pas, vu sa brièveté, laissé grande trace dans les mémoires, celui de 1948 a donné lieu à des actions de soutien, vigoureusement revendiquées aujourd'hui par les acteurs survivants, en particulier Camille VAILLOT.

La défense de BAR prend trois formes. Elle est d'abord le fait d'individus qui viennent lui manifester leur amitié, là où il est. A la prison de Mâcon, il reçoit les manifestations de soutien de résistants locaux. Après son transfert à Besançon, Camille VAILLOT et Léon ALLAIN font le déplacement pour organiser le soutien local. Le relais est pris par la presse communiste qui enchaîne les communiqués. Enfin quelques meetings sont organisés par le comité de soutien qui s'est constitué, débordant largement les organisations influencées par le PCF, puisqu'on y retrouve la SFIO, la CGT-FO, les anciens des FFL. C'est singulièrement à Besançon que le principal meeting a lieu, réunissant 3 000 personnes. Sur le plan national, *France d'abord* relaie ces initiatives, intégrant la campagne pour BAR dans l'action d'ensemble en faveur des " patriotes emprisonnés ". Prévaut aujourd'hui le sentiment que dans cette affaire, l'appareil du PCF ne s'est pas particulièrement activé, et que pour lui BAR faisait partie de gens peu défendables. BAR lui-même en conçoit de l'amertume et fait dès lors partie de ces militants d'avant-guerre et

vertu de la loi du droit d'auteur.

du maquis qui restent en marge du dispositif communiste. Louis WALCZAK comme Camille VAILLOT convergent pour témoigner de son amertume et de son isolement délibéré à l'égard de l'appareil du PCF, après 1948. Seuls restèrent les liens d'amitié avec quelques-uns, proscrits comme Antoine TISSIER, hommes en marge comme Louis WALCZAK ou esprits indépendants comme Camille VAILLOT.

4-" Il n'y a pas assez eu de *BARBU* "

Cette phrase revient comme un *leitmotiv* chez beaucoup de résistants de la région de Montceau-les-Mines comme Camille VAILLOT, Louis WALCZAK, Roger JOLY, ou chez la génération des fils comme chez Aimé BAR ou le fils d'Antoine TISSIER [687] . Si elle constitue certes un hommage à la forme de combat résistant incarnée par BAR, elle est en elle-même un véritable énoncé politique. Elle est l'expression imagée de toute une conception politique fortement représentée dans le bassin minier, nourrie d'attirance pour l'affrontement radical avec l'ordre établi. Il n'est d'ailleurs pas surprenant que ces militants, relativement en marge de 1945 à l'automne 1948, prirent une part importante dans les affrontements brutaux des grèves de mineurs. Antoine BAR et son fils y participèrent non sans jubilation et un homme comme Léon ALLAIN-*HECTOR,* pourtant installé comme commerçant, n'hésita pas à rejoindre ses anciens copains de maquis. Dans cette mesure, Antoine BAR constitue une figure archétypale du monde de la mine et d'une forme de communisme fort éloignée des logiques parlementaires et étatiques.

II-TRAVAUX FORCES POUR DES HOLD-UP

Parmi les nombreux procès qui concernent des résistants de Bourgogne, celui de Théodore PLONKA, cité devant les Assises de Chalon-sur-Saône en octobre 1945, a ceci de particulier qu'il concerne un authentique résistant, jugé pour des faits délictueux s'étant déroulés après la guerre, au cours de l'été de 1945. Les seules sources disponibles concernant cette douloureuse affaire sont l'historique de son passé résistant, rédigé par PLONKA (annexe n°83) et certifié conforme par Joseph SPIEWAK, officier de détail et liquidateur du 9e bataillon de Saône-et-Loire (il s'agit de l'unité polonaise du régiment FTP *Valmy*, principalement constitué de mineurs de Montceau-les-Mines et commandé par l'un des leurs, Louis BOUSSIN-*CHARLOT*), les échos de presse du procès de 1945 et le témoignage actuel, livré avec beaucoup de réticences par PLONKA, éclairé par celui de quelques-uns de ses compagnons de combat.

1-Polonais de France, maquisard

Théodore PLONKA est né en France, en 1921, de parents mineurs polonais. De nationalité française, il se considère alors [688] comme " Polonais de France ", ce qui signifie que s'il garde des liens forts avec son pays, sa langue, ses compatriotes polonais, il se

[687] Aimé BAR et Roger TISSIER Entretien 4 juin 1998.

[688] Théodore PLONKA, entretien 23 décembre 1994.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

sent pleinement citoyen de France. Après l'école primaire, il rompt avec la continuité générationnelle des familles de mineurs pour faire un apprentissage de boulanger.

Son récit commence avec son engagement dans l'armée d'armistice en mai 1941, sa mise en permission renouvelable le 30 novembre 1942 et le début de ses actions résistantes. Ce qu'il en dit, pour la période où il garde un couverture légale, comme ouvrier boulanger, soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses sur les données de cette action.

Les " nous " mal défini qu'il utilise pour désigner " le groupe de jeunes gens venant de la ville et des alentours " ne nous renseigne pas sur le dispositif initial autour duquel ce " groupe " a pu se constituer. Or, l'histoire de la Résistance montre qu'il n'y eut pas de génération spontanée, qu'il y eut toujours à l'origine un cadre organisationnel, un réseau d'individus constituant un noyau attractif et structurant. Les liaisons existant avec " Paris ", via l'agent de liaison *CATHERINE,* qui " apporte des ordres nouveaux, de l'argent… ", le fait d'envoyer " des armes à Paris ", enfin les liens établis avec les FTP du maquis *Valmy* permettent d'affirmer que ces jeunes Polonais ou Français d'origine polonaise comme PLONKA sont en fait pris en main par les structures clandestines du PC polonais directement lié aux appareils étatiques soviétiques. PLONKA est donc au cœur de cette réalité complexe qui voit se rencontrer un authentique soulèvement de masse contre l'occupant nazi, exprimant de fortes réalités nationales, et le travail de structures au service des intérêts géopolitiques de l'Etat soviétique. Tout comme il serait naïf et idéaliste de nier cette dernière réalité, ne pas prendre en compte la première reviendrait à tomber dans une approche strictement étatique, stérilisante du fait résistant. Serait alors effacée ou négligée la riche et chaleureuse réalité des processus politiques locaux, qui virent des femmes et des hommes, décidés à en découdre avec l'occupant, se rallier sans barguigner à ce qui existait.

De sa période maquisarde, l'événement qui constitue probablement un élément déterminant dans ses dérives de l'été 1945 est constitué par la libération d'Autun, véritable bataille mettant aux prises d'un côté plusieurs milliers de soldats de la *Wehrmacht* encore très opérationnels, refluant vers le nord-est pour éviter d'être pris en tenaille et de l'autre plusieurs centaines de maquisards du régiment *Valmy*, les avant-gardes de la colonne SCHNEIDER ou Groupement mobile du Sud-Ouest, enfin les chars du 2e régiment de Dragons. L'attaque de la ville par les maquis, à l'aube du 8 septembre, pour des raisons encore mal élucidées, transforma les premières heures de la bataille en lourd échec pour les résistants locaux. S'il s'épanche peu dans son récit sur le massacre de 28 maquisards pris par les troupes hitlériennes, Théodore PLONKA témoigne aujourd'hui du véritable traumatisme que fut pour lui leur découverte, alors qu'" avant l'heure H, (il) avai(t) encore discuté avec eux ". Il revécut ces scènes terribles puisque, chargé du " service social pour aider les familles des combattants " du régiment, il fut amené à contacter les familles des victimes.

Il ressort du récit de ses pérégrinations, de la Libération à son affectation en janvier 1945 à un régiment de la 1ère Armée, ce qui fut le sort de beaucoup d'unités FFI en cours d'intégration, c'est-à-dire une succession de multiples cantonnements, où les séances de formation et d'entraînement étaient bien en peine de satisfaire de jeunes combattants ayant signé un engagement pour la durée de la guerre et pour la plupart décidés à en

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

découdre avec l'ennemi. Même s'il s'étend peu aujourd'hui sur ces épisodes médiocres, il apparaît au cours de l'entretien qu'il n'y eut pas pour lui continuité entre le temps du combat résistant et le temps de l'intégration à l'armée.

2-Les dérapages de l'été 1945

Ces situations, tout particulièrement ce que le général de LATTRE désigna comme " la grosse affaire d'Autun ", constituent probablement un substrat de révolte éclairant ses actes de l'été 1945. Rentré dans ses foyers début mai 1945, il constitue avec onze autres personnes, dont un survivant de Dachau, et d'autres résistants une bande qui se livre, de juin à août, à 9 attaques à mains armées contre des familles suspectées d'avoir pactisé avec les Allemands ou pratiqué le marché noir. Ces hold-ups, s'ils ne font couler aucune goutte de sang, se soldent par des " prélèvements " sur les biens des victimes. Les acteurs ne cherchant pas spécialement à protéger leur anonymat sont rapidement identifiés et arrêtés. L'affaire est promptement instruite et jugée puisque dès octobre 1945 le procès en Assises s'ouvre à Chalon-sur-Saône. Les peines, issues d'un jury populaire, très proches des réquisitions du parquet, sont particulièrement lourdes. PLONKA et l'un de ses acolytes, ancien déporté à Dachau, considérés comme les éléments moteurs du groupe sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité, les autres peines s'échelonnent de 20 ans de travaux forcés à un an de réclusion, deux membres du groupe sont acquittés. A noter que la seule femme du groupe n'a en rien bénéficié de l'indulgence du jury puisqu'elle est condamnée à 10 ans de travaux forcés [689] .

Théodore PLONKA accomplit sa peine à la prison d'Ensisheim, qu'il quitte tous les jours pour le travail. Au bout de 10 ans, il bénéficie d'une remise de peine et retrouve la liberté. Lui, l'ancien FTP, est pris en charge par le maire de Mulhouse, Emile MULLER, qui l'embauche au service des jardins de sa ville, fonctions qu'il accomplit jusqu'à l'âge de la retraite qu'il vient vivre à Montceau-les-Mines.

Cette histoire, dans sa dimension individuelle et collective, soulève trois problèmes : le sens réel et le sens perçu des actes jugés, la signification de la sentence prononcée, la trace actuelle des faits, dans la façon de PLONKA de se réintégrer dans sa ville d'origine, dans sa perception de son histoire, enfin dans le regard porté par ses anciens compagnons.

Au moment des faits, ceux-ci font l'objet d'une véritable mythification. La presse conservatrice y voit un " maquis rouge " [690] sorte de symétrique communiste des " maquis bruns " qui hantaient les esprits lors des derniers mois de guerre, annonçant des temps de subversion. La défense au procès d'assises se situe en fait sur le même terrain puisqu'elle plaide au nom d'une " justice populaire " qui ne serait qu'une réponse erronée aux lenteurs exaspérantes de l'épuration. La part de réalité qui fonde tout mythe, avant de s'effacer devant la part d'imaginaire, prend ici racine dans l'histoire de la ville et de l'ensemble du bassin minier. Cette histoire, depuis le 19e siècle, est fortement marquée

[689] *CSL* du 31 octobre 1945.

[690] *CSL* du 30 octobre 1945.

vertu de la loi du droit d'auteur.

par une forte tradition anarcho-syndicaliste, faisant de la lutte dure, de l'affrontement radical avec l'ordre établi, le noyau de toute action sociale et politique. A la charnière des deux siècles, une forme extrême fut incarnée par la " Bande noire ", semant le désordre face aux puissants, adepte des attentats nocturnes. La trace forte de cet épisode, celle des grèves et luttes antifascistes des années trente, l'élan donné par la lutte armée dans la Résistance, constituent la toile de fond des faits jugés en 1945. La hantise de l'action d'un éventuel " maquis rouge " comme la sympathie pour une " justice populaire " se nourrissent manifestement de cette tradition. Aujourd'hui, Théodore PLONKA, relativise fortement cette dimension des choses. Il ne revendique en rien ce qui donnerait un sens à une action qui ne va pas, selon lui, au delà d'une sorte de " vengeance primitive " [691], exercée de façon plus ou moins aveugle par des *desperados* prolongeant les modes d'action comme les formes de conscience des temps de la lutte armée clandestine dans un contexte de retour à des formes pacifiques de paix sociale. Estimant qu'il s'agissait là de " conneries ", il y voit l'effet du trouble créé chez lui par les circonstances de la guerre. Au véritable traumatisme de l'épisode autunois analysé ci-dessus, il ajoute une considération générale renvoyant à une réalité lourde de ce que fut la Résistance. Avec la distance du temps, il estime aujourd'hui qu'il avait porté des responsabilités qui excédaient largement ce que son âge et sa maturité lui accordaient. En effet, il dut dans une large mesure assumer la responsabilité du bataillon polonais, prendre " l'initiative de l'organisation et de la formation " [692], les fonctions principalement politiques du commandant BARGIEL l'éloignant fréquemment de ses hommes. Cette difficulté, le traumatisme de l'affaire d'Autun, le manque de clarté de l'engagement des volontaires du bataillon dans l'ultime assaut contre le nazisme, une immaturité politique dont il convient aujourd'hui constituent le terrain favorable à la dérive de l'été 1945.

Il reste que la célérité comme la sévérité de la justice peuvent surprendre. Que moins de trois mois séparent les derniers actes de l'énoncé du jugement donne aux prévenus le sentiment d'être victimes d'une justice moins prompte à traiter l'épuration. La lourdeur des peines, celle infligée à PLONKA venant en second après la peine de mort, renforce l'aspect singulier d'un jugement que la relative minceur des faits ne saurait suffire à expliquer. Venant d'un jury populaire qui se prononce un an après les ultimes combats de la Libération, le verdict comme la rapidité de l'instruction s'expliquent probablement par la peur sociale suscitée par les multiples règlements de comptes, attentats qui troublent l'année 1945. En cette circonstance s'exprime comme en bien d'autres une forte demande de retour à l'ordre de la part d'une population avide de clore l'épisode précédent. Les anciens camarades de combat de PLONKA n'échappent d'ailleurs pas à cette vision des choses. L'absence de tout soutien organisationnel ou personnel aux condamnés est à soi seule une donnée significative et facilite l'isolement des inculpés. Alors que le soutien à des résistants jugés pour des actes de résistance, souvent réalisés sur ordre, leur est chichement mesuré, au moins jusqu'en 1947, il n'est pas surprenant que ce qui apparaît comme du pur banditisme, exécuté de plus en temps de paix, relève

[691] Théodore PLONKA, entretien cité.

[692] Assertion confirmée par Louis WALCZAK, pourtant plutôt hostile à l'égard de PLONKA, accusé d'avoir terni l'image de la Résistance.

vertu de la loi du droit d'auteur.

de l'indéfendable. Dans le climat confus de l'après-guerre, alors que la réalité du pouvoir a échappé à ceux qui rêvaient d'une rupture radicale, on peut alors constater la volonté de constituer une image pure, sans tâche, de la Résistance, comme ultime héritage à préserver. Par leur dérive délinquante, PLONKA et ses comparses se sont de ce fait exclus du monde résistant.

Il subsiste aujourd'hui, dans le regard qu'il porte sur ce passé, comme dans celui de ses compagnons, des traces indélébiles de " l'affaire PLONKA ".

Revenu à Montceau-les-Mines en 1985 pour y vivre sa retraite, Théodore PLONKA n'a rien fait pour reprendre contact avec d'anciens camarades de combat et ce n'est qu'au hasard de rencontres de rue que la nouvelle de son retour s'est diffusée. Pour lui et son épouse, il y a manifestement un vécu douloureux du souvenir de ces faits et si l'entretien obtenu s'est déroulé de façon fort courtoise et ouverte, il n'a pas été possible d'en obtenir un second, avec la volonté affirmer de " ne plus remuer tout cela ". C'est dire que Théodore PLONKA, s'il ne cherche en rien à attribuer aux actes de l'été 1945 la moindre signification politique, ne souhaite pas plus s'ériger en victime d'une justice sommaire et expéditive ce qui fut pourtant le cas.

Chez ses anciens compagnons, l'écho de cette affaire est divers. D'entretiens approfondis [693] ou de questions posées au hasard de cérémonies commémoratives se dégagent trois perceptions. La première consiste à relativiser la gravité des actes à l'origine de la condamnation, à mettre en avant la valeur de l'engagement résistant de PLONKA et à dénoncer l'injustice de sa situation. Ce point de vue émane généralement de gens peu insérés ou à un niveau strictement local dans les structures et réseaux des associations d'anciens résistants, souvent restés sur une forte valorisation de la lutte armée, de l'insurrection, de la lutte dure. Un second type de réaction relève du silence gêné, comme s'il y avait quelque chose de trouble dans tout cela. Enfin, subsistent des condamnations sans appel, basées sur l'idée que " ces gens " ont nui à la bonne image de la Résistance. Emanant généralement d'hommes d'appareil, du PCF et de ses organisations périphériques comme l'ARAC ou l'ANACR, cette attitude va de pair avec la volonté de préserver une image idéalisée, légendaire de la Résistance, rejetant toute volonté d'en prendre en compte toute la réalité, dans sa complexité comme dans ses faiblesses.

III-J.P. KABACINSKY, UN RESISTANT POLONAIS CONDAMNE A MORT EN 1948

1- Un jugement inique

Le 2 février 1948, la Cour d'Assises de Saône-et-Loire prononce la peine capitale à l'égard d'un maquisard FTP de la Zone nord de la Saône-et-Loire, Jean-Paul KABACINSKY, accusé conjointement avec son frère Paulin d'avoir exécuté le 28 août

[693] Entretiens cités avec Camille VAILLOT, Louis WALCZAK, Aimé BAR, Roger TISSIER

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

1944 un inspecteur du service de sécurité publique de Montceau-les-Mines, alors qu'il se rendait à son service à bicyclette. Seul Jean-Paul, né en 1909 à Tomasov, comparaît. Son frère aîné, Paulin, né en 1907 à Igodonia, est jugé par contumace, après s'être réfugié en Pologne. Selon un rapport transmis le 24 juin 1947 [694] par le Procureur de la République de Chalon-sur-Saône au consul de Pologne en résidence à Lyon, Paulin KABACINSKY ***" serait actuellement officier dans la gendarmerie polonaise et résiderait 2 rue de Hoja à Varsovie "***. La prudence du conditionnel semble bien formelle tant la précision de l'information identifie une enquête réalisée sans difficulté.

La victime, même s'il semble qu'elle ait pris contact tardivement avec des organisations résistantes relevant de l'Armée secrète [695], s'était signalée par sa contribution aux actions menées contre la résistance montcellienne, en particulier sa branche FTP. *Le Patriote*, hebdomadaire issu du Front National, lui impute dans sa livraison du 4 janvier 1949 une soixantaine d'arrestations dont 17 se seraient terminées par la déportation, 15 des victimes n'étant pas revenues. Sont imputées à ce policier les arrestations de deux cadres communistes, MARCHANDEAU, arrêté les 22 février 1942 et Paul LEQUIN de Montceau-les-Mines. A une unité près, ces chiffres sont repris par un appel en faveur de J.P. KABACINSKY le 13 décembre 1950 [696] faisant état de la déportation de " 17 résistants dont trois seulement sont revenus des bagnes nazis " à la suite des activités de D. Son exécution, imputée à tort ou à raison aux frères KABACINSKY, semble donc bien relever de la définition des actes de guerre émise par le CFLN pour les légitimer. C'est d'ailleurs le point de vue que soutiennent publiquement des hommes entièrement étrangers au dispositif FTP le 15 janvier 1950. Ce jour là, un communiqué formule le refus, de part d'anciens responsables, qu'un " résistant soit inquiété pour avoir exécuté un tel ordre ", en référence à un ordre venu de l'EM-FTP. Parmi les signataires nous trouvons Me DENAVE du MLN, le capitaine DRILLEN de l'AS, NUNEZ d'ACUNA, président de l'amicale du maquis *Sylla* [697] et surtout Raymond BARRAULT-*Jean ROCHE.* Ce dernier, dont Claude ROCHAT- *commandant GUILLAUME* salue le caractère " ardent et avisé ", l'" autorité spontanée " " malgré son jeune âge " [698] fut à 22 ans chef de secteur AS de Montceau-les-Mines à partir de février 1944, avant d'endosser en mai la responsabilité des MUR de toute l'ancienne zone Nord de la Saône-et-Loire, incluant les secteurs de Montceau, Chalon et Autun. La position de Raymond BARRAULT a le poids d'un authentique chef de Résistance, mais surtout elle vient de quelqu'un qui opéra dans la zone concernée et put connaître la victime et ses activités, dont son tardif ralliement à l'AS ; enfin la vigueur de son anticommunisme comme la fermeté de son caractère écartent à son sujet toute hypothèse de mollesse.

[694] AD71 1545W74.

[695] AD71 1545W16.

[696] AD71 703W85, rapport du commissaire de police de Montceau-les-Mines au préfet de Saône-et-Loire.

[697] Il s'agit d'un grand maquis du Charolais, étroitement sous contrôle de *TIBURCE* du SOE.

[698] Claude ROCHAT, op. cit. p. 171.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Cela n'empêcha pas une Cour d'Assises, siégeant près de quatre ans après les faits, en une session qui vit l'acquittement des auteurs de l'exécution de CAMART à Charbonnières, de choisir d'envoyer à la mort un autre maquisard, lui aussi accusé d'un acte similaire. Certes, la sentence ne fut pas exécutée et trois ans plus tard le condamné fut subrepticement expulsé vers la Pologne, échangé, selon certains témoignages, contre un détenu politique en Pologne. Cette mesure intervenait après que le Président de la République ait accordé une remise de peine le 4 janvier 1951. Entre temps, la justice avait établi que la matérialité des faits ne pouvait clairement être établie, contrairement à ce qu'affirmait l'acte d'accusation et que KABACINSKY s'était muré dans le silence à la suite d'un engagement collectif.

2-Des hommes " indéfendables " ?

Le personnage de J.P. KABACINSKY suscite beaucoup d'agressivité chez ses adversaires et des propos réservés chez certains de ceux dont il aurait pu attendre plus de solidarité.

Le journal local, *Le Courrier de Saône-et-Loire* se situe brutalement dans le premier camp. Dans son compte rendu du procès [699] , il se livre à une charge brutale contre l'accusé, insistant sur sa ***" figure ingrate s'il en est , comme on en voit à ces visages cireux échappés des vieux livres à enluminures "***. Si ces considérations sur le physique de KABACINSKY permettent au quotidien départemental de s'abstenir de trop s'étendre sur la matérialité des faits et sur les témoignages à décharge, elles sont significatives des ruptures intervenues entre les différentes forces résistantes à partir de 1947, réactivant et creusant des divergences constituées dès les années de guerre. Les difficultés du directeur du journal, René PRETET avec le CDL dès 1945, son ralliement au RPF en 1947 expliquent pour une large part cette agressivité.

L'arrêt de mise en accusation du 3 octobre 1947, repris par l'acte d'accusation au moment du procès [700] , présente le dossier de façon unilatéralement défavorable aux accusés, décrits comme " violents, querelleurs, joueurs et sans scrupules ", ayant fait l'objet de plusieurs tentatives des FFI pour les neutraliser. Le récit de l'exécution ne laisse pas le moindre doute sur la culpabilité des deux hommes, reconnus par des témoins, identifiés par trois " maquisards de la région qui regagnaient leur unité ". Par contre aucune référence n'est faite aux activités de D. comme policier, avant le 6 juin 1944.

Le jugement porté sur l'accusé par un des survivants de l'appareil communiste départemental du département pose lui aussi question. Marcel CHAUVILLE [701] estime aujourd'hui que, s'il était un " entraîneur d'hommes ", KABACINSKY " réfléchissait peu ", était " fou-fou " et ne bénéficiait pas " de l'estime de tout le monde ". Ces propos, venant d'un homme de l'appareil portant volontiers des jugements abrupts sur les combattants

[699] *CSL* du 2 février 1948.

[700] Idem et AD71 1545W16.

[701] Entretien 23 mars 1998.

vertu de la loi du droit d'auteur.

fondateurs de l'OS et des FTP, sont révélateurs d'un certain embarras du PCF à l'égard du cas KABACINSKY. *France d'Abord* pourtant engagé dans une campagne d'une certain ampleur en 1948 en faveur des résistants condamnés ne lui consacre que quelque lignes, l'associant généralement à d'autres cas, sans aucune comparaison avec un engagement déterminé en faveur du capitaine MOREAU condamné à mort le même mois par les Assises du Pas-de-Calais. Ces réticences n'échappent pas à la perspicacité d'un inspecteur des Renseignements généraux de Saône-et-Loire qui est intrigué [702] par le soutien tardif et mesuré apporté au condamné par le PCF et ses organisations périphériques. Constatant que " au moment de la condamnation de cet étranger , le PC de même que les organisations communistes du département (UFF, UJRF, FTP…) ne se sont pas livrés à des commentaires spéciaux sur cette affaire dans leurs organes de presse ", il observe à l'automne 1948 qu'***" un mouvement en faveur de KABACINSKY semble naître au sein du PCF et au sein de l'Association FTP de Saône-et-Loire "***. Dans le rapport qu'il adresse à ses supérieurs, il avance l'hypothèse d'un lien entre cet infléchissement et l'acquittement, à Dijon, de deux chefs maquisards de Saône-et-Loire, François FLAMAND-*MARIUS* et Jules ROSSI-*JULOT* et la campagne menée en faveur d'Antoine BAR-*BARBU*. Deux aspects sont à retenir de cette analyse : sa prudence d'abord concernant la réalité et l'ampleur du " mouvement " de soutien ; ensuite ce que représentent les hommes cités dans le rapport. Ils ne sont en rien des figures politiquement homogènes et conformes à une image idéalisée du résistant. Si cela explique la prudence et les limites de l'engagement militant communiste à leurs côtés, cela ne rend pas compte de l'infléchissement identifié. Survenant à partir de l'automne 1948, on peut avancer l'hypothèse du rôle du contexte social, tendant la situation politique, amenant le PCF à tout tenter pour rompre son isolement. Pour autant son engagement reste limité à quelques manifestations, même si aujourd'hui les acteurs tendent à les magnifier. Outre les visites individuelles au détenu et les communiqués de presse de soutien, une première manifestation en faveur de KABACINSKY consiste en un rassemblement devant la prison de Chalon-sur-Saône le 12 novembre 1950. Si l'on y remarque la présence de cadres du PCF comme François MERCIER, ancien député du Creusot, LAGRANGE, NICOLAS , CHAUVILLE, par contre l'assistance est maigre puisque ce ne sont que 20 personnes que remarquent les RG [703] . Il est vrai que l'heure choisie, 10h15, ne manifestait pas une volonté déterminée de rallier beaucoup de monde. Le 23 décembre de la même année un appel plus large à manifester voit les autorités municipales interdire tout rassemblement sur la place publique. Ce sont alors 250 personnes qui se réunissent à la Bourse du Travail pour exiger la libération de KABACINSKY. Cela reste bien limité, avec pour preuve le refus de autorités judiciaires de déplacer le détenu, estimant que sa présence à Chalon n'était pas susceptible de troubler l'ordre public.

L'argumentaire du soutien s'organise autour de trois thèmes. L'agent de police D. fut un acteur majeur de la chasse aux résistants FTP du bassin minier. A ce titre, il avait été condamné à mort par " une cour martiale " du régiment FTP *Valmy*, siègeant à La

[702] AD71 W123867.

[703] AD71 1545W74.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Planche-Millay le 15 juillet 1944, avec ordre " à toutes les unités " de l'exécuter, ce qui incluait le bataillon polonais. Si l'accusé s'était muré dans un silence troublant tout au long du procès, confirmant son embarras aux yeux de ses accusateurs, c'était en respect d'un engagement pris entre combattants du bataillon MICKIEWICZ d'adopter une telle attitude. Si le premier argument semble bien établi, le doute est permis pour le suivant. Si le serment fait au maquis est avéré, il concerne la situation de guerre, en cas d'arrestation par les occupants ou la police française. L'attitude de KABACINSKY lors du procès reste sans explication. Quant à l'ordre d'exécution à l'issue d'un procès au maquis, il est authentifié par plusieurs cadres du *Valmy*, son chef BOUSSIN-*CHARLOT*, Roger TRAMOY, Léon ALLAIN-*HECTOR* dans une lettre au procureur de la République du 13 avril 1948 ainsi que par un télégramme venu de Pologne le 9 du même mois. MASLANKIEWITZ, cadre des FTP-MOI, devenu commandant de la milice du district de Lublin, ce qui identifie un cadre de haut niveau, confirme la réalité des faits. Ces témoignages ne peuvent être considérés comme des preuves formelles. Ils ont cependant un fort caractère de probabilité. L'agent de police D. sévissant dans la zone d'origine de la majorité des combattants du *Valmy*, le fait que ses victimes soient d'anciens compagnons de travail puis de résistance de certains d'entre eux, la volonté probable d'anticiper l'épuration en visant quelqu'un en train de se donner des gages du côté de l'AS, tout cela tend à montrer la cohérence de la décision.

3-Un écho lointain, en terme de bilan politique

Dans le numéro 355 de *France d'abord* daté du 18 au 25 mai 1950, le secrétaire national de l'Association des anciens FFI-FTPF et de leurs amis, Robert VOLLET se livre à une étrange autocritique en s'interrogeant sur les raisons du soutien insuffisant à un certain nombre de " patriotes emprisonnés ", dont KABACINSKY. Il rejette avec vigueur les arguties utilisées à l'époque au sein de l'association à l'égard des maquisards de l'Oisans, sous prétexte qu'ils étaient membres de l'AS, donc politiquement peu sûrs. Il oppose à cette argutie une apostrophe d'un ironie cinglante : ***" Les belles raisons ! La solide unité de la Résistance que l'on pourrait construire en restant entre membres du même groupement de résistance et du même Parti ! "***. La majuscule affectée à " Parti " enlève tout doute sur l'organisation visée. A propos de KABACINSKY, après avoir rappelé l'effondrement de " la machination " ayant mené à sa condamnation, il s'interroge : ***" Là encore, il faudra bien que des camarades fassent leur examen de conscience. A-t-on assez dit en Saône-et-Loire que KABACINSKY était coupable ? A-t-on assez hésité pour engager l'action publique, pour expliquer, pour convaincre ? "***. Venant d'un des dirigeants majeurs de ce qui deviendra l'ANACR, le propos est d'importance. S'il confirme ce qui a pu être observé localement, que ce soit pour défendre BAR, ALLAIN ou KABACINSKY, il soulève une question politique d'ensemble. En quoi KAKACINSKY était-il indéfendable ? Par sa nationalité ? Par son appartenance à des unités dont les chefs comme le commandant *CHARLOT* firent preuve d'indépendance d'esprit à l'égard des " politiques " ? Parce que son implication résistante faisait ombrage à certains ? La réponse à ces questions dont la protestation de Robert VOLLET est une manifestation d'autant plus révélatrice qu'elle est exprimée dans un organe qui constitue une plaque sensible n'est en rien évidente. Tout cela noue à coup

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

sûr des contradictions au sein du PCF et de la mouvance communiste. Elles opposent ceux qui restent porteurs d'un vision large et fraternelle de la Résistance et les zélateurs d'une ligne de repli sectaire. Dans ce cadre, les avatars des procès de résistants sont de puissants révélateurs des contradictions politiques nouées au cours des années suivant la Libération.

IV-ROUSSEAU, BALDASSARI, EXBRAYAT, FFI LANGUEDOCIENS DEVANT LA JUSTICE DE DIJON

Le 3 novembre 1948 s'ouvre devant la Cour d'Assises de Côte-d'Or le procès de trois hommes de la Brigade légère du Languedoc, constituée de FFI issus de maquis FTP. Durant trois jours, le capitaine EXBRAYAT [704], le sous-lieutenant ROUSSEAU et l'adjudant BALDASSARRI comparaissent pour l'exécution d'un couple d'éclusiers sur le canal de Bourgogne, accusés d'être des agents de la *Gestapo* et d'un personnage suspecté de collaboration active, tous trois retrouvés morts quelques semaines après la Libération de la région, le 16 octobre 1944. Le contexte politique et social pèse sur le procès : il se déroule pendant la grève des mineurs d'octobre-novembre 1948, moment de grande tension intérieure, et pendant la crise internationale déclenchée par l'initiative soviétique d'organiser le blocus de Berlin-Ouest pour riposter au initiatives des Occidentaux jetant les bases d'un nouvel Etat allemand dans leurs zones d'occupation. Ce double arrière plan réactive brutalement les plaies ouvertes par les temps d'occupation du pays et tend à connecter les deux séquences. Il est d'ailleurs frappant de constater que les organes de presse, tout particulièrement *France d'abord* associent volontiers la protestation en faveur des anciens résistants poursuivis avec les protagonistes des événements en cours traînés devant la justice. Ceci tend d'ailleurs à laisser penser que les poursuites contre des résistants sont exclusivement dirigées contre d'anciens FTP alors que de gens notoirement anticommunistes comme François FLAMAND-*MARIUS* en font eux aussi l'objet. Outre ces éléments majeurs du contexte national et mondial, une affaire vient alourdir le climat politique, à partir de fin septembre. Lors de la visite du général de GAULLE à Grenoble, le 18 septembre, des heurts violents opposent les services d'ordre du PCF et du RPF. L'un des contre-manifestants communistes, Lucien VOITRIN, est tué. Il fait l'objet, de la part de la presse communiste, d'une campagne d'héroïsation où sa figure de FTP pur est opposée à celle démythifiée du chef de la France libre. Comme l'a démontré Philippe BARRIERE [705], il a fallu beaucoup travestir une réalité moins glorieuse pour constituer VOITRIN, ancien PPF rallié au PCF après la guerre, en archétype de l'homme du peuple, figure résistante noble et sans tache.

1-Des cas pris en compte tardivement

[704] Sans lien avec son homonyme nivernais.

[705] Philippe BARRIERE, *Grenoble à la Libération (1944-1945), opinion publique et imaginaire social,* L'Harmattan, 1995, p.221-223.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

L'affaire jugée en novembre 1948 n'apparaît publiquement qu'au cours de l'été 1948, particulièrement dans *France d'abord* dont nous avons déjà constaté l'investissement progressif dans la défense des résistants emprisonnés. L'organe des anciens FTP, dans le cadre d'une défense globale, aborde en réalité les situations particulières au fur et à mesure de leur traduction judiciaire. Ainsi, l'année 1948 voit successivement ce journal prendre en compte les cas de J.P. KABACINSKI en février, puis en mars celui du groupe d'accusés autour de FLAMAND-*MARIUS* et ROSSI-*JULOT*, les cas de PHILIPPOT et BAR, associés aux demandes de libération des précédents occupent l'été et c'est seulement en août qu'apparaît l'affaire côte-d'orienne avec l'annonce de la mise en liberté provisoire d'EXBRAYAT par la Chambre de mise en accusation de Dijon [706]. Cette mesure étant refusée à ROUSSEAU, celui-ci entame alors une grève de la faim. Il faudra qu'il soit hospitalisé au bout de quinze jours pour qu'il se résigne à interrompre ce geste désespéré. Dans une adresse au Président du Conseil, datée du 11 août [707], celui-ci avait proclamé sa volonté de la tenir ***" jusqu'à ce qu'une décision juste et honorable soit prise à notre égard ou jusqu'à la mort que nous n'avons pas crainte face à l'ennemi… "***. L'affaire ROUSSEAU prend alors une place importante dans l'hebdomadaire, avec un article à la une dès le 2 septembre. C'est par une incidente que les lecteurs peuvent découvrir que ROUSSEAU et EXBRAYAT sont incarcérés depuis dix-huit mois, époque où ces faits étaient passés inaperçus.

2-La campagne de soutien

La première trace policière d'un soutien dijonnais à ROUSSEAU est constituée par un rapport au commissariat central de Dijon [708], faisant état d'inscription " en rouge " faites le 18 août 1948, sur les trottoirs du marché couvert, constituées " de lettres de 30 cm environ " et portant le slogan " Libérez ROUSSEAU !". Une seconde patrouille, effectuée à 3 h 10 du matin, permit, après constat de nouvelles inscriptions, l'interpellation d'un groupe de cinq personnes, dont une femme, dirigés par Dominique PALAZZI, déjà rencontré dans la défense de PHILIPPOT, secrétaire départemental des anciens FFI-FTPF, accompagné par un membre du secrétariat national de cette organisation, " de passage à Dijon ". Tout ce monde fut " remis en liberté, avec promesse de ne pas récidiver ". En l'occurrence, la prise en charge de la mobilisation en faveur de ROUSSEAU est manifestement limitée aux seuls anciens FTPF, sans que l'appareil du PCF ne s'engage fortement. Souvenons-nous de l'incidente " PALAZZI n'est pas membre du Parti ", marquant une distance politique certaine.

La première grande manifestation de soutien à Martial ROUSSEAU a lieu à Dijon le mardi 24 août avec " des arrêts de travail limités " [709] et un meeting de " plusieurs milliers

[706] *France d'Abord* n°262. 7 août 1948.

[707] Idem n°264. 19 août 1948.

[708] AD21 41M279.

[709] *France d'Abord* n°265. 26 août 1948.

vertu de la loi du droit d'auteur.

de personnes ". Cette mobilisation a d'ailleurs suscité la mise sur pied d'un dispositif policier important. Dans une note de service adressée le 23 août " à tous les services ", le commandant du Commissariat central de Dijon ordonne la constitution d'un service d'ordre de 68 personnes dont trente pour la seule protection du Commissariat central, plus des " cadres de réserve " [710] . Les policiers dijonnais ont probablement toujours en tête l'affaire MARSAC. La réponse judiciaire à cette mobilisation est le transfert de ROUSSEAU à Fresnes le jeudi 26. Nous retrouvons là la tactique utilisée pour d'autres résistants comme BAR dont le parcours pénitentiaire s'acheva lui aussi à Fresnes, avant sa libération le 20 août, tactique visant à éloigner de lieux d'origine des affaires à traiter les protagonistes détenus.

Le même jour qu'à Dijon, un meeting réunit à la salle Wagram à Paris, sous la présidence de Charles TILLON, les représentants des " organisations patriotiques " [711] ce qui dans le vocabulaire communiste inclut, aux côtés du PCF, le FN, l'UJRF, le SPF, un membre de la *Bataille socialiste* apportant la seule touche d'ouverture politique en l'occurrence très limitée. Le fait que le compte rendu de *France d'abord* n'indique aucun chiffre de participants montre que son écho fut faible. Le même article signale le soutien des compagnons de route appelés à la rescousse, en l'occurrence un " ancien chef du 3e bureau de l'EM FFI " et un curé de campagne normand ainsi que des prises de paroles de représentants de l'Amicale des Anciens FFI-FTPF devant 14 usines parisiennes, associant rituellement " la lutte pour (les) revendications " et " le combat pour la libération de ROUSSEAU ". Ce dernier disparaît alors des préoccupations du journal, hormis le compte rendu [712] de la visite au détenu par Fernand VIGNE, et une brève allusion aux trois inculpés de Dijon dans un article consacré au procès de Nancy contre l'équipe PHILIPPOT [713] . Il faut alors attendre le récit du procès des 3, 4, 5 novembre pour retrouver cette affaire dans le numéro 276 du 11 novembre.

Localement, après la mobilisation du 24, une délégation est organisée auprès du préfet de Côte-d'Or le 26. Selon le contenu d'affichettes, elle donna lieu à une scène singulière. Un dispositif policier important ayant été mis en place, les manifestants purent constater la présence " aux côtés du commissaire aux Renseignements généraux " de BERTRAND-*LE MALGACHE*, proche de *CASSE-COU,* responsable de l'association " Les maquis de France " dont la direction nationale s'était désolidarisée des inculpés, estimant [714] que ***" le cas de ROUSSEAU dépasse le cadre de la Résistance et appartient à la justice tout court "***, façon de soutenir qu'il s'agissait d'une affaire de droit commun. Un second meeting est convoqué pour le 27 par le Comité de défense des patriotes emprisonnés. Dans son compte rendu au Procureur de la République, le Commissaire

[710] AD21 41M279.

[711] *France d'Abord* n°266. 2 septembre 1948.

[712] Idem n°267. 9 septembre 1948.

[713] Ibidem n°273. 21 octobre 1948.

[714] *Les Dernières Dépèches*, 28 août.

vertu de la loi du droit d'auteur.

principal de Dijon indique que sur 4 à 500 auditeurs, “ on pouvait estimer aux 2/5 du total le nombre des curieux non intéressés par la manifestation ”. Même en tenant compte de l'habituelle sous-estimation policière, cela fait bien peu de monde. Le rapport signale par ailleurs qu'il “ n'y a pas eu de bureau de constitué ” et que seuls deux orateurs, PALAZZI et COURTOIS, sont intervenus, sans qu'il y ait eu un débat. La première observation, est doublement révélatrice de ce qui était une pratique générale à cette époque, consistant à constituer un “ bureau ” dirigeant l'assemblée, le plus souvent ouvert à des contradicteurs, et de la particularité du meeting du 27 apparaissant ainsi comme replié sur lui-même. Les interventions, selon le rapport de la police, sont principalement constituées de comptes rendus de délégations, près du magistrat instructeur, du préfet ainsi que de Garde des Sceaux. Il est enfin indiqué que ce meeting s'était déroulé sans incident, bien qu'il ait été préalablement interdit par arrêté préfectoral du 26 août. Le fait serait sans grande importance puisque l'arrêté n'a pas été respecté et que cela n'eut aucune retombée particulière, si ce n'était la nature des destinataires de la décision préfectorale. Celle-ci est notifiée à PALAZZI, identifié comme secrétaire départemental du Comité des patriotes emprisonnés, et BLUM, secrétaire départemental du Secours populaire, de ce fait reconnus comme les organisateurs officiels. Ce détail confirme l'absence de volonté de l'appareil du PCF de faire de ces questions un thème central de son combat politique : il en laisse l'initiative à deux organisations qu'il contrôle, mais qui se situent de façon périphérique par rapport à son dispositif. Le comité dirigé par Dominique PALAZZI est l'émanation directe de l'association des anciens FTP, solidement contrôlée par Charles TILLON et dont le journal *France d'abord* manifeste une certaine distance politique. Quant au Secours populaire, son champ d'intervention de nature humanitaire ne peut en faire le pivot d'un combat politique identifié comme important. Il est donc patent que malgré ses déclarations officielles le PCF ne constitue pas les procès de résistants en terrain majeur en cet été 1948.

La modestie de cet engagement politique est confirmée par un rapport de police [715] émanant d'un gardien de la paix, transmis au commissariat central de Dijon le 28 août. Avec une minutie remarquable, le fonctionnaire de police rapporte avoir repéré le jour même lors d'une patrouille nocturne, à 5 h 30, des “ petites affiches non timbrées ”, “ ronéotées ”, au titre tracé à la main, avec une typographie “ identique à celle des *Humanité* clandestines ”. Ce détail technique confirme que les anciens FTP ne disposent pour mener leur campagne que de moyens matériels limités, issus des temps résistants. Quand au contenu des affichettes en question, il dénonce la passivité des autorités devant la grève de la faim de ROUSSEAU, exige sa libération et condamne la position des “ Maquis de France ”, “ complices tacites de l'assassinat d'un patriote ”.

La position de cette organisation est révélatrice des fractures intervenues au sein de la Résistance, du fait des questions politiques en jeu depuis la période de l'occupation et surtout sous le choc des ruptures politiques intervenues, après la démission du général de Gaulle et plus encore avec le début de la guerre froide, avec naissance d'organisations concurrentes, mettant en vis-à-vis les communistes ou leurs compagnons de route et les autres forces. Il est révélateur que pour l'affaire dijonnaise, la position des “ Maquis de France ” soit rejointe [716] par la FNDIR, scission anticommuniste de la FNDIRP. Ces

[715] AD21 41M279.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

organisations considèrent que, contrairement aux soutiens qui qualifient les faits jugés " d'actes de guerre ", l'affaire relève de règlements de compte à caractère privé sans contenu militaire ou politique.

3-Le procès

La tenue du procès lors de la dernière session de 1948 des Assises de Côte-d'Or suscite des craintes importantes parmi les forces chargées du maintien de l'ordre. Dans une note de trois pages adressée " à tous les services " [717] par le Commissariat central de Police de Dijon organisant le service d'ordre pour le procès, un dispositif policier et de gendarmerie impressionnant est mis en place. L'objectif qui leur est assigné consiste à " prévenir les incidents qui pourraient se produire à l'occasion du procès ", " permettre le déroulement normal du procès ", " assurer les transferts des accusés ", " maintenir le cas échéant l'ordre dans la rue ". Au Palais de Justice sont affectés 50 gardiens de la paix et leur encadrement ainsi que 2 sections de CRS, l'une " stationnée rue Verrerie ", où est installé le Commissariat central, " en alerte permanente ", l'autre " stationnée à la prison et qui pourra être appelée le cas échéant ". Pour sa part, la gendarmerie se voit chargée de fournir " les effectifs nécessaires aux transferts ", " un peloton de réserve stationné à la caserne de gendarmerie ", " le personnel de sûreté disponible " afin d'assurer l'ordre " à l'extérieur de la salle d'audience " pour " empêcher l'envahissement de la salle des pas perdus ". Ce dispositif apparaît bien disproportionné compte tenu de la mobilisation plutôt modeste qui a précédé le procès. Une fois de plus, il est probable que le souvenir de l'affaire MARSAC pèse sur ces précautions. Pourtant les deux situations n'ont rien de commun, ni les cibles, ni le contexte émotionnel, intense et brutal en 1945, désabusé ou indifférent en 1948.

Les comptes rendus de la presse locale, particulièrement du *Bien public* des 4, 5, 6 novembre permettent de cerner ce que furent les débats. Les grandes lignes des faits sont établies de façon assez claire. ROUSSEAU-*MINE DE RIEN*, âgé de 41 ans, était avant la guerre ouvrier ajusteur à Espalion. Mobilisé en 1939, prisonnier en 1940, il s'évade et séjourne en Côte-d'Or à l'automne 1943 pour travailler. C'est à ce moment que, aux dires de la défense, il aurait découvert les activités pro-allemandes du couple d'éclusiers. Reparti au sud, à Nîmes, il s'implique dans la Résistance, à la Libération s'engage dans l'Armée B, dans la Brigade légère du Languedoc. Stationné en région dijonnaise, ROUSSEAU aurait été exaspéré par la libération du couple après leur arrestation lors de la Libération et les aurait alors exécutés, son supérieur hiérarchique immédiat EXBRAYAT couvrant les faits, lui-même ayant procédé à l'exécution de la troisième victime. EXBRAYAT a une autre histoire : âgé de 27 ans, il s'est engagé en 1939, a participé aux campagnes de Syrie pour rejoindre la Résistance après la dissolution de l'armée d'armistice. Au maquis, il gagne les galons de lieutenant. Les deux hommes reçoivent un soutien de poids, en la personne du commandant de la brigade, le colonel THOMAS, qui, s'adressant aux jurés, leur lance : " Si vous les jugez, coupable je

[716] *La Bourgogne républicaine* 30 août 1948.

[717] AD21 41M279.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

suis ". Un autre officier de la brigade intervient dans le même sens. La ligne de défense de Me BRUGUIER, avocat habituel de ces causes, s'arc-boute sur l'idée que, derrière les deux hommes et leur comparse BALDASSARRI, c'est toute la Résistance qui est jugée et condamnée.

L'accusation vise pour sa part à nier la dimension résistante de l'exécution, estimant pour sa part qu'il ne s'agit que de règlements de comptes pour de sordides histoires remontant à 1943. Elle cherche à mettre les accusés en contradiction, s'appuyant sur des déclarations d'EXBRAYAT au cours de l'instruction, qualifiant ROUSSEAU de " lâche, ivrogne, fainéant ", propos qu'il renie au procès, estimant avoir parlé " sous l'emprise de la colère ". En procédant ainsi, l'accusation cherche à donner corps à la thèse d'une défense politique, organisant artificiellement une image limpide et solidaire des trois hommes.

A l'issue des débats, dont *France d'abord* rend compte de façon assez détaillée (n° 276 du 11.11.1948), ROUSSEAU est condamné à 5 ans de prison, les deux autres accusés étant acquittés. Chose surprenante, immédiatement après le procès, 7 jurés signent une supplique au Garde des Sceaux (*France d'abord* n°277) demandant " la grâce " de ROUSSEAU, décision que seul le Président de la République peut prendre.

Cette affaire difficile noue plusieurs dimensions de la période que son récit met en lumière. La place et la fonction des troupes libératrices dans le processus d'épuration, le sens résiduel de procès intervenant quatre ans après les faits, dans un contexte national et international nouveau, l'image de la Résistance défendue par les uns et les autres en constituent les aspects complémentaires. Il apparaît que les résistants se retrouvent alors fort isolés, avec des adversaires renforcés par la situation du moment et des soutiens rares et pour ce qui concerne le PCF, très prudents dans leur engagement.

V-DANS UN CONTEXTE DE HARCELEMENT, UN OUBLIE, GASTON COUVERT

A l'arrière plan de ces procès qui occupèrent ponctuellement le devant de l'actualité, c'est tout un contexte de harcèlement qui se constitue pendant plusieurs années. Enquêtes de gendarmeries insistantes [718], commissions rogatoires répétitives [719] sont pour d'anciens cadres résistants et de survivants des camps, un environnement détestable, leur rappelant de façon lancinante que pour eux les temps de victoire ne sont plus, que désormais les vaincus de la Libération redressent la tête, que resurgissent les histoires difficiles, troubles parfois des temps de guerre. Souvent enfouis dans une mémoire désactivée, les souvenirs de ces moments ne remontent que bien difficilement et douloureusement.

Il n'est donc en rien surprenant que, en plus du contexte politique dont on a vu qu'il

[718] Ainsi, les enquêtes de gendarmerie au sujet de l'exécution par la Résistance du fils L. de Bissy-sur-Fley (Saône-et-Loire) fit l'objet d'un harcèlement qui exaspéra la famille TORTILLER, dont le fils Jean revenait tout juste de Neuemgame. Jean TORTILLER, entretien 23 mars 1998.

[719] Claude ROCHAT en subit une trentaine. Entretiens cités.

vertu de la loi du droit d'auteur.

contribue à isoler tel ou tel, des hommes aient été littéralement oubliés, avant de resurgir de façon fortuite. C'est le cas en Saône-et-Loire de Gaston COUVERT, libéré de la centrale d'Eysses le 12 décembre 1965, après 18 ans de détention dont l'histoire n'a que pour seules traces un dossier aux archives de l'ANACR de Saône-et-Loire.

Gaston COUVERT est né le 2 février 1917. Pupille de l'Assistance publique, il est berger dans le Jura. Après son service militaire, il se marie en 1938 à Grièges, dans l'Ain, mais à quelques kilomètres de la Saône-et-Loire, sur l'autre rive de la Saône. C'est là qu'il est contacté, dès novembre 1941 par Pierre DELACROIX, alors organisateur de *Libération-Sud* dans la partie non occupée de la Saône-et-Loire, avant de rejoindre l'EM de la R1 à Lyon.

COUVERT est alors intégré dans un groupe franc de l'AS pour devenir chef de secteur en 1943.

Il apparaît à deux reprises dans l'actualité qui l'amènent devant la justice : une embuscade qui tourne mal, au Port d'Arciat sur la Saône, dont l'échec lui est imputé, justifiant du Tribunal militaire en 1948 et le meurtre d'un juge en retraite, à Pont-de-Veyle, le 12 janvier 1945. Les faits ne sont pas clairement établis. Dans la nuit du 12 au 13, une rixe a opposé deux hommes dont COUVERT au juge en retraite VILLARD, âgé de 75 ans, chargé d'enquêter à titre privé sur les agissements des résistants de la région de Pont-de-Veyle pendant l'occupation, en particulier sur les réquisitions opérées. Le juge opère au service de familles de collaborateurs. Le corps retrouvé le lendemain portait la trace de coups de bâtons. Des témoins attestent que les deux hommes accusés du meurtre avaient rencontré VILLARD le 12 au soir alors qu'il se livrait à ses enquêtes. Le dossier d'enquête conclut à une responsabilité limitée de COUVERT, après avoir établi qu'il n'avait pas porté le ou les coups mortels et n'avait qu'aidé à traîner le corps et refusé de dénoncer son complice. L'affaire, après avoir débouché sur un non-lieu en 1946, est relancée en 1948, alors que COUVERT est détenu avant de passer devant le Tribunal militaire pour l'affaire du Port d'Arciat. Cette instance l'acquitte des faits qui lui sont reprochés, les erreurs militaires n'étant pas des délits. Par contre l'instruction ouverte une seconde fois au sujet du meurtre du juge VILLARD débouche sur un procès devant les Assises de l'Ain, à la session de juin 1949. Les séances voient s'opposer le témoignage à décharge du premier responsable de COUVERT, Pierre DELACROIX et les accusations de deux résistants du secteur. DELACROIX atteste de l'honorabilité de COUVERT et informe la Cour que le juge VILLARD ne se contentait pas d'enquêter sur les réquisitions des FFI, mais intriguait par obtenir la libération d'anciens collaborateurs internés. Par contre, les résistants BROYER et DUBOURG font état de l'indiscipline de COUVERT, de sa propension à opérer des réquisitions de bureau de tabac à son seul profit, d'avoir fait preuve d'incapacité lors de l'embuscade du Port d'Arciat. Bien que ces imputations à charge ne concernent pas directement l'affaire, que les faits ne soient pas clairement établis, c'est la peine de mort qui est requise par le ministère publique et prononcée par la Cour d'Assises le 29 juin 1949, peine immédiatement commuée en travaux forcés à perpétuité par le président AURIOL sur demande du défenseur de COUVERT, Me GEORGE du barreau de Bourg-en-Bresse, par ailleurs conseiller général MRP de cette ville. Il ne bénéficie pas de la loi d'amnistie de 1953, par contre des remises de peine successives ramènent celle-ci à 20 ans de détention.

vertu de la loi du droit d'auteur.

C'est seulement en 1962 que l'ANACR est alertée sur son cas et que commence une ultime campagne de soutien pour l'un des tout derniers détenus pour faits liés à la guerre. Les ministres FOUCHET et SAINTENY, le député de Mâcon Louis ESCANDE, le PCF, la SFIO interviennent pour sa libération, finalement accordée en 1965, après 16 ans de peine.

Cette affaire dépasse manifestement celui autour duquel elle s'est nouée. Elle a ceci de particulier qu'elle n'a pas de dimension politique particulière, que les situations auxquelles elle est connectée sont plutôt minces. Elle en est d'autant plus révélatrice de l'extrême sévérité de jurys populaires à l'égard d'anciens résistants.

CHAPITRE 4 : DES SITUATIONS DIFFICILES, RESULTANT D'UN PASSE PROCHE, GENERATRICES D'UNE MEMOIRE DOULOUREUSE

Le fait que la question des procès de résistants n'ait pas fait l'objet d'études élargies, qui plus est n'ait pas été mise en perspective, à la fois avec les données du combat libérateur et avec celles du rétablissement de l'ordre républicain est à lui seul révélateur soit d'une sorte de gêne suscitée par les figures résistantes en cause, soit de la considération qu'il ne s'agit pas là d'un aspect significatif de la période.

Or l'étude des procès de résistants de Bourgogne permet de s'inscrire en faux contre ces deux points de vue. Tous les cas étudiés présentent des caractéristiques, révèlent des situations et mettent en lumière des attitudes permettant d'enrichir la connaissance de la période.

1-Les circonstances en cause

Les cas étudiés font ressortir une double caractéristique temporelle et de nature. Les faits faisant l'objet de poursuites après la Libération sont soit légèrement antérieurs à celle-ci, soit postérieurs de quelques mois. A l'exception de Robert SERAUT accusé de dénonciation, ils portent tous sur des agressions contre des personnes ou leurs biens.

2-Des hommes précocement engagés dans le combat résistant

Aucun des hommes dont les difficultés ont été retracées n'est un résistant " de la dernière heure ". Tous ont connu, en 1942 et 1943, les temps difficiles des chutes collectives, de l'isolement, des hivers où nature et adversaires conjuguent leur effets pour les traquer. Certains ont affronté la prison, la torture, la déportation parfois.

Ils furent tous de ce qu'il convient de désigner par le terme désormais générique et légendaire de " maquis ", alors que les FTPF privilégiaient celui de " camp ", à forte

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

connotation politico-militaire, comme en Saône-et-Loire les camps *Jean PIERSON, GAMBETTA, Pierre SEMARD,* des *SANS-CULOTTES*. Cette occurrence constitue probablement une donnée majeure de l'origine des actes en cause. L'expression, et l'acte, " prendre le maquis ", " monter au maquis " implique beaucoup plus qu'il n'en est généralement retenu, associé aux images glorieuses de l'été 1944. Ce choix, aux motivations diverses, amène plusieurs ruptures avec l'univers mental, les systèmes de représentation constitués. Le rapport à la mort est forcément modifié, la majorité des combattants intégrant l'idée que leurs chances de sortir vivants de la guerre sont fort minces. Cette attitude explique bien sûr le comportement de certains par rapport aux risques qu'ils courent, mais aussi un autre rapport à la mort des autres. Le surgissement de la violence guerrière, la barbarie de l'adversaire, la conscience d'échapper aux quelques garanties accordées aux combattants par les conventions internationales contribuent probablement à banaliser la mort, y compris lors d'exécutions de sang-froid. L'usage d'images familières pour désigner ces dernières est d'ailleurs significative comme celle du verbe " sulfater ", encore utilisé dans la Côte chalonnaise, associant le travail banal du vigneron à l'acte de guerre, via le surnom d'une arme automatique, réputée pour disperser ses balles. La rupture avec les normes sociales concerne aussi les biens matériels. Les réquisitions étaient certes imposées, et de ce fait légitimées, par les terribles contraintes du combat clandestin. Elles n'en constituent pas moins une rupture avec la tradition du respect du bien d'autrui, pourtant fortement ancrée dans les consciences d'une population à forte composition rurale, et cela crée inévitablement un terrain favorable à des dérapages, comme dans le cas de PHILIPPOT et de PLONKA.

Donc à la rupture avec les cadres familiaux et territoriaux que constitue le maquis, se superpose celle avec les cadres mentaux. Que des hommes aient dû assumer cela, de plus dans la durée, contribue largement à apporter une part d'explication aux actes ou comportements qui leur furent reprochés.

3-Une justice étonnamment brutale et inégale

L'extrême brutalité de plusieurs jugements frappe, tant elle est manifestement disproportionnée à la gravité des faits. Les peines infligées à des hommes aussi différents que SERAUT, KABACINSKY, PLONKA ou PHILIPPOT surprennent soit du fait de la minceur des faits reprochés, lorsqu'il n'y eut pas mort d'homme comme pour PLONKA et ses comparses, soit lorsque les circonstances difficiles de la guerre clandestine paraissaient constituer de fortes incitations à la prudence dans l'appréciation.

D'importantes différences apparaissent selon le type de tribunal saisi du dossier. Les cas étudiés font ressortir une certaine compréhension de la part des tribunaux militaires, alors que les jugements les plus sévères émanent soit de la justice d'épuration avec les Cours de Justice soit de la justice populaire que sont les Cours d'Assises. Les tribunaux militaires de Dijon comme de Lyon manifestent pour les situations envisagées une certaine propension à l'indulgence. Seule une confrontation avec un plus grand nombre de cas permettrait de faire la part entre le rôle de personnalités comme le colonel ROY à Dijon dont la hauteur de vue a pu être observée lors du procès de François FLAMAND-*MARIUS* et la propension générale de militaires à relativiser la gravité d'actes

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

perpétrés en situation de guerre ou la prolongeant. A l'opposé, l'attitude des cours de Justice lorsqu'elles ont à juger un résistant comme celle des Cours d'Assises surprend par sa sévérité. Même si le jugement final atténue les réquisitions, le recours fréquent de celles-ci à la peine de mort, le suivi fréquent par les Cours de Justice des demandes du commissaire du gouvernement, par le jury des Assises de celles du ministère public interrogent sur les motivations des uns et des autres.

L'attitude des magistrats relevant du ressort de la Cour d'Appel de Dijon ou du Tribunal de Grande Instance de Chalon-sur-Saône manifeste le souci de certains d'entre eux, en place pendant l'occupation, d'exercer une justice impitoyable à l'égard de toute forme de déviance réelle ou supposée. Une deuxième catégorie d'intervenants est constituée par les représentants des mouvements de la Résistance dans les instances d'épuration et ayant à juger au milieu des collaborateurs de cas d'anciens compagnons. Les procès en question se déroulent au cours des mois suivant la Libération, dans un contexte de fièvre épuratrice, où l'assimilation des résistants ayant dévié d'une figure sans tache à la figure hideuse des collaborateurs tend à être pratiquée. Il fut alors difficile aux juges de s'abstraire des pressions nées de ce contexte, d'autant plus que les fractures internes de la Résistance jouaient à nouveau, les FTPF se trouvant affublés d'une figure noire de résistants incontrôlés et incontrôlables. Les citoyens participant comme jurés aux procès d'Assises manifestent eux aussi, par exemple lors des procès KABACINSKY, PHILIPPOT ou COUVERT une grande sévérité, suivant sans trop barguigner les réquisitions du ministère public. Contrairement aux deux autres instances ayant eu à se prononcer dans des procès de résistants, ces Cours sont constituées de citoyens n'ayant pas de passé identifiable, de résistant ou de magistrat, mais d'individus censés être représentatifs d'une opinion moyenne. Les peines prononcées sont alors l'expression, particulièrement pour les procès tardifs, postérieurs à 1947, d'un contre-courant politique, d'une volonté de rompre avec ce qui constitua le fait résistant. Cette analyse ne peut surprendre tant l'analyse des faits d'opinion à l'égard des résistants et des FFI permettent d'en discerner les premières manifestations dès 1945.

Une autre réalité ressort de l'étude des différents procès : la grande inégalité des sentences prononcées, pour des situations proches sinon similaires, par une même instance, lors d'une même session. L'acquittement des exécuteurs de CAMART et la condamnation à mort de KABACINSKY par la Cour d'Assises de Saône-et-Loire en 1948 constituent le plus grand écart possible en terme de peine prononcée. On peut légitimement s'interroger sur le rôle dans cet écart, de l'origine et du profil des inculpés, la presse insistant dans le premier cas sur le fait que les deux maquisards sont des gens du lieu, mariés et pères de famille, alors que l'origine polonaise et le célibat des frères KABACINSKY viennent manifestement à charge dans les représentations suggérées par les compte rendus de presse, totalement en phase avec les jugements rendus. L'acquittement du policier parodien B., exécuteur du couple qui l'avait dénoncé aux Allemands et donc provoqué sa déportation vient à l'appui de cette hypothèse. Il apparaît bien que le conformisme social hérité a beaucoup pesé dans la délimitation entre les gens défendables et ceux pour lesquels il convenait de ne rien faire. Les résistants eux-mêmes – et comment pourrait-il en être autrement, tant leur rupture subjective avec le ralliement au vichysme n'implique pas forcément le rejet de toutes ses composantes idéologiques- , on l'a vu, notamment pour l'affaire PHILIPPOT, ont été eux aussi porteurs de ces

vertu de la loi du droit d'auteur.

distinctions.

Quoi qu'il en soit, ces procès de résistants apparaissent par leur sévérité, en brutal contraste avec une indulgence croissante qui se manifeste dans les procès de collaborateurs. Marcel VITTE- *THIBON* en témoigne pour le regretter en 1994 [720] . Il constate que concernant les membres de la Franc Garde de Saône-et-Loire, à l'exception de huit exécutés, ***" la facture fut douce, pour cette centaine de Francs Gardes, responsables directs de plus de 50 meurtres, d'une centaine sans doute comme co-auteurs, et de centaines de dénonciations, déportations pour l'ensemble du département, en quelques mois "***. En effet, à l'exception des condamnés à mort et exécutés, tous sont libres en 1966, après remises de peines, amnistie de 1953 et prescription de 1966. Venant de quelqu'un dont la modération politique et l'extrême méfiance à l'égard des formes les plus radicales du combat politique étaient bien connues, cette appréciation pèse lourd.

Ce thème fut d'ailleurs l'objet de campagnes constantes de dénonciations, notamment de la part du PCF et de ses organisations de masse. Ainsi, le 1er février 1946, le préfet DREVON transmet au Commissaire de la République le texte d'une affiche du Secours populaire, apposée " dans de nombreux quartiers de la ville de Mâcon au cours de la nuit du 31 janvier au 1er février 1946 ", qui dénonce, sous le titre ***" Les belles étrennes de Mr TEITGEN, Ministre de la Justice, aux Kollaborateurs "*** les indulgences dont ont bénéficié plusieurs collaborateurs condamnés à mort, l'abbé VAUTRIN, TOUZEAU, DE ROLLAT, CROUZET, dont les peines sont ramenées de sept à une années de prison. Cette dissymétrie est la manifestation de l'affaiblissement des organisations résistantes, du regain de vigueur des collaborateurs comme de la volonté des appareils de l'Etat, police et justice en particulier, de tirer un trait sur le passé.

4-Des soutiens sous conditions

Les différents cas envisagés ont montré la distance, les hésitations, les palinodies manifestées par les organisations résistantes dans la défense de résistants emprisonnés. S'enchevêtrent deux catégories de conditions pesant sur l'ampleur et la forme des soutiens. La nature des faits faisant l'objet de l'action judiciaire est manifestement déterminante, en particulier jusqu'en 1947. La gêne provoquée par des faits peu conformes à l'image idéalisée pure et héroïque des actes résistants inhibe beaucoup d'initiatives. La conjoncture politique joue alors dans le même sens tant que le PCF est engagé dans une expérience de participation gouvernementale. Le contenu de *France d'abord* est significatif de cette prudence. Jusqu'à l'été 1947, les articles consacrés à la question des " patriotes emprisonnés " sont relégués en pages intérieures, le plus souvent en bas de page, avec une typographie très réduite. Ainsi le n° 147, daté du 24 avril 1946 ne rend compte qu'en page huit, au bas de la page, de l'entrevue entre le président du Comité national de défense des patriotes emprisonnés, Pierre VILLON en personne, avec le ministre MICHELET à propos d'environ 2 000 détenus provisoires, sans qu'aucun choix technique, position, taille du titre ne vienne indiquer au lecteur qu'il s'agit là d'une question

[720] Marcel VITTE, *in Libérés!*, supplément spécial du *JSL,* septembre 1994, p. 12.

vertu de la loi du droit d'auteur.

décisive dans la vie de l'association. Sur un même registre, le compte rendu du 2e Congrès de l'Association dans le n° 198 du 15 mai 1947, occupant les 2/3 d'une page, une seule phrase concerne ce problème, constituant un des 5 points du 5e des six thèmes abordés par la résolution finale. C'est seulement au cours de l'été 1947 que l'on voit se manifester de véritables campagnes d'opinion, comme les communistes savent les mener. Singulièrement alors, la première catégorie de conditions, portant sur la nature des faits, la moralité des acteurs, parfois même leur appartenance à d'autres dispositif que les FTP, passe au second plan, des hommes comme François FLAMAND, anticommuniste avéré, chef maquisard dissident, faisant alors l'objet de campagnes de soutien.

Ces données sont constitutives d'une mémoire très particulière de cet aspect du devenir des anciens résistants. Les hommes jugés, souvent condamnés et petitement soutenus, ont intégré cela dans une certaine confusion, comme leurs anciens camarades de combats.

5-Une mémoire repliée ou crispée, toujours douloureuse

Ce qui a pu être reconstitué du parcours des disparus, l'attitude des survivants, le refus quasi général des familles des premiers de témoigner à ce sujet, tout concourt à identifier une grande douleur dans la mémoire constituée à partir de ces moments confus et difficiles.

Cette douleur se manifeste de deux façons. La première est celle du repli gêné, dont Théodore PLONKA est représentatif, largement présent chez les descendants des disparus. Les circonstances judiciaires sont alors perçues comme une tache honteuse sur l'image du résistant, d'où le souhait de " ne pas remuer tout cela ". Cette manifestation d'un droit à l'oubli, antagonique au répétitif devoir de mémoire et sur lequel je reviendrai, est ici à prendre en compte, tant il apparaît comme une nécessité pour survivre. La seconde, incarnée par François FLAMAND, s'exprime sur le monde de la protestation indignée, hargneuse, la douleur, tout aussi manifeste, se libérant par une phraséologie vengeresse à l'égard des responsables réels ou supposés des ennuis vécus. L'attitude des associations, n'intégrant pas ou peu cette dimension du combat résistant, ne peut que contribuer à la récurrence de ce malaise.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

PARTIE V UNE DEFAITE POLITIQUE RAPIDE, DETERMINANTE DANS LA CONSTRUCTION DE LA MEMOIRE RESISTANTE

INTRODUCTION

Alors qu'ils sont volontiers, surtout en début de séquence, mis dans la position de héros et de vainqueurs, des résistants apparaissent donc sous le jour bien différent de vaincus.

Cette défaite multiforme les place en position de décalage, d'hétérogénéité par rapport aux courants dominants de l'opinion. Celle-ci qui ne pesa pas ou si peu sur les événements de 1940 à 1944 retrouve son poids dès lors qu'un système représentatif et parlementaire est restauré. Il importe donc de s'interroger sur la façon dont s'opéra ce décalage.

Le PCF, dont on a rencontré tout au long de l'étude les militants, les cadres, les choix politiques, occupe de toute évidence une place décisive dans les processus politique de

vertu de la loi du droit d'auteur.

la période considérée. Alors qu'il est porteur d'un discours radicalement transformateur, il convient de poser la question du rôle qu'il joua dans la brutale confrontation politique analysée. L'hypothèse en apparence iconoclaste de la dimension conservatrice de ses choix mérite alors d'être prise en compte.

Il sera finalement possible de s'interroger sur la façon dont tout cela put être intégré, est aujourd'hui intégré, dans les formes de mémoire individuelle et collective, d'étudier comment les traces matérielles, les rituels commémoratifs expriment cette défaite.

CHAPITRE 1 : DES RESISTANTS EN HETEROGENEITE

La question peut surprendre, tant la grandeur de l'engagement résistant comme les mythologies constituées ont contribué à imposer une approche globalisante de tout ce qui s'y rattache. Tout ce qui précède a montré la grande complexité qui se cache derrière ce mode d'identification. Il importe dès lors de discerner les niveaux d'hétérogénéité qui le traversent.

I-DES RESISTANTS RAPIDEMENT COUPES D'UNE OPINION DESORIENTEE, TOURNEE VERS D'AUTRES PREOCCUPATIONS QUE LE CHANGEMENT POLITIQUE

La notion d'opinion reste fort délicate à manier. Si elle est très utilisée dans les rapports émanant des services de police ou des sous-préfets, elle tend à noyer les singularités dans une situation moyenne, identifiant les courants dominants face aux enjeux de l'instant. Elle est donc essentiellement descriptive, se contentant de constater l'état des choses, inapte qu'elle est à anticiper les phénomènes ou identifier ce qui relève de la prescription. De ce fait l'analyse des faits d'opinion, de l'état de celle-ci relève du résultat des processus politiques, non de l'analyse de ces derniers. Son intérêt principal, au-delà de l'état des choses qu'elle permet d'établir, est de permettre par une démarche récessive, de remonter aux phénomènes l'ayant engendrée, donc d'identifier les données qui ont contribué à la constituer.

Si l'on excepte la minorité ayant collaboré avec l'occupant et ses sbires locaux, la grande majorité de la population se caractérise à l'issue des combats libérateurs par l'immensité comme la confusion de ses attentes. L'analyse de la presse d'information, des écrits et déclarations individuelles ou organisationnelles, du contenu des protestations sociales, des enquêtes d'opinion réalisées pour les services préfectoraux par les Renseignements généraux permet de dégager quatre types d'attentes : la fin de la guerre avant mai 1945, l'épuration, l'amélioration de la situation économique, la transformation politique et sociale. La hiérarchie de ces quatre types varie dans le temps et sous le choc des événements. De la Libération à la capitulation allemande, la conjoncture militaire opère fortement sur une opinion ballottée entre optimisme et inquiétude. Si les mois

vertu de la loi du droit d'auteur.

d'octobre et novembre voient les événements militaires passer à l'arrière plan des préoccupations tant leur évolution semble rassurante, la brutale contre-offensive des Ardennes, fin décembre, suscite une vive inquiétude et fait resurgir, de façon quelque peu irrationnelle, la crainte d'un retournement, pour le moins de l'éloignement de la perspective de la fin du conflit. A l'inverse, les premiers mois de l'année 1945, s'ils confirment l'intérêt porté aux opérations militaires, voient une opinion rassurée par l'ampleur des succès soviétiques à l'Est et par le passage des troupes alliées au-delà du Rhin. De ce fait, les préoccupations intérieures redeviennent prioritaires. A ce niveau le contraste, est frappant entre l'évolution des attentes en terme de liquidation des problèmes hérités, en particulier l'épuration, et de solution de problèmes matériels d'une part, et celle des espoirs de transformation du pays d'autre part. On l'a vu, la façon dont fut conduite l'épuration engendra rapidement une grande déception et le retournement progressif d'une opinion désormais soucieuse de tourner la page s'opéra au cours des années 1945-1946. Plus ce retournement s'accentue et plus la thématique de l'épuration perd toute prise sur l'opinion. En s'y accrochant, les résistants contribuent alors à leur propre isolement. Tragiquement, une exigence légitime de la part des libérateurs devient instrument de leur défaite politique.

Les difficultés matérielles récurrentes, dans un pays dont la reconstruction et le redressement économique tardent, alimentent un mécontentement en contraste brutal avec les attentes en termes de transformations structurelles que formulait une majorité à l'issue du conflit. Ces attentes dont la seule précision relevait du rejet de la république défunte et du régime de Vichy furent rapidement noyées dans le casse-tête quotidien du ravitaillement, les troubles de l'épuration, les incertitudes politiques.

Une des manifestations concrètes de cette rapide évolution est la désaffection pour les réunions publiques, massivement suivies à la Libération par une population sevrée de politique, et qui au fil des scrutins de 1945-1946 voient l'assistance se raréfier, ou comme le soulignent tant d'observateurs, adopter une attitude distanciée, de simple curiosité, à l'égard des intervenants.

Manifestement quelque chose s'est brisé. D'abord désorientée, une fraction décisive de la population s'est repliée sur elle-même, sa déception étant à la mesure du contraste entre ses espoirs et la médiocrité du quotidien. Cette situation est illustrée par les élections municipales dans l'arrondissement de Montbard en Côte-d'Or.

Cette petite sous-préfecture du nord du département est à la tête d'un territoire, le Châtillonnais, fortement marqué par une activité industrielle héritière des forges à bois [721] et intégrée à une agriculture essentiellement tournée vers l'élevage bovin. Pendant la guerre, cette zone abrita d'importants maquis de toutes obédiences, du SOE aux FTP et reste symboliquement valorisée par la rencontre, à Nod-sur-Seine le 12 septembre 1944, d'un peloton de l'escadron SAVARY du 1er régiment de fusillers marins de la 1ère DFL venue de Provence et d'un peloton du 1er Régiment de spahis marocains de la 2e DB, débarqué en Normandie. Ces données, où longue durée et événements récents entrent

[721] La présence de minerai de fer et du bois fourni par les chênaies de la région en fut la condition initiale. L'action d'esprits entreprenants comme BUFFON, créateur des forges de Montbard les matérialisa. Reste de cette tradition une importante implantation du groupe VALLOUREC à Montbard, ce qui en fait une ville ouvrière, à forte pénétration communiste.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

en dynamique positive, font de l'arrondissement, en particulier dans ses petites villes comme Montbard et Châtillon-sur-Seine, des lieux de forte légitimité résistante. Or les circonstances des élections municipales de 1945 et 1947 permettent de confronter cet héritage aux données politiques de la République restaurée.

En avril 1945, dès la période de constitution des listes, une certaine confusion politique apparaît, en fort contraste avec la Libération, où une municipalité provisoire issue de la Résistance avait été constituée à Montbard, dirigée par un " socialiste chrétien " le Dr BRUNHES [722] . Socialistes et communistes n'ayant pu se mettre d'accord sur une liste commune, les seconds exigeant une parité exclue par les premiers, les deux partis font liste séparée aux élections du printemps 1945, ce qui amène d'ailleurs le maire sortant à ne pas se représenter. Le PCF, soucieux d'affirmer une forte image résistante, intègre à sa liste trois membres du Front national dont le Dr VANGEON, ***" socialiste très modéré "*** [723] , ancien maire élu en 1935, maintenu par Vichy, révoqué par les Allemands, s'étant " coupé des voix modérées " par son alliance avec le PCF. Ce choix suscite des remous au sein des anciens résistants. Dans son rapport du 22 avril [724] , le sous-préfet fait état d'une première réunion électorale tenue par le PCF la veille, où la présence de ces trois représentants du FN fut vigoureusement contestée par " le président des FFI " qui, les considérant " comme des réactionnaires ", " exposa les raisons qui l'avaient guidé pour procéder au renouvellement de la municipalité ", à la Libération. Ceci manifeste pour le moins un déphasage entre ceux qui sont directement issus du combat résistant et les dispositifs politiques en réorganisation, tout ceci au détriment des premiers. Cette dimension est confirmée et renforcée par la présence, sur la liste de droite qui s'oppose aux listes socialiste et communiste, de trois candidats déclarés inéligibles à la Libération [725] . P. BEAUDOIN, ancien adjoint du conseil municipal désigné par Vichy devint maire après la suspension du Dr VANGEON par les autorités d'occupation. Selon le sous-préfet, cet homme, " très marqué à droite ", mais ayant " toujours été très anti-allemand ", s'est manifesté comme " excellent administrateur " pendant la guerre et, ce faisant, est " apprécié de la population ouvrière " ; ces considérations amènent le sous-préfet à estimer son élection " à peu près certaine ". Jean PATRIAT, ancien membre du parti agraire, ancien prisonnier rapatrié car père de 6 enfants, nommé conseiller départemental, compte sur son élection, selon le sous-préfet, pour " orienter l'opinion du Jury d'Honneur qui sera saisi de son cas ". Il bénéficie du soutien de Me BERNARD, " ami personnel " d'Henri CAMP, chef légendaire d'un des grands maquis de la région, tombé au combat. Enfin, un autre conseiller national de Vichy, M. VINCENT figure aussi sur la liste conservatrice.

L'effacement d'une figure claire de la Résistance est confirmé par les résultats de

[722] AD21 SM13710, rapport du sous-préfet au préfet de Côte-d'Or, 15 avril 1945.

[723] Idem, rapport du 20 avril.

[724] La fréquence des rapports du sous-préfets (15, 20, 22, 25, 30 avril et 6 mai) est révélatrice de l'attention des autorités pour la conjoncture montbardoise.

[725] AD21 SM13710, rapport du sous-préfet au préfet du 25 avril.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

l'élection du 29 avril et du 13 mai 1945. Dans son rapport sur le premier tour pour l'ensemble de son arrondissement, le sous-préfet observe que sur 2073 élus, seuls 265 sont " affiliés à un groupement de Résistance " et que ***" de manière générale, il a été peu tenu compte dans les élections de l'activité des candidats dans la Résistance ou de leur affiliation à un groupement et ce sont surtout des considérations politiques qui ont guidé les électeurs "***. Le second tour confirme les tendances du premier et voit les deux anciens conseillers vichystes, BEAUDOIN et PATRIAT élus à Montbard. La mise en vis-à-vis par le sous-préfet de la référence résistante (" activité " ou " affiliation ") et des " considérations politiques " est doublement révélatrice des processus politiques en cours comme de la façon dont il envisage la situation. Manifestement, il enregistre comme allant de soi cette hiérarchisation. La distinction formulée entre " Résistance " et " considérations politiques " est éloquente de la rupture qu'opère le fonctionnaire entre les deux réalités. Quant à l'élection de personnages ayant eu à rendre des comptes à la Libération, ce n'est pas un fait isolé et insignifiant. Dès le 5 mai, un télégramme codé, émanant du Président du Jury d'Honneur constitué au Conseil d'Etat, arrive dans les préfectures et sous-préfectures. Il est ainsi libellé : ***" Pour Jury d'Honneur, m'adresser extrême urgence statistiques nombre voix infâmes obtenues par les inéligibles non réhabilités visés par l'article 18 ordonnance du 21 avril candidats aux premières élections. Préciser nombre total votants et position intéressés par rapports aux autres candidats "***. L'apparente fermeté de langage masque difficilement le fait que des gens déclarés inéligibles ont pu participer à une élection officielle, donc que les bulletins portant leur nom ont été validés et qu'ils ont reçu l'onction du suffrage universel, ceci quelque 8 mois après la Libération.

Les élections de 1947 confirment et amplifient cet effacement de la référence résistante. Il s'inscrit en creux dans les programmes. A Montbard, la liste d'Union républicaine et résistante et de Défense des intérêts communaux, présentée par le PCF, avec 13 métallurgistes sur 23 candidats est fondée sur des objectifs strictement économiques et sociaux (groupements d'achats directs, aide à la reconstruction de logements, construction de jardins d'enfants et d'écoles, hygiène publique, électrification) ; il en est de même de la liste socialiste, constituée d'employés, de cadres et d'enseignants. De la référence résistante, de la volonté transformatrice, il n'est plus question. Ces listes sont battues par des coalitions conservatrices à Châtillon-sur-Seine, Montbard et Saulieu.

II-DES RESISTANTS DESTABILISES, DEPHASES, DEPITES

La plupart des entretiens avec des acteurs survivants manifestent de leur part un dépit certain, pour des hommes et des femmes confrontés aux mêmes difficultés que l'ensemble de la population, mais qui ressentent la situation globale de façon encore plus sensible, du fait de leur engagement dans le combat libérateur et d'espoirs à la mesure de cet engagement.

Les situations rencontrées mettent en relief l'ampleur des contraintes matérielles, non seulement dans le vécu quotidien banal, commun à la plupart des Français, mais aussi dans leur impact sur les pratiques militantes. Les contraintes matérielles rencontrées par

vertu de la loi du droit d'auteur.

des responsables politiques comme Robert LOFFROY, Rémy BOUTAVANT, les observations des avocats d'Emile PHILIPPOT sur la nécessité de limiter le nombre des témoins à décharge du procès de Nancy, les récits de mineurs grévistes de Montceau-les-Mines allant de puits en puits à bicyclette illustrent l'intrusion dans la vie militante de données banales mais fort contraignantes.

Mais bien au-delà de ce partage avec l'ensemble de la population de difficultés nées des lenteurs de la reconstruction économique, les anciens résistants vivent des problèmes spécifiques, qui les mettent en porte-à-faux avec une situation nouvelle pour eux et qui tend à leur échapper.

Le passage de la guerre à la paix, de l'espace mouvant du maquis au territoire administré ne fut manifestement pas facile pour beaucoup d'entre eux. En des modes différents, des sous-préfets anciens maquisards se comportant encore en partie comme des chefs de guerre, des FFI transposant au sein d'une armée régulière les mœurs du maquis, des hors-la-loi pratiquant hold-up, attentats, règlements de compte, manifestent tous la difficulté de ce passage. Il fut d'autant plus lourd pour les plus jeunes qu'ils étaient à peine adolescents à la déclaration de guerre et que toute leur formation d'adultes s'était faite dans le contexte du vichysme, de l'occupation et du combat clandestin. Pour ceux qui étaient adultes avant la guerre, ce sont souvent leurs repères sociaux qui se disloquèrent. L'exemple d'un milieu comme celui des mineurs de Montceau-les-Mines est significatif de cela, comme celui de communautés rurales dont témoigne Robert LOFFROY. La période de la guerre mit face à face des hommes que les réseaux professionnels, syndicaux, politiques rassemblaient dans la période précédente. Les conditions à un retour à la paix civile durent bien intégrer cette dimension.

Ce phénomène se double d'un véritable déphasage avec l'état des choses de la part de ceux qui en furent coupés pendant un temps. Il s'agit principalement des FFI engagés dans l'armée régulière pour le temps de guerre et des déportés politiques ou résistants. Ceux qui se réclament de la figure des soldats de l'An II, et nous avons vu le caractère en partie illusoire de cette référence, partagent avec ces derniers d'être éloignés des processus politiques en cours dans le pays, au grand bénéfice de ceux qui guignaient les places à prendre. La déclaration provocatrice de volontaires de l'Yonne revenus au pays " pour faire la révolution " est à prendre en compte dans cette perspective. Roger PRUNOT en relativise aujourd'hui la portée, estimant que ses camarades signifiaient ainsi leur refus d'être éloignés de la transformation du pays qu'ils avaient rêvée au maquis, de leur volonté d'en être. Il exclut toute acception insurrectionnaliste et guerrière du concept de révolution. Le même Roger PRUNOT manifeste aujourd'hui le manque politique constitué par cette coupure. Il consacre une partie de son temps à explorer les archives départementales et nationales pour se reconstruire l'histoire de son département, entre la Libération et son retour. Pour leur part les déportés, tout particulièrement les politiques et résistants, reviennent dans un pays qui a retrouvé la paix depuis huit à neuf mois, qui a voté sans les attendre et pour la plupart d'entre eux, passés les premiers moments d'un bonheur indicible de retrouver la vraie vie, perçoivent une immense déception, brutalement formulée par un " à quoi bon avoir vécu les camps pour cela ". Le témoignage poignant de Jean PUISSANT exprime ce que la quasi totalité des anciens déportés rencontrés formulent aujourd'hui encore.

vertu de la loi du droit d'auteur.

III-DES HOMMES HETEROGENES AUX PROCESSUS DE RESTAURATION

L'ensemble des situations analysées au cours de cette étude contribue à constituer les résistants dans une position d'hétérogénéité par rapport au reste de la société, des processus qui la traversent.

Trois aspects, directement hérités des formes du combat libérateur, peuvent être identifiés comme constitutifs de cette hétérogénéité : le fait du maquis, le retour à la situation de paix, la dimension restauratrice des premières années de liberté.

Sans conteste, le maquis est au cœur des questions soulevées par la nature et la postérité de la Résistance. La perception même qu'en eurent acteurs comme adversaires, son entrée dans un langage nouveau, comme " être au maquis ", " monter au maquis ", même si la topographie des lieux n'implique aucune élévation, en allant jusqu'à identifier hommes et forme d'organisation dans l'expression " les maquis " désignant les maquisards en sont des manifestations révélatrices. Le maquis, s'il est le plus souvent identifié par des éléments de la toponymie locale, l'est parfois par le nom même de son fondateur ou chef, comme les maquis *SERGE, SOCRATE* ou par des référents historiques comme *Les Sans-Culottes*, donnant dans le premier cas des formulations en " il est allé chez… ". Le maquis est donc élément du réel comme constitutif de représentations. Comme réalité politico-militaire, il échappe aux catégories héritées. Protéiforme, espace mouvant, il constitue une véritable nouveauté historique, irréductible aux classifications traditionnelles. Que ce qui n'était le plus souvent au départ qu'un moyen d'échapper aux occupants et à leurs collaborateurs locaux soit devenu, dans certains cas comme celui des maquis du Limousin, de façon plus ténue en Saône-et-Loire, une forme embryonnaire de pouvoir populaire, menant de façon consciente et organisée une guerre de libération militaire et politique est significatif de cette spécificité. Ceci explique largement la puissance des représentations qui se sont constituées, positivement comme négativement. La méfiance récurrente de certains cadres de l'armée d'Afrique à leur égard, l'attachement subjectif, y compris à leur tenue de maquisards [726], le choc brutal entre des images sanguinaires qui lui sont associées et la mythologie qui s'est constituée autour de lui procèdent de son importance. Ces éléments sont pour les résistants un facteur d'hétérogénéité, tant le fait d'y avoir participé les constitue en un groupe clos. Pas plus que le fait maquisard n'est réintégrable comme tel dans les structures d'une République restaurée, ses acteurs ne sont assimilables aux autres citoyens. Pour toute une génération, en avoir été ou pas trace une ligne de partage dont la force est confirmée par l'acharnement de quelques-uns de la franchir.

Conséquente de la réalité précédente, tout autant constitutive d'hétérogénéité, fut la difficulté de beaucoup de maquisards à assurer le passage à la situation de paix. L'extériorité des réalités maquisardes par rapport à celles de la société civile, le fait que

[726] Il est tout de même révélateur qu'un homme comme Claude ROCHAT ait conservé plusieurs jours son uniforme du maquis, alors qu'il était sous-préfet de la deuxième ville de la région.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

pour beaucoup le maquis constitua l'entrée dans l'âge adulte, le compagnonnage quotidien avec la mort, la conviction de ne pas survivre expliquent largement cette difficulté. Les dérives personnelles, particulièrement dans l'alcoolisme, les attentats de l'été 1945, la rémanence de courants insurrectionnalistes au sein des anciens FTPF constituent la partie visible d'un mal vécu, d'un décalage masqué par la plupart. Ceux-là enfouirent leurs regrets, construisirent une vie. Mais cette réalité reste à l'état natif et se révéle chez certains, après plusieurs entretiens, nouée autour de la conviction que leur combat était porteur d'autres possibilités politiques.

Ce phénomène est amplifié par les réalités de l'après-guerre. Les lenteurs, hésitations, inégalités d'une épuration fiévreusement attendue, le retour progressif des forces politiques liées à Vichy, la répression contre des résistants contribuent à les enfermer dans leur singularité, à renforcer chez eux le sentiment de celle-ci.

Ces trois facteurs contribuent à renforcer la cohésion du monde résistant, le constituant en hétérogénéité avec le reste de la société. Mais il est lui-même traversé de contradictions qui ne coïncident pas avec les divisions organisationnelles et constituent elles aussi une dimension de la perception que des anciens ont d'eux-mêmes. La plus rémanente est celle qui les oppose aux appareils, de partis comme de mouvements. Des parcours singuliers comme ceux de Roland CHAMPENIER, Louis BOUSSIN illustrent ce décalage entre les hommes de terrain et ceux qui décident des affectations, élaborent les stratégies, attribuent les moyens. Si " la Résistance des chefs " [727] ne peut leur être connue sur le champ, sa découverte fut pour certains un élément supplémentaire de se penser comme ayant été d'un combat en partie autre.

Ainsi l'hétérogénéité du monde résistant s'inscrit dans le réel comme dans sa perception par les acteurs ou par le reste de la société. Qu'un tel combat, qu'une telle invention historique soient de façon aussi peu intégrés dans les réalités des années de paix relève de l'impossibilité. Intervient alors la fonction du mythe et de l'héroïsation qui rendent cette réalité vivable, supportable.

CHAPITRE 2 : LE PCF, UNE GRANDE FORCE CONSERVATRICE ?

La participation du PCF au processus de retour à l'ordre comme son attitude à l'égard des questions particulières soulevées par la poursuite de la guerre ou la répression de résistants amènent à se demander s'il ne fut pas finalement la principale force conservatrice, en situation d'alliance, fut-elle conflictuelle, avec de GAULLE, et en antagonisme avec les forces les plus novatrices de la Résistance. Il serait de ce fait constitutif de la défaite politique de ces dernières.

Une telle hypothèse exige alors de s'interroger sur les choix majeurs du PCF au cours de la séquence 1941-1947 et sur le mode de traitement qu'il a pratiqué, à l'égard

[727] Selon l'expression de Laurent DOUZOU, *Le Monde* du 24 avril 1999, p. 26.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

des hommes, simples militants comme cadres locaux, comme au sujet des questions politiques soulevées par ces choix. Outre une contribution à la question soulevée, cette réflexion permet, à partir de réalités locales, d'apporter des éléments de réponse sur l'attitude de ce parti à l'égard d'une éventuelle prise de pouvoir, entre 1944 et 1947.

I-DE LA POLITIQUE D'INSURRECTION NATIONALE AU RALLIEMENT AU PARLEMENTARISME : UNE CONTINUITE ?

L'insurrection nationale est une formulation commune au PCF et au gaullisme. Elle a une double résonance chez les maquisards. Pour tous, c'est la référence aux épisodes révolutionnaires qui agit puissamment. L'appellation *Sans-culottes* de maquis, la fréquence de la revendication d'avoir été " des soldats de l'An II " en témoignent. Chez les FTP, tout du moins chez ceux qui sont communistes, se superpose une autre référence historique, celle d'Octobre 17, modèle d'insurrection puisqu'elle ouvre à la naissance de ce qui était à leurs yeux " la patrie des travailleurs ". Si les deux références ont ceci de commun de désigner un ou le moment d'affrontement majeur, au sein d'un combat politique, elles présentent de sérieuses différences. Pour les sans-culottes, l'insurrection intervient au sein d'un combat politique prolongé, forme de ***" l'exercice de la souveraineté populaire , de la démocratie au sens d'une forme de conscience de masse impliquant le débat, la décisions et l'action politique "*** [728] . Fusionnant le politique et le militaire, sans que cette seconde dimension soit forcément présente, l'insurrection populaire de la sans-culotterie parisienne intègre débat, décision collective, action. La prise de pouvoir des bolcheviks en octobre 1917, si elle partage avec ce qui précède d'être l'aboutissement d'un processus politique qui a vu l'intervention des forces du peuple au sein des soviets croître au cours de l'été 1917, est en grande partie l'héritière d'une tradition dont la Conjuration des Egaux a constitué la préfiguration et que le blanquisme a systématisée et théorisée, avant que Lénine ne l'intègre. Il s'agit alors d'une action armée, décidée et orchestrée par un état-major, exécuté par des forces organisées, devant des masses en situation de spectatrices, fussent-elles approbatrices. Le choix stratégique par le PCF de la politique de préparation d'une insurrection nationale suscite de ce fait un écho à la fois puissant et ambigu chez ceux auxquels il s'adresse. Si les éléments d'enquête permettent de penser que subjectivement, c'est la référence à la grande Révolution française qui l'emporte, elle laisse néanmoins ouverte la question de savoir à quel type de pouvoir et de son exercice son succès ouvrira.

De plus, telle qu'elle est conçue par le PCF comme par les états-majors de Londres et d'Alger, l'insurrection nationale constitue un moment, au sein d'une stratégie mondiale, décidée de façon centrale. Ce choix exclut celui d'une guerre de libération prolongée et de ce fait crée des situations de déphasage avec des processus politico-militaires locaux. La résistance à l'occupant vit des situations d'une véritable guerre de libération, en particulier en Limousin, sous la direction de Georges GUINGOUIN, et de façon plus embryonnaire et dans un espace plus limité, en Saône-et-Loire au cours de l'été 1944.

[728] ***Jean-Yves BOURSIER, La politique du PCF, 1939-1945, L'Harmattan, 1992, p. 205-206.***

vertu de la loi du droit d'auteur.

Combinant contrôle d'un territoire, protection des populations, mise en place de structures pré-étatiques et refus de conquête prématurée des villes, cette forme de combat, proche de la guerre populaire théorisée par MAO ZEDONG, constitue un processus inscrit dans la durée, impliquant les populations dans la construction d'un " ordre nouveau " [729] et assurant à ses dirigeants une autonomie politique. A l'inverse, l'insurrection nationale, constituée essentiellement par un assaut coordonné et ponctuel, suppose décision centrale et étroite soumission aux plans d'un état-major unifié. Son application donna ici ou là lieu à des drames comme celui de Tulle.

L'Yonne faillit connaître des situations identiques au moment du débarquement lorsque le commissaire aux effectifs ASMUS lança l'ordre d'insurrection à des maquis FTP ainsi enjoints de prendre des localités avec lesquelles ils n'entretenaient aucun rapport. Si le bilan militaire se limita à un retrait piteux dès lors qu'il s'avéra que la libération de la France résulterait d'un combat prolongé, le bilan politique en apparaît proprement catastrophique. Il contribua à enlever du crédit à ceux qui avaient procédé à l'opération. L'exemple confirme que la stratégie de l'insurrection nationale faisait des FTP un instrument étroitement soumis aux choix de l'appareil du PCF lui-même lié à son compromis politique avec de GAULLE, privés de ce fait de tout l'espace politique que bien souvent leur action antérieure leur ouvrait. Leur combat est désormais étroitement limité à sa dimension militaire, dont les résultats sont alors la seule mesure de leur réalité et efficacité. Cet aspect pèse lourdement sur la constitution de la mémoire comme dans l'historiographie de la Libération. Les surenchères sur le nombre, l'ampleur, les effets des actions dont les ordres de bataille fourmillent comme la sous-évaluation des actions de libération en témoignent. Eloquente à cet égard est la carte nationale établie par Philippe BUTON [730] . Analysant les modes de libération des villes de France, à l'appui d'une argumentation tendant à démonter " l'échec de l'insurrection nationale ", Philippe BUTON distingue trois catégories de situations, d'où il ressort qu'à l'exception de 33 villes, partout ***" la libération ne fut pas perçue comme le produit manifeste de l'action de la Résistance, soit qu'elles fussent libérées par les Alliés, les résistants locaux n'intervenant qu'à titre d'éclaireurs, soit que la fin de l'Occupation résultât du départ sans combat des troupes allemandes "*** [731] **.**Toutes les villes de Bourgogne sont incluses dans cette catégorie à l'exception d'Autun et de Chalon-sur-Saône, " villes d'insurrection limitée ". La formulation peut laisser entendre une action armée venue de l'intérieur de la ville, alors que dans les deux cas, si les forces résistantes intervinrent, ce fut par la pénétration de maquisards infiltrés, agissant en coordination avec les troupes de l'Armée B, contre des unités allemandes en repli. Une différence décisive pour le déroulement des événements et la lourdeur des pertes fut que cette coordination fonctionna parfaitement pour Chalon, alors qu'elle n'intervint, pour des raisons encore obscures, qu'avec retard à Autun. Quoi qu'il en soit, il apparaît ici clairement que l'évaluation de l'action résistante à l'aune du seul bilan de l'insurrection nationale tend à

[729] L'expression est de Georges GUINGUOIN. Elle est à rapprocher de " l'ordre….selon une formule jeune " de Claude ROCHAT.

[730] Philippe BUTON, op. cit. p.105.

[731] Idem p. 104.

vertu de la loi du droit d'auteur.

occulter la réalité, le poids, les effets de cette action. L'histoire de l'entrée sans combat des unités des FTP de Roland CHAMPENIER à Nevers comme celle de *CASTAGNE* à Auxerre sont là pour le montrer [732] . Même là où les maquis, FTP ou AS, allèrent au-delà de la seule préparation de l'insurrection nationale, la nature même de celle-ci les réduisit à un rôle d'exécutants, de forces d'appoint sans la moindre autonomie.

Pour ce qui est du PCF, ce dispositif politico-militaire n'est en réalité que la résultante inévitable du compromis passé avec Londres dès fin 1942 et du choix conséquent de l'intégration du PCF dans le CNR et la pyramide des comités de libération constituée progressivement en 1944. Claude BOURDET a éloquemment montré [733] combien la mise en place du CNR a permis de donner une légitimité à des " fossiles " de la IIIe République tout en rendant " impossible le développement de nouvelles forces politiques ". La contribution du PCF à cette entreprise en fait alors un des acteurs majeurs de la restauration du parlementarisme et de l'exclusion de toute autre hypothèse politique. Ce constat permet d'éclairer ce qui fut observé de son attitude au sein des Comités de Libération, notamment son acceptation finale de leur effacement, puis de son positionnement gestionnaire au sein du gouvernement. Tout comme les FTP étaient étroitement soumis à la politique de l'appareil aux temps de la préparation de l'insurrection nationale, les organisations périphériques, Front national et organisations de jeunesse ou féminines, n'ont d'autre fonction, y compris en saturant les comités, que de faire passer la politique du parti chez des électeurs, sympathisants ou militants ayant pris au sérieux les perspectives de transformation radicale du pays. Cette réflexion nous projette au cœur du débat historiographique sur les intentions de la direction du PCF entre la Libération et 1946 dont l'ouvrage de Philippe BUTON a posé un des derniers jalons. Pour simplifier, soit la dimension légaliste, allant jusqu'au soutien aux premières formes de répression colonialiste, n'était qu'une façade pour masquer une réelle volonté de saisir toute occasion de prise de pouvoir en s'appuyant sur des mouvements de masse, soit à l'inverse les discours enflammés, les mobilisations contre une épuration incertaine, contre la vie difficile, les entreprises comme les EGRF n'avaient d'autre but que d'offrir des exutoires à tous ceux qui ne pouvaient se satisfaire d'une restauration. politique, économique, sociale [734] . Tout ce qui précède de cette étude va manifestement dans le sens de cette seconde hypothèse.

[732] L'histoire de Simo CONSTANTINO-*CASTAGNE* est une véritable épopée, allant du combattant de la colonne DURUTTI pendant la guerre d'Espagne au petit patron d'une entreprise de conditionnement de volailles faisant face au géant BOURGOIN dans l'Yonne des années 80. Interné aux camps du Vernet puis de Sept-Fonds, il arrive dans l'Yonne pour être intégré à la Compagnie des travailleurs étrangers. Rallié aux FTP, cet anarchiste devient chef de maquis, ce qu'il explique par le fait que " le PC n'avait guère le choix ". Il dut attendre 1996 pour obtenir une naturalisation sollicitée depuis 40 ans. Même sur le plan professionnel " on ne (lui) fit pas de cadeaux ". Entretien, 27 mai 1998.

[733] Claude BOURDET, *L'aventure incertaine,* Ed. du Félin, 1998, p. 216-217.

[734] AD21 40M233. Selon un rapport des RG, une réunion des cadres communistes de la fédération de Côte-d'Or tenue le 29 janvier 1946, Juliette DUBOIS affirma : " Certains ont pensé ces derniers jours que le moment était venu de déclencher un mouvement insurrectionnel. Le Comité central met en garde contre ces assertions et déclare que ces insurrections seraient vouées à l'échec ".

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

II-L'APPAREIL CONTRE LES HOMMES

Une conséquence directe des choix analysés précédemment, prolongeant les méthodes héritées de la période dite de " bolchevisation ", est l'étroite soumission des militants, cadres comme gens de la base, aux volontés et directives de l'appareil.

Au sein du dispositif des maquis FTP, cette réalité prend habituellement la forme du commissaire aux effectifs ou plus généralement de ceux que les maquisards appellent " les politiques ", le plus souvent de passage. L'intitulé constitue dans la bouche des combattants une distance révélatrice. Le maintien fréquent des cadres politiques en dehors des maquis, le plus souvent en ville, signifie clairement d'où vient la décision. Un corollaire de cet aspect est la fréquente mutation des cadres dont nous avons pu observer, à travers les cas d'hommes comme RITOUX-*LE DON* ou ASMUS-*DUPRE*, les difficultés qu'elle soulève pour ces militants, propulsés dans des situations qu'ils découvrent parfois au cœur de circonstances dramatiques [735], exposés à des réactions de méfiance là où ils arrivent. Ceux de ces hommes qui eurent à subir les foudres de l'appareil du PCF après la guerre se virent d'ailleurs à l'occasion reprocher de ne " pas être d'ici ", argument repris parfois par les ouvrages d'histoire quelque peu complaisants. Ce type de rapport entre militants et appareil politique prit un tour encore plus dramatique lorsque fut décidée l'élimination de tous ceux qui étaient assimilés à des traîtres, catégorie dont il est établi que si elle recouvrait d'authentiques ralliés à la collaboration elle incluait aussi des militants identifiés comme " dangereux ", " incontrôlables ". Ceux-ci, à l'instar de GRILLE, étaient souvent des combattants de la première heure, parfois entrés en Résistance avant le PCF.

Les conséquences organisationnelles de la double soumission des FTP et des hommes à l'appareil du PCF et de ses différents dispositifs politiques sont parfois surprenantes. Ont pu cohabiter sans relations particulières trois dispositifs contrôlés par des communistes, dans un espace géographique réduit, celui du Morvan septentrional, sur son versant icaunais. Y coexistent un maquis FTP " le " *VAUBAN*, constitué principalement de communistes locaux autour d'Armand SIMMONOT-*THEO*, futur garde du corps de Charles TILLON après la guerre, le dispositif structuré autour d'Antoine SYLVERE, disposant de moyens de communication radio, probablement relié à des réseaux internationaux, enfin le maquis *CAMILLE* officiellement *Libé-nord.* Ce maquis, qui fut en 1944 un des plus importants de la zone a une histoire singulière. Il est fondé au printemps 1942 par deux hommes venus de la région parisienne, officiellement pour trouver refuge après la chute de leur groupe Front national à Paris, Jean LONGHI-*GRANDJEAN* [736], futur chef départemental des maquis FFI et Paul BERNARD-*CAMILLE*. Le premier est frère d'un ancien conseiller général communiste de la banlieue parisienne et a participé à la direction d'une usine d'aviation à Albacete en Espagne républicaine pendant la guerre civile. Ce ne sont donc en rien de simples

[735] Jean RITOUX arriva en Saône-et-Loire alors que le dispositif FTP était en pleine dislocation.

[736] Jean LONGHI-*GRANDJEAN,* Entretien 25 novembre 1995.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

militants qui arrivent en Morvan et la thèse officielle qu'ils ont choisi cette destination parce qu'enfants ils y vinrent en colonie surprend d'autant plus qu'ils bénéficient d'un des deux premiers parachutages sur la France occupée, le 22 novembre 1942, avec armes et postes émetteurs. Officiellement identifié comme envoi des Anglais à la Résistance française, il est en réalité un geste venu des services gaullistes à destination du PCF dans cette période de fin novembre 1942 où s'esquissent les manœuvres de rapprochement, autour du colonel *REMY* et de Fernand GRENIER. Cette réalité singulière exprime l'étroite soumission des forces résistantes qu'il contrôle à ses objectifs par le PCF, comme le choix de l'insurrection nationale n'impliquant en rien une politique prolongée à l'égard des populations.

Privés de toute autonomie politique, étroitement soumis aux choix de l'appareil politique du PCF, les FTP et leurs chefs ne pouvaient trouver d'autre place que celle des héros célébrés, avant d'être progressivement écartés ou exclus de toute fonction dirigeante. L'allocution de Marcel PRENANT, lui-même future victime d'une purge, au Xe Congrès du PCF, en mai 1945 scelle cette soumission lorsqu'il proclame que THOREZ fut " le premier des Francs-Tireurs et Partisans français ".

III-LE TRAITEMENT BUREAUCRATIQUE DES QUESTIONS POLITIQUES DELICATES

La façon dont furent prises en compte et traitées les questions politiques soulevées par les choix du PCF de 1939 à la fin de la guerre pèse lourd dans la conscience de nombreux de ses militants et constitue une dimension majeure de la mémoire communiste. Elle s'articule autour de trois aspects : occultation, falsification et à l'égard des militants, marginalisation ou exclusion. Cette attitude porte principalement sur le Pacte germano-soviétique, l'attitude du PCF de juin 1940 au printemps 1941, la conduite du combat résistant et le comportement des détenus politiques dans les camps vichystes, en particulier les cas d'évasion ou de libération obtenues au prix de déclarations favorables à la politique de Pétain comme ce fut le cas d'Antoine TISSIER. Il est manifeste que la grande majorité des résistants communistes ayant eu maille à partir avec l'appareil de leur parti au cours des années suivant la fin de la guerre furent un moment ou un autre, au cœur d'une des quatre situations identifiées. Le traitement auquel ils eurent droit alla alors de la marginalisation politique, en les confinant dans des taches subalternes comme Camille VAILLOT, jusqu'à l'exclusion marquée d'un sceau d'infamie, Antoine TISSIER en constituant une figure caractéristique. Aujourd'hui encore, derrière la volonté affichée de réhabiliter ces hommes [737], il reste encore beaucoup de réticences à restituer leur honneur à des hommes qui exprimèrent par des attitudes non linéaires les incertitudes des choix de leur parti comme Georges GUINGUOIN ou Antoine TISSIER.

[737] De façon significative, c'est à un cadre issu de *Libération*, Maurice KRIEGEL-*VALRIMONT,* que s'adressa la première tentative de réhabilitation.

vertu de la loi du droit d'auteur.

IV-PAR QUOI PASSA LA VICTOIRE DE LA POLITIQUE DE L'APPAREIL

Les trois points précédents soulèvent inévitablement la question de l'attitude de tous ces résistants communistes réduits au silence, intimés de suivre une politique en discordance avec ce vers quoi les portait leur combat libérateur. Des éléments d'enquête auprès des survivants comme ce qui ressort des archives privées disponibles fournissent trois éléments de réponse.

L'arrivée massive de nouveaux adhérents à partir de la Libération, y compris à des postes de cadres subalternes, contribue à diluer quantitativement les anciens résistants et à insinuer dans leur inconscient l'idée qu'ils ne sont peut-être plus en situation. Aux témoignages cités d'André VAREYON pour l'Ain et Paulette ASMUS pour la Côte-d'Or s'ajoute un rapport révélateur des RG au sujet du premier congrès fédéral d'après-guerre, les 22 et 23 décembre 1945 à Dijon [738] . L'auteur du rapport transmet la liste des 23 membres du nouveau comité fédéral et avoue piteusement que 7 d'entre eux sont inconnus et sont " non encore fichés ".

Le travail d'héroïsation de la figure résistante vient en contrepartie de cette mise en retrait. Les exposer, les célébrer, les décorer, les magnifier était aussi une façon de les priver de capacité politique.

Enfin la brutalité des débats politiques, la montée vers la fracture de 1947, à échelle nationale et internationale, contribuent à susciter un climat de citadelle assiégée, engendrant une véritable paranoïa lourde de cohésion factice et d'occultation de ce qui peu diviser.

Il est alors loisible de conclure que le PCF a largement contribué à la défaite politique de la fraction la plus avancée politiquement de la Résistance. Ses choix successifs dès lors qu'il est clairement engagé dans le combat résistant le portent à privilégier la préservation de son appareil, à participer à la restauration de l'Etat républicain, à exclure toute autre hypothèse politique. En cela il fut bien une force conservatrice, s'opposant de ce fait à toute une partie de ses militants anciens résistants.

CHAPITRE 3 : FORMES ET ENJEUX DE LA MEMORIALISATION

Les difficultés multiformes qui ont été mises en relief, l'échec des espoirs de transformation de la France libérée pèsent inévitablement sur les formes de mémorialisation. Symétriquement, on peut se demander si la façon dont celles-ci ont été élaborées ne participe pas aussi à ces difficultés et à cet échec.

[738] AD21 40M233.

vertu de la loi du droit d'auteur.

I-LES TRACES MATERIELLES, ENJEUX DE MEMOIRE, ENJEUX POLITIQUES

1-Premières initiatives et obstacles réglementaires : les cas de Clamecy et Luzy(Nièvre).

Dès le 24 mai 1946, le sous-préfet de Clamecy [739] fait part au préfet de la Nièvre [740 bis] du projet d'érection d'un monument " aux morts de la Résistance ". Le projet émane d'un comité présidé par lui-même, avec un bureau constitué du maire, de deux adjoints et du capitaine MOREAU ancien chef d'un des plus grands maquis du département, *LE LOUP* [741] . Ce comité a donc une forte légitimité, les hommes qui le dirigent émanant directement de la Résistance.

Le 17 juillet, le même sous-préfet communique à son supérieur un dossier avec descriptif détaillé et photographie de la maquette. Celui-ci est transmis le 22 du même mois au 2e bureau (Erection des monuments) de la 2e Division de la Direction des Arts Plastiques de la Direction générale des Arts et Lettres du Ministère de l'Education nationale. Cette structure administrative transmet le 2 août au préfet, qui en fait part le 8 à son subordonné, une réponse négative, estimant que ***" le projet serait acceptable, mais la figure sculptée manque absolument de caractère et d'accent. Il faut qu'elle soit entièrement revue pour être digne du souvenir à commémorer ".***

L'affaire s'achève par une ultime missive du préfet au ministère de l'Education nationale, pour lui indiquer qu'il vient ***" d'apprendre la mise en place du monument, déjà réalisé au moment où le dossier venait d'être transmis "***. L'affaire en resta là.

D'une situation voisine relève le monument de Luzy. Ce chef-lieu de canton est situé à l'extrémité sud-est de la Nièvre, au contact de la Saône-et-Loire, plus proche de villes comme Autun ou le Creusot que de la préfecture nivernaise. Située sur le flanc sud du

[739] Cette petite sous-préfecture de la Nièvre est située aux confins septentrionaux du département, au pied du Morvan. Elle fut une importante zone de résistance.

[740 bis] AD58 11W26.

[741] Ancien coiffeur de Clamecy, Georges MOREAU vit très douloureusement l'effondrement de 1940. En particulier, il est épouvanté par le massacre par les troupes allemandes, dans cette sous-préfecture nivernaise, de 43 tirailleurs sénégalais prisonniers. Il fait alors le serment de les venger, le jour venu. Il fait partie de ces français qui spontanément, récupèrent des armes abandonnées. Naturellement, il est l'un des premiers passeurs de la ligne de démarcation. Lié au FN jusqu'au début de 1944, c'est sous la double homologation de l'ORA et du BOA qu'il est retenu par l'histoire des affiliations. Le premier avril, il prend le maquis avec quelques hommes au lieu dit la Cage aux Loups. Il est désormais *LE LOUP*, appellation partagée avec son maquis. Fin août, celui-ci compte 738 hommes et participe à plusieurs affrontements de grande ampleur. Il libère Clamecy, en deux temps, les 19 et 23 août, le passage d'une colonne allemande ayant imposé aux maquisards un repli temporaire. Il a honoré son serment le 7 août, au cours d'une embuscade contre un camion chargé de soldats allemands. Ce jour-là, il n'y eut pas de prisonniers. Après la Libération, ses FFI deviennent le 7e bataillon de la Nièvre, avant d'être intégrés au 4e Régiment d'infanterie.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Morvan, il est pendant l'été 1944 au cœur du dispositif constitué par le maquis *LOUIS*[742]. Constitués en Amicale du maquis *LOUIS*, les anciens maquisards souhaitent naturellement l'érection d'un monument commémoratif. A leur demande réglementaire, transmise par l'autorité préfectorale à la Direction des Arts plastiques, il est répondu le 28 juin 1946 que celle-ci prononce un rejet ***" absolument définitif car le projet est totalement dépourvu de toute qualité de composition et de style "***, avis transmis le 9 juillet au sous-préfet de Château-Chinon. Finalement, le préfet avise le 18 juillet le Ministère que " le monument serait en voie d'exécution " et " que l'inauguration serait fixée pour le 19 septembre prochain ". L'évasif conditionnel utilisé par le préfet peut surprendre puisqu'il fait état d'une réalisation très avancée. Conjugué avec des temps de réaction inhabituellement long, ce point de détail dénote de la part du préfet un souci de laisser les choses s'accomplir, puis de s'incliner devant le fait accompli. A ces informations, il joint un commentaire personnel où il demande que soit " examinée avec bienveillance la demande d'autorisation " qui a été présentée. Il appuie sa demande sur son souci ***" d'éviter d'une part l'engagement pour la commune de dépenses inutiles, d'autre part le mécontentement qui ne manquerait pas de résulter d'une décision défavorable ".***

Ces arguments ne semblent pas ébranler les autorités parisiennes puisque le 12 août 1946 le Bureau des élections[743] du ministère de l'Intérieur s'élève, après avoir rappelé la chronologie des faits, contre " la procédure suivie dans cette affaire ", allant ***" à l'encontre des prescriptions législatives applicables en la matière "*** et demande au préfet ***" de donner toutes instructions pour que les travaux entrepris soient provisoirement arrêtés… ".*** Alors que cet avis a été transmis le 19 août au sous-préfet de Château-Chinon, c'est seulement le 16 septembre que celui-ci informe le préfet qu' ***" au moment où (il a) reçu (sa) correspondance, le monument était déjà érigé et prêt à être inauguré "***. L'inauguration a été célébrée le 15 septembre. Il admet n'avoir pu ***que " constater l'état des choses ainsi créé sans être à même d'y porter remède "***. La chronologie des correspondances révèle de la part du sous-préfet un manifeste souci de laisser les faits s'accomplir puisqu'il attend le lendemain de l'inauguration pour accuser réception d'une demande d'interruption des travaux vieille de près d'un mois. Cette occurrence est une des multiples illustrations de la situation particulière des sous-préfets

[742] A la différence de MOREAU, Paul SARETTE- capitaine *LOUIS* n'est pas un homme de la région. Originaire de Nice, engagé volontaire à 18 ans en 1939, il fait partie des évacués de Dunkerque qui se mettent directement au service du War Office. Après des missions diverses, il est chargé en décembre 1943 de rejoindre le Sud-Morvan pour y fonder un maquis. Il y bénéficie de l'apport de groupes déjà constitués, en particulier de jeunes fuyant le STO, regroupés autour de l'abbé Henri BONIN, curé de Millay, commune du canton de Luzy. S'il n'est à la tête que de 12 hommes le 1er juin, date de constitution du maquis, il a organisé un réseau de groupes villageois armés formant une solide réserve de sédentaires. La zone n'est en rien un refuge tranquille : elle est traversée par la voie ferrée Nevers-Le Creusot-Chagny qui constitue une transversale reliant deux axes ferroviaires majeurs, Lyon-Nantes et Paris-Lyon-Méditerranée. C'est par ailleurs un carrefour routier, traversé particulièrement par la Route nationale 81 reliant la RN7 depuis Nevers à la RN6 à Arnay-le-Duc, via Autun d'où l'on peut aussi rejoindre Dijon et les régions de l'Est de la France. La maquis *LOUIS* présente donc cette doublecaractéristique d'un fort enracinement local et d'une intense activité sur des troupes en repli au cours de l'été 1944.

[743] Il est notable que le dossier est suivi par deux bureaux de deux ministères différents, l'Intérieur et l'Education nationale.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

de la Libération, au contact direct des réalités locales, ici des associations d'anciens résistants. La réplique ministérielle, même si elle n'eut pas d'effets pratiques, manifeste un fort désappointement. Le Bureau des élections prie le préfet de " faire comprendre " au sous-préfet et au maire de Luzy ***" que la façon dont l'autorité supérieure a été mise dans cette affaire en présence du fait accompli est inadmissible "***. Rappelant l'avis négatif porté sur la qualité du projet, l'auteur de la note estime que ***" l'intérêt général s'oppose à ce que des monuments inesthétiques soient élevés ".***

Les deux situations envisagées révèlent de fortes convergences. Presque simultanées, succédant d'environ dix-huit mois à la Libération, elles correspondent à des manifestations de mémoire directement liées à un maquis à forte implantation locale rendant hommage à ses compagnons disparus, légitimées par les autorités issues de la Résistance. Dans les deux cas, l'opposition de l'administration porte exclusivement sur les critères esthétiques pour finalement céder devant le fait accompli de l'érection sans autorisation.

Ce ne sont là que deux exemples, certes importants compte tenu du poids des maquis à leur origine, d'une situation quasiment générale. Elles expriment la difficulté de l'organisation d'une mémoire de ce qui fut aux temps du combat résistant.

2-Quelles traces matérielles, de quelle mémoire, à l'initiative de qui, face à quelles réticences ?

2-1-Incertitudes en Nièvre

Les années suivant immédiatement la Libération, notamment 1946 et 1947, voient manifestement se multiplier les projets cherchant à inscrire en des lieux divers, sous des formes diverses la trace de ce récent passé.

Le dossier des demandes de subventions adressées au Conseil général de la Nièvre [744] et constitué en mars 1946 témoigne de cette diversité.

Elles émanent de municipalités comme Sainte-Colombe, de cantons comme celui de Decize qui décide d'ériger un " monument cantonal ", sur une place portant le nom légendaire de Roland CHAMPENIER, d'associations locales comme l'Amicale des anciens maquisards du canton de Saint-Saulge, de sections locales d'associations départementales comme la section de Tannay de la Fédération des anciens maquisards et résistants de la Nièvre. La possibilité d'obtenir des subventions joue un rôle d'entraînement : le 3 décembre 1945, l'Amicale prémeryçoise des anciens du maquis MARIAUX en sollicite une, ***" ayant appris que les associations d'anciens résistants ayant décidé l'érection de monuments à la gloire de ceux qui se sont sacrifiés pour la liberté du peuple français pourraient bénéficier sur le budget départemental de subventions destinées à épauler leurs actions… ".***

Les demandes portent sur des formes diverses de réalisation matérielle. Si les monuments ou stèles et plaques dominent largement, leur lieu d'implantation manifeste

[744] AD58 999W1570.

vertu de la loi du droit d'auteur.

l'hésitation entre un lieu public central donnant au monument un sens et une reconnaissance officiels et les lieux particuliers où tombèrent les hommes auxquels ils sont dédiés, comme à Saint-Saulge où l'Amicale des anciens maquisards érige deux stèles au sein des bois de Sancy et de Forey. Parfois l'association à l'origine de l'initiative choisi d'acquérir un terrain pour l'érection du monument. C'est le cas de Prémery et de l'Amicale des anciens du maquis MARIAUX. Cette forme de privatisation du lieu de mémoire ne pose apparemment pas de problème puisque le 9 avril 1946 le préfet informe l'association que cet particularité ***" n'empêchera en rien (son) groupement de bénéficier de la subvention votée par le Conseil général "*** [745] ***.***

A l'hommage collectif s'associe souvent la manifestation individuelle, sur la tombe du défunt. Dans sa demande de subvention du 22 février 1946 au préfet de la Nièvre la section de Tannay-en-Bazois de la Fédération des anciens maquisards et résistants de la Nièvre manifeste le souhait d'ériger une stèle mais aussi d'honorer personnellement chacun d'entre eux (il s'agit de six hommes, dont un officier anglais) en apposant une plaque sur leur tombe.

Une forme d'hommage pose problème : il s'agit de l'attribution du nom d'un enseignant résistant à son établissement scolaire. Le problème se pose notamment à Cosne-sur-Loire où le 16 février 1946 [746], le conseil municipal émet le vœu, sur proposition de l'Association des anciens élèves du collège, de donner à ce dernier le nom de Michel FROMENT, mort en déportation. Le vœu bénéficie d'un " avis très favorable " de l'Inspecteur d'Académie. Il est donc transmis au Ministère de l'Education nationale. La réponse de celui-ci, du 1er avril 1946, est négative. S'appuyant sur une circulaire du 7 décembre 1945 publiée dans le Bulletin officiel de l'Education nationale n°66 du 13 décembre, il rappelle que ***" le souvenir des héros de la Résistance serait perpétué par l'apposition de plaques commémoratives, par l'organisation de cérémonies annuelles et par des manifestations propres à l'établissement intéressé qui évoqueront le disparu pour ceux qui l'ont connu…Il me serait très difficile d'y apporter des dérogations sans être saisi aussitôt d'un très grand nombre de demandes de changement de dénomination… "***. L'auteur rappelle enfin que selon lui, aucun établissement ne porte le nom d'un professeur ou ancien élève mort pour la France.

Cette affirmation est erronée, puisqu'en plusieurs occasions, le Ministère de l'Education nationale a autorisé des opérations identiques. Par exemple, à Imphy, ville ouvrière du sud nivernais [747], l'attribution par le conseil municipal, le 10 octobre 1945, du nom d'André DUBOIS, instituteur tué le 13 juin 1940, a été ratifiée par arrêté ministériel du 27 décembre. Il en est de même en avril 1946 dans la commune de Gascogne, attribuant à son école le nom de son ancien maître, tué le 11 juin 1940. La chronologie des trois cas

[745] ***Idem.***

[746] AD58 11W26

[747] Héritière de la tradition métallurgique de la région, la ville est un important centre de production d'aciers spéciaux et constitue de ce fait une forte concentration ouvrière.

vertu de la loi du droit d'auteur.

semble manifester de la part de la tutelle ministérielle une certaine souplesse jusqu'au printemps 1946, puis une volonté d'endiguer le flot des demandes. L'explication plausible de ce revirement gît probablement dans l'importance des sollicitations, manifestant une forte volonté mémorielle, mais suscitant chez l'autorité centrale la crainte que sous la pression d'une hypersensibilité à des faits tragiques et récents ou de groupes partisans soient créées des situations porteuses de disputes à venir. A coup sûr, cela résulte de l'absence d'une politique d'ensemble.

Une diversité et une incertitude se manifestent aussi dans le contenu des inscriptions, dans l'identification des catégories célébrées comme dans les listes de noms. Selon les cas, ce sont des " martyrs " ou des " héros ", des " fusillés " ou des " morts au combat ", " morts pour la France " qui sont honorés. Ainsi à Montceau-les-Mines, seule ville de Bourgogne à avoir reçu la Médaille de la Résistance, le monument inauguré en 1949 est dédié " aux fusillés et déportés du Bassin minier ". Alors que le monument comporte des noms de résistants morts les armes à la main, c'est la dimension de victimes qui est ici mise en avant. Certains monuments appellent à la " mémoire " de leurs actes, d'autres proclament leur " gloire ". Les listes des noms inscrits sur les monuments et stèles soulèvent des questions lourdes de sous-entendus politiques. Lorsque le maire de Château-Chinon sollicite [748] du préfet de la Nièvre, le 4 juin 1947, l'autorisation d'inscrire sur le monument aux morts de la ville les victimes du conflit de 1945, il en précise la liste : 6 maquisards tués le 31 juillet 1944, deux déportés à Buchenwald, un prisonnier de guerre mort au stalag , enfin un soldat tué à Meknès au Maroc le 12 novembre 1942, répondant du nom de René WOLKINSINGER. La réponse affirmative du préfet demande cependant de vérifier que toutes les victimes sont bien " de nationalité française ", le nom de la victime des ultimes combats de l'opération *Torch* se voyant accoler au crayon rouge la question " nationalité ? ", alors que les circonstances de la mort ne semblent pas retenir l'attention. Le maire ayant confirmé que tous ces hommes étaient bien français de nationalité, le préfet donne finalement son aval. Il reste que ses précautions révèlent que pour lui un nom étranger ne saurait figurer sur un monuments aux morts. La même question se pose, mais cette fois pour un monument exclusivement dédié à la Résistance, à Decize. Le 4 décembre 1947, la maire de la commune sollicite l'autorisation du préfet de faire figurer sur le monument érigé place Roland CHAMPENIER les noms des étrangers morts dans les combats de l'été 1944, dont des mineurs polonais du bassin charbonnier de La Machine. Il estime que ***" les familles des victimes sont domiciliées depuis longtemps à La Machine et ce serait un réconfort moral pour elles de savoir que leurs fils sont considérés comme des enfants du pays, ayant donné leur vie pour la même cause ".*** L'inscription aux côtés de leurs camarades français des noms des Polonais de La Machine apparaît ici, aux yeux de l'élu, comme un élément de confirmation d'une intégration réussie et méritée à la communauté nationale. Satisfaction lui fut donnée.

Ces initiatives multiformes suscitent de la part des structures de l'Etat de fortes réticences dont l'expression tend à se durcir au cours de l'année 1946. En mars 1946, le préfet de la Nièvre, afin de normaliser tout cela lance une enquête auprès des municipalités concernant les monuments déjà érigés ou en projet [749] dans le but explicite

[748] AD58 11W26.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

de régulariser les situations de fait et d'encadrer les initiatives à venir. Les effets pratiques restent limités puisque, le 20 mai 1946, la Direction des Arts plastiques du Ministère de l'Education nationale s'adressant au même fonctionnaire [750] , ***"regrette vivement que l'acte dit loi de 1942 n'ait pas été observé par les municipalités pour un certain nombre de monuments érigés dans la Nièvre "***. Cinq communes sont citées comme ayant sollicité une régularisation *a posteriori* dont deux chefs-lieux de cantons, Saint-Saulge et Dornes. Sans illusions, le texte suppose que le nombre de situations irrégulières est très supérieur à celui des demandes de régularisation. Rappelé à l'ordre, le préfet se voit demander ***" de bien vouloir veiller rigoureusement à l'application des dispositions de la loi susvisée "***. Le problème n'est en rien spécifique au département nivernais puisque, le 6 juin 1946, le Ministère de l'Intérieur, chargé de ces dossiers avec celui de l'Education nationale, envoie une circulaire à tous les préfets de France [751] . Son attention ayant " été appelée sur les demandes fréquentes " dont les préfets sont " saisis en vue de l'érection de monuments commémoratifs ", il rappelle au respect de l'acte de février 1942, imposant l'autorisation administrative pour ces opérations et prévoyant la démolition des constructions non autorisées. Ne se contentant pas d'un rappel légal, il s'appuie sur un avis de Ministère de la reconstruction qui lui ***" a fait savoir que l'édification de monuments gigantesques, voire de monuments plus modestes, était particulièrement inopportune dans un moment où nous devons concentrer les moyens encore réduits qui sont les nôtres à reloger nos sinistrés… "*** et qu'il estime que ***" ces appels à l'épargne ou aux budgets départementaux…restent déplacés… ".***

Il est révélateur que les deux textes s'appuient sur un acte du régime de Vichy ayant force de loi et sur des considérations strictement économiques pour tenter d'encadrer dans les deux premiers cas, puis stopper le mouvement, certes incertain et confus, de mise en place de traces mémorielles du fait résistant. La brutalité des propos du Ministère de la Reconstruction sur l'inopportunité de ce mouvement et son caractère déplacé manifestent l'absence de volonté politique d'organiser et unifier ce mouvement et permet de s'interroger sur le rapport subjectif existant entre les gens des ministères et le fait résistant..

L'analyse de la situation du département de la Nièvre permet d'avancer qu'il n'y eut pas d'entreprise unifiée, centralisée, étatique de mémorialisation du fait résistant. Alors que les combattants du premier conflit mondial avaient eu droit à un monument public, installé le plus souvent sur la place du village, lieu matérialisant à la fois l'unité de la communauté villageoise et l'appartenance à une République " Une et Indivisible ", ni les combattants de 1939-1940, ni ceux des FFL ou des FFI n'ont bénéficié d'un tel traitement. L'Union sacrée de 1914 ayant réuni dans un consensus belliciste une large majorité, marginalisant la petite frange restée fidèle à son pacifisme d'avant guerre, la célébration officielle apparaissait alors dans la quasi totalité des communes de France comme le salut

[749] AD58 11W26.

[750] AD58 999W1570.

[751] Idem.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

consensuel aux vainqueurs. Rien de cela ne s'est produit en 1945-1946. La dispersion des initiatives, des lieux, les incertitudes sur l'identification de ce qui est mémorialisé, les réticences sinon les oppositions venues du pouvoir central sont bien la démonstration que les combattants de la liberté et de l'indépendance du pays de France ne sont pas reconnus comme les vainqueurs d'une guerre engageant la Nation toute entière. Il y a bien là la manifestation d'une défaite politique, car les résistants, leur chef, leurs organisations n'eurent de cesse de réaffirmer la légitimité nationale de leur combat, dont l'énoncé gaullien au moment du débarquement, " C'est la bataille de France, c'est la bataille de la France " constitue l'ultime formulation. Qu'au bout du compte ce soit sur les monuments érigés au cours des années vingt, porteurs d'une symbolique fort éloignée du sens du combat résistant, que soit apposée la liste des combattants morts aux combats de 1939 à 1945 ne fait que confirmer cette réalité.

Cette absence de forme unifiée d'organisation de la mémoire a pour résultat pratique des traces matérielles très différentes dans leur contenu, leur forme, leur lieu, leur date d'érection. Les traces mémorielles érigées en Saône-et-Loire au cours des premières années de liberté, de 1945 à 1949 témoignent de cette réalité.

2-2-Diversité des formes de mémorialisation en Saône-et-Loire

Le premier élément de diversité porte sur la façon d'identifier ceux dont les noms sont inscrits sur des monuments, les uns intégrant sans les distinguer des morts victimes de situations allant des combats de 1939-1940 à la déportation, des otages assassinés aux maquisards abattus les armes à la main, les autres faisant état de ces situations.

Les monuments de Charolles, La Clayette, Brancion, Sennecey-le-Grand et La Celle-en-Morvan entrent dans la première catégorie. A Charolles (annexe n°84), il s'agit d'un monument spécifiquement érigé en mémoire de tous les " héros " de la deuxième guerre mondiale, inauguré le 21 septembre 1947 par le général de GAULLE. Haute de 3,30 m, cette œuvre monolithe due au sculpteur charolais René DAVOINE, figure une allégorie de la Résistance, aux mains appuyées sur une forte épée et dominant la phrase en exergue : " la Résistance dans la Paix veille sur ses héros ". Les listes de noms sont gravées sur le côté du monument, sis sur la RN79, reliant Charolles à Paray-le-Monial, dans le virage d'une forte montée à la sortie de la ville. La phrase est caractéristique de la mythologie gaulliste : le possessif " ses " créant un lien d'appartenance de tous les morts à " la Résistance " est en phase avec l'énoncé politique associant la personne du général de GAULLE à la Résistance et à la France.

Le monument désigné comme le " Mur de la Résistance ", à la sortie nord de Sennecey-le-Grand, au bord de la RN6 relève de la même catégorie. Ses dimensions impressionnantes (7,5 m de long sur 5 m de haut), l'imposante croix de Lorraine qui en constitue l'axe central, les circonstances qu'il mémorise [752] , enfin la solennité de son inauguration le 4 septembre 1946 en présence de Jacques CHABAN-DELMAS et la

[752] Le 4 septembre 1944, de sévères affrontements opposèrent deux mille Allemands bloqués à Sennecey-le-Grand, entre Tournus et Chalon et les SAS du capitaine de COMBAUD ainsi que les maquisards locaux AS et FTP. Avant de se retirer, les troupes allemandes massacrèrent 15 personnes à Laives, près de Sennecey-le-Grand.

vertu de la loi du droit d'auteur.

participation du général de Gaulle aux cérémonies de septembre 1947 en font un des hauts lieux des cérémonies annuelles en Saône-et-Loire. A ce titre, il fut d'ailleurs à plusieurs reprises l'enjeu de passes d'armes entre participants, revivifiant par discours interposés les fractures internes de la Résistance accentuées par les conflits de guerre froide ou les affrontements politiques du moment [753]. Délibérément sobre, il aligne 85 noms de combattants, sous l'exergue " Passant, souviens-toi de ceux de la Résistance qui sont morts en héros pour que tu vives libre ". Nulle référence ici à l'ennemi combattu, mais une interpellation associant la nature du combat mené à son objectif, la Liberté. L'indétermination de la formule " ceux de la Résistance " correspond à la diversité des catégories représentées sur la liste de " héros " : on y retrouve des noms de résistants de la région, de FFI des maquis AS de Corlay et de Saint-Gengoux-le-National, de 15 SAS victimes des combats de la libération de Sennecey-le-Grand, de combattants de l'Armée B, tombés lors des combats de la Libération dans le Val de Saône. Une fusion de même nature est réalisée à La Celle-en-Morvan, au bord de la route Autun-Nevers, au pied du Morvan. Pourtant identifié, en grand caractères lisibles par les automobilistes, comme un hommage " Aux morts du maquis *SOCRATE* ", figurant en médaillon le visage de Georges LEYTON, son fondateur, le monument porte sans les distinguer, les 14 noms de maquisards morts aux combats et les 12 noms de ceux qui furent fusillés ou ne rentrèrent pas des camps de déportation. Il en est de même, et de façon encore plus extensive à Brancion, au pied de ruines d'un château féodal, lieu central d'un maquis FTPF. Le monument, érigé en 1950 et financé par un souscription organisée dans les 12 communes environnantes, inscrit sans distinction 96 noms mêlant ceux des maquisards de cet arrière-pays tournugeois tués lors des combats de l'été 1944, en particulier à Azé, Brancion, Royer, Tournus, ceux de résistants de la région morts en déportation ou fusillés, ceux d'otages, enfin singularité ultime, le nom d'un résistant, GENIN-*GUY,* engagé par la suite dans l'armée et mort en Indochine pendant la guerre coloniale. L'important monument de La Clayette (prononcer La Clayte), village du Brionnais, aux confins du département de la Loire, au pied du flanc nord-ouest du massif du Beaujolais, zone active de maquis, est situé au sein du dispositif AS-SOE qui contrôlait le Charolais et le Brionnais. Ici (annexe n°85), deux plaques latérales ont été ajoutées à l'imposant monument aux morts de 1914-1918, portant, sans en distinguer la nature, les noms des morts de 1939-1945. Alors que la Patrie, personnifiée en une statue allégorique de femme couvrant l'ensemble de ses bras, veille sur les premiers, les plaques rajoutées échappent à l'envergure de ses bras. Ici, la contrainte matérielle rejoint la marginalisation symbolique du fait résistant. Il est à noter que le nom d'un appelé de la commune tué en Algérie en 1961 a été rajouté sous les listes de morts de 1914-1918. Cette " mise en page ", si elle peut trouver des justifications strictement techniques n'en traduit pas moins une différence, délibérée ou inconsciente, dans la perception du sens du combat des uns et des autres.

A l'opposé de ces exemples, des monuments manifestent la volonté d'inscrire dans la pierre les différentes catégories de situations, liées aux circonstances de la guerre. A Chagny, petite ville industrielle et carrefour ferroviaire (la ligne PLM y rencontre la ligne

[753] Ce fut notamment le cas en 1981. Le sénateur André JARROT, ancien du BCRA et chef du maquis de Corlay s'étant livré à une sévère attaque contre le nouveau président de la République, le préfet se retira.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Nevers-Chagny, barreau latitudinal reliant la ligne Lyon-Nantes au PLM) a été édifié dès 1945, au sein d'un square dédié à la mémoire de Jean MOULIN, un monument de 3m sur 3, en pierre blanche de Comblanchien, à forte volonté symbolique. La partie centrale est occupée par un panneau figurant un soldat abattu, revêtu de l'uniforme de 1940, dont le canon du fusil est pris en main par un homme sans uniforme. La volonté de marquer dans la pierre l'inscription de la Résistance dans l'existence de la nation est ici manifeste. Surmonté de la formule " Aux enfants de Chagny morts pour la Liberté ", ce bas-relief porte à ses pieds trois dates, 1939, 1940, 1945, scandant les trois temps majeurs d'une guerre déclarée, perdue, finalement gagnée. Encadrant la scène des deux combattants, deux panneaux portent les listes de victimes identifiées en deux catégories, militaires et civils. Sur un mode similaire opère le monument de Saint-Bérain-sur-Dheune, village situé dans le fossé tectonique occupé par la rivière éponyme, à mi-chemin du bassin minier et sidérurgique du Creusot-Montceau-les-Mines et de la ligne de crêtes les séparant du pays chalonnais. Le village est resté célèbre pour avoir été le lieu où le 7 septembre 1944, le tank-destroyer " Béarn " de la 1ère DB du général DU VIGIER, immobilisa le train blindé allemand qui servit par la suite pour le tournage de *La Bataille du Rail* de René CLEMENT. Véritable forteresse sur rail, hérissé d'armes au calibre allant jusqu'à 120 mm, il y fut capturé intact, après que les obus de 76 mm du TD aient détruit les bielles de la locomotive. Le monument, érigé dès 1947, sur la place principale du village, honore les " enfants " de la commune " victimes de la guerre ". Y sont distingués 8 " fusillés ", deux " déportés ", deux " morts aux combats ", une " victime civile " et un " mort des suites de la guerre ". Le seul critère commun est d'être natif de la commune puisque sur les fusillés, six le furent dans la Meuse le 6 septembre 1944, un à Mâcon le 28 juin 1944. On retrouve ces caractéristiques à Anost, au cœur du Morvan : dédié aux " enfants d'Anost résistants, déportés, assassinés par la barbarie allemande", le monument édifié distingue cinq " déportés ", deux " FFI " et quatre " assassinés ". Du même ordre relève le monument de " La Commune de Mary à ses martyrs ". Nichée sur le flanc sud du Mont-Saint-Vincent, horst granitique qui domine de ses 602 m d'altitude le bassin minier au nord-ouest, le charolais au sud et l'axe Cluny-Chalon à l'est, cette petite commune est au cœur du dispositif constitué par l'AS de Montceau-les-Mines après le débarquement du 6 juin 1944, avec quelques 400 hommes au Mont-Saint-Vincent et environs 200 aux Brosses-Tillots, hameau de la commune. Le 10 juin, une brutale attaque fut menée par les troupes allemandes contre le Mont-Saint-Vincent, finalement repoussée par une riposte de revers des groupes des Brosses-Tillots. Les troupes allemandes en repli exercèrent alors de terribles représailles sur le village de Mary, incendiant des habitations, fusillant 10 habitants dont 4 de la même famille et une jeune femme de 17 ans, déportant 5 habitants dont un seul revint des camps. Le monument, édifié en 1947, identifie la date des faits, encadrant la croix de Lorraine, et porte les 17 noms de " martyrs " de la commune. Par le possessif " ses ", habitants victimes des représailles et maquisards sont intégrés dans une même mémoire communale. Sont distingués les " fusillés ", " déportés " formule identifiant la cause de leur mort, et les "FFI ", information neutre sur leur appartenance, sans précision sur les circonstances de leur mort, dans ce cas au cours de combats.

Une deuxième forme de diversité porte sur l'identification et la désignation des responsables des exactions dont les personnes honorées furent victimes. Même lorsqu'elle fut bien réelle, la participation de Français aux exactions allemandes est

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

exceptionnellement signalée sur les monuments ou stèles érigées dès les premières années. Fait exception une stèle qui à Etang-sur-Arroux indique le lieu où François SZWEDROWSKI a été fusillé " par les Allemands et les traîtres, le 25 juin 1944 ". Quant aux lieux et circonstances où la Milice sévit au cours de l'été 1944, particulièrement à Mâcon, il fallut attendre plus pour que des lieux significatifs en portent la trace. Pour ce qui concerne les forces allemandes, elles sont identifiées de façon très variable. Certains édifices se contentent d'une formulation très neutre : " troupes allemandes ", " troupes d'occupation " ou " forces allemandes ". Relève de cette catégorie le monument commémorant à Montmelard le premier grand combat qui opposa le 11 novembre 1943 le maquis de Beaubery, en pays charolais, à d'importantes troupes allemandes. Le lieu comme les faits sont lourdement chargés de sens. La bataille mit face à face environ 150 maquisards, principalement d'anciens militaires du 5e RD de Mâcon, dissout après l'occupation de la zone sud un an plus tôt, et 450 Allemands commandés par le colonel BRUCKNER, commandant le sud du département. Ce dernier eut cette parole, après l'affrontement, ***" Nous croyions trouver des bandits, nous avons trouvé des soldats ".*** Il n'empêche qu'en plus des morts aux combats, il y eut des représailles, des fermes brûlées, un couple d'agriculteurs déporté et mort dans les camps. Néanmoins, le texte du monument de Montmelard rapporte les faits en n'identifiant l'ennemi que par sa nationalité. D'autres édifices s'attachent à caractériser plus fortement les auteurs des actes à l'origine des morts. Le mot " horde ", à fortes consonances primitives et désordonnées est associé soit au qualificatif " teutonnes ", non exempt de xénophobie et de résonances des guerres passées, comme sur un plaque de Chalon-sur-Saône, apposée sur le pont Saint Laurent (elle indique le lieu de l'assassinat d'un jeune chalonnais, le 13 août 1944), soit à celui d'" hitlériennes " comme à La Charmée (annexe n°86). Erigé en 1947 au bord de la route qui relie Chalon à Buxy cette stèle fut financée par une souscription lancée en 1946 par la municipalité communiste du village [754]. Cette identification politique se retrouve associée à la " barbarie " sur le monument de Cuisery construit en hommage aux 11 habitants de la commune massacrés le 24 août 1944, par représailles à la suite d'un accrochage entre une colonne allemande et un groupe de l'AS du Louhannais. La " barbarie allemande " est fréquemment identifiée, à Fontaines, près de Chalon, en mémoire d'un directeur d'école déporté résistant, et au Thel, village du Rhône, à 2 km de la Saône-et-Loire, où l'imposant monument porte les noms de 17 maquisards AS de Saône-et-Loire massacrés lors des combats du 3 mai 1944. A noter que postérieurement à la construction, furent rajoutés les noms de deux Siciliens, arrivés depuis peu au maquis et victimes eux aussi des combats du 3 mai, manifestation d'une évolution dans l'organisation d'une mémoire hésitant sur l'identification des ceux qu'il s'agissait d'honorer. Le monument érigé en mémoire des 7 déportés du hameau des Journets [755] stigmatise la même " barbarie allemande ", faisant silence sur la dénonciation à l'origine de l'intervention, depuis Mâcon, d'éléments des troupes d'occupation.

Le dernier élément majeur de diversité des formes de mémorialisation est constitué par les lieux d'implantation de ces formes. En l'absence de lieu central, deux grandes

[754] Témoignage de Georges REBILLARD. Né en 1930, il vécut douloureusement et intensément la guerre. Cette famille très modeste, avec un père malade, un fils, Gaston, passeur puis maquisard, vit passer dans sa demeure des gens comme Lucie AUBRAC, alors qu'elle venait de franchir la ligne de démarcation. Entretiens multiples.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

catégories se rencontrent : lieux où se produisirent les faits, même si sont parfois associés des morts dus à d'autres circonstances ; endroits choisis par une communauté, de quartier, de travail, ayant choisi d'honorer ses morts.

Parmi les très nombreux édifices construits pour signaler les lieux liés à une circonstance particulière, et parmi les plus précocement construits, remarquable par sa facture, apparaît le monument érigé à Charbonnières, dans l'arrière-pays mâconnais, à l'endroit où tomba, le 24 août 1944, la capitaine GENEVES-*GERARD*, chef du groupe franc portant son nom. Œuvre du sculpteur local Maxime DESCOMBINS (annexe n°87), portant en fort relief le texte établissant les faits, ce monument haut de 4 mètres représente deux formes humaines, un prisonnier brisant ses chaînes et une allégorie féminine symbolisant la Résistance. Inauguré le 27 août 1945, il est le fruit de l'initiative de ses anciens compagnons de combat. Strictement contemporain, le monument élevé dans le bois de Maranges (annexe n°88), sur la commune de Collonge-en-Charolais, salue la mémoire de 5 FTPF de la région, arrêtés par la Gestapo de Chalon-sur-Saône à Germagny, torturés, amenés en ce lieu et fusillés le 27 mai 1944. Construit en pierre du pays, sans la moindre recherche esthétique mais rappelant par sa massivité le Mont-Saint-Vincent proche, le monument porte les noms des 5 victimes identifiés comme " volontaires FTPF, assassinés par les hitlériens ". Ici, l'identification est strictement politique. Ce type de trace mémorielle est quantitativement le plus répandu : il matérialise, malgré les oublis, le caractère diffus comme l'importance et la brutalité des combats et actes de résistance comme de la répression de l'occupant allemand et de ses sbires français. La dispersion géographique (annexe n°89) peut masquer l'unicité d'un fait. C'est le cas de plusieurs monuments qui, dans un rayon d'une quinzaine de km autour de Chalon-sur-Saône, matérialisent les différentes étapes du drame des mois de juillet et août 1944. Du 20 juillet au 26 août, les Allemands et des miliciens sous uniformes allemands, commandés par PETRIGNANI, sortirent à plusieurs reprises des prisonniers de la prison de Chalon et les exécutèrent en différents lieux des environs, Crissey (deux fusillés le 18 juillet, onze le 20), le Bois de Marloux, sur la route Chalon-Mercurey (trois fusillés le 20 août, trois le 22, huit le 26), Fragnes-La Loyère, commune limitrophe de Chalon (20 fusillés le 20 août), le Bois de la Garenne (quatre fusillés le 26 août), Dracy (trois fusillés le 30). Une foule nombreuse suivant le cortège des victimes du 26 août au Bois de Marloux, dans le village voisin de Germolles, le 28, est prise à partie par la bande de PETRIGNANI et des Allemands du SD de Chalon. Deux hommes sont abattus, cinq personnes blessées, des maisons incendiées. Très vite après la Libération, cinq monuments ou stèles furent érigés sur les lieux principaux de ces fusillades. Objets depuis leur édification d'un cycle de cérémonies à la fin du mois d'août, ces traces mémorielles ont en commun de n'identifier que la partie allemande comme responsable des assassinats. C'est seulement plus tard que la participation milicienne fut mise en cause. Là aussi, le cérémonial annuel voit d'étranges télescopages avec la conjoncture

[755] Dans ce hameau de la Chapelle-de-Guinchay, au cœur du vignoble beaujolais, avait été déposée une partie d'un parachutage effectué le 19 juillet 1944 dans les prairies de Saône. Le manque de discrétion de l'opération suscita dénonciation et intervention de troupes allemandes de Mâcon. Le hameau fut incendié, neuf habitants déportés, dont seuls deux revinrent des camps. Le cérémonial annuel fait soigneusement abstraction des imprudences comme de la non utilisation du délai entre la détection du dépôt et l'arrivée de renforts pour évacuer la population dans des bois tout proches.

vertu de la loi du droit d'auteur.

politique et manifeste la dispersion sinon l'éclatement de la mémoire résistante. Les cérémonies de 1999 donnèrent lieu, de la part de l'un des officiants, à des propos ouvertement xénophobes à l'égard des enfants d'immigrés absents à la cérémonie.

Enfin, une dernière catégorie de monuments, stèles ou plaques émane de communautés de quartier ou de profession, rendant hommage à leurs membres. Dans un rayon de quelques centaines de mètres, on trouve à Chalon-sur-Saône, pas moins de deux plaques de quartiers et un monument dédié aux cheminots. Le quartier Saint-Cosme [756] a tenu à saluer les " Saint-Cosmiens morts pour la France ". Erigée en 1948, la stèle (annexe n°90), apposée à l'angle de la Grande Rue Saint-Cosme et de l'avenue Victor-Hugo menant à la gare SNCF, est constituée d'une statue féminine, allégorie de la patrie, dont le paisible visage incliné semble veiller sur les noms des victimes. Quatre groupes sont distingués : les " morts au champ d'honneur " (12), les " morts en déportation " (4, dont Mme BOUR, première rapatriée de Chalon depuis Ravensbruck, décédée quelques jours après son retour), les " victimes civiles " (6), deux " disparus " et deux " STO ". La présence de ces derniers, l'imprécision de la catégorie de " morts au champ d'honneur " révèle qu'en la circonstance l'engagement résistant est intégré, sinon fusionné, avec les autres situations ayant mené des enfants du quartier à la mort. Les quartiers voisins Boucicaut, Verrerie, Champ Fleuri [757] ont adopté la même démarche. La stèle choisie (annexe n°91) a été fixée au mur du cimetière de l'Ouest, au cœur de ces trois quartiers. Surmontées du drapeau national et de la Croix de Lorraine, les listes d'enfants des trois quartiers identifient 20 " morts au champ d'honneur ", 10 " fusillés ", dont Camille CHEVALLIER (cf partie I), 2 " morts en captivité ", 6 " victimes civiles ", 5 " disparus ", enfin 15 " déportés ", l'importance des chiffres mesurant le lourd tribut payé par ces quartiers populaires de Chalon.

Approximativement à mi-chemin de ces deux édifices, aux abords immédiats de la gare SNCF, les cheminots de Chalon ont rendu hommage (annexe n°92) " à la mémoire des agents de la SNCF et des membres de leur famille morts pour la France ", signe de la vivacité de la mémoire d'une corporation ayant fortement contribué à la lutte de libération. Encadrées par deux silhouettes de cheminots, surmontées par un médaillon représentant Pierre SEMARD, secrétaire de la fédération des cheminots, né à Bragny en Saône-et-Loire, fusillé en 1942, sont alignés 52 noms, les seules distinctions portant sur 5 " disparus " et sur les 12 " fils d'agents morts pour la France ". Les gares de Mâcon et Montchanin manifestent, avec des plaques de même origine, la volonté de la corporation des cheminots de laisser trace, en des lieux fréquentés, de la mémoire de leurs camarades disparus. Ce souci légitime n'est pas sans effet pervers lorsqu'il tend à

[756] Ce qui est aujourd'hui un quartier de Chalon, fut jusqu'en 1855 une commune autonome. Doté d'une forte armature industrielle, brasserie, sucrerie, ateliers SNCF, usine Delle-Alsthom, ce quartier a longtemps manifesté sa singularité ouvrière par rapport au reste de la ville. L'ancien tracé du canal du centre, comblé au début des années 60, matérialisait la coupure.

[757] A l'instar de Saint-Côme, ces quartiers constituent la marge méridionale de la ville de Chalon. Avant la création d'une vaste ZI au nord, au cours des années 50-60, s'y trouvait une importante armature industrielle, aujourd'hui disparue, mais dont la présence du lycée technique industriel et des deux lycées professionnels industriels de la ville constitue l'ultime trace. Le nom de BOUCICAUT est un hommage à l'épouse du fondateur du Bon Marché, née à Verjux dans la plaine de Saône, gardienne d'oie, érigée en modèle de charité privée.

vertu de la loi du droit d'auteur.

constituer un déterminisme professionnel dont on sait qu'il n'exista jamais, pour aucune corporation.

A travers cette investigation parmi les lieux de mémoire édifiés au cours des premières années de l'après-guerre, il est possible d'affirmer que l'absence d'entreprise unifiée, centralisée et nationale d'organisation de la mémoire résistante a engendré une grande diversité des formes matérielles de la mémoire, des formulations, des énoncés politiques, de la géographie des lieux. Si cette dernière matérialise le caractère diffus de la Résistance, elle contribue néanmoins, avec les autres aspects, à brouiller donc affaiblir le message que les survivants voulait adresser. Les effacements délibérés [758] comme les détournements de sens [759] ne font qu'accentuer cet aspect des choses. Il y a donc bien là une des manifestation de la défaite politique de ceux qui avaient la volonté d'inscrire dans la mémoire nationale et de légitimer toute la dimension patriotique et antifasciste de leur engagement.

Dès lors, en l'absence de volonté nationale et centralisée, l'organisation de la mémoire devient inévitablement un des multiples enjeux des débats politiques des débuts de la IVe République. Ces débats connectent fortement les questions héritées de la guerre et celles que le pays affronte dans le contexte de la paix retrouvée.

3-La matérialisation de la mémoire au choc des fractures politiques des années de guerre froide

L'absence de consensus national pour honorer les morts amène des situations conflictuelles dont la ville de Montceau-les-Mines est un exemple particulièrement éclairant par la brutale confrontation politique dont l'inauguration du Monument aux fusillés et déportés fit l'objet le 10 juillet 1949.

Le contexte n'est pas banal. Montceau-les-Mines constitue alors avec les communes périphériques, Saint-Vallier, Sanvignes, Blanzy, Rozelay, un important bassin charbonnier où plusieurs milliers de mineurs, dont une forte minorité d'origine polonaise, forment une classe ouvrière dont une large fraction s'est illustrée par son engagement résistant, en particulier dans le grand maquis *Valmy* commandé par le mineur Louis BOUSSIN-*CHARLOT*. L'importance du dispositif résistant du pays minier, AS comme le maquis de la Grande Verrière ou FTP comme le *Valmy*, le rôle joué par ces maquis dans les combats de l'été 1944, les circonstances de la libération de la ville, avec environ six cents Allemands prisonniers, font de Montceau-les-Mines une des 17 villes de France titulaire de la Médaille de la Résistance, médaille remise le 15 septembre 1946 par le général de LATTRE de TASSIGNY.

La cérémonie du 10 juillet 1949, à l'invitation du maire MAZUEZ (annexe n°93) et du

[758] Comme celui de la libération par les FPT du camp-hôpital de La Guiche, avant la pose en juin 1999 d'une plaque commémorative.

[759] Comme la stèle signalant le premier parachutage d'armes en Morvan, fin 1942, identifié comme venant des Anglais pour les maquis, alors qu'il s'agissait du BCRA pour le PCF.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Comité du Monument aux Déportés et Fusillés, revêt donc une grande importance, par son objet, inauguration du monument et remise de la Médaille militaire à la ville, comme par la qualité des autorités présidant aux cérémonies, BETOLAUD, Ministre des Anciens Combattants, PFISTER, général commandant la 7e Région militaire et LAMBERT préfet de Saône-et-Loire. Elle intervient dans un contexte national et mondial particulièrement lourd. A Montceau-les-Mines, les relations entre le député-maire socialiste MAZUEZ et le PCF se sont rapidement dégradées après 1945, avec notamment le refus du premier de recevoir officiellement le ministre THOREZ lors du congrès national des mineurs CGT en janvier 1946. Le brutal affrontement qu'ont constitué les grèves des mineurs de l'automne 1948 pèse encore fortement sur le climat de la ville. Avril 1949 a vu, via le procès KRAVTCHENKO et la tenue à Paris du " Congrès mondial pour la Paix ", se durcir la ligne de fracture politique entre la mouvance communiste et le reste de l'échiquier politique. Ces données nationales opèrent en dynamique positive avec un contexte mondial dominé par la fondation de l'Alliance atlantique et de l'OTAN, la fin du blocus de Berlin-Ouest, le conflit indochinois et les effets du maccarthysme. Une lourde hypothèque pèse donc sur les cérémonies du 10 juillet 1949. Qu'est-ce qui déterminera leur tenue : l'unité fragile constituée face à l'occupant ou les multiples fractures intervenues depuis la Libération ?

La presse du lendemain apporte une réponse sans équivoque. Alors que *Le Patriote,* d'obédience communiste, titre " Montceau-les-Mines donne un leçon au gouvernement " après avoir fait état du refus du ministre d'" inaugurer le monument aux morts de la Résistance ", les organes conservateurs ou proches des socialistes rapportent les " incidents regrettables " (*Petit Mâconnais*), " les provocations communistes " (*L'Espoir*). *Le Courrier de Saône-et-Loire*, quotidien hégémonique dans la région n'hésite pas à parler de sabotage des cérémonies.

Les quatre organes de presse se rejoignent en gros sur le déroulement général des faits, les divergences portant sur l'appréciation portée sur les protagonistes, leurs intentions et prises de position. La cause des " incidents " portait sur la présence dans le défilé de la Place de la Gare au Monument aux Morts, devant celui-ci, enfin devant le monument à inaugurer, de banderoles revendiquant la libération des patriotes emprisonnés, la paix au Vietnam et ainsi que de drapeaux rouges du PCF. Si elle fut tolérée au cours du défilé, la présence de ces " banderoles séditieuses " (*Le Courrier*) suscita l'ire du général PFISTER qui en exigea le retrait pour la cérémonie prévue au Monument aux morts, ce qui fut fait, " les organisations ouvrières acceptant de les replier " (*Le Patriote*). Le problème se reposa devant le Monument aux Fusillés et Déportés, les banderoles et drapeaux ayant fait leur réapparition. Les responsables communistes, dont le député BOUTAVANT, ayant refusé cette fois de céder aux instances du préfet, provoquèrent de ce fait le refus des autorités de procéder à l'inauguration officielle. Celle-ci se fit alors en deux temps, d'abord par ceux des participants restés à l'appel des militants communistes puis, en début d'après-midi, par les officiels. Chacun renvoya à l'autre la responsabilité des incidents indignes de la mémoire des disparus.

Les divergences portent sur l'incongruité éventuelle de la présence des banderoles et de drapeaux partisans et sur l'évaluation de l'importance du groupe des participants à l'inauguration dirigée par Rémy BOUTAVANT. *Le Patriote* les identifie sans barguigner comme " la population de Montceau-les-Mines ", alors que les autres organes insistent sur

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

la minceur du nombre des gens restés à l'appel des cadres communistes. Manifestement, le PCF a voulu faire un coup politique à l'occasion de cette manifestation, en intégrant la question des patriotes emprisonnés, dont on a vu que la prise en compte fut bien tardive et d'ampleur limitée, et celle de la guerre d'Indochine, tout en affirmant symboliquement à travers la présence des drapeaux sa part spécifique, comme " Parti des fusillés ", dans le martyrologe résistant. La légitimation de cette affirmation dans l'article du *Patriote*, en faisant référence à l'appartenance communiste des " 31 premiers montcelliens fusillés ou morts en déportation ", manifeste la volonté du PCF, à ce moment-là, d'opérer une distinction entre " ses " morts et les autres. Une telle distinction pouvait difficilement être acceptable par les autres organisations, tout comme l'intégration de la question de l'Indochine ne pouvait être tolérée par les autorités militaires. Faisons crédit à des hommes comme Rémy BOUTAVANT d'avoir de propos délibéré choisi cette confrontation. En la circonstance, le contexte de guerre froide et d'isolement du PCF l'a emporté sur la volonté de saluer tous les héros et victimes du combat résistant. En privilégiant ses choix partisans, le PCF a contribué à l'isolement des " ses " héros et à l'effacement de la Résistance dans sa dimension de mouvement patriotique transcendant les divisions politiques.

A dimensions réduites, des problèmes de nature identique se posent dans plusieurs villages de l'Yonne, preuve que partout l'organisation de la mémoire résistante se fit en de grandes difficultés [760] .

A Champvallon, la demande d'inscrire sur le monument aux morts le nom de Charlotte DUPUIS, morte à Auschwitz, suscite une vive opposition au sein d'une partie de la population. Dans ce que Robert LOFFROY qualifie de " petite Vendée ", de " village très réactionnaire et clérical " où domine une petite paysannerie, la famille DUPUIS présente la double caractéristique d'appartenir à la paysannerie aisée et d'être communiste. Charlotte et son frère Charles âgés de 45 et 50 ans en 1944, tous deux célibataires, exploitent ensemble le domaine familial. La ferme a servi de base matérielle pour du ravitaillement et des armes pendant la guerre d'Espagne, sous le contrôle de l'appareil du PCF, puis de dépôt d'armes après la défaite de la République espagnole. Elle fait donc partie du dispositif logistique de la direction nationale du PCF, dont l'utilisation pendant la guerre d'Espagne et aux temps de l'OS puis des FTP soulève des problèmes et interrogations loin d'avoir été élucidés. Cette dimension de la ferme DUPUIS est corroborée par l'origine de l'arrestation des deux militants. C'est à la suite de la chute d'un groupe de FTP de la région parisienne et des informations livrées par l'un de ses membres que les Allemands et leurs sbires français remontèrent jusqu'à la filière icaunaise et arrêtèrent les DUPUIS, à la satisfaction affichée d'une partie de la population de Champvallon, selon Robert LOFFROY. Il n'est pas surprenant alors qu'en 1946 l'inscription de Charlotte DUPUIS dans la mémoire du village fasse problème. La mobilisation d'un comité *ad hoc* et la menace d'une action en justice permit l'élaboration d'un compromis avec le conseil municipal : le nom de Charlotte DUPUIS n'apparaîtrait pas dans la liste des victimes de la guerre, mais figurerait sur une petite plaque séparée, apposée cependant sur le Monument aux Morts. Robert LOFFROY observe avec malice que ce choix et l'usure du temps font qu'aujourd'hui, le nom honni par certains ressort

[760] Robert LOFFROY, entretien 18 décembre 1996.

vertu de la loi du droit d'auteur.

seul sur un monument dont les autres noms s'effacent peu à peu.

Un problème de nature proche se pose à Stigny, où le maire tente, en vain, de s'opposer, toujours en 1946, à l'érection d'une stèle honorant deux FTP pris au cours d'un combat en janvier 1944. Ils avaient été fusillés, l'un sur place, l'autre à Auxerre. Pour l'élu, ce n'étaient que des " bandits ". A Guerchy même, commune de la famille LOFFROY, l'année 1946 voit la population se diviser face au projet d'apposition sur la maison familiale d'une plaque en l'honneur de Pierre HOUCHOT, arrêté en juin 1943, mort dans un commando de Buchenwald. Ce militant communiste, fondateur avant la guerre de l'Auberge de Jeunesse de Guerchy, ami d'enfance de LOFFROY, était au moment de son arrestation responsable interrégional des J.C. clandestines. L'opposition à cet acte de mémorisation, officiellement organisé, avec présence prévue du préfet le jour de l'inauguration est menée sur le thème :" il n'y en a que pour la Résistance ". Cette opposition utilise, selon Robert LOFFROY, " le chagrin de deux morts des combats de 1940 ". Le conseil municipal, issu de la Libération, confirmé aux élections de 1945, est favorable à la plaque, mais est " très embêté ". La cérémonie a finalement lieu en novembre 1946, sans un préfet soudainement empêché, mais en présence du général CUFFAUT, ancien de " Normandie-Niémen ", chef de cabinet de Charles TILLON, et de plusieurs conseillers municipaux, présents à titre personnel. Un problème identique se pose au sujet du projet d'un plaque sur " les vestiges incendiés " de la ferme DUMONT, toujours à Guerchy, victime de représailles de l'armée allemande en juin 1944. Les deux situations sont pour R. LOFFROY, " la révélation de l'état d'esprit émergeant en 1946 ". Le propos est en lui-même fort révélateur. Contrairement au cas montcellien, les données politiques du moment ne pèsent pas, ou très peu. C'est alors strictement la conception de la guerre, de la Résistance, de la mémoire à construire qui sont en jeu et il apparaît ici que les réalités politiques et sociales d'avant, pendant, après la guerre, se connectent pour faire de la Résistance et de sa mémorialisation un élément de division, de fracture de communautés villageoises. Le phénomène n'est pas spécifique aux campagnes et ne se formule pas forcément aussi clairement. A Auxerre, le monument dont l'inauguration intervint en pleine affaire PHILIPPOT fut contesté pour son esthétique, alors que son auteur, le sculpteur LAGRIFFOUL fut choisi en 1958 pour réaliser le sujet consacré à la déportation du Mémorial du Mont-Valérien. On peut alors se demander si les disputes esthétiques ne cachaient pas d'autres motivations, identiques à celles qui avaient été formulées plus brutalement dans les villages ruraux.

Là encore se manifeste la défaite politique d'une Résistance échouant dans sa volonté légitime de voir son combat être pris en compte et commémoré par l'ensemble de la Nation.

Les circonstances de l'érection des traces mémorielles, les incertitudes sur l'identification de ce qui est commémoré, la vulnérabilité des rites à la conjoncture politique sont les manifestations de cet échec.

II-L'HOMMAGE RITUALISE, LA DOULEUR ET LE SOUVENIR PATRIMONIALISES

vertu de la loi du droit d'auteur.

La façon dont est présentée la mémoire de ceux qui ont disparu, au cours des manifestations politiques de l'après-guerre, est elle aussi chargée de signification politique.

1-Le PCF et l'usage de la figure du martyr, symétrique positif de celle du traître

" La rhétorique de la pompe " [761] du PCF vise à constituer un terrain subjectif favorable au traitement de l'histoire du Parti.

Ainsi, selon le rapport des Renseignements généraux de Mâcon rendant compte [762] du meeting communiste du 5 avril 1945, hommage aux disparus et histoire révisée furent étroitement connectés. D'emblée, le meeting est mis sous la " présidence d'honneur des dirigeants du Parti et des fusillés et martyrs de l'occupation ". La constitution d'un " bureau " fait partie des habitudes politiques du moment, avec l'intégration fréquente de personnalités appartenant à d'autres forces. En l'occurrence, le bureau du meeting est constitué du secrétaire général de la Préfecture, représentant le préfet, de Louis ESCANDE, secrétaire fédéral de la SFIO, de Mme CHAPUIS de l'UFF, enfin de représentants du FN et du FUJP. Par contre l'association, sous le vocable d'une " présidence d'honneur ", des dirigeants communistes et des victimes de l'occupation est politiquement significative. L'article défini intègre dans un même ensemble des dirigeants communistes dont la place dans la résistance fut fort différente. Cela n'est pas sans rappeler la proclamation, sur ordre, de Marcel PRENANT, faisant de Maurice THOREZ le premier FTPF de France, l'antériorité comme la première place dans la hiérarchie relevant ici d'une véritable falsification historique. Symétriquement, c'est aux " fusillés et martyrs " que s'adresse l'hommage de la présidence d'honneur. Ce sont donc les victimes qui sont ici identifiées, sans la moindre distinction sur l'origine de leur martyre. Cette mise en avant exclusive de la souffrance est en phase avec l'attente des participants, puisque le rapport signale que l'arrivée de Prosper MOQUET est " frénétiquement applaudie ". Ce n'est évidemment pas le député de l'Yonne, inconnu de la plupart, mais le père de Guy MOQUET, fusillé à Châteaubriant, constitué par le PCF en figure majeure martyr et incarnation d'une jeunesse héroïque, qui est ainsi salué.

L'association de son nom au sein de la présidence d'honneur vise à légitimer la direction du PCF, en l'enracinant dans le martyrologe de la guerre. Cette volonté d'établir une continuité historique est confirmée par les discours des différents intervenants. Le secrétaire de section fait l'éloge du Parti pendant l'occupation. Ensuite MEIGNIER, membre du Comité régional de Lyon, " blanchit le PCF des accusations portées contre lui " et n'hésite pas à affirmer que " dès 1920 ", le PCF avait décelé les dangers du fascisme. Il associe cette capacité à avoir toujours raison à des jugements sur l'actualité politique. Ainsi, il regrette l'absence de listes uniques aux élections municipales et estime

[761] ***L'expression est empruntée à Jean-Pierre A. BERNARD, La liturgie funèbre des communistes (1924-1983), in Vingtième siècle, n°9, janvier-mars 1986, PFNSP. P.37-52.***

[762] AD21 40M233.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

que les Etats généraux de la Renaissance française seront " une étape " dans la rénovation du pays. Pour sa part, Prosper MOQUET, après avoir reçu des fleurs, prononce une vibrante " apologie " de l'URSS, saluant la " vigilance ", la " clairvoyance ", la " diplomatie " manifestée par ses dirigeants jusqu'à " la veille de la guerre ", ce qui revient à valider, sans le dire, le choix du Pacte germano-soviétique . Ces trois discours, s'appuyant sur l'énoncé politique implicite de la constitution de la présidence d'honneur, vise à affirmer une continuité politique sans faille depuis le Congrès de Tours, adossée au grand frère soviétique. Ainsi, le Parti, comme l'URSS, a toujours eu raison : être politique produit des lois de l'Histoire, toujours en phase avec celles-ci. Ce déterminisme historique va de pair avec des considérations électoralistes : Prosper MOQUET, met en garde les femmes, " moins athées que les hommes ", contre le désintérêt " pour les questions matérielles ". A l'approche des élections municipales, la rupture que constitue l'introduction du suffrage féminin révèle de bien étranges inquiétudes et suscite d'étonnantes considérations. Enfin, la vente de portraits des dirigeants du Parti par des militants des JC à la sortie du meeting, vient renforcer la nature du lien que la direction cherche à constituer avec ses militants, ses sympathisants, ses électeurs, un lien révérenciel excluant toute initiative, toute singularité. Là aussi nous sommes dans la stricte reproduction du modèle stalinien, là aussi gît la défaite d'une dimension créative, délibérément et joyeusement novatrice de la Résistance.

La même source rend compte des meetings de Chalon-sur-Saône le 6 avril devant 1500 personnes, du Creusot le 7, de Dijon le 9 devant 1400 participants, avec les mêmes rituels, la même volonté de magnifier sans la moindre nuance le rôle du PCF, des années 30 à la Libération, le même rapport constitué avec des assistants nombreux mais réduits à une approbation passive.

Quatre mois plus tard, une note des Renseignements généraux informe [763] le préfet de l'apposition sur les murs du Creusot, le 6 août, d'une affiche établissant le même type de connexion entre le martyrologe de la guerre et la politique du PCF. Elle proclame en effet :

" Ils sont morts pour que vive la France, C'est par dizaines de milliers, Que les communistes sont tombés en terre. Pour préparer des lendemains qui chantent, Le Parti communiste français qui a fait le plus d'efforts Et versé le plus de sang, A été appelé par un écrivain de la Résistance, " Le Parti des fusillés ". Le Parti communiste veut être et sera le grand parti De la Renaissance française. Adhérez au Parti communiste français ! "

Ainsi, le PCF, constitué en " parti des fusillés ", veille à inscrire la totalité de son histoire durant la guerre dans une continuité historique, sans rupture. Il peut de ce fait s'annoncer comme celui qui mènera le pays vers " des lendemains qui chantent ". Pour cela, il étale sans la moindre vergogne les victimes survivantes. Dans la Nièvre, Mme CHAMPENIER, dont le mari et le fils Roland sont tombés, le premier dans les combats de la Libération, le second sur le front, le 9 novembre, est mise en avant comme une sorte de figure emblématique. Cela permet d'ailleurs d'éviter soigneusement les questions politiques posées par le départ de Roland. Dans un ordre d'idée identique, à Montceau-les-Mines,

[763] AD71 W123855.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

c'est Mme LEROY ainsi que son fils qui sont systématiquement aux premières loges de toutes les manifestations publiques des premières années. Son fils, doté à ce moment là du prénom de son père, témoigne aujourd'hui de la gêne qu'elle en ressentait. C'est à lui qu'échut l'insigne honneur de remettre une gerbe à THOREZ lors de sa venue à Montceau en 1946. L'héroïsationd'Elsof LEROY, fondateur de l'OS sur le bassin minier, permettait là encore d'éviter la confrontation aux redoutables problèmes politiques soulevés par l'attitude à l'égard du Pacte germano-soviétique, par l'exécution des traîtres et par l'isolement des petits groupes activistes.

Tous les exemples locaux convergent pour montrer que tout cela se déployait à l'intérieur d'une politique se résumant par : ***" Nous ne nous sommes jamais trompés, donc nous méritons votre confiance, alors suivez-nous et votez pour nous "***. Venant de la principale force organisée issue de la Résistance, cela sonnait le glas des espoirs d'une politique de rupture avec les appareils, les logiques étatiques et parlementaires, signifiait le refus de prendre en compte les figures et les situations complexes de la période précédente.

2-Les rituels commémoratifs

La même difficulté pour les résistants de transcrire le sens de leur combat se retrouve dans le phénomène commémoratif. L'organisation de cérémonies, aux lieux et dates d'événements mémorables constitue d'ailleurs une des principales activités des associations d'anciens résistants. Il s'agit là d'un phénomène sans précédent, dans son ampleur comme dans sa durée. Si cette dernière, d'un demi-siècle, s'explique par l'exceptionnelle augmentation de la durée de la vie, le nombre de cérémonies comme l'importance officielle de la plupart, avec forte représentation des autorités administratives et des élus, manifeste la volonté des survivants de continuer à honorer leur camarades et à pérenniser ce qu'ils considèrent être leur message. Les formes, le contenu de ces cérémonies, les énoncés des discours constituent des éléments de réponses aux questions soulevées par ce phénomène : que léguer ? à qui ? pourquoi ?

Une forme particulière est constituée par des cycles de cérémonies, concentrant sur un même jour des hommages en des lieux différents, liés à des événements différents. Un exemple significatif, par son ampleur et par les faits qu'il célèbre, concerne le département de Saône-et-Loire, avec les cérémonies du premier dimanche de juillet en Mâconnais et Tournugeois.

Chaque premier dimanche de juillet, une série de cérémonies constitue ce que *Amis,entends-tu ?*, " journal des résistants de la Saône-et-Loire, du Beaujolais et de la vallée de la Saône, adhérents de l' ANACR ", n'hésite pas à qualifier de " voie sacrée mâconnaise " [764] . Jalonnée de sites et lieux de mémoire liés aux combats de juin-août 1944, elle s'achève en apothéose à Brancion devant un monument portant 96 noms de victimes. Sa régularité, l'importance de la représentation politique, militaire et administrative, la diversité des associations participantes, l'écho populaire en font un moment majeur de la manifestation de la mémoire résistante de la partie orientale du

[764] A*mi, entends-tu ?,* n°90, 3e trimestre 1990.

vertu de la loi du droit d'auteur.

département, du Mâconnais au Chalonnais. Si les étapes secondaires ont varié dans le temps, quatre constituent les moments principaux de cette journée.

La première station est constituée par la cérémonie de Charbonnières, dans l'arrière-pays mâconnais, au monument dédié à Gérard GENEVES, chef du 1er bataillon du Régiment de Cluny, tombé le 24 août, au cours d'une embuscade tendue à des convois allemands utilisant des axes secondaires après la coupure de la RN6 au pont du Pilon au nord de Mâcon. Ici, ce sont les hommes de ce qui était à l'origine un groupe franc qui saluent leur chef. Présidée jusqu'en 1997 par Marcel VITTE, ancien du groupe et initiateur de la construction du monument, la cérémonie se déroule dans un cadre qui ne peut qu'évoquer *Le dormeur du val* de RIMBAUD. Elle reprend le thème du monument : celui de l'homme captif brisant ses chaînes (voir supra).

A Azé, c'est au monument édifié en souvenir des morts des combats du 21 juin 1944 et de la bataille du 2 juillet que se déroule la seconde grande étape. Le monument est constitué d'une puissante croix de Lorraine, et du " V " de la victoire, avec dédicace " aux maquisards morts pour notre libération ", et la liste des 19 victimes de ces deux jours de combats. La présence identifiée d'un Polonais, de deux Ukrainiens, d'un Russe, celle de trois maquisards de 17 ans viennent confirmer la double dimension internationaliste et juvénile de l'engagement résistant. Si le 21 juin les troupes allemandes assistées de miliciens de Mâcon se contentèrent d'une tentative contre un dépôt d'armes des maquis, le 2 juillet vit se dérouler une véritable bataille opposant un millier de soldats allemands et de miliciens transportés par une centaine de véhicules, dont des cars de la Régie des transports de Saône-et-Loire, aux différents maquis qui depuis les crêtes du Mâconnais multipliaient depuis le 6 juin les attaques contre la RN6 et la voie ferrée Paris-Lyon-Méditerranée, axes majeurs pour l'occupant. A l'exception du maquis de Royer de Jean MONDANGE-*Jeannot* qui dut subir l'assaut, y perdant dix hommes, les quelques 300 maquisards que comptait la zone parvinrent à pratiquer la défense élastique. L'ennemi frappa dans le vide et lorsqu'en fin d'après-midi il se replia, il dut subir un harcèlement coûteux en hommes, l'empêchant de pratiquer les représailles habituelles sur les populations. La garnison de Mâcon, échaudée, ne se manifesta pas pendant plus d'un mois, attendant le 11 août pour tenter de reprendre l'initiative. Des discours prononcés d'année en année à Azé deux thèmes dominants ressortent : l'appel à la jeunesse et à la solidarité entre les peuples. Marcel VITTE, en 1991, rappela que ***" nous aussi nous étions jeunes, sans avoir encore vécu, volontaires sans garanties(…) et même pas de la vie, (…)nous n'étions ni naïfs, ni casseurs, ni supplétifs des Américains et de la 1ère Armée "***, manifestant ainsi sa volonté d'établir un lien entre générations, fondé sur la capacité à choisir en conscience le bon combat.

Lorsque le cortège rejoint le petit village de Cruzille, une nouvelle dimension intervient. Si le premier maquis, installé tout près de là, au Bois des Buis, dès fin 1942, ne comptait qu'une quinzaine d'hommes et dut se disperser au cours de l'hiver 1943-1944, le lieu resta, en particulier au café d'Antoinette CHEVENET, une boîte à lettres des maquis, un lieu de passage et de refuge, avant de devenir après le 2 juillet le PC départemental de l'AS et le siège du CDL clandestin. Il abrita le tribunal départemental FFI mis en place par *GUILLAUME.* C'est dire que les survivants se sentent " chez eux " à Cruzille, village qui selon l'expression familière de *GUILLAUME* " était dans le maquis ", directement protégé

vertu de la loi du droit d'auteur.

par la Compagnie de Cruzille forte d'une centaine d'hommes et par environ cinq cents maquisards constituant les maquis environnants. Dans ce qui fut une véritable zone libérée dès le soir du 2 juillet, les discours comptent peu, le seul rappel du souvenir commun suffisant à susciter une puissante émotion. C'est la célébration d'une véritable communauté de villages qui fournirent ***" leur hospitalité sans questions et leur complicité silencieuse "*** [765] aux combattants de l'ombre. Perpétuer " une tradition qui se transmet " [766] semble ici suffire à charger le moment de sens.

Epilogue de la journée, la cérémonie de Brancion revêt un caractère plus officiel. Le niveau de la représentation officielle s'élève, incluant même parfois des figures nationales comme Charles TILLON en 1970. L'hommage est plus global, la presse plus présente. De la lecture des interventions, rapportées depuis sa création en 1969 par *Ami, entends-tu ?…*, ressort une dominante commune à bien d'autres cérémonies : y est énoncé ce qui fut, le sens de ce qui fut, ce que cela permet de penser des événements du moment, avec l'idée implicite d'une transitivité directe entre le passé et le présent, mais jamais de quel possible ce qui fut était potentiellement porteur. La plupart des discours, souvent de haute tenue intellectuelle, consistent en effet à rappeler le sens de l'engagement des acteurs dans l'espoir de le transmettre, de ***" faire accepter (à la jeunesse) le flambeau que nous souhaitons lui transmettre "*** [767] , dans ***" le souci de sauvegarder des valeurs humaines primordiales "*** [768] **.** Ces propos s'accompagnent le plus souvent de considérations sur l'actualité qu'ils permettraient d'éclairer. Ont ainsi été traitées, au fil des années, la guerre du Vietnam, l'affaire TOUVIER, la dislocation de la Yougoslavie, la tragédie algérienne, non sans être jointes au rappel rituel au " devoir de mémoire envers les générations futures, afin d'empêcher le retour de telles atrocités " [769] . Ce choc entre des considérations sur le monde tel qu'il ne va pas bien et les vertus supposées protectrices des références mémorielles, l'absence générale de propos sur les années de l'après-guerre manifestent, cinquante ans après les faits une véritable incapacité à reconnaître non seulement la défaite politique des résistants mais aussi que leur combat libérateur, s'il ouvrait à un tout autre possible, n'en formulait pas les termes. Il y a là une dimension quelque peu pathétique d'une fidélité sans faille de ces hommes à leur passé, liée au repli sur des mythes rassurants. La mémoire collective et son exercice, s'ils sont riches de signification sur la guerre et le combat libérateur, deviennent soudainement muets dès lors qu'il s'agit de penser les termes d'une transformation radicale du pays libéré. S'y substitue souvent, aujourd'hui encore, la référence à un mythique programme du CNR, qu'il suffirait d'appliquer, un demi-siècle plus tard pour réaliser les idéaux initiaux.

[765] ***Claude ROCHAT, cérémonie de 1990.***

[766] Idem, cérémonie de 1996.

[767] ***Claude ROCHAT, cérémonie de 1988.***

[768] ***BLEZY, compagnon de la Libération, cérémonie de1977.***

[769] Henri LEVEQUE, maire Tournus, cérémonie de 1996.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Ainsi, les commémorations, les modes de traitement de la mémoire manifestent une double dimension de la mémoire résistante. S'y s'exprime de la part des résistants une fidélité absolue à leur combat et à la mémoire de leurs camarades tombés, s'établit en parallèle un traitement du sens de ce combat esquivant soigneusement les questions politiques, soit en privilégiant la dimension dramatique des situations envisagées, soit en leur substituant des mythes.

CHAPITRE 4 : FACE A L'ECHEC, MEMOIRE INDIVIDUELLE ET FORMES ORGANISEES DE LA MEMOIRE

I-LES FORMES INDIVIDUELLES DE LA MEMOIRE

Les formes collectives de la mémoire résistante manifestent, on l'a vu, la double volonté de fidélité à l'engagement passé et de transmission du sens de celui-ci. Ce noyau de conviction se manifeste dans les pratiques de commémoration, où le temps d'une cérémonie, s'exprime une forte cohésion collective. Derrière cette façade, qui n'a rien de factice tant est fortement enraciné le sentiment d'incarner une expérience historique irréductible et exemplaire, se cachent des formes de mémoire individuelle extrêmement diverses, que seul un dialogue prolongé peut mettre à jour et identifier. Ces formes résultent des liens complexes entre des données objectives (dispositif résistant, formes d'engagement, durée de celui-ci, vécu de l'après-guerre) et une dimension subjective que les manifestations collectives tendent à masquer mais qui se révèle progressivement au cours des entretiens. Les sept types de mémoire individuelle décrites ci-dessous correspondent à des figures bien identifiées, mais se retrouvent aussi associées chez d'autres acteurs, l'un ou l'autre s'exprimant selon les circonstances, personnelles, familiales, organisationnelles, politiques.

1-Une mémoire fidèle, apaisée, baignée de générosité humaniste :

Cette forme de mémoire se manifeste chez des acteurs fortement attachés à ce que furent leurs engagements, convaincus que ceux-ci relevaient d'une nécessité, d'une logique en harmonie avec ce qu'ils ont choisi d'être. Elle s'exprime avec une grande capacité de distance par rapport à ce qui les éloigne de ce qui leur paraît essentiel et avec une grande ouverture aux autres, bien au-delà de querelles organisationnelles, héritées ou actuelles. Victor et Chantal LOIZILLON, anciens du célèbre maquis de Cluny incarnent fortement cette forme de mémoire, que l'on retrouve aussi chez un résistant pourtant issu d'une histoire très différente, Roger TRAMOY [770] . Elle est souvent liée à une certaine réserve à l'égard de la notion de devoir de mémoire, jugée trop insistante. Elle va le plus souvent de pair avec une grande modestie ; ceux qui la manifestent estiment qu'ils n'ont

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

alors fait que ce que leur conscience, leurs convictions et les circonstances leur imposaient. Mme JOUY qui fut un agent de liaison d'un des membres de l'EM FTP de Saône-et-Loire, Georges GENIN-*GUY,* aborde ce que fut son engagement avec une grande prudence et une distance faite de modestie et d'humour, surprise d'être prise en considération pour un engagement qu'elle conçoit comme naturel.

2-Une mémoire militante :

Non exclusive de la précédente, c'est la forme de mémoire rencontrée chez les résistants engagés dans les associations diverses, ANACR, CVR, Rhin-Danube, FNDIRP, amicales de maquis. A la conviction que les anciens résistants doivent tout faire pour diffuser le legs dont ils estiment être porteurs, ils associent le plus souvent la volonté de défendre des droits acquis par leur combat. Cela engendre une sorte de syndicalisme portant entre autres questions sur les attributions de cartes des CVR, sur la forclusion. Soucieux de défendre une image positive de la Résistance, décidés à juste titre à combattre les courants négationnistes, ils peuvent se comporter de façon conservatrice à propos de questions délicates que soulève l'histoire de la Résistance. La mouvance communiste est très représentative de ce comportement, ne cédant que très progressivement et non sans réticences sur les mythes constitués par l'historiographie officielle du Parti après la guerre et surtout dans le contexte fiévreux de la guerre froide. Des comportements identiques se retrouvent dans toutes les associations. Ils s'expliquent bien entendu par le souci de sauver l'essentiel du legs, nourrissant l'illusion que les mythes y contribuent, sans percevoir que les plus solidement ancrés finissent par tomber, au détriment de leurs auteurs et de leurs intentions. Ils provoquent aussi des réticences à remettre en question l'histoire officielle établie au service de la politique d'un moment. Les démarches pour une réhabilitation [771] d'Antoine TISSIER au sein de l'ANACR de Saône-et-Loire suscitent beaucoup de réticences tant son histoire touche à des moments délicats de l'histoire communiste.

3-Une mémoire de l'exigence de vérité :

Il s'agit là d'une forme de mémoire qui partage avec la précédente la volonté de laisser une trace forte en héritage aux générations suivantes et la conviction qu'elle donne du sens aux événements nouveaux. Elle s'en distingue par l'exigence de voir les réalités du combat libérateur mises à jour, quoi que cela puisse coûter. Ceux qui manifestent cette forme de mémoire constituent des interlocuteurs ouverts aux remises en cause, pourvu que leurs auteurs aient fait la preuve de leur fidélité à l'idéal résistant. " Dus " VAILLOT et Pierre DEMONGEOT représentent des figures caractéristiques de cette forme de mémoire. Pierre DEMONGEOT, membre de l'ANACR de la Nièvre avant la scission de

[770] Voir supra partie II, chapitre 4. Cet ancien militant communiste de chez Renault-Billancourt de 1936, ancien permanent fédéral après 1945, professe aujourd'hui une grande distance avec les formulations politiques passées. Distancié et sans amertume, il tient à ne garder que la dimension humaniste de ses engagements.

[771] Le terme est pris ici dans le sens défini en 1762 par VOLTAIRE, de " fait de restituer l'estime perdue ".

vertu de la loi du droit d'auteur.

1970, s'élève, au cours de cette dernière contre les entraves opposées par cette association à son travail de recherche sur l'histoire du groupement Cher et Nièvre des FTP commandé par Roland CHAMPENIER. Dans une déclaration personnelle où il se solidarise avec les scissionnistes, il se prononce, du fait de ces entraves, pour la " diffusion et exploitation à titre privé " des travaux d'histoire, ***" car la vérité doit percer envers et contre tout pour ce qui concerne la dignité des actes et le respect dû aux morts pour leur souvenir "***. De ce fait, son volumineux (796 pages) ouvrage recueillant les témoignages des anciens du groupement fut publié en 1975 par l'association issue de la scission.

D'une intransigeance absolue pour tout ce qui concerne les fondements de ses engagements politiques et résistants, président d'honneur de l'ANACR de Saône-et-Loire, " Dus " VAILLOT n'hésite pas, comme il le fit toujours d'ailleurs, à afficher son attachement à des figures militantes ayant été mises en marge après la guerre. Revendiquant ouvertement son amitié pour des proscrits comme Antoine TISSIER ou Georges BEAUGRAND [772] , il a le souci de voir réhabilités, c'est-à-dire rétablis dans leur honneur, tous ceux qui au nom d'une idéalisation de la Résistance permettant de masquer les questions délicates ont été calomniés, effacés. Il est représentatif d'un comportement qui tend à s'élargir à des témoins décidés à mettre les choses à plat. La fin d'un devoir de silence imposé par la logique de guerre froide et du sentiment qu'il est temps de constituer une trace dégagée de ses scories mythiques en sont probablement les clefs.

4-Une mémoire vitupérante :

Partageant l'essentiel des présupposés de la précédente, cette forme de mémoire s'en distingue par la vigueur, la violence parfois, de ses manifestations. Elle est le fait d'écorchés vifs, menant depuis un demi-siècle le même combat, contre les mêmes personnes ou organisations, défendant les mêmes causes. Issus de deux traditions bien différentes, deux hommes en sont des représentants caractéristiques, François FLAMAND et Paul MATRIOLET. Le premier a consacré son temps à la stricte défense de la mémoire de son maquis, s'en prenant pour cela à la quasi totalité des autres organisations, d'origine AS ou FTP. Il prit en charge, au nom de l'amicale du maquis, la réalisation de traces matérielles de l'histoire de celui-ci. Paul MATRIOLET continue, à 98 ans, à vitupérer contre les ***" staliniens du parti de la rue Saint-Etienne "*** [773] , dénonçant la manipulation de l'image de son chef Roland CHAMPENIER, sa récupération par ceux-là mêmes qui ont tout fait pour l'éloigner en 1944. Il se réclame d'une fidélité à une figure de "marxiste, bolchevique, jusqu'en 1917 ", énoncé politique considéré comme

[772] Ce militant du syndicalisme des abattoirs de La Villette avant la guerre, issu du courant anarcho-syndicaliste, figure sur la liste des proscrits du PCF à la Libération. Il vit replié à Anost dans le Morvan. Dus VAILLOT est des rares militants communistes à afficher son amitié pour lui. Il se souvient avec jubilation l'avoir amené à un meeting de WALDECK ROCHET à Montceau-les-Mines et du " regard noir " que lui lança ce dernier, pourtant réputé pour son ouverture d'esprit. En pleine guerre froide, le geste relevait de la provocation.

[773] ***La formule désigne la direction fédérale, dont les locaux sont sis dans cette rue de Nevers.***

vertu de la loi du droit d'auteur.

l'ultime concentré de ses convictions. Cette forme de mémoire est à la fois attachante et difficile : attachante par l'absolue fidélité de ceux qui en sont porteurs à ce qu'ils furent et à ceux qui combattirent à leurs côtés ; difficile parce qu'elle s'est constituée un discours fini, cadenassé, dont il est difficile dans l'interlocution d'extraire des clefs nouvelles. Paul MATRIOLET, toujours en alerte, est en permanence à l'affût d'une entorse à ce qu'il considère être la véritable histoire de la résistance nivernaise. A la moindre de ces entorses, il intervient publiquement pour rétablir la réalité des faits.

5-Une mémoire détachée :

Partageant avec les deux précédentes le souci de voir les faits établis sans faux-fuyants, elle s'en distingue par une prise de distance nourrie de scepticisme. Louis WALCZACK en est la figure archétypale. Sa démarche intellectuelle, mettant en vis-à-vis ce qui fut, ce qui était possible, ce qui en résulta, débouche souvent sur le constat : " c'est regrettable, mais c'est comme çà ". Pas d'amertume dans cette formule, mais un certain fatalisme. Refusant les perceptions héroïsées des trois expériences historiques dont il fut acteur, la Résistance, les grèves de 1948, la construction du socialisme en Pologne, il adopte ce détachement, probablement pour rendre vivables les échecs des deux dernières. Des attitudes proches se retrouvent chez des hommes comme Max NEVERS ou Simo CONSTANTINO-*CASTAGNE*, ancien combattant anarchiste de la guerre d'Espagne, devenu chef de maquis FTP dans l'Yonne à un moment où l'appareil du PCF n'a pas rechigné à intégrer comme cadres résistants des hommes qu'il avait combattus et qu'il combattit après la guerre. Les deux hommes, sans rien renier leurs convictions, mais en prenant distance, ont trouvé dans la création d'entreprises la réalisation de ce que le premier appelle son " socialisme à moi tout seul ". Il y a dans cette attitude et ces choix de vie à la fois l'absolue fidélité au passé et probablement le mode de traitement de l'échec initial, insupportable sans cela.

6-Une mémoire amère et repliée :

Nourrie d'une perception très pessimiste du monde actuel, elle constitue un repli crispé sur l'héritage glorieux et héroïque de la Résistance. Vice-président départemental du Rhône de l'ANACR, président du Comité Saône-Beaujolais de cette association, comité dont l'extension beaujolaise (Rhône) et mâconnaise (Saône-et-Loire) est le lointain reflet de réalités maquisardes [774], Régis THEVENET en est une expression significative. Réputé pour la vigueur de ses discours commémoratifs, il y développe une rhétorique dont les termes clefs sont : ***" Nos espoirs immenses ont été déçus, de ce que nous fûmes rien ne restera après nous "***. Parfaitement représentatif est son discours à la cérémonie du 24 mai 1992 [775] au hameau des Capitans, commune de Juliénas, où

[774] Les liaisons entre maquis ignoraient bien entendu les limites administratives. Les maquis FTP du Charolais, du Clunysois et du Beaujolais en eurent de fréquentes. Voir Jean-YvesBOURSIER, *Chroniques du maquis (1943-1944)*, op.cit.,

[775] *Ami, entends tu ?*, trimestriel de " des résistants de la Saône-et-Loire, du Beaujolais et de la vallée de la Saône ", n°93, 2e trimestre 1992.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

tombèrent six maquisards, le même jour de 1944. Concluant un discours où il a développé l'idée que rien dans la France de 1992 n'incarne les valeurs de la Résistance, dénonçant pêle-mêle la justice, le chômage, la politique agricole commune, " la spéculation ", le " démantèlement des acquis sociaux ", " la multiplication de la précarité ", " la chasse aux pauvres gens ", " la rentrée de nouveaux étrangers " avec " l'ouverture des barrières douanières ", il salue ses camarades d'un : ***" avec vous, je suis bien ; tous unis, tous réunis, nous sommes les derniers purs et les derniers sages de la République, formons ensemble le dernier carré des grognards de Waterloo, le dos au mur, chaque fois que l'un de nous tombe, il n'est pas remplacé, restons la main dans la main et quand le dernier sera tombé, le pays ne portera pas le deuil et pourtant une partie de l'honneur de la France aura disparu "***. Au-delà de la confusion des références historiques, mêlant Résistance et ultime bataille de l'Empire napoléonien, Régis THEVENET exprime ici une conviction certes minoritaire mais qui correspond à une forme de mémoire amère et repliée excluant toute forme de transmission, toute possibilité de legs. Le dérapage verbal sur les " étrangers " vient confirmer s'il en était besoin l'absence de capacité immanente d'intelligibilité des situations politiques postérieures que fournirait la fidélité à l'idéal résistant.

7-Une mémoire douloureuse, porteuse d'une volonté de réhabilitation :

Cette dernière forme identifiable est douloureuse parce qu'elle est portée par des acteurs ayant eu à souffrir de leur passé après la guerre ou par leurs proches. Paulette ASMUS pour elle-même et surtout pour l'image de son mari, n'a de cesse aujourd'hui, on l'a vu, d'obtenir que les torts faits par le PCF soient reconnus. Marcelle DENIS relève d'une même figure, en son nom comme en celui de son ancien mari. En Saône-et-Loire, deux fils de proscrits se retrouvent dans une commune volonté de défendre l'image du père : Aimé BAR, fils d'Antoine BAR-*LE BARBU* et Roger TISSIER, fils d'Antoine TISSIER. Si le premier a vu la mémoire de son père progressivement réintégrée dans les hommages [776], non sans réticences [777], le second vit toujours douloureusement le rejet sans concessions de l'image résistante pourtant établie de son père. Ce n'est pas surprenant qu'ils fassent alors référence à l'histoire de Georges GUINGOUIN pour estimer que leurs pères appartiennent à une histoire qui dépasse largement les circonstances locales, mais intègre la plupart des questions soulevées par l'histoire du PCF dans la Résistance. Négliger cette forme de mémoire fut et reste une profonde erreur. Sa prise en compte ouvre à de fécondes interrogations sur les processus politiques qui ont créé ces situations comme sur les aspects de la Résistance qui y sont associés.

Bien entendu cette typologie ne saurait chercher à enfermer chacun dans une figure figée. Si peu échappent à l'une des formes de mémoire identifiée, la plupart des acteurs pris en compte en intègrent plusieurs, l'une ou l'autre devenant principale au gré des

[776] Lors des cérémonies du cinquantenaire, le président de l'ARAC de Saône-et-Loire prononça au cimetière de Pouilloux un vigoureux panégyrique du *BARBU.*

[777] Claude ROCHAT estime encore aujourd'hui que BAR n'était pas autre chose qu'un "*MARIUS* chez les FTP ". Gageons qu'en l'occurrence c'est plus l'ancien responsable des maquis que le président de l'ANACR qui s'exprime.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

circonstances. Elle permet une approche d'une réalité complexe et éclatée, dépassant les clichés confortables. S'ils sont porteurs d'une mémoire éclatée, incertaine, c'est bien parce que leur histoire le fut et qu'une partie des difficulté de cette mémoire est que les dimensions mythiques auxquelles ils se raccrochent en empêchent précisément la prise en compte.

Reste l'ultime question, concernant l'expression d'une mémoire résistante et sa pérennité, du rôle des associations d'anciens résistants, telles qu'elles se sont constituées depuis la Libération. Il s'agit d'une vaste investigation qu'il ne s'agira ici que d'esquisser. Elle porte sur la nature de l'image de la Résistance que les formes de mémoire collective ont constituée, sur le rapport entre cette mémoire collective et les formes de mémoire individuelle identifiées ci-dessus, sur l'histoire des associations au choc des conjonctures politiques, enfin sur la question de ce qui restera, lorsque les derniers acteurs auront disparu.

II-LES ASSOCIATIONS, SIGNE D'UNE DEFAITE POLITIQUE, ENJEUX DES FRACTURES IDEOLOGIQUES, VERS LEUR FIN ?

Au plan national, le monde résistant est structuré en deux grandes associations, l'ANACR (Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance), issue de l'Association des Anciens FFI et FTP et l'Association nationale des CVR (Combattants Volontaires de la Résistance). Adoptant l'une comme l'autre une appellation semblant revendiquer une représentation de la totalité des résistants, elles sont nées de la grande fracture géopolitique et idéologique de la guerre froide, tout en prolongeant la bipolarité gaulliste et communiste des temps de résistance. En ce sens elles furent les supports majeurs de la double mythologie dont on a pu observer le rôle de substitut qu'elle joua.

Localement, si ce duopole est largement prédominant, des réalités plus complexes se manifestent au travers d'associations qui échappent à ce dispositif organisationnel. Elles sont en grande partie le prolongement de données internes au combat résistant et aux circonstances de l'immédiat après-guerre. Deux exemples sont significatifs de cette réalité : l'Amicale des Anciens FTP du groupement Cher et Nièvre et Anciens Volontaires du 3e Bataillon du 1er Régiment du Morvan, revendiquant l'héritage de Roland CHAMPENIER, et l'ANACR de Saône-et-Loire qui présente la singularité d'avoir une direction politiquement très ouverte.

1-Dans la Nièvre, une scission au sein de l'ANACR

Le Journal officiel du 12 juin 1970 publie la déclaration datée du 20 mai, à la préfecture de la Nièvre, de l' ***" Amicale des anciens Franc-tireurs et partisans français du groupement Cher et Nièvre et des anciens volontaires du 3e bataillon du 1er régiment du Morvan "***. Les buts annoncés sont de " resserrer les liens " unissant ceux qui relèvent des deux catégories incluses dans le nom de la nouvelle association : " donner aide et assistance à chacun des ses membres ", faire " connaître aux jeunes générations l'action des FTP et des volontaires du Morvan ", " honorer la mémoire de

vertu de la loi du droit d'auteur.

ceux tombés pour la libération du territoire ". L'aspect local et la banalité des objectifs cachent une brutale scission au sein de l'ANACR de la Nièvre et un profond déchirement entre ceux qui revendiquent l'héritage du grand chef de maquis que fut Roland CHAMPENIER.

Le problème prend racine dans les circonstances de la guerre, en particulier dans les relations parfois difficiles entre les politiques et les combattants au sein du dispositif FTPF, comme dans celles des premiers temps de liberté. Les diatribes d'un homme comme Paul MATRIOLET contre " le Parti de la rue Saint-Etienne ", siège de la fédération de la Nièvre du PCF, illustrent la coupure entre ceux qui reprirent en main l'appareil fédéral et ceux qui se réclamaient de la légitimité du maquis.

C'est à la fin des années 60 que se nouent les termes de la rupture. Ils portent d'abord sur l'évaluation de la réalité et de l'importance du maquis constitué par Bernard FREMION-*GERGAND* et Paul MATRIOLET-*LE VENGEUR* dans la forêt des Bertranges, près de Guérigny, petite ville ouvrière située à 15 km de Nevers, sur ordre de Roland CHAMPENIER. Lorsqu'il s'agit de sortir du maquis pour marcher sur les villes, ce sont 350 hommes qui, issus de la forêt des Bertranges, libèrent Fourchambault, centre industriel de la périphérie de Nevers. Or les documents officiels, en particulier le bulletin officiel n° 328 du Ministère de la Guerre concernant l'homologation des unités combattantes de la Résistance, font état de trois maquis FTPF, *DUPRILOT, BALTHAZAR* et *DRAC*, alors que ces appellations sont celles des trois compagnies constituées par FREMION, commandées respectivement par Pierre TACHON, Marcel HENRY et Roger TIPHAINE. Ceci suscite chez les anciens de ce maquis le sentiment d'avoir été effacés, alors qu'ils constituaient une des plus fortes unités FTPF de la Nièvre, et qu'à l'origine de cet effacement se trouvait le liquidateur FTP, Raymond BELHAIRE, CE de l'EM FTPF du groupement Cher et Nièvre. Dans la conclusion de sa contribution à l'histoire de son maquis dans l'ouvrage de Pierre DEMONGEOT [778], Bernard FREMION emploie d'ailleurs à trois reprise l'expression : " nous avons été écœurés par ce qui s'est passé après ", sans préciser plus. En décembre 1968, les anciens cadres du maquis élaborent un document, dont les signatures sont certifiées, qui affirme la réalité d'un seul maquis, à trois compagnies, commandé par Bernard FREMION, dans la forêt des Bertranges [779].

Le deuxième élément déclenchant, sur fond de fortes tensions internes à l'ANACR de la Nièvre, est constitué par des déclarations de deux dirigeants de l'ANACR, Pierre BARBIER et Jean SIMON, tenues le 22 juin 1969, lors d'une réunion de l'association, tendant à établir que MATRIOLET avait usurpé son grade de capitaine, qu'il avait été condamné à mort par son chef de maquis et que Pierre CORBIER, lieutenant FTP avait été destitué de son commandement après l'attaque d'Arriot le 5 juillet 1944. Cette agression déclenche une vigoureuse riposte de quatre comités de l'ANACR, Guérigny, Imphy, Fourchambault, Chaulgnes qui organisent une véritable contre-offensive. Face au refus de Jean SIMON de participer à une réunion de conciliation sous l'égide de TILLON, irrités de plus par les discours de Pierre GAUTHE à Fourchambault le 10 septembre 1969

[778] Pierre DEMONGEOT, op. cit. p.650-652.

[779] AP Paul MATRIOLET.

vertu de la loi du droit d'auteur.

[780] , les quatre comités se constituent en inter-comité, en vue du congrès départemental du 19 avril 1970. Les trois premiers comités correspondent aux trois principales concentrations ouvrières du département. Les énoncés montrent que le problème va bien au-delà des questions de personnes. La mise en cause des propos désobligeants de GAUTHE à propos des " tard venus " soulève la question de l'antériorité de l'engagement résistant ; la demande, rejetée, de vote à bulletin secret pour la désignation du bureau départemental au congrès de 1970, celle de la démocratie au sein de l'ANACR.

N'ayant obtenu que des propos dilatoires de la part de Pierre BARBIER, se contentant de reconnaître qu'il n'existait pas de preuves de ce qu'il avait avancé à propos de MATRIOLET, les comités en question font scission et le 20 mai 1970 et fondent l'association susnommée. Le bureau désigné compte plusieurs membres de l'EM de Roland CHAMPENIER : Max THENON-*MICHEL*, fondateur du premier maquis FTPF du Cher, Jean VAIREAUX-*BOURDICHE*, Pierre CORBIER-*FRANCOEUR* et Paul MATRIOLET-*LE VENGEUR.*Depuis cette date, les relations entre l'ANACR et la nouvelle association sont restées fort tendues, émaillées d'incidents. Un exemple révélateur est constitué par l'interdiction officielle faite par la veuve de Louis BODIN, camarade de MATRIOLET, à Marcel HENRY de prendre la parole, comme élu, devant la stèle de Sichamps, érigée sur le lieu du combat où son mari est tombé. Cet incident, datant de 1978, fait suite à des propos jugés diffamatoires de HENRY concernant l'activité résistante de celle qui devint après la guerre madame MATRIOLET. L'association prend sérieusement en compte le dernier volet de ses objectifs statutaires, la défense de la mémoire des siens. A ce titre, elle intervient dans le champ de la recherche historique. C'est elle qui assura la publication de l'ouvrage de Pierre DEMONGEOT. L'ouvrage est transmis à Henri MICHEL (annexe n°95) et par son intermédiaire à J.C. MARTINET, en cours de réalisation d'un ouvrage sur la Résistance nivernaise [781] . Cet ouvrage fait alors l'objet d'une polémique entre l'amicale et l'historien, accusé d'avoir participé à l'effacement d'un certain nombre de gens dont Paul MATRIOLET. Aujourd'hui encore celui-ci estime que MARTINET se fit en l'occurrence le porte-parole de " Parti de la rue Saint-Etienne ". Les commémorations sont l'occasion pour l'Amicale de manifester sa spécificité. Le compte rendu [782] de la cérémonie du 6 juin 1976, essentiellement constitué du discours de Paul MATRIOLET, date anniversaire de la fondation du maquis de la Forêt de la Bertranges est une véritable synthèse des référents des survivants. (annexe n°96). L'initiative fondatrice de Roland CHAMPENIER, la composante ouvrière enracinée dans un combat de sédentaires, l'immersion dans une population complice, la mobilité des installations, les combats et les victimes, la contribution à la capture de la colonne ELSTER, le thème récurrent du retour du pétainisme, enfin le regret de l'absence d'un élu communiste constituent le socle de la geste de ces hommes attachés, contre les

[780] Les faits sont loin d'être étrangers aux circonstances de la guerre. SIMON et GAUTHE ont en commun d'avoir été conseillers municipaux de Nevers et restent pour MATRIOLET ceux qui ont voté l'attribution du nom du maréchal à une artère majeure de la ville et ont donc " beaucoup à se faire pardonner " (annexe n°94).

[781] Jean-Claude MARTINET, op. cit.

[782] *Journal du Centre,*7 juin 1976.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

appareils, à préserver la mémoire de leur combat.

2-En Saône-et-Loire, une ANACR multicolore

L'ANACR de Saône-et-Loire n'a pas vécu une telle fracture. A l'inverse, elle a su abriter derrière l'homogénéité organisationnelle une diversité bien plus forte que dans les autres départements de la région. Liée aux circonstances de la guerre comme aux singularités personnelles, elle se manifeste par la présence, chez les adhérents de base comme dans les structures dirigeantes, de résistants issus de l'AS ou de dispositifs extérieurs aux FTP. Avant sa disparition, l'ANACR compta dans ses rangs un homme comme Louis ESCANDE, député-maire socialiste de Mâcon, avant de démissionner de la SFIO par refus d'une union de la gauche qui mettait selon lui les socialistes à la remorque du PCF, pour rejoindre l'éphémère parti social-démocrate de Max LEJEUNE. Aujourd'hui, la co-présidence est assurée par Claude ROCHAT, issu de l'AS et Lucien RENOUD-GRAPPIN. Le bureau départemental a compté dans ses membres, jusqu'à son décès en juin 1999, Marcel VITTE, figure républicaine humaniste et esprit indépendant. Nous sommes en l'occurrence fort éloignés de l'image de réceptacle d'anciens staliniens qui est parfois, non sans raison, affectée à certaines sections départementale de l'ANACR. Si une telle diversité exige un pilotage délicat, particulièrement lors des moments où le legs est confronté à des circonstances difficiles comme la guerre du Golfe ou l'affaire du Kosovo, elle permet une large ouverture, face à une Association des CVR solidement identifiée par la personne d'André JARROT, paré d'une légitimité gaulliste incontestée.

Ces deux exemples, mais l'histoire des associations est riche de cette contradiction entre l'expression d'un héritage résistant multiple, éclaté et les tentations de repli sur une image unanimiste, figée et crispée, sont révélateurs de la difficulté pour les associations de gérer l'héritage d'un phénomène historique aussi complexe que la Résistance. Au contact de réalités locales diverses, au choc de personnalités multiples, cela donne un paysage associatif particulièrement diversifié, de surcroît fragilisé par les disparitions.

Ainsi, à l'image des traces matérielles, le monde associatif manifeste une certaine dispersion des organisations locales et des réseaux personnels échappant aux grandes structurations nationales. Reste le fait de plus en plus prégnant du recul des effectifs, par le jeu mécanique du vieillissement naturel d'hommes et de femmes dont les plus jeunes atteignent aujourd'hui 75 ans. Se pose alors brutalement la question de ce qu'il en adviendra, bientôt.

III-VERS LA FIN ?

" Nous sommes de moins en moins, pour payer de plus en plus de gerbes " : l'expression inquiète émise par Roger BERNIGAUD, ancien du groupe franc GENEVES, membre de la direction départementale de l'ANACR de Saône-et-Loire est significative. Au-delà de l'apparente banalité du propos, est exprimée ici la question qui taraude beaucoup d'anciens résistants, conscients que d'ici une dizaine d'années leurs rangs déjà

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

clairsemés seront devenus minuscules.

Cette réalité fait apparaître à certains quelque peu dérisoire l'éparpillement organisationnel du monde résistant. Sans aller jusqu'à l'idée de fusionner sans hésiter l'ANACR et les CVR caressée par quelques-uns [783], il est manifeste que les tensions entre organisations sont de plus en plus ténues et que les cérémonies commémoratives comme les obsèques sont l'occasion de gestes inimaginables par le passé. Il y avait un symbole fort à Montceau-les-Mines, le 6 septembre 1998, au cours de la remise du drapeau des villes titulaires de la Médaille de la Résistance, dans le geste prévenant d'André JARROT, ancien maire RPR de la ville, président d'honneur de l'Association des CVR, se précipitant pour tendre une chaise à Camille VAILLOT, président d'honneur de l'ANACR de Saône-et-Loire, porte drapeau à 82 ans, vacillant de fatigue après un long défilé et une longue station debout imposée par les discours officiels. Si subsistent certaines inimitiés personnelles, probablement irréductibles [784], les fractures politiques apparaissent secondaires par rapport au souci de préserver un héritage commun à transmettre.

Là réside l'essentiel, derrière l'image des gerbes de Roger BERNIGAUD : la question du legs, de son contenu, de son mode de transmission, de sa capacité opératoire sur les problèmes du temps comme celui de la continuation de l'hommage. Le second aspect interroge les institutions sur leur devoir d'entretien des lieux de mémoire, d'organisation des cérémonies, soulève la question des drapeaux. Récemment, l'UFAC a émis le souhait que des membres de la génération des enfants se substituent à leurs aînés pour la fonction de porte- drapeau. Espérons en l'occasion que l'emportera le point de vue de ceux qui estiment que seuls les participants d'un combat ont le droit moral d'en porter la bannière. Quant au sens à transmettre, il nourrit les débats sur la place de l'école dans cette transmission, sur les programmes d'histoire, sur la pérennité du Concours de la résistance et de la Déportation. L'affaire est plus complexe que ne l'entendent ceux qui ne raisonnent qu'en terme de programmes et d'horaires. Elle renvoie à la triple interrogation sur la possibilité d'une histoire de la Résistance, sur ce qu'il faut en transmettre, sur le rapport à établir entre les jeunes générations et ce qui leur est transmis. Trente années d'enseignement m'ont convaincu de la nécessité d'une histoire dépouillée des mythes et légendes, privilégiant les approches mettant en dialectique des réalités locales concrètes et les grands enjeux géopolitiques ainsi que le contact direct avec des acteurs, à la condition de ne pas avoir recours à ceux qui se sont constitués en gardiens exclusifs de la mémoire de leur groupe, maquis ou mouvement, avec tendance fréquente de s'attribuer plus qu'ils n'ont fait. Gît probablement dans une telle démarche la meilleure des parades aux négationnistes alors que la perpétuation d'une histoire mythique nourrit inévitablement, le jour où le mythe s'écroule, scepticisme et attention aux discours remettant tout en cause. Quant au rapport à établir entre les jeunes et l'héritage résistant, il faut être attentif à ne pas faire du thème du devoir de mémoire un matraquage permettant d'éviter l'interrogation nécessaire sur la nature de cette mémoire et risquant de

[783] Il en est ainsi d'HEROUVILLE qui commanda le maquis de Vabre. Entretien avec Guy GAULTIER 14 mai 1999.

[784] Par exemple celles qui opposaient Claude ROCHAT et François FLAMAND ou Robert LOFFROY à Charles GUY, liées à des épisodes difficiles du combat résistant.

vertu de la loi du droit d'auteur.

susciter des phénomènes de rejet. Bientôt nous aurons face à nous la génération des arrière petits-enfants, bientôt il y aura la même distance entre la Commune de Paris et 1940 qu'entre 1940 et notre temps ; inévitablement le rapport à l'événement se transforme et ceux qui feignent de l'ignorer se font les agents involontaires de son effacement. S'impose l'abandon d'une vision linéaire de l'histoire, dans une démarche de reproduction, cherchant à induire l'idée que le devoir de mémoire inclut la nécessité de puiser des leçons pour le présent dans cette expérience historique. Reste alors l'essentiel : ce pourquoi des femmes et des hommes, parfois du même âge que nos élèves, ont choisi dans un contexte spécifique, de s'engager, de mettre en jeu leur vie, que cela n'est en rien le produit de déterminismes, sociologique, familial, professionnel ou idéologique, mais relève d'une prescription, d'un choix libre d'un individu. Ainsi sont évités, dans l'ordre de ce qui est transmis, les pièges de la confusion de certaines situations, les disputes entre spécialistes, les scepticismes à la mode.

Une autre tentative pour pérenniser la mémoire de la Résistance est constituée par la mise en place par l'ANACR d'une organisation des " Amis de la Résistance -ANACR " ouverte, selon les statuts du Comité départemental de Saône-et-Loire de l'Association, à ***" tous ceux qui veulent perpétuer l'esprit de la Résistance, faire connaître l'histoire de la Résistance sur le sol national et hors de France, les faits d'armes ainsi que l'esprit de sacrifice et d'abnégation des Anciens Résistants ; honorer la mémoire des Combattants de la Résistance ; participer aux recherches historiques par les témoignages et les documents ; faire partager et transmettre aux générations futures l'idéal du Conseil National de la résistance, lutter pour la sécurité, pour l'épanouissement des libertés, pour la souveraineté du pays, pour la paix; combattre les idéologies fascistes, xénophobes, racistes, révisionnistes ".*** La résolution du congrès national de l'ANACR des 23, 24 et 25 octobre 1998 consacrée aux " Amis " fait sienne ***" la référence au programme du Conseil National de la Résistance, dont nombre de dispositions restent d'une grande modernité "*** et affirme l'importance du ***" combat pour la mémoire, pour que le passé fertilise l'avenir, pour éviter aux jeunes générations les drames que connurent leurs aînés "***. Ces énoncés sont en droite ligne de ce qui était analysé précédemment comme l'illusion de considérer que le passé est gage de pertinence pour le présent, dans un mode de reproduction de l'histoire. Le drame du Kosovo, en cours au moment où ces lignes sont écrites est la preuve, ne serait ce qu'au travers la diversité des points de vue des anciens résistants, qu'en rien la fidélité au legs de la Résistance peut permettre " d'éviter " de nouveaux drames, pas plus d'en fournir une lecture pertinente. La référence au programme du CNR, fortement marqué par la double influence gaulliste et communiste, relève de la même illusion. L'entreprise de l'ANACR et de ses " Amis ", si elle a le mérite de faciliter des liens personnels, ne règle en rien la question irrésolue de la possibilité et de l'identification de la transmission. Elle est néanmoins la manifestation estimable de la volonté de voir se pérenniser, au-delà de la disparition physique des acteurs, l'histoire de ce que fut leur histoire Une telle tentative se retrouve dans certaines associations de déportés qui tentent de structurer la génération des filles et fils afin que leur histoire ne tombe pas dans l'oubli.

Les différents niveaux de manifestation de la mémoire résistante, sous ses formes

vertu de la loi du droit d'auteur.

individuelle et collective, apparaissent donc bien comme l'expression de la diversité du fait résistant et de la volonté de tel ou tel, individu ou groupe, de la constituer en fonction de ses propres intérêts, de ses propres conceptions, au feu de la conjoncture politique. Il en résulte au moins deux faits majeurs :

Le décryptage des formes de mémoire pour identifier le fait résistant, par une démarche récessive est à la fois fort instructive et fort délicate. Elle est instructive parce qu'à chaque moment elle permet d'identifier de quelle dimension de la réalité du passé elle est l'expression et de quelles intentions sa construction est la manifestation. Cette démarche est délicate tant ces deux aspects sont connectés de façon extrêmement complexe et tant l'établissement de la part relative de chacun relève souvent de la quadrature du cercle. A l'expérience, il apparaît bien que les seules traces écrites se révèlent quasiment impuissantes et que seule une interlocution approfondie permet d'avancer.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

CONCLUSION

DEFAITE IL Y EUT :

Cette défaite de résistants de la région Bourgogne s'inscrit d'abord dans la froide réalité des faits. Au prisme des cinq champs d'analyse choisis, elle se manifeste sans ambiguïté.

Que les résistants aient vu l'image constituée au cours des combats libérateurs dans une opinion majoritairement ralliée se dégrader rapidement, dès la première année de liberté, en constitue une première dimension. La confusion politique, les difficultés économiques, les contraintes matérielles, le comportement de troupes FFI désœuvrées ont constitué les facteurs de cette dégradation.

Mais ce qui ressort des enquêtes est que cette dégradation ne toucha pas particulièrement l'image du résistant, donc la légitimité de son combat. C'est bien sur ce qu'il est éventuellement devenu après la Libération qu'elle opéra. Cela met en lumière la coupure subjective dans l'opinion qui s'est constituée entre l'avant et l'après Libération. Gît là la remise en cause implicite de la capacité à établir une continuité entre ce que le combat résistant avait inventé et les formes de rétablissement d'une légalité, après la Libération. Ce décalage qui s'instaure est perçu dès les premières élections par les services du Commissaire de la République qui dans son rapport au Ministère de l'Intérieur du 29 mars 1945 observe que ***" les mouvements de Résistance sont désorientés en***

vertu de la loi du droit d'auteur.

face des problèmes politiques et ne savent pas exactement sous quelle forme aborder le problème électoral " [785] ***.***

Corrélées à cela sont les formes de l'héroïsation des combattants. Sans que cela ait suscité la moindre interrogation, les survivants furent célébrés, honorés, décorés, mais dans leur seule dimension de combattants de la liberté. N'était-ce pas alors une façon de les enfermer, eux-mêmes étant internes à cette entreprise, dans la seule figure du résistant ? N'est-ce pas confirmer et fixer cette césure temporelle qui exclut que la réorganisation du pays puisse s'enraciner dans ce que féconda le combat libérateur ? Ce qui a été constaté dans le champ spatial bourguignon permet de répondre positivement à cette double question.

Les comités de libération apparaissent comme des structures transitoires où ces enjeux se manifestèrent dès leur création. L'intérêt de l'investigation sur ce qui s'y déroula est que les différentes forces politiques, nées de la Résistance ou réintégrées dans une légitimité perdue, leur attribuèrent des vocations fort divergentes. Du projet du CFLN en faisant des organes qui permettaient d'assurer une transition paisible et légitime jusqu'aux rêves de pouvoir révolutionnaire caressé par quelques-uns, toute la palette des comportements politiques s'y retrouva. Cela tourna bien souvent en une sorte de parlementarisation de comités où le discours illusionniste conjugué à l'immersion dans de médiocres tâches quotidiennes constituèrent les traits dominants de leur fonctionnement. L'entreprise des EGRF, la submersion dans les vagues électorales des forces qui les constituaient furent les dernières manifestations de leur fin. Ils avaient assuré ce pour quoi ils avaient été créés, ils avaient échoué à être les ferments d'une France radicalement nouvelle que d'autres avaient voulu y voir. Ceux-là avaient perdu.

Les mêmes enjeux portaient sur les cadres préfectoraux. A la différence des comités de libération, il s'agissait là de structures héritées d'un Etat, vieilles d'un siècle et demi. Y placer, comme ce fut le cas dans le département de Saône-et-Loire, des hommes issus des organismes résistants mettait en balance le poids des structures, leur inertie et la volonté d'individus désireux, au moins pour certains, d'y faire entrer le souffle du maquis. Le bilan est limpide : d'une part ces hommes, par leur légitimité comme par leurs capacités, assurèrent une transition sans drame et dès lors que cela fut réalisé, ils furent écartés, au nom de l'idée qu'ils n'étaient plus en situation. Ceux d'entre eux qui avaient cru pouvoir y imposer des pratiques administratives et des comportements politiques prolongeant le maquis durent bien alors constater l'échec de cet espoir, parfois même, à l'instar de Claude ROCHAT, s'interroger sur la pertinence de leur acceptation initiale. On pouvait revenir à la figure préfectorale héritée, celle du fonctionnaire étroitement soumis à l'autorité centrale.

L'intégration d'une fraction notable des FFI dans l'armée régulière, au sein de la politique d'amalgame touche à une réalité plus diffuse, dont le rôle politique s'inscrit " en creux ", en termes d'absence.

Contrairement aux situations précédentes, où des individus s'engagèrent dans de structures, à des postes de responsabilité, l'intégration de FFI à l'armée contribua à diffuser, diluer des hommes au sein des unités combattantes. Il a été démontré que le

[785] ***AD21 W21441.***

vertu de la loi du droit d'auteur.

résultat fut inverse de ce qu'il advint lors de ce qui servait de référence : l'amalgame de 1793-1794 ; qu'en rien, ou si peu, ces hommes sortis du maquis, portés par la volonté d'achever une grande œuvre historique, ne modifièrent le type de guerre à mener, ne pesèrent sur les choix tactiques, n'obtinrent des fonctions à la mesure de leurs capacités. Là encore, la césure entre les formes embryonnaires de guerre populaires observées ici ou là, l'enthousiasme de jeunes maquisards portés par une dynamique révolutionnaire et le rôle de supplétifs auquel ils furent confinés apparaît clairement. Là encore les titres, médailles et manifestations d'estime dévoilent leur fonction de glorieux et médiocre paravent.

Reste ce qui ne peut se poser qu'à l'état de question : quel fut le rôle négatif, par l'absence, de leur départ au front sur les processus politique des premiers mois de liberté ? De même que le mouvement sans-culotte se vit privé de militants actifs au moment des phases paroxystiques du printemps 1794, de même l'absence d'une faction de la jeunesse, celle qui avait manifesté sa capacité à s'impliquer fortement dans de difficiles combats, a bien dû peser négativement sur la période de transition politique. Si rien ne permet de dépasser le stade de l'interrogation, il est loisible de s'appuyer sur quelques données qui tendent à conforter l'hypothèse d'un affaiblissement conséquent des forces transformatrices, au profit des restauratrices. Vont dans le sens de cette réflexion le rôle généralement joué par la jeunesse dans les périodes de rupture, le fait que les jeunes adultes de 1944 étaient politiquement vierges, moins susceptibles de répondre au sirènes du parlementarisme, des appareils politiques ou des médiateurs sociaux, leur intégration familiale et professionnelle moins forte. Ils disposaient alors d'une plus grande autonomie par rapport aux héritages. Si rien ne permet de formuler ce qu'ils en auraient fait, il est possible de poser la question de la perte que constitua le départ d'une partie des plus déterminés d'entre eux.

Au cœur de toutes ces situations, se pose la question spécifique du PCF et de ses militants. Son histoire au cours des ses deux premières décennies d'existence, avec les chocs de la bolchevisation et de la ligne " classe contre classe ", son habitude de pratiques organisationnelles clandestines, la force d'attraction qu'il exerce à la Libération, portée par les succès de l'Armée rouge comme par l'héroïsme de combattants communistes, ont font un parti qui apparaît comme irréductible aux réalités politiques héritées, donc potentiellement porteur de renouveau. Le jeu complexe de son discours radicalement en rupture, de sa pratique gouvernementale, de ses liens avec les choix géopolitiques soviétiques rend la lecture de son positionnement au cours des années de référence particulièrement délicate. Sans prétendre clore des controverses qui dépassent l'ambition de cette étude, il faut bien constater au prisme de la réalité de la région Bourgogne, que l'emporta le conformisme aux traditions et structures héritées, au détriment de ceux qui avaient trop cru à un " Grand Soir " dirigé par le PCF. Celui-ci apparaît comme une des forces de restauration majeure, du fait de sa capacité militante comme de son influence sur ceux qui espéraient une autre voie.

A l'aune de tout ce qui précède, les procès de résistants apparaissent dès lors comme inévitables. Y concouraient les réalités d'une action résistante sortant forcément de tout cadre légal, l'action pernicieuse d'appareils d'Etat, police et justice, largement maintenus après la Libération et au bout du compte le souci des milieux d'anciens

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

résistants de préserver une image perçue comme sans tache de leur combat, symétrique de la perception horrifiée qu'en avaient les milieux vichystes. S'il arriva que la solidarité sans faille, sans réserve s'impose, bien souvent, on l'a vu, les justiciables furent durablement livrés à eux-mêmes ou au soutien de quelques-uns. Il fallut que le PCF soit exclu, contre son gré, de la pratique gouvernementale pour qu'il fasse de cette question un espace de mobilisation.

Cette défaite inscrite dans la réalité des faits se formula dans la subjectivité de chacun. Même si la double mythologie constituée par les gaullistes et les communistes comme l'organisation d'un cérémonial exaltant leur combat permirent à beaucoup de l'effacer, celle-ci se formula chez certains en des termes allant du " on s'est fait avoir " amer au " c'est comme ça " fataliste. S'il fallut bien vivre, subsista et se formule aujourd'hui une immense déception.

CE QUI FUT DEFAIT :

Si les différents terrains sur lesquels des résistants se retrouvèrent en situation d'échec politique ou victimes de répression sont faciles à identifier, ce pourquoi ils constituèrent des cibles, ce dont ils étaient porteurs, donc finalement la nature de ce qui fut vaincu est plus délicat à cerner. En effet nous sommes alors sur le terrain de la subjectivité, de la perception des choses, d'un possible indéterminé.

La récurrence des énoncés en terme d'espoirs en une autre France que celle qui fut restaurée dans les années de référence identifie la nature du phénomène. Il s'agit bien là d'un possible rêvé, imaginé, sans autre précision que celle de ce dont on ne veut surtout pas. Il apparaît en effet, en particulier au cours d'entretiens prolongés et répétés, que ces hommes et ces femmes, s'ils savaient assez précisément ce qu'ils ne voulaient pas revoir de la France vécue, de leur adolescence aux débuts de leur âge adulte, n'avaient de ce qu'ils avaient rêvé qu'une approche bien indécise, même si elle se parait d'une référence idéologique très identifiable, pour les communistes en particulier.

Nous retrouvons ici, au stade du constat, l'hypothèse soulevée en introduction concernant le débat avec Jean Pierre RIOUX au sujet de ce qu'il désignait comme des " illusions ". Désigner ainsi les espoirs portés par certains résistants revient à avaliser l'idée qu'il n'existait pas d'autre possible pour la France que ce qu'elle fut et que dans ce cas, lesdits espoirs ne sauraient être considérés comme des objets historiques. S'il serait téméraire de se prononcer sur le premier terme de la formulation, par contre le second mérite d'être pris en compte. Qu'une partie de ceux qui furent les résistants aient perçu un espoir, caressé un rêve, qu'ils aient tenté de le faire vivre là où ils étaient, qu'ils aient trouvé les réponses individuelles ou collectives pour en supporte l'échec, tout cela constitue des réalités tangibles, constitutives d'une situation politique, donc a bien la valeur d'un objet historique. Que certains l'aient retrouvé, vingt-quatre ans plus tard, quasiment à l'état natif, aux côtés de la génération de leurs filles et fils et au temps d'un printemps allègrement contestataire, en est une forme de confirmation. Que cela ne se

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

soit pas transcrit, ou si peu, dans les réalités de la France libérée mesure l'ampleur de la défaite, mais aussi la victoire de ce dont personne ne conteste la réalité : les appareils étatiques et politiques, le mode parlementaire de la politique et le cadre institutionnel.

Cet immense espoir, transcrit en si peu, ne venait pas de rien. Constitué autour des héritages révolutionnaires, formulé en termes d'égalité, de justice, de fraternité, de bonheur, c'est au sein de deux situations particulières qu'il trouva les perceptions les plus intenses, le maquis et les camps.

Les maquis et dans une approche plus extensive l'ensemble des structures de résistance étaient propices à la naissance de tels espoirs. Sans tomber dans une image pieuse et idéalisée, on peut avancer qu'y régnaient plus qu'ailleurs le courage, le sens de l'engagement, du travail gratuit et désintéressé et de la solidarité. Que ceux dont le choix initial signalait déjà leur singularité y aient développé le rejet d'une France antagonique à ce qu'ils découvraient dans la fièvre du combat clandestin et aient constitué l'image d'une autre France à reconstruire n'a donc rien de surprenant.

Il en est de même de ceux que les circonstances avaient précipités dans l'enfer des camps. Face à la gigantesque et terrifiante entreprise visant à les priver de leur humanité avant de prendre leur vie, les fragiles, ténus mais si décisifs réseaux qui les liaient étaient forcément constitués sur des principes qui leur apparaissaient comme devant être à la base d'une organisation sociale issue de la victoire sur ce qu'ils subissaient. La farouche volonté de survivre ne pouvait que se transcrire en un immense espoir d'un autre monde. La déception, si fortement exprimée par tant d'entre eux, fut à la mesure de cet espoir. Le sentiment de l'indicibilité de ce qu'ils avaient vécu en était alors renforcé.

CEUX QUI FURENT DEFAITS :

L'hypothèse initiale de ce travail était celle de la défaite politique et de la répression subie par des résistants de Bourgogne, sans que ces derniers aient d'autre détermination que d'être de ces défaits.

Partager un sort commun suffit à constituer un élément d'unité, de même que l'identification de ce qui fut vaincu. Ce qui précède permet d'aller cependant un peu au-delà, de chercher si tous ces acteurs partageaient des aspects qui les rendaient inacceptables et vulnérables dans la France libérée.

De prime abord bien peu de choses, sinon rien ne les constitue en une catégorie homogène. Ce sont des femmes et des hommes divers, par leurs origines, leurs parcours, leurs personnalités, le niveau de leurs responsabilités. En cela, ils sont pleinement représentatifs du phénomène éclaté que fut la Résistance, sublimant cette réalité autour de l'engagement antifasciste et patriotique.

C'est par le prisme des situations rencontrées que s'esquissent des pistes d'identification. La récurrence de références, le plus souvent restrictives, au maquis et à son héritage en termes de pratiques administratives ou politiques, identifient une première

vertu de la loi du droit d'auteur.

piste. Le maquis, dans sa nouveauté historique, s'il constitue pour ceux qui en sont issus, une référence glorieuse, est rapidement perçu dans tout ce qui échappe à la construction mémorielle, comme n'étant plus de mise. Un homme comme MILLERAUD-*MAX* est pleinement représentatif d'une figure issue du maquis et confiné dans des taches subalternes et insupportables donc rapidement exclu de tout poids sur l'évènement. Ceux des résistants qui à l'inverse des restaurateurs pensaient qu'une France nouvelle exigeait d'y insuffler une part de la dynamique maquisarde se retrouvèrent dès lors en décalage avec ce qui se rétablissait et ceux qui y contribuaient. Ce fut le cas d'hommes et de femmes engagés dans les comités de Libération ou à des postes administratifs, de militants communistes s'opposant aux reprises en main d'un appareil un temps déconnecté de ce qui avait été leur combat. Ils avaient, comme résistants, été hétérogènes à bien des réalités nationales des temps d'occupation. Ils se retrouvaient dans une autre hétérogénéité cette fois, face aux forces de restauration.

Cette hétérogénéité n'avait d'ailleurs rien d'unilatéral, ce qui en rendit la perception immédiate moins limpide qu'aujourd'hui. Les espoirs de transformation profonde du pays allaient le plus souvent de pair avec un respect sourcilleux de la légalité républicaine, d'un fort attachement à l'ordre nécessaire à la paix civile. Un homme comme Claude ROCHAT est très représentatif de cette tension, sinon contradiction, entre la volonté de bousculer les vieux cadres préfectoraux, d'y faire entrer le souffle juvénile du maquis et le souci de remettre son arrondissement en route en associant les plus de gens possibles, dans un permanent souci de paix civile.

Un certain nombre de cas rencontrés au cours de cette étude ne relèvent pas de cette catégorisation. Des hommes comme André BLANC ou Marcel ASMUS ne présentent pas, du fait de leur parcours universitaire pour le premier, politique pour le second, une quelconque hétérogénéité par rapport à ce qu'est alors la politique de leur parti.

Ils partagent avec Paul MATRIOLET, Jean RITOUX ou Louis BOUSSIN d'avoir été au cœur de situations difficiles ou de connexions difficilement intégrables dans une construction mémorielle simplificatrice. ASMUS, BOUSSIN, RITOUX, outre leurs responsabilités au sein des FTPF, ont en commun d'être liés à la difficile libération d'Autun. La référence explicite à cet événement dans les motifs d'exclusion d'ASMUS, le doute délibérément semé sur la responsabilité des deux autres dans l'échec de l'initiative du maquis *Valmy* constituent suffisamment de convergences pour pouvoir avancer qu'ils ont payé pour que la lumière ne soit jamais faite sur cette difficile histoire.

Le cas d'André BLANC, parce qu'il recoupe d'autres situations de nature identique, permet d'avancer un autre type de réalités difficilement intégrables dans la mémoire officielle constituée immédiatement après la guerre. Il porte sur les résistants qui se trouvèrent dans des situations qui voyaient collaborer des structures relevant de dispositifs rivaux, comme le FN et le BOA en Côte-d'Or. La double mythologie organisée après la guerre ne pouvait intégrer aisément de telles réalités, pourtant bien naturelles, mais en décalage avec le contexte nouveau de la guerre froide. Dès lors, ceux qui en avaient été les acteurs n'avaient plus de place et devaient être écartés.

Ainsi s'esquisse une figure possible de ceux qui furent défaits. Hétérogènes au

vertu de la loi du droit d'auteur.

processus restaurateur, non intégrables dans une construction mémorielle imperméable aux figures complexes, ils étaient finalement trop proches, sinon les plus proches de ce que fut la réalité résistante, dans sa diversité, dans sa nouveauté radicale. De ce fait ils n'avaient pas de place durable dans les processus politiques et leur figure ne pouvait être intégrée comme telle dans la mémoire résistante. Pour la conformité de ces processus aux volontés restauratrices, pour la tranquillité de cette mémoire peu encline à la complexité, il fallait les écarter puis les effacer. Ils le furent.

LE CHOC DE L'INSTANT ET DE LA DUREE, DU TEMPS COURT ET DU TEMPS LONG : LA VICTOIRE DE L'ANCIEN SUR LE NOUVEAU

La période qui a suivi la Libération et que tout ce qui précède permet de limiter à la première année de liberté appartient à ces rares moment de l'histoire où se mettent en mouvement dialectique ce qui relève de la durée, des permanences, des structures enracinées et ce qui surgit dans l'instant, porteur de rupture et de nouveau. Elle appartient de ce fait à ce que Moses I. FINLEY identifie comme les moments d'invention de la politique [786] . En l'occurrence, elle met en vis-à-vis un projet cohérent d'organisation de la transition politique dont les ordonnances d'avril 1944 sur l'organisation des pouvoirs à la Libération constituent un des socles et ce qui a été identifié comme un espoir, un rêve, une dynamique, mais pas un projet pensé. Le premier terme de ce face à face exprime sans détours la volonté politique de rétablir les cadres locaux de la République et d'appuyer le retour à l'ordre sur une armature préfectorale dont la légitimité de leurs nouveaux responsables suffirait à effacer le dévoiement vichyste. Sa force et sa légitimité résident dans son enracinement dans l'histoire longue, dans le fait que ces cadres de la République défunte sont perçus comme des conquêtes et comme des garants. Cette volonté restauratrice est confrontée au surgissement impétueux de la contestation de la légitimité de structures qui ont fait faillite en 1940, du juvénile espoir de fonder un ordre nouveau, appuyé sur la dynamique de la Résistance.

Dès 1945 l'issue de cette confrontation est clairement identifiable, et un homme comme Claude BOURDET ne s'y est pas trompé. La France d'une Quatrième République encore à la recherche de solutions institutionnelles retrouvait pour l'essentiel les voies politiques de la précédente, pourtant associée à la honte de la défaite de 1940. La victoire des permanences sur les ruptures était accomplie.

Au sein de cet affrontement un aspect révélateur concerna le choc des appareils et des individus, appareils d'Etat comme la police et la justice, appareils politiques comme celui du PCF par son poids et ses rigidités, mais aussi on l'a vu, celui d'une SFIO en pleine reconstruction.

Le choix gouvernemental est bien connu d'une épuration limitée des appareils de l'Etat, en particulier ceux que la collaboration puis l'épuration mettaient en première ligne de la situation politique, justice et police. La thèse de sa nécessité pour éviter à la France un déchaînement violent ne manque pas d'arguments. Il n'empêche que des hommes et des femmes furent broyés par cette machine policière et judiciaire, parce que leur figure

[786] Moses I. FINLEY, *L'invention de la politique, démocratie et politique en Grèce et dans la Rome républicaine.* Flammarion, 217p., 1994.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

résistante ou leurs comportements à l'issue de la Libération n'étaient pas en phase avec les nécessités du moment.

Opère de façon proche la reprise en main du PCF. Les temps de Résistance ont amené son appareil à beaucoup louvoyer entre ses pratiques héritées et les nécessités du moment. Les relations entre la direction du parti et les FTPF en sont une riche illustration. De l'anarchiste espagnol Simo CONSTANTINO-*CASTAGNE* à Georges GUINGOUIN, les exemples sont nombreux de cas et de situations où il a fallu composer finalement avec ceux que l'on avait combattus ou qui incarnaient une forme de guerre de libération non conforme à la ligne politique de l'insurrection nationale. Là aussi, la situation, ouverte à la Libération, se referme rapidement au profit de l'appareil. Certes il fallut plus longtemps que dans l'Etat. Mais ce qui se passe en 1950-1952 constitue l'ultime épisode des reprises en main de 1945-1947. L'éloignement de toute responsabilité de celui qui avait osé rappeler à la compagne du premier secrétaire du PCF que lui n'était pas à Moscou pendant l'occupation, blasphème suprême, symbolisait la défaite définitive de ce que beaucoup de maquisards communistes ou sympathisants avaient espéré.

Il en est de même des femmes. Certes l'histoire officielle en retient la conquête du droit de vote, chichement voté par une Assemblée consultative d'Alger loin d'être unanime. Certes leur implication dans le combat résistant comme leur part de souffrance dans les camps furent saluées. Il reste que, prolongement de leur confinement dans des taches considérées à tort comme subalternes dans l'acte résistant, elles retrouvèrent en grande partie la position qui leur était faite avant la guerre. Les programmes politiques comme les cahiers de doléances préparatoires aux EGRF sont tout empreints d'un moralisme lénifiant à propos de la sexualité et de la volonté de confiner la femme à ses taches domestiques et maternelles. Là aussi l'ancien l'emporta sur les élans libérateurs, là encore les appareils d'Etat, y compris l'Education nationale, religieux et politiques y contribuèrent. Le PCF ne fut pas en reste. Son conformisme sur les questions de la famille et de la sexualité fut absolu, formulé plus tard jusqu'à la caricature pas les propos de Jeannette VERMEERSCH sur la pilule " arme des trusts ". Il fallut que des femmes et des hommes, plus tard, se libèrent avec cette emprise pour imposer la rupture majeure que fut la libération des femmes.

Dans cette confrontation entre les héritages et les inventions, donc entre permanences et ruptures, ce sont bien les premier termes de ces alternatives qui l'emportèrent. Il y a donc là double confirmation de la césure opérée entre le temps du combat libérateur et celui de la reconstruction et de la défaite de ce que la Résistance avait fondé de nouveau.

DE LA DIFFICILE MEMORISATION DE CETTE DEFAITE

La construction de la mémoire résistante, dans sa forme collective, s'est faite pour l'essentiel sur la base de la figure héroïque et victorieuse du combattant. Elle n'a donc pas, ou bien peu, intégré ce qu'il advint par la suite. De la sorte elle a renforcé la césure constatée de part et d'autre de la date de Libération.

Ce fut la fonction des mythologies de tenter de rendre cela intégrable et vivable par chacun. L'analyse des différentes formes de mémoires a montré qu'ont survécu des

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

perceptions difficiles de situations douloureuses vécues après la Libération. La double mythologie gaulliste et communiste, et pour une grande part l'histoire officielle, étaient difficilement conciliables avec ces mémoires douloureuses. Mais cela ne donna pas de réelles situations de rupture. Les seules manifestations furent sur le plan individuel une sorte de repli silencieux et sur un plan structuré l'organisation de formes de mémoire limitées à de petits groupes, liés à une histoire particulière.

La première situation est surtout fréquente chez des communistes ayant eu maille à partir avec leur parti. Le choix du silence procédait alors de la conviction qu'il n'y avait rien à faire face à l'appareil politique. La vigueur des antagonismes des temps de guerre froide engendrait la conviction qu'il convenait de ne rien faire qui favorise l'ennemi. Faute de pouvoir proclamer que l'on fut un paria de son propre camp, il était alors loisible de laisser dire que l'on était du camp des parias. L'attitude de Théodore PLONKA mais aussi de nombreux cadres FTP ou du PC comme Robert SERAUT ou Paul PISSELOUP relèvent, à partir d'histoires personnelles très différentes, de cette démarche.

La résistance à l'effacement a cependant donné des formes organisées, en rupture avec les grandes associations, CVR ou ANACR. Si la plupart des amicales de maquis ne sont pas en antagonisme avec l'une ou l'autre, quelques occurrences montrent qu'il est arrivé que ce soit explicitement en situation de rupture que certaines se sont constituées. L'exemple analysé de l'Amicale du Groupement FTP de Nièvre et Cher en est une illustration spectaculaire. La brutalité de la rupture de 1970, l'agressivité récurrente qui oppose les dirigeants de cette amicale et l'ANACR de la Nièvre, l'enjeu que constitue la possession de la mémoire de Roland CHAMPENIER identifient une situation particulière. D'autres cas relèvent moins d'une volonté de rupture que de celle d'affirmer ce qui ne serait pas intégré dans une mémoire élargie. Cette forme particulière de la mémoire de petits groupes est très intéressante, tant elle exprime la réalité éclatée de la Résistance, comme le fait que des hommes ne se retrouvent pas dans la mémoire collective. En sont l'expression la volonté d'un *MARIUS* de donner priorité à l'organisation de la mémoire de son seul maquis, même si ses inclinaisons idéologiques l'orientaient vers l'ANCVR, comme le travail de l'amicale du groupe *BAYARD* du Jovinien pour se doter d'un musée dont la réalisation constitua de longues années l'axe de travail du groupe. Ces manifestations de la mémoire de petits groupes peut d'ailleurs vivre au sein des grandes structures. En Saône-et-Loire, la section de la Côte chalonnaise de l'ANACR, fortement identifiée au maquis *Jean PIERSON* et à la figure de ce dernier, affirme volontiers sa singularité. Rien en l'occurrence n'identifie une sorte de localisme désuet. Il s'agit au fond de la formulation de ce qui est perçu comme une singularité et de la volonté de la formuler. Une solidarité sans faille, une large ouverture d'esprit, une profonde méfiance à l'égard des appareils étatiques ou politiques, la conviction qu'une autre voie était possible à la Libération en constituent les socles fondamentaux.

Ces formes dispersées, à échelles différentes, de la mémoire résistante traduisent certes le caractère complexe du combat libérateur. Mais elle est donc aussi l'expression fragile, ponctuée de silences, de cris, de la difficulté d'intégrer à une mémoire héroïque et victorieuse les difficultés individuelles ou de petits groupes.

Ceci constitue la trace durable de la défaite politique de certains résistants et en devient par là même un élément puisqu'elle rend difficile toute démarche visant à restituer

vertu de la loi du droit d'auteur.

les individus concernés dans la réalité de ce qu'ils furent. C'est dire que leur histoire est à la fois nécessaire à une intelligence des situations, difficile mais possible.

DE LA NECESSITE ET DE LA POSSIBILITE DE FAIRE L'HISTOIRE DE CETTE DEFAITE

Si faire de l'Histoire consiste d'abord à tenter d'établir ce qui fut et d'en dégager au moins des parcelles de sens, il s'avère nécessaire d'identifier et de prendre en compte tous les aspects de la France libérée, y compris ceux qui d'emblée détonnent avec les mythes constitués.

Partant de là, s'impose donc la nécessité de restituer les acteurs dans la complexité de leur parcours mais aussi dans leur propre rapport subjectif à leur histoire. Ce rapport change, nous l'avons vu pour plusieurs d'entre eux, au choc des événements, de la conjoncture et du travail de mémoire. Ce changement devient alors lui-même objet d'interrogation, source de sens. Une telle approche pour être totalement féconde doit s'appuyer en permanence sur tout un système de va-et-vient, entre témoignage oral et source écrite, perception individuelle et collective, petit groupe et grandes structures, échelle locale et échelle nationale. Elle ne saurait renoncer à l'apport fécond de démarches issues de disciplines proches comme l'anthropologie et l'ethnologie. Alors peuvent alors être validées des affirmations globales, des réalités généralisables, ou tout au contraire identifiées des singularités qui apportent aux précédentes une touche de complexité.

Cette démarche nécessaire se heurte bien sûr à une double difficulté : celle du rapport établi subjectivement avec les faits et celle du rapport instauré avec des acteurs survivants. Pierre LABORIE a identifié ces deux difficultés [787] . Lorsqu'il énonce qu'il ***" y aurait autant de ridicule que d'imposture à laisser supposer qu'un historien dans ce pays puisse disserter sur ce que la Résistance a représenté et sur ceux qui l'ont faite avec un détachement imperméable à l'émotion et à toute trace de passion "***, il touche à ce qu'à pu percevoir tout un chacun. Ce constat entre alors en brutale confrontation avec l'exigence de démarche positiviste avancée par François BEDARIDA [788] . Nulle impossibilité ne naît de cette confrontation. Tout au contraire, tout en préservant la part d'émotion, elle assure de ne pas être prisonnier d'un " discours sacralisé " constitué par des " gardiens " vigilants [789] . A nouveau les va-et-vient identifiés plus hauts opèrent comme de véritables sentinelles. Reste, concernant la période considérée et la thèse défendue, la difficulté identifiée par Michèle PERROT [790] . Les enquêtes menées ont confirmé qu'il est parfois difficile de revivifier une mémoire douloureuse, enfouie pour vivre. Au terme de la démarche s'impose l'idée de la nécessité de savoir s'arrêter parfois, par respect d'un droit à l'oubli qui doit l'emporter sur un devoir de mémoire insupportable.

[787] Pierre LABORIE, " Historiens sous haute surveillance ", in *Esprit,* janvier 1994, *Que reste-t-il de la résistance ?* p.38-39.

[788] cf Introduction p. 19

[789] Idem.

[790] Introduction p. 24.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Mais cela ne porte pas sur une grande majorité d'acteurs survivants, dont la disponibilité a pu être constatée et mise en œuvre.

Est alors possible une telle démarche, avec l'objectif de contribuer à une " histoire critique " faisant pièce à une " histoire mythique " [791]. Cela suppose de se dégager des simplismes, de la révérence aux grands hommes associée à l'oubli des " gens de peu ", de prendre en compte l'aspect éclaté du fait résistant et complexe de la période suivant la Libération.

A ces conditions la réalité de la défaite d'une part de ce que fut la Résistance peut alors être établie, tout en restituant les individus dans la totalité de ce qu'ils furent, sans héroïsation aveugle, sans condescendance pour n'avoir pas réalisé tout ce qu'ils avaient rêvé sans en avoir ni la pensée ni la politique. Alors s'éclaire le sens de la véritable répression qui s'abat sur ceux qui n'étaient pas en adéquation avec une image pieuse et mythifiée du héros, alors les difficultés et la diversité des mises en forme d'une mémoire résistante se manifestent comme expression de cette défaite.

Enfin, et même si ce n'est pas l'objet de ce travail, il est loisible d'avancer *in fine* que cette investigation sur une partie du fait résistant apporte un éclairage à la compréhension des premières années de la République restaurée et constitue une clef supplémentaire à la compréhension de cette période. Outre la prise en compte d'aspects minorés par des démarches privilégiant le jeu des structures, l'analyse des rapports de force, les énoncés officiels, elle renforce l'idée que dans les situations postérieures à la Libération, beaucoup prend racine dans ce qui la précède. Tout particulièrement , ce qui fut effacé après avait été déjà minoré avant. Le choix de l'insurrection nationale et la construction politique du CNR préparaient l'effacement de ce qu'une situation exceptionnelle avait engendré de radicalement nouveau : les maquis et dans une moindre mesure les mouvements.

ALORS SE MIT EN ŒUVRE L'INEXORABLE MACHINE A EFFACER, EFFACER DES HOMMES DE LA MEMOIRE COLLECTIVE, EFFACER UNE PART DE CE QU'ILS FURENT, EFFACER CE QU'ILS AVAIENT INVENTE. LES VICTIMES ELLE-MEMES EN FURENT PARFOIS COMPLICES, TANT LA MESURE QU'ELLES AVAIENT DE NE PLUS ETRE DES TEMPS NOUVEAUX LEUR IMPOSAIT SILENCE OU RENONCEMENT. LA MEMOIRE S'OPPOSAIT ALORS A L'HISTOIRE. CE FUT L'OBJECTIF DE CE TRAVAIL D'ACCOMPLIR UNE PETITE PART DE CETTE DERNIERE.

[791] Ces deux identifications et la possibilité d'accéder à la première sont avancées par J.P. AZEMA et François BEDARIDA dans *Esprit*, janvier 1994, " Historisation de la Résistance ", p.19.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES ECRITES NON PUBLIEES

SOURCES PUBLIQUES :

ARCHIVES NATIONALES :

Ont été consultées, dans la série 72AJ consacrée à la Deuxième Guerre mondiale, les cotes 72 AJ 114 (Côte-d'Or), 72 AJ 168 (Nièvre), 72 AJ 208 (Yonne), 72 AJ 409 (préfets) et 72 AJ 446 (FFI Zone-Sud).

SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE :

Ce service, doté en plus des archives proprement dites d'une bibliothèque particulièrement riche, a été d'un grand secours pour l'approche des questions

vertu de la loi du droit d'auteur.

militaires dans le cadre de l'étude de l'amalgame. Ont été consultées les cotes :

6P2 : FFI et armée nouvelle.

6P7 : FFI, août 1944-mai 1946.

6P14 : Personnel, 1944-1946.

6P55 : Organisation, réorganisation de la gendarmerie ; prévôtés FFI, 1942-1946.

7P48 : Mise sur pied de l'Armée B et de la Ière Armée

9P49 : 8e RM Dijon, septembre 1944- juillet 1947.

9P132 : Encadrement FFI.

Le fonds privé GAMBIEZ (1K540) a été consulté pour les années 1944-1945. D'une grande richesse, il permet d'identifier la nature de l'utilisation des FFI intégrés dans les batailles d'Alsace et d'Allemagne.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE COTE-D'OR :

Série 40M Fonds Intendance de Police et Secrétariat général pour la Police

40M114 : Epuration, affaires particulières, octobre 1944-juin 1946.

40M115 : Incidents divers et délits, octobre 1944-mars 1946.

40M134 : Secrétariat régional des Renseignements généraux, rapports mensuels décembre 1944-juillet 1946.

40M143 : Idem.

40M212 : Informations politiques, opinion publique 1945.

40M233 : Informations sur le Parti communiste, 1945-1946.

40M 239 : Informations sur la SFIO, 1945-1946.

40M247 : Informations sur l'UDSR , 1945-1946.

40M249 : FFI, activités septembre-octobre 1944.

40M250 : CCL et CDL 1945.

40M251 : Front national : décembre 1944-décembre 1945.

40M252 : Idem, 1946.

40M 253 : *Libération-Nord* et *Ceux de la Libération-Vengeance* 1945-1946.

40M387 : Gardes civiques et Milices patriotiques.

40M393 : Attentats septembre 1944-juillet 1946.

40M394 : Idem.

40M395 : Idem.

40M397 : Idem.

Série 41M Commissariat de Police de Dijon

41M13 : Rapports bimensuels adressés au préfet novembre 1944-mars 1946.

41M279 : Procès en matière de collaboration 1945-1948.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Série W Fonds du Commissaire de la République et du CDL
W20889 à W2094 : CLL et conseils municipaux.
W20341 : Arrêtés du Commissaire de la République, 1944-1945.
W20885 : CDL EGRF.
W20886 : Cahiers de Doléances EGRF.
W21422 : Esprit public 1944.
W21423 : Idem, 1945.
W21424 : Vœux émis par le CDL.
W21429 : Partis et groupements politiques.
W21440 : La femme et le problème politique 1944.
W21441 : La situation dans la région de Dijon.
W21557 : CDL, séances 1944.
W21559 : CDL Nièvre 1945.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA NIEVRE :

W61 : CDL.
W62 : Versement colonel ROCHE.
3W8 : Gendarmerie, PV 191941-1951.
11W2 : FFI, mouvements de Résistance.
11W26 : Monuments aux morts, cérémonies publiques, commémorations1945-1952.
999W61 : Archives CCL Cosne-sur-Loire.
999W62 : Histoire de l'Occupation et de la Libération de la Nièvre.
999W609 : FFI réquisitions 1944-1945.
999W1625 à 1631 : Archives du CDL de la Nièvre
999W860 : Gendarmerie, rapports 1942-1945.
999W967 : Cour de Justice de Nevers 1944-1945.
999W1570 : Commission départementale 1944-1951.
999W1633 : EGRF.
999W1634 : Cahiers de Doléances, EGRF.
999W1635 : Ravitaillement (1941-1949)
999W1926 : Château-Chinon, rapports du sous-préfet, novembre 1944-mars 1945, état d'esprit de la population.
999W1947 : Guerre de 1939-1945 : correspondance du cabinet du préfet.
999W1948 : Idem, état d'esprit de la population, rapports du commissaire de Police.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU RHONE :

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Cour de Justice, dossier DOUSSOT, n°2664.
437W156 : Affaire DOUSSOT, grâce présidentielle.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SAONE-ET-LOIRE :

W720, W721, W722 : Interventions parlementaires.
W116690 : Rapports de police, 1942-1945.
W120164 : Administration générale (1944-1946).
W120164 , W120165 : Administration générale.
W123563 : Courrier CDL.
W123867 : Rapports RG de Saône-et-Loire, 1944-1952.
W123855 : Rapports du sous préfet d'Autun, 1944-1946.
W128563 : Epuration, CDL 1944-1949.
W137599 : TGI Chalon-sur-Saône.
6W25444 : Commissaire de la République (courrier).
703W5 : Rapports RG.
703W7 : Idem.
773W17 : Courrier sous-préfet de Chalon-sur-Saône au préfet de Saône-et-Loire.
1545W16 : Affaire Kabacinsky, Tribunal de Chalon.
1545W74 : Idem.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'YONNE :

1W20 : Rapports des sous-préfets et chefs de services, avril-décembre 1944.
1W85 : Notes d'information et de renseignement des RG au préfet, 1945-1946.
1W318 : Réquisition de fonctionnaires et agents des services publics, septembre 1944.
1W319 : Rapports de police adressés au préfet, 1944-1946.
1W324 : Correspondance avec les FFI et autorités militaires, août 1944-août 1945.
1W328 : Courrier relatif au séjour des troupes américaines, 1945-1946.
1W325 (corriger sur thèse, pas 925) : Couvre-feu, novembre 1944-novembre 1945.
6W25445 : Arrêtés, prévenus, internés, 1944-1952.
201W1 : Conseil général, 1944-1952.

ARCHIVES MUNICIPALES DE DIJON :

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

1H41 : Colonel MONOD.
4H4/40 : FFI.

SOURCES PRIVEES :

Archives des maquis de Bresse, présentement détenues par le président de leur amicale, René PACAUT.

Marcel et Paulette ASMUS.

François FLAMAND, archives et tapuscrit à caractère autobiographique.

Paul MATRIOLET, idem.

Robert LOFFROY, archives et tapuscrit à caractère autobiographique

Claude ROCHAT.

Robert SIMON, avec principalement les archives du comité PHILIPPOT.

SOURCES ECRITES PUBLIEES

OUVRAGES OU ECRITS AUTOBIOGRAPHIQUES A CARACTERE DE SOURCE PORTANT SUR L'HISTOIRE DE LA REGION:

BARTHELEMY, Albert, *Dans les rangs du Commando de Cluny*, Annales de l'Académie de Mâcon, t.LXI, 1985.

BOUTAVANT, Rémy, *Mémoire d'une vie*, Ed. du Cerf, 1992, 352 p.

DEJARRIGES, Lucien, *Le petit peuple,* éd. à compte d'auteur (e.c.a.), 1993, 160 p.

ESCANDE, Louis*, Images de ma vie, ombres et lumières d'un engagement*, (e.c.a.) 1994, 574 p.

HUOT, Paul, *J'avais 20 ans en 1943,* Jakin, 1996, 218 p.

MONOD, Claude, *La région D*, AIOU, 1994, 232 p.

MONOD, Jean, *Colonel FFI*, AIOU, 1997, 148 p.

ROSSIGNOL, Emile, *Souvenirs 1944-1945*, Rhin et Danube, 34 p.

SCHNEIDER, colonel, *Le sens de leur combat,* Lib. Jacques, Dole, 1974, 232 p.

VAILLOT, Camille, *Mineur de Montceau-les-Mines, Mémoires,* L'Harmattan, 1997, 266 p.

vertu de la loi du droit d'auteur.

OUVRAGES EN PARTIE AUTOBIOGRAPHIQUES A CARACTERE DE SOURCE, DE PORTEE GENERALE OU PORTANT SUR D'AUTRES REGIONS :

BERTAUX Pierre, La Libération de Toulouse et de sa région, Hachette 1973.

BOURDET Claude, L'aventure incertaine, Stock, 1975, 478 p.

CASSOU Jean, La mémoire courte, Ed. de Minuit, 1953.

CASSOU Jean, Une vie pour la liberté, Robert Laffont, 1981.

CODOU Roger, Le cabochard, mémoire d'un communiste (1925-1980), Maspéro, 1984.

DAIX Pierre, Les hérétiques du PCF, Robert Laffont, 1980.

DEPREUX Edouard, Souvenirs d'un militant, Fayard 1972.

DESANTI Dominique, Les staliniens 1954-1956, une expérience politique,Fayard, 1972.

DE GAULLE Charles, Mémoires de guerre t3, le salut (1944-1946), Plon, 1959.

FARGE Yves, Rebelles, soldats, citoyens, Granet, 1946.

GUINGOUIN Georges, Quatre ans de lutte sur le sol limousin, Lucien Souny, 1991, 290 p.

HERVE Pierre, La Libération trahie, Grasset, 1945.

JEROME Jean, La part des hommes, Acropole, 1983.

JEROME Jean, Les clandestins, Acropole, 1986, 290 p.

PANNEQUIN Roger, Ami, si tu tombes, Le Sagittaire, 1976.

PANNEQUIN Roger, Adieu, camarades, Le Sagittaire, 1977.

TILLON Charles, Les FTP, Ouest-France, 1991, 323 p.

TILLON Charles, On chantait rouge, Le Seuil, 1989, p.

VIANNEY Philippe, Du bon usage de la France, Ramsay, 1988.

VISTEL Auguste, La nuit sans ombres, Fayard, 1970.

PRESSE :

Ami, entends-tu ?…, journal des résistants de la Saône-et-Loire, du Beaujolais et de la vallée de la Saône, n°90 (3e trimestre 1990) et n°93 (2e trimestre 1992).

Ce Soir, 10 mars 1948.

France d'Abord, n° 262 (7 août 1948), 264 (19 août 1948), 265 (26 août 1948), 267 (9 septembre 1948), 273 (21 octobre 1948).

La Bourgogne Républicaine, 12 septembre 1944, 30 août 1948.

Le Courrier de Saône-et-Loire (CSL), 26 décembre 1944, 17 février 1945, 16 avril 1945,

vertu de la loi du droit d'auteur.

30 et 31 octobre 1945, 2 février 1948, 12 mars 1948.

Le Journal du Centre, 7 juin 1976.

Le Journal de Saône-et-Loire (JSL), éd. de Mâcon, 28 août 1994.

Le Monde, 11, 12, 13 mars 1948, 24 avril 1999.

Le Petit Mâconnais, 11 décembre 1944.

*Le Progrès,*12 mars 1948.

Les Dernières Dépêches, 28 août 1948.

L'Humanité, 10 mars 1948.

Libération, 10, 13, 17 juillet 1997.

Libérés ! brochure supplément au *JSL*, septembre 1994, 114p.

L'intransigeant, 10 mars 1948.

Paris-Presse, 8 mars 1948.

SOURCES ORALES

Sans reprendre les développements consacrés à l'intérêt de ces sources en introduction, il convient, avant d'en établir la liste, de rappeler leur apport déterminant dans le traitement de maints aspects de cette recherche.

Cet apport se décline en trois dimensions :

Il permet, en certaines situations, de mettre en vis-à-vis des informations issues des archives écrites ce que la mémoire des acteurs a retenu. Un exemple éclairant illustre cette hypothèse. Les grèves de mineurs de 1948, vues au seul crible des archives syndicales, policières ou journalistiques apparaissent sous un jour particulièrement appauvri par rapport à l'apport très riche d'un dialogue prolongé avec les encore nombreux survivants de l'événement.

De façon générale, il constitue un poids d'humanité qu'aucun texte ne peut apporter. L'interlocuteur n'est pas seulement un réceptacle de souvenirs dans lequel l'historien viendrait puiser. Il est l'expression d'un vécu, d'un perçu. Cette perception, ainsi que l'introduction a tenté de le montrer devient alors un objet historique, riche de signification sur l'état des consciences chez les résistants dans les années suivant la Libération.

Enfin, c'est à une mémoire en travail que l'entretien permet de confronter la réalité. Les différentes formes de mémoire éclairent le choc entre ce dont certains résistants étaient porteurs et la dure réalité des processus politiques.

Sans ceux dont les noms suivent, sans leur disponibilité, cette recherche n'aurait pu être ce qu'elle est. Au-delà de celle-ci, ont été noués des liens personnels d'une grande richesse. A ce titre aussi, la confrontation entre acteurs et historien est d'un apport irremplaçable.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Paulette ASMUS (Dijon) : deux entretiens d'environ deux heures chacun, le 1er février 1997 et le 3 avril 1998. Veuve de Marcel ASMUS, cadre régional du FN et du PCF avant son exclusion. Compagne de tous ses combats depuis 1943, elle est à la fois une gardienne vigilante d'une mémoire douloureuse de proscrits et un témoin précis et minutieux de la vie politique de Côte-d'Or.

Maurice AULOIS, (Lux, près de Chalon-sur-Saône) : membre de Combat, arrêté par la police française le 11 janvier 1944, déporté du " Convoi des tatoués ". Se retrouva en 1946, cité comme témoin à charge dans un procès de collaboration, face au juge qui l'avait condamné avant de le livrer aux Allemands. Etant mon voisin, il a pu m'aider, en un dialogue quasi quotidien, à cerner tant que faire se peut l'immense déception ressentie au retour, après l'euphorie initiale.

Aimé BAR, fils d'Antoine BAR-*Le BARBU*, (Pouilloux, village proche de Montceau-les-Mines). Entretiens des 8 avril 1998 et 4 juin 1998, le second en présence de Camille VAILLOT, ami de son père. Il appartient à ces fils de proscrits du PCF qui cultivent et protègent l'image du père face à toutes les entreprises de calomnie. A vécu enfant la déportation de sa mère et la plongée de son père dans la clandestinité, pour lui-même le placement à l'Hospice Sainte-Marie de Chalon. Il restitue avec précision et vigueur les difficultés de son père comme les moments forts de la lutte sociale sur le bassin minier.

Raymond BARRAULT- *Jean ROCHE,* (Matour) : Entretien en tête à tête, le 30 juin 1967. Propulsé en février 1944 à la tête des MUR et de l'AS de Montceau-les-Mines à la suite de la chute de leur fondateur VAIRON. Peu disert sur la période suivant la Libération, il exprime néanmoins avec amertume le sentiment de ne pas avoir été traité comme il estimait le mériter. Il exerce aujourd'hui avec quelques compagnons une vigilante surveillance sur ce qu'écrivent les historiens à propos de la Résistance locale et n'hésite pas à les tancer vertement et publiquement en cas de désaccord.

Marcel BARBOT (Nevers) : Rencontré le 18 septembre 1997, décédé depuis. Ce fut un personnage considérable, au sein de la Résistance, au sein du PCF, comme député-maire de Nevers après la Libération. Très âgé, très fatigué, mais très lucide, il exprimait avec un certain détachement, non sans laisser poindre quelque amertume et le sentiment d'avoir été oublié. L'extrême modestie de son appartement donnait à cela un écho étrange, chez celui auquel les Neversois de sa génération vouent, très au-delà de sa famille politique, un réel attachement.

Max BASSET (Brienne, près de Tournus) : Entretien du 23 juillet 1999. Issu d'une famille à l'histoire singulière (voir note de bas de page), entré à 17 ans dans les FTP, Max BASSET a vécu l'intégration à l'armée régulière au sein d'une unité logistique au service de l'armée américaine. Il témoigne aujourd'hui, avec un certain amusement, de la double méfiance manifestée à son égard, du fait de sa nationalité et de sa présupposée dangerosité politique.

André BENAS (Mâcon) : Entretien du 11 juillet 1999. Jeune FTP issu du scoutisme, il a vécu l'aventure du 4e Choc comme simple soldat. Il appartient aujourd'hui à la fois à l'ANACR et à l'Amicale du 4e Choc. Percevant ses engagements successifs en cohérence logique avec ses convictions philosophiques, il estime que l'après-guerre ne fut pas ce qu'en aurait attendu.

Daniel BENOIT (Paris) : Entretien du 37 octobre 1998 (4 heures en tête-à-tête). Celui

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

qui fut un éphémère secrétaire d'Etat du second ministère MAUROY appartint à la Résistance nivernaise, au sein du dispositif du maquis *LOUIS*, comme chirurgien. Leader de la SFIO départementale, maire de Luzy puis de Nevers, il vécut l'implantation puis l'ascension de François MITTERRAND. Il porte sur cette période un regard très critique, estime s'être " fait avoir " par le futur président de la République, au détriment des héritages résistants et progressistes.

Roger BERNIGAUD (Mâcon) : Ancien du groupe-franc *Les Ravageurs* fondé par Gérard GENEVES. Président du comité mâconnais de l'ANACR, veillant scrupuleusement à sa neutralité politique, il est aussi, depuis les ennuis de santé puis le décès de Marcel VITTE l'ordonnateur de l'étape consacrée à son ancien chef au sein du cycle mâconnais des cérémonies du premier dimanche de juillet. En toutes ces activités, il déploie une bonhomie souriante et chaleureuse. Entretiens multiples à l'occasion de cérémonies commémoratives.

Maurice BERTRAND- *CLOVIS* (Genouilly en Côte chalonnaise) : Entretiens le 12 août 1998 et 24 mars 1999, plus de nombreuses rencontres lors de cérémonies. Il appartient à la petite paysannerie de la région farouchement attachée aux valeurs républicaines. Plein d'humour, à l'instar de son épouse, il porte un regard chaleureux sur ceux qu'il a côtoyé au maquis puis dans ses pérégrinations au cours des mois de fin de guerre. Du maquis à l'ANACR aujourd'hui, en passant par sa compagnie dans les batailles des poches de l'Atlantique, sa familiarité avec les chiffres a fait de lui un comptable, un chargé de l'ordinaire, un trésorier.

Antoine BOUILLOT (Saint Huruge, près du Creusot) : Rencontré au cours d'une commémoration le 23 mai 1998. N'a pu être revu suite à la dégradation de son état de santé. Il appartenait au groupe de résistants venus du bassin minier au maquis de Cru, près de Cluny, relevant du dispositif de *TIBURCE.* Son témoignage éclaire les circonstances de l'arrive de DOUSSOT au maquis et les difficultés qu'elle suscita.

Daniel BOUTAVANT (Le Creusot) : Entretiens des 28 mars 1998 et 26 septembre 1998, en présence de son épouse, fille de Charles TUSSEAU, agriculteur de Bissy-sur-Fley, homme de haute stature intellectuelle qui exerça sur les jeunes maquisards du lieu une sorte de magistère et une forte influence. Fils du député Rémy BOUTAVANT, Daniel fut instituteur comme son père. Après avoir été un cadre du PCF il est aujourd'hui dans une position en marge. Ses propos sur l'histoire de son père comme sur ses rapports avec les gens du bassin minier sont éclairants sur les relations souvent complexes entre élus et permanents et confirment les analyses au sujet de la prégnance de la tradition anarcho-syndicaliste chez des montcelliens dont il se méfie quelque peu, tant il les perçoit comme incontrôlables.

Jean BRENOT- *FACTEUR* (Montceau-les-Mines) : Entretiens des 23 mai 1997 et 1998. Facteur de son état, ancien combattant de 1939-1940, il fut le commandant de fait du grand camp FTP *Jean PIERSON*, adjoint du commandant LECOEUR de l'EM FTP. Il est aujourd'hui le seul survivant de cet EM. Combinant le souci de l'efficacité militaire et l'esprit maquisard, il est un témoin privilégié pur évaluer cette réalité complexe que fut le maquis. Il manifeste beaucoup de scepticisme sur la possibilité de pérenniser la mémoire résistante après la disparition physique des acteurs de ce combat.

Marcel CHAUVILLE (Chalon-sur-Saône) : Entretien du 23 mars 1998. Ouvrier à la brasserie de Chalon avant et après la guerre, prisonnier évadé, appartient à l'appareil politique du PCF après son retour. Interrogé à propos d'éliminations ou de

vertu de la loi du droit d'auteur.

disparitions, il manifeste sans la moindre réserve la nécessité pour le PCF de se débarrasser d'éléments indisciplinés comme GRILLE ainsi que l'absence de regrets pour la disparition au combat de certains d'entre eux comme LEROY.

Guy CHEVALIER (Semur-en-Auxois) : Entretien du 28 janvier 1998 et courrier du 24 novembre 1997. Jeune instituteur, il appartient au maquis *Henri BOURGOGNE*, lié aux services anglais. Il a connu Emile PHILIPPOT et fit partie des témoins à charge contre celui-ci. De façon révélatrice, son témoignage occulte la période résistante de PHILIPPOT, ne considérant que les mois de dérive.

Jean CLERC (Frangy, près de Louhans) : Entretien du 24 mars 1998, en présence de son épouse. Sédentaire au temps de la Résistance, il s'engagea pour la durée de la guerre au sein du 2eBCP. Il a douloureusement vécu les épisodes de la guerre où le bataillon fut engagé dans des circonstances difficiles, notamment au couvent d'Olenberg. Pour lui, les FFI furent sacrifiés aux exigences des choix stratégiques des commandements et aux conceptions dépassées de cadres issus de l'armée d'armistice. Il a mal vécu le retour à la vie civile et estime que rien ne fut fait pour aider à la réinsertion professionnelle des anciens résistants. Il appartint de longues années des fonctions dirigeantes à l'amicale du bataillon.

Simo CONSTANTINO- *CASTAGNE* (Saint-Julien-du-Sault, près de Joigny) : Entretien du 27 mai 1997. Cet ancien de la colonne DURUTTI, devenu chef d'entreprise apporte un éclairage original, sur les désordres au sein des FTP de l'Yonne, dont les échos se manifestèrent à la Libération. Chaleureux et modeste, il est d'une grande méfiance à l'égard d'appareils organisationnels dont il a pu, de l'Espagne à l'Yonne observer, parfois subir, les manœuvres.

Marcelle DENIS- *MINETTE* (MIMEURE, près d'Arnay-le-Duc) : Entretiens les 20 janvier 1995, 16 avril 1996 et 21 novembre 1996 et rencontres lors de réunions de l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance dans le Morvan (ARORM) fondée par Jean-René SURRATEAU. Dotée d'un fort caractère, issue d'une histoire dont on a pu percevoir la richesse, elle associe aujourd'hui une fidélité sans faille à ses convictions communistes et une exigence absolue de vérité. Cela la met parfois en difficulté, notamment au sein de l'association précitée, dont les dirigeants actuels tendent à propager selon elle une image déformée et mythifiée de la Résistance.

Georges DEREPAS -*MEMETTE* (L'Abergement-Sainte-Colombe, près de Chalon) : Entretien du 22 mai 1995 et contacts multiples. Il fut un témoin précieux par son récit de la tentative d'élimination de François FLAMAND et par son rôle d'entregent avec des témoins ayant vécu dans la zone contrôlée par ce dernier, *a priori* très réticents à accepter un entretien.

Louis ESCANDE (Mâcon) : Aujourd'hui disparu, il me reçut les 4 et 25 janvier 1945 et 5 avril 1995. Témoin clef au sujet de la transition politique en Saône-et-Loire, alors un des derniers survivants du CDL et de la crise du socialisme dans le département, il adoptait une position de défense sans concession de son parcours politique.

François FLAMAND- *MARIUS* (Beaune) : Entretiens des 17 décembre 1994, 3 mars 1995 et 16 février 1996. Rencontré en compagnie de sa seconde épouse, son ancien agent de liaison. Celle-ci restait manifestement dans un rapport de fascination pour le chef de guerre qu'il avait été. D'abord extrêmement méfiant, tant il estimait peu les historiens, il fut ensuite un interlocuteur à la fois passionnant et difficile, passionnant

vertu de la loi du droit d'auteur.

par la figure qu'il constituait, difficile par la défense intransigeante de celle-ci.

Guy GAULTIER (Chalon) : Originaire du Sud-Ouest, ancien du maquis de Vabre et de la colonne SCHNEIDER. Entretiens des 22 mai 1998, 1er septembre 1998 et 14 mai 1999. Il fut un témoin précieux et précis sur les circonstances de l'arrivée de la colonne en Saône-et-Loire, permettant une utile confrontation avec les écrits de SCHNEIDER comme avec les communications de *DURENQUE* au colloque sur l'amalgame. De même, son témoignage sur les conditions de l'engagement des anciens FFI dans la bataille d'Alsace recoupent largement ce qui a pu être observé, concernant d'autres unités que celles issues de Bourgogne, dans le fonds GAMBIEZ du SHAT.

André JARROT- *GOUJON* (Lux, près de Chalon) : Entretiens fugitifs, lors de cérémonies ou conférences locales. Il est un des rares " grands hommes " de mes interlocuteurs. Très peu disert sur ses activités d'après la guerre, notamment au sein du RPF, il est surtout le témoignage vivant d'une certaine forme de mémorialisation de ce qui fut et de l'effacement progressif des fractures intervenues entre ANACR et CVR.

Roger JOLY (Montceau-les-Mines) : Entretien du 20 octobre 1999 et de nombreuses conversations, au milieu d'anciens de la mine. Mineur, jeune FTP du camp *Jean PIERSON* puis engagé au 5e régiment de Dragons. Il continue de tenir, avec son épouse un café sis tout près de l'ancienne maison du syndicat des mineurs, là où vint JAURES en 1912. S'il n'y a plus de mineurs en activité, son café reste un haut lieu de ce qui survit de ce monde appartenant au passé. Il constitue une véritable mémoire vivante de la mine et de la ville. Son témoignage est déterminant pour percevoir comment battait le cœur de ce peuple très singulier qu'est celui des mineurs de Montceau.

Claudette JOUY (Tournus) : Entretien du 19 mai 1999. A vingt ans, elle fut agent de liaison d'un chef de maquis FTP avant d'être attachée à l'EM de la Rochette. A la Libération elle est affectée au commandant LECOEUR et le suit au sein du 1er bataillon de Saône-et-Loire garder la frontière suisse jusqu'en janvier 1945. Son témoignage est précieux pour identifier une forme de mémoire que j'ai pu qualifier d'apaisée, teintée d'humour, y compris sur les moments les plus risqués de ses missions.

Elsof LEROY (Saint-Marcel) : Entretiens des 2 octobre 1996 et 4 mai 1998. Fils d'Elsof LEROY dont il a repris le prénom. Ce père fut abattu en 1942 par des gendarmes français après avoir été un des fondateurs de l'OS en pays minier. Sa mère fut déportée à Ravensbrück, lui-même placé à l'Hospice Sainte-Marie de Chalon où il retrouva Aimé BAR. Il témoigne de la façon dont sa mère, Mme BAR et lui-même, furent mis en avant dans le cérémonial développé par le PCF après la guerre. Selon lui, elle rechigna de plus en plus à revêtir sa tenue de déportée lors de manifestations, avant de s'éloigner progressivement de ce parti.

Robert LOFFROY (Guerchy, Yonne) : Entretiens des 16 octobre, 12 et 18 décembre 1996, le deuxième en présence de Roger PRUNOT. Petit agriculteur, après la guerre animateur du MODEF icaunais, resté, au contraire de la grande majorité des témoins communistes, parfaitement orthodoxe. Rigoureux, sinon rigoriste, il refuse toute accommodation avec les figures complexes comme Charles GUY. Ce fut un témoin de grand intérêt puisque son parcours le plaça en des dispositifs divers (FN, PCF,

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

FTPF, MP, Armée régulière), à des postes d'encadrement. Il garde une certaine amertume pour la façon dont les anciens FTP furent traités en de nombreuses circonstances et sur la difficulté de les intégrer à une mémoire nationale.

Chantal LOIZILLON- *PLUMETTE* (Parcieux près de Trévoux) : Entretiens 14 juin 1998, 11 septembre 1998 et 11 août 1999, partiellement en tête-à-tête, partiellement avec son mari, Victor LOIZILLON. Jeune sœur de Claude ROCHAT, celle qui fut une intrépide agent de liaison du maquis, une active assistante sociale de celui-ci puis du futur 4e Choc, est aujourd'hui une interlocutrice chaleureuse, sans le moindre détour, ne cherchant à minorer pas plus qu'à majorer le rôle de tous ceux qu'elle a connu, friande d'anecdotes riches de vie et de sens.

Victor LOIZILLON (Parcieux) : mêmes dates d'entretiens. Après la dure expérience du maquis puis de la Iere Armée, il fit une brillante carrière militaire, accédant au grade de général et à l'enseignement à l'Ecole de Guerre. Tout aussi accueillant que son épouse, il porte un regard chaleureux sur les hommes, parfois nuancé d'un humour caustique, et distancié sur les événements. Il manifeste un certain scepticisme sur la possibilité de transmission d'une mémoire et estime qu'il revient à chaque génération de trouver les réponses aux situations qu'elle affronte. Seuls valent alors quelques référents fondamentaux forts éloignés d'une conception répétitive de l'histoire comme d'une présentation mythifiée de ce qui fut.

Jean LONGHI- *GRANDJEAN* (Saint-Martin-du-Puy, Morvan) : Entretien du 25 novembre 1995. Cet ancien de la guerre d'Espagne où il appartint à la direction d'une usine d'aviation à Albacette, membre du FN et du PC, arrive dans le Morvan en mars 1942, depuis la région parisienne en compagnie de Paul Bernard. Il fonde avec ce dernier le maquis *CAMILLE*, pseudo de ce celui-ci. LONGHI est en 1944, responsable départemental des maquis FFI. Il bénéficia d'un des tous premiers parachutages d'armes en France, fin 1942, destiné en fait à l'appareil parisien du PCF. Il fut un interlocuteur prudent et habile, restant très réservé sur tout ce qui concerne les rapports entre les différents dispositifs relevant de la mouvance communiste.

Paul MATRIOLET- *LE VENGEUR* ou *LA RIPETTE* (Guérigny, Nièvre) : Entretiens des 18 juillet 1997, 24 février 1999, 12 mai 1999. Né en 1902, il est de loin le plus âgé de mes témoins. Il a traversé, à partir de 1920, la plupart des événements du siècle. Il campe à 98 ans un personnage étonnant, fier d'avoir tué son dernier sanglier en 1998, " sans lunettes ", arc-bouté à une fidélité sans faille à la figure de Roland CHAMPENIER et à la référence politique " bolchevique, jusqu'en 1917 ", date dont il considère qu'elle amorce ce qui mena au stalinisme.

Emile MICHAUDET (Saint Martin-en-Bresse) : entretien du 22 mai 1995. A vécu enfant dans une ferme située au cœur de la zone contrôlée par FLAMAND-*MARIUS.* Bien que sa famille n'en ait pas spécialement souffert, il propage une image unilatéralement noire du personnage et de ses hommes, ne voyant que les formes de pouvoir exercé, effaçant totalement la contribution au combat libérateur.

Henri MONDANGE (Mâcon) : Entretiens des 27 juin 1994 et 11 décembre 1998. Jeune ouvrier de Cluny, précocement engagé au maquis, il a vécu l'épisode DOUSSOT du maquis de Cru, l'épopée du 4eChoc et les guerres coloniales. Membre des CVR, ancien dirigeant de l'amicale du 4eChoc, il se veut le gardien de l'image d'une Résistance des gens modestes, issus d'un même monde et d'un même lieu et

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

exprime une grande méfiance à l'égard des appareils, tout particulièrement celui du PCF. Son témoignage sur le processus de l'amalgame fut tout particulièrement précis et précieux.

Lucien MONTCHANIN- *PHONO* (Joncy, village de la vallée de la Guye, dans l'arrière côte chalonnaise) : Entretien du 21 juillet 1999. Jeune FTP, il fut affecté à l'EM départemental du colonel *LE DON.* Tout en reconnaissant les aspérités d'un homme de caractère et de caractère difficile, il témoigne, à l'instar de tous ceux qui furent en contact avec lui de sa profonde intégrité morale et intellectuelle, son détachement des biens matériels. Ceci ruine l'idée de " vie de château " propagée par ses adversaires politiques et reprise sans discernement dans certaines histoires de la Résistance locale.

Henriette NIEPCE (Rully) : Entretiens des 6 mai 1998 et 9 juin 1999, le premier en présence de sa sœur Jeannine. Ces lointaines descendantes de l'inventeur de la photographie furent d'importantes agents de liaison entre le PCF et le PCI. Henriette travailla avant de l'épouser avec Gillo PONTECORVO, cadre du PCI et qui était il y a peu à la tête de la Mostra de Venise. Même si ce point ne concerne pas directement l'objet de cette recherche, son témoignage, recoupé par celui de sa sœur fait état du fossé qui séparait les dirigeants italiens, selon elle cultivés, raffinés, bons vivants et les dirigeants français, plus conformistes.

Bien que militante communiste après la guerre, elle n'a aucun souvenir des procès de maquisards. Elle l'explique par " l'illusion lyrique " dans laquelle elle baignait, et par la déconnexion conséquente avec la réalité.

Jeanine NIEPCE, (même lieu, mêmes entretiens). A l'instar de sa sœur, elle fut l'agent de liaison puis l'épouse d'un cadre important du dispositif communiste, Claude JEAGER. Ayant rapidement pris ses distances, elle fit un carrière de photographe reconnue. Plus que sa sœur, elle insiste sur la dimension ludique de l'acte résistant. Elle aussi très sévère avec les dirigeants français, elle n'en distingue positivement que Benoît FRACHON et WALDECK ROCHET. Encore plus fortement que sa sœur, elle témoigne de la coupure entre les milieux dirigeants qu'elle côtoyait et les tristes réalités auxquels les maquisards étaient confrontés.

Max NEVERS (Amboise) : Entretien du 24 février 1998. Un long entretien en tête-à-tête m'a largement éclairé sur un personnage rencontré à plusieurs reprises sur des archives politiques ou policières. Il affirme que nommé à la direction d'un maquis du Châtillonnais, dans le nord de la Côte-d'Or, il n'en connaissait pas les connexions internationales, tout en s'interrogeant sur la présence de cadres parisiens ou étrangers. Cet ancien déporté, devenu dirigeant de la FNDIRP professe une grande indulgence pour les jeunes résistants qui, aux mains de la *Gestapo*, parlèrent, parfois même sans avoir été torturés, simplement par une habile dialectique. Plus que toute archive écrite, il permet de percevoir l'écrasement sous de multiples responsabilités que ressentirent tant de jeunes cadres communistes.

René PACAUT (Louhans) Entretiens des 2 mars 1995 et 23 avril 1998. Ancien des maquis de Bresse, journaliste, romancier, chroniqueur de l'aventure résistante, animateur des CVR tout en nouant des liens fraternels avec nombre de membres de l'ANACR, il m'ouvrit ses archives et m'apporta un témoignage subtil à propos de son ami Henri VINCENT.

André PERNETTE (Chalon) : Entretien du 28 août 1998 et de nombreuses rencontres

vertu de la loi du droit d'auteur.

informelles. Ce fils de celui qui dirigea quelques mois durant la fédération de Saône-et-loire du PCF, a vécu enfant les événements de la guerre, puis a suivi les traces paternelles sur le plan professionnel, devenant un ébéniste au talent reconnu. Son regard sur des situations vécues avec l'œil de l'enfant, son vécu d'un homme public au sein de la sphère privée, le fait observé par les plus anciens survivants qu'il lui ressemble fortement font de son témoignage un élément fort intéressant pour approcher ce que fut la place d'un " politique ", au cœur d'un des grands maquis FTP, puis de son rôle après la Libération.

Paul PISSELOUP- *PAULO* , (Buxy) : Entretiens des 23 mars 1997, 13 avril 1998 et nombreuses rencontres informelles. Fils de l'instituteur de Bissy-sur-Fley, au cœur de cette vallée de la Guye nichée entre des lignes de crêtes séparant la vallée de la Saône et le bassin minier, il fut un compagnon précoce de Jean PIERSON, plongea dans la clandestinité dès 1943 et fut l'un des organisateurs de la libération du camp hôpital de La Guiche. Son témoignage est particulièrement éclairant sur les écoles de cadres mises sur pied aux temps de l'amalgame. Il garde un silence pudique sur le fait qu'après la guerre il n'occupa aucune fonction dirigeante au sien du PCF, alors qu'il s'était vu attribuer de lourdes responsabilités dans le dispositif politique des FTP, au niveau départemental, à guère plus de vingt ans.

Théodore PLONKA- *LE TYPE* (Montceau-les-Mines) : Entretien du 23 décembre 1994, en présence d'une épouse encore plus réticente que lui de remuer une mémoire douloureuse. Son témoignage fut cependant déterminant pour mesurer ce que fut la détresse d'hommes quasiment abandonnés parce que leur action considérée comme déviante perturbait une image idéalisée du combat résistant. Alors qu'il pourrait facilement mettre ses coups de mains de l'été 1945 sous le couvert d'une volonté de justice primaire (ce fut d'ailleurs la thèse d'une accusation avide de trouver enfin un " maquis rouge " aussi introuvable et fantasmé que les " maquis bruns "), il en assume totalement la " stupidité " tout en l'éclairant par des données objectives et subjectives liées aux situations vécues. Il s'agit d'un exemple typique de ce que Marc AUGE appelle le droit à l'oubli, tout acharnement pour obtenir un nouvel entretien allant manifestement à l'encontre de sa volonté de rompre avec cette mémoire si douloureuse et amère.

Rupert POLFIET (Mâcon) : Entretien du 25 janvier 1995. Ce personnage imposant me reçut dans le bureau de direction de l'entreprise dont il avait depuis plusieurs années cédé les rênes. Ses fonctions successives, avant comme après la Libération, son compagnonnage avec un François MITTERRAND qu'il introduisit en Saône-et-Loire et qui malgré leur divorce politique en 1958, en fit un Grande Croix de la Légion d'Honneur en constituaient le profil d'un témoin de choix. Mais en-dehors d'un éclairage intéressant sur les attentats de Mâcon qui lui valurent son arrestation, je n'eus droit qu'à des propos fort convenus, bien en peine de me faire avancer sur les liens entre la Maison du Prisonnier, le MNPGD, François MITTERRAND, l'UDSR. Rupert POLFIET est décédé en 1997.

Daniel PONTHUS (Illiat, près de Mâcon) : Entretiens des 17 janvier et 14 juin 1998. Son témoignage porte sur la façon dont il a vécu le voisinage avec le mystérieux " colonel ALAIN ", au cours des années 60. Il recoupe et confirme les rapports des RG dont le témoin ignore l'existence et le contenu.

Roger PRUNOT (Sepeaux, Yonne) : Entretien du 18 décembre 1996. Jeune maquisard

vertu de la loi du droit d'auteur.

FTP, intégré à la Ière Armée, il témoigne de façon sensible de ce que fut la psychologie de ces volontaires, en attente d'être engagés, condamnés à l'inaction, à la fois coupés d'une guerre qu'ils voulaient achever et séparés d'un pays dont la vie politique leur échappait. Ancien professeur de collège, il consacre un part de son temps, des archives de l'Yonne au CARAN, a reconstituer les fils d'une histoire, qu'il aurait voulu être son histoire, celle des temps allant de la Libération à sa démobilisation. Il est donc une plaque sensible de ce que j'ai appelé le rôle " en creux " de l'absence d'une partie de la fraction la plus porteuse de changement de la jeunesse française, de l'automne 1944 à l'été 1945. Il m'a permis de rentrer en contact avec Robert LOFFROY, de forts liens existant entre le professeur socialisant et le petit paysan communiste.

Gaston REBILLARD (Lux) : Entretiens des 3 mai 1997 et 8 mai 1998, plus de nombreuses rencontres. Ce fils aîné d'une très modeste famille du Sud-Chalonais se réclame de la figure du " corsaire ". Il se mit successivement, parfois simultanément, au service de plusieurs dispositifs, FTP, mission PORTHOS des services anglais, services gaullistes. Homme des coups de main audacieux, avec un souci de la sécurité acquis en braconnant, il réfute l'importance militaire des maquis auxquels il ne laisse que la vertu de protéger et estime que face à des professionnels de la guerre, seuls les sabotages, l'action des réseaux avaient une véritable capacité. Dans le strict prolongement de son action, il affiche encore aujourd'hui aussi bien ses liens avec l'ANACR qu'avec André JARROT.

Georges REBILLARD : (Lux) Entretiens multiples. Jeune frère du précédent (il est né en 1930). Son témoignage est fort instructif sur la grande misère qui pouvait frapper une famille où le père était mourant, le fils aîné clandestin, que son patriotisme amenait à accueillir des gens passés en zone non occupée et appartenant à de milieux sociaux privilégiés. Ce choc culturel fut pour l'enfant qu'il était un des premiers éléments constitutifs de ses convictions politiques.

Claude ROCHAT (Sarcey, haut Beaujolais et Paris). Entretiens des 6 février 1995, 27 et 29 mai 1995, 16 août 1996, 15 avril 1998, 24 mai 1998, courrier du 19 juin 1996. L'index des noms propres parle, il s'agit là d'un témoin majeur, par sa disponibilité et surtout parce que de 1943 à la fin des années 40 il traversa la plupart des moments importants, le plus souvent à des postes de responsabilité.

Robert SERAUT (Fragnes, près de Chalon) : Entretiens des 6 décembre 1995, 6 décembre 1996, 27 juin 1998. Il fut avec *MARIUS* et PLONKA le seul survivant des procès de résistants que j'ai retrouvés. Son témoignage est très révélateur de ce qu'a été l'histoire de jeunes gens (il est né en 1925), sans grande formation intellectuelle, propulsés à des postes de responsabilité démesurés, plongés à moins de vingt ans dans l'enfer des camps, pour finalement se retrouver dans la posture du traître. Il a cessé toute activité militante dès sa libération en 1948 et a même pris récemment ses distances avec l'amicale des anciens du camp du Strüthof.

Robert SIMON (Auxerre) : Entretiens des 23 novembre 1995 et 2 mars 1996. Décédé depuis, Robert SIMON impressionnait, non par une stature physique des plus modestes mais par la force de caractère qui en émanait. Il avait traversé des épisodes forts et souvent dramatiques. Militant de la *Bataille socialiste* avant la guerre, passé au PCF après 1941, membre des groupes *Valmy* de Georges DUCLOS, déporté à Mathausen, rédacteur en chef du *Travailleur de l'Yonne,*

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

pourfendeur impitoyable de tout ce qui ressemblait à la réaction, il fut la cheville ouvrière du comité PHILIPPOT, avant d'être exclu du PCF. Il fut très précieux puisqu'il m'ouvrit les archives du comité et m'éclaira sur les difficultés qu'il dut affronter pour développer son action.

Henri THOMAS (Chalon) : Entretiens des 11 juin 1994 et 20 juin 1999. Jeune chalonnais " monté " au maquis " chez " *MARIUS*, il s'engagea dans le 2e BCP puis fit une carrière militaire qui le mena au grade de colonel. Affable et disert, actif au sein de l'association " Rhin et Danube ", il contribue à nuancer fortement l'image noire de *MARIUS*, constituée tant par ses chefs que par la population sous contrôle de son maquis.

Roger TISSIER (Sanvignes-les-Mines) : Entretiens des 4 juin 198, 23 juillet 1999, 29 janvier 2000. Fils d'Antoine TISSIER, il n'a de cesse depuis le décès de son père de lui restituer sa figure d'authentique résistant, brouillée par l'ostracisme que le PCF a jeté sur lui en l'excluant comme traître en 1944 et en l'assimilant à GITTON. Il constitue avec Aimé BAR, les WALCZACK, Camille VAILLOT et d'autres une sorte de fraternité autour de la mémoire des pères ou de camarades proscrits. A ce titre, ils sont une dimension de la mémoire des fractures intervenues dans le communisme, au choc du Pacte germano-soviétique, comme des divergences sur les choix politiques ultérieurs.

Jean TORTILLER (Germagny, arrière-côte chalonnaise) : Entretiens des 16 juin 1994, 23 mars 1998, 30 mars 1999, en présence d'une épouse en totale harmonie avec lui. Né en 1925, il fut un tout jeune résistant du groupe Jean PIERSON, arrêté à 18 ans, torturé, déporté à Neuemgame. Il porte sur les faits et les hommes un regard lucide et fraternel, nourri du sentiment d'avoir fait ce qui devait l'être, dans l'extrême modestie des ces hommes du peuple des campagnes nouant de puissants liens de fraternité fort éloignés des logiques d'appareils et détachés des enjeux de pouvoir.

Roger TRAMOY (Saint-Vallier) : Entretiens des 24 mars 1999 et 19 mai 1999. Alors qu'il fut un militant syndicaliste chez Renault en 1934-1937, maquisard FTP, qu'il appartint au secrétariat fédéral du PCF à la Libération, Roger TRAMOY exprime sur les faits le regard détaché de celui qui tient à remettre les hommes au centre de sa perception du monde. Sa fidélité va donc à ceux qu'il a côtoyés, simples maquisards, chefs de maquis comme Louis BOUSSIN ou proscrits comme Antoine TISSIER.

Nicole TRINQUE (Saint Didier-sur-Chalaronne) : Entretiens des 6 mai 1998 et 23 avril 1999. Jeune retraitée de l'Education nationale, née pendant la guerre, son apport fut précieux puisqu'elle me permit de cerner le personnage Henri VINCENT et d'identifier ce qu'il put ressentir après son éviction. Elle était à la fois étonnée et ravie qu'un chercheur s'intéresse à un homme qu'elle croyait oublié.

Claude URMAN (Paris) : Entretien du 7 mars 1995. Cet ancien de *Carmagnole-Liberté* des FTP-MOI de Lyon et Grenoble puis de la 35e brigade FTP-MOI de Toulouse ne croise l'histoire de la Résistance de Bourgogne que de façon très indirecte. C'est lui qui, ignorant tout de *MARIUS* me confirma la réalité de l'évasion dont celui-ci se réclamait, plusieurs mois avant l'évasion massive et dramatiquement réprimée que le PCF avait décidée.

Camille VAILLOT (Montceau-les-Mines) : Entretiens des 2 juillet 1996 (une journée) et 20 octobre 1999, avec de nombreux entretiens informels. De la protestation contre la guerre du Rif et de l'affaire SACCO et VANZETTI au drame du KOSOVO, cela fait

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

trois quarts de siècles que ce mineur de Montceau-les-Mines, petit-fils et fils de mineur, est sur le front des combats politiques. Doté d'une mémoire des faits d'une précision rarement prise en faute, il est d'un apport irremplaçable tant il restitue avec rigueur et vigueur les situations traversées. Il est une plaque sensible du monde de la mine, avec son courage, ses contradictions, ses limites.

Christine VAREYON (Oyonnax) : Entretien du 23 septembre 1995 en compagnie de son mari. Fille de Jean RITOUX-*LE DON* , agent de liaison à dix-huit ans, disparue en 1997, elle se constituait en gardienne vigilante d'une figure paternelle quelque peu idéalisée mais en grande partie conforme à ce qu'on pu ressentir les maquisards ayant eu contact avec ce chef autoritaire, organisé mais juste. Son témoignage sur son arrivée en Saône-et-Loire permet de préciser les circonstances de sa mutation.

André VAREYON (Oyonnax) : Veuf de la précédente, vu en sa compagnie, revu le 17 mars 1998. Jeune FTP, issu d'une famille de petits industriels de cette vallée du plastique où singulièrement ouvriers et petits patrons se retrouvaient au PCF, il a pu témoigner des mutations internes à ce parti à la Libération, de la marginalisation de ceux qui avaient été trop et trop tôt résistants.

Marcel VITTE (Mâcon) : Entretiens des 28 juin 1996 et 22 avril 1998, décédé en juin 1999. En lui résidait l'historien, le maquisard, le professeur d'école normale, l'inspecteur général, l'élu local, le dirigeant sportif créateur d'une coupe d'Europe d'aviron des jeunes à Mâcon, le secrétaire de l'Académie de Mâcon. Cet homme multiple, " républicain indépendant " était président mâconnais de l'ANACR. Amical, chaleureux, ouvert au dialogue avec ceux " qui ne répètent pas les histoires (qu'il) entend(ait) depuis 50 ans ", il était un observateur caustique et un esprit libre. Ses propos sur les dispositifs résistants, les circonstances mâconnaises de la Libération furent précieux pour comprendre les processus politiques en cours.

Louis WALCZACK (Pouilloux, près de Montceau-lesMines) : Entretiens des 18 mars 1998, 4 juin 1998, 28 octobre 1998 et 9 mai 1995, toujours en présence de son épouse. Hors les aspects étonnants de son histoire, il est remarquable par sa vaste culture historique, sa volonté d'expliquer, de ne rien laisser dans l'ombre. Très sceptique sur la possibilité de transmission d'une mémoire tant soit peu respectueuse des réalités, il professe un fatalisme marqué sur les hommes et les sociétés.

Sacha WALCZACK, épouse du précédent, mêmes entretiens. Son histoire diffère de celle de Louis jusqu'à la Libération puisque sa famille projetait le retour au pays, pour s'y confondre à partir de leur séjour polonais. Moins économe de ses propos que son mari, elle exprime la volonté de ne rien laisser dans l'ombre.

OUVRAGES PORTANT SUR LA PERIODE DE GUERRE, UTILES A L'INTELLIGIBILITE DES DONNEES ET ENJEUX DE LA LIBERATION

1-Amicale des Résistants Patriotes, Emprisonnés à Eysses, *Eysses contre Vichy,* Ed.

vertu de la loi du droit d'auteur.

Tirésias 2-Michel REYNAUD, 1992, 290 p.

3-AZEMA, Jean-Pierre, *De Munich à la Libération,* Points Seuil, 1992, 412 p.

4-AZEMA, Jean-Pierre et BEDARIDA, François (s.d.), *La France des années noires,* Le Seuil, 1993, 2 vol., 536 et 518 p.

5-AZEMA, Jean-Pierre, PROST, Antoine, RIOUX, Jean-Pierre, *Les communistes français de Munich à la Libération* (s.d.), 1987, 439 p.

6-BAILLY, Robert, *Si la Résistance m'était contée…à travers les événements de l'Yonne,* ANACR de l'Yonne, Auxerre, 1990, 520 p.

7-BARRE DE NANTEUIL, général de la, *Histoire des unités combattantes de la Résistance*, Service historique des Armées.

8-BEAUFILS Georges et DURAND Pierre, *Joseph et les hommes de l'ombre,* Le Temps des Cerises, 1994, 273 p.

9-BLOCH, Marc, *L'étrange défaite,* Gallimard, 1990, 328 p.

10-BONNOT, Rémy, *La ligne de démarcation en Saône-et-Loire,* Mémoire de maîtrise, Université de Bourgogne, 1992.

11-BOURSIER, Jean-Yves, *La politique du PCF 1939-1945, le Parti communiste français et la question nationale,* L'Harmattan, 1992, 236 p.

12-BOURSIER, Jean-Yves, *Chroniques du maquis, FTP du camp Jean PIERSON et d'ailleurs,* L'Harmattan, 1999, 352 p.

13-BOURSIER, Jean-Yves (s.d.), *Résistants et Résistance,* L'Harmattan, 1997, 408 p.

14-CALMETTE, Arthur, *L'OCM, Histoire d'un mouvement de Résistance de 1940 à 1946,* PUF 1961.

15-CANAUD, Jean-Jacques, *Les maquis du Morvan 1943-1944, la vie dans les maquis,* Académie du Morvan, Autun, 1981, 425 p.

16-CHAUVY, Gérard, *Aubrac, Lyon 1943,* Albin Michel, 1997, 457 p.

17-COURTOIS, Stéphane, *Le PCF dans la guerre,* Ramsay, 1980, 546 p.

18-DEMONGEOT, Pierre, *Les FTP du Groupement Cher et Nièvre,* Amicale des anciens FTPF Cher et Nièvre, Nevers, 1975, 580 p.

19-DOUZOU, Laurent, *La désobéissance, Histoire d'un mouvement et d'un journal clandestins, Libération-Sud 1940-1944,* Odile Jacob, 1995, 480 p.

20-GAULLE, Charles de, *Discours et messages, vol 1,* Plon, 1970,

21-GILOT-VOISIN, Jeanne, *La Saône-et-Loire sous Hitler, périls et violences,* FOL71, Mâcon, 1996, 254 p.

22-GUILLON, Jean-Marie et MENCHERINI, Robert, *La Résistance et les Européens du Sud,* L'Harmattan, 1999, 482 p.

23-HENNEQUIN, Gilles, *La Résistance en Côte-d'Or, t3,* éd. à compte d'auteur, Dijon, 1993, 272 p.

24-JEANNET, André et VELU, Marie-Hélène, *L'Occupation et la Résistance en Saône-et-Loire,* éd. à c.d'a., Mâcon, 1981, 518 p.

25-MARCOT, François et BAUD, Angèle, *La Franche-Comté sous l'Occupation :La Résistance dans le Jura,* Cêtre, Besançon, 1985, 332 p.

vertu de la loi du droit d'auteur.

26-MARCOT, François, *La Franche-Comté sous l'Occupation : Les voix de la Résistance,* Cêtre, Besançon, 1989, 368 p.

27-MARTINET, Jean-Claude, *Histoire de l'Occupation et de la Résistance dans la Nièvre 1940-1944,* Ed. Delayance, La Charité-sur-Loire, 1987, 354 p.

28-PACAUT, René, *Maquis dans la plaine 5 e éd.,* éd. à c.d'a., Bruailles, 1991, 374 p.

29-PAXTON, Robert O., *La France de Vichy 1940-1944,* Le Seuil, 1974, 376 p.

30-PICHARD, Michel, *L'espoir des ténèbres*, *parachutages sous l'occupation,* ERTI éditeur, 1990, 358 p.

31-ROCHAT, Claude, *Les Compagnons de l'espoir,* ANACR 71, Mâcon, 1987, 318 p.

32-RUBY, Marcel, *La Résistance et la Contre-Résistance à Lyon et en Rhône-Alpes,* Horvath, Roanne, 1995, 731 p.

33-SADOUN, Marc, *Les socialistes sous l'Occupation,* Presses FNSP, 1982, 324 p.

34-VEILLON, Dominique, *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de la Résistance 1940-1944,* Flammarion,1997, 436 p.

OUVRAGES GENERAUX PORTANT SUR LA PERIODE 1944-1953

35-BECKER, Jean-Jacques et BERSTEIN, Serge (s.d.) *La France en voie de modernisation 1944-1952,* Presses de la FNSP, 1981,

36-BUTON, Philippe et GUILLON, Jean-Marie (s.d.), *Les pouvoirs en France à la Libération,* Belin, 1994, 590 p.

37-DUPEUX, Georges, *La France de 1945 à 1969,* Armand Colin, 1969, 399 p.

38-ELGEY, Georgette, *La République des illusions 1945-1951,* Fayard, 1965, 704 p.

39-ELGEY, Georgette, *La République des contradictions 1951-1954,* Fayard, 1968, 654 p.

40-FAUVET, Jacques, *la Quatrième République,* Fayard 1959.

41-GORCE, Paul-Marie de la, *L'après-guerre 1944-1952*,Grasset, 1978, 528 p.

42-JULLIARD, Jacques, *La Quatrième République 1944-1958,* Calman-Lévy, 1968, 384 p.

43-RIOUX, Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République, 2 t.,* Le Seuil, 1980 et 1983, 309 et 382 p.

44-WILLIAM, Philippe, *La vie politique sous la IV e République,* Armand Colin, 1971.

TRAVAUX PORTANT SUR LES DONNEES ET ENJEUX

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

DE LA PERIODE ETUDIEE

45-ABELES, Marc, Jours tranquilles en 89, ethnologie d'un département français, Odile Jacob, 1989, 365 p.

46-ASMUS, Marcel et Paulette, Quelques journées historiques de la Résistance dijonnaise sous l'occupation hitlérienne, éd. à c.d'a., Dijon, 1962, 120 p.

47-BECKER, Jean-Jacques, Le Parti communiste veut-il prendre le pouvoir ?, Le Seuil, 1981, 332 p.

48-BROSSAT, Alain, Les tondues, un carnaval moche, Hachette, 1994, 335 p.

49-BUTON, Philippe et GUILLON, Jean-Marie (s.d.), Les pouvoirs en France à la Libération, Belin, 1994, 590 p.

50-BUTON, Philippe, Les lendemains qui déchantent, le Parti communiste français à la Libération, Presses de la FNSP, 1993, 352 p.

51-BUTON, Philippe, L'échec politique des Résistants, in L'Histoire, n°189, 1995.

52-CAILLAU, Michel, Histoire du MRPGN 1941-1945, Ed MRPGN, 1948, 288 p.

53-CAUTE, David, Les compagnons de route, Laffont, 1979, 488 p.

54-Commission d'Histoire de l'Association " Rhin et Danube ", L'amalgame, 1987, 96 p.

55-Esprit, n° spécial 01.1994, Que reste-t-il de la Résistance ?

56-FOULON, Charles-Louis, Le pouvoir en province à la Libération, Les Commissaires de la République 1943-1946, Presses de la FNSP et Armand Colin, 1975, 192 p.

57-GUYOT, Claude, Historique du CDL de la Côte-d'Or, éd. à c.d'a., Dijon, 1962, 260 p.

58-JUDT, Tony, Un passé imparfait, les intellectuels en France, Fayard, 1972, 404 p.

59-KUPFERMAN, Fred, Les premiers beaux jours, Calman-Lévy, 1985, 224 p.

60-LATTRE DE TASSIGNY, Jean de, Récits, écrits, 1944-1955, t1, Reconquérir, 380 p. et t2, Ne pas subir, 562 p., 1985, Plon.

61-LEGENDRE, Bernard, Le stalinisme français, qui a dit quoi ? (1944-1956), Le Seuil, 1980, 320 p.

62-LOIZILLON, Victor, Si t'y crains, t'es foutu, Ed. des Grands Ducs, Dijon, 1989, 312 p.

63-LOTTMAN, Herbert, L'épuration, Fayard, 1994, 603 p.

64-MADJARIAN, Grégoire, Conflits, pouvoirs et société à la Libération, UGE, 1980, 444 p.

65-MICHEL, Henri, La Libération de la France, Actes du colloque international 1974, CNRS, 1976, 992 p.

66-MOISSONNIER, Maurice, Les EGRF, in Cahiers d'Histoire sociale, Rhône-Alpes, n°33, 1995.

67-NOVICK, Peter, L'épuration française, 1944-1949, Le Seuil, 1991, 364 p.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

68-ROUSSO, Henry, L'épuration en France, une Histoire inachevée, 20e siècle n°33, janvier-mars 1992.

69-SAINCLIVIER, Jacqueline, Le pouvoir résistant, in BUTON et GUILLON, op. cit.

70-VERDES-LEROUX, Jacqueline, Au service du Parti, le PC, les intellectuels et les cultures (1944-1956), Fayard, Ed de Minuit, 1983, 585 p.

71-VILLARD, Michel, Ombres et lumières de l'Occupation et de la Libération d'Autun, éd. à c.d'a., Autun, 1984, 368 p.

REFLEXIONS SUR LA MEMOIRE

72-BARRIERE, Philippe, Grenoble à la Libération (1944-1945),Opinion publique et imaginaire social, L'Harmattan, 1995, 318 p.

73-BOURSIER, Jean-Yves, Les enjeux politiques des " musées de la Résistance ", in GRANGE, Daniel J. et POULOT Dominique (s.d.), L'esprit des lieux, le patrimoine et la cité, Presses universitaires de Grenoble, 1998.

74-CRDP de l'Académie de Grenoble, s.d. Martine VERLHAC, Histoire et mémoire, 1998, 98 p.

75-FINLEY, Moses I., Mythe, Mémoire, Histoire, les usages du passé, Flammarion, 1981, 270p.

76-FRANK, Robert, La mémoire empoisonnée, in La France des années noires, op. cit., t.2 p.483-514.

77-FRANK, Robert, Les Français et la Deuxième Guerre mondiale depuis 1945, lectures et interprétations, CNRS/IHTP, 1981.

78-GIRARDET, Mythes et mythologies, Le Seuil, 1990, 210 p.

79-GUILLON, Jean-Marie et LABORIE, Pierre (s.d.), Mémoire et Histoire : la Résistance, Privat, Toulouse, 1995, 352 p.

80-HALBWACKS, Pierre, Les cadres sociaux de la mémoire, Albin Michel, 1994, 500 p.

81-HALBWACKS, Pierre, La mémoire collective, Albin Michel, 1997, 295 p.

82-LE GOFF, Jacques, Histoire et mémoire, Gallimard, 1988, 406 p.

83-MANCERON, Gilles, Eclairer par l'Histoire les malaises de la société, in Travail de mémoire, s.d. PERROT, Michelle, Autrement, 1999.

84-NAMER, Gérard, La commémoration en France depuis 1945, L'Harmattan, 1985,

85-NORA, Pierre, (s.d.), Les lieux de mémoire, 3 vol. Gallimard, 1997, 4752 p.

86-ORY, Pascal, Du rôle des historiens dans les procès récents, in Travail de mémoire, op. cit.

87-PERROT, Michelle, L'Histoire peut blesser la mémoire, in Travail de mémoire, op. cit.

vertu de la loi du droit d'auteur.

88-ROUSSO, Henry, La Résistance entre la légende et l'oubli, in L'Histoire n°41 janvier 1982.

89-ROUSSO, Henry, Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours, Le Seuil, 1990, 414 p.

90-ROUSSO, Henry et CONAN, Eric, Vichy, un passé qui ne passe pas, Gallimard, 1996, 512p.

91-WIEVIORKA, Olivier, Du bon usage du passé, Résistance, politique, mémoire, in Mots, Septembre 1992.

92-ZONABEND, Françoise, La mémoire longue, temps et histoire au village, J.M . PLACE, 2000, 294 p.

REFLEXIONS SUR L'HISTOIRE ET SES METHODES, SES RELATIONS AVEC LES DISCIPLINES VOISINES

93-BEDARIDA, François (s.d.), L'Histoire et le métier d'historien en France 1944-1995,

94-BLOCH, Marc, Apologie pour l'Histoire, Nouvelle édition 1993, Armand Colin, 291 p.

95-BOUTIER, Jean et JULIA, Dominique (s.d.), Passés recomposés, champs et chantiers de l'Histoire, Autrement n°150-151, 1995, 349 p.

96-BURGUIERE, André, Anthropologie historique, in Dictionnaire des sciences historiques, PUF, 1986.

97-DOSSE, François, L'empire du sens, l'humanisation des sciences sociales, La Découverte, 1995, 432 p.

98-EVANS-PRITCHARD, Anthropologie et Histoire, in Les anthropologues face à l'Histoire et à la religion, PUF, 1974.

99-IHTP, Cahier n°4 juin 1987, Questions à l'Histoire orale, compte rendu de la table ronde du 20 juin 1986 (en particulier les interventions de D. VEILLON et Michaël POLLACK).

100-IHTP, Cahier n°21, novembre 1992, s.d. Danièle VOLDMAN, La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales.

101-JOUTARD, Philippe, Ces voix qui nous viennent du passé, Hachette, 1983, 268 p.

102-LEPETIT, Bernard, L'Histoire prend-elle les acteurs au sérieux, in Espaces Temps, Le temps réfléchi. L'Histoire au risque des historiens, 1995.

103-LEVI-STRAUSS, Clause, Ordre et désordre dans la tradition orale, in Paroles données, Plon, 1984, p. 150-157.

104-Manière de voir n°26, Leçons d'Histoire, Le Monde diplomatique, mai 1995.

105-NOIRIEL, Gérard, Sur la " crise " de l'histoire, Belin, 1997, 343 p.

106-OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, Unité épistémologique des sciences sociales, in Histoire entre épistémologie et sciences sociales, Anthropos, 1993.

vertu de la loi du droit d'auteur.

107-RICOEUR, Paul, Temps et récit, 3 vol., Le Seuil, 1991.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

Annexe

ABEL Olivier :
26.

ABELES Marc :
206.

ACCOUR Simone :
435, 441.

ADELINE :
364, 367.

AGULHON Maurice :
19.

ALAIN ou KALLIS DE FRONTAC :
100 à 114, 122, 124, 338.

ALBRECHT Berthie :
192.

ALCALAY:
228, 230.

ALIZON Guy :
267, 429.

AMAR Catherine :
79, 262.

vertu de la loi du droit d'auteur.

ANDRE Lucienne :
474.

ANTIER Jean-Louis CHEVREUIL :
443.

ARAGON Louis :
471.

ASMUS Marcel DUPRE :
65, 88, 125, 126, 143, 182, 250 à 259, 261, 262, 263, 264, 265, 309, 480, 481, 535, 589.

ASMUS Paulette :
65n, 142, 143, 145, 252, 253, 255, 252, 265, 312n, 538.

ASTIER DE LA VIGERIE Emmanuel d' :
212.

AUBLANC Benoît :
283, 485.

AUBRAC Lucie :
19, 20, 192, 212, 292, 296, 550n.

AUBRAC Raymond :
19, 20, 192, 212, 295, 326.

AUGER :
149.

AULOIS Maurice :
79n, 155, 158.

AURIOL Vincent :
443, 444, 509.

AZEMA Jean-Pierre :
29, 329n.

BADET Henri :
247.

BADIOU Alain :
217n.

BAILLY Robert :
129n, 422, 440.

BALLAND :
120, 123.

BAMBA Lucien :
452.

BAR Aimé :
282, 486n, 490, 495n.

BAR Antoine :
247n, 248, 249, 302, 303, 306, 485 à 489, 501, 502, 503, 572.

BAR (Mme) :

vertu de la loi du droit d'auteur.

486.

BARBOT Marcel :
128, 343, 403.

BARGIEL :
303.

BAROIN-MARQUIS :
119, 123.

BARRAULT Raymond-Jean ROCHE :
14, 102, 110, 497.

BARRE de NANTEUIL (de la) :
460.

BARRIERE PHILIPPE :
502.

BARTHELEMY Albert :
363, 380, 395n, 397.

BARTHUET :
429, 448, 449.

BARTOLDI ou BARTROLLI John BROWN-TIBURCE :
95, 97, 98, 100, 109, 192, 196, 203, 336.

BARTOLI Titus :
157, 246, 247.

BARASH Jeffrey Andrew :
26.

BASSET Max :
331.

BAUD :
111.

BAUER :
264, 339.

BEAUGRAND Georges :
537.

BECKER Jean-Jacques :
12.

BEDARIDA François :
20, 26, 27, 29n, 595.

BELHAIRE :
403, 574.

BELLECOMBE (GREYFFIE de)-BEAURIVAGE :
108, 194, 335, 336, 337.

BELNOT :
445.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

BENAS André :
363.

BENAÏM :
289.

BENOUVILLE (GUILLAIN DE) :
340.

BENSLAMA Fatha :
28n.

BERGER :
295.

BERNARD J.P.A. :
559n.

BERNARD Paul-CAMILLE :
536.

BERNIGAUD Arthur-LATRASSE :
296.

BERNIGAUD Roger :
577, 588.

BERRY Claude :
19.

BERRY (Dr) :
457, 463.

BERTHEAUD Marianne-LA TATAN :
205.

BERTHEAUD Vincent-TARZAN :
108, 110, 113, 166, 168, 188 , 189, 196, 215, 227, 235, 239.

BERTHIER Jean :
272, 298.

BERTON Luc :
362.

BERTRAND Maurice-CLOVIS :
375, 376.

BETOLAND :
555.

BIBES :
94.

BIDEAUX :
143.

BILLARD :
143.

BIGOT :
143.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

BILLON-BUISSON :
94, 97.

BITOUZET Alice :
415, 417, 435, 437, 450.

BLANC André-PIERROT :
266, 267, 268, 273, 309, 589.

BLANC Stéphane :
266, 267, 273.

BLOCH Marc :
52.

BLUM :
505.

BOCHER (fils) :
417, 446, 448, 449.

BOCHER (père) :
416, 417, 435, 446, 447, 448, 449, 450.

BODIN Louis :
576.

BOITEUX Robert-NICOLA :
456.

BOLZAN Dominique :
424.

BOLZAN Victor :
421, 427, 428, 430, 431, 432, 433, 434, 440.

BONDOUX, Bâtonnier:
321, 322, 323.

BONIN Henri :
540.

BONNOT Rémy :
92n.

BONTE :
445, 446.

BORDOT :
463.

BOUCHARD Jean :
138, 416, 433, 438, 442, 443, 451, 452, 453.

BOUCHER d'HEROUVILLE :
335.

BOUCHOTTE :
402.

BOUDOT :
292.

vertu de la loi du droit d'auteur.

BOUHEY Jean :
93, 104, 109, 171, 253.

BOUILLOT Antoine :
94n, 363n.

BOULANGER Edmond :
272.

BOULE Claude :
228.

BOULLAY Robert :
107, 111.

BOURDET Claude :
93, 192, 534, 591.

BOURGEOIS (préfet) :
228, 421.

BOURSIER Jean-Yves :
30n, 217n, 279, 362n, 532n, 571n.

BOUSSIN Louis-CHARLOT :
248, 264, 302, 303, 306 , 486, 488, 489, 490, 500, 503, 528, 554, 589.

BOUTAVANT Rémy :
293, 294, 295, 296, 297, 298, 310, 311n, 525, 556.

BOUVERET Louis :
452, 478, 479.

BRADLEY Omar :
330.

BRANTUS :
143, 147, 416n.

BRELOT :
301.

BRENOT Jean-FACTEUR :
277.

BRETIN Théo :
232.

BRIANDET Robert :
423, 424.

BROCARD Marcel :
125.

BROSSET :
322, 330.

BOUSSARD Isabel :
13.

BROYER Aimé-MEME :
204, 211, 386, 387, 396, 509.

BRÜCKNER :

vertu de la loi du droit d'auteur.

103, 334, 336, 550.

BRUHAT Jean :
269.

BRUNHES :
523.

BUCKMASTER Jean-Marie :
359, 436.

BUFFET Romain :
111.

BUFFON (Georges Louis LECLERC, comte de) :
523.

BUIRAT Claude :
127.

BUTON Philippe :
12, 13, 81, 82n, 171, 533, 534.

CACHIN MARCEL :
254, 259.

CADOUX Claudine :
262, 308.

CAIGNOL Marcel :
275.

CALMETTE Arthur :
115, 117, 120.

CAMARD :
497, 514.

CAMP Henri-Henri-BOURGOGNE :
: 415, 417, 425, 430, 436, 437, 438, 440, 442, 446, 529.

CAMPHIN :
345.

CANGUILHEM Georges :
218.

CARIMENTRAND Marc :
77.

CARNOT Lazare :
317, 401.

CARPENTIER :
380.

CARRE :
152.

CARROUE Georges :
345.

CAVAILLES Jean :

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

217.

CHAINTRON :
11.

CHABAN-DELMAS Jacques :
547.

CHAFFAUT (du) :
372, 381, 386, 387, 388.

CHAMANT Jean :
428.

CHAMBURE Geneviève de :
347.

CHAMBONNET-DIDIER :
108, 216.

CHAMFROY-CLAIR :
127.

CHAMPEAUX marquis Denys de-BIARD :
83, 118, 120, 123, 333.

CHAMPENIER (Mme) :
307, 561.

CHAMPENIER Roland-CHEMIN :
83, 117, 120, 123, 157, 235, 333, 343, 344, 345, 349, 359, 528, 533, 542, 544, 569, 570, 573, 574, 575, 576, 593.

CHAMPOT Marcel-CHOLLET :
128, 129.

CHANGARNIER :
173.

CHANTERAC de :
335.

CHARPENTIER Jules :
417.

CHANUT :
418.

CHAPELLE Jean-VERNEUIL :
129, 231, 344, 345, 354.

CHAPUIS (Mme) :
559.

CHAPUIS :
463.

CHARPACK Georges :
155.

CHATAIN Auguste :
413.

CHAUMEIL :

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

259.

CHAUSSENOT :
445.

CHAUVILLE Marcel :
37, 486n, 498, 499.

CHAUVY Gérard :
19, 20, 27, 94, 99n.

CHEVALIER Camille :
553.

CHEVALIER Guy :
436, 437, 438, 439, 442, 444, 447, 449, 452.

CHEVENET :
554.

CHEVANCE Maurice-BERTIN :
340.

CHRETIEN :
273.

CHOUTEAU :
329, 337, 357, 366, 367, 377, 378.

CLAUDIUS-PETIT Eugène :
211.

CLAUSTRE Henri :
477n.

CLEMENT René :
549.

CLEMENT Georges-JO :
124, 125, 126, 127, 129.

CLERC Jean :
218, 382.

COCHET :
339.

COFFIN :
55.

COLAVINO :
435.

COLSON :
333.

COMENIUS :
266.

CONSTANTINO Simo-CASTAGNE :
533, 534n, 570, 591.

COOPER Fennimore :
290.

vertu de la loi du droit d'auteur.

COPEAU Pascal :
11.

CORBIER Pierre-FRANCOEUR :
575.

CORNILLON André :
172, 232.

COT Jean-Pierre :
8.

COUHIER Maxime :
262, 429, 450.

COURTOIS Stéphane :
19.

COURTOIS :
504.

COURVOISIER-NAPO :
80, 84, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124.

COUVERT Gaston :
54, 97, 509, 513.

CUFFAUT :
558.

CUINAT :
228.

DAC Pierre :
132n.

DAMICHEL Jean :
157.

DARTOIS Guy-MICHEL LE CANADIEN :
109, 192, 203, 487.

DAUMONT-HUREPOIX :
337, 382.

DAVANNE :
468.

DAVOINE René :
547.

DAYET (abbé) :
143, 145, 182.

DEBU-BRIDEL Jean-Jacques :
228.

DEJARRIGES Lucien :
360, 374, 398.

DELACROIX Pierre-COURBET :
193, 508, 509.

DELAGE :

vertu de la loi du droit d'auteur.

345.

DELORME Jean-Louis :
95, 96, 100.

DEMETZ :
327, 338.

DEMONGEOT Pierre :
19, 569, 574, 576.

DEMOUCHY Adrien :
428.

DENAVE Pierre :
79, 193, 225, 497.

DENIS Marcelle-MINETTE :
266, 267, 268, 270, 309, 572.

DEPREUX Edouard :
211, 225.

DEREPAS Georges-MEMETTE :
63n, 465.

DERY :
445.

DESAUTEL Louis :
485.

DESCOMBINS :
551.

DESCOURS-BAYARD :
101, 103, 109, 110, 329, 337, 338, 343, 368, 378, 390.

DESIDERI :
335, 336.

DESMOULINS Camille :
147.

DESSOLIN Pierre-PIETRO :
372, 376.

DEVENY :
47.

DEVERS :
396.

DIETHELM :
87, 366.

DOUSSOT Lucien-LE PHALERE :
91 à 101, 354, 394.

DOUZOU Laurent :
20, 529n.

DRESH Jean :
269.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

DREVON Lucien-VILLEFRANCHE :
45, 49, 79, 150, 176, 194, 199, 200, 205n, 206, 208, 218, 222, 234, 235, 372.

DREYFUS Marcel-LAFFOND
: 94, 99.

DRILLIEN Pierre :
497.

DROGOUL :
142, 144.

DROIT Michel :
318.

DROUHIN-SERGE :
167, 337, 338, 340.

DUBAIL :
435.

DUBOIS André :
543.

DUBOIS Juliette :
253, 254, 256, 262, 275, 428, 429, 565.

DUBOIN-JACQUES :
95, 237, 238, 239.

DUBOURG :
509.

DUBUISSON :
201.

DUCHER Louis-ROGER :
79.

DUCHESNE Jacques :
131.

DUCLOUX Jean :
204.

DUMONT :
557.

DUMOULIN Louis-AUCLAIR :
375.

DUPRE-GILHO :
124, 126, 127, 128.

DUPUIS Charles:
557.

DUPUIS Charlotte :
557.

DUPUY Fernand :
269.

DURANTON :

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

335n, 336.

DUVERNOIS (abbé) :
198.

EGELEY :
355.

ELSTER :
264, 339, 341, 576.

EMORINE Antoine-LE TANE :
246, 278.

ESCANDE Louis :
193, 198, 222, 232, 233, 235, 510, 559, 576.

EXBRAYAT (cap.) :
501, 502, 503, 507.

EXBRAYAT Charles :
228, 236.

FABIEN :
355.

FAGARD Simone-CLAUDE :
307.

FAISY Gaston :
217, 230.

FAIVRE André :
297.

FARGE Yves :
8, 109.

FARJON :
115.

FAURE Paul :
232.

FERRO Marc :
5, 22, 31.

FERRU :
471.

FERTE SENECTAIRE (Thibaud de la Carte de la)-FERRAND :
101, 107, 108, 109, 194, 201, 203, 329, 336, 342, 447n.

FEVRE :
226.

FINLEY Moses O' :
18, 22, 25, 26n, 28, 590.

FLAMAND François-MARIUS :
14, 65, 213, 214, 455 à 477, 483, 502, 503, 514, 515, 570, 572n, 578n, 593.

FLANDIN Pierre-Etienne :
232, 240.

vertu de la loi du droit d'auteur.

FLECHARD René :
178, 192.

FORTIN :
49, 151.

FOUILLOUX Etienne :
13.

FOULON Charles-Louis :
11, 12.

FOVET Emile :
428.

FRADOUX :
83.

FRAGER-PAUL :
129.

FRANK Robert :
29.

FREMION Bernard-GERGAN :
574.

FRENAY Henry-CHARVET :
58, 192.

FRERE, général :
107.

FRUITIER :
386, 387.

GAILOT :
336.

GALLIENI :
391, 399.

GAMBIEZ, général :
335n, 383.

GARAUDY Roger :
269.

GARCIA :
91, 108, 194, 335.

GASTON :
301, 302.

GAUDILLOT Louis :
452, 478, 479.

GAULLE Charles de :
65, 131n, 135, 154, 230, 317, 322, 328, 337, 343, 373, 403, 502, 531, 533, 537.

GAULTIER Guy :
155, 341, 578n.

GAUTHE Louis :

vertu de la loi du droit d'auteur.

79, 122, 164, 165, 179, 236, 575.

GAUTHIER Roger :
448.

GAYET-BEBERT :
118.

GENET :
345.

GENEVES-GERARD :
102, 342n, 551, 563, 577.

GENIN, colonel :
355.

GENIN Georges-GUY :
569.

GENOT :
452, 478.

GEORGE (Me) :
509.

GEORGE VI :
8.

GEORGE Pierre :
28, 269.

GIRAUD Henri :
132, 322, 375.

GIRAUD (lieutenant) :
465.

GITTON :
244.

GILOT-VOISIN Jeanne :
334n.

GLAVANY (général) :
335.

GOBILLOT :
425, 435, 438, 447, 448.

GOUTHERAUT Marc :
45.

GRANDCLEMENT :
115.

GREGOIRE (commissaire) :
65, 133, 228, 506.

GRENIER Fernand :
249, 536.

GRILLE Pierre :
452, 479, 480, 486.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

GRILLOT François :
412, 413, 424, 429, 440, 441, 442, 446.

GRILLOT (Vve) :
456, 515.

GROS Sylvère :
431.

GROSS-GRAND-PERE :
458.

GUERIN :
260.

GUERITTE :
80.

GUIBOURGERE Mme de la :
108, 111.

GUIGUET-CONDE :
195.

GUILLERMIN Henri :
93.

GUILLON Jean-Marie :
12, 13.

GUIMARD :
46.

GUIMET (abbé) :
104, 107, 108.

GUINGOUIN Georges :
8, 32, 243.

GUYOT Claude-LECHAT :
136, 138n, 141, 142, 146, 147, 170, 251, 257.

HALLE d' :
387.

HENNEQUIN Gilles :
53, 137, 138n.

HENRIOT Philippe :
458.

HENRY Marcel :
574, 576.

HEROUVILLE Guy d' :
578n.

HERR Michel :
415.

HERSANT Robert :
236.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

HERVE Gabrielle :
346.

HERVIEU Edmond :
271.

HIRSH-GIRIN :
95, 99.

HOCHE :
404.

HORLACHER :
448.

HORTEUR :
440.

HOUCHOT Pierre :
558.

HUGO :
302.

HUGO Victor :
306, 311.

HULF :
473.

HUOT Paul :
363, 372n, 379n 381, 386n, 387n, 391n.

JABOULAY Henri-BELLECOMBE :
466.

JACQUET :
387.

HELIAS Pierre Jacquez:
300.

JACQUIN (préfet) :
118, 164.

JAÏS :
274.

JARROT André-GOUJON :
94, 189, 207, 212, 577, 578.

JAURES Jean :
232, 282, 311, 331n.

JEAGER Claude :
420.

JEANNET André :
475n.

JOLY Roger :
286, 490.

vertu de la loi du droit d'auteur.

JOUBERT (Gl) :
37.

JOURDAN :
167, 236, 402.

JOUTARD Philippe :
16, 25.

JOUY Odette :
568.

JUILLET :
247.

KABACINSKY Jean-Paul :
215, 303, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 512, 513, 514.

KABACIBSKY Paulin :
496.

KAVOURITCH :
268.

KUHN :
170, 228.

KIR :
143, 253, 297.

KLEBER :
402.

KLOPFEL :
381.

KRAMER Ludwig, :
415, 448.

KRAVCHENTKO :
555.

KRIEGEL-VALRIMONT :
537n.

KROUCHTCHEV Léonid :
237n, 306.

KRÜGER :
334.

KRULL :
93, 99.

KUPFERMAN Fred :
164.

LABORIE Pierre :
12, 558n.

LACOSTE Robert :

vertu de la loi du droit d'auteur.

443.

LAFFARGUE (Gl) :
358, 364, 378.

LAGRANGE :
499.

LAGRIFFOUL :
558.

LAMARTINE Alphonse de :
397.

LAMBERT :
243.

LAMBERT (préfet) :
101, 109, 110, 113, 222.

LAMBIOTTE :
168.

LAMIRAL-DARLAN :
364, 388, 392, 396.

LANGLOIS :
359.

LANQUETIN GUY :
102.

LANQUETIN (préfet) :
199.

LAPALUS Louis :
193.

LARIVEE Léon :
394.

LARMINAT de :
364, 375, 376.

LATTRE de TASSIGNY Jean de :
8, 79, 102, 192, 204, 263, 267, 317, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 333, 338, 329, 340, 341, 342, 343, 344, 347, 357, 359, 365, 369, 373, 378, 379, 385, 386, 388, 394, 396, 405, 406, 492 , 555.

LATTRE DE TASSIGNY Mme de :
211.

LAUNAY de :
41.

LAURENCE Jean :
279.

LAURENT (Cl) :
36, 240.

LAVENIR :
237.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

LAVERGNE-BEAUGE :
94, 98.

LAVILLE Jean :
305.

LAZLO :
272.

LECHAT :
138.

LECLERC de HAUTECLOCQUE Philippe :
61, 365.

LECOEUR-BONHOMME :
350, 375, 378.

LEFEBVRE Georges :
53.

LE GOFF Jacques :
27.

LEGEARD Gabriel :
450.

LEHMAN :
152.

LEJEUNE Max :
577.

LEQUIN Paul :
496.

LEQUIN Robert :
425, 438, 447, 448.

LEROY Elsof :
157, 279 , 451, 467, 485, 486.

LEROY (Mme) :
157, 561.

LEURET Stéphane :
228.

LEVI-STRAUSS Claude :
23.

LEVON Roger :
424, 427.

LEYTON Georges –SOCRATE :
168, 548.

LHOTE Alix :
137.

LHOSPIED :
172, 236.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

LIMOGE :
86.

LIMOGES :
167, 165.

LINET Robert :
273, 276.

LOFFROY Robert-SERGE :
82, 87, 125, 126, 127, 229, 311, 313, 314, 378, 411, 419, 442, 444, 525, 526, 557, 558, 578n.

LOIZILLON ROCHAT, Chantal-PLUMETTE :
101, 154, 205, 380, 391, 394.

LOIZILLON Victor :
104n, 333n, 362n, 363n, 369, 374, 380n, 386, 387, 390n, 391n, 392, 393, 394, 395n, 396n, 397, 567.

LONGHI Jean-GRANDJEAN :
537.

LORIOT :
279, 282, 283.

LOTTMAN Herbert :
8n, 132n, 133n.

MADJARIAN Grégoire :
12, 197.

MAGNAN :
328.

MAIGRET-COLLET :
123.

MAIREY Jean :
66, 70, 86, 93, 164, 189.

MAISONNEUVE (BOUVET de) :
138, 348.

MALLERET-JOINVILLE :
98.

MALRAUX André :
18, 340.

MANCERON Gilles :
26.

MANGIN :
378.

MAO ZEDONG :
532.

MARC Edmond :
488.

MARCEAU :

vertu de la loi du droit d'auteur.

402.

MARCHAIS Georges :
259, 260, 278, 286.

MARCHAND :
100.

MARCHANDEAU :
496.

MARECHAL Lucien :
428.

MARIE André :
428.

MARION :
340.

MARITAIN Jacques :
107.

MARIGNY (Mme de) :
108.

MARSAC (Commissaire) :
66, 134, 136 à 148, 265, 272, 501, 503, 506.

MARTIN Fred :
92.

MARTIN (préfet) :
210.

MARTINET Jean-Claude :
83, 115, 118, 120n, 168n, 388n, 576.

MARTY André :
8, 128, 252, 254, 257, 259, 261, 265, 309, 471.

MARX :
107, 111.

MASLANKIEWITZ :
500.

MASSENA :
402.

MATHIOT-LE PERE :
447.

MATHUS Didier :
286.

MATHUS Marius :
245, 247.

MATRIOLET Paul-LA RIPETTE, LE VENGEUR :
83, 117, 123, 343, 403, 570, 580, 581, 582, 589.

MATZLOFF-ROLLAND :
62.

vertu de la loi du droit d'auteur.

MAURICE :
64.

MAUVAIS Léon :
257.

MAYER Daniel :
11, 225, 233, 241.

MAZUEZ Fernand :
44, 100, 104, 109, 111, 112, 113, 202, 222, 227, 233, 238, 240, 555.

MELVILLE Jean-Pierre :
182.

MERCIER François :
43, 239, 292, 312, 499.

METROP :
71.

MEYER :
192.

MICHAUD :
277.

MICHAUDET Emile :
461, 462, 465.

MICHEL Henri :
11, 12, 576.

MICHELET Edmond :
273, 274.

MILLEREAU-MAX :
274, 359, 420, 426, 588.

MILLIEN :
121.

MILLOT :
121, 122.

MITTAY-PAULO :
124.

MITTERRAND François :
79, 199, 222.

MOLLE (Gl) :
330, 359, 392.

MOLLET Guy :
284.

MONDAIN :
379, 391, 392, 399.

MONDANGE Jean-JEANNOT :
563.

MONDANGE Henri :

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

95, 96, 97n, 358n, 363n, 381, 385, 389, 397, 398, 399, 504.

MONOD Claude :
344, 346, 347, 348, 349, 350, 353n, 373n, 465, 466.

MONOD Jean :
346n, 350.

MONOD Robert :
346.

MONTCHANIN Lucien-PHONO :
360.

MOOG :
98, 99.

MOQUET Guy :
157, 274.

MOQUET Prosper :
274, 428, 559, 560.

MOREAU Georges-LE LOUP
: 539.

MOREAU Jean :
178.

MOREAU (cap.) :
498.

MOREY Bernard :
16n, 94n, 192, 211.

MORTUREUX :
255, 263.

MOULIN Jean :
18, 20, 91, 100, 192, 548.

MOULINIER-CASSE-COU :
438, 439, 452, 454, 504.

MOUNIER Emmanuel :
293.

MOUSSAYE Mlle de la :
104, 108, 110.

NAU :
381.

NENNING Jean :
261.

NESSLER :
236.

NEUCHEZE (de) :
322, 327.

NEVERS Max :
182, 271, 272, 273, 274, 308n, 447n, 479, 570.

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

NEYRINCK Pierre :
444.

NICOLAS Jean :
418, 452, 481, 499.

NIEL :
82.

NIEPCE Henriette :
419.

NIEPCE Jeannine :
419, 420.

NOBLE (cap.) :
446, 447, 448, 449.

NOEL (abbé) :
440, 447.

NORA Pierre :
24, 28.

NUNEZ d'ACUNA :
495.

ORY Pascal :
18.

OTCHARENKO :
464, 465.

PACAUT René :
216n, 217, 218, 220n, 337n, 359, 382n.

PACAUT Marcel :
216n.

PAFFOY :
339.

PAGENEL-DANGLARS :
194, 335, 336.

PALAZZI Dominique :
425, 428, 429, 435, 440, 441, 442, 444, 447, 504, 505, 507.

PANDOLFI :
414.

PANNE ; Jean-Louis :
19.

PANNEQUIN Roger :
8.

PAPON Maurice :
19.

PAQUET :
143.

PATCH :

vertu de la loi du droit d'auteur.

331, 356, 386, 396.

PATTON Georges :
61, 115, 367.

PATRIAT Jean :
524.

PAULY Odette :
73.

PAVELOT Maurice :
175.

PAXTON Robert O. :
11, 17.

PECK-BATTESTI :
93, 98.

PERETTI-MALLOT :
146, 200.

PERNETTE André :
9, 270n, 287, 289, 290, 291.

PERNETTE Henri :
9, 287 à 293, 296, 297, 311.

PERRON :
435.

PERROT Michelle :
16, 25, 595.

PETAIN : Philippe :
37, 132, 221, 295.

PETIT :
119.

PETRIGNANI :
552.

PFISTER (Gl) :
354, 366, 474, 555, 556.

PIALOUX :
335.

PICARD (sœur) :
104, 105, 107, 108.

PICHARD Michel :
119, 120, 121, 123, 141.

PICOT Paul :
240.

PIERRET :
439.

PIERSON Jean-SARCELLE :
277, 298, 302, 311, 350, 464.

vertu de la loi du droit d'auteur.

PISSELOUP Paul-PAULO :
309n, 311, 351, 573.

PLEINDOUX : Charles :
62n, 64.

PLISSONNIER Gaston :
261, 275.

PLONKA Théodore-LE TYPE :
303, 490, 491, 492, 494, 512, 516, 593.

POLFIED Rupert :
44, 63n, 79, 112, 114, 193, 199, 222.

POMMIES :
264, 327.

PONTECORVO Gilo :
420.

PONTHUS :
336.

PONTHUS : Daniel :
108, 111, 113.

POULLEAU :
427, 450.

PRENANT Marcel :
270, 295, 536.

PRIEUR de la Côte-d'Or :
317.

PRETET René :
175, 237, 498.

PROFIT Charles :
137, 138.

PROST :
386, 387, 396, 397.

PROUDHON Emile :
412, 414, 424, 440, 442, 446.

PROUDHON Joseph :
412.

PUCHEU Pierre :
132.

PUISSANT Jean :
156, 157, 527.

QUATREBARBES Yacinthe de :
392.

QUINCHE :
323, 393, 395.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

RAGOT :
412, 420, 425.

RAMAGE :
435.

RAVANEL Serge :
100.

RAVITSKI-FONTAINE :
388.

RAVO :
435.

REBILLARD Gaston :
80, 92, 94, 302n, 548.

REBILLARD Georges :
550n.

REDON-DURENQUE :
328n, 340, 341.

REGNIER Jean :
100.

REMOND René :
11.

RENOUD-GRAPPIN Lucien :
60.

REVEILLE :
488.

REY Eugène :
188.

REYNAUD (cl) :
319n, 320, 324.

RICHARD-PETIT-LOUIS/ :
458.

RICHARD :
435, 438, 441, 444, 447.

RICOEUR Paul :
26.

RIDGWAY :
8.

RIGLET Louis :
165.

RIMBAUD Arthur :
563.

RIOUX Jean-Pierre :
8, 9, 10,11, 19, 226.

RITOUX Jean-LE DON :

 Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

110, 196, 258, 264, 265n, 270n ; 291, 343, 375.

RIVIERE-CHARLES-HENRI :
212.

ROCHE :
115, 117, 118, 121.

ROCHET WALDECK :
204, 210, 212, 222, 239, 292, 296, 297, 310, 420, 475, 596n.

ROCHAT Claude-GUILLAUME :
41, 52, 55, 62, 63, 73, 79n, 84, 91, 96, 100, 101, 102, 103, 108, 112, 113, 193, 194, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 203 à 209, 212 à 223 , 237, 238, 239, 240, 462, 465, 466, 467, 468, 469, 472, 473, 475, 476, 477, 497, 508n, 528, 564, 565n, 572n, 577, 578, 584.

ROCHAT (Mme mère) :
307, 394.

ROLLAND Romain :
294.

ROMANS-PETIT :
196.

RONDOT :
376.

ROSSI Jules-JULOT :
465, 468, 469, 471, 499, 502.

ROSSIGNOL André :
363n, 388n, 391n.

ROUSSEAU :
429, 442.

ROUSSEAU Martial :
501 à 508.

ROYER :
180.

RUFFET Bernard :
424.

SABATIER :
177.

SACCO Nicolas :
277.

SADOUL Adrien- CHEVREUIL :
129, 313, 378.

SADOUN Marc :
197.

SAILLAND Louis :
181, 289.

vertu de la loi du droit d'auteur.

SAINCLIVIER Jacqueline :
197, 198.

SAINTENY Jean :
510.

SAINT-JUST :
401.

SARETTE Paul-LOUIS :
530.

SATONNET Maurice:
208, 234.

SAVART Claude :
231.

SAVENEAU :
272.

SAVARY :
327.

SCHERRER :
345.

SCHNEIDER (usines) :
32n, 293n, 312.

SCHMIDT :
93.

SCHUMANN Robert :
108.

SEGUIN :
307.

SEMARD Pierre :
543.

SEMPRUN Georges :
415.

SERAUT Robert :
158, 272, 418, 442, 444, 447, 452, 470, 455, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 511, 512, 593.

SIMON Robert :
411n, 417, 422, 423, 427, 428, 430, 434, 439, 4440, 441, 442, 443, 450, 452, 453, 482, 483.

SOBOUL Albert :
402n.

SONNERY :
169.

SOUCELIER Anne-Marie :

vertu de la loi du droit d'auteur.

98.

SPITZ Aimé :
266, 272, 480, 482, 483.

SPIEWAK :
490.

SUDRE :
267, 386.

TACHON :
574.

TAGLISHBECK :
264.

TANGUY-PRIGENT :
241.

TARTRAT-KIKI :
119.

TEITGEN Henri :
514.

TERRENOIRE Charles :
246, 279, 295.

THENARD :
237.

THENON Max –MICHEL :
575.

THEVENET Régis :
571.

THEVENOT André :
95.

THIBAULT :
433.

TIENOT :
427.

THOMAS :
143.

THOMAS Marceau-JOJO :
248, 301, 302.

THOMAS Henri :
9, 93, 97n, 382, 459n, 460.

THOREZ-VERMEERSCH Jeannette :
252.

THOREZ Maurice :
82, 252, 254, 259, 260, 265, 280, 289, 292, 311, 312, 482, 536, 559, 561.

TILLARD Maurice :
430.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

TILLON Charles :
8, 11, 265, 271, 286, 309, 429, 471, 504, 505, 536, 558, 564.

TIPHAINE Roger :
574.

TITO :
268.

TIXIER :
82n, 87.

TISSIER Antoine :
244 à 250, 278 , 279, 485, 487n, 488, 490, 537, 568, 569, 572.

TISSIER Roger :
245n, 246, 248, 490, 495n, 572.

TISSIER Jean-Marie :
487, 488.

TONIMATON :
127.

TORTILLER Jean-Paul :
156, 311, 508n.

TOURNE André :
89.

TRAMOY Roger :
248n, 296n, 500, 567.

TRINQUE Nicole :
218.

TRUMAN :
421.

TSCHILL :
415.

TURLOTTE :
52.

TUSSEAU Charles :
311.

URMAN Claude :
456.

VAILLOT Camille-LE DUS :
: 245, 246, 247, 248, 250, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 287, 309n, 451, 457, 485, 488, 489, 495n, 569, 578.

VAIREAUX Jean-BOURDICHE :
575.

VALTAT Maria :
426.

VANGEON :
523, 524.

Copyright Chantin Robert et Université Lumière - Lyon 2 - 2000.Ce document est protégé en

VANZETTI Barth :
277, 297.

VAREYON André :
268, 270n, 276, 309n, 312n.

VAS Sandor :
302.

VASIL :
302.

VASLANTKIEWITZ :
302.

VAUTROT Lucien :
452.

VAXILLAIRE :
134.

VEE Gaston-LEJEUNE :
226, 230, 231, 241.

VEE Gérard :
241, 428.

VEIL Simone :
155.

VELU Marie-Hélène :
475n.

VERLHAC Martine :
27.

VERNANT Jean-Pierre :
19, 21, 23, 24, 441.

VEZANT Félix :
193.

VIANNAY Philippe :
348.

VIATTE-DIAGRAMME :
41.

VIEILLARD Pierrot:
165.

VIGNE Fernand :
504.

VIGIER (du) :
336, 386.

VILLARD Michel :
327n.

VILLARD (juge) :
509.

VILLON Pierre :

vertu de la loi du droit d'auteur.

81, 340, 515.

VINCENT (abbé) :
107, 111, 114.

VINCENT Henri –VIC :
193, 195, 199, 200, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 234, 235.

VIOLETTE :
182.

VISTEL-ALBAN :
97, 99, 109, 193, 199, 200, 215, 234.

VITRIER Henri :
41, 42, 46, 49, 50, 53, 55, 149, 150, 151, 176, 196, 200, 218, 343, 372.

VITTE Marcel-THIBON :
102, 342, 377, 514, 563, 564, 577.

VIVET Charles :
82.

VOGUË :
340.

VOISENET :
138, 416, 418, 429, 430, 442, 444, 448, 449, 450.

VOITRIN :
502.

VOLLET Robert :
500, 501.

VOLTAIRE :
568.

WALCZACK Louis :
248, 298, 299, 300, 303, 304, 305, 485, 499, 500, 494n, 495n, 570.

WALCZACK Sacha :
298, 299, 300, 304, 305.

WARTELLE-MICHEL :
193.

WERTH Nicolas :
19.

WIEVIORKA Olivier :
13.

vertu de la loi du droit d'auteur.